ST SCHOULS
RELIEUR
PLACE DU BÉGUINAGE 7
GAND
SUCC. DE DECKER-LEMAIRE
A° 22048
UNIVE NT
Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DES FRANÇAIS,

PAR

J. C. L. SIMONDE DE SISMONDI,

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT DE FRANCE, DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE SAINT-PÉTERSBOURG,
DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES DE PRUSSE;
DE L'ACADÉMIE ET DE LA SOCIÉTÉ DES ARTS DE GENÈVE, ETC., ETC.

TOME ONZIÈME.

Bruxelles,
SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE BELGE,
AD. WAHLEN ET C^E.
LONDRES. DULAU ET COMP^E.

1837.

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DES FRANÇAIS.

TOME ONZIEME.

Digitized by Google

IMPRIMERIE RUE DE BERLAIMONT, N° 30.

Digitized by Google

HISTOIRE

DES FRANÇAIS,

PAR

J. C. L. SIMONDE DE SISMONDI,

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT DE FRANCE, DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE SAINT-PÉTERSBOURG,
DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES DE PRUSSE;
DE L'ACADÉMIE ET DE LA SOCIÉTÉ DES ARTS DE GENÈVE, ETC., ETC.

TOME ONZIÈME.

Bruxelles,
SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE BELGE,
AD. WAHLEN ET Ce.
LONDRES. DULAU ET COMP^e.

1837.

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DES FRANÇAIS.

SUITE DE LA SIXIÈME PARTIE.

LA FRANCE DEPUIS L'AVÉNEMENT DE CHARLES VII JUSQU'A LA MORT DE LOUIS XII. 1422-1515.

CHAPITRE XXX.

Traités de Blois. Mariage projeté de la fille du roi avec Charles d'Autriche. Il compromet l'indépendance de la France. Il est rompu par les États de Tours. Révolte et punition des Génois. Maximilien menace le Milanez. Il est arrêté par les Vénitiens. 1504-1508.

(1504.) La France paraissait exposée, par les revers qu'avaient éprouvés ses généraux dans le royaume de Naples, et par la défaite de son armée au Garigliano, au danger de perdre aussi tout le reste de ce qu'elle possédait en Italie. Louis XII n'avait point d'armée en Lombardie pour défendre Gênes et le Milanez. Il ne lui restait d'autres alliés que les Florentins, qui, menacés eux-mêmes par les Espagnols, étaient peu en état de le secourir. Il avait traité les Vénitiens avec hauteur et injustice, et il les avait aliénés; les Suisses commençaient à sentir de la jalousie contre la France; les petits princes d'Italie avaient chacun à leur tour été sacrifiés à César Borgia, qui lui-même venait d'être renversé; le nouveau pape

avait assez à faire chez lui pour recouvrer l'autorité de ses prédécesseurs, aliénée par le népotisme des derniers pontifes; et il semblait que si le grand capitaine, Fernand Gonzalve de Cordoue, voulait marcher vers l'Italie supérieure, avec son armée victorieuse, il chasserait aisément les Français au-delà des Alpes.

Mais les rois catholiques, quoiqu'ils fussent depuis dix ans occupés de leurs expéditions de découvertes en Amérique, et que chaque année leurs flottes rapportassent de ces contrées lointaines l'or et l'argent qu'ils arrachaient à leurs malheureux habitants par des crimes atroces, par une férocité qui n'a pas eu d'égale dans le monde, étaient cependant parmi les plus pauvres et les plus avares souverains de l'Europe. Leurs sujets ne leur accordaient des subsides qu'avec une extrême parcimonie; leurs finances étaient toujours en désordre, et eux-mêmes, lorsqu'ils avaient de l'argent, ils ne savaient prendre sur eux de s'en dessaisir. Ils aimaient mieux s'exposer à faire manquer le succès de leurs entreprises, que de sortir de leurs caisses les écus qu'ils y tenaient accumulés. Les troupes de Gonzalve avaient toujours été mal payées; elles ne le furent plus du tout après sa victoire. Il fut obligé, pour les faire vivre, de les loger à discrétion dans les provinces du royaume de Naples qu'il venait de soumettre; les Espagnols les pillèrent avec une cruauté froide qui fit bientôt regretter les Français; Gonzalve ne garda autour de lui que le nombre de soldats absolument nécessaire pour forcer Louis d'Ars à évacuer Vénosa, Troia et San-Sévérino qu'il occupait encore, et à reprendre avec sa petite troupe le chemin de Lombardie (1).

Cependant des négociations pour la paix avaient toujours continué entre les cours de France et d'Espagne. Deux ambassadeurs de Ferdinand les avaient renouées après la rupture du traité de Lyon; dans les premiers jours de février,

(1) Mém. du chev. Bayard, c. 35, p. 53, et notes.—*Fr. Belcarii*, L. X, p. 282. — *Fr. Guicciardini*, L. VI, p. 338. — *Pauli Jovii Vita magni Cons.*, L. III, p. 241. — *Mariana*, L. XXVIII, c. 7, p. 52.

Digitized by

ils signèrent une trève de trois ans entre les deux nations, par laquelle la France abandonnait aux rois d'Espagne les Deux-Siciles, promettait de ne donner aucun secours aux barons ou aux villes qui pourraient arborer ses étendards, de ne pas même intercéder pour eux, et de rétablir en même temps toutes les communications commerciales avec l'Espagne sur toutes ses frontières. Cette trève, convenue à Lyon le 11 février, fut publiée aux frontières le 25, jour où elle devait commencer à courir, et Jean de Lévi, sire de Mirepoix et maréchal de Carcassonne, fut envoyé à l'abbaye de la Mejorada, où étaient alors les rois d'Espagne, pour recevoir leurs serments le 31 mars (1).

Louis XII était dégoûté des guerres d'Italie, et il n'avait aucun désir de tenter une nouvelle attaque sur le royaume de Naples, cependant il aurait voulu terminer avec quelque honneur des entreprises qui lui avaient coûté tant de sang et tant d'argent; il aurait voulu, pour changer la trève qu'il venait de conclure en une paix durable, obtenir quelque concession en compensation des droits qu'il était prêt à abandonner. Il avait déjà proposé de rétablir Frédéric d'Aragon sur le trône de Naples, pour effacer la trace de la perfidie du traité de Grenade, et dans ce but il l'avait même conduit en Italie à son dernier voyage : les deux ambassadeurs espagnols s'y étaient alors refusés ; voyant leurs maîtres en possession du royaume de Naples, ils n'avaient d'autre politique que de ne rien conclure, et ils s'attachaient toujours de préférence au projet que la France venait d'abandonner (2). De son côté le cardinal d'Amboise se proposait surtout dans ces négociations d'enflammer toujours plus la jalousie qu'il remarquait entre les rois d'Espagne et leur gendre l'archiduc Philippe. Il écrivit à celui-ci le 1er septembre, que son beau-père le trompait, qu'il ne voulait point que le royaume de Naples fût assuré à son fils et à madame Claude, mais qu'il

(1) Traités de Paix, T. II, p. 7. — Dumont, Corps diplomatique, T. IV, P. 1, p. 51. — Républiq. italiennes, c. 102.

(2) *Fr. Guicciardini*, L. VI, p. 343.

Digitized by Google

le destinait au contraire à don Frédéric (1). Ce dernier était alors même probablement bien malade, car il mourut à Tours le 9 septembre. Rien n'est plus difficile que de démêler les projets des cabinets à cette époque : toutes les pièces qui nous restent avaient été destinées à tromper les contemporains, et elles nous trompent aussi à notre tour.

Les ambassadeurs de France n'avaient pas seulement à se conformer aux intrigues que nouait le cardinal d'Amboise ; ils devaient surtout servir les projets de la reine Anne. Celle-ci, impérieuse et hautaine, exerçait un grand ascendant sur son mari, qui, pour justifier sa faiblesse, disait qu'il fallait beaucoup accorder à une femme chaste (2). La reine avait perdu successivement deux fils qu'elle avait eus de lui ; elle concentrait toutes ses affections sur sa fille Claude, et elle voulait faire d'elle une grande reine, aux dépens de l'héritier masculin de la couronne de France, qui ne lui inspirait que de la jalousie. Le fils de l'archiduc Philippe, souverain des Pays-Bas, était le plus grand parti qu'elle pût procurer à cette fille. Il était l'héritier futur de Maximilien d'une part, de Ferdinand et Isabelle de l'autre ; Anne voulait que sa fille lui portât encore tous les droits de la France sur le duché de Milan et le royaume de Naples, descendus aux Valois par la ligne féminine ; qu'elle lui portât de plus son propre héritage, la Bretagne, l'héritage personnel de son mari, le comté de Blois, enfin la restitution de l'héritage de Bourgogne, dont la France s'était emparée à la mort de Charles-le-Téméraire. Ce fut sur ces bases que le traité de mariage de Charles de Luxembourg, qui fut depuis Charles-Quint, et de Claude de France, fut négocié, et signé à Blois le 22 septembre 1504.

Le duché de Bourgogne, les comtés d'Auxonne, d'Auxerre, de Mâcon et de Bar-sur-Seine étaient restitués à Charles de Luxembourg en raison de ce mariage, et le comté d'Artois devait lui être donné en fief. Si le mariage ne s'effectuait pas

(1) Lettres de Louis XII, Bruxelles, 1712, T. I, p. 1.
(2) *Arn. Ferronii*, L. III, p. 57.

Digitized by Google

par la faute de Maximilien, il renonçait à toutes ses prétentions au duché de Milan et à l'héritage de Bourgogne; si c'était par la faute de Louis, ce dernier transférait tous ses droits sur l'un et l'autre duché à Maximilien (1).

Deux autres traités furent encore signés le même jour et entre les mêmes parties : par le premier, la paix était rétablie entre Maximilien, Louis XII et Philippe, souverain des Pays-Bas, qui prenait, quoique sa belle-mère Isabelle vécût encore, le titre de roi de Castille et de Léon; Maximilien s'engageait à donner l'investiture du Milanez à Louis XII pour la somme de deux cent mille francs; mais, en retour, Louis confirmait tous les droits, toutes les prétentions de l'empereur sur tous les princes et les États de l'Italie et de l'Allemagne; il promettait de ne jamais mettre obstacle à son autorité féodale, et de lui laisser punir comme il l'entendrait ceux qui se montreraient ou rebelles ou moins obéissants qu'ils ne devaient. Le mariage entre Charles et Claude de France était également stipulé par ce traité, et s'il arrivait qu'il fût rompu sans qu'il y eût de la faute de l'une ou de l'autre couronne, Louis promettait de renoncer à toutes ses prétentions sur le Milanez, et Maximilien à toutes les siennes sur la Bourgogne (2).

Le troisième traité, signé le même jour, joignait à l'inconcevable imprudence des deux précédents, la perfidie; car il était dirigé contre la république de Venise, alors alliée des Français. Les deux monarques, sans provocation, sans cause de guerre, autre que la jalousie que les républiques inspirent toujours aux rois, se promettaient d'attaquer sous quatre mois, de concert, la république, et de partager entre eux ses États de terre ferme (3). Comme cependant la part que s'en réservait le roi devait, s'il n'avait pas de fils, passer avec le duché de Milan au petit-fils de Maximilien, l'anéantissement de la république de Venise achevait de détruire les barrières

(1) Traités de Paix, T. II, p. 11.—Dumont, Corps diplom. T. IV, P. I, p. 36. — Hist. de Bourg., T. IV, L. XXII, p. 530.

(2) Traités de Paix, T. II, p. 8. — Dumont, T. IV, P. I, p. 55.

(3) Traités de Paix, T. II, p. 12. — Dumont, T. IV, P. II, p. 58.

Digitized by Google

de la France. Charles-Quint, auquel la reine Anne, en lui donnant sa fille, semblait vouloir assurer la monarchie universelle, n'aurait éprouvé aucun obstacle pour faire entrer les Hongrois et les Dalmates, ses sujets, en Italie; maître de la Lombardie, du comté d'Asti et des Deux-Siciles, il aurait menacé la Provence et le Dauphiné, sur lesquels il aurait revendiqué les antiques droits du royaume d'Arles; maître de la Bohême et de l'Autriche, souverain électif de l'Allemagne, souverain héréditaire du comté de Bourgogne et des Pays-Bas, la cession du duché de Bourgogne, du comté d'Artois et de celui d'Auxerre l'amenait jusqu'aux portes de Paris; il y serait arrivé également au couchant par le duché de Bretagne et le comté de Blois, tandis qu'il aurait hérité de Ferdinand et Isabelle toutes les monarchies des Espagnes. Jamais projet plus fatal pour l'indépendance de la nation française n'avait pu être formé par ses plus ardents ennemis.

La seule justification de Louis XII pour son accession aux traités de Blois, qu'on pourrait qualifier d'acte de trahison envers la France, c'est qu'il était alors malade, et que la reine, qu'il avait autorisée à traiter pour lui le mariage de sa fille, avait abusé de l'état de faiblesse où son esprit était réduit (1). Depuis quelque temps sa santé était fort ébranlée, et quoiqu'il fût âgé seulement de quarante-deux ans, on ne croyait plus possible, ou qu'il eût encore des enfants, ou même qu'il pût vivre plusieurs années. Une première maladie de Louis XII, dès l'année 1501, avait alarmé le royaume. « Peu » de jours après Pâques, dit son panégyriste Saint-Gelais, le » bon prince fut si très fort malade, que plus ne pouvoit;... » sa maladie s'aggravoit chacun jour, et c'étoit chose admi- » rable de voir le deuil que la reine faisoit; car il n'est au- » cune princesse, ni dame, ni autre femme qui en eût su plus » largement faire; et n'est aucun de si dur cœur à qui il n'eût » grand'pitié de la voir en cet état : elle ne bougeoit tout le » jour de sa chambre, lui faisant tout le service qu'elle pou-

(1) Copie des lettres de Louis XII. Archives de Nantes, armoire R, cassette B. d'après Daru, Hist. de Bret., T. III, L. VIII, p. 224.

Digitized by Google

» voit.... Ce seroit chose incroyable d'écrire ni raconter les » plaintes et les regrets qui se faisoient par tout le royaume » de France, pour le regret que chacun avoit du mal de son » bon roi. On eût vu et jour et nuit à Blois, à Amboise et à » Tours, et partout ailleurs, hommes et femmes aller tout nus » par les églises et aux saints lieux, afin d'impétrer envers la » divine clémence grâce de santé et de convalescence à celui » qu'on avoit si grand'peur de perdre, comme s'il eût été » père d'un chacun (1).... La maladie du roi étoit une fièvre » continue qui le tenoit sans nul intervalle de repos,.... et » étoient la plupart des médecins en grand doute de sa santé; » mais notre Dieu, plein de pitié,.... lui donna plénière gué- » rison. » De nouveau, le roi fut grièvement malade à Madon, petite ville près de Blois, au mois d'août 1504; et dans le moment où se préparait le traité de Blois signé trois semaines après, il était impossible de lui parler d'affaires (2). Tous les courtisans jugeaient que le roi était étique, et qu'il ne pouvait aller loin : ce fut ensuite un chef d'accusation contre le maréchal de Gié de l'avoir répété comme les autres (3).

(1505.) Mais la troisième rechute de la maladie du roi fut plus grave que les deux précédentes. Ce fut au mois d'avril 1505 : il perdit la parole, et les médecins désespérèrent de lui (4). Dans cette occasion, la reine lui montra aussi de l'affection ; cependant elle parut plus occupée encore de maintenir son indépendance, comme duchesse de Bretagne. Elle était alors à Blois, auprès du roi, avec sa fille ; elle fit embarquer sur la Loire tous ses effets les plus précieux pour les conduire à Nantes, et elle se préparait à y conduire aussi sa fille dès que le roi aurait expiré (5).

A cette époque le traité de Blois était connu et répandait

(1) Saint-Gelais, p. 176.

(2) Lettre du cardinal d'Amboise à Philippe, du 1er septembre. — Lettres de Louis XII, p. 2.

(3) Lobineau, Hist. de Bret., L. XXII, p. 829.

(4) Remontrances des États. Lettres de Louis XII, p. 43.

(5) *Arn. Ferronii*, L. IV, p. 65.— *Fr. Belcarii*, L. X, p. 288.— J. Molinet, T. XLVII, c. 331, p. 251. — Mém. de Bayard, T. XVI, c. 26, p. 54.

Digitized by Google

une grande alarme en France. On y voyait un projet arrêté pour démembrer la monarchie, ou la réduire sous la dépendance de la maison d'Autriche. Si la reine réussissait à se retirer à Nantes avec sa fille; si, de plus, comme on paraissait le craindre, elle enlevait en passant le jeune François, comte d'Angoulême, héritier de la monarchie, qu'elle regardait comme destiné à priver sa fille de son héritage,. et sur qui elle reportait encore la haine qu'elle ressentait contre sa mère Louise de Savoie, elle aurait trouvé assez de gens empressés à repousser la loi salique, et à appeler la fille du roi à la succession de la couronne de France. Mais le maréchal de Gié, gouverneur d'Angers, et sur-intendant de l'éducation du jeune comte d'Angoulême, eut le courage de traverser ces projets par un acte de vigueur. Il doubla la garde du château d'Amboise, où était François : il envoya l'ordre au gouverneur de ce château de se tenir prêt à lui amener ce jeune prince à Angers à sa première sommation; il fit venir dans cette ville de l'artillerie de Tours, pour être mieux en état de s'y défendre; enfin il fit arrêter à Saumur et conduire à Angers les bateaux sur lesquels la reine avait chargé ses meubles et ses richesses. On assure même qu'il dit hautement qu'il y ferait conduire aussi la reine et la princesse sa fille, si elles s'embarquaient sur la Loire pour se retirer en Bretagne (1).

Le maréchal de Gié était de la maison de Rohan, objet depuis long-temps de la haine des ducs de Bretagne et de celle de la reine Anne, leur dernière héritière. On assure qu'il avait été l'amant de Louise de Savoie, comtesse d'Angoulême, et qu'il l'avait ensuite aliénée par sa jalousie; aussi, quoique dans cette occasion il eût rendu un service essentiel à son fils, en même temps qu'il sauvait l'indépendance de sa patrie et celle de l'Europe, elle n'en conserva aucune reconnaissance. Contre l'attente universelle, Louis XII se rétablit d'une maladie qui l'avait mis à la mort. Il fut bientôt instruit des ordres

(1) Lobineau, Hist. de Bret., L. XXII, p. 829. — D. Morice, Hist. de Bret., L. XVII, p. 234, d'après d'Argentré, L. XIII. c. 64. — Daru, L. VIII. p. 227. — Brantôme, Dames illustres, T. V, p. 3.

Digitized by Google

qu'avait donnés le maréchal de Gié ; il vit en même temps combien tous les vrais Français en avaient de reconnaissance; il commença par les approuver aussi ; cependant il ne put pas résister long-temps aux instances et aux accusations journalières de sa femme. Celle-ci sentait bien que si le roi sanctionnait les précautions prises contre elle par le maréchal, il prononçait implicitement une condamnation sévère de sa conduite. Elle obséda donc Louis XII, alors faible, convalescent, qui donnait peu d'attention aux affaires, et qui, dans tous les temps, lui avait accordé à elle-même la plus grande confiance. En se justifiant, elle accusait Gié ; elle lui reprochait des propos contre le roi, contre elle-même, contre sa fille, des menées pour se rendre maître du royaume au moment où le roi mourrait. Elle obtint enfin de Louis XII l'ordre d'arrêter le maréchal, et de lui faire son procès. La conduite tout entière de Pierre de Rohan, maréchal de Gié, sous les trois rois qu'il avait servis, fut soumise à une enquête. Pierre et François de Pontbriant, deux de ses protégés, le sire d'Albret, son ennemi, la comtesse d'Angoulême, se hâtèrent de déposer contre lui. Le parlement de Toulouse, regardé comme le plus sévère du royaume, fut chargé de le juger. La reine Anne prit trente-deux mille livres sur son épargne pour faire poursuivre avec plus d'ardeur et de sévérité l'instruction et le jugement. Cependant les charges étaient si futiles, que les juges serviles qu'on avait choisis n'osèrent condamner l'homme vénérable qu'on leur avait livré. La sentence, prononcée le 9 février 1506 (1), portait : « Que pour aucuns excès et fautes » desquels il a apparu à la cour par le procès le défendeur » être chargé, et pour certaines grandes causes et considéra- » tions à ce la mouvant, ladite cour l'a privé et prive du gou- » vernement et garde du comte d'Angoulême, des gouver- » nements d'Amboise, d'Angers et autres qu'il tient du roi ; » le suspend pour cinq ans de l'office de maréchal, lui or-

(1) Dans l'acte nous trouvons la date de 1505, l'année ne commençant qu'à Pâques. Plusieurs historiens, cependant, ont rapporté le procès à l'année précédente.

Digitized by Google

» donne de se tenir éloigné de la cour pendant le même temps, » à la distance de dix lieues au moins, et le condamne à res- » tituer la solde de quinze mortes-payes qu'il a employées à » la garde de son château de Fronsac (1). » Ainsi le parlement, ou plutôt la commission de treize juges qu'il avait députée pour prononcer le jugement, n'osait pas même alléguer les accusations sur lesquelles il était fondé, tandis que le procureur du roi avait eu l'impudeur de demander que le maréchal fût mis à la torture pour suppléer aux charges qu'il ne pouvait produire contre lui. La reine affecta de dire qu'elle était satisfaite, et qu'elle ne désirait pas son supplice. « Car » étant mort il seroit trop heureux; mais elle vouloit qu'il » vécut bas et ravalé, ainsi qu'il avoit été paravant grand, » afin qu'il vécût en marissons, douleurs et tristesses, qui » lui feroient plus de mal cent fois que la mort même (2). »

Mais encore que Louis XII eût eu la faiblesse de sacrifier un zélé et loyal serviteur au ressentiment de sa femme, il en trouva d'autres qui, par des voies plus détournées, réussirent à l'empêcher d'accomplir le traité de Blois et un mariage qui aurait été fatal pour la France. L'archiduc Philippe était parvenu à la couronne de Castille, la reine Isabelle étant morte le 26 novembre 1504, après une longue et douloureuse maladie; mais, par son testament, elle avait déclaré qu'en cas d'absence de Philippe et de Jeanne, ou d'incapacité de la dernière, qu'elle savait être folle, son mari Ferdinand aurait l'administration du royaume jusqu'à ce que son petit-fils fût parvenu à sa vingtième année (3). Le traité de Blois avait aussi reçu un commencement d'exécution : le cardinal George d'Amboise s'était rendu à Haguenau; il y avait reçu de Maximilien, le 6 avril 1505, au nom de son maître, l'investiture du duché de Milan, et il y avait prêté pour Louis XII, un

(1) Le procès manuscrit, de 708 feuillets in-folio, est à la Bibliothèque du Roi, n° 8357. — Daru, L. VIII, p. 238.—Des extraits dans Actes de Bretagne, T. III, p. 873. — Isambert, Lois françaises, T. XI, p. 446. — D. Morice, Hist. de Bretagne, L. XVII, p. 235. — Garnier, T. XI, p. 243.

(2) Brantôme, Anne de Bretagne, T. V, p. 4.

(3) Mariana, T. X, L. XXVIII, c. 11, p. 83.

Digitized by Google

serment dans lequel se trouvaient ces paroles : « Que le sus-
» nommé sérénissime roi des Français, comme duc de Milan,
» avec son duché et ses appartenances, veut et doit dès à pré-
» sent, à Votre Majesté, comme roi des Romains, son vrai
» seigneur, et à ses successeurs, être fidèle, obéissant et ser-
» viable, pour le bien, le salut, l'utilité et l'honneur de V. M.
» et du saint Empire romain.... et faire tout ce qu'un fidèle
prince vassal de V. M. doit faire (1). »

Mais, à l'époque même où Louis prêtait ces serments, et confirmait par un nouveau traité avec Maximilien celui qu'il avait signé l'année précédente, il travaillait secrètement à s'en dégager. Il paraît que le chancelier Gui de Rochefort, qui s'était montré déjà favorable au maréchal de Gié, cherchait un prétexte pour brouiller Louis XII avec l'archiduc Philippe, et qu'il saisit avec empressement l'occasion que lui fournirent les officiers de justice de Philippe en Flandre; ceux-ci maltraitèrent un sergent royal venu dans le pays pour « faire au-
» cuns exploits de justice. » On représenta cet incident au roi comme une offense contre son autorité souveraine, et il envoya en Flandre le comte de Nevers, son cousin germain, pour en demander réparation (2). Philippe d'Autriche, qui prenait dès lors le titre de roi de Castille, envoya, de son côté, cinq de ses conseillers en ambassade auprès du roi : nous avons les instructions qu'il leur donna, et l'on y voit, avec évidence, que Philippe voulait à tout prix conserver la bonne harmonie avec Louis XII; que surtout il ne voulait lui donner aucun prétexte pour rompre un mariage qui devait être si avantageux à son fils. Philippe ordonnait à ses ambassadeurs de représenter que les querelles de juridiction entre leurs parlements « n'étoient point du gibier ni de la vocation du roi;
» que Philippe ne lui en a particulièrement rien écrit ni
» mandé, par quoi ne peut être noté de désobéissance ni au-
» cune pertinacité. » Les ambassadeurs étaient chargés de

(1) Traités de Paix, T. II, p. 17. — Dumont, T. IV, P. I, p. 60, et T. IV, P. III, p. 95.

(2) Saint-Gelais, p. 178.

Digitized by Google

s'informer si Louis était mécontent de Philippe pour d'autres causes que celles que ses ambassadeurs avaient exposées, « vu que les doléances faites par les dits ambassadeurs ne » semblent pas être de si grande importance que pour si sou- » dainement faire telles protestations et départements de si » grandes amitiés et traités (1). »

Bientôt, en effet, les ambassadeurs purent reconnaître que les hommes de loi avec lesquels ils avaient à traiter avaient intention de rompre la bonne harmonie entre les deux gouvernements. Ils avaient eu, le 13 octobre, une première conférence avec le chancelier et d'autres jurisconsultes, et ils les avaient trouvés, disaient-ils, « garnis et fournis de grands enseigne- » ments, et largement, et nous, au contraire, nous sommes très » mal instruits et fournis. » Les Français réclamaient la régale sur les évêchés de Flandre, comme droit inséparable et « ad- » hérent à la couronne, qui ne se peut donner, aliéner ni » partir, » et ils présentaient des titres et des exemples remontant jusqu'à l'année 1249. Lorsqu'on leur objectait une lacune de cent onze ans, pendant laquelle ils ne pouvaient prouver l'exercice de ce droit, ils répondaient « qu'en icelui » temps, il y a eu aucuns rois en France qui n'étoient pas » trop bien pourvus de sens; mais que droit de souveraineté » ne se peut prescrire. » De plus, les Français réclamaient les pays de Waes et de Ruppelmonde, et le comté d'Ostrevent, comme faisant partie de la Flandre, et devant par conséquent être tenus sous hommage de la couronne de France, puisque l'Escaut était la vraie limite entre la France et l'Empire (2). Les ambassadeurs de Philippe terminaient leur lettre à leur roi, en lui conseillant, s'il voulait avoir la paix, de céder sur l'affaire de la régale, et de se soumettre à plaider devant le parlement de Paris, quant à ses droits sur les pays de Waes et d'Ostrevent. C'est en effet à quoi ils s'engagèrent par un accord signé le 25 octobre (3).

(1) Lettres de Louis XII, T. I, p. 7-15.
(2) *Ibid.*, T. I, p. 15-32.
(3) *Ibid.*, T. I, p. 32, 33.

Digitized by Google

Mais en même temps que les Français cherchaient à se brouiller avec Philippe, ils désiraient se lier plus intimement avec son beau-père Ferdinand. Celui-ci, au moment de la mort de sa femme, avait fait proclamer sa fille Jeanne comme reine de Castille. Quant à Philippe, son nom n'avait pas été joint à celui de sa femme, sous prétexte qu'il n'avait pas encore prêté serment d'observer les lois du royaume; et, comme tous deux étaient alors en Flandre, Ferdinand s'était mis seul en possession du gouvernement (1). Il avait fait écrire au roi Philippe, par les cortès de Castille, assemblées à Toro, qu'il vînt en Espagne, en conduisant avec lui sa femme, pour que la nation pût juger si Jeanne était en effet incapable de gouverner; tandis que ces mêmes cortès avaient déféré à Ferdinand l'administration du royaume. Mais la plupart des nobles castillans abandonnaient la cour de ce monarque, se retiraient dans leurs châteaux, y rassemblaient des gens de guerre, et paraissaient déterminés à appuyer les prétentions du mari de leur reine contre son père (2). Les conseils de Louis XII profitèrent de ce différend pour s'entremettre entre le beau-père et le gendre, et pour entrer en traité avec le roi d'Aragon. Ferdinand, de son côté, désirait se rapprocher de la France, et pour s'ôter toute inquiétude de la part d'un ancien ennemi, et pour ravir à son gendre l'appui sur lequel celui-ci comptait.

Quoiqu'une des conditions qu'Isabelle avait imposées à son mari en le nommant régent de Castille, fût qu'il ne se remarierait point, pour ne pas dissoudre l'union des deux couronnes, et ne pas priver sa fille de leur commun héritage, Ferdinand, qui était alors âgé de cinquante-trois ans, songea immédiatement à contracter un nouveau mariage. On prétendit d'abord qu'il était entré en traité avec Jeanne la Bertrandeja, que, de concert avec Isabelle, il avait fait exclure du trône de Castille, comme fille supposée de Henri IV (3). Il songea

(1) *Mariana, Hist. de Esp.*, T. X, L. XXVIII, c. 11, p. 87.
(2) *Ibid.*, c. 12, p. 88. — *Rorbertson's Charles the V*, T. II, L. I, p. 7-11.
(3) *Mariana, Hist. de Esp.*, T. X, L. XXVIII, c. 13, p. 98.

aussi à une fille d'Emmanuel, roi de Portugal. Il s'aperçut cependant bientôt que les prétentions qu'il formerait, au nom de l'une ou de l'autre, au trône de Castille, au préjudice de sa fille, ne causeraient à ses sujets que du dégoût; alors il s'adressa au roi de France, et il lui demanda en mariage Germaine de Foix, fille de Marie, sœur de Louis XII, qui avait épousé Jean de Foix, vicomte de Narbonne. En même temps qu'il donna, le 10 septembre 1505, à Ségovie, des pouvoirs à ses ambassadeurs pour faire cette demande, il les accrédita aussi auprès de François, duc de Valois, successeur du roi, dans la persuasion alors générale que Louis XII était tout près du terme de sa vie (1). Germaine était âgée de dix-huit ans, et douée d'une grande beauté. Par un traité, signé à Blois le 12 octobre 1505, Louis cédait à sa nièce tous ses droits sur le royaume de Naples, sous condition cependant que, s'il ne naissait point d'enfants de ce mariage, ces droits dussent revenir à la France. Ferdinand promettait à Louis de lui payer, pendant dix ans, 100,000 ducats chaque année; les deux rois formaient en même temps une confédération étroite, pour être, disaient-ils, comme deux âmes en un seul corps : ils promettaient de s'assister réciproquement contre tous leurs ennemis sans exception aucune, Louis XII avec mille lances françaises, Ferdinand avec trois mille génétaires d'Espagne. Ce dernier accordait aussi un plein pardon à tous les Napolitains du parti français, et il les restituait dans leurs biens (2).

Philippe avait annoncé un prochain voyage en Castille, qui causait de l'inquiétude à Ferdinand. Louis XII lui envoya Michel de Butout, l'un de ses secrétaires, pour le dissuader de ce voyage, l'assurer que Ferdinand était disposé à entrer en négociation avec lui, et lui offrir sa médiation pour tous les différends qu'ils pourraient avoir ensemble (3). Philippe répondit qu'il n'avait aucun différend avec son beau-père, aucune raison de recourir à des arbitres; que, du reste, si le

(1) Dumont, T. IV, P. 1, p. 71.

(2) Traités de Paix. T. II, p. 15. — Dumont. T. IV, P. 1, p. 72. — *Fr. Guicciardini*, Lib. VI, p. 356. — *Fr. Belcarii*, L. X, p. 291.

(3) Lettres de Louis XII, T. I, p. 34.

Digitized by Google

cas s'était présenté, il aurait eu pleine confiance dans le roi de France, auquel il tiendrait de plus près, par le mariage de son fils avec Claude de France, que Ferdinand ne pourrait lui tenir par son mariage avec Germaine de Foix (1).

Mais Louis avait secrètement résolu de ne point accomplir ce mariage de sa fille avec Charles de Luxembourg. Il paraît que, pendant sa maladie, il s'était effrayé lui-même du sort auquel il allait livrer la France; qu'il avait été ému par la terreur populaire, et que, dans les premiers moments lucides que lui laissa son mal, il résolut, au lieu d'élever sa fille à la monarchie universelle, en lui faisant épouser l'ennemi futur de la France, de se contenter, pour elle, du rang de reine de France, en lui faisant épouser l'héritier présomptif de la couronne. Son testament, daté du 31 mai 1505, sanctionne déjà ce mariage. « Item, voulons et commandons très expres-» sément, dit-il, que notre dite fille fasse sa demeure en » notre royaume, sans partir d'icelui, jusqu'à ce que le » mariage d'elle et de notre très cher et amé neveu le duc » de Valois, comte d'Angoulême, soit fait et consommé (2). » Mais ce testament demeura clos pendant bien des années encore, et la résolution qu'il énonçait était un secret soigneusement dérobé, non seulement à Maximilien et à Philippe, mais à la reine Anne. Celle-ci voulait faire sa fille impératrice; elle avait conservé son ancienne affection pour la maison d'Autriche, et elle se complaisait à l'idée que, de même qu'elle avait apporté la Bretagne à la France, sa fille apporterait la France elle-même à l'Empire d'Occident.

Le testament de Louis XII n'aurait probablement pas mis d'obstacle aux projets de la reine; le roi laissait à sa fille les duchés de Milan et de Gênes, les comtés de Pavie et d'Asti, et tout ce qu'il possédait en Italie; le comté de Blois et toutes les seigneuries qu'il avait eues en France, ne venant pas de son apanage : il laissait à la reine seule la tutelle de sa fille; il appelait à la régence la reine, conjointement avec la com-

(1) Sa lettre de novembre 1505. Lettres de Louis XII, p. 37.
(2) Isambert, Lois franç., T. XI, p. 443.

Digitized by Google

tesse d'Angoulême et le cardinal d'Amboise ; leur adjoignant pour conseillers le comte de Nevers, le chancelier La Trémoille et Robertet, secrétaire d'État. Ainsi la reine se serait trouvée à peu près toute-puissante lorsque le moment serait venu de mettre ses projets à exécution (1). Pendant la convalescence du roi, la reine fit un voyage en Bretagne, peut-être pour recueillir des accusations contre le maréchal de Gié, et Louis profita de son absence pour se faire porter au château d'Amboise, qu'habitait la comtesse d'Angoulême et son fils : il témoigna sa tendresse au jeune comte, qu'Anne comprenait dans la haine qu'elle avait contre sa mère, et il lui donna un nouveau gouverneur, Arthus Gouffier, pour remplacer le maréchal de Gié (2).

Philippe, roi de Castille, avait vu sans doute avec inquiétude le mariage de Ferdinand avec Germaine de Foix, et la cession que leur faisait Louis XII de ses droits sur Naples, qu'il avait déjà aliénés en faveur de Charles de Luxembourg et de Claude; cependant il sentait trop l'importance de ce mariage, que la reine Anne promettait toujours d'accomplir, pour témoigner du mécontentement, et courir risque de se brouiller avec la France. Il avait profité de la clause du traité de Blois qui lui laissait les mains libres contre les ennemis reconnus de l'Empire, pour attaquer Charles d'Egmont, fils de cet Adolphe duc de Gueldre, dont Charles-le-Téméraire avait, en 1473, puni l'impiété en confisquant ses biens. Charles d'Egmont, appelé à régner par les peuples qui avaient obéi à ses ancêtres, avait recouvré la possession du duché de Gueldre et du comté de Zutphen. L'archiduc Philippe consacra une partie de l'été de 1504 à lui faire la guerre (3). L'année suivante, il eut avec lui une conférence au château de Rosendal, dans laquelle il convint d'une trève de deux ans, qui fut signée le 28 juillet 1505. Charles d'Egmont consentit à remettre à des arbitres la décision de ses

(1) Isambert, T. XI, p. 443.
(2) Saint-Gelais, p. 179.
(3) J. Molinet, c. 525, p. 225.

Digitized by Google

prétentions à la souveraineté de la Gueldre, et, pendant qu'ils examineraient ce procès, il s'offrit à accompagner lui-même Philippe en Espagne, afin de lui répondre qu'il ne profiterait point de son absence pour renouveler la guerre dans les Pays-Bas (1).

(1506.) Philippe était impatient de se mettre en possession de ce royaume de Castille, que son beau-père lui retenait, où il travaillait sans cesse à s'affermir. Cependant il ne voulait pas s'y rendre sans sa femme, qui lui répondait seule de l'affection des Castillans; il avait dû attendre d'abord ses couches : elle lui donna une fille à Bruxelles, le 13 septembre; ensuite son rétablissement, il ne fut prêt à partir qu'au commencement de l'année suivante. Il s'embarqua le 10 janvier 1506, à Middelbourg, avec la reine Jeanne et une suite brillante et nombreuse. Sa flotte était de vingt-six navires; mais à peine était-elle sortie du port qu'elle fut accueillie par une violente tempête. Philippe, avec deux de ses plus petits bâtiments, se réfugia à Weimouth; les autres, dispersés par le vent, entrèrent dans d'autres ports d'Angleterre. Henri VII était trop peu généreux pour ne pas tirer avantage de la mésaventure de Philippe.

Dans la lutte entre Ferdinand et Philippe, Henri voyait l'image de celle qu'il pouvait redouter avec son propre fils; car il savait que la plupart des Anglais ne le reconnaissaient comme roi qu'au nom de sa femme; de même que Ferdinand n'avait été roi de Castille qu'au nom d'Isabelle. Il accueillit donc Philippe avec beaucoup de marques d'honneur, mais en même temps, en l'entourant de forces considérables, qui faisaient réellement de lui un prisonnier; il le retint trois mois à Weimouth, à Windsor et à Londres, pour donner à Ferdinand le temps de se préparer. Il força Philippe à lui livrer le comte de Suffolk, qui s'était réfugié dans les Pays-Bas, et dont il promit seulement d'épargner la vie; il le contraignit enfin à signer un traité de commerce défavorable pour les Flamands. Ce ne fut qu'après ces extorsions, mal dégui-

(1) J. Molinet, c. 332, p. 253.

Digitized by Google

sées par des fêtes de cour, qu'il le laissa repartir pour l'Espagne le 22 avril (1).

Ce fut pendant que Philippe était ainsi écarté de la scène du monde, et presque captif, que la cour de France se détermina à rompre ouvertement les engagements qu'elle avait contractés avec lui. Le roi se fit solliciter par les villes de son royaume d'assembler les États-généraux. En effet, il les convoqua pour le 10 mai 1506, à Tours. Aucune fermentation ne se faisait remarquer en France, la couronne ne demandait point de nouveaux impôts, le peuple était content et n'avait point de doléances à présenter, aucun esprit de parti n'était éveillé, aucune agitation n'accompagna l'assemblée des députés. Les conseillers du roi les instruisirent du rôle qu'on voulait leur faire jouer, pour autoriser le roi à rompre des traités confirmés par ses serments et par ceux des gouverneurs de ses provinces. Le danger était réel pour l'indépendance nationale, et les députés le comprirent sans doute; mais il ne faut chercher dans leur décision ni un grand acte de la souveraineté du peuple, ni une grande preuve de la magnanimité du roi, comme M. Rœderer a cherché à le faire voir dans un livre où l'imagination supplée sans cesse au manque de faits (2). Ils jouèrent bien la comédie qu'on leur avait fait apprendre; c'est tout ce qu'on peut dire à leur éloge. Les historiens contemporains n'y attachant aucun intérêt, les ont presque passés sous silence, et aucun procès-verbal de leur assemblée ne s'est conservé (3).

Le 14 mai, Louis XII reçut les députés des États dans la grande salle du Plessis-lès-Tours. Il avait à sa droite les cardinaux d'Amboise et de Narbonne, le chancelier et beaucoup de prélats; à sa gauche, François, comte d'Angoulême, auquel

(1) J. Molinet, c. 336, p. 276, ne parle que des festes, de l'amiable recueil et grand festoyement.—*Bacon's History of king Henry The VII*, p. 104.—Rapin Thoyras, T. V, L. XIV, p. 349. — Traité de Windsor, du 9 février 1506, et Traité de commerce de Westminster, 15 mai, dans Dumont, Corps diplom., T. IV, p. 76, 83.

(2) Rœderer, Louis XII, c. 17, p. 161.

(3) J. d'Auton, T. III, c. 1, p. 1-6, par Théod. Godefroy, *Paris*, 1615, *in-4*. — *Fr. Belcarii*, L. X, p. 291.

Digitized by Google

il avait donné le titre de duc de Valois; les princes du sang, les plus grands seigneurs du royaume, le président du parlement de Paris et quelques-uns de ses conseillers. Thomas Bricot, chanoine de Notre-Dame et premier député de Paris, porta la parole; il remercia le roi d'avoir réprimé la licence des gens de guerre, en sorte qu'il n'y en avait plus de si hardi que de rien prendre sans payer; d'avoir abandonné à son peuple le quart des tailles; d'avoir enfin réformé la justice dans son royaume, et appointé partout de bons juges, tant à la cour du parlement de Paris que dans les tribunaux inférieurs. « Pour toutes ces causes, dit-il, il devoit être appelé le roi Louis » douzième, père du peuple. » Ce surnom, qui répondait aux sentiments de toute l'assemblée, fut reçu avec acclamation; le roi lui-même fut si touché, qu'on lui vit répandre des larmes. Bricot se mit ensuite à genoux, et tous les députés suivant son exemple, il reprit : « Sire, nous sommes ici ve- » nus sous votre bon plaisir pour vous faire une requête pour » le général bien de votre royaume, qui est telle, que vos » très humbles sujets vous supplient qu'il vous plaise de don- » ner madame votre fille unique en mariage à M. François, » ici présent, qui est tout Français (1). »

Par ordre de Louis XII le chancelier Gui de Rochefort répondit aux députés des États : « Que quant aux louanges » par eux à lui données, elles venoient de Dieu; que, s'il » avoit bien fait, il désiroit encore de mieux faire; et au » regard de la requête touchant le dit mariage, qu'il n'en » avoit jamais ouï parler; que de cette matière il communi- » queroit avec les princes de son sang, pour en avoir leur » avis (2). »

La suite des événements, telle du moins que la cour de France voulait qu'elle parût aux yeux de la maison d'Autriche, nous est annoncée dans une lettre que Louis XII écrivit lui-même à Guillaume de Croy, sire de Chièvres, auquel Philippe avait confié le gouvernement des Pays-Bas en son

(1) Mémoires dans les Lettres de Louis XII, T. I, p. 44.
(2) *Ibid.*, p. 45.

Digitized by Google

absence, et qui plus tard fut chargé de l'éducation de Charles-Quint : « Mon cousin, lui écrivait Louis, le 31 mai, les » députés des principales et plus grosses villes et cités de mon » royaume se sont hâtivement trouvés devant moi, en cette » ma bonne ville et cité de Tours, comme ils m'avoient fait » avertir : et illec, en la présence de tous les princes et sei- » gneurs de mon sang, et autres grands et notables prélats » et personnages de mon conseil, que, pour ce, j'avois mandé » et fait assembler à grand nombre, sachant leur venue, » après plusieurs grandes remontrances qu'ils nous ont faites, » m'ont très humblement supplié et requis, pour le bien, » profit et sûreté de moi, de mon royaume, et de toute la » chose publique d'icelui, que je voulusse entendre et traiter » le mariage de ma fille Claude de France avec notre cousin » le duc de Valois.

» Et depuis la dite requête ainsi faite, sont venus les barons » et seigneurs de mon pays et duché de Bretagne, avec ceux » des bonnes villes, qui ont adhéré à la requête à moi faite » par ceux desdites grosses villes de France, et en icelle » ont persisté, et de ce fait semblablement supplication et » requête.

» Sur lesquelles remontrances et requêtes j'ai bien voulu » avoir l'avis et conseil desdits princes et seigneurs de mon » sang, et gens de mon conseil, lesquels finalement se sont » résolus que pour lesdites causes et raisons susdites et allé- » guées par ceux desdites villes, et autres qui seroient trop lon- » gues à raconter, ledit mariage est accordé à l'humble sup- » plication et requête de mesdits sujets, comme très juste et » très raisonnable ; et non pas seulement le m'ont conseillé, » mais particulièrement et généralement m'ont tous fait » semblable requête : sans ce que je doive avoir égard ni » m'arrêter à ce que, comme il a été très bien dit et remon- » tré en leurs présences, par ci-devant quelque traité avait » été fait entre moi et mon frère et cousin le roi de Castille, » touchant le mariage de madite fille, avec mon cousin le » duc de Luxembourg son fils, qui fut pour aucunes considé- » rations que j'avais lors, qui de présent cessent. Jaçoit qu'il

Digitized by Google

» n'y ait ni pourroit avoir chose qui me liât ni madite fille, » de présentement contracter et faire ledit mariage pour » autant que ni l'un ni l'autre n'avoient l'âge requis pour ce » faire; et davantage ce seroit par moi contrevenir au pre- » mier serment solennel par moi fait à Reims, en recevant » mon sacre et couronnement, qui est de faire toute chose » que connoîtrai être au bien, sûreté et conservation de mon » royaume, sans consentir ni permettre directement la dimi- » nution d'icelui.

« Or, je n'eusse pu et ne pourrois, pour mon honneur et » devoir, et sans le trop grand malcontentement desdits » princes et seigneurs de mon sang, auxquels cette chose » touche, et aussi de mesdits sujets, désirer à faire et traiter » ledit mariage; mais j'ai conclu, par leurs dits avis et opi- » nions, de faire les fiançailles d'eux deux. Toutefois, par » ledit mariage je n'ai entendu et n'entends, en quelque façon » que ce soit, de me déporter et éloigner de la bonne amitié, » fraternité et alliance qui est entre mondit frère et cousin le » roi de Castille et moi. Lesquelles choses j'ai fait savoir à » mondit frère et cousin, et aussi vous en ai bien voulu » avertir, afin que ne vous imaginiez pas que pour ce je veuille » faire aucune rupture avec mondit cousin (1). »

En effet, Louis XII avait répondu aux États le 19 mai; il leur avait déclaré qu'*il condescendoit à leur demande et requête*, et qu'il voulait que les fiançailles des deux enfants se fissent dès le surlendemain. Cela fut exécuté le jeudi 21 mai. Le chancelier lut, devant toute la cour, les articles du mariage, qui assuraient à la fille de Louis XII, lors même qu'il viendrait à avoir des fils, les comtés d'Asti et de Blois, les seigneuries de Soissons et de Coucy, et cent mille écus donnés par la reine; après quoi le cardinal d'Amboise célébra les fiançailles (2).

Par ces fiançailles, la France échappait à un des plus grands

(1) Isambert, T. XI, p. 461. — Collection des États-généraux, T. X, p. 193. — Rœderer, Pièces justificatives, T. I, p. 435.

(2) Lettres de Louis XII, p. 50. — Dumont, Corps diplom., T. IV, p. 88. — Actes de Bretagne, T. III, p. 878.

Digitized by Google

dangers qui eussent depuis longtemps menacé l'indépendance nationale : mais, quelque heureuse que fût la résolution de Louis, sa mauvaise foi n'en était pas moins signalée, et la lettre par laquelle il se dégageait des plus sacrés engagements, *par des raisons qui seroient trop longues à raconter*, n'en est pas moins caractéristique. Chièvres, en la recevant, ne douta pas que la guerre ne dût s'ensuivre entre Louis XII et le roi son maître ; il se hâta de fortifier sa frontière, et, par un traité du 6 juin, il engagea Robert de la Marck, seigneur de Sédan, à la solde du roi de Castille (1). Mais Philippe se sentait alors en Espagne dans des circonstances si délicates, qu'il ne songea qu'à gagner du temps. Il écrivit de Valladolid à Louis XII, le 20 juillet, qu'il ne pouvait lui répondre sur le mariage de sa fille avec François : « Sans » premier en avertir et consulter avec le roi son père, et aussi » avec le roi d'Aragon son beau-père, auxquels semblable- » ment cette affaire touche.... En outre, touchant l'amitié » et bienveillance d'entre vous et moi, soyez sûr que, de ma » part, il n'y aura jamais faute ne rupture; espérant sembla- » blement que aussi n'aura-t-il de la vôtre (2). »

Philippe était arrivé le 28 avril à la Corogne, en Galice ; Ferdinand n'avait pas osé s'opposer à son débarquement : il avait vu les nobles Castillans accourir au-devant de son gendre, et s'empresser à se déclarer pour lui ; il affecta d'interdire toute résistance, de protester de son affection pour ses enfants, de se rendre sans armes, et avec une suite peu nombreuse, aux deux conférences qu'il eut avec Philippe, où celui-ci se trouvait à la tête de son armée; après leur seconde entrevue, le 5 juillet, Ferdinand partit pour l'Aragon, abandonnant sans partage à Philippe le gouvernement de la Castille; mais non sans espérance d'y être bientôt rappelé, tant il remarquait déjà de semences de discorde entre les Flamands et les Castillans, et tant les derniers se défiaient de l'assurance que donnait Philippe, que sa femme était folle, et qu'il était

(1) Lettres de Louis XII, p. 51.
(2) *Ibid.*, p. 54.

Digitized by Google

nécessaire de l'enfermer (1). Ferdinand ne s'arrêta point en Aragon ; il voulait s'assurer du royaume de Naples, qu'il prétendait devoir lui demeurer sans partage, tandis que les Castillans insistaient sur ce qu'il avait été conquis avec les forces de la Castille, et ils affirmaient que le roi Philippe devait y avoir une part. Le grand capitaine, Gonzalve de Cordoue, vice-roi de Naples, étant Castillan, donnait surtout beaucoup d'inquiétude à Ferdinand, qui s'embarqua à Barcelonne, le 4 septembre, avec sa nouvelle épouse Germaine de Foix, pour prendre possession du royaume de Naples. Il y avait bien peu de jours qu'il était parti, lorsque Philippe tomba malade à Burgos d'une fièvre pestilentielle, et mourut le 25 septembre 1506, à l'âge de vingt-huit ans, trois mois seulement après son entrée en Castille (2).

Pendant ce règne si court Philippe n'eut point le temps de demander raison à Louis de la violation du traité de Blois, ou de régler d'une manière nouvelle les droits contestés, qui avaient paru arrangés par le mariage de Charles de Luxembourg avec Claude de France. M. de Chièvres, qu'il avait laissé son lieutenant-général dans les Pays-Bas, s'y trouvait sans argent et sans troupes. Philippe avait fait faire les plus grands efforts à ses États de Flandre pour se mettre en état de se présenter en Castille avec des forces imposantes, et il n'avait rien laissé dans le pays qu'il quittait (3). Les villes de Flandre étaient mécontentes ; on ne pouvait obtenir d'elles aucune nouvelle contribution; l'évêque de Liége et le seigneur de Sedan, qui peut-être n'avaient traité avec Chièvres que pour donner de l'inquiétude à la France, et obtenir d'elle de meilleures conditions, étaient bientôt rentrés dans l'alliance de Louis XII. Le duc de Gueldre, qui avait promis de suivre Philippe en Castille, s'était échappé au moment du départ de celui-ci, et dès qu'il l'avait su arrêté en Angleterre il avait

(1) *Mariana, Hist. de Esp.*, T. X, L. XXVIII, c. 16-21, p. 117-157.

(2) *Ibid.*, c. 22, 23, p. 157-169. — *Robertson's History of Charles the V*, T. II, p. 17. — J. d'Auton, c. 5, p. 17.

(3) Lettre de M. de Croy au conseil de Castille, du 16 août 1506. — Lettres de Louis XII, p. 67.

Digitized by Google

recommencé la guerre. Louis XII lui avait aussitôt fait passer quatre cents lances françaises pour attaquer les Pays-Bas ; Philippe s'en était plaint, mais avec modération, dans une lettre qu'il adressait le 24 juillet au cardinal d'Amboise (1), et celui-ci avait répondu que le roi n'avait pas pu laisser détruire le duc de Gueldre son serviteur et son parent. Toutefois il s'était engagé par le traité de blois à ne lui donner aucun secours; d'ailleurs c'était lui-même qui l'excitait à rompre un armistice que Philippe désirait observer (2).

Amboise, qui avait envoyé François de Rochechouart en ambassade auprès de Maximilien en Carinthie (3), semblait vouloir ménager toujours la cour d'Autriche ; cependant de part et d'autre on se préparait sourdement à la guerre. La France s'était unie toujours plus intimement avec Ferdinand, pendant ses démêlés avec son gendre : ce roi, qui tenait plusieurs cardinaux sous sa dépendance, dans les Deux-Siciles et l'Aragon, avait promis leurs suffrages au cardinal d'Amboise, à la première vacance du trône pontifical (4). De son côté la maison d'Autriche s'était assuré l'alliance de l'Angleterre ; Philippe avait promis sa sœur Marguerite, veuve du duc de Savoie, en mariage à Henri VII, avec une riche dot (5). Maximilien, qui faisait demander à Louis le service de cinq cents lances, qu'il lui avait promises pour l'accompagner à son couronnement à Rome, recherchait en même temps l'alliance des Vénitiens et des Suisses ; mais les envoyés français déterminèrent l'une et l'autre république à rester fidèle à leur alliance (6).

Toutes ces négociations, toutes ces intrigues furent suspendues par la nouvelle de la mort inattendue de Philippe, qui frappa d'étonnement et même de pitié ceux qui travaillaient

(1) Lettres de Louis XII, T. I, p. 56.
(2) *Ibid.*, p. 58.
(3) J. d'Auton, c. 2, p. 7.
(4) Mémoire d'un agent de Philippe. — Lett. de Louis XII, p. 63.
(5) *Lord Bacon's Hist. of Henry the VII*, p. 107.—Rapin Thoyras, L. XIV, p. 350.
(6) *Fr. Guicciardini*, L. VII, p. 361.

Digitized by Google

à limiter sa puissance. Louis XII offrit aux Flamands qui l'avaient accompagné en Castille, de leur laisser librement traverser la France, à leur retour (1). Il fit écrire à Marguerite d'Autriche, qu'il était prêt à traiter les fils de Philippe comme ses propres enfants; ce qui peut-être a donné naissance à la fable qu'il avait chargé M. de Chièvres de l'éducation du jeune Charles de Luxembourg (2). L'état de Jeanne veuve de Philippe, que les Cortès avaient déclarée reine propriétaire de Castille, ne permettait point de la charger du gouvernement. Son esprit était faible, soupçonneux, jaloux, incapable de s'occuper d'aucune affaire ou de la comprendre; du vivant de son mari elle ne sortait point de son appartement; invisible à tous les yeux, toujours plongée dans une profonde mélancolie, elle n'avait pas même vu son père. La mort de son mari changea ces sombres vapeurs en une folie complète : elle voulut conserver son corps embaumé, dans son propre appartement, sur un lit de parade, et revêtu d'habits magnifiques; elle ne détournait pas un instant ses yeux de dessus lui, espérant toujours qu'un miracle le rendrait à la vie; la jalousie qui avait empoisonné son existence subsistait aussi toujours : elle ne permettait pas qu'une seule femme entrât dans son appartement (3). Son refus constant de signer aucun papier, de donner aucun ordre, d'ouvrir aucune lettre; et en même temps les désordres croissants de la Castille, où des soulèvements éclataient dans toutes les villes, forçaient à donner un nouveau chef au gouvernement. Maximilien prétendait qu'à lui seul appartenait la tutelle de son petit-fils, Charles de Luxembourg, qui, à défaut de sa mère, devait être reconnu pour roi de Castille. Il avait renoncé à son expédition long-temps annoncée en Italie; il veillait sur les frontières de Hongrie, attendant la mort de Ladislas VI, alors malade, pour s'emparer de ce royaume; mais, toujours

(1) Sa lettre du 28 octobre, p. 92.

(2) Lettres de Louis XII, p. 93, 94. — *Robertson's History of Charles V*, L. I, p. 27.

(3) Robertson, L. I, p. 21. Le tableau de cette passion, dans Mariana, est moins romanesque, T. X, L. XXIX, c. 3 et 5, p. 188, 200.

Digitized by Google

désireux d'aventures nouvelles, il parlait cependant d'abandonner toutes les affaires qu'il avait sur les bras, pour passer en Castille et se faire donner la tutelle de son petit-fils (1). De son côté Ferdinand, qui avait appris la mort de son gendre à Portofino dans l'État de Gênes, n'en continua pas moins sa route vers Naples, comptant que le désordre où tomberaient les Castilles, y ferait désirer davantage son retour. Il entra dans Naples le 1er novembre; il y combla d'honneurs et de marques de confiance Gonzalve de Cordoue, mais il ne l'y perdit plus de vue, et cinq mois après il le ramena en Espagne, où ses partisans avaient travaillé activement à lui faire déférer la tutelle de sa fille (2).

Dans l'intérieur de la France, sur lequel au reste les écrivains contemporains ne nous donnent jamais aucun renseignement, il paraît que rien ne changeait, rien ne fixait l'attention. Il ne s'était publié dans l'année aucune ordonnance importante; les États-généraux s'étaient séparés, après une session de trois jours, sans avoir fait aucune demande, exprimé aucun désir sur l'administration intérieure. La santé du roi paraissait toujours chancelante; les ambassadeurs de Castille assuraient leur maître, dans leur correspondance, que ses médecins ne croyaient pas qu'il pût vivre au-delà du mois de janvier suivant. La reine faisait bon accueil à la comtesse d'Angoulême, comme si elle sentait que le jour pouvait venir où elle dépendrait de cette rivale. L'amiral de Graville avait été au gouvernement de Paris, mais il éprouvait beaucoup d'opposition dans cette ville. On lui reprochait le supplice du duc de Nemours sous le règne de Louis XI; on assurait qu'à cette époque il avait fait chasser dix-sept conseillers du parlement de Paris, parce qu'ils s'étaient refusés à voter selon ses désirs; on ajoutait que dès lors il s'était enrichi par de nombreuses malversations, et que le procureur du roi menaçait de lui intenter un procès criminel (3).

(1) Schmidt, Hist. des Allem., T. V, L. VII, c. 31, p. 430. — Coxe, Maison d'Autriche, T. II, c. 23, p. 107. — Mariana, L. XXIX, c. 2, p. 183.

(2) *Mariana*, L. XXIX, c. 2, p. 176. — *Fr. Guicciardini*, L. VII, p. 368.

(3) Mémoire adressé en juillet à Philippe. — Lettres de Louis XII, T. I, p. 65, 66.

Digitized by Google

Mais, pendant que chacun demeurait inactif, dans l'attente des événements, le pape Jules II prit tout à coup l'initiative, et entra en campagne. Jules II passait pour fort vieux : le costume qu'il portait, sa longue barbe, sa contenance courbée, lui en donnaient l'apparence, et le cardinal d'Amboise, s'attendant à sa mort prochaine, ne cessait d'intriguer pour parvenir à lui succéder. Cependant, il était né en 1443, à Savonne, en sorte qu'il n'avait que soixante-trois ans (1). Orgueilleux, irascible, impétueux, il regardait comme son devoir de rétablir dans tous les États de l'Église l'autorité immédiate du saint-siége, et il avait surtout juré qu'il ne tarderait pas à chasser tous les tyrans de l'État pontifical. Il avait souvent montré le plus violent ressentiment contre les Vénitiens, qui, à la mort de César Borgia, s'étaient emparés de Faenza et de Rimini; c'était pour les expulser de ces deux villes qu'il avait suggéré à Louis XII l'imprudent traité de Blois, par lequel ce monarque invitait Maximilien à partager avec lui les États de cette république, rapprochant ainsi du siége pontifical les peuples que Jules II lui-même appelait toujours *les barbares*.

Ce traité, qui fut plus tard renouvelé à Cambrai, et qui causa d'horribles désastres à l'Italie, n'avait point été ou exécuté, ou même publié : l'union nouvelle de Louis XII avec Ferdinand avait aliéné le premier de Maximilien. Le pape, cependant, s'était mis en mesure de l'exécuter pour sa part : il avait amassé de l'argent et rassemblé des troupes; il était très chagriné de devoir ajourner son attaque contre les Vénitiens; du moins, il se crut obligé, en conscience, à ne pas différer plus long-temps de purger l'État de l'Église de ceux qu'il nommait les tyrans. Les premiers qu'il résolut de dépouiller étaient souverains héréditaires des deux plus puissantes villes de l'État pontifical : Jean Paul Baglioni de celle de Pérouse; Jean Bentivoglio de celle de Bologne. Le dernier jouissait de la protection du roi de France, qu'il avait

(1) *Onofrio Panvino Vite de' Pontifici*, p. 482. Il donne même la date de 1453, qu'il corrige ensuite.

Digitized by Google

achetée par un tribut considérable. Le Bolonais, où sa famille régnait depuis un siècle, était regardé comme essentiel à la défense du Milanez, et les Français, qui avaient tour à tour à craindre Ferdinand ou Maximilien, pour leurs possessions de Lombardie, étaient intéressés à défendre son indépendance; mais Jules II se flatta de les étonner par sa décision, de les intimider par l'autorité de l'Église. Il envoya sommer Louis XII de lui faire passer des troupes, et les Vénitiens de demeurer tranquilles. Les uns comme les autres, redoutant les emportements de l'impétueux pontife, lui complurent, contre leur propre jugement (1).

Le 27 août 1506 Jules II partit de Rome à la tête de quatre cents hommes d'armes, et accompagné de vingt-quatre cardinaux. Baglioni, effrayé, vint le 8 septembre le trouver à Orviéto, et se remettre entre ses mains. Jules entra le 13 septembre dans Pérouse; il rendit à la ville son administration républicaine, sous la directe du saint-siége, et il laissa cependant à Baglioni ses biens patrimoniaux, ainsi que la permission de vivre comme citoyen dans la ville où il avait régné (2). L'attaque de Bologne semblait devoir lui présenter de plus graves difficultés. Louis XII, en apprenant que le pape avait annoncé en plein consistoire que, pour soumettre cette ville, il pouvait compter sur l'appui de la France, s'était écrié que sans doute le saint Père avait trop bu d'un coup, faisant allusion aux habitudes assez connues de Jules II (3). Mais le cardinal d'Amboise, toujours obéissant à la cour de Rome, ne tarda pas à persuader à son maître qu'il fallait se conformer aux volontés du pape, si on ne voulait pas se brouiller avec lui; en sorte que Louis, au mépris des engagements les plus solennels, donna ordre à M. de Chaumont, qui commandait dans le Milanez, de marcher contre Bologne avec six cents lances et trois mille Suisses. L'armée pontificale d'une part, celle de Chaumont de l'autre, entrèrent

(1) *Macchiavelli, Discorsi sopra Tito Livio*, L. III, c. 44, p. 199.
(2) *Macchiavelli, Legazioni*, T. VII, p. 87, 88. — Républ. ital., c. 105.
(3) *Fr. Guicciardini*, L. VII, p. 365.

Digitized by Google

le 22 octobre dans le Bolonais (1), et le 2 novembre Bentivoglio fut obligé de se réfugier dans le camp français avec ses enfants, abandonnant une principauté qui avait appartenu à sa famille, avec peu d'interruption, depuis plus d'un siècle. Jules II organisa à Bologne, comme il avait fait à Pérouse, un gouvernement presque républicain, qui s'y est maintenu jusqu'à la fin du dix-huitième siècle. Chaumont donna un refuge aux Bentivoglio dans le duché de Milan, et il leur garantit la conservation de leur fortune; mais il eut la bassesse de se faire payer 12,000 ducats par le prince qu'il venait de tromper, pour lui accorder cette dernière protection (2).

D'autres mouvements en Italie causaient en même temps de l'inquiétude à la cour de France. La république de Gênes avait été annexée à la couronne en même temps que le duché de Milan, parce qu'elle s'était mise sous la dépendance des derniers Sforza, et Louis y avait été récemment reçu avec beaucoup de marques d'affection. Cependant, les anciennes libertés de cette ville avaient été respectées par le roi de France; il n'y exerçait que les prérogatives précédemment réservées au doge; toutes les autres magistratures étaient déférées par les suffrages annuels du peuple; seulement, il avait été convenu qu'elles seraient partagées par égales parts entre les nobles et les plébéiens. Tant qu'il y avait eu un doge, celui-ci, qui, d'après la constitution de la république, devait toujours être plébéien, avait eu soin de faire respecter ce partage (3). Mais les Français regardaient comme un objet de ridicule ou de mépris un tel appel des roturiers au pouvoir; aussi toutes les faveurs du gouverneur que le roi avait envoyé à Gênes étaient pour les nobles. Ceux-ci, en retour, faisaient la cour au pouvoir; ils abandonnaient tout soin de l'indépendance nationale; ils refusaient tout respect aux lois de leur patrie; ils affectaient le ton et l'insolence des nobles français; ils portaient à leur ceinture un poignard, sur le manche du-

(1) Jean d'Auton, P. III, c. 4, p. 19, et c. 6, p. 43.

(2) *Fr. Guicciardini*, L. VII, p. 367. — Répub. ital., c. 103. — J. d'Auton, c. 5, p. 25.

(3) J. d'Auton, c. 7, p. 44.

Digitized by Google

quel on voyait écrit en gros caractère : *Châtie vilain*, et ils semblaient chercher l'occasion de répandre du sang dans une querelle, pour faire rentrer les roturiers dans le respect et l'obéissance qu'ils croyaient leur être dus (1).

La querelle ne tarda pas à s'engager : ce fut le 18 juillet 1506, sur le marché aux Herbes. L'insolence d'un noble, qui enleva un panier de champignons à un bourgeois qui les marchandait, en fut l'occasion (2). Mais elle ne tourna pas à l'avantage de la noblesse : les gentilshommes furent maltraités sur la place publique; après quoi une loi fut portée au conseil souverain, pour réduire la noblesse à n'avoir plus que le tiers, au lieu de la moitié des offices publics; le gouverneur royal de Gênes fut forcé de la sanctionner pour conserver la paix. Toutefois les nobles humiliés ne se soumirent pas longtemps à ce nouveau partage; ils allèrent joindre à Asti Philippe de Ravestein, qui revenait exercer pour la seconde fois les fonctions de gouverneur à Gênes, et ils rentrèrent avec lui, le 15 août, dans leur patrie, en appareil menaçant. Philippe de Castille n'était point encore mort à cette époque, et Louis, qui s'attendait chaque jour à une rupture ouverte avec lui, ne voulait pas avoir en même temps une révolution à redouter à Gênes. Il ordonna donc à Ravestein de respecter le nouveau décret sur le partage des honneurs de la république, mais d'exiger en même temps que tous les fiefs confisqués sur la noblesse émigrée lui fussent rendus. Cette condition ne laissait pas que d'être onéreuse au peuple; car les gentilshommes commandaient par leurs châteaux la moitié des campagnes, et tous les chemins qui conduisaient à Gênes; en sorte que quand ils étaient d'accord, ils pouvaient affamer la capitale; d'autant plus que l'un d'eux, Lucien Grimaldi, s'était fortifié à Monaco, qu'il en avait fait un refuge de pirates, et qu'il interceptait la navigation, en même temps que ses confrères coupaient toutes les voies de terre (3).

(1) J. d'Auton, c. 7, p. 47.—*Uberti Folietæ*, L. XII, p. 687. — *Ag. Giustiniani*, L. VI. f. 258.

(2) J. d'Auton, c. 7, p. 50.

(3) *Uberti Folietæ Genuens. Histor.*, L. XII, p. 692. — *P. Bizarri S. P. q.*

Digitized by Google

Les gentilshommes commencèrent bientôt à entraver les arrivages; et dès que les vivres manquèrent à Gênes, la patience échappa aux Génois; ils résolurent de chasser les pirates de Monaco. A la fin de septembre, les huit tribuns du peuple, magistrats légitimement élus, et reconnus par le roi, attaquèrent le château de Monaco avec deux mille hommes de troupes, et quelques vaisseaux qu'ils avaient pris à leur solde (1). D'autre part, Philippe de Ravestein ne pouvant concevoir que le peuple fît la guerre sans prendre ses ordres, quitta Gênes avec indignation le 25 octobre, et demanda de nouvelles instructions à Louis XII. Celui-ci, qui n'avait plus rien à craindre du roi Philippe, résolut d'affermir son autorité sur l'Italie par un acte de sévérité; il ordonna donc à M. de Chaumont, gouverneur du Milanez, et au commandant du Castelletto, qui était resté à Gênes, de traiter les Génois en ennemis (2).

(1507.) Ce fut le 7 février 1507 que Galeaz de Salazar, qui commandait dans le Castelletto, commença les hostilités, sans aucune dénonciation de guerre. Le peuple s'était porté en foule à l'église de Saint-François, joignant à cette forteresse, pour y célébrer la solennité du jour; le commandant en fit saisir tout à coup les portes; il fit évacuer l'église, renvoyant dans leurs maisons les femmes et les enfants, mais faisant traîner tous les hommes dans les cachots. En même temps il commença à bombarder la ville et le port, et bientôt l'on reçut la nouvelle que Chaumont avait interdit aux Lombards tout commerce avec Gênes et qu'Yves d'Allègre marchait sur Monaco, pour forcer les Génois à lever le siége de cette forteresse (3). Les Génois, forcés à entrer en guerre contre la France, comptaient n'être point sans alliés. Le pape Jules II, leur compatriote, leur était favorable; l'empereur

Genuens, Hist., L. XVIII, p. 415. — *Ag. Giustiniani Storia di Genova*, L. VI, f. 260. — *Fr. Guicciardini*, L. VII, p. 371. — J. d'Auton, c. 7, p. 58.

(1) J. d'Auton, c. 7, 8 et 9, p. 61-69.

(2) Républ. italiennes, c. 104.

(3) *Barth. Senaregæ de Rebus Genuens.*, T. XXIV, p. 589. — J. d'Auton, c. 12, p. 81. — Républiq. italiennes, c. 104.

Digitized by Google

Maximilien, toujours prêt à tout entreprendre, mais toujours incapable de suivre aucun de ses projets, avait déjà sommé Louis XII de ne pas molester les Génois, qu'il regardait comme membres de l'empire. Ceux-ci se voyant poussés à bout, secouèrent ouvertement l'autorité de la France, et élurent, selon leurs antiques usages, le 15 mars 1507, un nouveau doge. C'était un teinturier en soie, nommé Paul de Novi, qui joignait une grande aptitude aux affaires et un grand courage, à beaucoup de force de caractère et d'intégrité (1).

Mais les Génois, énervés sous une domination étrangère, n'étaient plus semblables à eux-mêmes; leur population était diminuée en nombre, leurs occupations domestiques étaient changées, leur courage s'était amolli. Ils avaient presque abandonné la vie de mer et les entreprises lointaines : ils s'étaient désaccoutumés des armes; les manufactures, celles de soie surtout, nourrissaient la grande masse du peuple : elles lui avaient fait contracter des habitudes sédentaires, qui le préparaient mal aux combats. Toutefois, tant que Paul de Novi n'eut à combattre que les Génois rebelles, et surtout les Fieschi, les plus dévoués entre les nobles aux intérêts de la France, il remporta sur eux plusieurs avantages, en les attaquant avec un escadron de cavalerie et trois mille fantassins (2). Mais tout changea de face lorsque Louis XII passa les monts. Après une longue convalescence, il avait recouvré toute sa première vigueur; et comme il savait que dans l'attente de sa mort ses alliés ne comptaient plus sur ses promesses, tandis que ses ennemis se préparaient à profiter d'une minorité qu'ils croyaient prochaine, il fut bien aise de montrer à l'Europe, par cette expédition d'éclat, qu'il pouvait encore exciter ou l'espérance ou la crainte pendant de longues années. Il partit de Grenoble le 3 avril; il passa les montagnes, et arriva le 11 à Suse (3), avec huit cents cavaliers

(1) *Uberti Folietæ*, L. XII, p. 699. — *P. Bizarri*, L. XVIII, p. 417. — *Ag. Giustiniani*, L. VI, p. 265. — *Fr. Guicciardini*, L. VII, p. 375.

(2) J. d'Auton, c. 10 et 11, p. 76 et 80. — Mém. de Bayard, c. 27, p. 58. — Républ. ital., c. 104.

(3) Saint-Gelais, p. 159. — J. d'Auton, c. 15, p. 100.

Digitized by Google

pesamment armés, quinze cents chevau-légers, six mille Suisses, et six mille fantassins français. Après s'être reposé à Asti quelques jours, il se présenta, le 26 avril, à l'entrée des montagnes de Gênes. Le corps que Paul de Novi avait chargé de la défense des défilés, prit honteusement la fuite, et les Français arrivèrent sans résistance dans la vallée de la Polsévera (1).

Malgré ce premier acte de lâcheté, Gênes aurait encore pu opposer au roi une résistance efficace. L'art des siéges était trop peu avancé pour que Louis XII pût prendre de vive force une grande ville que la nature même semble avoir voulu rendre inexpugnable. Mais le trouble était dans ses murs; les citoyens riches, craignant le pillage, se refusaient à toute résistance; les artisans qui s'étaient enrôlés avec empressement dans la milice, perdaient courage, en se voyant abandonnés par leurs chefs; ils s'attendaient à toute heure à quelque trahison, et ils étaient aisément frappés de terreurs paniques. Une troupe génoise combattit vaillamment, le 27 avril, sur la hauteur du Belvédère; mais lorsqu'elle fut repoussée, sa retraite causa tant de terreur à une autre troupe chargée de défendre la citadelle de la Lanterne, que celle-ci abandonna ce poste important sans combat. Les Génois essayèrent le même jour de le reprendre par une attaque vigoureuse : ils échouèrent; alors le sénat envoya des députés à Louis, pour lui annoncer son entière soumission, et Paul de Novi évacua la ville avec tous ses plus vaillants compagnons d'armes (2).

Les gens de guerre qui suivaient Louis soupiraient après le pillage de Gênes. C'était une des villes les plus opulentes de l'Europe, et il n'y avait pas de gentilhomme dans l'armée qui eût rougi de mettre lui-même la main au butin. Mais Louis, quoiqu'il réservât à cette ville une punition éclatante,

(1) J. d'Auton, c. 16, p. 110. — Républ. ital., c. 104.

(2) J. d'Auton, qui accompagnait le roi, a décrit d'une manière prolixe les moindres faits d'armes de cette campagne, P. III, c. 17 à 23, p. 116 à 181. — *Voyez* aussi Saint-Gelais, p. 191, et les auteurs cités dans les Républ. ital., c. 104.

Digitized by Google

ne voulait pas la ruiner; c'aurait été perdre une de ses plus abondantes sources de revenus. Il empêcha donc les Suisses, dont il n'aurait pu être maître, de le suivre dans Gênes. Il y entra lui-même, le 29 avril, à cheval, l'épée nue à la main. Les magistrats et toute la population à genoux, tenant des branches d'olivier, le reçurent en criant miséricorde. Louis XII leur dit qu'il leur pardonnait; et les historiens français ont, en conséquence, célébré sa magnanimité. Les Italiens furent plus frappés de la sévérité d'un tel pardon : soixante-dix-neuf personnes furent exceptées de l'amnistie, et des échafauds furent dressés dans les rues, où on les pendit après une procédure sommaire (1). On n'épargna ni argent ni perfidie pour se faire livrer Paul de Novi, qui s'était réfugié en Corse, et qui fut exécuté avec Démétrius Giustiniani, le 5 juin suivant (2). La ville fut condamnée à une contribution militaire de 300,000 florins, égale à la moitié de la taille de tout le royaume de France. Le roi cependant ayant reconnu plus tard l'impossibilité de la faire payer, lui fit remise de 100,000 florins. Une forteresse inexpugnable fut élevée à la Lanterne; tous les priviléges de Gênes et son traité avec le roi de France furent brûlés; une nouvelle municipalité fut enfin établie, composée par moitié de nobles et de plébéiens (3).

Le roi, après avoir effrayé l'Italie par la soumission des Génois, voulut mettre à profit la terreur qu'il avait inspirée, pour terminer ses diverses négociations. Toutefois, soit pour soulager ses finances, soit pour calmer l'inquiétude des princes allemands, il licencia son armée, et revint avec une suite peu nombreuse à Milan, où il fit son entrée le 14 mai, et où il occupa la noblesse par des tournois et des fêtes (4). Il savait que Maximilien avait convoqué une diète de l'Empire à Con-

(1) J. d'Auton, c. 25, p. 184-196. — Saint-Gelais, p. 200.

(2) J. d'Auton, c. 26-30, p. 201-248.

(3) *Ibid.*, c. 27, p. 203. — Mém. de Bayard, T. XV, c. 27, p. 62. — *Fr. Belcarii*, L. X, p. 300. — *Arnoldi Ferronii*, L. IV, p. 66. — *Fr. Guicciardini*, L. VII, p. 379.—*P. Bizarro*, L. XVIII, p. 422. —*Ag. Giustiniani*, L. VI, f. 264. — *Jacopo Nardi*, L. IV, p. 194.

(4) J. d'Auton, c. 29 à 35, p. 232-278.

Digitized by Google

stance pour le mois de juin 1507. Déjà, dans ses lettres aux États germaniques, cet empereur avait représenté avec quelle mauvaise foi les traités de Blois avaient été rompus; quel joug la France imposait à l'Italie, quoique cette contrée fît toujours partie de l'Empire; quel mépris une telle conduite semblait indiquer pour la valeur des Allemands. Maximilien, qui était éloquent, brave, séduisant dans ses manières, échauffa la diète par ses discours. Jamais les Allemands n'avaient montré plus d'entraînement et de passion; ils promettaient de l'accompagner à Rome, quand il irait y prendre la couronne impériale, avec une armée plus puissante que n'eût jamais conduite aucun de ses prédécesseurs. Ils ne parlaient pas moins que de quatre-vingt-dix mille Impériaux, auxquels ils auraient joint douze mille Suisses. En traversant la Lombardie, ils s'engageaient à rendre le duché de Milan aux princes Sforza, neveux de l'empereur. Mais, sur ces entrefaites, la nouvelle du licenciement de l'armée française arriva à la diète; les envoyés de Louis protestèrent hautement de son amitié et de sa considération pour le corps germanique, avec lequel il désirait demeurer en paix. Les Suisses de neuf cantons, qui avaient déjà promis des troupes, mirent à leur levée la condition inattendue qu'elles ne seraient pas employées contre la France, et la diète de Constance se contenta de décréter « un secours suffisant et convenable à cheval et à pied » pour accompagner l'empereur quand il irait prendre à Rome la couronne d'or (1).

Louis XII avait voulu profiter de son voyage en Italie pour se procurer une entrevue avec Jules II; mais ce pontife ambitieux et turbulent, quoiqu'il eût déjà fait usage des armes des Français contre Bologne, et qu'il se préparât à les employer encore contre les Vénitiens, était humilié et offensé de ce qu'il appelait l'introduction des Barbares en Italie; il ne pouvait se résigner à voir les Français y commander en maîtres; il avait vainement sollicité Louis XII de laisser subsister

(1) Schmidt, Hist. des Allem., T. V, L. VII, c. 32, p. 431. — Coxe, Maison d'Autriche, T. I, c. 23, p. 113.

à Gênes l'ascendant du parti populaire, auquel sa famille appartenait, et il était indigné de la dureté avec laquelle le roi avait traité ses compatriotes ; aussi se refusa-t-il à toute demande d'entrevue, et au lieu de demeurer à Bologne comme le cardinal d'Amboise l'en sollicitait, lorsqu'il apprit que Louis XII se préparait à entrer en Italie, il en repartit avec dépit pour Rome, le 22 février (1). Toutefois, lorsqu'il eut appris la victoire des Français, il envoya à Milan le cardinal de Sainte-Praxède pour complimenter Louis XII (2).

Jules II se proposait d'avoir une entrevue avec Ferdinand, lorsque celui-ci reviendrait du royaume de Naples, pour l'engager dans quelque ligue contre les Français; et, dans ce but, il alla l'attendre à Ostie. Mais Ferdinand était tout occupé du désir de ressaisir en Castille l'autorité qui lui était dévolue par la mort de son gendre et la folie de sa fille ; il redoutait la rivalité de Maximilien, qui demandait la régence de ce royaume comme tuteur de son petit-fils Charles de Luxembourg ; il croyait avoir besoin de l'appui de la France, et il regardait l'amitié de Louis XII comme lui étant nécessaire. Il passa donc devant Ostie sans vouloir y débarquer pour rendre visite au pape, qui l'attendait, tandis qu'il se rendit à Savonne, où il avait donné rendez-vous à Louis XII, et où il le trouva le 28 juin. Les deux rois passèrent quatre jours en conférences ensemble : l'objet de leurs entretiens demeura quelque temps couvert d'un profond secret; l'on remarqua seulement à cette entrevue les hautes distinctions que Louis XII accorda à Gonzalve de Cordoue, et l'espèce d'admiration qu'il semblait ressentir pour l'homme qui avait chassé les Français du royaume de Naples. A l'issue de cette conférence, Louis XII repartit pour la France et Ferdinand pour la Catalogne (3).

On avait lieu de croire cependant que les deux rois s'étaient

(1) *Fr. Guicciardini*, L. VII, p. 374. — *Parisius a Grassis in itinere Julii II, apud Raynald. Annal. eccles.*, 1507, § I.

(2) Saint-Gelais, p. 203.

(3) J. d'Auton, c. 36, 37, 38, p. 279, 307. — Saint-Gelais, p. 208. — Mariana, T. X, L. XXIX, c. 9, p. 226. — Républ. ital., c. 104.

Digitized by Google

concertés contre Maximilien, qui les avait tour à tour menacés tous les deux. Le 12 juin, il avait écrit de Constance à Juan Manuel, le Castillan qui s'était montré le plus dévoué à son fils, pour lui confirmer la détermination qu'il avait prise de passer en Castille et de conduire avec lui son petit-fils. Il annonçait même que sous quinze jours il partirait pour les Pays-Bas, d'où il s'embarquerait pour l'Espagne (1). Mais Maximilien se jetait avec impétuosité dans un projet de conquête ou de vengeance, le suivait pendant quelques mois, puis, lorsqu'il rencontrait des obstacles, il en embrassait un autre avec la même impétuosité, et il oubliait le précédent. En même temps il n'admettait absolument personne dans sa confidence; il croyait que l'habileté politique consistait dans l'observation du secret le plus absolu, et il tenait ainsi tous ses adversaires et ses voisins dans la crainte; car on ne savait de quel côté on le verrait se tourner. Il avait terminé, en 1505, une guerre pour la succession d'une des branches de la maison de Bavière qui l'avait occupé plusieurs années (2); mais il lui restait toujours ses prétentions sur la Bohême et la Hongrie, dont les couronnes lui étaient substituées par un traité, après la mort de Ladislas, qui les portait alors; celles sur la régence de Castille en opposition à Ferdinand; son projet d'aller prendre à Rome la couronne de l'Empire, de rétablir en Italie l'autorité impériale et d'en chasser les Français; sa volonté de ressaisir l'administration des Pays-Bas, dont sa fille Marguerite, veuve de Philibert, duc de Savoie, avait été déclarée gouvernante, et où elle avait été reçue avec acclamation par les peuples.

Maximilien, après avoir congédié, le 20 août, la diète qu'il avait présidée à Constance, avait ordonné que l'armée de l'Empire, accordée par cette diète, se rassemblât en trois divisions éloignées l'une de l'autre; l'une à Trente, pour menacer le Véronais; l'autre à Besançon, pour menacer la Bourgogne; la troisième dans la Carniole, pour menacer le

(1) Sa lettre dans Mariana, L. XXIX, c. 8, p. 224.
(2) Schmidt, Hist. des Allem., T. V, L. VII, c. 31, p. 423.

Digitized by Google

Friuli, afin qu'on ne pût prévoir où il porterait ses coups (1). Louis XII, dans cette incertitude, cherchait à susciter à Maximilien des inquiétudes du côté des Pays-Bas. Il envoya le comte de Réthel au duc de Gueldre pour l'exciter à recommencer la guerre, et lui conduire en même temps des troupes auxiliaires avec lesquelles en effet le duc de Gueldre attaqua le Brabant au mois de juillet (2). En même temps Louis XII écrivit à la ville d'Arras que si les habitants de l'Artois reconnaissaient Maximilien comme mainbourg ou régent de leur jeune prince Charles, il les traiterait non seulement comme ennemis, mais comme rebelles et criminels de lèse-majesté (3). Marguerite, la gouvernante des Pays-Bas, était alarmée, et elle s'employait avec zèle à rétablir la bonne harmonie entre Maximilien, Ferdinand et Louis XII (4). Des aventuriers français, que le cardinal d'Amboise avait mis au service du duc de Gueldre, avec des vaisseaux exercés à la piraterie, causaient déjà de grands dommages au commerce des Flamands (5).

Maximilien laissa enfin éclater la résolution qu'il avait long-temps cachée; il se détermina à entrer en Italie, et il fit demander aux Vénitiens le passage au travers de leurs États, leur proposant en même temps de contracter avec lui une alliance contre la France. Pour les faire résoudre à s'unir à lui, et leur faire sentir combien Louis XII était peu digne de leur fidélité, il leur communiqua le traité de Blois, qui avait été proposé par ce monarque à la maison d'Autriche, pour le partage de toutes les possessions de la république. Les Vénitiens sentirent tout le danger de leur situation; ils ne se laissèrent point éblouir par les offres avantageuses que leur fit faire aussitôt Louis XII, pour les engager à défendre

(1) *Macchiavelli, Legazioni all' Imperatore, Lettera di Bolzano*, 17 janv. 1508, T. VII, p. 161.

(2) Lettres du comte de Réthel à Louis XII et au cardinal, T. I, p. 96, 98, 101, 102, 103.

(3) Lettres de Louis XII, T. I, p. 105.

(4) *Ibid.*, p. 107.

(5) J. d'Auton, c. 44, 45, 46, p. 339, 354.

Digitized by Google

la Lombardie de concert avec lui : mais ils voyaient bien qu'ils ne pouvaient choisir qu'entre deux gouvernements également perfides, également prêts à les trahir après avoir obtenu leur assistance. Ils conclurent leur délibération par reconnaître qu'il était plus loyal, et probablement plus sage, de conserver l'état présent des choses que de contracter une alliance nouvelle pour le changer. Ils déclarèrent donc à Maximilien qu'ils avaient garanti à Louis XII la possession du Milanez ; que celui-ci leur avait, en retour, garanti la possession de leurs provinces de Terre-Ferme ; qu'ils ne pouvaient en conséquence consentir au passage de l'armée impériale par leur territoire ; qu'ils ne pouvaient pas davantage se dispenser de secourir les Français dans le Milanez, si Maximilien les y venait attaquer ; qu'ils seraient enfin fidèles à leurs engagements, de quelque manque de foi que leurs alliés pussent se rendre suspects ; mais qu'ils n'iraient point au-delà, désireux comme ils l'étaient de conserver la bonne harmonie et le bon voisinage avec l'empereur et avec l'Empire (1). La diète suisse assemblée à Lucerne, à laquelle l'empereur avait fait des propositions analogues, prit, le 29 janvier 1508, une résolution presque semblable (2). Les Vénitiens communiquèrent ensuite à la France les menaces qui leur avaient été faites, et Louis XII leur envoya Jean-Jacques Trivulzio, avec quatre cents lances françaises et quatre mille fantassins, pour les aider à défendre leurs frontières, ou plutôt pour défendre la domination française dans le Milanez, contre les Allemands, à la première entrée de l'Italie (3).

(1508.) L'armée de l'Empire n'avait été accordée par la diète, à Maximilien, que pour six mois, et ces six mois furent presque entièrement consumés en marches et contre-marches, que l'empereur lui fit faire pour mieux cacher ses

(1) *Fr. Guicciardini*, L. VII, p. 387. — *Fr. Belcarii*, L. X, p. 305 — *P. Bembi*, L. VII, p. 145. Républ. ital., c. 104.

(2) Dumont, T. IV, p. 90.

(3) *Fr. Guicciardini*, L. VII, p. 400. — *Fr. Belcarii*, L. X, p. 306. — *Legazioni di Macchiavelli*, L. VII, p. 168.

Digitized by Google

desseins. En même temps tout l'argent qui lui avait été fourni par la même diète fut dissipé en transports inutiles de troupes, de munitions et d'artillerie. Le 3 février 1508, Maximilien partit enfin de Trente, à la tête de quinze cents chevaux et de quatre mille fantassins, et il annonça aux Allemands qu'il allait à Rome prendre la couronne impériale. Deux autres corps d'armée autrichiens entraient en même temps dans le territoire de Venise; mais après avoir ravagé le district des Sept-Communes, Maximilien, sans qu'on pût concevoir dans quel but, revint tout à coup en arrière jusqu'à Bolzano. Il rentra dans le territoire vénitien par Cadoro; mais avant la fin de février il quitta son armée pour courir à Inspruck, et de là à Ulm, où il contracta une ligue avec les villes de la Souabe.

Il alla ensuite à Cologne; et pendant quelques semaines, aucun de ses généraux ne put même savoir où il était. Ceux-ci, laissés sans ordre, ne suivant aucun plan, ne pouvant mettre aucun ensemble dans leurs opérations, furent battus à plusieurs reprises, et chassés du territoire vénitien avec une grande perte. Barthélemi d'Alviano, qui commandait l'armée de la république, voulait profiter de ces avantages pour chasser les Allemands de toutes les places qu'ils possédaient sur le golfe de Venise; mais Trivulzio, lieutenant du roi de France, s'y opposa; il déclara qu'il avait ordre de défendre l'Italie, et non d'envahir l'Allemagne. Les Vénitiens, voyant que leur allié ne voulait pas leur permettre de rien gagner par la guerre, se montrèrent plus disposés à traiter de la paix; ils rejetèrent toutefois sans hésiter les premières ouvertures de l'empereur, qui leur offrait une trève sans vouloir y comprendre la France. Maximilien proposa ensuite une trève de trois ans, qui comprendrait toute l'Italie. Louis XII demanda que la trève fût générale, et que le duc de Gueldre s'y trouvât compris; mais les Vénitiens répondirent que leur traité les obligeait à défendre le Milanez, non la monarchie française sur toutes ses frontières; qu'ils n'avaient aucune alliance avec le duc de Gueldre, ni aucune obligation de le défendre; que le traité qu'offrait Maximilien garantissait les

Digitized by

Français dans la possession du Milanez ; que c'était le seul but pour lequel ils avaient pris les armes, et qu'ils ne pouvaient prolonger les hostilités sans aucune raison. En effet, sans attendre même le retour du courrier qu'ils expédiaient à Louis XII, ils signèrent la trève de trois ans pour toute l'Italie, et la publièrent dans les deux camps le 7 juin 1508 (1).

(1) *Fr. Guicciardini*, L. VII, p. 405. — *Fr. Belcarii*, L. XI, p. 309. — *P. Bembi*, L. VII, p. 133. — *Jacopo Nardi*, L. VII, p. 200. — *Legazioni di Macchiavelli*, T. VII, p. 237, 257. — Républ. ital., c. 104.

Digitized by Google

CHAPITRE XXXI.

Ligue de Cambrai. Premiers succès des Français contre les Vénitiens. Le pape se réconcilie aux derniers. Ses efforts pour susciter des ennemis à la France. Louis XII est forcé de lui faire la guerre. — 1508-1511.

(1508.) Le règne de Louis XII est en général considéré comme une des époques honorables de la monarchie. Le titre de père du peuple qui fut déféré à ce roi, par un orateur des États-généraux, a protégé sa mémoire, et l'a fait mettre au nombre des bons souverains; son économie lui mérita en effet pleinement la reconnaissance que les Français gardent à son souvenir, d'autant que cette vertu, bien rare à cette époque, n'était souillée par aucune cupidité, et qu'il montrait autant de répugnance à prendre l'argent de ses peuples, qu'à le dépenser ensuite; mais quant aux autres qualités qui constituent un bon souverain, il est plus difficile de les retrouver en lui. Son règne, il est vrai, nous est fort mal connu : ses historiens sont incomplets, défectueux, et ne sont même qu'imparfaitement publiés; ils n'ont plus été l'objet du travail d'aucun érudit, depuis Théodore Godefroy, au commencement du dix-septième siècle. Le meilleur de beaucoup, de ceux que ce savant a recueillis, Jean d'Auton, est naïf, quelquefois agréable, très circonstancié sur les faits militaires, très partial, très occupé de flatter son maître et sa nation; mais il garde un silence absolu, soit sur l'administration intérieure, soit sur les relations politiques, et son récit finit au moment où il aurait fait le plus besoin (1). Saint-Gelais,

(1) Il finit au 23 avril, jour de Pâques, 1508.

Digitized by Google

attaché à la famille du comte d'Angoulême, a écrit un éloge historique de Louis XII, dans lequel non seulement il s'interdit de prononcer aucun blâme, mais il supprime tout ce qui aurait pu faire naître un jugement peu avantageux, par exemple le procès du maréchal de Gié (1). Claude de Seyssel n'a prétendu écrire qu'un panégyrique; mais ses louanges grossièrement accumulées, et qui ne présentent aucune image, parurent si exagérées à ses contemporains, qu'il fut obligé de prendre deux fois la plume pour s'en justifier. Les mémoires de Bayard, de La Trémoille, de Fleuranges, très peu détaillés pendant ce règne, ne nous introduisent que sous la tente du soldat, jamais dans le conseil du capitaine, bien moins encore dans celui de l'homme d'État. La collection de lettres enfin publiée sous le nom de Louis XII contient des documents curieux pour l'histoire des Pays-Bas, mais bien peu pour celle de la France; on y trouve quelques lettres, en petit nombre, signées par Louis XII; il n'y en a aucune dictée par lui, et qui aide à le connaître. Le secret, le mystère sur les affaires d'État avait commencé peut-être en même temps que l'imprimerie : au moment où une opinion publique s'était pour la première fois manifestée, les rois avaient voulu lui dérober entièrement leur conduite, et comme aucun roi n'était plus puissant que le roi de France, aucun ne réussissait mieux que lui à imposer un silence absolu sur la direction de son gouvernement.

M. Rœderer a publié récemment des mémoires pour servir à l'histoire de Louis XII, dans lesquels il s'efforce, par des inductions tirées de circonstances très insignifiantes, de reconnaître sous le règne de ce monarque la constitution qui régit aujourd'hui la France. Nous ne trouvons pas, nous l'avouons, le plus léger fondement à la comparaison de ces deux époques. Non seulement la nation ne se gouvernait pas elle-même sous Louis XII, elle n'avait pas même la plus légère

(1) « Voyant que M. d'Angoulême devenoit grand, et que celui qui au commencement en avoit eu charge en étoit hors pour aucunes raisons, lesquelles » je me passe de mettre par écrit. » Saint-Gelais, p. 180.

Digitized by Google

connaissance de ses affaires; elle était en dehors de tout, désintéressée de tout, et tellement privée de vie, qu'en faisant son histoire, il n'y a jamais moyen de parler d'elle : toute histoire provinciale a cessé, toute existence hors de la cour et de l'armée s'efface. Au reste nous saurions mauvais gré à celui qui réussirait à nous persuader que dans ces temps de honteuse mémoire que nous avons si péniblement traversés, la France possédait déjà les garanties d'un peuple libre. Si la séparation des pouvoirs que M. Rœderer croit deviner aux États de Tours suffisait pour que la France eût une constitution, il fallait que cette constitution fût bien mauvaise, car elle avait en soi les germes de bien peu de durée.

Nous sommes donc réduits à trouver toute l'histoire des Français à cette époque dans leur action sur le reste de l'Europe, et pour comprendre cette action, à recourir le plus souvent aux historiens étrangers, surtout aux Italiens, qui avaient alors la liberté de penser et la liberté d'écrire, et qui nous donnent seuls l'intelligence de mouvements qui, dans les historiens français contemporains, ne sont que le jeu de forces aveugles et brutales. Ils présentent Louis XII sous un jour bien désavantageux : en effet aucun règne n'est souillé par des transactions plus honteuses, dans les rapports de la France avec les autres peuples. Nous avons vu Louis XII acheter la trahison de Novarre, signer le perfide traité de Grenade; nous l'avons vu s'allier à César Borgia, et le seconder dans tous ses crimes. Dans un autre ouvrage, nous avons fait voir comment il trahit les Florentins, les Pisans, les Bolonais, tous les petits peuples, tous les petits princes qui s'étaient fiés à lui (1); nous passons ici rapidement sur ces détails, et nous arrivons à une transaction plus honteuse encore, à une transaction marquée par une plus noire perfidie, méditée pendant quatre ans, au traité de Cambrai, qui n'était que l'accomplissement du traité de Blois signé dès le 22 septembre 1504.

Il est probable que Louis XII, dont on rapporte des mots

(1) Républ. ital., c. 101 à 104.

Digitized by Google

assez heureux dénotant en même temps de la bonhomie et une certaine malice dans l'esprit (1), n'avait point cependant la capacité des affaires, qu'il s'en mêlait peu lui-même, et se donnait peu la peine de les comprendre. Ses ministres, et surtout le cardinal d'Amboise, semblaient ne pas même songer que les rapports de peuple à peuple fussent soumis aux lois de la probité. De leur côté, les écrivains français de cette époque ne se demandent jamais si une alliance est honorable, si une guerre est juste, si une inimitié est motivée. Quiconque était dénoncé aux soldats comme ennemi, ils le traitaient en ennemi; les historiens, avec le même acharnement, applaudissent à leur rage; et, quand ils portent un jugement sur un peuple ou sur un prince étranger, ils ne songent point à ses intérêts ou à ses droits; mais ils l'appellent bon ou mauvais Français, selon qu'il est disposé à les servir ou à leur nuire aveuglement.

Soit que Louis XII considérât le droit des traités, la reconnaissance pour les services rendus, ou son intérêt propre, il aurait dû s'attacher à maintenir dans toute sa puissance, dans toute son indépendance, la république de Venise. Cette république se considérait comme alliée de tout temps à la France; et quoiqu'elle se fût départie un moment de cette alliance, treize ans auparavant, lorsqu'elle avait voulu empêcher Charles VIII de bouleverser entièrement l'Italie, et qu'elle l'avait combattu à Fornovo, elle avait la même année fait la paix avec lui. Elle s'était alliée le 15 avril 1499 avec Louis XII, et elle lui avait facilité la conquête du Milanez. Dès lors elle lui avait toujours été fidèle dans les revers comme dans les succès, et elle venait, au commencement de l'année 1508, d'affronter pour lui toutes les forces de l'Empire, afin de le conserver dans la possession du Milanez. Louis XII se déclara mécontent de ce que la république avait terminé cette courte guerre sans le consulter; mais le traité même par lequel elle la terminait remplissait tous ses engagements envers la France. La république s'était conduite avec cette loyauté, quoiqu'elle eût non seulement des soupçons, mais

(1) *Arnoldi Ferronii*, L. III, p. 57 et suiv.

Digitized by Google

la preuve des projets hostiles de Louis XII contre elle. Elle croyait qu'un juste sentiment de ses intérêts ramènerait à elle le roi de France. En effet, il suffisait à Louis XII de cultiver l'amitié des Vénitiens et des Suisses, pour demeurer assuré de la possession du Milanez. Ce n'était pas de ces deux républiques qu'il pouvait avoir rien à craindre, mais des seuls Allemands, auxquels elles fermaient l'entrée de l'Italie.

Les empereurs prétendaient toujours être souverains de l'Italie; ils devaient prendre successivement la couronne de fer de Lombardie à Monza, la couronne d'or de l'Empire à Rome. Depuis deux siècles leur pouvoir s'était assez affaibli pour qu'ils ne gouvernassent plus cette contrée; mais ses souverains réels, et surtout les ducs de Milan, les marquis de Montferrat et de Mantoue; les princes d'Este, pour les duchés de Modène et Reggio, s'étaient montrés empressés à acheter d'eux des titres et des investitures. La république de Gênes, et celles de Toscane avaient montré le même respect pour les droits impériaux, qu'elles étaient toujours empressées de racheter à prix d'argent. La cupidité des Allemands était sans cesse excitée par le désir de piller la riche Italie, ou d'y lever des contributions; aussi les empereurs les plus faibles chez eux trouvaient aisément à se faire suivre par une armée formidable, quand ils annonçaient qu'ils voulaient aller prendre les couronnes de Monza et de Rome : leur cavalerie égalait celle des Français : leur infanterie était la meilleure de l'Europe. Les rois de France, pour conserver la possession de Milan et de l'État de Gênes, la suprématie sur le reste de l'Italie, devaient donc sur toute chose en fermer l'entrée aux Allemands, et s'attacher à effacer le souvenir des droits de l'Empire. L'empressement de Louis XII à recevoir l'investiture de Maximilien, le serment honteux qu'il lui prêta par procureur à Haguenau, compromettaient sans avantage un pouvoir dont il était déjà en possession. Mais il était bien plus absurde encore d'aider un empereur d'Allemagne à forcer les portes de l'Italie, de le mettre en possession des riches plaines du Véronais et du Friuli, en deçà des Alpes; de renouveler la faute du traité de

Digitized by Google

Grenade, après avoir été éclairé par l'expérience ; de partager un État faible avec un voisin puissant, pour que ce voisin, aussitôt que vous l'aviez mis en possession de sa part, vous chassât de celle que vous vous étiez réservée à vous-même.

Cette politique devenait plus adsurde encore, lorsque c'était Maximilien que Louis XII appelait à partager les États de la puissance gardienne de l'Italie, Maximilien, grand-père de Charles d'Autriche, souverain des Pays-Bas. Ce Charles, qui, encore enfant, avait si vivement excité la jalousie des États de Tours, était l'héritier reconnu des divers duchés d'Autriche, des royaumes de Bohême et de Hongrie, de ceux de Sicile et de Naples, de ceux de Castille et d'Aragon; il était le successeur probable à l'empire d'Allemagne. C'était pour son profit que, par le traité perfide de Grenade, Louis XII avait introduit dans le royaume de Naples les Espagnols, qui l'en avaient chassé lui-même; ce serait pour son profit qu'il amènerait les Allemands jusqu'à l'Adige, pour que ceux-ci, à leur tour, chassassent les Français au-delà des Alpes. On aurait dit que Louis XII appelait du nord et du midi tous les ennemis de la France, pour qu'ils se rencontrassent autour de ses possessions les plus exposées ; s'il avait voulu trahir la France, livrer l'Italie à ses ennemis, et s'en faire chasser lui-même avec opprobre, il n'aurait pas agi autrement qu'il ne fit.

Les Vénitiens venaient d'arrêter l'invasion de Maximilien, et de mettre en sûreté le Milanez, par la trève signée le 7 juin 1508; mais Louis XII restait toujours en guerre avec l'empereur élu : il pouvait encore être attaqué en Bourgogne par la Franche-Comté, ou en Picardie par les Pays-Bas. Il savait que ce prince nourrissait toujours contre lui le même profond ressentiment, qu'il n'oubliait aucune des offenses qu'il avait reçues de la France, depuis son épouse que Charles VIII lui avait enlevée, et sa fille qu'il avait répudiée, jusqu'à la promesse de mariage en faveur de son petit-fils, que Louis XII venait de fausser. De son côté, Louis ne cessait point de fournir des secours au duc de Gueldre, pour qu'il continuât à porter la guerre dans les Pays-Bas. Ce fut dans ces circonstances que Louis XII proposa à Marguerite d'Au-

Digitized by Google

triche, fille de Maximilien, qui, comme gouvernante des Pays-Bas, était fort intéressée à la paix, de prendre pour base de la réconciliation à laquelle elle s'offrait de travailler, le traité de Blois, par lequel le partage de tous les États de la république de Venise avait déjà été arrêté quatre ans auparavant. De cette manière, on ferait disparaître un gouvernement qui blessait l'orgueil des rois, et qui enseignait aux peuples que les gouvernants pouvaient se proposer pour but le bien-être des gouvernés et non l'éclat des trônes. Une trève de six semaines, entre la France, l'Empire, la gouvernante des Pays-Bas, le duc de Gueldre, l'évêque de Liége et le seigneur de Sédan, fut signée au commencement d'octobre. Le cardinal d'Amboise et Marguerite d'Autriche convinrent de se rencontrer à Cambrai, munis de pleins-pouvoirs pour traiter; et les rois d'Angleterre et d'Aragon furent invités à y envoyer aussi des ambassadeurs (1).

Le cardinal d'Amboise était archevêque de Rouen; le roi et la reine vinrent le rejoindre dans cette ville, où ils firent une entrée solennelle; ils lui donnèrent leurs dernières instructions, avant son départ pour Cambrai, et ils revinrent ensuite à Blois (2). Dans le même temps, René II, duc de Lorraine, mourut à Fains, près de Bar-le-Duc, le 10 décembre 1508, âgé de cinquante-sept ans. Son fils Antoine lui succéda, et s'attacha toujours plus à la cour de France. Son autre fils Claude fut duc de Guise, et devint la tige des princes de ce nom (3).

Le traité que le cardinal d'Amboise était chargé de négocier semblait devoir régler la destinée et les rapports de tous les États de l'Europe. La querelle entre Maximilien et Ferdinand pour la régence de Castille demandait la première à être terminée : elle était liée avec la question de l'hérédité du royaume de Naples pour Germaine de Foix et pour ses enfants. Les ambassadeurs d'Angleterre, jaloux de l'union de Ferdinand avec la France, insistaient alors pour qu'elle fût

(1) Lettres de Louis XII, T. I, p. 120, 122. — *Fr. Belcarii*, L. XI, p. 311.
(2) Saint-Gelais, p. 206.
(3) D. Calmet, Hist. de Lorraine, L. XXX, p. 1117.

Digitized by

décidée d'une manière favorable à Maximilien (1). D'autre part, Louis XII voulait porter sur le trône de Navarre son neveu, Gaston de Foix, auquel il avait donné, le 19 novembre précédent, le duché de Nemours en échange contre la vicomté de Narbonne. Gaston était frère de Germaine, seconde femme du roi d'Aragon, et fils de Marie, sœur de Louis XII. Il prétendait que son père, Jean de Foix, aurait dû hériter de la Navarre, de préférence à la fille de son frère aîné, Catherine, qui avait porté cette couronne dans la maison d'Albret. Louis XII avait montré une longue inimitié contre la maison d'Albret. Du reste, toute l'histoire de la Navarre prouvait que cette couronne passait aux filles, de préférence aux agnats plus éloignés (2).

Mais Louis XII et son ministre étaient si acharnés à l'anéantissement de la république de Venise, qu'ils laissèrent en suspens tous leurs autres intérêts pour s'occuper de celui-là seul. Rien ne fut plus stipulé sur la régence de Castille; les droits sur la Navarre furent laissés indécis; seulement Louis XII s'engagea à ne point attaquer d'une année la reine Catherine et son mari, Jean d'Albret. Aucune garantie ne fut assurée à Charles d'Egmont, duc de Gueldre, que Louis avait excité à reprendre les armes. Son droit sur l'héritage dont il s'était mis en possession, fut référé à des arbitres nommés par l'empereur et le roi de France, à la décision desquels il devrait se soumettre. Tous les anciens différends entre la France et la maison d'Autriche, au sujet de la succession de Bourgogne, demeurèrent également en suspens, Maximilien se réservant de faire valoir ses droits dans un temps plus opportun; seulement il consentit, pour le prix de cent mille écus d'or, à renoncer au traité de mariage entre son petit-fils et la princesse Claude, et à accorder à Louis et à sa fille une nouvelle investiture du duché de Milan. Ce fut l'objet du premier traité signé à Cambrai, le 10 décembre, entre le cardinal d'Amboise et Marguerite. C'était le seul qui devait être pu-

(1) Lettres de Louis XII, T. I, p. 124.
(2) Lettres de Louis XII, p. 133. — Hist. du Languedoc, L. XXXVI, p. 102.

Digitized by Google

blié, et l'on se proposait de donner à entendre que seul il avait été le motif du congrès (1). Cependant, le même jour, 10 décembre, Marguerite et le cardinal d'Amboise signèrent le second traité, qui porte spécialement le titre de *ligue de Cambrai*. Ils déclaraient que le doge et la seigneurie de Venise ne pourraient point être nommés parmi les alliés de l'une ou de l'autre partie au traité précédent, mais au contraire qu'une ligue serait formée entre le pape et les rois des Romains, de France et d'Aragon, pour recouvrer les terres et les provinces que la seigneurie était accusée d'avoir ravi à tous les quatre. Le roi de France s'engageait à attaquer le premier la seigneurie, le 1er avril 1509, et à lui faire la guerre jusqu'à ce qu'il eût recouvré Brescia, Crème, Bergame, Crémone, et la Ghiara d'Adda, qui seraient réunies au duché de Milan. Dans les quarante jours qui suivraient, le pape, qui n'était point représenté au congrès, mais pour lequel le cardinal d'Amboise se faisait fort, fulminerait une excommunication contre la république, réclamerait d'elle Ravenne, Cervia, Faenza, Rimini, Imola et Céséna, invoquerait l'aide de l'empereur, comme avoué de l'Église, et le délierait du serment qu'il venait de prêter pour l'observation du dernier traité. L'empereur, à son tour, attaquerait alors Venise, pour recouvrer, au nom de l'empire, Padoue, Vicence et Vérone, et au nom de la maison d'Autriche, Rovérédo, Trévise et le Friuli. Quant au roi d'Aragon, qui n'avait pas été représenté non plus au congrès, il était invité à s'emparer aussi des villes de Trani, Brindisi, Otrante, Gallipoli, et des autres places que les Vénitiens possédaient dans la Pouille; et pendant cette guerre, et six mois après, tout débat entre lui et Maximilien, sur la régence de Castille, devait être laissé en suspens, après quoi il serait référé à des arbitres. Ladislas, roi de Hongrie; le duc de Savoie, qui se disait roi de Chypre; le duc de Ferrare et le marquis de Mantoue, seraient, s'ils le voulaient, admis dans la ligue, pour réclamer, chacun de leur côté, ce qu'ils

(1) Recueil des Traités de Paix, T. II, p. 20. — Dumont, Corps diplom., T. IV. P. I, p. 109.

Digitized by

croiraient avoir à répéter de la république de Venise (1).

Lorsque ce traité, dans lequel le cardinal d'Amboise prenait, au nom du pape, des engagements si graves, sans l'avoir consulté, fut communiqué à Jules II, celui-ci, quoiqu'il eût le premier exhalé sa haine contre les Vénitiens, montra beaucoup de répugnance à y prendre part. Il en communiqua lui-même la copie à la république de Venise, que les Français avaient compté prendre par surprise, et il lui offrit de se détacher de la ligue, si le sénat voulait lui restituer Faenza et Rimini (2). Il représenta, d'autre part, à Maximilien que, puisque les Français méditaient une trahison, il était plus naturel de croire que c'était contre leurs ennemis que contre leurs alliés et leurs vrais soutiens. Qu'ainsi donc il était probable que les troupes qu'ils faisaient passer en Italie, attaqueraient par surprise l'empereur ou le pape, dont ils connaissaient la jalousie, et non les Vénitiens, dont ils n'avaient qu'à se louer (3). Mais les Vénitiens, menacés par tant d'ennemis à la fois, et craignant moins le pape que tous les autres, ne voulurent pas lui céder sans combat tout ce qui pouvait être le fruit de sa victoire. Ils aimèrent mieux faire tête à l'orage; leur richesse mettait tous les condottieri de l'Italie à leur disposition. Ils rassemblèrent sur l'Oglio deux mille cent lances fournies, ce qui supposait à chacune quatre ou même six chevaux; quinze cents chevau-légers italiens, dix-huit cents Stradiotes, dix-huit mille fantassins soldés, et douze mille hommes de leurs propres milices. Ils se flattèrent qu'avec des forces si considérables, s'ils pouvaient soutenir le premier choc, la ligue formée contre eux ne tarderait pas à se dissoudre (4).

(1509.) Louis n'avait pas une armée si nombreuse : elle ne passait pas trente mille hommes. Depuis long-temps il éprou-

(1) Recueil des Traités de Paix, T. II, p. 25. — Dumont, Corps diplom., T. IV, P. 1, p. 113. — Godefroy, à la suite de Saint-Gelais, T. I, p. 277.

(2) *Petri Bembi Hist. Venetæ*, T. VII, p. 158.

(3) Lettre de Maximilien à sa fille, du 22 mars 1509. — Lettres de Louis XII, T. I, p. 161.

(4) Républ. ital., c. 105.

Digitized by Google

vait l'inconvénient de n'avoir point de bonne infanterie française à opposer aux Espagnols et aux Allemands, dont il avait reconnu la supériorité. Les Suisses, auxquels il était forcé d'avoir recours, lui faisaient éprouver chaque jour davantage leur cupidité et leur insolence. Il demanda donc aux meilleurs capitaines de ses compagnies d'ordonnance, à Pierre Bayard, Molart, Richemont, la Crote, Roussillon, Vendenesse, Odet d'Aydie, Durfort, et à d'autres, de laisser à leurs lieutenants le commandement de leurs gendarmes, et de lever dans leurs provinces les aventuriers français qui leur paraîtraient le plus propres à former une bonne infanterie. Ceux-ci lui rassemblèrent, en effet, quatorze mille fantassins, qu'ils conduisirent dans le duché de Milan, pendant les deux premiers mois de l'année 1509. Ils y furent joints par six mille Suisses, et par deux mille lances françaises des compagnies d'ordonnance (1).

Louis XII, qui était à Bourges au mois de février, en partit pour Lyon, où il fit ses pâques, le 8 avril, et le lendemain il se mit en route pour l'Italie. Avant son arrivée, M. de Chaumont, gouverneur du Milanez, commença les hostilités le 15 avril, en passant l'Adda, avec trois mille chevaux, six mille fantassins et quelque artillerie. Il s'empara du château de Triviglio, à deux milles au-delà de cette rivière. Sur quatre autres points de la frontière, les Français attaquèrent également les Vénitiens avec succès ; mais après avoir ainsi engagé la guerre, et pris date, pour que quarante jours après Maximilien l'engageât aussi de son côté, comme il l'avait promis, les Français se retirèrent, et Chaumont revint à Milan pour y attendre le roi (2).

Le pape, informé que les hostilités avaient commencé, fulmina, le 27 avril, une excommunication effroyable dans ses dénonciations. Si, avant vingt-quatre jours écoulés, les Véni-

(1) Mém. de Bayard, T. XV, c. 29, p. 67. — Saint-Gelais donne des nombres quelque peu différents, p. 211.

(2) Rapport au Roi sur la prise de Triviglio. — Lettres de Louis XII, p. 172. — *Fr. Guicciardini*, L. VIII, p. 421. — *Fr. Belcarii*, L. XI, p. 316. — *Jacopo Nardi*, L. IV, p. 205.

Digitized by Google

tiens ne restituaient pas au saint-siége toutes les terres que Jules II les accusait d'avoir usurpées, avec tous les fruits qu'ils en avaient perçus, il les déclarait criminels de lèse-majesté divine, ennemis perpétuels du nom chrétien, et il engageait chacun à leur courir sus, à s'emparer de leurs personnes et de leurs biens, et à les vendre comme esclaves (1).

Le 8 mai, l'armée vénitienne s'était avancée jusqu'au bord de l'Adda, et elle avait repris Triviglio, qu'elle avait pillé. Mais le même jour, Louis XII était arrivé avec toute son armée sur la rive droite de l'Adda. Il avait jeté trois ponts, au-dessous de Cassano, sur cette rivière, sans que les Vénitiens, occupés au pillage de Triviglio, s'en fussent aperçus, et il avait transporté, sans rencontrer de résistance, toute son armée sur la rive gauche (2).

Les Vénitiens avaient, à la tête de leur armée, deux généraux, tous deux de la maison Orsini, Barthélemi d'Alviano, et Nicolas, comte de Pitigliano. Mais, malgré leur parenté, une parfaite harmonie ne régnait pas entre eux. L'impétuosité et la valeur bouillante de l'Alviano lui faisaient toujours préférer les partis les plus hardis. Il aurait voulu, au commencement de la guerre, prévenir les Français, occuper la Lombardie, et attaquer ensuite, à mesure qu'ils voudraient y entrer, les corps ultramontains, qui devraient passer séparément les montagnes. Pitigliano, au contraire, était naturellement précautionneux, et son courage était encore glacé par un âge avancé. Il avait proposé d'occuper avec son armée le camp retranché d'Orci, défendu par l'Oglio et le Sério, et d'attendre, pour attaquer les Français, qu'ils se fussent épuisés par les siéges des forteresses de la Ghiara d'Adda. Le sénat, comme il arrive trop souvent aux gens faibles ou ignorants, avait rejeté les deux partis extrêmes pour en adopter un mitoyen, qui n'avait les avantages ni de l'un ni de l'autre (3).

(1) Républ. ital., c. 105.

(2) *Fr. Belcarii*, L. XI, p. 317. — Victoire d'Aignadel, par Claude de Seyssel; édit. de Théod. Godefroy, *in-4°. Paris*, 1615, p. 241-336, panégyrique de mauvaise foi, qui ne nous apprend rien du tout.

(3) *Fr. Guicciardini*, L. VIII, p. 420. — *Fr. Belcarii*, L. XI, p. 315.

Digitized by Google

Depuis que les Français se trouvaient vis-à-vis des Vénitiens, sur la gauche de l'Adda, ceux-ci se tenaient enfermés dans un camp retranché autour de Triviglio, que les Français n'avaient point osé forcer. Louis XII, après avoir passé un jour, à un mille de distance d'eux, résolut, pour les engager à sortir de leurs retranchements, de s'étendre au midi, comme s'il voulait couper leurs communications avec Crème, où étaient leurs magasins. Il prit donc sa route par Rivolta et Agnadel, tandis que les Vénitiens, devinant son mouvement, se dirigèrent sur Vaila, où ils comptaient, dans une position également forte, lui couper de nouveau le chemin. Dans cette marche des deux armées, les Français parcouraient l'arc du cercle dont les Vénitiens suivaient la corde. De hautes broussailles qui les séparaient, ne leur permettaient point de se voir. Tout à coup, le 14 mai, vers midi, l'avant-garde française, conduite par Charles d'Amboise et Jean-Jacques Trivulzio, reconnut qu'elle avait devant elle l'arrière-garde de l'armée italienne, qui l'avait devancée, et qui, commandée par l'Alviano, se portait sur Vaila. La bataille s'engagea entre elles, sans que, de part et d'autre, on en eût formé le dessein. Le combat entre ces deux divisions n'était point inégal; mais, comme les deux armées marchaient dans le même sens, Pitigliano, qui commandait l'avant-garde vénitienne, s'éloignait toujours plus de l'Alviano, tandis que Louis XII, avec son corps de bataille, s'approchait toujours plus d'Amboise, qui conduisait son avant-garde. L'Alviano envoya en hâte dire à son collègue qu'il était attaqué, et qu'il le priait de rebrousser aussitôt chemin, pour venir à son secours; mais Pitigliano, qui savait que son parent cherchait une occasion d'engager la bataille, ne crut point qu'il fût pressé autant qu'il le disait, et lui fit dire de continuer sa retraite en bon ordre, car la seigneurie avait ordonné d'éviter une action (1).

Ainsi, l'Alviano se trouva bientôt aux mains avec toute

(1) *Fr. Guicciard.*, L. VIII, p. 425. — *Fr. Belcarii*, L. XI, p. 318. — *Arnoldi Ferronii*, L. IV, p. 67. — Saint-Gelais, p. 212. — Claude de Seyssel. Victoire d'Aignadel, p. 302. — Simphorian Champier, Triomphe de Louis XII, à la suite de Seyssel, p. 337.

Digitized by Google

l'armée française, tandis qu'il n'avait lui-même que la moitié de ses bataillons. Il avait sous ses ordres une excellente infanterie italienne, nouvellement formée en Romagne, qu'on appelait *des Brisighella,* et qu'on reconnaissait à ses casaques mi-parties blanches et rouges. Il la plaça sur une digue, et la soutint par six pièces d'artillerie. La gendarmerie française qui l'avait attaqué dans un terrain embarrassé par des vignes, s'était rompue en voulant les franchir. L'Alviano l'avait repoussée et poursuivie jusque dans un lieu plus ouvert; là, il avait été entouré par toute l'armée française, et accablé par le nombre. Les Brisighella, après sa déroute, s'étaient encore défendus quatre heures avec une admirable constance, et ils avaient laissé six mille morts sur le champ de bataille. Barthélemi d'Alviano, blessé au visage, fut amené prisonnier au roi; vingt pièces d'artillerie tombèrent aux mains des Français vainqueurs. Pendant ce temps, Pitigliano, avec son corps d'armée, acheva sa retraite sans avoir vu l'ennemi (1).

Cette bataille, que les Italiens nommèrent *de Vaila,* et les Français *d'Aignadel,* répandit la terreur dans toutes les provinces vénitiennes. Dès le 17 mai, Bergame envoya les clés de ses portes à Louis XII, et sa citadelle ne tint que deux ou trois jours de plus. Caravaggio fut pris d'assaut, et Louis XII en fit pendre aux créneaux tous les habitants. Peschiera essaya aussi de se défendre, et Louis XII fit de même passer au fil de l'épée les habitants et la garnison; mais on vint lui dire qu'il se trouvait dans cette place un gentilhomme vénitien, nommé André de Riva, avec son fils, qui offrait au roi cent mille écus de rançon, pour obtenir qu'on leur laissât à tous deux la vie sauve. « Que je meure, répondit le roi, » si je bois ni mange jamais, qu'ils ne soient pendus et étran- » glés. » Ils le furent, malgré les sollicitations de la plupart

(1) *Fr. Guicciardini,* L. VIII, p. 425. — *Petri Bembi Hist. Ven.*, L. VII, p. 170. — *Fr. Belcarii,* L. XI, p. 318. — *Arn. Ferronii,* L. IV, p. 68. — Saint-Gelais, p. 214. — Mém. du chev. Bayard, T. XV, c. 29, p. 71. — Mém. de La Trémoille, T. XIV, c. 13, p. 177. — Mém. de Fleuranges, T. XVI, p. 40. — Républ. ital., c. 105.

Digitized by Google

des officiers français, qui, fort indifférents sur le sort des roturiers, trouvaient qu'il y avait *grande cruauté* à traiter ainsi des gentilshommes (1). Aucune injure reçue, aucun ressentiment, n'excusaient cette barbarie envers de braves gens, qui, attaqués sans provocation, se défendaient dans leur patrie. Louis XII se proposait seulement par ces actes féroces, dont il parlait un jour en riant avec Macchiavel (2), de frapper de terreur ses ennemis. De plus, dans toutes les places dont il s'emparait, il faisait arrêter tous les gentilshommes vénitiens, et il leur arrachait, par ses menaces, des rançons exorbitantes. Il savait qu'il fallait les ruiner pour les empêcher de sacrifier leur fortune entière au service de leur patrie. Malheureusement, cette odieuse politique fut couronnée par le succès : Brescia, Crème, Crémone, la forteresse de Pizzighettone, ouvrirent leurs portes; la citadelle de Crémone se défendit quinze jours seulement après la reddition de la ville. Avant la fin de mai, Louis XII s'était mis en possession de toute la partie du territoire vénitien qui lui était attribuée par le traité de Cambrai. Ces provinces devaient augmenter de deux cents mille ducats les revenus royaux du duché de Milan (3).

Après avoir accompli en quinze jours la tâche qu'il s'était imposée, Louis XII demeura encore à peu près deux mois en Italie, pour voir les combats de ses associés, et l'agonie de la république, qu'il avait abandonnée à leurs coups. Le pape, après avoir reçu la nouvelle de la bataille de Vaila, avait fait attaquer les Vénitiens en Romagne par son neveu François-Marie de la Rovère, duc d'Urbin, lequel, en peu de jours, s'était rendu maître de Faenza, Rimini, Ravenne et Cervia (4). Le duc de Ferrare était entré en campagne le 30 mai,

(1) Mém. de Bayard, T. XV, c. 30, p. 75.—Mém. de Fleuranges, T. XVI, p. 49.

(2) *Macchiavelli, Legazioni*, T. VII, p. 343. Lettre de Blois, du 29 juillet 1510.

(3) *Fr. Guicciardini*, L. VIII, p. 428. — *Fr. Belcarii*, L. XI, p. 319. — *Arnoldi Ferronii*, L. IV, p. 68.

(4) *Fr. Guicciardini*, L. VIII, p. 429. — *Petri Bembi Hist. Venet.*, L. VIII, p. 176. — *Jacopo Nardi*, L. IV, p. 207.

Digitized by Google

et s'était emparé sans résistance du Polésine de Rovigo, d'Este, Montagnana et Monsélice, ancien patrimoine de sa maison. Le marquis de Mantoue s'était mis en possession d'Asola et Lunato, qui lui avaient été attribués en partage (1); Ferdinand enfin avait fait entreprendre le siége de Trani à la fin de mai, et les Vénitiens, au lieu de s'obstiner à défendre cette ville, avaient ordonné à leurs commandants de remettre, sans combat, aux Espagnols tout ce qu'ils possédaient encore dans le royaume de Naples (2). Maximilien seul n'avait nulle part d'armée; après avoir reçu des subsides de Flandre, des subsides de ses États d'Allemagne, cent mille ducats que le pape lui avait permis de prendre sur les fonds de la croisade, cinquante mille qu'il lui avait envoyés en espèces, cent mille que Louis XII lui avait payés pour sa seconde investiture du duché de Milan, il avait tout dissipé : il était également sans argent et sans soldats. En même temps, toujours mystérieux, toujours croyant que la plus sublime politique consistait à ne pas se laisser deviner, il n'admettait absolument personne au secret de ses affaires; et comme il était hors d'état de les faire toutes lui-même, il les laissait toutes en désordre et en souffrance. Il courait cependant sans cesse d'une frontière à l'autre avec la rapidité d'un courrier, sans annoncer jamais d'avance ni son départ ni son retour (3).

Les vassaux de Maximilien, sur la frontière de l'Empire et sur celle des États d'Autriche, avaient commencé en son nom, mais sans ordre et sans argent, la guerre contre Venise. Les Véronais avaient offert à Louis XII de se rendre à lui, mais il les avait renvoyés aux ambassadeurs de Maximilien; ce fut l'évêque de Trente qui reçut les clés de leur ville ainsi que de Vicence; des partisans impériaux furent ensuite introduits à Feltre, Bellune, Trieste, Fiume, et enfin à Padoue le 4 juin. La noblesse des États vénitiens de terre-ferme se déclarait avec empressement pour l'empereur, et se mettait déjà

(1) Républ. ital., c. 105.

(2) Mariana, *Histor. de Esp.*, L. XXIX, c. 19, p. 297. — *P. Bembi*, L. VIII, p. 175.

(3) *Macchiavelli, Legazioni*, T. VII, p. 206 et suiv. — Républ. ital., c. 105.

Digitized by Google

en possession des avantages d'un ordre de choses monarchique, en traitant avec la dernière arrogance les plébéiens dont elle avait jusqu'alors été forcée de respecter les droits. Son insolence arrêta les prospérités du parti qu'elle avait embrassé. La république ne pouvant résister à tant de désastres, et voyant son armée découragée, affaiblie par la désertion, et réfugiée au bord des lagunes, avait pris le parti généreux de délier tous ses sujets du serment de fidélité, et de leur permettre de traiter avec les ennemis, aux meilleures conditions qu'ils pourraient obtenir. Trévise, en conséquence, avait, comme les autres villes, envoyé des députés à Léonard Trissino, émigré vicentin, qui prenait, au nom de l'empereur, possession des provinces de terre-ferme. Mais le peuple, indigné contre la noblesse, ferma ses portes aux Allemands qui arrivaient, pilla les palais des traîtres à leur patrie, et s'engagea à demeurer fidèle à la république, malgré sa mauvaise fortune (1).

Louis XII, spectateur presque indifférent de ces mouvements, après avoir reçu, vers le milieu de juin, la capitulation de la citadelle de Crémone, se trouvait maître de tout ce qui devait lui échoir en partage, et avait licencié la plus grande partie de son armée. Il avait cependant envoyé le cardinal d'Amboise à Maximilien, pour convenir avec lui d'une conférence entre les deux souverains. Ce prélat avait trouvé, le 13 juin, l'empereur à Trente, et il était convenu avec lui que les deux monarques se rencontreraient au château de Garda, sur le lac de ce nom. Louis XII vint en effet l'attendre au lieu du rendez-vous ; mais Maximilien étant arrivé jusqu'à Riva di Garda, qui en est à huit lieues, s'y arrêta deux heures, puis repartit brusquement pour le Friuli. Il envoya cependant son secrétaire confidentiel, Matthieu Langen, évêque de Gurck, faire des excuses à Louis, et lui proposer une nouvelle conférence à Crémone. Louis XII, assez piqué de ce manque

(1) *Fr. Guicciardini*, L. VIII, p. 435. — *Petri Bembi*, L. VIII, p. 180. — *Fr. Belcarii*, L. XI, p. 322. — Claude de Seyssel, Victoire d'Aignadel, p. 321.

Digitized by Google

d'égards, ne parut point la désirer (1). Le roi était entouré de gens qui cherchaient à réveiller sa juste défiance contre l'empereur. Étienne Poncher, alors évêque de Paris, depuis archevêque de Sens, s'était toujours opposé à la ligue de Cambrai; il avait insisté auprès de Louis sur l'importance de maintenir la puissance des Vénitiens pour fermer l'Italie aux Allemands (2); il faisait ressortir désormais l'inconséquence et le manque de foi de l'allié que Louis s'était donné, et un ambassadeur de Maximilien écrivait le 2 juillet, à Marguerite d'Autriche, que le roi était encore la personne de France qui avait la meilleure opinion de Maximilien, ou le plus d'affection pour lui, et après lui le cardinal d'Amboise (3). Louis XII promit à l'évêque de Gurck, que cinq cents lances françaises iraient rejoindre l'armée impériale, dès qu'elle aurait paru en Italie; et avant la fin de juillet, il repassa les monts pour retourner en France, sans se laisser arrêter par la nouvelle d'un événement prospère pour les Vénitiens, qui dérangeait les projets de son allié. Avant de quitter la Lombardie, il apprit que le vénitien André Gritti avait surpris Padoue le 17 juillet, et en avait chassé le petit corps autrichien qui l'occupait. Il se contenta de laisser sur les confins du Véronais la Palisse, avec cinq cents lances françaises; Bayard se joignit à lui avec deux cents gentilshommes volontaires. Le roi leur donna l'ordre de secourir Maximilien au besoin, dans l'espoir que l'empereur, pressé d'argent, lui vendrait Vérone et son territoire jusqu'aux bords de l'Adige, qu'il jugeait nécessaire d'acquérir pour donner une bonne frontière au duché de Milan (4).

Après le départ du roi, la guerre continua entre Maximilien et les Vénitiens, mais les Français n'y prirent plus de part

(1) *Fr. Guicciardini*, L. VIII, p. 436.— Mém. du chevalier Bayard, T. XV, c. 30, p. 76. — Mém. de Fleuranges, T. XVI, p. 50. — Claude de Seyssel, p. 324.

(2) *Arnoldi Ferronii*, L. IV, p. 67.

(3) Lettre d'André de Burgo, de Milan, 2 juillet. — Lettres de Louis XII, p. 175.

(4) *Fr. Guicciardini*, L. VIII, p. 441. — *Fr. Belcarii*, L. XI, p. 324.

Digitized by Google

que comme auxiliaires du premier. L'empereur avait enfin mis en mouvement son armée : c'était même la plus nombreuse qu'on eût vue depuis des siècles en Italie ; car on y comptait de quatre-vingt à cent mille hommes. Il entreprit, le 15 septembre, le siége de Padoue ; trois parcs d'artillerie se trouvaient réunis sous ses ordres, et contenaient ensemble deux cents pièces de canon ; les Allemands avaient fourni le premier, les Français le second, et le duc de Ferrare le troisième. Tous les alliés de la ligue de Cambrai furent, pour cette seule fois, réunis sous les étendards de l'empereur : on y voyait les Français de la Palisse et de Bayard, six mille Espagnols, les troupes de l'Église, celles du duc de Ferrare, et celles du marquis de Mantoue (1). Dans cette occasion, l'empereur se montra à ces soldats de toutes nations, sous un jour plus avantageux qu'il ne l'avait fait jusque-là. Son intrépidité était unie à une grande intelligence militaire ; son activité, si souvent fatigante, était tout entière dirigée vers le succès de l'armée, et ses manières franches et chevaleresques, son adresse dans tous les exercices, et sa libéralité charmaient le soldat. Cependant tous ses efforts furent rendus vains par l'opiniâtre valeur des Vénitiens, qui avaient rassemblé une armée tout entière dans Padoue. Maximilien fut repoussé dans plusieurs assauts, il perdit ses plus braves soldats par l'explosion d'une mine, au moment où il venait d'emporter un bastion, et il fut enfin obligé de lever le siége le 3 octobre, et de licencier une armée qu'il n'avait plus aucun moyen de payer (2). Après son départ, les Vénitiens recouvrèrent Vicence le 26 novembre, et avant la fin de l'année, ils regagnèrent à peu près tout ce que les Impériaux leur avaient enlevé jusqu'à l'Adige, ou à la frontière des conquêtes françaises. Leur flotte fut, il est vrai, brûlée dans le Pô, le 22 décembre, par l'artillerie du duc de Ferrare ; toutefois

(1) Mém. de Bayard, c. 32, p. 84. — Mém. de Fleuranges, T. XVI, p. 57. — *Fr. Guicciardini*, L. VIII, p. 450. — *P. Bembi*, L. IX, p. 198.

(2) Mém. de Bayard, c. 32 à 38, p. 84. — Mém. de Fleuranges, T. XVI, p. 57, 58.— *P. Bembi Hist. Ven.*, L. IX, p. 198-203. — *Fr. Guicciardini*, L. VIII, p. 450.

Digitized by Google

la campagne se termina pour eux avec des avantages qu'ils étaient loin d'espérer à son commencement (1).

Le roi avait laissé la reine à Lyon avec le chancelier, et les sires de Saint-Vallier, de Montmorency et du Bouchage, pour l'assister de leurs conseils, tandis qu'il avait conduit avec lui à l'armée à peu près tous les princes du sang, les ducs d'Alençon, de Bourbon, de Nemours; les comtes de Vendôme et de Nevers, aussi bien que le nouveau duc Antoine de Lorraine (2). A son retour la reine vint au-devant de lui jusqu'au-delà de Grenoble, conduisant avec elle le jeune François, comte d'Angoulême, son héritier présomptif et son gendre futur. Ce jeune prince avait alors quinze ans; sa sœur Marguerite était de deux ans plus âgée que lui : elle fut mariée au mois de décembre suivant, à Blois, où la cour était revenue, avec Charles, duc d'Alençon, le dernier de cette branche royale. Il mourut le 11 avril 1525, et sa veuve se remaria, deux ans plus tard, à Henri II, roi de Navarre. C'est elle qui s'est rendue célèbre par des contes écrits avec plus de grâce que de modestie (3).

Louis XII semblait éviter le séjour de Paris : de loin en loin il y passait sept ou huit jours; mais il préférait habiter Blois, ville qui lui appartenait déjà quand il n'était que prince du sang, ou bien Tours, Bourges, et même Lyon. Il visitait quelquefois aussi la Normandie ou la Bretagne. Il est probable qu'en se dérobant habituellement aux regards de la capitale, il évita aussi l'observation de ceux qui auraient pu nous le faire connaître; en sorte que le mouvement des esprits, qui recommençait durant son règne, ne se tourna point vers l'histoire, et ne nous a presque rien appris sur lui. Si nous cherchons à combler cette lacune par les actes du gouvernement qui nous ont été conservés, l'information qu'ils nous donnent demeure également incomplète. De très longues ordonnances furent publiées, vers cette époque, sur l'administration de

(1) Républ. ital., c. 106.

(2) Saint-Gelais, p. 210. — D. Calmet, Hist. de Lorraine, L. XXXI, p. 1134.

(3) Saint-Gelais, p. 221. Manuscrit publié par Godefroy, à la suite de Seyssel, p. 377.

la justice. Les juges, plus instruits, sentaient eux-mêmes le besoin de donner plus de régularité à leur pratique; à peine ajoutaient-ils cependant ainsi aux garanties des justiciables, et ces innovations dans les lois n'étaient remarquées de personne en dehors des tribunaux. Une ordonnance rendue à Blois, le 14 novembre 1501, soumit la Normandie aux lois et ordonnances qui avaient été rendues pour les autres provinces, et qui n'avaient pas encore été enregistrées à l'Échiquier de Rouen (1). Ce fut probablement un des derniers ouvrages du chancelier Gui de Rochefort, qui mourut la même année, et qui fut remplacé par Jean de Gannay, premier président au parlement de Paris (2). Celui-ci rendit à son tour des ordonnances fort prolixes sur les biens domaniaux, que les rois ne cessaient de donner à leurs courtisans, puis de reprendre par la main de leurs juges (3); sur l'affiche et la publication annuelle des ordonnances de police, et sur l'obligation de juger gratuitement en matière de police (4); sur la nomination et les fonctions des élus, et des officiers des tailles et gabelles en Languedoc (5); enfin sur la publication de la coutume de la prévôté et vicomté de Paris. Celle-ci est la seule que l'on puisse considérer comme un progrès de quelque importance fait dans la législation du royaume. Le roi ordonna « que toutes les coutumes du royaume » fussent accordées en l'assemblée des trois États de chaque » bailliage et sénéchaussée, rédigées et mises par écrit; et ce » fait, rapportées par-devers les commissaires sur ce par nous » députés, pour icelles coutumes voir, et icelles vues, faire » publier, pour être d'ores en avant gardées comme lois, » sans ce qu'il soit métier faire preuves des dites coutumes, » autrement que par l'extrait du registre en nos cours de » parlement, et chacun de nos bailliages (6). » Par cette

(1) Isambert, Lois françaises, T. XI, p. 464.
(2) *Ibid.*, p. 515.
(3) Rouen, 20 octobre 1508. *Ibid.*, p. 517.
(4) Rouen, 20 octobre 1508. — Isambert, T. XI, p. 525.
(5) Paris, 11 novembre 1508. *Ibid.*, p. 533.
(6) Blois, 21 janvier 1510. *Ibid.*, p. 560.

Digitized by

sage mesure, les coutumes, mal connues, souvent vagues, souvent contradictoires, furent fixées et réformées. Dès l'année 1515, un premier recueil des coutumes générales de France fut imprimé et publié, et la nation non seulement put connaître les lois auxquelles elle était soumise, mais elle put prendre part, dans ses assemblées de bailliages, à leur rectification.

A peine Louis XII était de retour en France, qu'il éprouva les embarras nouveaux et les inquiétudes qu'attirait sur lui l'exécution du traité de Cambrai. Il avait détruit l'équilibre et l'indépendance de l'Italie, en mettant les Espagnols en possession de Naples, et les Allemands en possession de la Vénétie; il l'avait livrée aux mains des ultramontains, que les Italiens n'avaient que trop de raisons de nommer barbares; il avait surtout compromis la liberté de l'Église.

Le pape Jules II, qu'il avait en quelque sorte contraint à seconder ses projets, en avait conservé un extrême ressentiment. Orgueilleux, irascible, fougueux, il ne montrait ni ménagement ni pitié à ceux qui contrariaient ses vues; il n'épargnait pas plus le sang que les anathêmes ou les excommunications. Cependant, au milieu de tous ses emportements, il conservait un sentiment de droiture et de devoir dans sa politique : il se croyait obligé, comme gardien de la puissance temporelle des papes, à recouvrer pour l'Église toutes les parties de son domaine que le népotisme de ses prédécesseurs avait aliénées, et il s'abstenait religieusement d'agrandir sa propre famille aux dépens du saint-siége. Les usurpations des Vénitiens en Romagne, durant la première année de son pontificat, avaient allumé son ressentiment : il avait invoqué contre eux l'aide des étrangers, et il avait été ainsi la cause première de leur ruine : mais il se reprochait l'appel de ces alliés par lesquels il avait été trop bien servi; il sentait que la puissance de Venise était nécessaire à l'indépendance du saint-siége. Il se proposait déjà de rompre la ligue de Cambrai, de brouiller les uns avec les autres ceux qu'il nommait les barbares, et après les avoir affaiblis en les mettant aux prises, de les chasser tous ensemble de l'Italie. Il en voulait

Digitized by Google

surtout aux Français, qu'il regardait comme ayant causé tous les maux qu'éprouvait sa patrie. Après l'avoir eux-mêmes ravagée à la première expédition de Charles VIII, c'étaient encore eux qui y avaient appelé les Espagnols et les Allemands. Il ne pouvait prendre aucune confiance dans leur gouvernement, puisqu'il s'était montré non moins aveugle sur ses intérêts qu'incapable de foi; aussi, pour fonder un ordre stable dans la chrétienté, surtout pour arriver à l'affranchissement de l'Italie, il jugeait qu'il fallait avant tout en expulser les Français.

Un nouveau traité avait cependant été conclu à Biagrasso, entre Jules II et Louis XII, avant que celui-ci quittât l'Italie; mais il contenait une condition insidieuse, qui hâta la brouillerie de la France avec l'Église. Le roi avait promis de n'accorder sa protection à aucun feudataire médiat ou immédiat du saint-siége, de la retirer même à ceux qui en jouissaient déjà. La clause était dirigée contre le duc de Ferrare, fidèle allié de la France, que Louis XII aurait dû rougir d'abandonner ainsi (1) : mais il ne comptait pas d'être appelé si tôt qu'il le fût à en faire le sacrifice. Vers le milieu de septembre, la mort de l'évêque d'Avignon à la cour de Rome donna occasion à Jules de montrer combien peu il ménageait le roi; il le remplaça par un homme qu'il savait lui être désagréable (2).

(1510.) Ce commencement de querelle s'aigrit bien davantage l'année suivante. Louis apprit avec étonnement que Jules II, par sa bulle du 24 février 1510, avait réconcilié les Vénitiens à l'Église. Il s'en plaignit comme d'une violation du traité de Cambrai (3). Non seulement le pape fit valoir son droit et son devoir comme père des fidèles, de pardonner aux pécheurs repentants; il reprocha au roi d'avoir violé le traité de Cambrai, et le traité plus récent de Biagrasso, en recevant sous sa protection le duc Alphonse de Ferrare, feudataire du

(1) *Fr. Guicciardini*, L. VIII, p. 440. — *Fr. Belcarii*, L. XI, p. 324. — *Raynaldi Ann. eccles.*, 1509, § 22.

(2) *Raynaldi Annal. eccles.*, 1509, § 20.

(3) *Ibid.*, 1510, § 2.

Digitized by Google

saint-siége; et aussitôt il commença à instruire le procès de celui-ci (1).

Jules II avait déjà pu reconnaître que les alliés de Cambrai étaient remplis de défiance les uns contre les autres; dès lors il travaillait à rompre leur ligue, et il se tenait pour assuré qu'il réussirait à les tourner tous contre les Français. Une profonde défiance, une haine mal réprimée, divisait Maximilien et Ferdinand, les deux grands-pères du jeune Charles, qui se disputaient sa tutelle : Maximilien attribuait à Ferdinand les échecs qu'il avait reçus devant Padoue; il l'accusait d'être secrètement dans les intérêts des Vénitiens, et de leur avoir fait passer du royaume de Naples les blés avec lesquels ils avaient ravitaillé Padoue. Louis travaillait de bonne foi à les réconcilier; il avait même dressé des articles pour régler entre eux la régence de Castille, afin de réunir ensuite toutes leurs forces contre Venise, comme si la destruction de cette république était le premier intérêt de sa couronne (2).

Sans s'être encore ouvertement brouillé avec la France, Jules II cherchait de toutes parts à lui susciter des ennemis. Il faisait sentir à Ferdinand combien l'union de Louis XII avec Maximilien serait dangereuse pour lui, combien il devait se défier de la médiation que la France lui proposait, et combien il était intéressé à soutenir sous main les Vénitiens, dont l'indépendance faisait la garantie de son royaume de Naples (3).

En même temps, le pape cherchait à s'attacher le roi d'Angleterre. Henri VII était mort, le 22 avril 1509, d'une maladie de langueur. Pendant tout son règne, il semblait ne s'être proposé que deux choses : s'affermir sur un trône auquel il sentait lui-même qu'il avait peu de droit, et accumuler de nouveaux trésors; aussi il avait exercé peu d'action sur la politique générale de l'Europe : l'état de sa santé l'avait fait renoncer au mariage accordé en 1506 entre lui et Marguerite, gouvernante des Pays-Bas; il avait remplacé cette union par

(1) *Raynaldi Annal. eccles.*, 1510, § 14.

(2) Lettres des ambassadeurs de Maximilien à Marguerite de Blois, octobre 1509. — Lettres de Louis XII, p. 184.

(3) Mariana, *Hist. de Esp.*, T. X, L. XXIX, c. 23, p. 323.

Digitized by Google

une autre avec la même famille. Le 17 décembre 1508, il avait fiancé Marie, sa fille cadette, avec Charles d'Autriche, prince héréditaire de Castille (1). D'autre part, le nouveau roi Henri VIII était déjà fiancé avec Catherine d'Aragon, troisième fille de Ferdinand et Isabelle, qui avait auparavant été mariée avec Arthur son frère, mort avant son père. Le mariage de Henri VIII avec Catherine fut célébré moyennant des dispenses du pape, le 7 juin 1509 (2).

Le nouveau roi Henri VIII avait trouvé dans les coffres de son père un million huit cent mille livres sterling; aucun roi de l'Europe n'avait encore accumulé un si immense trésor. Il n'avait que dix-huit ans, il était bien affermi sur son trône, et il commandait à une nation belliqueuse. Quoiqu'il parût alors tout occupé de plaisirs et de fêtes, l'amour de la gloire militaire pouvait tout à coup enflammer son jeune cœur et le porter à troubler l'Europe; tous les souverains se montrèrent également empressés à rechercher son alliance. Louis XII renouvela avec lui, le 23 mars 1510, le traité d'Étaples, qui avait été conclu avec son père (3). Le pape lui envoya à Pâques, le 9 avril, la rose bénite, présent que la cour de Rome faisait chaque année à celui des souverains dont elle estimait le plus l'amitié et auquel elle voulait conférer le plus grand honneur. Enfin Ferdinand d'Aragon signa avec lui le 24 mai, une alliance défensive, par laquelle les deux rois se promettaient de se secourir mutuellement, même contre leurs propres alliés. Si l'un d'eux était attaqué par la France, l'autre promettait même d'envahir ce royaume en personne avec une puissante armée (4). Ce traité était probablement l'ouvrage de Jules II, déjà d'accord avec Ferdinand pour former secrètement une nouvelle alliance contre la France.

Mais c'était surtout sur les Suisses que Jules II comptait

(1) Rymer, L. XIII, p. 236. — *Lord Bacon's History of Henry the VII*, p. 108. — Rapin Thoyras, T. V, L. XIV, p. 354.

(2) Rymer, T. XIII, p. 249 et suiv. — *Polydori Vergilii Hist. Angl.*, L. XXVII, p. 619. — Rapin Thoyras, T. VI, L. XV, p. 8.

(3) Rymer, T. XIII, p. 270. — Rapin Thoyras, T. VI, L. XV, p. 21.

(4) Rymer, T. XIII p. 284. — Rapin Thoyras, L. XV, p. 22.

Digitized by Google

pour chasser les Français, et même tous les barbares de l'Italie. Il admirait leur valeur, il les regardait comme formant la force principale des armées françaises, et, après les avoir vu défendre si vaillamment leur liberté chez eux, il croyait pouvoir les intéresser à défendre aussi celle de la péninsule, dont ils fermaient la principale entrée. Leur cupidité, passion qui semblait alors dominer chez eux par-dessus toutes les autres, pouvait être aisément satisfaite par la riche Italie; leur enthousiasme religieux pouvait être enflammé lorsqu'ils se sentiraient les défenseurs du saint-siége, et la plus sage politique devait leur enseigner que leur liberté ne pouvait trouver de meilleure garantie que dans leur union avec l'Italie, terre de liberté, qui avait donné l'exemple de la conquérir à la moderne Europe.

La ligue de Cambrai pouvait alors même leur faire voir que l'alliance des monarques avec les peuples libres n'est point pour ceux-ci une garantie, et qu'au milieu de la paix, même au moment où les rois ont reçu un bienfait d'une république, s'ils entrevoient une chance de succès, ils s'uniront à l'instant pour anéantir un gouvernement national, dont l'existence seule est pour eux une injure et un danger. Louis XII semblait ressentir plus qu'aucun autre roi cette haine contre les peuples libres. Venise, Florence, Pise, Gênes, n'avaient pas seules éprouvé sa mauvaise foi et ce ressentiment qu'excitait en lui un peuple quand il ne reconnaissait point de maître. Les Suisses eux-mêmes, dont il avait sans cesse besoin, dont il achetait l'amitié à haut prix, n'étaient à ses yeux que des paysans révoltés dont l'orgueil lui était insupportable. Au lieu d'augmenter les pensions qu'en conformité avec ses traités la France faisait aux gouvernements cantonnaux, il distribuait secrètement ses présents dans les conseils des diverses républiques, pour y gagner des créatures, et il semblait se complaire à ce que son alliance fût en même temps un germe de corruption pour la Suisse (1).

Après avoir employé Mathias Schinner, évêque de Sion en

(1) Mallet, Hist. des Suisses, T. II, c. 6, p. 357.

Digitized by Google

Valais, à négocier, en 1503, pour lui le traité d'Arona et de Locarno, par lequel il cédait aux Suisses le comté de Bellinzona, il avait offensé cet homme actif, adroit, ambitieux et implacable, soit en lui refusant à lui-même la récompense qu'il demandait, soit en affectant du mépris pour toute sa nation (1). Schinner, qui se conciliait le respect par l'austérité de ses mœurs, qui gagnait le peuple par ses manières insinuantes, et qui dominait les conseils par son éloquence, réussit à exciter dans les divers cantons une réprobation universelle contre ceux qui recevaient des pensions de France (2). D'autre part, Jules II l'avait employé, en 1505, à lever pour lui en Suisse une garde de deux cents hallebardiers, qui dès lors ont toujours été attachés à la personne des papes. Ayant reconnu dans cette petite négociation l'habileté de cet homme et son crédit auprès de ses compatriotes, Jules II le nomma, en 1510, son légat en Suisse, et l'envoya à une diète assemblée à Schwitz, dans laquelle les Suisses contractèrent avec le saint-siége une alliance pour cinq ans, et promirent de fournir à Jules II six mille hommes pour la défense de l'Église (3).

L'alliance des Suisses avec la France venait d'expirer. Elle avait été conclue, en 1499, pour dix ans, et les cantons ne voulaient la renouveler qu'autant que Louis XII porterait de 60 à 80,000 fr. la pension qu'il payait pour partager entre eux, en même temps qu'il supprimerait le traitement qu'il faisait à des particuliers pour exercer sur leurs conseils une dangereuse influence. Les conseillers de Louis lui représentaient que, pour une différence de 20,000 francs ou 10,000 écus, il ne devait pas, entouré d'ennemis comme il était, exposer encore le Milanez à l'invasion de ces redoutables voisins; mais Louis répondit qu'il ne soumettrait point la couronne de France à l'insolence d'un rassemblement de

(1) *Josiæ Simleri Vallesiæ et Alpium descriptio*, L. II, p. 159; *editio Elzev.* — Mallet, T. II, c. 6, p. 354.

(2) Mallet, T. II, c. 6, p. 363.

(3) *Josiæ Simleri Vallesiæ descriptio*, L. II, p. 151. — Mallet, T. II, c. 6, p. 364.

Digitized by Google

paysans et de montagnards; et ce propos, rapporté à la diète, acheva de l'aigrir contre la France. Pour compenser jusqu'à un certain point le vide que les Suisses allaient laisser dans ses armées, Louis, par l'entremise de George de Supersax, chef du parti opposé à Schinner, signa un traité d'alliance et de subsides avec les Valaisans et les Grisons (1).

Cependant l'homme qui jusqu'alors avait soulagé Louis XII de presque tous les soins du gouvernement, le cardinal d'Amboise, accablé de goutte, et fort malade dès l'année précédente, était mort le 25 mai 1510 à Lyon, où la cour s'était transportée pour veiller de plus près sur les affaires d'Italie. Le cardinal laissait une scandaleuse fortune : il avait accumulé pendant son ministère onze millions de livres; tous ses parents avaient été élevés aux plus hautes dignités, et son neveu, le grand-maître Chaumont, était gouverneur du Milanez. Florimont Robertet, qui lui succéda dans la direction des finances et des affaires étrangères, sous le titre de secrétaire d'État, ne lui était probablement point inférieur en talent; mais il avait beaucoup moins de crédit sur son maître. Louis XII, à la mort de son premier ministre, résolut de gouverner par lui-même; toutefois il n'en était pas capable; il n'avait ni connaissance des affaires, ni suite dans l'esprit; il ne pouvait s'arracher aux plaisirs ou à l'indolence pour s'occuper de politique, et l'administration dépérit bientôt entre ses mains (2).

Sans connaître toute la portée des menées de Jules II contre lui, Louis XII avait cependant conçu de l'inquiétude par tout ce qu'il en avait découvert. Il crut devoir se mettre en garde en resserrant son alliance avec Maximilien, et il résolut de l'aider à achever la conquête de l'État de Venise,

(1) *Fr. Belcarii*, L. XI, p. 337. — *Fr. Guicciardini*, L. XI, p. 469. — *Josiæ Simleri de Republ. Helvet.*, L. I, p. 277. — *Ejusd. Descriptio Vallesiæ et Alpium*, L. II, p. 151.

(2) *Macchiavelli, Legazioni*, T. VII, p. 380. — Lettre de Blois, du 2 septembre 1510. — Mém. de Bayard, T. XV, c. 40, p. 151. — *Fr. Belcarii*, L. XI, p. 335. — Lettres de Louis XII, T. I, p. 233, 237, etc. — Flassan, Hist. de la Diplomatie, T. I, p. 293.

Digitized by Google

pour que cette affaire du moins fût terminée et ne donnât pas lieu à de nouveaux débats. Le prince d'Anhalt commandait l'armée impériale, réduite à deux cents hommes d'armes et trois mille fantassins allemands. Elle se tenait enfermée dans Vérone, sous la protection de trois cents lances françaises. M. de Chaumont marcha à son secours avec quinze cents lances et dix mille fantassins. Il reconquit d'abord le Polésine de Rovigo, et il se dirigea ensuite vers Vicence (1). Les Vénitiens avaient perdu, à la fin de février, leur général Nicolas Orsini, comte de Pitigliano, mort, à l'âge de soixante-huit ans, des suites de ses fatigues à la défense de Padoue. Ils l'avaient remplacé par Jean-Paul Baglioni, auquel ils n'avaient pu donner que six cents hommes d'armes, quatre mille chevau-légers et huit mille fantassins. Baglioni, avec si peu de troupes, ne put tenir la campagne contre Chaumont, secondé par les Allemands et les troupes du duc de Ferrare; il prit aux Brentelles une forte position, couverte par trois rivières, et il renonça à défendre le Vicentin. Les habitants de Vicence envoyèrent au prince d'Anhalt pour offrir de capituler : celui-ci répondit qu'il n'avait point de grâce à accorder à des rebelles, et qu'il voulait faire d'eux un exemple terrible pour l'instruction du monde : heureusement les habitants, craignant d'avance sa férocité, avaient emporté à Padoue presque tous leurs effets, et purent encore s'enfuir avant son arrivée. Il trouva la ville ouverte et déserte, et le pillage ne satisfit point l'avidité des vainqueurs. Il consentit ensuite, à la persuasion de Chaumont, à ne pas brûler les maisons, moyennant 50,000 ducats que lui firent payer les propriétaires (2). En même temps, les habitants de la campagne se réfugièrent dans les vastes carrières souterraines, nommées la grotte de Masano. Ils y étaient au nombre de six mille : les hommes se tenaient à l'entrée, qui était fort étroite, pour la défendre au besoin.

(1) *Fr. Guicciardini*, L. IX, p. 471. — *P. Bembi*, L. X, p. 228. — *F. Belcarii*, L. XII, p. 339.

(2) *Fr. Guicciardini*, L. IX, p. 477. — *Fr. Belcarii*, L. XII, p. 339. — *P. Bembi*, L. X, p. 225.

Digitized by Google

Au fond de la caverne, ils avaient placé leurs femmes et leurs enfants avec leurs richesses. Un capitaine d'aventuriers français, nommé l'Hérisson, découvrit l'ouverture de la grotte de Masano. Il ne put y pénétrer de vive force; mais quelques gentilshommes, qui s'y trouvaient mêlés avec les paysans, se laissèrent effrayer, et lui offrirent une rançon. Il apprit ainsi qu'au fond de la grotte on avait accumulé des richesses considérables; il conçut alors l'atroce projet d'étouffer à la fois tous ceux qui s'y trouvaient, pour les dépouiller ensuite. Il employa sa compagnie à construire un immense bûcher à l'entrée de la caverne; la direction de celle-ci était telle que la fumée la parcourait tout entière. Avec sa troupe, il resta de garde autour du feu, insensible aux cris et aux gémissements qui partaient de cette horrible fournaise, jusqu'à ce que tout eût péri, que la fumée fût dissipée, et qu'il pût entrer dans la caverne pour partager le butin acquis par cette scélératesse (1).

L'horreur qu'éprouvèrent ces soldats eux-mêmes, en sortant les cadavres pour les dépouiller, se communiqua aux chefs de l'armée; et Bayard fit pendre à l'entrée de la grotte, les aventuriers qui avaient allumé le feu. Mais les supplices ne suffisaient point pour contenir dans la discipline ces soldats barbares, de nations différentes, qui rivalisaient entre eux de cruauté, et que le besoin poussait aussi quelquefois aux excès; car leurs chefs les laissaient souvent sans paye et sans vivres. Fleuranges, en effet, vit piller trois fois dans une semaine la ville de Vérone par les landsknechts (2). Maximilien cependant s'arrêtait à Augsbourg, sans qu'on pût savoir pourquoi, et ses ambassadeurs écrivaient à sa fille qu'il en résultait pour lui autant de déshonneur que de dommage (3).

A la fin de mai, Chaumont attaqua les deux places de Porto

(1) Mém. du chev. Bayard, c. 40, p. 152. — Mémoires de Fleuranges, T. XVI, p. 55. — *Fr. Guicciardini*, L. IX, p. 477. — *Fr. Belcarii*, L. XII, p. 340. — *P. Bembi*, L. X, p. 225. — *Gio. Cambi Istor. Fior.*, p. 239. — Républ. ital., c. 106.

(2) Mém. de Fleuranges, T. XVI, p. 65.

(3) Lettres de Louis XII, T. I, p. 241.

Digitized by Google

et de Légnago, bâties des deux côtés de l'Adige : toutes deux furent emportées d'assaut (1). Il avait ordre de congédier ensuite son infanterie, et de ramener la gendarmerie à Milan, mais sur les instances des envoyés de l'empereur, le service de cette troupe auxiliaire fut prolongé encore quelque temps. Louis XII se flattait toujours d'obtenir de Maximilien la cession de Vérone, en retour pour les sommes qu'il lui avançait et les secours qu'il lui donnait. Il écrivit donc à Chaumont de continuer encore pendant tout le mois de mai la guerre pour son compte; et l'armée française s'empara pendant ce mois de Cittadella, de Marostica, de Bassano, de la Scala, et de Covolo (2). Plus tard Chaumont s'empara encore de Monsélice, et il traita cette riante bourgade avec la plus effrayante cruauté : il fit passer au fil de l'épée sept cents stradiotes qui la défendaient, aussi bien que tous les habitants. Cependant cette atroce manière de faire la guerre commençait à porter son fruit; elle redoublait l'attachement des paysans pour la république, par opposition et aux Français, et aux Allemands, plus féroces encore. L'évêque de Trente en ayant fait un grand nombre prisonniers, voulut leur faire crier *vive l'empereur!* ils répondirent *vive saint Marc!* quoiqu'ils fussent pendus aussitôt qu'ils avaient proféré ce cri. Ils s'empressaient à rendre toute espèce de service à la cavalerie vénitienne; ils la tenaient avertie de tous les mouvements des Français et des Impériaux; ils enlevaient les vedettes, les partis détachés, les convois. Bientôt les vivres commencèrent à manquer; et Chaumont, fatigué de faire la guerre pour un empereur qui ne le secondait point, qui manquait à toutes ses promesses, et qui semblait se plaire à déjouer les efforts qu'on faisait pour lui, laissa Précy avec quatre cents lances, et quinze cents fantassins espagnols à l'armée impériale, et revint en hâte à Milan, où des dangers inattendus réclamaient sa présence (3).

(1) Républ. ital., c. 106. — Lettres de Louis XII, p. 243.
(2) *Fr. Guicciardini*, L. IX, p. 470. — *P. Bembi*, L. X, p. 229.
(3) Mém. de Bayard, c. 40, p. 157. — *Fr. Belcarii*, L. XII, p. 342. — *Fr. Guicciardini*, L. IX, p. 481.

Digitized by Google

Le pape en effet avait réussi à réunir contre les Français tous les ennemis par lesquels il avait résolu de les faire attaquer; et il avait combiné leur agression simultanée avec l'habileté d'un général d'armée. Le 7 juillet, il avait accordé à Ferdinand-le-Catholique l'investiture du royaume de Naples, qu'il lui avait refusée jusqu'alors; mais en même temps il avait annulé de sa seule autorité la clause du traité de Blois qui assurait la réversion de l'Abruzze et de la Campanie à la couronne de France, si Ferdinand mourait sans laisser d'enfants de Germaine de Foix (1). Tandis que Louis XII s'étonnait encore de l'audace avec laquelle un souverain étranger lui enlevait des droits garantis par les traités, Jules II fulmina, le 9 août 1510, contre Alphonse d'Este, duc de Ferrare, une bulle dans laquelle il l'accusait d'ingratitude envers le saint-siége, de désobéissance, de rébellion en se mettant sous la protection du roi de France, pour laquelle il payait 30,000 écus par année. Il le nommait fils d'iniquité, et nourrisson de perdition; il le déclarait déchu de toutes les dignités, de tous les honneurs, et de tous les fiefs qu'il tenait du saint-siége; il déliait enfin tous ses sujets de leur serment de fidélité : tous ses soldats de celui d'obéissance (2). Peu de jours après, le pape fit jeter en prison le cardinal d'Auch, sur le soupçon qu'il voulait s'échapper de Rome; et il obligea le cardinal de Bayeux à reconnaître que, s'il s'éloignait de la cour pontificale, il serait déchu par ce fait seul du cardinalat. Jules II regardait ces deux prélats comme des otages qui lui répondaient de tout le clergé français. En même temps il renvoyait avec colère les ambassadeurs du roi qui se présentaient à lui. Il ne paraît pas cependant qu'il fît suivre toutes ces manifestations d'inimitié, d'une déclaration de guerre contre la France (3).

(1) *Raynaldi Annal. eccles.*, 1510, § 25. — Mariana, *Hist. de Esp.*, T. X, L. XXIX, c. 24, p. 328. — *Fr. Guicciardini*, L. IX, p. 481.

(2) *Raynaldi Annal. eccles.*, 1510, § 15. — *Paolo Giovio, Vita di Alfonso da Este*, p. 41.

(3) *Raynaldi Annal. eccles.*, 1510, § 18 et 19. — *Fr. Belcarii*, L. XII, p. 343. — *Fr. Guicciardini*, L. IX, p. 484.

Digitized by Google

Il voulait en effet surprendre l'armée française, et il se flattait qu'elle serait attaquée à l'improviste de tous les côtés à la fois. Une flotte vénitienne devait paraître devant Gênes, et y exciter un soulèvement contre les Français; une armée de quinze mille Suisses qu'il avait prise à sa solde, devait descendre des montagnes et s'emparer de Milan. Son neveu, le duc d'Urbin, devait entrer dans le Ferrarois, avec l'armée de l'Église, renforcée par un corps espagnol; en même temps enfin, les Vénitiens devaient s'avancer du côté de Vérone. Mais, quelque bien combiné que fût le plan du pontife, il échoua, parce qu'il ne put réussir à faire agir des confédérés éloignés, qui se défiaient les uns des autres, avec la simultanéité et la précision qu'il aurait pu à peine attendre de ses propres généraux. Les attaques se succédèrent, au lieu d'être faites toutes à la fois, selon les instructions qu'il avait données.

La première attaque se fit sur Gênes. Octavien Frégoso, avec un corps d'émigrés génois, fut transporté dès les premiers jours de juillet, sur onze galères vénitiennes et une du pontife, dans le golfe de Chiavari et Rapallo. En même temps, Marc-Antoine Colonna, général au service du pape, ayant rassemblé une petite armée dans l'État de Lucques, s'avança tout à coup jusque dans la vallée de Bisagno. Jules II avait compté que la vue seule des émigrés génois soulèverait tout leur parti; qu'une émeute éclaterait dans Gênes, pour venger le parti populaire si cruellement traité par Louis XII. Mais ou la haine contre les Vénitiens, ou la peur, eurent plus de puissance que ces souvenirs. Les Fieschi armèrent leurs vassaux en faveur de la France; six galères provençales entrèrent dans le port, conduites par M. de Prégent, et l'armée et la flotte du pontife ne trouvant aucun appui dans le pays, furent obligées de se retirer avec honte et avec dommage (1).

La seconde attaque était dirigée par le duc d'Urbin, com-

(1) *Barth. Senaregæ de Rebus Genuens.*, p. 602.—*P. Bizarri*, L. XVIII, p. 427. — *Uberti Folietæ Genuens., Hist.*, L. XII, p. 707.

Digitized by

mandant de l'armée pontificale, contre la Romagne ferraroise. Il s'empara de Lugo et de Bagna Cavallo; et, tandis qu'il attirait sur lui l'attention du duc Ferrare, Modène ouvrit ses portes, le 19 août, au cardinal de Pavie. Reggio, dont il devait s'emparer aussi, fut sauvé par l'arrivée de deux cents lances, qui y furent envoyées par M. de Chaumont (1).

Ce ne fut qu'au commencement de septembre que les Suisses passèrent le Saint-Gothard, et arrivèrent à leur tour en Italie. Ils étaient alors au nombre de six mille hommes seulement, avec à peine quatre cents chevaux. Entrés à Varèse, ils s'y arrêtèrent jusqu'à ce qu'un second corps de quatre mille hommes fût descendu de leurs montagnes et les eût rejoints. Beaucoup de bons officiers s'étaient formés dans leurs longues guerres; mais, soit qu'ils n'eussent point de généraux, soit que la jalousie de canton à canton les empêchât de se soumettre à un chef, le seul évêque Mathias Schinner marchait à la tête de leur armée, encore était-il fort mal obéi de ses soldats, les connétables de chaque canton n'en faisant qu'à leur tête. Chaumont était accouru au-devant d'eux avec cinq cents lances et quatre mille fantassins; mais il était bien résolu à ne pas leur livrer la bataille qu'ils cherchaient. Il les suivait de loin seulement, pour gêner leurs convois, et les arrêter au passage des rivières. Les Suisses ne se laissèrent jamais entamer; mais leurs mouvements étaient lents et embarrassés; ils semblaient marcher au hasard; car, après avoir traversé les monts de Brianza, et occupé les faubourgs de Como, ils rentrèrent tout à coup dans leurs montagnes, sans avoir gagné, par aucune action d'éclat, l'argent qu'ils avaient coûté au pape. Aussi assure-t-on, qu'après avoir reçu de Jules II 70,000 écus pour entrer en Lombardie, ils s'en étaient fait payer tout autant par Chaumont pour en ressortir (2).

(1) *Fr. Guicciard.*, L. IX, p. 286. — *Fr. Belcarii*, L. XII, p. 344. — *Paolo Giovio, Vita di Alfonso*, p. 44. — *Macchiavelli, Legazioni*, T. VII, p. 368.

(2) *Fr. Guicciardini*, L. IX, p. 489. — *Fr. Belcarii*, L. XII, p. 344. — Mém. du chev. Bayard, c. 41, p. 159. — Républ. ital., c. 107.

Digitized by Google

Cependant les Vénitiens profitèrent de toutes ces diversions, et de l'obligation où s'étaient trouvés les Français de se séparer de l'armée impériale, pour reprendre sur celle-ci Este, Monsélice, Bassano, Vicence, et pour planter même leurs batteries devant Vérone; mais après avoir éprouvé un léger échec, les Vénitiens retirèrent, le 12 septembre, leurs canons de ces batteries, et ils retournèrent dans leur camp retranché de Saint-Martin, où ils demeurèrent tranquilles pendant le reste de la campagne. Les Français qui leur étaient opposés ne firent plus de leur côté aucun mouvement (1).

Quand la nouvelle de ces violentes attaques du pape fut portée à Louis XII, il sentit combien il serait dangereux pour lui de faire de cette querelle politique une querelle religieuse, et combien il lui importait d'arrêter la fermentation populaire que les prêtres pourraient exciter dans son royaume. D'après plusieurs de ses propos qui se sont conservés, il semble qu'il n'était point lui-même courbé sous le joug de la superstition; mais Anne de Bretagne, sa femme, croyait qu'on ne pouvait avoir le pape pour ennemi, sans se mettre en révolte contre la religion et contre l'Église; et elle regardait comme le plus grand des malheurs une guerre avec le pontife, qui exposerait le roi à l'excommunication. Toutefois, on put remarquer à cette occasion combien l'autorité de la cour de Rome était affaiblie et dans le clergé et dans le peuple; soit que la fermentation des esprits qui devait, au bout de bien peu d'années, faire éclater la réformation, eût déjà fait de grands progrès; soit que le clergé, tout occupé de ses intérêts temporels, se prêtât avec une déférence presque servile à ce que lui demandait l'autorité. En effet, Louis XII convoqua une assemblée du clergé de France, d'abord à Orléans et ensuite à Tours. Les prélats réunis le 14 septembre dans cette dernière ville, répondirent à ce qu'il semble, sans hésitation, sans discussion, selon les vœux de la cour, à huit questions qui leur furent posées. Ils autorisèrent le roi à faire

(1) *Fr. Guicciardini*, L. IX, p. 489. — *P. Bembi*, L. XI, p. 238.

Digitized by

la guerre au pape, soit pour se défendre lui-même, soit pour défendre le duc de Ferrare, son confédéré; à occuper dans ce but Bologne; à rompre ses relations avec le pontife, quant aux choses temporelles, et à faire exécuter les décrets du concile de Bâle (1). Mais d'autre part, tout le clergé de Bretagne qui se trouva à cette assemblée, se conformant aux désirs de la reine, comme le clergé de France se conformait aux désirs du roi, protesta, le 26 septembre, qu'il ne faisait point partie de l'Église gallicane; qu'il était étranger à la défense de ses libertés, et qu'il se refusait à toute conclusion contraire à l'honneur du saint-siége, ou favorable aux doctrines du concile de Bâle (2).

Jules II avait eu à peine le temps d'apprendre le résultat des délibérations du clergé de France, lorsque, la veille des ides d'octobre, il fulmina de Bologne une excommunication contre les chefs principaux de l'armée française. Il nomma spécialement Charles de Chaumont d'Amboise, lieutenant du roi dans le duché de Milan; Galeaz et Marc-Antoine Palavicino; Théodore, George et Alexandre Trivulzio; Bayard, Fontrailles, Châtillon et Gaston de Foix (3).

Jules II avait fait son entrée à Bologne, le 22 septembre, avec toute sa cour, en même temps que son armée s'était jointe à celle des Vénitiens pour ravager le Ferrarois. Cependant la discorde avait éclaté, dans ses conseils, entre le duc d'Urbin son général et son neveu, et le cardinal de Pavie son confident et son principal ministre. Le pape était trompé sur le nombre des troupes qu'il payait; leurs forces n'étaient point suffisantes pour les entreprises qu'il méditait, et Alphonse Ier, duc de Ferrare, qui possédait la plus belle artillerie de l'Europe, continuait à se défendre avec valeur contre les deux armées de la république et du pape; d'ailleurs Chau-

(1) *Raynaldi Annal. eccles.*, 1510, § 20. — *Concilia generalia Labbei*, T. XIII, p. 1481. — Isambert, Anc. Lois françaises, T. XI, p. 604. — *Macchiavelli*, *Legaz.*, T. VII, p. 386.

(2) Lobineau, Hist. de Bretagne, L. XXII, p. 831. — Protestation, Actes de Bretagne, T. III, p. 896.

(3) *Raynaldi Annal. eccles.*, 1510, § 16.

Digitized by Google

mont, n'ayant plus rien à craindre des Suisses, était revenu à son aide, et le 12 octobre il avait tracé son camp à Crespolano, à dix milles de Bologne (1).

Le pape se trouvait alors sans troupes, dans une grande ville peu susceptible de défense, et d'où il avait chassé les Bentivoglio. Le parti de ces princes était toujours nombreux, il s'agitait autour de lui, et il était prêt à tendre la main aux Français. Sa cour était frappée de terreur, et lui adressait les plus vives instances pour l'engager à accepter la paix. Les ambassadeurs de l'empereur, du roi catholique, de l'Angleterre, le sollicitaient d'entrer en négociation; lui-même il était sur son lit, accablé par un accès de fièvre; mais seul il conservait son courage et sa fermeté au milieu de cette troupe tremblante. Il fit venir les ambassadeurs vénitiens, et il leur déclara que s'ils ne faisaient pas avancer de leur camp de la Stellata un renfort de troupes qui entrât dans Bologne avant la fin de la journée du lendemain, il traiterait avec les Français. Il dépêcha en effet le comte de la Mirandole à Chaumont, pour entrer en négociations. Celui-ci avait voulu effrayer le pape; mais il savait combien son maître désirait se réconcilier à lui, et il ne le désirait pas moins vivement lui-même. Il demanda l'abolition de toutes les censures prononcées contre lui-même et ses généraux, contre Alphonse d'Este, Bentivoglio, et leurs adhérents; la restitution aux Bentivoglio de leurs biens, sous condition qu'ils s'établiraient à quatre-vingts milles de distance de Bologne; le renvoi à des arbitres des difficultés entre le pape et le duc de Ferrare; le dépôt de Modène entre les mains de l'empereur, et une suspension d'armes pour six mois, durant laquelle chacun retiendrait ce qu'il possédait. Quoique ces conditions fussent fort modérées, Jules II se récria cependant sur l'arrogance des Français; il appela, contre son usage, les cardinaux à délibérer avec lui, et il fit naître des retards, tantôt par ses emportements, tantôt par les accidents de sa maladie. Ainsi

(1) *Fr. Guicciardini*, L. IX, p. 497. — *Fr. Belcarii*, L. XII, p. 350. — Républ. ital., c. 107.

se consuma toute la journée du 13 octobre; et avant la nuit, Chiappino Vitelli entra dans Bologne avec six cents chevau-légers vénitiens, et un corps de cavalerie turque que la république avait pris à son service. Aussitôt le pape reprit sa confiance et sa hauteur accoutumées (1).

Chaumont s'était avancé jusqu'à trois milles de Bologne, mais de tous côtés s'approchaient aussi des troupes vénitiennes, pontificales ou espagnoles, qui se disposaient à l'envelopper. Le pape lui fit dire qu'il n'entendrait à aucune négociation, si au préalable Ferrare n'était pas remise entre ses mains. Il sentit avec dépit qu'il avait été la dupe d'un vieux pontife qu'il croyait mourant, et il fut obligé de faire sa retraite, tandis que Jules était en effet si malade, que le 24 octobre on désespéra de sa vie (2).

L'armée française avait besoin de repos; l'argent et les munitions manquaient à M. de Chaumont, aussi bien qu'au duc de Ferrare, et ils avaient distribué leurs troupes en quartiers d'hiver : mais pendant ce temps, l'armée pontificale s'était rassemblée; et dès que Jules II fut entré en convalescence, il assura que le meilleur régime pour achever de rétablir sa santé, c'était de châtier ses ennemis. Il poussa en conséquence son armée au siége de la Mirandole et de Concordia. Ces deux châteaux formaient la petite principauté du comte Louis Pic de la Mirandole, qui avait épousé une fille du maréchal Trivulzio, et qui, s'étant mis sous la protection de Louis XII, avait fait de ses deux châteaux des places d'armes françaises (3).

(1511.) Concordia ne put résister que peu d'heures au feu des batteries de Jules II; la place fut prise au milieu de décembre. L'armée passa aussitôt devant la Mirandole; et comme cette place, beaucoup plus forte, faisait une plus longue résistance, le pape crut que ses soldats, et son propre

(1) *Franc. Guicciardini*, L. IX, p. 502. — *Fr. Belcarii*, L. XII, p. 352.

(2) *Fr. Guicciardini*, L. IX, p. 503. — *Parisii de Grassis, Diarium curiæ Romanæ, apud Raynald.*, 1510, § 23.

(3) *Fr. Guicciardini*, L. IX, p. 507. — Mém. de Bayard, T. XV, c. 42, p. 173.

Digitized by Google

neveu le duc d'Urbin, qui les commandait, n'agissaient qu'avec mollesse. Impatienté, se défiant de tout le monde, le vieux pontife voulut presser lui-même le siége. On le vit avec étonnement et avec scandale arriver à son armée dans les premiers jours de janvier 1511, faire pointer les canons sous ses yeux, et encourager les soldats en leur promettant qu'il n'accorderait aucune capitulation aux assiégés, et qu'il abandonnerait la ville au pillage. Plus intrépide qu'aucun de ses guerriers, il se logea sous le feu même de la Mirandole, en sorte que deux de ses domestiques furent tués dans sa cuisine. Il ne s'exposait guère moins dans les courses qu'il faisait pour hâter l'arrivée de ses renforts. Le chevalier Bayard, qui était alors au camp du duc de Ferrare, sur le Pô, dit un jour à celui-ci : « Demain au matin, quand le pape délogera de » San-Felice, je suis informé qu'il n'a que ses cardinaux, » évêques et pronotaires, et bien cent chevaux de sa garde. » Je sortirai de mon embûche (dans quelques maisons ruinées sur la route de la Mirandole) et il n'y aura nulle faute » que je ne l'empoigne. » Il échoua cependant; une forte neige ayant fait rebrousser chemin au pape au moment où le bon chevalier attaqua son escorte. Toutefois, ajoute le *loyal serviteur* qui a écrit ses Mémoires, « s'il eût autant demeuré » qu'on mettrait à dire un *Pater noster,* il était croqué (1). »

Alexandre Trivulzio, qui commandait dans la Mirandole, fut forcé de capituler le 20 janvier, et le pape consentit à recevoir une somme d'argent, qu'il distribua à ses soldats pour leur tenir lieu du pillage de la Mirandole : mais il monta lui-même par une échelle sur la brèche pour prendre possession d'une conquête due plus encore à son obstination qu'au courage de ses soldats (2).

Louis XII, irrité des violences du pape, se croyait du moins assuré de l'appui de l'empereur pour les réprimer. Celui-ci lui avait envoyé son secrétaire intime, Matthieu Langen, évêque de Gurck, pour resserrer leur alliance, et cet ambas-

(1) Mém. de Bayard, c. 43, p. 175-180.

(2) *Fr. Guicciardini,* L. IX, p. 510. — Mém. de Bayard, c. 43, p. 180. — Mém. de Fleuranges, p. 71. — Républ. ital., c. 107.

Digitized by Google

sadeur avait signé à Blois, le 7 novembre 1510, un nouveau traité par lequel Maximilien s'engageait à concourir de toutes ses forces au rassemblement d'un concile œcuménique, qui réformerait l'Église dans son chef et dans ses membres (1). Se reposant sur cette alliance, Louis ordonna à Chaumont d'attaquer le pape à son tour, et de lui faire sentir quelle était la puissance d'un roi de France. Mais Chaumont, élevé par le crédit de son oncle le cardinal d'Amboise, n'était pas de force à porter le fardeau dont il était chargé : il était sans talent pour la guerre, et il ressentait une extrême jalousie contre le vieux maréchal Trivulzio, l'un des bons capitaines formés en Italie par l'étude de la science militaire : il suffisait presque toujours à Chaumont que ce maréchal, qui lui était associé dans le commandement, proposât un plan de campagne, pour qu'il en adoptât un tout contraire. Trivulzio conseillait de marcher sur Modène et Bologne, pour forcer l'armée vénitienne à venir défendre ces deux villes ; se croyant sûr que s'il pouvait une fois la faire sortir de la forte position qu'elle occupait au Bondéno, dans l'État de Ferrare, il pourrait lui livrer bataille et la détruire. Chaumont résolut, au contraire, de marcher droit au Bondéno, le long des digues des rivières, au travers de plaines inondées. Il reconnut pourtant, après avoir suivi quelque temps ce chemin dangereux, à quel point il compromettait la sûreté de son armée, et il l'abandonna. Il essaya alors de reprendre le premier projet, et de s'emparer de Modène ; mais, dans l'intervalle, l'ambassadeur d'Aragon avait déterminé le pape à remettre cette ville en dépôt entre les mains de Witfrust, ambassadeur de Maximilien à la cour de Rome. En arrivant devant Modène, Chaumont vit flotter sur ses tours les drapeaux de son allié, et il dut renoncer à une conquête dont il se croyait assuré (2).

(1) Recueil des Traités de Paix, T. II, p. 31. — Dumont, Corps diplom., T. IV, P. I, p. 132. — Flassan, T. I, p. 460.—Coxe, Maison d'Autriche, T. II, c. 24, p. 137.

(2) *Fr. Guicciardini*, L. IX, p. 515. — *Fr. Belcarii*, L. XII, p. 358. — *Paolo Giovio, Vita di Alfonso da Este*, p. 49.

Digitized by Google

Ces mauvais succès, joints à des symptômes que Chaumont ne pouvait méconnaître du peu de confiance que lui accordaient les troupes, et du déclin de sa faveur à la cour, le jetèrent dans une profonde mélancolie. Il était bourrelé de remords de devoir faire la guerre au pape, et l'excommunication dont il était frappé le glaçait de terreur. Il était déjà bien malade de chagrin, lorsqu'un jour qu'il était fort échauffé, un accident le renversa d'un pont dans l'eau. Sa maladie fit dès lors des progrès rapides. Il se fit transporter à Correggio, d'où il envoya solliciter le pape de lui accorder son pardon : mais avant que l'absolution qu'il attendait fût arrivée, il mourut le 11 mars 1511, à l'âge de trente-huit ans (1).

A la mort de Chaumont, Jean-Jacques Trivulzio prit le commandement de l'armée française; il crut toutefois devoir la tenir en repos jusqu'à ce qu'il eût reçu de nouveaux ordres de la cour. D'ailleurs Maximilien et Louis étaient convenus d'ouvrir un congrès à Mantoue, pour travailler à la pacification de l'Italie et de l'Église. Le duc de Gueldre avait rompu la paix avec la gouvernante des Pays-Bas, en s'emparant par surprise, le 6 février, de la place de Hardwick; et cet acte d'hostilité pouvait brouiller de nouveau la France avec Maximilien (2). Louis désirait, au contraire, resserrer ses liens avec l'empereur. Il avait envoyé l'évêque de Paris en Italie, pour s'entendre avec Matthieu Langen, secrétaire de Maximilien, sur l'ouverture du congrès qui devait se tenir à Mantoue : l'un était déjà arrivé à Correggio, l'autre à Riva, sur le lac de Garda. Les hostilités furent donc suspendues, pour laisser le champ plus libre aux négociations (3).

(1) Mémoires de Fleuranges, T. XVI, p. 70. — Lettres de Louis XII, T. II, p. 121. — Républ. ital., c. 107.

(2) Lettre d'un envoyé de l'empereur. Lettres de Louis XII, T. II, p. 116.

(3) Lettre d'André de Burgo, ambassadeur de l'Empereur, à Marguerite d'Autriche, T. II, *ibid.*, p. 125.

Digitized by Google

CHAPITRE XXXII.

Louis XII ne pouvant obtenir la paix de Jules II, fait attaquer son armée, et convoque contre lui un concile à Pise. Le pape forme contre la France une ligue qu'il nomme sainte. Victoire et mort de Gaston, duc de Nemours. Les Français chassés d'Italie. La Navarre conquise par les Aragonais. Les ennemis de la France se divisent entre eux. — 1511-1513.

(1511.) Louis XII et Maximilien avaient invité les principaux États de l'Europe à envoyer des ambassadeurs, au printemps de l'année 1511, à Mantoue, pour y ouvrir un congrès. On doit supposer que l'annonce de ce congrès fit germer en France l'espoir de la paix; et comme il serait impossible de découvrir un but national dans les guerres entreprises sous le règne de Louis XII, comme elles coûtèrent beaucoup de sang et de trésors à la France, et qu'elles furent signalées par plus de revers que de succès, il est bien probable que le peuple en désirait la fin. Nous devons dire cependant qu'aucun des écrivains français qui nous restent de cette époque ne laisse voir de traces de ce désir, et que, s'il existait, apparemment du moins il n'était pas bien vif. Depuis la fin du règne de Louis XI, le territoire français n'avait plus vu d'ennemis, et les vieillards seuls conservaient le souvenir de ces jours de deuil, de souffrance et d'humiliation, où presque toutes les provinces avaient été parcourues par les Anglais ou les Bourguignons, les villages brûlés, les paisibles habitants maltraités ou tués, les villes ruinées par les contributions de guerre qu'imposaient coup sur coup les vainqueurs. C'était là l'état de guerre qui inspirait de l'effroi, et dont le peuple de-

Digitized by Google

mandait à sortir, même au prix des plus douloureux sacrifices. Mais, depuis que Charles VIII et Louis XII avaient porté la guerre au-dehors des frontières, les Français, en sûreté chez eux, se trouvaient comparativement heureux. Il n'y avait besoin d'aucune rigueur pour lever des soldats; la noblesse, ennuyée de son oisiveté, tourmentée du désir d'aventures, était toujours empressée de servir, et la gendarmerie d'ordonnance pouvait à peine admettre dans ses cadres tous ceux qui se présentaient pour y entrer. Les compagnies d'aventuriers, qui depuis peu de temps formaient l'infanterie nationale, pouvaient moins encore suffire à recevoir tous les roturiers que le goût des hasards de la guerre, celui du pillage, et l'habitude de la débauche, rendaient peu propres aux occupations sédentaires. Rarement trente mille hommes d'infanterie avaient été sur pied en même temps; à peine sur ce nombre la moitié étaient Français de naissance; la paye était considérable; la licence extrême; les soldats ne s'engageaient qu'au mois, ou tout au plus pour une seule campagne : aussi les volontaires ne manquaient jamais.

Au reste, aucune opinion publique n'était éveillée en France : la nation ne connaissait point la conduite de son gouvernement, et n'y prenait aucun intérêt. En effet, il n'y avait ni tribunes, ni journaux, qui pussent l'initier dans ses propres affaires. Une seule fois, pendant tout ce règne, en 1506, les États-Généraux avaient été assemblés à Tours, mais leur session avait duré seulement trois jours, durant lesquels ils n'avaient pas abordé une seule question d'intérêt public. Des États provinciaux avaient été, il est vrai, assemblés fort régulièrement en Languedoc, et peut-être dans quelques autres provinces; mais ils s'occupaient uniquement de l'impôt qu'ils accordaient chaque année, avec quelques *crues* pour les dépenses de guerre. Toutefois, pour éviter des discussions avec les députés qui défendaient les intérêts de leurs provinces, on chargeait bien moins les pays d'États que les autres. En effet, la France, dans laquelle on ne comprenait point encore le Dauphiné, la Provence, la Bourgogne et la Bretagne, toujours traités comme des gouvernements

Digitized by Google

étrangers, se divisait, pour la perception de l'impôt, en six généralités, savoir : la Langue d'oc et la Langue d'oïl, le pays d'outre Seine, le Forez, Lyonnais et Beaujolais, la Normandie et la Picardie. Entre ces six divisions, on devait répartir, en 1511, pour l'aide et l'octroi, un million et demi de francs; et sur cette somme, on ne demanda aux États assemblés à Montpellier, le 17 janvier 1511, que cent quarante-cinq mille livres; de même, la crue de guerre, imposée sur tout le royaume, était de trois cent mille livres; le roi demanda au Languedoc, pour sa part dans cette somme, trente mille cinq cent quatre-vingt une livres. Les États prétendirent que, dans leur proportion avec le reste du royaume ils devaient donner seulement ving-neuf mille neuf cent seize livres, et ils finirent par refuser même cette somme. Ainsi, il était convenu que le Languedoc devait payer moins du dixième des impôts de l'ancienne France, quoique, comme étendue ou comme richesse, il équivalût à peu près au sixième de la monarchie (1).

Les députés aux États provinciaux n'avaient donc pas manqué de zèle lorsqu'il s'était agi de défendre les intérêts des contribuables qu'ils représentaient; ils avaient aussi dénoncé avec courage, dans leurs cahiers de doléances, les abus locaux dont leur province avait à souffrir; mais ils ne s'étaient jamais élevés jusqu'à l'administration générale, moins encore jusqu'à la politique du royaume, dans ses rapports avec les étrangers. D'ailleurs, loin de chercher un appui dans l'opinion publique, ils se figuraient qu'ils défendraient mieux les intérêts de leur province à l'aide du secret; et les États de Languedoc, en octobre 1514, s'imposèrent le serment « de ne » rien dire ou révéler de ce qui s'y seroit passé; à peine, » contre les contrevenans, d'être déclarés infâmes et par- » jures, et d'être privés pour toujours de l'entrée aux » États (2). »

Outre les États provinciaux, il n'y avait guère dans le

(1) Hist. génér. du Languedoc, T. V, L. XXXVI, p. 105.
(2) *Ibid.*, p. 107.

royaume d'autres corps constitués que les parlements ; ceux de Paris, Toulouse, Grenoble, Bordeaux et Dijon étaient antérieurs au règne de Louis XII, et il avait institué ceux d'Aix en Provence et de Rouen. Le progrès de l'instruction avait fait passer toujours plus l'administration de la justice, des seigneurs aux hommes de loi ; les gentilshommes, lorsqu'ils essayaient de siéger dans les tribunaux, s'y trouvaient embarrassés, dépendants des gens de robe, et humiliés de leur ignorance, encore qu'ils affectassent de mépriser ceux dont ils étaient forcés de prendre les conseils. Cependant, le roi nommait toujours des baillis d'épée, pour rendre la justice dans les grands bailliages ressortissants des parlements ; mais ces baillis nommaient en pleine assemblée, « en l'auditoire de leurs siéges, » des lieutenants gradués, auxquels ils laissaient la charge de juger, en leur abandonnant le quart de leurs gages. Louis XII, par ce qu'on nomma l'ordonnance générale de Blois, au mois de mars 1499, avait réglé « que dorénavant les lieutenants généraux des baillifs, » sénéchaux et juges, ne pourraient être élus ou commis, » sinon qu'ils soient docteurs ou licenciés, *in altero jurium*, » en université fameuse (1), » et il avait attribué de plein » droit à ces lieutenants le quart du traitement des juges qu'ils remplaçaient, sauf le cas où ces juges seraient non seulement résidents, mais lettrés et gradués (2). Cette ordonnance, en confirmant un changement que les mœurs avaient déjà établi, et en écartant tout-à-fait la noblesse des emplois de judicature, favorisa sans doute les progrès de la jurisprudence, et sépara davantage le droit de la force. Mais les hommes de loi n'arrivèrent pas de sitôt à sentir l'indépendance et la dignité de leur profession. Jaloux des seigneurs qu'ils avaient remplacés, ils cherchaient leur appui dans l'autorité royale, dont ils se déclaraient les plus ardents défenseurs, et ils ne se permettaient jamais de juger le gouvernement, ou même d'exprimer des vœux sur sa conduite politique.

Les parlements se bornaient à l'administration de la jus-

(1) Ordonn. génér., § 48, Isambert, T. XI, p. 547.
(2) *Ibid.*, § 49. — Rœderer, Louis XII, c. 21, p. 257 s.

Digitized by Google

tice, et ne prétendaient aucune part dans les affaires de l'État. Les juges, sur leurs tribunaux, se gardaient d'y faire aucune allusion; étrangers au monde, en rivalité avec la noblesse et avec le clergé, ils s'enfonçaient dans l'étude des lois, et ils ne s'exprimaient le plus souvent que dans une langue savante, qui achevait de leur ôter toute action sur le peuple.

Le clergé, qui attendait de la cour son avancement, était devenu fort servile; toutes les fois que le roi, dans ses débats avec la cour de Rome, crut devoir recourir à son aide, il le trouva obéissant, et prêt à suivre l'impression qu'il lui donnait. Rien n'indique que dans aucune occasion les prêtres, à cette époque, aient parlé dans les chaires des affaires politiques, ou aient tenté d'éveiller aucune passion populaire.

Ainsi, on ne trouve nulle part la trace d'aucune communication de vive voix à aucune assemblée sur les affaires d'État. Il n'y avait non plus aucune communication par écrit, car le gouvernement n'avait senti jusqu'alors aucun besoin de diriger l'opinion populaire, qui ne s'occupait pas de ses actes. Aucune gazette d'aucune espèce n'existait en Europe; aucune circulaire n'était adressée de la capitale aux provinces; aucun manifeste, aucune proclamation n'instruisait les sujets des motifs de la paix ou de la guerre, ne les félicitait sur les victoires, ou ne leur demandait une coopération plus active après les défaites. Aussi, les historiens français de cette époque, quoiqu'ils soient souvent riches en détails naïfs ou dramatiques sur la guerre, détails qu'ils recueillaient de la bouche de ceux qui avaient combattu, manifestent-ils la plus absolue ignorance de la politique de leur gouvernement, de ses droits, de ses intérêts, de ses négociations. Les historiens de l'Italie jettent seuls quelque lumière sur la diplomatie de la France, accoutumés qu'ils sont, sous des gouvernements libres, et au milieu d'un peuple penseur, à étudier les intérêts nationaux. Il paraît que ces historiens, que Guicciardini surtout, firent un effet prodigieux en France, en enseignant aux Français leurs propres affaires. Aussi les deux meilleurs historiens français qui écrivirent en latin, peu de temps après la publi-

Digitized by Google

cation de l'histoire de Guicciardini, Belcarius et Ferronius, ne firent-ils le plus souvent que le copier. L'invention récente de l'imprimerie facilita l'introduction en France des exemplaires de cet ouvrage, et de ceux de Giovio et de Bembo, qui racontaient de même les guerres des Français en Italie; mais elle excita bientôt en même temps la défiance du gouvernement. La censure des livres, instituée par Alexandre VI, devint une affaire d'État. Le délit de publier des vérités offensantes était devenu bien autrement grave que celui de consigner ces mêmes vérités dans un manuscrit qui ne pouvait pas circuler; il fut poursuivi par les princes avec beaucoup plus de vigilance. Les historiens devinrent plus timides et plus flatteurs, et s'il y avait une opinion populaire, ils se gardèrent de lui donner aucun essor.

Ainsi, nous ignorons si l'annonce du congrès de Mantoue excitait par avance en France aucune fermentation. Il n'en était pas de même en Italie, où les ravages de la guerre s'étaient exercés avec une férocité dont les autres siècles n'avaient pas produit d'exemple : les barbares étaient arrivés du Nord et du Midi, sans avoir été provoqués en aucune façon; ils avaient dépouillé et massacré les Italiens, pour le seul plaisir d'abuser de leur force, et l'avenir menaçait ces peuples de plus grands malheurs encore, si les princes étrangers, qui disposaient de leur sort, ne réussissaient pas à s'accorder. Aussi attendait-on dans toute l'Italie, avec la plus craintive impatience, l'ouverture du congrès de Mantoue.

Louis XII désirait sincèrement la paix. Il avait conquis dans la Vénétie tout ce qu'il pouvait espérer d'y garder, et il commençait à mesurer avec inquiétude toutes les inimitiés qu'il avait provoquées contre lui. Il se laissait aussi affecter par les remords et la désolation de sa femme, Anne de Bretagne, qui croyait qu'il s'exposait à la damnation éternelle, en faisant la guerre à l'Église. Anne avait donné au roi, le 25 octobre 1510, une seconde fille, qu'elle nomma Renée. Pendant sa grossesse, elle était persuadée que ses couches seraient malheureuses, si Louis n'obtenait pas auparavant sa réconciliation avec le saint-siége. Après la naissance de l'enfant, elle pressait de nouveau

Digitized by Google

son mari, en lui annonçant que Renée périrait dans sa première enfance, comme ses fils avaient déjà péri, s'il continuait à offenser le vicaire de Dieu sur la terre (1).

Mais Jules II était bien loin d'avoir des intentions si pacifiques. C'était lui qui avait appelé l'évêque de Gurck en Italie, en promettant de le faire cardinal, et au lieu de vouloir l'employer à traiter de la paix avec la France, il comptait réussir, par son entremise, à ébranler l'empereur, à le détacher de Louis XII, et à le faire entrer dans une ligue, avec le roi d'Espagne, le roi d'Angleterre, les Vénitiens et les Suisses, pour chasser les Français d'Italie (2). Il offrait à Maximilien, au nom des Vénitiens, les concessions les plus amples; il s'engageait à ce que la république lui laissât Vérone et Vicence; à ce qu'elle tînt en fief de lui Padoue et Trévise, sous une redevance très considérable; enfin, à ce qu'elle lui abandonnât, en quelque sorte, tout ce qu'il se proposait d'obtenir par la guerre (3). Maximilien était si inconstant que Louis n'avait aucun motif de se fier à ses précédents engagements, et l'on voit par les dépêches de son ambassadeur à la cour de France que celui-ci ne pouvait ni le comprendre ni le prévoir, et que n'osant pas, en écrivant à sa fille, accuser l'empereur de gâter ses propres affaires, il en accusait presque dans chaque lettre *le grand diable d'enfer*.

Étienne Poncher, évêque de Paris, en qui Louis XII mettait une grande confiance (4), était arrivé à Mantoue au mois de mars, peu de jours après l'évêque de Gurck. Bientôt ils y furent suivis par don Pedro de Urréa et Jérôme de Vich, ambassadeurs de Ferdinand, l'un auprès de l'empereur, l'autre auprès du pape. Mais ceux-ci, au lieu d'ouvrir des conférences à Mantoue, ne travaillèrent qu'à engager le secrétaire de l'empereur à se rendre avant tout auprès du pape pour entendre

(1) Lobineau, Hist. de Bretagne, L. XXII, p. 832.

(2) Lettre d'André de Burgo à Marguerite d'Autriche, du 14 janv., T. II, p. 92.

(3) Lettre de Jules II à l'évêque de Gurck, du 11 février, T. II, p. 112.

(4) Étienne Poncher, fut successivement président des enquêtes au parlement de Paris, évêque de Paris en 1503, chancelier du duché de Milan, chancelier de France le 6 janvier 1513, et archevêque de Sens en 1519. — *Gallia Christ.*, T. VII, p. 157.

Digitized by Google

de sa bouche ses propositions. Jules II, pour le rencontrer, voulait bien s'avancer jusqu'à Bologne. Avant de partir pour cette ville, il fit en plein consistoire une nomination de huit cardinaux, au nombre desquels était Matthieu Schinner, évêque de Sion, l'ennemi le plus actif de la France, et il annonça qu'il se réservait une neuvième nomination *in petto* (1). C'était, en quelque sorte, promettre le chapeau, objet des vœux d'un ecclésiastique, à l'évêque de Gurck, s'il se montrait complaisant. Celui-ci partit en effet de Mantoue, et il arriva à Bologne le mercredi 9 avril, trois jours après le pape; mais sa vanité immodérée le mit à l'abri des séductions que Jules voulait employer contre lui. Comme représentant de l'empereur, il voulut que le pape traitât d'égal à égal avec lui. Il ne daigna pas s'aboucher avec trois cardinaux que le pape avait nommés pour conférer avec lui, et il leur envoya trois de ses gentilshommes pour le représenter. Toutes ses demandes, toutes ses démarches furent si insolentes que Jules II, malgré tout son désir de le gagner, ne put les supporter. De son côté il était incapable de modérer ses transports de colère ou sa haine contre la France. Le jour de Pâques, quoique les négociations fussent ouvertes, il comprit nominativement dans les excommunications de la bulle *in cœna Domini* tous les adhérents de la France; il désigna même Louis XII, mais sans le nommer (2). Le 25 avril, il eut une nouvelle conférence avec l'évêque de Gurck. Celui-ci annonça que Louis XII, pour avoir la paix, consentirait à abandonner quelques uns des intérêts les plus chers de la maison d'Este; mais Jules s'écria que quelques concessions ne pouvaient pas le contenter, qu'il fallait un entier abandon : en même temps, il insista pour que Maximilien ne songeât plus qu'à se venger de la France, avec les moyens que l'Église et ses alliés étaient prêts à lui fournir. Ces deux hommes impétueux s'échauffèrent dans leur conférence; la dispute devint enfin si vive qu'en sortant du palais l'évê-

(1) *Fr. Guicciardini*, L. IX, p. 521. — *Parisii de Grassis Diarium curiæ Rom., apud Raynald. Ann. eccles.*, 1511, § 47.

(2) *Bulla data Bononiæ*, 16 *kal mali. Annal. ecclesiast.*, 1511, § 50.

Digitized by Google

que de Gurck partit à l'instant pour Modène, et somma les ambassadeurs d'Espagne de faire retirer les troupes auxiliaires que leur maître fournissait au pape. Tout espoir de pacification fut abandonné, et le congrès de Mantoue fut rompu avant d'avoir été ouvert (1).

Louis XII ne fut point fâché de cette rupture de négociations qu'on cherchait à faire tourner contre lui. Il ne cessait de dire à l'ambassadeur de l'empereur que le seul moyen d'amener Jules II à des conditions raisonnables, c'était de détruire ses troupes et celles des Vénitiens dans une grande bataille; qu'il avait de son côté l'avantage du nombre et de la valeur, et qu'il fallait en profiter. Il avait convoqué à Lyon un concile de l'Église gallicane, et il s'y rendit lui-même le 11 avril; mais il y remarqua, avec surprise et défiance, qu'il n'y était arrivé aucun évêque des Pays-Bas; bientôt il apprit que Marguerite leur avait défendu, par une proclamation, de s'y rendre. Il regarda cet acte comme une entreprise sur sa souveraineté en Flandre, et il déclara que son parlement de Paris ne le souffrirait pas (2). Sa défiance de Marguerite était fondée, car celle-ci travaillait secrètement à faire entrer son père dans une ligue qu'elle voulait former contre la France, avec les rois d'Aragon et d'Angleterre; et elle assurait que, de son côté, Louis XII était entré dans une ligue contre elle, avec les ducs de Gueldre, de Clèves, de Juliers et avec l'archevêque de Cologne (3). Louis XII jugeait sans doute qu'une victoire éclatante confondrait toutes ces intrigues et affermirait l'empereur dans son parti.

Pendant la durée des négociations, Trivulzio avait repris Concordia; il avait enlevé Manfroni, capitaine distingué des Vénitiens, et il avait déjoué à Gênes les intrigues de l'évêque de Vintimille, que Jules II y avait envoyé pour y opérer une

(1) Lettre de l'évêque de Gurck à Étienne Poncher, évêque de Paris. — Lettres de Louis XII, T. II, p. 137. — *Fr. Guicciardini*, L. IX, p. 524. — *Raynaldi Annal. eccles.*, 1511, § 57. — Répub. ital., c. 107.

(2) Lettres d'André de Burgo à Marguerite et à l'Empereur, des 11 et 12 avril, T. II, p. 142, 146.

(3) Lettres de Marguerite, T. II, p. 154, 157.

révolution (1). Dès qu'il reçut la nouvelle de la retraite de l'évêque de Gurck, il s'avança vers Bologne, et il vint se loger, entre Castel-Franco et la Samogia, en face de l'armée pontificale, qui était retranchée à Casalecchio. Jules II voulut d'abord persuader au duc d'Urbin son neveu d'attaquer les Français; mais celui-ci lui représenta si vivement combien il était inférieur en forces, que Jules fut tout à coup frappé de terreur, et se retira à Ravenne, après avoir confié au cardinal de Pavie, son confident, le commandement de Bologne. La retraite du pape, qu'on avait vu jusqu'alors se signaler par son audace, découragea ses partisans et redoubla l'ardeur de ses adversaires. A son tour, le cardinal de Pavie se laissa troubler par la fermentation qu'il observa dans le parti des Bentivoglio, à Bologne, la désobéissance de la milice et l'approche des Français. Le 21 mai, il s'enferma dans la forteresse, et peu d'heures après, ne s'y croyant plus en sûreté, il en partit, avec sa garde, pour Imola. Dès que sa fuite fut connue, le même jour, toute la ville se souleva, et les Bentivoglio, accompagnés par cent lances françaises, y entrèrent en triomphe. La position du duc d'Urbin, dont le camp s'étendait des portes de la ville jusqu'à Casalecchio sur le Réno, devenait fort dangereuse. D'un côté, il avait l'armée française; de l'autre, une ville insurgée. La terreur gagna le général et les soldats; dès le commencement de la nuit, le duc d'Urbin ordonna la retraite, mais elle se changea bientôt en fuite, d'autant que les paysans descendaient des montagnes, et que les bourgeois s'élançaient des portes de Bologne avec des cris menaçants. Une tête de pont sur le Réno avait été vaillamment défendue par Raphaël des Pazzi, et avait retardé la poursuite des Français; mais, quand cette position fut forcée, la cavalerie atteignit bientôt les bagages de l'armée pontificale, qui fuyait; et comme on vit le matin tous les chevaliers rentrer au camp chassant devant eux des ânes chargés de riches équipages, la déroute de Casalecchio ne fut connue dans le camp français que sous le nom de *journée des*

(1) Républ. ital., c. 107.

Digitized by Google

âniers (1). Le dépit et la douleur que cette déroute causait au pontife furent aggravés encore par une catastrophe qui en fut la suite, sous ses yeux mêmes, à Ravenne. Son neveu le duc d'Urbin, rencontrant à sa cour le cardinal de Pavie, à la lâcheté ou à la trahison duquel il attribuait sa défaite, le poignarda au milieu de ses gardes; et Jules II, dans une agonie de douleur, repartit de Ravenne le jour même pour retourner à Rome (2).

Si les Français, après la victoire de Casalecchio, avaient poursuivi l'armée pontificale, ils auraient pu la détruire tout entière, et ils n'auraient plus rencontré d'obstacle jusqu'à Rome. Mais Louis XII, qui était d'abord venu à Lyon, puis à Grenoble, pour diriger de plus près les affaires de l'Italie, ne voulut pas avoir l'air de s'acharner contre l'Église, et fournir ainsi un prétexte aux déclamations hypocrites de Ferdinand; il ordonna donc à Trivulzio de ramener ses troupes dans le duché de Milan, sans célébrer par aucune réjouissance la victoire qu'il venait de remporter sur le pape; bientôt il fit licencier cette armée, en ne retenant sous les armes que cinq cents lances et treize cents fantassins allemands (3).

Louis XII se sentait sans cesse gêné ou contrarié par les bizarreries inexplicables de Maximilien, en même temps qu'il conservait pour cet empereur un respect, une déférence que Louis croyait devoir au chef temporel de la chrétienté, et qu'on n'avait point vus encore dans aucun autre roi de France. Maximilien menaçait toujours d'écraser les Vénitiens avec l'armée de l'Empire; il ne voulait se relâcher d'aucune des prétentions qu'il avait d'abord annoncées contre eux, ni leur laisser aucune parcelle du territoire qui lui avait été attribué en partage par le traité de Cambrai. Cependant il n'avait encore rien conquis par lui-même; il n'envoyait point

(1) *Fr. Guicciardini*, L. IX, p. 529. — Mém. de Bayard, c. 46, p. 208. — Mém. de Fleuranges, p. 82. — Lettre de Trivulzio au Roi, du 22 mai, T. II, p. 233.

(2) Républ. ital., c. 107. — Lettre de Carondelet à Marguerite, T. II, p. 243. — Lettre d'André de Burgo à la même, p. 247.

(3) *Fr. Guicciardini*, L. X, p. 535.

Digitized by Google

d'armée en Italie, point d'argent à ses ambassadeurs; il ne répondait pas même aux lettres qu'on lui écrivait, et il restait à Munich, sans qu'on pût savoir ce qui l'y retenait (1).

Louis XII, impatienté de ne plus faire la guerre que pour le compte d'un allié qui se négligeait tellement lui-même, essaya s'il ne pourrait pas effrayer le pape en l'attaquant désormais avec des prêtres et non plus avec une armée. Cinq cardinaux s'étaient séparés de Jules II, qu'ils accusaient de mettre le trouble et le désordre dans l'Église. Ils étaient venus chercher un refuge en Toscane, d'où ils s'étaient ensuite rendus à Milan pour s'y mettre à la tête d'un parti d'opposition formé contre le pape (2). Louis XII et Maximilien commencèrent par sommer le pape d'assembler un concile œcuménique, lui rappelant que le concile de Constance avait imposé aux papes futurs l'obligation de rassembler tous les dix ans ces comices généraux de l'Église, et que lui-même, au moment de son élection, s'y était engagé par serment. Comme Jules II ne tint aucun compte de cette sommation, l'empereur et le roi eurent recours aux cardinaux réfugiés à Milan, et ceux-ci, le 16 mai, adressèrent à l'Église des lettres encycliques pour convoquer à Pise un concile qui devait s'y réunir le 1er septembre. Pise, ville demeurée presque déserte depuis que les Florentins en avaient fait la conquête, avait été, un siècle auparavant, le lieu choisi pour y rassembler le concile qui avait commencé à porter remède au grand schisme d'Occident. Les Florentins ne crurent pas pouvoir refuser l'usage de cette ville aux deux plus puissants souverains de la chrétienté; ils furent cependant fort alarmés lorsque, le 1er septembre, ils ne virent paraître que trois personnes pour ouvrir le concile. C'était pour eux la preuve que le clergé lui-même de France et d'Allemagne réprouvait l'entreprise des deux souverains, qui tendait à renouveler le schisme (3).

(1) Lettre d'André de Burgo à Marguerite, du 6 juin, T. II, p. 254.

(2) Républ. ital., c. 108.

(3) *Raynaldi Annal. eccles.*, 1511, § 1. — *Labbei Concilia general.*, T. XIII, p. 1486. — Républ. ital., c. 108.

D'autre part, Ferdinand-le-Catholique, qui donnait toujours à sa politique le masque de la religion, adressait à Louis XII et à Maximilien de fortes remontrances contre une tentative qui troublait le repos de l'Église. Bientôt il fut secondé par Henri VIII, et il était facile de reconnaître que Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, s'attachait au même parti. La reine Anne de France était tourmentée de remords et d'effroi en voyant la carrière dans laquelle s'engageait son mari. Celui-ci l'avait laissée à Blois, pour se soustraire à ses remontrances; mais elle ne tarda pas à venir le rejoindre à Lyon (1). De son côté, le pape, par une bulle du 18 juillet, convoqua un concile général à Saint-Jean-de-Latran, pour l'année suivante, et par là il ôta aux cardinaux séparatistes le seul prétexte sur lequel ils pussent se fonder pour en convoquer un sans son consentement. Aussi le clergé de France, sans oser résister ouvertement au roi, montrait une extrême répugnance à se rendre à Pise.

Tandis que les prêtres hésitaient, et que les rois étaient tout occupés de leurs négociations, Jules II fut saisi d'une maladie subite, qui le réduisit, du 17 au 22 août, à toute extrémité. Tous les cardinaux, même ceux qui avaient convoqué le concile de Pise, ne songèrent plus qu'au conclave et au danger qu'ils couraient d'en être repoussés comme schismatiques (2). Bientôt, il est vrai, ils apprirent que le pape avait recouvré toute sa première vigueur, mais, d'autre part, les nouvelles de Pise devenaient inquiétantes. Tous les prêtres italiens avaient quitté la ville dès que les commissaires de Louis XII et de l'empereur s'y étaient présentés. Ce fut bien pis lorsque les cardinaux schismatiques y arrivèrent le 1er novembre, avec quelques prélats français : le peuple ameuté leur ferma les portes des églises; ils eurent beaucoup de peine à en trouver une où ils pussent dire leur première messe; chaque jour ils étaient insultés dans les rues; enfin, leurs domestiques prirent querelle avec de jeunes Pisans

(1) Lettre d'André de Burgo à Marguerite, du 20 mai, T. II, p. 229.
(2) *Fr. Guicciardini*, L. X, p. 543. — *Raynaldi Ann. eccles.*, 1511, § 34.

Digitized by Google

pour des filles publiques, et les prélats saisirent ce prétexte peu honorable, pour quitter Pise le 13 novembre, et s'ajourner à Milan (1).

Pendant que le concile de Pise se décriait ainsi toujours plus, les ennemis de la France s'enhardissaient. Jules II, par l'entremise du cardinal Schinner, évêque de Sion, s'était assuré des Suisses, que Louis XII avait eu l'imprudence d'offenser de nouveau par ses mépris (2). Les ambassadeurs réunis, d'Angleterre et d'Aragon, firent à Louis d'énergiques représentations tant sur la protection qu'il accordait au concile de Pise, que sur la faveur qu'il montrait aux Bentivoglio. Louis chercha d'abord vainement quelque accommodement, puis, pressé sur les Bentivoglio, qu'on qualifiait de sujets rebelles du pape, il répondit enfin que son honneur ne lui permettait pas plus d'abandonner la protection de Bologne que celle de Paris. Cette réponse ayant été rapportée à Rome, une ligue entre le pape, le roi catholique et le sénat de Venise, pour préserver l'Église d'un schisme, et lui faire recouvrer les fiefs qui lui appartenaient, y fut solennellement proclamée le 5 octobre : elle prit le titre de sainte, comme ayant été formée pour la protection de l'Église. Bientôt après, le 24 octobre, le pape déposa les cardinaux qui avaient convoqué le concile de Pise, et il excommunia les Florentins pour l'avoir souffert sur leur territoire (3).

Dès que Louis XII reçut la nouvelle de la publication de la sainte ligue, il ordonna à M. de la Palisse d'assembler de nouveau l'armée française, de solder des fantassins, et d'attaquer la Romagne avant que l'armée espagnole, commandée par D. Raymond de Cardone, vice-roi de Naples, y fût parvenue. Mais la Palisse n'avait pas encore réuni les treize cents lances et les deux cents gentilshommes volontaires qui devaient former sa gendarmerie, lorsque la Lombardie fut

(1) *Legazioni di Macchiavelli*, T. VII, p. 394-401. — *Fr. Guicciardini*, L. X, p. 159. — *Fr. Belcarii*, L. XIII, p. 374. — Républ. ital., c. 108.

(2) *Fr. Guicciardini*, L. X, p. 547. — *Fr. Belcarii*, L. XIII, p. 370.

(3) *Fr. Guicciardini*, L. X, p. 550. — *Raynaldi Ann. eccles.*, 1511, § 66. — *Mariana Hist. de Esp.*, T. X, L. XXX, c. 5, p. 366.

Digitized by Google

alarmée, au commencement de novembre, par l'apparition d'une armée suisse qui descendait de Saint-Gothard. La confédération helvétique, offensée par le ton que Louis XII avait pris avec elle, semblait résolue à lui faire sentir sa puissance. Elle avait donné à ses soldats le drapeau déployé à Nancy, en 1477, contre Charles-le-Téméraire, comme pour proclamer qu'il s'agissait cette fois d'une guerre nationale; elle avait demandé des canons et de la cavalerie aux Vénitiens, et seize mille fantassins étaient en marche de Varèse à Galérata (1). Une offense récente, l'arrestation de trois messagers d'État, de Berne, Schwitz et Fribourg, que les Français avaient conduits dans les prisons de Milan et soumis à beaucoup de mauvais traitements, avait donné lieu à cette dernière explosion de colère (2). Gaston de Foix, duc de Nemours, neveu de Louis XII, jeune homme âgé de vingt-deux ans, qui servait depuis une année en Italie, n'avait pour résister aux Suisses, que trois cents gendarmes et deux mille fantassins. Il recula donc devant eux; il fit garnir le château de Milan; et les Suisses, arrivés jusqu'aux portes de cette ville, s'en seraient rendus maîtres si leurs chefs l'avaient voulu. Mais ceux-ci traitaient sans cesse avec des négociateurs français; le baron de Hohensax était l'intermédiaire de ces marchés; bientôt il fit répandre le bruit parmi les Suisses, que les Vénitiens et le pape, leurs alliés, les avaient trahis, qu'ils avaient promis de l'argent qui n'arrivait pas, tandis que les Français leur offraient un mois et demi de solde pour les engager à se retirer. Tous finirent par accepter cette offre, et le 21 décembre ils repartirent pour Bellinzona, trahis non par leurs alliés, mais par leurs capitaines, qui s'étaient vendus à prix d'argent (3). L'Italie fut étonnée et indignée de

(1) *P. Bembi*, L. XII, p. 270. — *Fr. Guicciardini*, L. X, p. 563. — Mém. de Bayard, c. 47, p. 216. — *Fr. Belcarii*, L. XIII, p. 575.

(2) Mallet, Hist. des Suisses, T. II, c. 6, p. 372. — *Josiæ Simleri Valles. descriptio.*, L. II, p. 153.

(3) *Fr. Guicciardini*, L. X, p. 564. — *P. Giovio, Vita di Alfonso d'Este*, p. 77. — *Anonimo Padovano presso Muratori, Annali d'Italia.*, T. XIV, p. 85. — Mallet, Hist. des Suisses, T. II, c. 6, p. 374.

Digitized by Google

cette retraite, et en Suisse le ridicule poursuivit les soldats qui avaient marché à cette expédition. On racontait d'eux, qu'arrivés aux portes de Milan, leurs hallebardes, qu'ils tenaient hautes, s'étaient accrochées contre le seuil, et que ne songeant pas qu'ils pouvaient les baisser, ils avaient déclaré ne pouvoir entrer, et s'en étaient retournés dans leurs montagnes.

(1512.) Vers la fin de décembre seulement, don Raymond de Cardone arriva en Romagne avec douze cents hommes d'armes, mille chevau-légers, et dix mille fantassins espagnols formés par le comte Pietro Navarro, et qui s'étaient signalés avec lui dans ses aventureuses expéditions sur les côtes des royaumes d'Alger et de Tunis (1). Cardone avait été reconnu comme général en chef de toutes les forces de la ligue, et en effet, dans le mois de janvier 1512, l'armée de l'église, conduite par le cardinal légat Jean de Médicis, dans laquelle on comptait huit cents hommes d'armes, huit cents chevau-légers, et huit mille fantassins, vint se ranger sous ses ordres. Le plus ardent désir du pape était de reconquérir Bologne ; aussi fit-il entreprendre le siége de cette ville dès le 26 janvier, quoique la terre fût encore couverte de neige. Odet de Foix et Yves d'Allègre la défendaient avec deux cents lances françaises et deux mille fantassins allemands. La milice de la ville avait aussi pris les armes, mais elle inspirait peu de confiance; l'enceinte de Bologne était bien vaste, et ses murs bien faibles pour résister à la puissance nouvelle de l'artillerie (2).

D'autre part, Raymond de Cardone, instruit par le souvenir tout récent de la défaite de Casalecchio n'osait pas hasarder son armée entre une grande ville et l'armée française. Gaston de Foix avait pris le commandement de celle-ci, et quoique Cardone comptât sur la diversion qu'André Gritti était chargé de faire, du côté de Brescia, avec l'armée vénitienne, il hésitait, malgré les instances du cardinal de Médicis, à mettre ses canons en

(1) *Mariana*, L. XXIX, c. 25, p. 333.

(2) *Fr. Guicciardini*, L. X, p. 568. — *Paolo Giovio*, *Vita di Leon X*, L. II, p. 105. — Mém. de Fleuranges, T. XVI, p. 85. — *Mariana*, L. XXX, c. 6, p. 373.

Digitized by Google

batterie. Enfin, lorsqu'il se crut assuré que Nemours se dirigeait contre les Vénitiens, il commença son attaque du côté de la porte de Bologne qui mène en Toscane, en même temps que Pietro Navarro faisait attaquer les mêmes murailles par la mine. Déjà les murs étaient entr'ouverts, et l'on croyait pouvoir, avec succès, livrer un assaut, lorsque, dans la nuit du 4 au 5 février, Nemours conduisit toute son armée de Finale à Bologne, et grâce à un vent effroyable et à une neige qui tombait en abondance, il eut le bonheur presque inconcevable d'entrer à Bologne sans être aperçu des assiégeants ; aussi aurait-il pu les surprendre et les mettre en pièces le lendemain, et même le surlendemain matin ; mais il ne se figurait point lui-même qu'il eût si complètement dérobé son mouvement aux ennemis, et il donna à ses troupes un second jour de repos, dont, après une telle marche, elles avaient grand besoin. Dans la journée du 6 seulement, Cardone fut averti de l'arrivée des Français, et dès la nuit suivante, du 6 au 7 février, il se retira à Imola (1).

Nemours avait de justes motifs de balancer entre les deux attaques auxquelles les Français étaient en même temps exposés; car le 3 février, les Vénitiens s'étaient rendus maîtres de la ville de Brescia, et ils en assiégeaient la citadelle. Le peuple, soit dans la ville, soit dans les campagnes, s'était déclaré avec enthousiasme pour la république à laquelle il appartenait depuis un siècle ; et le comte Louis Avogaro, qui avait entraîné ses compatriotes dans l'insurrection, avait hasardé sa tête, celles de ses enfants, et tous ses biens, pour la délivrance de sa patrie. Gaston reçut le lendemain de la retraite des Espagnols de devant Bologne, la nouvelle de ce soulèvement, qui s'étendait avec rapidité. Déjà il avait gagné Bergame, et tous les châteaux du Bressan et du Bergamasque, et il menaçait Crème et Crémone. Le général français, avec une promptitude qui peut-être est son plus beau titre à la gloire militaire, repartit aussitôt de Bologne, traversa l'État neutre de

(1) *Fr. Guicciardini*, L. X, p. 573. — Mém. de Fleuranges, p. 85. — *Mariana*, L. XXX, c. 7, p. 382. — Républ. ital., T. XIV, c. 108.

Mantoue, sans la permission du souverain, surprit en chemin Jean-Paul Baglioni, qui ne s'attendait point à une telle diligence; et après avoir mis en déroute l'armée vénitienne que Baglioni commandait, il arriva devant Brescia le neuvième jour. Il fut aussitôt admis dans la citadelle, où du Lude et Hérigoie commandaient une garnison française. Le lendemain, 19 février, jour du jeudi-gras, il descendit dans la cour du château, pour attaquer les retranchements qu'André Gritti avait élevés en hâte, afin de le séparer de la ville (1). Bayard conduisit cette attaque, à la tête de sa compagnie de cent cinquante gendarmes. Tous ces gentilshommes, à l'exemple du duc de Nemours, avaient ôté leurs chaussures, pour s'affermir mieux avec leurs pieds nus sur le terrain glissant. Ce fut à grand'peine qu'ils franchirent le rempart, lequel fut vaillamment défendu. Aussitôt que Bayard eut pénétré au-delà, il fut frappé à la hanche d'un coup de pique qu'il crut mortel. « Compagnon, dit-il au sire de Molart, faites marcher vos » gens, la ville est gagnée; de moi je ne saurais tirer outre, » car je suis mort. » Deux de ses archers, détachant une porte, le posèrent dessus, et l'emportèrent dans une des maisons de meilleure apparence, que la présence du bon chevalier sauva du pillage (2).

La ville était gagnée en effet, encore qu'il fallût livrer un second combat sur la place du Broletto. Mais les Français déjà vainqueurs refusaient toujours tout quartier. Yves d'Allègre gardait la porte par laquelle les fuyards auraient pu s'échapper; en sorte qu'aucun ne put se dérober à son sort. Toute l'armée vénitienne d'André Gritti, et tous les bourgeois qui avaient pris les armes pour leur patrie, furent massacrés dans les rues. Le carnage continua sans interruption pendant toute la journée, quoiqu'il n'y eût plus nulle part de résistance. Guicciardini ne fait monter le nombre des morts qu'à sept ou huit mille; mais Nardi en compte quatorze mille; le servi-

(1) *Fr. Guicciardini*, L. X, p. 575.—*P. Bembi*, L. XII, p. 274.—*Fr. Belcarii*, L. XIII, p. 381. — Mém. de Bayard, c. 49, p. 255, Mém. de Fleuranges, p. 87.
(2) Mém. de Bayard, c. 50, p. 245.

Digitized by Google

teur de Bayard vingt-deux mille, et Fleuranges quarante mille. Le pillage dura deux jours, et fut aussi atroce que la boucherie qui l'avait précédé; car les soldats, après avoir tout pris aux malheureux habitants, les exposaient à des tortures horribles, pour leur faire révéler leurs richesses cachées. Tous les sanctuaires furent pillés comme les maisons privées; et le butin fait par les soldats fut estimé à trois millions d'écus. Le duc de Nemours, plusieurs jours après, et lorsque sa fureur devait être assouvie, envoya au supplice le comte Avogaro et ses deux fils, dont tout le crime était de s'être montrés fidèles à leur patrie. L'odieux pillage de Brescia fut fatal cependant à l'armée française, et au jeune prince qui la commandait. Tous les soldats, enrichis par ce brigandage, ne songèrent plus qu'à mettre en sûreté leur butin; les uns se hâtèrent de demander leur congé; d'autres, ne pouvant l'obtenir, désertèrent; plusieurs, par suite de leurs débauches, languirent dans les hôpitaux; et l'armée qui, en moins de douze jours, avait délivré Bologne, battu Baglioni et repris Brescia, cessa, bientôt après d'être redoutable. (1)

En même temps, la France, qui jusqu'alors avait tourné tous ses regards vers l'Italie, se trouvait tout à coup menacée par de nouveaux ennemis. Henri VIII, dans l'espoir de reconquérir la Guienne, avait accédé, le 17 novembre 1511, à la sainte ligue formée par le pape (2). Il avait tenu ce traité secret, pour recevoir encore le 9 décembre, le dernier terme d'un subside que Louis XII lui payait pour le maintien de la paix. Mais dès qu'il eut reçu cet argent, il communiqua, le 4 février 1512, à son parlement, le projet qu'il avait formé d'attaquer la France, pour dissoudre le concile de Pise, et faire restituer Bologne au Saint-Siége (3). Le parlement lui

(1) Mém. de Bayard, c. 50, p. 245-258. — Mém. de Fleuranges, p. 88. — *Jacopo Nardi*, L. V, p. 233. — *Fr. Guicciardini*, L. X, p. 577.— Républ. ital., c. 108.

(2) Dans Dumont, le traité de Burgos est sous la date du 20 décembre, Corps diplom., T. IV, P. I, p. 137.

(3) Rymer, T. XIII, p. 310. — *Polyd. Verg. Hist. Angl.*, L. XXVII, p. 624. — Rapin Thoyras, L. XV, p. 41. — Hume, T. V, c. 27, p. 112.

Digitized by Google

accorda en effet dans ce but des subsides, qui le mirent en état de transporter, au commencement de juin, huit ou dix mille hommes dans le Guipuscoa. Il était convenu avec Ferdinand que les Anglais et les Espagnols agiraient de concert pour attaquer les Français sur toute la frontière des Pyrénées. Mais tel n'était point le but réel du monarque aragonais. Il voulait s'emparer du royaume de Navarre, sur lequel Jean d'Albret régnait depuis 1494, avec sa femme Catherine de Foix. Louis XII avait long-temps disputé son titre, au nom de sa sœur, mariée au vicomte de Narbonne, et de ses neveux Gaston de Nemours, et Germaine de Foix, qu'il avait mariée à Ferdinand. Il flattait Nemours qu'après ses conquêtes en Italie il l'éleverait sur le trône de Navarre. Cependant, pour se mettre en garde contre l'Espagne, il avait commencé à se rapprocher du roi de Navarre, et celui-ci, ébloui par les victoires des Français, signa avec empressement, à Blois, le 17 juillet 1512, un traité d'alliance avec la France, par lequel il s'engageait à refuser le passage, soit aux Anglais, soit aux Aragonais qui voudraient l'attaquer (1). Il ne paraît point que Jean d'Albret eût reconnu le concile de Pise, ou qu'il y eût envoyé aucun prélat; mais Jules II n'était pas scrupuleux sur la manière de récompenser ses alliés; aucun ne lui était plus précieux que Ferdinand-le-Catholique, aussi il lui accorda, le 18 février, une bulle d'excommunication contre le roi et la reine de Navarre, comme fauteurs des schismatiques, les privant de la dignité royale, et accordant leurs terres au premier occupant. Ferdinand tint cette bulle secrète, jusqu'à ce qu'il pût en faire usage; et la cour de Rome, qui ne pouvait guère la justifier, ne l'a point consignée dans ses registres, en sorte qu'on a douté qu'elle ait jamais existé (2).

En même temps que les Anglais unis aux Aragonais menaçaient ou la Navarre ou la Guienne, les Suisses, sans cesse excités par le pape, et par son légat le cardinal Schinner,

(1) Recueil des Traités de Paix, T. II, p. 32. — Dumont, Corps diplom., T. IV, P. 1, p. 147.

(2) Mariana, L. XXX, c. 8, p. 389.

Digitized by Google

évêque de Sion, menaçaient tour à tour la Bourgogne et le Milanez. La gouvernante des Pays-Bas, soit par zèle religieux, soit par politique, s'unissait avec ardeur à tous les ennemis de la France, et prenait part à toutes les intrigues formées contre elle. Son père, Maximilien, qui se déclarait toujours l'allié de Louis, et pour le compte duquel seul celui-ci faisait la guerre aux Vénitiens, continuait à promettre des efforts qu'il ne tentait jamais, des envois de troupes qu'on ne voyait point arriver. En même temps il faisait des demandes exorbitantes; il annonçait des projets aussitôt abandonnés que formés; il ne répondait point aux lettres qu'il recevait, et il semblait se plaire à déjouer toute attente qui reposait sur lui; il partait tout à coup de la ville où il résidait, tantôt en annonçant une nouvelle guerre, tantôt seulement pour une partie de chasse. Cependant Louis XII ressentait une extrême inquiétude de ce que Maximilien traitait toujours avec ses ennemis; de ce qu'il n'avait envoyé aucun évêque au concile de Pise, et de ce qu'il rejetait sur la cour de France tout l'odieux de cette guerre religieuse, à laquelle il avait eu d'abord autant de part que son allié. Les peuples étaient plus éclairés et moins superstitieux que dans les siècles précédents; mais ils n'en avaient peut-être que plus de répugnance pour un concile assemblé sans aucun motif religieux, et uniquement pour diviser l'Église par un schisme. Aussi, quand les prélats s'étaient retirés de Pise à Milan, ils s'étaient trouvés honnis par l'opinion dans cette seconde ville autant que dans la première. Tous les prêtres milanais s'étaient conformés à l'interdit lancé par Jules II, et ils avaient suspendu le service divin dans une ville qu'ils regardaient comme souillée par la présence d'une assemblée de schismatiques (1).

Averti par tant de symptômes menaçants, Louis XII pressait son neveu Gaston, duc de Nemours, de marcher contre l'armée de la ligue, et de s'efforcer de la détruire dans une grande bataille, pour amener enfin le pape, par la terreur, à

(1) *Guicciardini*, L. X, p. 560, 581. — *Fr. Belcarii*, L. XIII, p. 385. — *Jac. Nardi*, L. V, p. 233.

Digitized by Google

des sentiments pacifiques. Ses exhortations n'étaient pas nécessaires avec le bouillant Gaston de Foix, qui à l'âge de vingt-trois ans avait déjà fait preuve de la rapidité de son coup d'œil militaire, de l'ardeur par laquelle on entraîne les troupes, de l'active persévérance par laquelle on met à profit leurs succès. Après avoir laissé son armée se gorger de sang et de pillage à Brescia, il l'avait remise en route vers Finale et Modène; et resté quelques jours en arrière pour se livrer aux plaisirs du carnaval de Milan, il la rejoignit en poste, dès qu'elle eut atteint les frontières de Bologne. Mais autant il avait d'impatience de livrer une bataille, autant Raymond de Cardone mettait d'art à l'éviter. S'appuyant aux bases de l'Apennin, tandis que l'armée française s'avançait par les plaines, il y trouvait une suite de positions où l'on n'aurait pu, sans témérité, essayer de le forcer (1).

Sur ces entrefaites Gaston de Foix fut averti par Bayard que le capitaine de son infanterie allemande, Jacob Empser, avait reçu le 8 avril un courrier de l'ambassadeur de Maximilien à Rome, qui lui portait un ordre adressé à tous les Allemands au service de France, de se retirer immédiatement de l'armée, et de se refuser à combattre contre les troupes du pape ou du roi d'Aragon. C'était la conséquence d'une trève de dix mois que ce même ambassadeur avait signée à Rome le 6 avril, avec les Vénitiens : cinquante mille ducats étaient promis à son maître, pour le déterminer à abandonner ainsi lâchement son allié. Maximilien, voyant qu'il s'agissait de son honneur, ne voulut pas ratifier la trève, si on ne lui donnait pas dix mille florins de plus (2). Gaston et Bayard obtinrent du capitaine Jacob Empser la promesse qu'il ne publierait point cet ordre, et comme celui-ci fut tué trois jours après, le secret fut en effet gardé quelque temps. Cependant Gaston sentait qu'il n'y avait plus un moment à perdre; un second courrier pouvait lui enlever tous les Allemands,

(1) *Fr. Guicciardini*, L. X, p. 381. — *Fr. Belcarii*, L. XIII, p. 385. — Mém. de Bayard, c. 50, p. 257. — *Mariana, Hist. de Esp.*, L. XXX, c. 8, p. 387, 390. — Républ. ital., c. 109.

(2) Coxe, Hist. de la Maison d'Autr., T. II, c. 24, p. 146.

Digitized by Google

qui formaient le tiers de son armée, et le livrer ainsi à la discrétion de ses ennemis; il tourna donc brusquement sur Ravenne, se flattant que Cardone, plutôt que de laisser prendre sous ses yeux une ville aussi importante, accepterait enfin la bataille (1).

En effet le vice-roi espagnol détacha d'abord Marc-Antonio Colonna pour défendre Ravenne, puis apprenant que Nemours avait déjà donné un premier assaut aux murs de cette place, il fit ses dispositions pour s'en rapprocher. Il aurait pu entrer dans la ville, sans que les Français eussent le moyen de l'en empêcher, il aima mieux prendre position derrière eux, pour les mettre entre deux feux. Il appuya sa droite à la rivière Ronco, et il couvrit son front par un large fossé. Nemours sentit combien il était dangereux de le laisser ainsi derrière lui; dans la nuit il jeta des ponts sur le Ronco, et le matin du dimanche de Pâques, 11 avril 1512, il passa avec toute son armée de la gauche à la droite de cette rivière; il commença l'attaque sur les Espagnols, par une vive canonnade, dès qu'il fut arrivé à quatre cents pieds du fossé qui couvrait le front de ses ennemis. On n'avait point encore vu l'artillerie employée d'une manière aussi meurtrière qu'elle le fut dans cette bataille. L'infanterie française demeura long-temps exposée, presque à découvert, à un feu si terrible, que de quarante de ses capitaines, il y en eut trente-huit de tués. L'artillerie du duc de Ferrare, qui combattait pour les Français, était plus redoutable encore; quand il eut réussi à la mettre en batterie à l'extrémité de l'aile gauche française, il enfilait toute la ligne de l'armée espagnole, et plusieurs de ses boulets la traversant tout entière, allaient atteindre jusqu'à l'aile droite française; car l'armée de Gaston était disposée comme un arc, dont l'armée espagnole faisait la corde. Pendant ce feu meurtrier, Pietro Navarro, qui comptait uniquement, pour la victoire, sur son infanterie espagnole, qu'il avait formée lui-même, et dont il était très fier, la tenait couchée à plat ventre, en sorte qu'elle n'éprou-

(1) Mém. de Bayard, T. XV, c. 52, p. 258. — Républ. ital., c. 109.

Digitized by Google

vait aucune perte; et il s'amusait à voir la gendarmerie italienne qui lui était associée hachée par le canon ennemi. Il supposait que les Français ne souffraient pas moins, et il comptait, quand la cavalerie aurait disparu des deux parts, remporter avec ses fantassins espagnols une victoire facile sur les fantassins allemands et français. Mais la patience échappa enfin à Fabrizio Colonna, qui se voyait sacrifié avec tant de braves gens, au calcul cruel de celui qu'il nommait le *Marrano,* ou Maure mécréant. Malgré les ordres de son chef, il fit ouvrir les râteaux qui fermaient l'enceinte espagnole, et avec toute sa cavalerie il s'élança sur les Français; il était déjà trop tard, les rangs de sa gendarmerie étaient déjà trop affaiblis, la supériorité des Français était décidée, et le combat ne fut pas long-temps douteux; Fabrizio Colonna fut fait prisonnier par Alphonse d'Este, qui lui sauva la vie et la liberté; le cardinal de Médicis fut aussi fait prisonnier; le marquis de la Palude et le jeune Pescara le furent également; Cardone, Carvajal et Antonio de Leyva prirent la fuite, et, de toute l'armée espagnole, il ne resta bientôt plus que l'infanterie du comte Pietro Navarro.

Mais celle-ci n'était pas si facile à vaincre : couverte d'une complète armure défensive, et combattant seulement avec l'épée pointue et le poignard, elle s'avançait contre les piques des Allemands, longues de seize à dix-huit pieds, et si elle réussissait à les écarter, et à pénétrer entre elles, elle égorgeait sans rencontrer de résistance des hommes qui n'avaient ni cuirasses, ni armes pour combattre de près. Toute la cavalerie française fut obligée de venir à l'appui de l'infanterie; elle détermina enfin les Espagnols à se retirer lentement et en bon ordre, mais elle ne put les entamer. Yves d'Allègre en conduisant une charge contre ce bataillon serré, vit tuer sous ses yeux le seul fils qui lui restait; il voulut le venger, et il fut tué à son tour. Gaston de Foix, furieux d'avoir vu tomber tant de braves, vint après lui charger ces terribles fantassins. Il fut renversé par un Espagnol, qui lui plongea son épée dans le sein, encore que les Français lui criassent : « Faites-le prisonnier, c'est notre vice-roi, c'est le frère de votre

Digitized by Google

» reine. » Jamais, dans ce siècle, champ de bataille ne fut couvert de plus de morts que celui de Ravenne. Les plus modérés affirment que l'armée française perdit six mille hommes, et l'armée espagnole douze mille (1).

Ce n'est pas tout; une si effroyable effusion de sang fut sans résultat. Après la mort de Gaston de Foix l'armée française ne se trouva plus avoir de chef qui eût assez de crédit pour recueillir les fruits de la victoire. Son plus ancien capitaine était La Palisse; mais le cardinal de San-Sévérino, qui portait à l'armée le titre de légat du concile, lui disputa son autorité, et le força à demander de nouveaux ordres à la cour. Pendant ce temps, Thomas Bohier, qui portait le titre de général de Normandie, comme chargé des finances de cette province, et qui avait été envoyé à Milan pour faire face aux dépenses de l'armée, crut qu'une si grande victoire pouvait permettre un redoublement d'économie, et il licencia toute l'infanterie italienne, et la plus grande partie de l'infanterie française. Aussi, quoique les fugitifs de l'armée de la ligue, qui avaient pris la route de Césène, fussent poursuivis et dépouillés par les paysans, de sorte qu'ils furent obligés d'abandonner toute la Romagne, La Palisse ne put point se mettre à leurs trousses; il aurait voulu sauver Ravenne, qui avait capitulé; mais, malgré tous ses efforts, les aventuriers de son armée y entrèrent par surprise, et la pillèrent. Imola, Forli, Césène et Rimini lui avaient envoyé leur soumission; mais il fut obligé de laisser seulement un petit corps au cardinal de San-Sévérino pour occuper ces villes, et de retourner en hâte à Milan, pour se prémunir contre une invasion des Suisses (2).

Jules II, d'abord frappé de terreur par la nouvelle de la défaite de Ravenne, s'était rassuré en voyant les prélats de toute la chrétienté accourir à Rome pour le concile qu'il avait

(1) *Fr. Guicciardini*, L. X, p. 592. — Mém. de Bayard, c. 54, p. 301. — Mém. de Fleuranges, p. 93. — *Paolo Giovio, Vita di Leone X*, p. 121, *di Alfonso da Este*, p. 83, *e di Pescara*, p. 278. — Républ. ital., c. 109.

(2) *Fr. Guicciardini*, L. X, p. 592. — *Fr. Belcarii*, L. XIII, p. 390. — *P. Bembi*, L. XII, p. 278. — Mém. de Fleuranges, p. 100. — Mém. de Bayard, c. 55, p. 316. — Républ. Ital., c. 109.

Digitized by Google

convoqué à Saint-Jean-de-Latran. Il avait adressé un monitoire aux prélats, chapitres et nobles de France, qui approuvait la pragmatique-sanction, pour les sommer de comparaître, sous soixante jours, au concile de Latran (1). Il ne paraît pas, d'après les actes de ce concile, qu'aucun prélat français ait osé désobéir si ouvertement à Louis XII, que de s'y rendre. Mais, à la séance d'ouverture du 3 mai, quatre-vingt-trois évêques d'autres parties de la chrétienté s'y trouvèrent présents, et reconnurent Jules II pour chef de l'Église universelle (2), tandis que Louis XII, par ses lettres publiées à Blois, le 16 juin, acceptait une bulle, du 20 avril, du concile de Pise transféré à Milan, par laquelle Jules II était suspendu de l'administration de la papauté. Louis ordonnait de l'observer dans tout son royaume; il interdisait de recourir au pape pour aucune provision, ou de publier aucune bulle de lui qu'on aurait impétrée (3). Cette ordonnance montre assez le degré de dépendance à laquelle Louis avait réduit son clergé, et la souplesse de conscience des prélats français. Mais Louis XII lui-même était toujours plus troublé de remords ou tout au moins de doutes. Loin d'être enorgueilli de sa victoire, il ne se montrait que plus empressé d'obtenir la paix. Jules II, refusant tout traité avec lui, écrivit au cardinal de Sion, qui était à Venise, de ne pas se contenter de lever six mille Suisses, comme il lui en avait d'abord donné la commission, mais d'en lever douze mille, ou même tout autant qu'il s'en présenterait (4).

L'évêque de Sion, en effet, sut profiter du ressentiment que les paroles méprisantes de Louis XII avaient inspiré aux cantons pour rassembler à Coire vingt mille hommes, partie à la solde du pape, partie à celle des Vénitiens; il ne leur donnait cependant qu'un florin d'or d'engagement par homme, ce qui était bien moins que n'auraient fait les Français. Il

(1) Dumont, Corps diplom., T. IV, P. 1, p. 142.

(2) *Concilia generalia Labbei*, T. XIV, p. 27. — *Raynaldi Annal. eccles.*, 1512, § 42.

(3) Isambert, T. XI, p. 631.

(4) *Paolo Giovio, Vita di Leone X*, L. II, p. 131.

Digitized by Google

réussit en même temps dans une négociation plus importante encore; il obtint de Maximilien la permission de faire traverser à ce corps puissant d'infanterie l'évêché de Trente et le Véronais, pour l'amener à Jean-Paul Baglioni, général de l'armée vénitienne; afin que les Suisses, au lieu de marcher à l'aventure, comme dans leurs précédentes expéditions, fussent conduits par un habile capitaine, et appuyés par un corps suffisant de gendarmerie et une artillerie formidable. (1)

Au moment où Maximilien accordait le passage sur son territoire aux Suisses qui allaient joindre les Vénitiens pour attaquer les Français, il était encore l'allié de la France et l'ennemi des Vénitiens, et il n'avait renoncé à aucune de ses prétentions contre ces derniers en leur accordant à prix d'argent une trève de dix mois. Mais avec un prince aussi capricieux, aussi inconsidéré que Maximilien, on ne pouvait compter ni sur des traités, ni sur des promesses, et Louis XII, après avoir négocié avec lui le traité de Cambrai, n'avait plus le droit de reprocher à personne sa mauvaise foi. Jules II cependant, qui voulait à tout prix armer Maximilien contre la France, travaillait avec zèle à trouver un arrangement entre lui et la république de Venise. Il promettait de lui faire recouvrer toutes les prérogatives que l'Empire avait exercées autrefois en Italie, de rendre le duché de Milan à Maximilien Sforza, fils de Louis-le-Maure et cousin de la dernière impératrice. Mais l'empereur prétendait toujours que tout le territoire de Venise avait été originairement usurpé sur l'Empire; et comme il voulait le recouvrer en entier, tout arrangement définitif était impossible (2).

Jean-Paul Bagliono prit le commandement des Suisses à Villafranca, près de Vérone, et il leur donna l'appui de quatre cents hommes d'armes, huit cents chevau-légers, six mille fantassins et une bonne artillerie. La Palisse au contraire, à qui Louis XII avait été obligé de retirer une partie de ses troupes pour les opposer aux Anglais, n'avait plus que treize cents

(1) *Fr. Guicciardini*, L. X, p. 600. — *P. Bembi*, L. XII, p. 280. — *Fr. Belcarii*, L. XIII, p. 393. — Républ. ital., c. 109.

(2) *Fr. Guicciardini*, L. X, p. 600.—Schmidt, Hist. des Allem., T. V, p. 461. — Coxe, Hist. de la Maison d'Autriche, T. II, c. 24, p. 147.

Digitized by Google

lances françaises et dix mille hommes d'infanterie, disséminés dans toute l'Italie supérieure. Il n'en put réunir qu'une partie à Pont'oglio et ensuite à Pontevico, où il essaya quelque temps de faire tête aux Vénitiens et aux Suisses, tandis que le duc d'Urbin, avec les soldats de l'église et les Espagnols, rentrait en Romagne et menaçait Bologne. Mais lorsque La Palisse connut mieux la force de ses ennemis, il jugea impossible de tenir contre eux la campagne; il mit des garnisons à Brescia, à Crémone, à Bergame, et il recula de nouveau jusqu'à Pizzighettone, sur l'Adda. Là, il fut abandonné par quatre mille hommes d'infanterie allemande, qui servaient à sa solde, et que l'empereur menaça de traiter en rebelles s'ils demeuraient plus longtemps sous les drapeaux français. La Palisse fut contraint, par leur retraite, de renoncer à la défense du duché de Milan. Les pères du concile schismatique s'étaient séparés peu de jours auparavant, et les Français, qui, après eux, étaient demeurés à Milan, s'enfuirent en Piémont. Le 5 juin, les Suisses entrèrent dans Crémone; le 18, ils parurent devant Pavie, et forcèrent La Palisse à évacuer également cette ville, après avoir livré dans ses rues mêmes un combat obstiné, et avoir perdu son arrière-garde, qui demeura coupée par la rupture d'un pont sur un des bras du Pô. Cet accident mit cependant un terme à la poursuite. L'armée française put dès-lors accomplir sa retraite sans être inquiétée. Mais toute l'Italie fut perdue pour elle. Gênes recouvra son indépendance sans l'aide des Suisses vainqueurs, et proclama un nouveau doge le 29 juin; les autres alliés de la France éprouvèrent toutes les misères réservées aux vaincus. Les villes du duché de Milan furent soumises à d'énormes contributions de guerre pour payer les Suisses (1). Les Bentivoglio durent s'enfuir de Bologne; Alphonse d'Este fut obligé de se rendre à Rome le 4 juillet, pour demander pardon au pape, et de se soumettre aux cérémonies humiliantes d'une absolution; la Toscane enfin fut

(1) *Guicciardini*, L. X, p. 601. — *Fr. Belcarii*, L. XIII, p. 393. — *Paris de Grassis Diarium apud Raynaldi*, § 65. — *Mariana*, L. XXX, c. 11, p. 415. — Républ. ital., c. 109.

Digitized by Google

envahie par Raymond de Cardone, et les Espagnols courbèrent, le 16 septembre, la république de Florence sous le joug des Médicis, pour la punir de l'attachement qu'elle avait toujours montré à Louis XII (1).

Les places où les Français avaient laissé des garnisons ne firent pas une longue résistance : la première à capituler fut Ravenne; mais l'évêque de Città di Castello, qui en prit possession au nom du pape, après avoir garanti à la garnison la liberté de se retirer avec ses bagages, non seulement viola sa promesse, mais eut l'atrocité de faire enterrer vivants quatre des officiers prisonniers (2). D'Aubigny rendit Brescia et Peschiéra à Raymond de Cardone; Légnago ouvrit ses portes à l'évêque de Gurck, représentant de Maximilien, et Crême aux Vénitiens. Il ne resta plus entre les mains des Français que les citadelles de Milan, de Novarre, de Crémone, le château de Trezzo et la lanterne de Gênes (3). Même au pied des Alpes, les anciens alliés de la France furent contraints d'abandonner son parti. Charles III, duc de Savoie, qui, au mois de mai, avait signé avec les Suisses une alliance défensive, et le marquis de Saluces cherchèrent, par leur entremise, à se réconcilier avec la sainte ligue (4).

En même temps que l'Italie était perdue, la France était de toutes parts menacée. Lorsque Henri VIII avait déclaré la guerre à Louis XII, celui-ci s'était attendu à une attaque du côté de Calais, et il avait rassemblé des troupes en Picardie. Bientôt il apprit que Thomas Gray, marquis de Dorset, avait débarqué, le 8 juin, sept mille Anglais à Passage, dans le Guipuscoa en même temps qu'Édouard Howard parcourait avec une flotte anglaise les côtes de Bretagne, et y commettait quelques ravages (5). Le maréchal de Rieux, lieutenant-général en Bretagne, fut chargé de la défense de cette pro-

(1) Républ. ital., c. 110.
(2) *Fr. Belcarii*, L. XIII, p. 390. — *Petri Bembi*, L. XII, p. 279.
(3) Républ. ital., c. 110.
(4) Guichenon, Hist. de Savoie, T. II, p. 196.
(5) *Polydori Vergilii Angl. Hist.*, L. XXVII, p. 626. — Rapin Thoyras, L, XV, p. 45.

Digitized by Google

vince (1), et il obtint pour cet objet des subsides des États. Jean de Dunois, que Louis XII avait créé, au mois de mai 1505, duc de Longueville (2), était alors gouverneur de la Guienne : le roi envoya pour le seconder Charles, duc de Bourbon Montpensier, jeune prince âgé de vingt-quatre ans, qu'il nomma, au mois de septembre, gouverneur du Languedoc. L'armée de ces deux ducs devait se composer de huit cents lances de compagnies nouvelles, que le roi faisait armer en France, et d'un corps d'infanterie qu'il faisait lever dans les provinces voisines de la Gueldre, parmi les Allemands ennemis de la maison d'Autriche. Cependant ces troupes n'arrivaient que lentement, et, avant d'avoir une armée, les deux ducs avaient déjà manifesté leur manque d'accord entre eux (3). Heureusement pour eux, ils ne furent point attaqués à Bayonne, comme ils devaient s'y attendre. Ferdinand, qui depuis longtemps convoitait la conquête de la Navarre, crut avoir trouvé un nouveau prétexte pour l'attaquer dans la mort de Gaston, duc de Nemours, frère de sa femme Germaine de Foix : celle-ci représentait seule désormais les droits très peu légitimes de Jean de Foix, vicomte de Narbonne, son père. Louis XII cependant et le parlement de Paris les avaient précédemment appuyés. Ferdinand n'en fit aucune mention, non plus que de la bulle que Jules II lui avait accordée ; mais il demanda au roi et à la reine de Navarre de remettre entre ses mains, ou le prince de Viane leur fils, ou toutes les forteresses de leurs États, comme garantie qu'ils ne donneraient pas de secours aux Français contre la sainte ligue. Jean d'Albret connaissait assez Ferdinand pour ne pas se fier à lui ; aussi le roi de Navarre protestait en vain qu'il voulait demeurer neutre entre ses deux puissants voisins; le duc d'Albe s'avançait, avec l'armée d'Aragon, dans son royaume, où il n'était pas en état de faire résistance. De son côté, le marquis de Dorset, avec les Anglais, était à Logrogno, d'où il le mena-

(1) Lobineau, L. XXII, p. 832. — D. Morice, L. XVII, p. 241.
(2) D. Godefroy, Historiens de Charles VII, p. 815.
(3) Histoire de Languedoc, L. XXXVI, p. 106. — *Guicciardini*, T. II, L. XI.

Digitized by Google

çait également, quoique sans commettre d'hostilités. Jean d'Albret fit passer en Béarn la reine Catherine; il resta lui-même à Pampelune aussi long-temps qu'il put espérer s'y défendre, mais aucun Français n'arrivait à son aide; les Navarrois alarmés, loin de prendre les armes pour leur patrie, ne parlaient que de se rendre; il fut donc contraint de se réfugier à son tour au-delà des Pyrénées, et dès qu'il fut parti, Pampelune ouvrit, le 21 juillet, ses portes au duc d'Albe; toutes les places de la Navarre espagnole suivirent, au bout de peu de jours, son exemple (1).

Pendant que Ferdinand achevait la conquête de la Navarre, le marquis de Dorset, qui avait refusé d'y prendre aucune part, pressait le roi d'Aragon de se joindre à son armée, selon ses promesses, et d'attaquer Bayonne avant que les Français eussent mis la province de Guienne à l'abri de leurs armes, mais il ne put jamais en obtenir de réponse; s'apercevant enfin qu'il était joué, et que la campagne était perdue, pour lui du moins, il se rembarqua pour l'Angleterre au mois de novembre, sans attendre les ordres de son maître (2). L'armée française, en Béarn, était enfin devenue formidable, et Louis XII, averti de la rivalité entre les ducs de Bourbon et de Longueville, y avait envoyé François d'Angoulême, duc de Valois, héritier présomptif de la couronne, pour que la supériorité reconnue de son rang mît fin à toute contestation (3).

Les Aragonais ne s'étaient pas contentés d'occuper la Navarre espagnole, ils avaient passé les Pyrénées, et le colonel de Villalva s'était emparé de Saint-Jean-Pied-de-Port, où le duc d'Albe vint ensuite prendre position avec toute son armée. Les soldats qui venaient d'évacuer l'Italie étaient arrivés à l'armée du duc de Valois, et La Palisse, leur chef le plus expérimenté, était son conseil. Il jugea la position du duc d'Albe à Saint-Jean-Pied-de-Port trop forte pour qu'il fût

(1) *Mariana Hist. de Esp.*, T. X, L. XXX, c. 11 et 12, p. 417-424.

(2) *Polyd. Verg. Hist. Angl.*, L. XXVII, p. 627. — Rapin Thoyras, L. XV, p. 46-49.

(3) Mém. de Martin Du Bellay, T. XVII, p. 5.

Digitized by Google

prudent de l'attaquer; mais elle ne défendait que l'un des deux passages qui communiquent de la Navarre au Béarn. La Palisse se saisit de l'autre, le Val de Roncal, et, au milieu d'octobre, il conduisit par ce défilé l'armée française jusqu'à deux lieues de Pampelune; le roi Jean d'Albret était venu la rejoindre, le maréchal de Navarre l'attendait, et tous les Navarrois, déjà fatigués du joug des Aragonais, prenaient les armes pour leur roi. Mais la célérité du duc d'Albe, qui occupa Roncevaux peu d'heures avant La Palisse, et qui, par cette route, rentra dans Pampelune, fit échouer le projet qu'on avait conçu de le couper. Le siége de cette ville fut entrepris trop tard; les vivres étaient rares, la terre couverte de neige, des partis aragonais s'approchaient de toutes parts pour combattre les Français. Le 30 novembre, La Palisse fut obligé de retirer les canons qu'il avait mis en batterie, et de s'acheminer pour repasser les Pyrénées; il ne put cependant ramener en France toute son artillerie et tous ses bagages; treize canons, durant sa retraite, lui furent enlevés par les Espagnols (1).

Ainsi l'année qui avait commencé, pour les Français, par des succès éclatants, à Bologne, à Brescia et à Ravenne, se terminait par des revers tels qu'ils n'en avaient de long-temps éprouvés de semblables : l'Italie entière était perdue, tous les alliés de la France étaient écrasés, le duc de Ferrare réduit à implorer sa grâce de son plus ardent ennemi, les Bentivoglio en exil, les Florentins asservis sous un maître, le roi de Navarre dépouillé de ses États; il n'y avait pas une frontière qui ne fût menacée par l'empereur, par les Suisses, par la gouvernante des Pays-Bas, par l'Angleterre et par le roi d'Espagne. Aucun historien français ne donne à entendre qu'on pût distinguer à l'intérieur du royaume aucun signe de mécontentement; toutefois l'annaliste de l'Église affirme que le roi avait été contraint de faire saisir les revenus de

(1) *Mariana*, L. XXX, c. 15, p. 439-446. — Mém. de Du Bellay, T. XVII, p. 6. — Mém. de Bayard, c. 55, 56, p. 328, 329. — *Guicciardini*, L. XI, p. 25. — *Fr. Belcarii*, L. XIV, p. 404.

Digitized by Google

plusieurs prélats pour les forcer à reconnaître le concile de Pise, et que l'anathème que Jules II avait prononcé en plein consistoire contre Louis XII, mais qu'il n'avait pas encore publié, était attendu comme le signal de la rébellion (1).

Mais déjà la victoire avait divisé la ligue formée contre Louis, et c'était du milieu de ses ennemis qu'il devait désormais attendre quelque secours. Les conquêtes faites sur les Français avaient si fort dépassé l'attente des souverains qui s'étaient ligués contre eux qu'ils ne pouvaient éviter de se disputer sur leur partage. Les Suisses s'attribuaient principalement l'honneur de la libération de l'Italie, et ils voulaient la rendre à son indépendance. Il leur importait que le duché de Milan, qui confinait avec eux, ne demeurât pas à un prince qui pût menacer leur liberté. Ils commencèrent par s'emparer, pour eux-mêmes, de Locarno et de son district, tandis que les Grisons se rendirent maîtres de la Chiavenna et de la Valteline; ils prirent possession, au nom de Maximilien Sforza, de toutes les autres places du duché de Milan; mais leur affection pour cet allié ne les empêcha point d'accabler la Lombardie de contributions (2). Le pape avait le même intérêt que les Suisses; il voulait aussi que le duché de Milan fût rendu à Maximilien Sforza; mais en même temps il prétendait en détacher Parme et Plaisance, qu'il affirmait être d'anciens fiefs de l'Église, quoiqu'on ne puisse pas découvrir dans l'histoire du moyen âge même un prétexte pour cette prétention. Il s'était emparé de ces deux villes et de leur territoire; il comptait enlever à la maison d'Este Modène et Reggio, et réunir à la souveraineté de l'Église toute la Lombardie cispadane (3).

L'empereur Maximilien, qui avait fait à tous les partis tant de promesses, sans jamais en exécuter aucune, continuait à prétendre à tout, en raison de sa dignité impériale, et des droits de Charlemagne et d'Othon, qu'il comptait faire tous

(1) *Raynaldi Annal. eccles.*, 1512. § 2 et 63.
(2) Républ. ital., c. 109.
(3) *Raynaldi Annal. eccles.*, 1512, c. 70.

revivre. Il voulait aller prendre à Rome la couronne impériale ; il refusait à Sforza, quoiqu'il fût son cousin, l'investiture du duché de Milan, parce qu'il voulait le garder pour lui-même. Il insistait pour que les Vénitiens lui restituassent tous leurs États de terre-ferme, parce qu'ils relevaient tous de l'Empire au temps de Frédéric II ou de Henri VII ; et lorsque Jules II représentait que les Vénitiens avaient eu une part principale à la victoire, et qu'il était juste de les rétablir dans des provinces qu'ils avaient possédées plus d'un siècle, à charge de payer un tribut à l'empereur, comme ceux qui avaient possédé les mêmes provinces avant eux, il demandait un cens exorbitant pour Padoue, Trévise, Bergame et Brescia, qu'il consentait à leur laisser; mais il se réservait en même temps Vérone et Vicence, de manière à couper en deux leur territoire, et à en rendre la défense impossible (1). Raymond de Cardone enfin, qui avait conduit l'armée espagnole en Toscane, moins dans un but politique que pour satisfaire, aux dépens de la riche république de Florence, la cupidité de ses soldats, avait pris sous la protection de son maître Ferdinand les Médicis, Lucques, Sienne, le seigneur de Piombino, et enfin les Colonna; il menaçait de là l'indépendance du saint-siége, et il commençait à faire craindre à Jules II qu'en chassant les Français, il eût seulement changé de maître (2).

Il y avait eu, aux mois de juillet et d'août, un congrès à Mantoue, entre les ministres des puissances victorieuses, et c'est là que leurs prétentions opposées s'étaient pour la première fois manifestées. Ce congrès fut interrompu par l'expédition de Raymond de Cardone en Toscane : mais au mois de novembre, Jules II réunit à Rome les mêmes ambassadeurs; il y fit l'accueil le plus flatteur à l'évêque de Gurck, secrétaire de Maximilien; il lui accorda le chapeau de cardinal, qu'il lui avait destiné depuis une année; et il l'engagea à

(1) *Fr. Guicciardini*, L. XI, p. 21. — *P. Bembi*, L. XII, p. 285. — *Fr. Belcarii*, L. XIV, p. 402.

(2) *Fr. Guicciardini*, L. XI, p. 20. — *Jacopo Nardi Histor. Fiorent.*, L. VI, p. 266.

signer, le 25 novembre, une nouvelle alliance plus intime entre l'empereur et le pape, à laquelle les ambassadeurs d'Angleterre et d'Aragon refusèrent de prendre part. Maximilien, par ce traité, désavouait le concile de Pise, et promettait de ne donner aucun secours à la maison d'Este ou aux Bentivoglio; tandis que Jules II sacrifiait les Vénitiens ses alliés, et promettait d'employer ses armes spirituelles et temporelles à mettre l'empereur en possession de toutes les provinces de la Vénitie qui lui avaient été attribuées par le traité de Cambrai (1).

La sainte ligue, comme le pape avait voulu que fût nommée la ligue qui avait chassé les Français d'Italie, fit encore, le 29 décembre 1512, un acte solennel. Il semble qu'elle voulait prouver qu'elle existait toujours. Le cardinal de Gurck, le cardinal de Sion et le vice-roi de Naples, se rendirent à Milan pour mettre Maximilien Sforza en possession de sa capitale. Le cardinal de Sion lui en consigna les clefs au nom de la confédération helvétique (2). Cependant, en réalité, la sainte ligue n'existait plus; Ferdinand-le-Catholique avait atteint son but; il s'était affermi dans le royaume de Naples, il avait conquis le royaume de Navarre, et il ne désirait pas de continuer la guerre. Il ne savait pas si Maximilien ne lui disputerait point de nouveau l'administration de la Castille, au nom de leur commun petit-fils; et il ne voulait pas le rendre plus orgueilleux et plus obstiné qu'il ne l'était déjà, en lui procurant de nouveaux succès. Il se défiait davantage encore du pape; car celui-ci ne dissimulait plus son projet de chasser tous les barbares d'Italie, et il avait tout récemment annoncé au cardinal Grimani que, si Dieu lui prêtait vie, il ne tarderait pas à affranchir aussi les Napolitains du joug qui pesait sur eux (3). Aussi Ferdinand commençait à se rapprocher de la France, et il avait secrètement ouvert quelques négo-

(1) *Fr. Guicciardini*, L. XI, p. 21.—*Raynaldi Annal. eccles.*, 1512, § 91.— Lettre de Maximilien, de Cologne, 1er sept., pour renoncer aux conciles schismatiques. — Dumont, T. IV, P. 1, p. 149.

(2) *Josiæ Simleri descriptio Vallesiæ*, L. II, p. 155. — *Ejusd. de Republica Helvetior*, L. I, p. 277. — Républ. ital., c. 110.

(3) *Paolo Giovio, Vita di Alfonso d'Este*, p. 95.

ciations avec Louis. D'autre part, les Vénitiens, voyant que l'empereur ne se relâchait d'aucune des prétentions qu'il avait formées contre eux, et que le pape lui avait promis de les appuyer, sentaient qu'ils étaient ruinés par leurs alliés eux-mêmes. Ils accueillirent donc avec le plus vif empressement quelques ouvertures qui leur furent faites par un secrétaire du maréchal Jean-Jacques Trivulzio, pour les réconcilier avec la France. Un projet de traité fut même arrêté entre eux, par lequel Louis XII et les Vénitiens se seraient alliés contre tous leurs ennemis; Louis aurait garanti à la république tout son territoire, plus, Crémone et la Ghiara d'Adda, comme par le traité de Blois du 15 avril 1499; et les Vénitiens auraient garanti au roi tout le reste du Milanez. Mais en même temps que tous les articles du traité étaient arrêtés, il était convenu de part et d'autre que rien ne serait regardé comme conclu jusqu'à ce que les ratifications du roi fussent arrivées (1).

(1513.) Ces négociations contradictoires entre toutes les puissances qui avaient pris part à la guerre, continuèrent pendant les premiers mois de l'année 1513. Louis XII répugnait à s'allier de nouveau avec les Vénitiens, malgré les instances de Robertet et de Trivulzio; il lui semblait que c'était reconnaître trop ouvertement l'injustice de la ligue qu'il avait formée contre eux. Malgré tout ce qu'il avait souffert de l'inconséquence et de la mauvaise foi de l'empereur, son inclination l'entraînait toujours vers lui. Il semblait ébloui par l'éclat de la dignité impériale; il avait le cœur d'un duc de Milan, vassal de l'Empire, plutôt que d'un roi de France. La reine Anne ambitionnait pour Renée, sa seconde fille, comme elle avait fait pour l'aînée, le mariage de Charles d'Autriche, en qui elle voyait un futur empereur. Un traité pour cet objet avait été proposé au cardinal de Gurck; Renée aurait porté pour dot à Charles les droits de la France sur le royaume de Naples, le duché de Milan et la république de Gênes (2).

(1) *Guicciardini*, L. XI, p. 29.
(2) Lobineau, Hist. de Bretagne, L. XXII, p. 852.

Digitized by Google

Maximilien parut agréer cette proposition, mais il exigea, comme préliminaires, que la jeune princesse lui fût livrée pour être élevée à sa cour. Il était suffisamment autorisé à prendre cette précaution, par la manière dont son propre mariage avec Anne de Bretagne, celui de sa fille Marguerite, et celui de son petit-fils Charles, avaient été rompus par la France. Toutefois la cour de France hésita à remettre entre ses mains un otage dont il pourrait tirer un dangereux parti, et Anne ne se sentit pas le courage de se séparer de sa fille (1).

Ferdinand travaillait d'autre part à réconcilier Maximilien avec les Vénitiens, pour attaquer la France de concert. Il voulait que l'empereur rendît à la république Vérone aussi-bien que Vicence, sous condition que Venise lui paierait 250,000 ducats le jour de l'investiture, et ensuite 50,000 ducats par année. Il lui représentait que cet argent lui suffirait pour reconquérir sur la France le duché de Bourgogne, héritage de sa première femme. Maximilien était tenté par l'appât d'une si grosse somme; il consentit à signer une trève jusqu'à la fin de mars, pour se donner le temps de négocier avec Venise; mais il ne sut jamais se résoudre à conclure (2).

Louis XII avait consenti à rechercher une alliance qui coûtait bien plus encore à son orgueil. Il sentait que c'étaient ces Suisses qu'il avait traités avec tant de dédain qui lui avaient enlevé l'Italie, et que seuls ils pouvaient la lui rendre; qu'il n'y avait aucune sûreté à les remplacer dans son armée par des landsknechts, que l'empereur pourrait lui enlever au moment du besoin, comme il venait de le faire à la dernière campagne. Il sollicita donc les Suisses, par l'entremise des ducs de Savoie et de Lorraine, de lui rendre leur amitié. Il voulut leur envoyer des ambassadeurs, et il consentit à payer 22,000 écus pour obtenir que la diète accordât des sauf-conduit à La Trémoille, à Claude de Seyssel, évêque de Marseille, et à Villeneuve, président du parlement de Dijon, qu'il

(1) *Fr. Guicciardini*, L. XI, p. 27. — *Fr. Belcarii*, L. XIV, p. 408.
(2) *Fr. Guicciardini*, L. XI, p. 30.

Digitized by Google

voulait faire passer en Suisse. Bientôt il voulut les faire seconder par le maréchal Trivulzio, qui demanda de son côté à la diète permission de venir réclamer auprès d'elle ses terres de Lombardie, que le cardinal de Sion avait confisquées. Il vint en effet à Lucerne; mais les Suisses ne lui permirent pas d'avoir la moindre communication avec les ambassadeurs français; et quant à ceux-ci, ils leur proposèrent les conditions les plus humiliantes : ils demandèrent non seulement que Louis XII renonçât à l'Italie, mais qu'il fît serment de n'y rentrer jamais; que, de plus, il obéît au monitoire du pape qui venait d'abolir les libertés de l'Église gallicane. Après ces préliminaires seulement, ils lui permettraient de lever des troupes en Suisse(1).

Ainsi la guerre était suspendue, mais il devenait probable qu'elle se renouvellerait au printemps avec plus de violence que jamais, encore qu'on ne pût prévoir quels seraient les alliés, quels seraient les ennemis dans la prochaine campagne. Le bouillant Jules II était l'âme de toutes les négociations dirigées contre la France; en même temps il menaçait tour à tour le duc de Ferrare, les Vénitiens, Ferdinand-le-Catholique, les républiques de Sienne, de Lucques et de Gênes, les Médicis à Florence, les Baglioni à Pérouse, qu'il ne trouvait pas encore assez souples, assez dépendants de ses volontés. Mais au milieu de tous les projets qui fermentaient dans sa tête, et qui troublaient l'Europe, il fut saisi d'une petite fièvre, bientôt suivie de dyssenterie, qu'il reconnut presque aussitôt devoir être mortelle. Il fit ses dispositions pour la mort avec la même vigueur d'âme qu'il avait montrée dans les traverses de sa vie : il rassembla autour de lui les cardinaux en consistoire, pour leur faire confirmer une bulle qu'il avait fulminée contre la simonie; et après avoir assuré autant qu'il était en lui l'indépendance du conclave qui devait nommer son successeur, il expira dans la nuit du 21 février 1513. (2)

(1) Mallet, Hist. des Suisses, T. II, c. 6, p. 390.

(2) *Fr. Guicciardini*, L. X, p. 31. — *Paolo Giovio, Vita di Leone X*, L. III, p. 151. — *Jacopo Nardi*, L. VI, p. 270. — *Raynaldi Annal. eccles.*, 1513, § 1-9. — *P. Bembi, Hist., Ven.*, L. XII, p. 286. — Cette dernière finit à la mort de Jules II. — Républ. ital., c. 110.

Digitized by Google

CHAPITRE XXXIII.

Revers des Français ; ils rentrent dans le Milanez, qu'ils perdent de nouveau par la bataille de Novarre. Journée des Éperons à Guinegatte. Invasion de la Bourgogne par les Suisses. Trève avec toutes les puissances. Mort de la reine Anne. Troisième mariage, et mort de Louis XII.— **1513-1514.**

(1513.) Au moment de la mort de Jules II, la situation de la France était extrêmement critique. Affaiblie déjà par une longue guerre, où elle avait éprouvé de nombreux revers, elle se trouvait appelée à faire tête à l'Europe presque entière. Un seul prince se déclarait ouvertement son allié ; c'était Charles d'Egmont, duc de Gueldre, qui, secondé par l'affection de ses peuples, et par la configuration de son pays, avait soutenu, presque toujours avec avantage, la guerre contre la gouvernante des Pays-Bas. Il était dévoué à la France, qui n'avait cessé de lui faire passer des secours secrets ; mais celle-ci le faisait agir sans aucun égard pour son avantage personnel, tantôt le poussant à l'attaque, tantôt le retenant, selon qu'il lui convenait d'inquiéter ou de tranquilliser Marguerite, et toujours prête à le sacrifier lorsqu'elle viendrait à traiter de la paix définitive.

Il y avait eu, il est vrai, une ligue conclue le 22 mai 1512, entre Louis XII et Jacques IV, roi d'Écosse (1). Mais, quoique ce roi se fût toujours montré le fidèle allié de la France, et que, depuis le commencement des guerres nées de la ligue de Cambrai, il eût à plusieurs reprises offert sa médiation.

(1) Rapin Thoyras, T. VI, p. 56.

et fait de vains efforts pour réconcilier Louis XII avec le saint-siége, il ne paraît point qu'il se crût obligé par cette alliance à attaquer les Anglais ; il avait un autre traité également précis qui le liait avec l'Angleterre ; et, lorsque Jacques IV avait été sommé par Henri VIII de s'expliquer, et que les troupes anglaises s'étaient approchées de ses frontières, il avait répondu que, lié d'amitié avec l'un et l'autre roi, il se croyait obligé à demeurer neutre entre eux (1).

La mort de Jules II avait délivré Louis XII d'un ennemi passionné, qui semblait employer toute l'activité de son esprit, tout son talent pour l'intrigue, tout le crédit attaché à ses fonctions, uniquement à lui nuire. Cependant on pouvait douter que le successeur qui lui fut donné, au bout de peu de jours, n'était pas aussi défavorable à la France. Les cardinaux s'étaient enfermés en conclave, le 4 mars, et, dès le 10, leurs suffrages se réunirent en faveur du cardinal Jean de Médicis, qu'ils proclamèrent, le 11 mars, sous le nom de Léon X, mais qui ne se fit couronner à Saint-Jean-de-Latran que le 11 avril. On remarqua qu'il choisissait pour son couronnement l'anniversaire du jour où il avait été fait prisonnier par les Français à la bataille de Ravenne, et qu'il voulut monter le même cheval qui l'avait porté à cette funeste journée (2). Il n'avait point dû sa liberté au respect des Français pour son sacré caractère. Trivulzio et le général de Normandie, quand ils évacuèrent Milan, au mois de juin précédent, voulurent l'emmener prisonnier ; mais des paysans insurgés l'enlevèrent, au passage du Pô, et le remirent en liberté (3). La révolution qui avait rendu à sa famille la domination sur Florence, s'était faite en haine des Français ; aussi on le considérait comme un homme de parti, et c'était comme tel qu'on l'avait choisi, en se con-

(1) *Polidori Virgilii*, L. XXVII, p. 629. — Rapin Thoyras, T. VI, L. XV, p. 57. — *Buchanani Rer. Scoticar*, L. XIII, p. 422. — Rymer, T. XIII, p. 332, 339, 346.

(2) *Parisii Diarium curiæ Romanæ, apud Raynald. Annal.* 1513, § 13, 14, 15. — *Paolo Giovio, Vita di Leone X*, L. III, p. 152. — Républ. ital., c. 111.

(3) *Fr. Guicciardini*, L. X, p. 602. — Mém. de Bayard, c. 55. p. 318. — Républ. ital., c. 109.

Digitized by Google

fiant à ses talents et à sa vigueur de jeunesse; car il n'avait que trente-sept ans. Un de ses premiers actes montra qu'il n'avait point contre le duc de Ferrare les mêmes ressentiments que son prédécesseur; car il le choisit pour porter, à son couronnement, le gonfalon de l'Église. Un autre fut de réclamer la restitution des villes de Parme et de Plaisance, que Raymond de Cardone avait enlevées aux garnisons pontificales, et rendues au duc de Milan, au moment où il avait appris la mort de Jules II (1).

Louis XII désirait se réconcilier avec le saint-siége : il n'avait lui-même aucune foi dans le concile qu'il avait convoqué à Pise, et qui, de Milan, s'était réfugié à Lyon. On assure qu'il avait dit expressément à Jérôme Cavanilla, ambassadeur du roi d'Espagne, que ce n'était qu'une comédie, un jeu inventé pour effrayer le pontife (2). Déjà les cardinaux qui avaient convoqué ce concile ne voulaient plus jouer un rôle dans cette comédie. En apprenant la mort de Jules II, ils s'étaient mis en route pour assister au conclave : ils arrivèrent trop tard; mais deux d'entre eux, Carvajal et San-Sévérino, se hâtèrent d'abjurer leur propre concile, de se soumettre à celui de Latran, et d'implorer de Léon X leur réconciliation à l'Église : elle eut lieu le 27 juin (3). La reine Anne était, bien plus encore que son mari, désireuse de faire sa paix avec l'Église. Depuis ses dernières couches, sa santé ne s'était plus rétablie, et elle croyait que c'était elle qui était punie ainsi des offenses faites par son mari au saint-siége. D'autre part, sa jalousie de Louise de Savoie, mère de François, héritier présomptif de la couronne, avait redoublé : elle n'avait point encore permis que le mariage de ce dernier avec sa fille Claude, qui avait été l'objet des vœux des États, fût effectué (4). Elle avait toujours la même prédilection

(1) *Lettere di Macchiavelli*, 12 juillet, p. 63. — *Fr. Guicciardini*, L. XI, p. 31. — *Paolo Giovio, Vita di Alfonso*, p. 99.

(2) *Petri Anglerii epistolæ*, 469, 477, 484. — *Raynaldi Annal. eccles.*, 1512, § 11.

(3) *Raynaldi Annal. eccles.*, 1513, § 44.

(4) Mém. de Martin du Bellay, T. XVII; p. 28.

Digitized by Google

pour la maison d'Autriche. C'était à elle que Ferdinand s'était adressé, par l'entremise de deux moines, pour lui proposer de réconcilier Louis XII avec l'empereur, et de marier Charles d'Autriche avec Renée sa seconde fille. Mais il n'est point improbable qu'Anne aussi bien que Ferdinand ne parlaient de Renée que pour amuser Louis XII, tandis qu'ils comptaient en revenir au projet précédemment formé, de marier Charles avec Claude de France. Celle-ci seule était un parti convenable pour Charles d'Autriche ; elle lui ouvrait la voie à la monarchie universelle, tandis que Renée ne lui apportait réellement aucun avantage. De son côté Louis XII avait toujours de la prédilection pour Maximilen, et sans cesse trompé par lui, il était encore prêt à acheter à haut prix son alliance.

Cependant le moment était venu de se décider sur la négociation entamée par un secrétaire de Trivulzio avec les Vénitiens. Ceux-ci avaient accrédité auprès de Louis XII ce même André Gritti que Nemours avait fait prisonnier à Brescia, l'année précédente. Ils offraient d'entrer en campagne, au milieu de mai, avec huit cents hommes d'armes, quinze cents chevau-légers, et dix mille fantassins, pourvu que de son côté Louis XII envahît la Lombardie avec une puissante armée. Ils devaient faire en commun la conquête du Milanez, qui resterait à la France, à la réserve du Crémonais et de la Ghiara d'Adda ; encore consentaient-ils à recevoir en échange de ces deux districts, les États du marquis de Mantoue, que Louis XII offrait de leur sacrifier ; toutefois ce prince, qui s'était maintenu neutre pendant la dernière guerre, n'avait donné aux Français aucun sujet d'offense. Comme les négociations de Louis XII avec la maison d'Autriche n'avaient eu aucun résultat, il signa le 24 mars à Blois le traité que lui offrait André Gritti, et il rendit la liberté à ce sénateur, aussi bien qu'à Barthélemi d'Alviano, que les Vénitiens se proposaient de mettre à la tête de leurs armées (1).

(1) *Fr. Guicciardini*, L. XI, p. 36. — *Pauli Jovii Histor.*, L. XI, p. 160. C'est là que recommence la narration, après la lacune des six livres perdus au sac

Digitized by Google

Odet de Foix, sire de Lautrec, lieutenant-général de Louis XII en Guienne, n'avait probablement pas encore connaissance de ce traité, lorsqu'il signa à Orthez en Béarn, le 1er avril, une trève d'une année avec Ferdinand-le-Catholique. Ce dernier avait conclu cette trève, non seulement en son propre nom, et celui de sa fille Jeanne, reine de Castille, mais encore au nom de l'empereur Maximilien, de Charles d'Autriche, souverain des Pays-Bas, son petit-fils, et de Henri VIII, roi d'Angleterre, son gendre, quoiqu'il ne fût nullement autorisé par eux, et qu'il n'eût pas même l'intention de les engager à poser les armes. Louis XII, de son côté, s'était fait fort pour Jacques IV, roi d'Écosse, et pour Charles, duc de Gueldre. Les hostilités devaient être suspendues dans toute l'Europe, excepté en Italie, qui était nommément exclue de la trève (1). Ferdinand avait probablement le but d'employer cette année de repos à s'affermir dans la conquête de la Navarre, tandis que les autres puissances, qu'il supposait bien ne pas devoir poser les armes au signal qu'il leur donnait, continueraient à s'épuiser par leurs combats, et que Raymond de Cardone, son vice-roi à Naples, serait maître, en s'avançant dans la Haute-Italie, de prendre part à la guerre quand il voudrait, et de faire vivre son armée aux dépens de ses voisins (2).

La ratification de Ferdinand devait arriver un mois après la signature du traité d'Orthez. Celles de ses alliés ne devaient être échangées qu'au bout de deux mois : mais Ferdinand savait fort bien qu'elles ne le seraient jamais ; car, au lieu de les demander, il pressait dans ce temps même son gendre Henri VIII d'attaquer la France. Henri VIII était jeune, présomptueux, despotique de caractère ; il possédait les immenses trésors que son père avait accumulés, et il était entouré de jeunes gens qui lui parlaient sans cesse des souvenirs glorieux des

de Rome. — *Lettre Famigliari di Macchiavelli,* T. VIII, p. 42. — Républ. ital., c. 111, p. 299.

(1) Le traité est dans Rymer, T. XIII, p. 350.

(2) Correspondance de Macchiavelli et Vettori, T. VIII, p. 41 et suiv. — *Fr. Guicciardini,* L. XI, p. 33. — *Mariana,* L. XXX, c. 18, p. 463. — Rép. ital.

anciennes guerres de France, qui exprimaient l'ardeur avec laquelle ils soupiraient pour recueillir des lauriers et du butin aux mêmes lieux où s'étaient illustrés leurs ancêtres. Ils s'arrogeaient une supériorité incommensurable sur les guerriers de la France, et ils donnaient pour preuve de la terreur qu'inspirait l'Angleterre, les efforts qu'avaient faits les rois de France, depuis plusieurs règnes, pour conserver la paix avec elle. Henri VIII croyait que la gloire de reconquérir la Guienne, la Normandie, l'Anjou, le Poitou, lui était réservée; et en même temps qu'il désirait ardemment la guerre, la nation anglaise, qui n'en pouvait cependant retirer aucun avantage, ne la désirait guère moins (1).

Profitant de ces dispositions, les ambassadeurs d'Aragon engagèrent les Anglais à signer à Malines, le 5 avril, un traité diamétralement opposé à celui que leur maître avait signé, peu de jours auparavant, à Orthez. C'était une ligue entre le pape, l'empereur, le roi d'Aragon, le roi d'Angleterre et la reine de Castille, pour attaquer la France partout, excepté dans les Pays-Bas; car la gouvernante, Marguerite d'Autriche, demeurait étrangère à cette alliance qui se formait sous ses yeux. Chacun des confédérés devait, sous trente jours, déclarer la guerre à Louis XII, et, sous deux mois, la commencer avec une armée suffisante. Le pape devait fulminer des excommunications contre lui, et en même temps envahir le Dauphiné; le roi d'Angleterre devait attaquer la Guienne, la Normandie ou la Picardie, à son choix; le roi d'Aragon, le Béarn, la Guienne ou le Languedoc; l'empereur, la Bourgogne. Henri VIII devait payer à l'empereur cent mille écus d'or, pour commencer la guerre, et la ligue entre eux devait demeurer obligatoire, lors même que le pape et Ferdinand ne la ratifieraient pas. En effet, leurs ambassadeurs avaient signé les premiers; ceux d'Aragon accédèrent au traité le 18 avril, au nom de leur maître et de la reine de Castille (2).

(1) *Polydori Vergilii Hist. Angl.*, L. XXVII, p. 634.
(2) Rymer, T. XIII, p. 354 et 358. — Rapin Thoyras, L. XV, p. 63.

Par ces traités contradictoires, le roi d'Aragon s'était mis dans la nécessité de tromper ou le roi d'Angleterre, ou le roi de France ; il paraît qu'il prit le parti de les tromper tous deux. Loin de travailler à la paix, comme il l'avait promis à Louis, il poussa toutes les autres puissances à la guerre; mais au lieu de seconder Henri, il se tint à l'écart, content de lui voir prodiguer sans fruit son argent et ses soldats. Louis XII n'avait pas mis plus de bonne foi dans son traité avec les Vénitiens : il se montrait toujours également empressé à les sacrifier à l'empereur et au roi d'Aragon. Mais comme ceux-ci se refusaient à tout arrangement avec lui, il résolut de tenter, avec l'aide de la république, d'opérer une révolution en Italie. Les peuples de cette contrée trouvaient leurs nouveaux maîtres plus cruels encore que les anciens. Les Milanais, après avoir accueilli avec enthousiasme le fils de Ludovic Sforza, s'apercevaient avec douleur que ce n'était point lui qui régnait, mais les Suisses, dont la brutalité et la rapacité les réduisaient au désespoir. Pour profiter de l'impatience des Italiens sous ce joug barbare, et pour éviter de réveiller l'idée des anciennes factions, Louis ne voulut pas donner le commandement de l'armée au maréchal Trivulzio, en qui on aurait toujours vu le chef du parti guelfe (1). Il lui préféra Louis de la Trémoille, le même qui, quatorze ans auparavant, avait conquis le Milanez, et fait prisonnier Ludovic Sforza. Il lui donna douze cents hommes d'armes, huit cents chevau-légers, huit mille landsknechts, conduits par Robert de La Mark, seigneur de Sedan, et ses deux fils, Fleuranges et Jametz; enfin huit mille aventuriers français. Les sires de Brandecque et de Tavannes devaient encore amener quatre mille landsknechts de l'armée de Guienne, mais ils n'arrivèrent point à temps (2).

L'armée française se trouva réunie à Suse au commencement de mai; de là elle s'avança dans l'Astesan; en même temps une flotte française armée en Provence se rendit devant Gênes,

(1) Mém. de Fleuranges, T. XVI, p. 116.

(2) Mém. de Fleuranges, p. 118. — Mém. de Du Bellay, L. I, p. 4 et 15. — *Fr. Guicciardini*, L. XI, p. 36. — Républ. ital., c. 111.

Digitized by Google

où les Adorni et les Fieschi prirent les armes pour la seconder; et Barthélemi d'Alviano, avec l'armée vénitienne, s'approchait de Vérone. L'impatience des peuples, sous le joug de leurs nouveaux maîtres, éclata bientôt de toutes parts : le sire de Fleuranges fut introduit dans Alexandrie; Tortone et Voghéra se soulevèrent, sans appui étranger, et arborèrent les drapeaux de France; Sacramoro Visconti, qui assiégeait le château de Milan, toujours occupé par les Français, se déclara pour eux, et fit entrer des vivres dans cette forteresse (1). Gènes se souleva contre son doge, et ouvrit, le 24 mai, ses portes aux Adorni et aux Fieschi, se soumettant à Antoniotto Adorno, qui fut proclamé gouverneur au nom du roi de France (2). Pendant ce temps, Raymond de Cardone reculait avec l'armée espagnole jusqu'à Firenzuola, comme s'il avait craint d'être entraîné à quelque hostilité contre les Français; et Léon X n'osait point accepter la ligue de Malines, ou renoncer à sa neutralité. Son prédécesseur avait conclu avec les Suisses un traité de subsides. Pour l'exécuter sans offenser la France, il refusa le subside; mais il fit passer une somme égale au cardinal de Sion, prétendant qu'il ne faisait ainsi qu'acquitter une dette privée (3).

Les Suisses seuls n'hésitaient pas sur le parti qu'ils avaient à prendre; ils mettaient leur gloire à la conquête du duché de Milan, et leur sûreté à en éloigner les Français. La diète, assemblée à Lucerne, ordonna aussitôt à cinq mille hommes de passer le Saint-Gothard. Comme des volontaires accouraient de toutes parts pour se joindre à eux, ils étaient déjà huit mille quand ils arrivèrent à Bellinzona (4). Ils se dirigèrent sur Novarre, et Maximilien Sforza, effrayé des soulèvements qui éclataient de toutes parts dans ses États, vint s'y mettre sous leur protection. En effet, Soncino et Lodi avaient arboré les drapeaux français, Milan demandait à capituler, Valeggio, Peschiéra, Crémone et Brescia avaient ouvert leurs

(1) Fleuranges, p. 120.
(2) *Bart. Senar. de Rebus Genuens.*, T. XXIV, p. 622.
(3) *Fr. Guicciardini*, L. XI, p. 38. — *Pauli Jovii Histor.*, L. XI, p. 165.
(4) Mallet, Hist. des Suisses, T. II, c. 6, p. 394.

Digitized by Google

portes aux Vénitiens; Cardone avait restitué Parme et Plaisance aux officiers du pape, pour empêcher que les Français ne s'en emparassent; Como et Novarre enfin étaient seules demeurées au pouvoir de Maximilien Sforza, et celui-ci était déjà assiégé dans la dernière de ces villes par les mêmes généraux qui y avaient arrêté son père; il y était gardé par les mêmes Suisses qui l'avaient vendu. La Trémoille ne doutait point qu'il ne fût appelé à recommencer des transactions semblables, et il écrivit à Louis XII qu'il ne tarderait pas à lui envoyer le fils comme il lui avait envoyé le père (1).

Mais les Suisses qui avaient trahi Louis Sforza ne servaient qu'en mercenaires, indifférents à tous les partis, et faisant déjà de leur vie un commerce qui les préparait à commercer aussi de leur honneur; ceux qui défendaient Maximilien, au contraire, s'étaient armés pour la gloire et la sûreté de leur pays. Ils firent dire à La Fayette, grand-maître de l'artillerie, qui battait en brèche les murailles de Novarre, d'épargner sa poudre, et d'entrer, s'il l'osait, par les portes, car ils ne les fermeraient pas plus que la brèche que les Français venaient de pratiquer. En effet, ils se contentèrent de tendre des rideaux devant chacune de ces ouvertures (2).

La Trémoille, averti que deux autres corps suisses avaient passé les montagnes, que l'un arriverait dans quelques heures à Novarre, et l'autre au bout de peu de jours, crut imprudent de donner l'assaut auquel les Suisses le provoquaient; il recula de deux milles en arrière, et vint prendre position, le 5 juin au matin, entre la Riotta et Trecase, dans un lieu marécageux, fortifié par des canaux et des fossés d'irrigation. Toutefois voulant répondre par une bravade analogue à celle des Suisses, il ne fit point dresser autour de son armée un parc mobile en bois, que le sieur de Sedan avait fait faire, et qu'on avait porté jusque là, à grands frais, sur des chariots (3).

(1) *Guicciardini*, L. XI, p. 42. — *Mariana, Hist. de Espana*, L. XXX, c. 20, p. 473.

(2) *Fr. Guicciardini*, L. XI, p. 42. — *Pauli Jovii Hist.*, L. XI, p. 165. Fleuranges, p. 126.

(3) Mém. de Fleuranges, T. XVI, p. 119, 129, 130. — Mém. de Martin Du

Digitized by Google

La Trémoille ne supposait pas, il est vrai, que les Suisses songeassent à l'attaquer jusqu'à ce que toute leur armée fût réunie. Ceux-ci, au contraire, étaient résolus de hâter le moment de la bataille pour éviter de partager la gloire et le butin qu'ils espéraient gagner avec un corps de cinq mille hommes de Zurich et de Berne, que leur amenait le capitaine Alt-Sax. Aussi, le lendemain matin, 6 juin, ils se mirent en marche avant le jour, en trois colonnes, l'une de dix mille hommes, et chacune des autres de cinq mille; ils arrivèrent en silence jusqu'en vue du camp français; un petit bois les couvrait, et les brouillards qui s'élevaient d'une terre marécageuse avaient dérobé leur marche aux Français. Aussitôt que Robert de la Mark les aperçut, il les chargea vigoureusement à la tête de trois cents gendarmes; mais la colonne des Suisses, hérissée de longues piques, ne put pas être entamée par les cavaliers. Le sire de La Fayette ouvrit ensuite contre eux le feu de ses batteries; des files entières de Suisses étaient emportées, mais ils serraient les rangs et avançaient toujours d'un pas égal, la pique basse. Ils marchaient droit sur les batteries; ils écrasèrent les canonniers qui les servaient, et demeurant maîtres des pièces, ils les tournèrent contre les Français. Les deux fils de Robert de la Mark avaient été renversés de leurs chevaux, et laissés par les Suisses derrière eux, couverts de blessures. Leur père rassembla tout ce qu'il put de cavalerie, vint fondre sur la place que leurs écuyers lui désignèrent, les releva, et les emporta loin du champ de bataille. Mais ce fut la dernière charge de la gendarmerie française, elle se retira ensuite précipitamment vers la Sésia, et avant d'avoir atteint cette rivière, presque tous les cavaliers avaient jeté leurs lances pour fuir plus rapidement. L'infanterie restait seule exposée à la fureur des Suisses; les Gascons prirent la fuite, les vainqueurs ne les poursuivirent pas, mais ils tombèrent avec un acharnement effrayant sur les landsknechts, objet de leur jalousie. Ils ne pardonnaient pas à ces fantassins allemands

Bellay, T. XVII, L. I, p. 17, 18. — Mém. de Louis de La Trémoille, T. XIV, c. 14, p. 183, 190. — Républ. ital., c. 111.

Digitized by Google

de les avoir remplacés dans les armées françaises. Cinq mille de ces malheureux furent tués sur la place; le reste se rendit. Cinq mille Français périrent aussi, soit dans la bataille, soit dans la fuite; car les paysans se jetèrent avec fureur sur les fantassins gascons que les Suisses avaient épargnés. Ceux-ci n'ayant pas de cavalerie, ne poursuivirent pas l'armée française; une heure et demie avait suffi à la mettre en déroute; les vainqueurs passèrent encore quelques heures sur le champ de bataille, après quoi ils ramenèrent en triomphe à Novarre vingt-deux pièces de canon qu'ils avaient conquises à l'arme blanche, ainsi que tous les chevaux de trait et tous les bagages de l'armée (1).

Les Français ne s'arrêtèrent point en Piémont; malgré les instances d'André Gritti, le provéditeur vénitien, qui suivait leur armée; ils repassèrent immédiatement les Alpes: leur retraite fut bien plus funeste à leurs alliés que n'aurait pu être leur seule défaite, parce qu'elle annonçait qu'ils abandonnaient la partie. Toutes les villes du Milanez envoyèrent leur soumission à Maximilien Sforza, et s'efforcèrent d'apaiser les Suisses par d'énormes contributions de guerre. Raymond de Cardone, dès qu'il apprit la déroute de Novarre, passa le Pô le 13 juin, et conduisit l'armée espagnole dans l'État vénitien, pour rançonner les villes et vivre à discrétion dans les campagnes. Quoique son maître ne fût pas même en guerre avec la république, il traita ses sujets avec cette cupidité et cette férocité qui signalaient partout la marche des Espagnols. Il prétendit n'agir que comme lieutenant de l'empereur et d'après les ordres de son secrétaire le cardinal de Gurck. En même temps, la flotte génoise, qui s'était retirée dans le golfe de la Spezia au moment de la révolution, rentra dans le port de Gênes, que M. de Préjan avait abandonné avec les vaisseaux français. Les Génois se soulevèrent le 17 juin, chassèrent les Français, et élevèrent Octavien Frégoso à la dignité de doge. Les seules forteresses de Milan, de Crémone et de la lenterne

(1) Mém. de Fleuranges, T. XVI, p. 131-136. — *Fr. Guicciardini*, L. XI, p. 14. — *Paolo Paruta, Hist. Venet.*, L. I, p. 39.

Digitized by Google

de Gênes, dans toute l'Italie, restèrent aux Français jusqu'au milieu de l'été suivant (1).

Dans le temps où la France perdait tout ce qu'elle possédait en Italie, elle était aussi envahie par toutes ses frontières, et le danger était assez pressant pour justifier Louis XII d'avoir rappelé les débris de son armée battue à la Riotta. Malgré la trève d'Orthez, il ne pouvait se reposer sur la foi du roi d'Aragon; aussi il chargea le duc de Bourbon, gouverneur du Languedoc, de pourvoir à la défense de cette province, ainsi que de la Guienne, avec l'arrière-ban et les milices du pays (2). Il craignait une attaque des Anglais sur la Normandie; J. Bouchet, dans ses Mémoires de La Trémoille, assure que son héros y fut d'abord envoyé pour mettre la province en état de défense, et que de là il retourna en Bourgogne, établissant son quartier à Dijon (3). Il semble toutefois plus probable qu'il se rendit en droiture dans cette dernière ville, car il venait, à la mort d'Engilbert de Clèves, duc de Nevers, d'être nommé son successeur dans le gouvernement de Bourgogne (4). Fleuranges, qui avait été couvert de blessures à la bataille de Novarre, et qui était obligé de se faire porter en litière, eut ordre d'amener ses landsknechts en Picardie (5). Préjan, que d'autres appellent Pierre-Jean le Bidoulx, gascon, qui avait commandé la flotte devant Gênes, la ramena, par le détroit de Gibraltar, dans les mers de Bretagne, afin d'arrêter au passage les Anglais, dont on craignait le débarquement sur toute la côte occidentale (6).

Malgré l'économie de Louis XII le trésor était épuisé. L'expédition d'Italie avait coûté des sommes considérables; la levée des landsknechts et l'envoi de troupes sur toutes les

(1) *Fr. Guicciardini*, L. XI, p. 45. — *Pauli Jovii, Hist. sui temporis*, L. XI, p. 173. — *Uberti Folietæ Genuens. Hist.*, L. XII, p. 713. — Républ. ital., c. 111.

(2) Hist. du Languedoc, T. V, L. XXXVI, p. 106.

(3) Mém. de La Trémoille, T. XIV, c. 15, p. 191.

(4) Hist. de Bourgogne, T. IV, L. XXII, p. 531.

(5) Fleuranges, p. 136.

(6) Mém. de Du Bellay, T. XVII, p. 18; et note, p. 423.

Digitized by Google

frontières exigeaient de nouveaux sacrifices. L'aide et l'octroi avaient été portés, pour l'année, à 3,300,000 livres (1). Cette somme ne suffisait point encore : le roi demanda des dons gratuits aux principales villes de son royaume. Leur répartition se fit cependant avec tant de modération que cette ressource produisit assez peu de chose. Paris avait été taxé à 40,000 liv. ; mais les conseillers des cours supérieures ayant refusé de supporter aucune part de cette charge, le don gratuit de la capitale fut réduit à 20,000 livres (2). Louis se détermina enfin à engager une partie de ses domaines jusqu'à la concurrence de 400,000 livres. Des lettres, à cet effet, furent enregistrées au parlement le 8 juin, sur la demande des trésoriers et généraux des finances de France, qui exposèrent la détresse où se trouvait le trésor. Louis Mallet, sire de Graville, amiral de France, auquel diverses baronnies furent alors engagées pour 80,000 francs, fit don au roi, par son testament, de cette somme (3).

Tandis que le roi demeurait encore dans l'incertitude sur le point où il serait attaqué, il séjournait tour à tour à Paris ou à Blois, ville où il était né et qu'il aimait beaucoup; mais lorsqu'il apprit que les Anglais arrivaient en force à Calais, quoiqu'il fût malade de la goutte, il se fit transporter en litière à Amiens, pour être plus à portée de Louis de Hallwin, seigneur de Piennes, son lieutenant général en Picardie (4). Il avait été impossible à la flotte française d'empêcher le transport de l'armée de Henri VIII des côtes d'Angleterre à Calais, peu d'heures suffisant pour faire un trajet si court dans des vaisseaux isolés, qui saisissaient tous les moments favorables. La flotte ne resta pas oisive cependant : les

(1) Hist. du Languedoc, L. XXXVI, p. 106.

(2) Félibien, Hist. de Paris, L. XVIII, p. 911. — Pièces justificatives, *Idem.*, T. III, p. 573.

(3) Registres du parlement vus par Garnier, T. XI, p. 502. Déclaration du 27 janvier, relatant ce qui avait précédé. — Isambert, T. XI, p. 658. — Félibien, Hist. de Paris, L. XVIII, p. 919.

(4) Mémoires de Bayard, T. XV, c. 57, p. 340. — Mémoires de Fleuranges, p. 142.

Digitized by Google

marins français se signalèrent par deux combats, où l'avantage leur demeura, le 25 avril et le 10 août. Dans le premier, l'amiral anglais, Édouard Howard, fut tué devant Brest, comme il voulait aborder une galère française. Dans le second, son frère Thomas Howard, qui lui avait succédé, périt à son tour. Il montait le vaisseau *la Régente;* il mit le feu au vaisseau amiral français *la Cordelière,* s'accrocha à lui, de manière à lui communiquer l'incendie. Les deux vaisseaux brûlèrent en effet ensemble au milieu des eaux, et coulèrent ensuite à fond. Mais les exploits de la marine, étrangers aux gens de la cour, n'excitaient qu'un médiocre intérêt en France. Aussi ces deux combats ne sont racontés que très confusément, et il est difficile de décider auxquels, de Préjan, de Primoguet et de Jean Harvey, l'honneur en appartient (1).

L'armée anglaise avait commencé dès le mois de mai à passer à Calais, et chaque jour il y arrivait de nouvelles troupes. Lorsqu'au mois de juin, Henri VIII apprit que son beau-père Ferdinand avait signé une trève avec la France, il lui en adressa de vifs reproches; mais il n'en persista pas moins dans l'attaque qu'il méditait, et qui était combinée avec Maximilien et les Suisses. Il avait fait passer au premier cent mille écus pour l'aider à mettre sur pied son armée, et Maximilien, selon son usage, les avait aussitôt dissipés : au lieu d'une armée, il n'avait qu'un petit corps de cavalerie, aussi écrivait-il à Henri qu'il ne pouvait se résoudre d'attaquer la Bourgogne de concert avec les Suisses, s'associant ainsi à de vils paysans, comme il en était convenu d'abord, et qu'il aimait mieux venir s'unir à un jeune et noble roi, son allié; que, pour éviter toute discussion sur le commandement, il recevrait les ordres de Henri, et accepterait même sa solde, qu'il fixait à cent écus d'or par jour. Henri VIII

(1) Mém. de Du Bellay, T. XVII, L. I, p. 19. — Mém. de Bayard, T. XV, c. 56, p. 339. — *Arn. Ferronii,* p. 84. — *Fr. Belcarii,* L. XIV, p. 421. — *Polyd. Vergilii,* L. XXVII, p. 630. — Rapin Thoyras, L. XV, p. 69. — Lobineau, Histoire de Bretagne, L. XXII, p. 533. — D. Morice, L. XVII, p. 241.

Digitized by Google

reçut cette lettre comme il était déjà arrivé à Calais, et il se félicita de pouvoir compter parmi ses soldats le premier monarque de la chrétienté (1).

Henri VIII n'avait passé la mer que le 30 juin, et il séjourna à Calais tout le mois de juillet; mais George Talbot, comte de Shrewsbury, qui l'avait précédé, était venu, dès le 17 juin, avec une première division anglaise, mettre le siége devant Térouanne. François de Téligny, sénéchal de Rouergue, et Antoine de Créqui, seigneur de Pondormy, deux braves capitaines, défendaient Térouanne avec deux cents hommes d'armes et deux mille fantassins : la ville était forte, mais malheureusement elle était très mal approvisionnée (2). L'armée française, commandée par M. de Piennes et le duc de Longueville, se rassemblait à Blangy en Ternois, près de Hesdin. On y vit arriver successivement La Palisse, Imbercourt, Bayard, Aymar de Prie, Bonnivet, Bonneval, La Fayette, Fontrailles, avec la cavalerie albanaise que la France avait levée, à l'exemple des Vénitiens; Fleuranges, avec ses landsknechts, et on attendait encore ceux du duc de Suffolk de la Rose-Blanche, qui servait la France parce qu'il regardait Henri VIII, meurtrier de son frère, comme un Lancaster et un usurpateur. Louis, qu'une attaque de goutte retenait à Paris, avait donné l'ordre précis à ses généraux de ne point hasarder de bataille; car, dans les circonstances où il se trouvait, une défaite pourrait causer la ruine du royaume. Cet ordre cependant sauva Henri VIII d'un grand danger. Celui-ci partit de Calais le 1er août, avec neuf mille hommes d'infanterie anglaise, pour rejoindre son armée, qui assiégeait Térouanne. Toute la gendarmerie française, forte de douze cents lances, rencontra cette colonne d'infanterie à Tournehen; Bayard demandait avec instance qu'on tentât une charge sur elle. Il représentait que si l'on pouvait enfoncer le batail-

(1) *Polyd. Vergilii, Hist. Angliæ*, L. XXVII, p. 637. — Rapin Thoyras, L. XV, p. 70. — Coxe, Hist. de la Maison d'Autriche, T. II, c. 24, p. 150. — Schmidt, Hist. des Allem., T. V, c. 35, p. 466.

(2) Mém. de Du Bellay, p. 9. — Mém. de Bayard, c. 57, p. 541. — Mém. de Fleuranges, p. 141 et 145.

Digitized by Google

lon des Anglais, ils étaient perdus; que si l'on n'y réussissait pas, comme les Français n'avaient point d'infanterie et les Anglais point de chevaux, les premiers se seraient bientôt mis hors de portée de leurs ennemis. Pour donner plus de poids à ses paroles, avec sa compagnie de gendarmerie, il fit une trouée dans l'arrière-garde anglaise, et lui enleva un des douze canons que Henri VIII nommait ses *douze apôtres*. Mais M. de Piennes, opposant à son ardeur les ordres positifs de Louis XII, ne laissa point engager l'action (1).

Henri VIII, arrivé le 2 août au camp devant Térouanne, y fut joint le 9 par l'empereur. Celui-ci lui amenait quelques milliers de cavaliers allemands et hennuyers; bientôt des gentilshommes flamands et des autres provinces des Pays-Bas vinrent se ranger sous ses ordres en volontaires, malgré la neutralité à laquelle Marguerite s'était engagée. Alors l'armée se trouva forte de trente mille fantassins, presque tous Anglais, et cinq ou six milles cavaliers. Quoique Maximilien déclarât qu'il y venait combattre comme volontaire et comme lieutenant du roi son allié, c'était lui qui commandait en effet; car chacun reconnaissait que, malgré son inconséquence, une fois à l'armée, il y montrait l'expérience et le coup d'œil d'un bon capitaine.

Cependant les assiégés de Térouanne avaient fait avertir Louis XII qu'ils étaient à bout de leurs vivres, et celui-ci, tout en ordonnant à ses généraux de continuer à éviter une bataille, les chargea de faire passer quelques secours à la garnison. Le sire de Piennes et le duc de Longueville résolurent donc de porter, le 16 août, quatorze cents gendarmes sur les hauteurs de Guinegatte, pour attirer de ce côté l'attention des ennemis, tandis que Fontrailles, avec ses chevau-légers albanais, s'approcherait rapidement par un autre côté des fossés de la ville, dans lesquels chaque cavalier jetterait la charge qu'il portait sur le cou de son cheval, consistant en porc salé et en barils de poudre. Les Albanais réussirent à jeter leurs munitions dans les fossés; mais les gendarmes qui s'étaient

(1) Du Bellay, p. 8. — Bayard, c. 57, p. 342. — Fleuranges, p. 142.

Digitized by Google

dirigés sur Guinegatte, en arrivant sur la hauteur, virent derrière eux dix mille archers anglais, quatre mille landsknechts et huit pièces d'artillerie. Maximilien avait été averti par des espions de leur marche, et les avait prévenus. Les soldats français savaient qu'ils étaient venus pour attirer l'attention de l'ennemi, non pour combattre. D'ailleurs leurs capitaines commandèrent aussitôt la retraite. Or un mouvement rétrograde en présence de l'ennemi trouble presque toujours les soldats : ils doublèrent le pas ; bientôt ils prirent le galop, et se jetèrent en désordre sur une arrière-garde de cavalerie que commandaient Longueville et La Palisse. Malgré les efforts de ceux-ci, ils la renversèrent, et continuèrent à fuir jusqu'à Blangy, où était l'infanterie. Peu s'en fallut que celle-ci ne fût à son tour entraînée tout entière dans la déroute. Quelques capitaines firent tête avec une poignée de soldats à la cavalerie allemande, qui poursuivait les fuyards. Leur vaillance sauva l'armée française ; mais ce fut à leurs dépens, car presque tous furent faits prisonniers ; entre autres, Longueville, La Palisse, Bayard, La Fayette, Clermont d'Anjou et Bussy d'Amboise. Telle fut la triste journée qu'on nomma *des éperons*, parce que ce fut la seule arme qu'y employât la gendarmerie française. Elle laissa à peine quarante morts sur la place ; mais le nombre des prisonniers aurait été immense si Henri VIII avait eu assez de cavalerie pour la poursuivre. Les commandants de Térouanne, n'espérant plus désormais d'être secourus, se rendirent le 22 août à Maximilien, qui fit raser leurs murailles, et ensuite la ville même (1).

Fleuranges assure qu'il arriva au camp de Blangy ce soir-là même avec les quatorze mille landsknechts qu'il avait levés, et qu'il alla au-devant des fuyards. Ceux-ci couraient toujours, encore que les Allemands eussent cessé de poursuivre ; et toute l'armée était perdue si Henri et Maximilien l'avaient attaquée dans ce moment. Les capitaines français voulaient, dans la

(1) Mém. de Bayard, c. 57, p. 345. — Mém. de Du Bellay, p. 21. — Mém. de Fleuranges, p. 145. — *Arnoldi Ferronii*, p. 86. — *Fr. Belcarii*, L. XIV, p. 423. — *Polydori Vergilii*, L. XXVII, p. 638.

Digitized by Google

nuit même, repasser la Lys et continuer leur mouvement rétrograde. Fleuranges s'y opposa en représentant que, dans le trouble d'une retraite nocturne, une terreur panique suffisait pour faire que la moitié des soldats abandonnassent leurs drapeaux (1). Louis XII, en recevant la nouvelle de la journée des éperons, se fit transporter en litière à Amiens, et il envoya François, duc de Valois, à l'armée, pour en prendre le commandement. Celui-ci la ramena vers la Somme, et l'établit à Ancre; bientôt il fut tranquillisé sur les projets ultérieurs des ennemis, en apprenant qu'ils avaient entrepris le siége de Tournai (2).

Mais, dans le même temps, la Bourgogne était exposée au plus grand danger. Cette province, que Maximilien ne cessait de réclamer comme l'héritage de Marie de Bourgogne, sa première femme et la mère de ses enfants, avait en général des sentiments français; toutefois, dans la noblesse surtout, plusieurs, par d'antiques affections, par vanité, par intérêt pécuniaire, regrettaient leur indépendance ou la domination de leurs anciens ducs. Le duché et le comté de Bourgogne souffraient aussi de ne plus appartenir au même souverain. Quoique l'un relevât du royaume de France, l'autre de l'Empire, les Bourguignons se regardaient comme un seul peuple, et leurs intérêts étaient entrelacés. La Franche-Comté était demeurée à Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, qui prenait le titre de comtesse de Bourgogne et de Charolais. Quoique cette princesse fût peu favorable à la France, elle avait voulu d'abord éviter la guerre, et le seigneur de Vergi son plénipotentiaire avait signé à Saint-Jean-de-Lône, le 28 août 1512, un traité par lequel la neutralité de la Franche-Comté était garantie pendant trois ans. Les Français et les Comtois s'engageaient réciproquement à ne point donner passage à ceux qui voudraient faire la guerre aux uns ou aux autres (3). Marguerite, croyant l'occasion favorable pour atta-

(1) Fleuranges, p. 147-148.
(2) Du Bellay, p. 23.
(3) Hist. de Bourgogne, T. IV, L. XXII, p. 532.

Digitized by Google

quer la Bourgogne au moment où son père, avec Henri VIII, attaquait la Picardie, ne tint aucun compte de ce traité, et chargea le même sire de Vergi, qui l'avait signé, de faire prendre les armes aux Comtois, et de les réunir aux Suisses. Ces derniers, profondément offensés du mépris de Louis XII, enflammés par les ressentiments personnels du cardinal de Sion, cédant à l'impulsion qu'ils avaient reçue de Jules II, et se regardant toujours comme les défenseurs du Saint-Siége, encore que Léon X n'eût point confirmé la sainte ligue, à laquelle son prédécesseur les avait appelés, mettaient leur gloire à humilier une couronne qui les avait traités avec dédain. Une ligue héréditaire entre les Suisses et la maison d'Autriche avait été signée le 17 janvier 1512. Maximilien, toutefois, n'avait pas voulu attaquer la Bourgogne à la tête de ces braves, en qui il ne voulait voir que des paysans; mais il avait chargé Ulrich de Wirtemberg et Guillaume de Furstemberg de les joindre, avec un corps nombreux de cavalerie allemande et une bonne artillerie. Henri VIII leur avait promis en même temps de leur payer leur solde, et ses trésors étaient toujours représentés comme inépuisables. Quelques troubles avaient éclaté en Suisse; les magistrats accusaient des agents français de les avoir excités; il est plus probable qu'ils étaient seulement la conséquence de la richesse, de la débauche et de l'insubordination des soldats, corrompus par le service mercenaire. La diète helvétique voulut distraire les esprits brouillons par une expédition lointaine, et satisfaire leur cupidité par le pillage de la France. Dix-huit mille Suisses, choisis avec soin dans tous les cantons, passèrent la revue de départ le 9 août à Zurich, et se mirent en marche le lendemain, sous les ordres de Jacques de Watteville, avoyer de Berne, secondé par un conseil formé des chefs de tous les contingents. Ils traversèrent la Franche-Comté : à Gray, ils rencontrèrent, le 27 août, Ulrich de Wirtemberg, avec la cavalerie allemande et comtoise, qui les attendait; le 7 septembre, ils parurent devant Dijon (1).

(1) Hist. de Bourgogne. T. IV, L. XXII, p. 534. — Mallet, Hist. des Suisses, T. III, p. 1.

Digitized by Google

La ville de Dijon était alors une très mauvaise place de guerre : La Trémoille avait travaillé avec soin, mais avec peu de succès, à la mettre à l'abri d'un coup de main. Il n'avait avec lui que trois ou quatre compagnies d'hommes d'armes, commandées par du Lude, Mézières et Bussy d'Amboise. Il avait aussi trois ou quatre mille fantassins, sous les ordres de Chandieu; mais il les avait en partie distribués dans Auxonne, Beaune et le château de Talant (1). En arrivant, les Suisses creusèrent une tranchée, et mirent immédiatement leurs canons en batterie. Dès le lendemain, ils avaient déjà ouvert une large brèche. Les bourgeois effrayés, et n'attendant aucune merci de vainqueurs cruels et cupides, pressaient La Trémoille de capituler. Leur terreur s'accrut lorsque, le 9 septembre, une seconde brèche fut ouverte entre la porte Guillaume et celle d'Ouche. La Trémoille envoya en effet, au camp des Suisses, son neveu le baron de Mézières, avec Humbert de Villeneuve, premier président du parlement de Dijon, pour demander une trève et offrir de traiter. Les Suisses refusèrent d'abord de les admettre; ne leur voulurent accorder ensuite que des conditions inacceptables, et, le 10 septembre, ils tentèrent un assaut. Mais, après avoir franchi la brèche, ils furent arrêtés par un large fossé, garni de barricades, dont ils ne soupçonnaient pas l'existence. Dans l'espace étroit où ils étaient entassés, ils furent foudroyés par l'artillerie, et forcés enfin de se retirer avec une grande perte. D'autre part, La Trémoille, qui avait une longue habitude des Suisses, commença à pratiquer secrètement avec leurs capitaines, qui avaient autrefois servi sous lui : il leur envoya des présents, et il disposa, eux et leurs troupes, à rouvrir les négociations (2).

Les armées des Suisses étaient toutes démocratiques; c'étaient les soldats qui y faisaient la loi à leurs officiers, et

(1) Mém. de Fleuranges, T. XVI, p. 138. — Mém. de La Trémoille, p. 192. — Mém. de Du Bellay, p. 24-25. — Mém. de Bayard, c. 57, p. 355. — *Fr. Belcarii*, L. XIV, p. 424.

(2) Histoire de Bourgogne, L. XXII, p. 536. — Mallet, Histoire des Suisses, T. III, p. 4.

Digitized by Google

leurs déterminations étaient bien plus dirigées par la passion que par le raisonnement. Ils avaient marché en Bourgogne, remplis de fureur contre la France, par laquelle ils se croyaient méprisés. Les égards que leur témoignait La Trémoille, la générosité avec laquelle il avait renvoyé quelques prisonniers qu'il leur avait faits, les avaient déjà amadoués. D'autre part, ils s'indignaient contre Maximilien et Henri VIII de ce qu'ils ne voyaient point encore arriver l'argent de leur solde. Ils oubliaient que, partis de chez eux depuis moins d'un mois, il n'y avait que trois jours qu'ils étaient devant Dijon. Il est vrai que s'ils avaient attendu davantage, c'aurait été en vain. Tout l'argent que Henri VIII remettait à Maximilien, celui-ci le dissipait aussitôt, sans en faire passer un écu à ses armées. Regnaud de Moussi, agent de La Trémoille, sut, dans les journées du 11 et du 12 septembre, accroître la fermentation qu'il remarquait parmi les Suisses, au sujet de leur solde. On crut qu'il avait en même temps fait accepter aux chefs de l'armée des présents considérables. Le 12 au soir, un armistice fut conclu, et, le 13 au matin, les conférences commencèrent. La Trémoille, qui avait d'abord envoyé quatre commissaires au camp des Suisses, s'y rendit bientôt lui-même, et, à dix heures du soir, le traité fut signé. Ce n'était point une capitulation pour la ville assiégée, ou une suspension d'armes pour la province, mais un traité définitif, dans lequel non seulement les rapports de la France avec la Suisse, mais les intérêts du reste de l'Europe étaient réglés. Il rend fort suspecte la conduite de l'avoyer de Watteville, qui devait bien savoir qu'un général d'armée n'a pas des pouvoirs suffisants pour accepter de telles conditions.

Par le traité de Dijon, du 13 septembre 1513, M. de La Trémoille promettait que, si le roi tenait quelques villes, châteaux ou pays sujets de l'Église, il les restituerait sans délai au pape; que le roi évacuerait sans aucun retard les châteaux de Milan, Crémone et Asti; qu'il ne formerait plus de prétentions, non plus qu'aucun de ses successeurs, sur le duché de Milan et les seigneuries de Crémone et d'Asti, qu'il ne ferait souffrir aucun dommage, dans les propriétés qu'ils

Digitized by Google

pourraient avoir en France, à ceux qui auraient suivi les Suisses dans leur expédition de Bourgogne. A ces conditions, il devait y avoir paix et amitié entre le roi, les ligues des Suisses, la Franche-Comté, le duc de Wirtemberg et le sire de Vergy. Le pape pouvait, s'il le voulait, accéder au traité, aussi-bien que l'empereur et le Saint-Empire romain. Le roi ne pourrait, malgré la paix, lever des fantassins dans la Suisse sans le consentement de la majeure partie des cantons. La Trémoille enfin promettait aux confédérés, pour leur retour dans leur pays, 400,000 écus à la couronne, payables à Zurich, moitié dans quatorze jours, moitié à la Saint-Martin suivante. Il promettait, en outre, 8,000 écus au duc de Wirtemberg et 2,000 aux capitaines d'artillerie. Il réservait aux militaires suisses le droit de réclamer en justice les arrérages que le roi leur devait encore (1),

La Trémoille ne put rassembler à Dijon que vingt mille écus; les Suisses les acceptèrent à compte de paiement. Pour le reste de la somme, ils emmenèrent comme otages le baron de Mézières, neveu de la Trémoille, Rochefort, bailli de Dijon, et quatre bourgeois de cette ville. Mézières, averti sans doute par son oncle que le traité ne serait pas exécuté, trouva bientôt moyen de s'évader. A la rentrée de cette armée en Suisse, la diète qui s'assembla à Zurich ne douta point que ses capitaines ne se fussent laissés corrompre par des présents, et elle les traduisit en jugement (2). De son côté, Louis XII, quand il reçut la copie du traité, en éprouva une vive indignation contre La Trémoille. Il lui écrivit qu'il trouvait ce traité *merveilleusement étrange*. « Par ma foi, » sire, aussi est-il, lui répondit La Trémoille; mais j'ai été » contraint de le faire, par la mauvaise provision qui étoit » par-deçà pour garder votre pays et royaume. » La clause qui blessait le plus Louis XII, était la renonciation au duché de Milan et au comté d'Asti. La Trémoille lui fit remarquer

(1) Traduction du traité donnée par le baron de Zur Lauben, Académie des inscript., T. XLI, p. 729.

(2) Mallet, Hist. des Suisses, T. III, p. 8.

Digitized by Google

qu'il en avait déjà fait faire l'offre par le duc le Lorraine; qu'au reste il avait bien lui-même renoncé à Crémone et à la Ghiara d'Adda, par son traité avec les Vénitiens, ce qui ne l'avait pas empêché de les reprendre ensuite. « Ainsi » pourrez-vous faire de ceci; car je ne suis aucunement » obligé de le vous faire ratifier; par quoi pourrez-vous tou- » jours prendre querelle et action, sur ce que je n'avois de » vous pouvoir ne puissance. » Mais en même temps qu'il lui suggéra ainsi de ne pas garder sa foi, il l'avertit que : « Si » les Suisses connoissent que on ne leur veuille tenir pro- » messe, ils se rejoindront avec l'empereur, et retourne- » ront plus puissants qu'auparavant. Ne puis-je voir que on » puisse entrer avec eux en dissimulation, que on ne leur » envoie quelque argent. » La Trémoille lui dit encore en finissant sa lettre : « Sire, je vous ai détrappé d'un aussi » gros fait que jamais gentilhomme vous détrappa. Mais » tant que je vive, je ne ferai autre chose sans vous en » avertir; dussé-je perdre votre pays et la vie avec; car je » vois bien que je suis en votre male grâce sans l'avoir des- » servi, et pour vous avoir fait, et à votre dit royaume, plaisir et profit (1). »

Il paraît que Louis XII finit par juger cette affaire comme La Trémoille. Il ne ratifia pas le traité, mais il chercha cependant à satisfaire les Suisses. Il chargea La Trémoille, auquel il rendit sa faveur, d'emprunter cinquante mille écus aux villes de Bourgogne, pour donner aux Suisses; il dissimula, il chercha à gagner du temps, mais il ne put empêcher que les Suisses ne sentissent qu'ils étaient trompés, et leur ressentiment coûta cher à la France dans le règne suivant (2).

De toutes parts la fortune se déclarait contre Louis XII :

(1) Lettre de la Trémoille à Louis XII, du 23 septembre. Académie des Inscript., T. XLI, p. 742.

(2) Mém. de Zur Lauben. Académie des Inscript. T. XLI, p. 726,760. — Hist. de Bourgogne, L. XXII, p. 539. — Mém. de Trémoille, p. 196. — Mém. de Fleuranges, p. 140. — Mém. de Du Bellay, p. 25. — Mém. de Bayard, p. 356. — *Arn. Ferronii*, p. 85. — *Belcarii*, L. XIV, p. 424.

Digitized by Google

il reçut en même temps que la nouvelle du traité de Dijon, celle de la bataille de Flowden. Jacques IV, roi d'Écosse avait voulu faire une puissante diversion en faveur de la France, en envahissant le Northumberland avec une nombreuse armée; il avait écrit, le 16 juillet, à Henri VIII, une lettre qui équivalait à une déclaration de guerre, et le 22 août il avait franchi la frontière; mais le comte de Surrey, que Henri VIII avait chargé de veiller en son absence à la sûreté des comtés du nord, eut bientôt rassemblé assez de monde pour tenir tête à Jacques. Ce dernier voulut l'attendre, malgré le conseil de ses principaux capitaines, qui le pressaient de mettre son butin en sûreté. Les deux armées se rencontrèrent à Flowden le 9 septembre; la bataille fut acharnée et se prolongea jusqu'à la nuit, mais elle fut fatale aux Écossais. Leur roi ayant vu un bataillon anglais prendre la fuite, crut leur armée entière en déroute, et se mit à la tête d'une charge qu'il croyait devoir achever de la rompre. Il y fut tué; douze comtes, treize lords et sept ou huit mille soldats Écossais restèrent sur ce funeste champ de bataille, où les Anglais laissèrent de leur côté cinq mille hommes (1).

Après la déroute des Français à Guinegatte et la prise de Térouanne, Maximilien et Henri VIII s'étant résolus à raser la dernière ville, étaient restés trois semaines campés auprès, occupés à la détruire. Après quoi, le 15 septembre, ils étaient venus mettre le siége devant Tournai. Cette ville, enclavée dans les Pays-Bas, se gouvernait à peu près en république sous la protection de la France. Elle regardait comme un de ses plus précieux priviléges, de ne point recevoir de garnison, et lorsque Louis XII, au commencement de la campagne, lui avait offert quelques troupes, les bourgeois avaient répondu : « Que Tournai n'avoit jamais tourné, ni encore ne » tourneroit (2). » Mais la guerre ne se faisait plus comme au temps dont les bourgeois rappelaient le souvenir; leurs

(1) *Polydori Vergilii*, L. XXVII, p. 640. — *Buchanani rerum Scoticar*, L. XIII, p. 429. — *Robertson's Hist. of Scotland*, B. I, p. 38. — Rymer, T. XIII, p. 382. — Rapin Thoyras, T. XV, p. 79.

(2) Mém. de Fleuranges, p. 151.

Digitized by Google

murailles, qui avaient résisté au choc du bélier et aux assauts à l'arme blanche, furent en peu d'heures entr'ouvertes par l'artillerie, et les habitants de Tournai furent heureux d'obtenir, le 24 septembre, une capitulation par laquelle Henri VIII leur promettait le maintien de leurs priviléges. Maximilien avait compté que Henri VIII ferait présent de cette conquête ou à lui-même ou à sa fille Marguerite. Il s'offensa de la lui voir garder pour lui-même, et sans expliquer ni ses motifs ni ses projets, il repartit tout à coup pour l'Allemagne. Marguerite, au contraire, vint à Tournai avec son neveu, le jeune Charles d'Autriche, rendre visite au monarque anglais. Elle passa trois semaines avec lui dans les fêtes; elle le conduisit à Lille; et en enivrant sa vanité, elle réussit à lui faire signer, le 15 octobre, un traité par lequel il promettait à Maximilien deux cent mille écus, pour qu'il défendît, pendant l'hiver, les conquêtes qu'ils avaient faites en commun. Au printemps suivant, Maximilien, Henri et Ferdinand se promettaient d'attaquer de nouveau la France de trois côtés à la fois. En attendant, Henri avait la liberté de repasser en Angleterre avec son armée. Il partit en effet de Lille le 17 octobre, et il fut de retour le 24 à son palais de Richmond (1).

Quelque cruelle qu'eût été pour la France la campagne qui venait de se terminer; quelque humiliation qu'eussent éprouvée ses guerriers à Novarre, à Guinegatte, à Dijon, ses frontières étaient à peine entamées, ses ressources étaient encore entières, et ses ennemis, au contraire, commençaient à se sentir épuisés. Le pape Léon X n'était plus, comme son prédécesseur, le chef de leur ligue. Tout récemment parvenu au pontificat, il hésitait sur la ligne politique qu'il lui convenait de suivre. Il aimait avec passion les arts, les lettres, la pompe, les plaisirs, et il paraissait beaucoup plus empressé à jouir de sa grandeur qu'à la compromettre par des entreprises guerrières. On le croyait encore sans ambition. Plus tard, il

(1) Rymer, T. XIII, p. 379. — *Polydori Vergilii, Hist. Angliæ*, L. XXVII, p. 638. — Rapin Thoyras, T. VI, L. XV, p. 75. — Mém. de Fleuranges, p. 152. — Mém. de Du Bellay, p. 26. — *Fr. Belcarii*, L. XIV, p. 425.

Digitized by Google

donna à connaître qu'il n'en avait pas moins que son prédécesseur, et qu'elle était d'une moins noble nature. Ce n'était pas la grandeur de l'Église et l'indépendance de l'Italie qu'il se proposait, mais son pouvoir personnel et l'établissement de sa famille. Pour accomplir les projets qu'il roulait en secret dans son esprit, l'appui de la France pouvait lui être avantageux; aussi il laissa entrevoir quelque disposition à se réconcilier avec elle. De son côté, Louis XII désirait d'autant plus ardemment faire sa paix avec le saint-siége, que Léon X ne l'avait pas blessé personnellement comme Jules II, et n'avait point manifesté de haine contre lui. Il sentait qu'il ne pouvait plus soutenir le concile de Pise, réfugié à Lyon, qui était tombé dans le dernier discrédit. Il y renonça donc, par un acte signé à Corbie le 26 octobre, et qui fut lu au concile de Latran le 17 décembre dans sa huitième session. Il promit que six prélats, d'entre ceux qui avaient siégé parmi les schismatiques, viendraient à Rome faire la même abjuration au nom de toute l'Église gallicane (1).

(1514.) En effet, au printemps de l'année 1514, les évêques de Lisieux, d'Angoulême, d'Amiens, de Châlons et de Laon, se mirent en chemin pour se rendre à Rome. Le duc de Milan essaya d'abord de leur refuser le passage. Les prélats arrêtés près de Suse envoyèrent à Rome l'acte notarié par lequel ils avaient abjuré le schisme; les archevêques d'Arles et de Lyon en agirent de même, et le pape, de concert avec le concile, prit ces prélats sous sa protection : il écrivit d'abord à Octavien Frégoso, doge de Gênes, ensuite au duc de Milan, pour les sommer d'accorder à ces évêques un libre passage (2).

Ferdinand avait envoyé un ambassadeur à Lille pour prendre part à la nouvelle alliance que Maximilien et Henri se proposaient d'y conclure contre la France. Cela ne l'empêcha pas

(1) *Raynaldi Annal. eccles.*, 1513, § 61 et 83. — Fleury, Histoire ecclés., L. CXXIII, c. 128. — *Pauli Jovii Hist. sui temp.*, L. XI, p. 191. — *Franc. Guicciardini*, L. XII, p. 65. — *Fr. Belcarii*, L. XIV, p. 416.

(2) Sa lettre au premier, du 1er janvier; au second, du 15 février. — *Raynaldi Annal. eccles.*, 1514, § 3 à 10.

Digitized by Google

de renouveler, pour une autre année, la trève qu'il avait conclue à Orthez, non sans augmenter ainsi le ressentiment de son gendre, le roi d'Angleterre, qu'il n'avait cessé de tromper (1).

Maximilien ne pouvait faire la guerre sans subsides étrangers : il avait dissipé ceux que Henri VIII lui avait payés. De nouveaux projets sur la Hongrie et la Bohême l'occupaient alors; il invitait à Vienne Uladislas, qui portait ces deux couronnes, et Sigismond, roi de Pologne; et il cherchait, en unissant la famille du premier à la sienne, par un double mariage, à s'assurer de sa succession (2). Il ne voulait point renoncer à son inimitié contre la France, à ses projets de conquête sur Venise; tous les efforts de Léon X pour le réconcilier avec cette république, avant qu'elle ne succombât sous ses calamités, avaient échoué; mais Maximilien, qui n'abandonnait jamais aucun de ses projets, était toujours prêt à les ajourner. Il autorisa Marguerite à négocier pour lui une trève. Henri VIII commençait enfin à s'apercevoir qu'il avait été constamment joué par ses alliés, et qu'après avoir fort diminué les trésors que lui avait laissés son père, il était aussi loin que jamais de la conquête de la France. Dans cette disposition commune à toutes les parties, le secrétaire du roi d'Aragon, Pierre de Quintana, trouva peu de difficulté à suspendre, au nom de toutes, les hostilités. Il avait été envoyé en ambassade à Louis XII, auquel il demandait, de restituer à Germaine de Foix, reine d'Aragon, le duché de Nemours et le vicomté de Narbonne, héritage de son frère, Gaston de Foix (3). Il se fit fort pour l'empereur Maximilien, Henri VIII d'Angleterre, la reine Jeanne de Castille et Charles d'Autriche, souverain des Pays-Bas; le duc de Valois, chargé de traiter avec lui, agit pour les rois de France et d'Écosse. Au nom de tous ces souverains, une trève d'une année fut signée à Orléans,

(1) *Mariana, Hist. de Espana,* L. XXX, c. 22, p. 493.
(2) Schmidt, Hist. des Allemands, T. V, c. 36, p. 469.
(3) *Mariana, Hist. de Esp.,* L. XXXII, c. 22, p. 490.

Digitized by Google

le 13 mars 1514. Chacun devait rester en possession de ce qu'il occupait; le commerce et le passage des courriers étaient rétablis entre toutes les puissances (1).

Les Suisses, qui n'étaient point compris dans ce traité, avaient posé les armes en conséquence de celui de Dijon. Il est vrai que Louis XII n'avait point encore envoyé sa ratification, et n'avait point accompli les paiements promis à l'époque convenue; mais il leur faisait passer des à-comptes qui suffisaient à les tenir tranquilles. D'ailleurs, la clause du traité de Dijon qui avait le plus offensé Louis XII, s'accomplissait sans qu'il s'y fût résigné. Il avait satisfait aux demandes du pape, et il ne possédait plus rien en Italie. Les châteaux de Milan et de Crémone capitulèrent au mois de juin, et la lanterne de Gènes le 26 août 1514 (2).

A la fin de la campagne précédente, Louis XII, après avoir distribué son armée dans les places de la Picardie, était revenu à Blois pour y passer l'hiver. Il y trouva la reine Anne dans un état de souffrance et de dépérissement qui annonçait sa fin prochaine. Depuis long-temps elle était tourmentée par la gravelle : elle en eut une attaque plus violente que les précédentes, le 2 janvier, et elle y succomba le 9 (3). Sa mort eut une influence immédiate sur la politique générale : Anne de Bretagne, par son caractère entier, impérieux, vindicatif, avait presque toujours dominé le roi. Celui-ci connaissait ses défauts, et l'en raillait en l'appelant sa Bretonne et en cherchant à lui faire sentir sa place par des traits fins et spirituels; car, autant que nous pouvons le reconnaître dans Arnoldus Ferronius, qui a traduit ses réparties en latin, il avait beaucoup de l'esprit de conversation et de la gaîté qu'on vit plus tard se développer en France (4). Mais Louis était faible; il

(1) Recueil des Traités de Paix, T. II, p. 36. — Rymer, T. XIII, p. 395. — Dumont, Corps diplom., T. IV, P. I, p. 179.

(2) Républ. ital., c. 111.

(3) Mémoire de Bayard, c. 58, p. 358. — Mémoire de Fleuranges, p. 154. — Mémoire de Du Bellay, p. 27. — Lobineau, Hist. de Bretagne, L. XXII, p. 834. — Morice, Hist. de Bretagne, L. XVII, p. 242. — Daru, Histoire de Bretagne. T. III, p. 249.

(4) *Arnold. Ferronius*, p. 57 et suiv. Ces traits qui ont perdu une partie de

craignait les disputes, et il finissait toujours par céder. Anne de Bretagne ne renonçait point encore au projet qu'elle avait conçu de marier ses filles dans la maison d'Autriche. Elle avait engagé Louis XII à faire donation, le 16 novembre 1513, à Renée, sa seconde fille, de tous ses droits sur Milan, Asti et Gênes, pour qu'elle les portât en dot à celui des deux archiducs d'Autriche qu'elle épouserait, au choix de leur aïeul, Ferdinand d'Aragon (1). Il est probable qu'elle voulait la donner au plus jeune, tandis qu'elle réservait toujours sa fille Claude à l'aîné. Dans les derniers jours de sa vie, elle appela encore auprès d'elle Fleuranges, fils du seigneur de Sedan, qui avait beaucoup de relations en Allemagne. « C'étoit, dit-» il, pour quelque menée qu'elle vouloit faire avec le roi de » Castille et toute la maison d'Autriche; et avoit le cœur » merveilleusement affectionné à faire plaisir à cette maison » de Bourgogne (2). » D'autre part, elle avait toujours empêché le mariage de François d'Angoulême, duc de Valois, et héritier présomptif de la couronne, avec Claude, sa fille aînée, encore qu'il eût été demandé par les États-Généraux, et que les deux jeunes gens fussent fiancés depuis huit ans. « Lequel mariage, dit du Bellay, ne s'étoit su faire du vivant » de la dite reine Anne, parce qu'elle aspiroit plutôt au ma-» riage de Charles d'Autriche, pour cette heure empereur, » dont avoit été pourparlé long-temps avant, qu'à celui du » duc d'Angoulême; et disoit-on que l'occasion qui à ce la » mouvoit, étoit pour la haine qu'elle portoit à madame Louise » de Savoie, mère du duc d'Angoulême (3). »

La première conséquence de la mort de la reine fut l'accomplissement de ce mariage, de François avec Claude, si ardemment désiré par les bons Français; car, outre qu'il assurait à la couronne l'héritage de la Bretagne et de la maison d'Orléans, il sauvait la France d'une tentative que

leur mérite, en étant traduits du français en latin, ne supporteraient pas d'être traduits de nouveau du latin en français.

(1) Dumont, Corps diplom., T. IV, P. I, p. 82-83.

(2) Mém. de Fleuranges, p. 154.

(3) Mém. de Du Bellay, T. XVII, p. 28.

Digitized by Google

n'aurait pas manqué de faire la maison d'Autriche pour faire prévaloir le droit à la couronne de la fille du roi sur celui de la ligne masculine. On aurait toujours trouvé des courtisans et des ministres pour soutenir cette prétention subversive de la constitution et de l'indépendance nationale, comme la même maison en trouva plus tard pour porter Marie-Thérèse sur les trônes de Hongrie et de Bohême, d'où les femmes avaient toujours été exclues. Au moment de la mort de la reine Anne, François était à Cognac, auprès de sa mère, Louise de Savoie, qui y était retenue dans une espèce d'exil. Il se hâta d'accourir auprès du roi, et dès que la décence put le permettre, le 18 mai 1514, il fut marié à Saint-Germain-en-Laye avec madame Claude de France; le 27 octobre suivant, Louis donna à François, son gendre, non seulement le titre, mais la complète administration du duché de Bretagne, d'après la demande qui en fut faite par les trois États de la province (1).

Cependant le parti autrichien qui s'était formé autour de la reine Anne, et qui craignait peut-être l'ascendant futur de Louise de Savoie, lorsqu'elle serait mère du roi, ne se regardait pas comme perdu sans espoir. Ne pouvant empêcher le mariage de François d'Angoulême avec Claude de France, il pressa Louis XII de se remarier lui-même, pour avoir la chance d'avoir un fils et un successeur. On lui proposa d'abord Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas. Louis XII avait toujours eu du goût pour cette princesse, qui avait été élevée à la cour de France, et à laquelle il avait adressé par son ambassadeur quelques plaisanteries assez lestes. Mais Marguerite, alors âgée de trente-quatre ans, n'avait point eu d'enfants du prince de Castille et de Philibert II de Savoie, qu'elle avait successivement épousés. Louis XII, qui était âgé de cinquante-trois ans, désirait surtout avoir un fils. Ferdinand lui offrit alors Éléonore d'Au-

(1) Mémoire de Louise de Savoie, T. XVI, p. 417. — Mémoire de Du Bellay, T. XVII, p. 28. — Actes de Bretagne, T. III, p. 925. — Daru, Hist. de Bret., T. III, p. 251.

Digitized by Google

triche, nièce de Marguerite, et sœur de l'archiduc Charles, qui était dans la première fleur de la jeunesse. Ce mariage devait être le gage d'une réconciliation intime entre Maximilien, Louis XII et Ferdinand; et ces monarques, qui dressèrent entre eux un projet de traité, s'entendaient déjà aux dépens de leurs anciens alliés, le roi d'Angleterre, les Vénitiens et les Suisses (1).

Henri VIII conçut quelque soupçon de ce traité, d'après les retards qu'apportait Maximilien au mariage de son petit-fils Charles avec Marie, sœur du monarque anglais. Dans le même temps, il avait admis à sa familiarité le duc de Longueville, fait prisonnier à Guinegatte; il jouait habituellement à la paume avec lui, et il lui laissa regagner à ce jeu sa rançon, fixée à 50,000 écus. Longueville profita de cette familiarité pour insinuer à Henri l'avantage qu'il trouverait à s'unir intimement à la France, au lieu de s'attacher plus long-temps à Maximilien et Ferdinand, qui n'avaient cessé de le tromper. Dès le milieu de mars, deux mois environ après la mort de la reine Anne, il lui demanda pour Louis XII cette même sœur, Marie d'Angleterre, que Charles d'Autriche, fiancé depuis long-temps avec elle, négligeait d'épouser (2) D'autre part, Louis, voyant que Henri n'avait point encore ratifié la trève conclue à Orléans l'automne précédente, crut devoir le presser par quelques démonstrations hostiles. Dans les derniers jours d'avril, il fit avancer huit mille hommes, avec un train d'artillerie, contre le château de Guines, près de Calais, Mais peu s'en fallut qu'il ne rompît ainsi toute négociation. L'orgueil de Henri VIII s'enflamma, et il annonça qu'il avait vingt mille hommes prêts à passer la mer pour le défendre (3).

Longueville cependant revint à la charge auprès de Thomas Wolsey, évêque de Lincoln, que Henri VIII avait

(1) Manuscrits de Béthune, cités par Garnier, Hist. de France, p. 522.

(2) Lettres de Louis de Longueville et Thomas Bohier, à l'évêque de Lincoln, du 16 mars, dans Rymer, T. XIII, p. 399.

(3) Lettre de Henri VIII, du 5 mai dans Rymer, T. XIII, p. 403.

Digitized by Google

admis à sa plus intime confidence, qu'il avait fait administrateur de l'évêché de Tournai, et son premier ministre (1). Autorisé par Louis XII, qui préférait la princesse anglaise à l'autrichienne, il offrit d'acheter la paix avec l'Angleterre par un paiement annuel qu'il porta même à 100,000 écus, pour un nombre limité d'années. C'était ainsi que Charles VI avait traité, en 1396, avec Richard II; Louis XI, en 1475, avec Édouard IV, et Charles VIII, en 1492, avec Henri VII. Mais ces paiements annuels n'avaient que trop l'apparence d'un tribut, ou d'une reconnaissance du droit des monarques anglais à la couronne de France : c'était toujours ainsi, en effet, que ceux-ci l'avaient considéré. Ces conditions étant à peu près arrêtées, Louis XII donna, le 29 juillet 1514, de pleins pouvoirs au duc de Longueville, à Jean de Selve et à Thomas Bohier, pour conclure avec Henri VIII trois traités différents qui furent signés à Londres le 7 août. Par le premier, le traité de paix entre la France et l'Angleterre, signé à Étaples en 1492, était renouvelé aux mêmes conditions (2). Par le second, un mariage était conclu entre Louis XII et Marie d'Angleterre, qui lui apportait une dot de 400,000 écus, et qui avait renoncé, par acte authentique du 29 juillet, aux fiançailles contractées pour elle, pendant qu'elle était encore dans l'enfance, avec Charles d'Autriche (3). Par le troisième, Louis XII s'engageait à payer au roi d'Angleterre 100,000 écus par année, pendant dix ans, pour acquitter, soit le résidu des sommes dues par la France en raison du traité d'Étaples, soit les dettes du duc d'Orléans à Marguerite de Sommerset, aïeule de Henri VIII (4).

Le mariage objet de toutes ces négociations fut célébré d'abord à Greenwich, le 13 août, par procureur : le duc de Longueville y représentait le roi de France. La jeune prin-

(1) Rapin Thoyras, T. VI, L. XV, p. 67 et 87. — Rymer, T. XIII, p. 390 et 384.

(2) Dumont, Corps diplom., T. IV, P. I, p. 183.

(3) Dumont, T. IV, P. I, p. 188.

(4) Dumont, *Ibid.*, p. 195. — Rymer, T. XIII, p. 403, 405, 406, 407, 409, 434.

Digitized by Google

cesse ayant ensuite débarqué à Boulogne, le roi vint l'attendre à Abbeville, où le mariage fut célébré de nouveau le 11 octobre (1). Il terminait une guerre dangereuse avec l'Angleterre, et des négociations plus dangereuses encore avec l'Autriche: et sous l'un et l'autre rapport, il était utile à la France; mais il fut fatal à son roi. Marie d'Angleterre, alors âgée de seize ans, avait perdu sa mère à l'âge de cinq ans, et n'avait pas été élevée dans la retenue qui convient aux femmes. Avant son mariage, elle avait prêté l'oreille aux propos d'amour de Charles Brandon, favori de son frère, d'une naissance peu illustre, mais qu'il venait de faire duc de Suffolk, et qu'il chargea d'accompagner Marie en France, avec beaucoup de grands seigneurs (2). D'autre part, la santé de Louis XII, quoiqu'il n'eût que cinquante-trois ans, était depuis long-temps altérée par la goutte. Il ne voulut pas moins se conduire en jeune homme. La cour de France était sans cesse en fêtes pour le couronnement de la reine à Saint-Denis, pour son entrée à Paris, pour les tournois offerts à tous ces gentilshommes anglais arrivés avec elle. Dans ces tournois, François d'Angoulême fut un des principaux combattants. Il s'efforçait de ne point montrer d'humeur de ce mariage, qui ne laissait pas que de lui causer beaucoup d'alarme; car il perdait, si le roi venait à avoir un fils, cette couronne de France qu'il paraissait si près de recueillir. La langueur et l'épuisement où l'on vit tomber le roi, presque aussitôt après son mariage, le rassurèrent bientôt sur une succession légitime; mais ni lui ni sa mère ne se fiaient à la chasteté de la jeune reine. Deux jours après les noces, à Abbeville même, il prit Fleuranges à part, en revenant du logis du roi, et lui dit : « Adventureux, je suis plus joyeux » et plus aise que je fus passé vingt ans, car je suis sûr, ou » on m'a bien fort menti, qu'il est impossible que le roi et la » reine puissent avoir enfants, qui est fort à mon avantage. »

(1) Mém. de Du Bellay, p. 38. — De Fleuranges, p. 160. — De Bayard, c. 58, p. 361.

(2) *Polydori Vergilii*, L. XXVII, p. 612.

Digitized by Google

« Et avoit tant fait le dit sieur, que madame Claude sa » femme ne bougeoit de la chambre de la reine, et lui avoit- » on baillé madame d'Aumont pour sa dame d'honneur, » laquelle couchoit dans sa chambre (1). »

Bientôt cependant, si l'on peut en croire Brantôme, le danger qu'il ne naquît un successeur à Louis XII, qui ôterait la couronne à François, se renouvela, pour celui-ci, par sa propre imprudence. « Il étoit alors un jeune prince, beau et très » agréable, à qui la reine faisoit très bonne chère, l'appe- » lant toujours monsieur mon beau fils; et de fait en étoit » éprise; et lui, la voyant, en fit de même. » M. de Grignaud, gentilhomme de Périgord, qui était chevalier d'honneur de la reine, l'avertit de la faute qu'il allait faire, et des conséquences qu'elle aurait pour lui. Comme ce danger ne suffit point pour le rendre sage, il en avertit encore Louise de Savoie sa mère, afin qu'elle veillât sur les deux jeunes gens (2). Toutes ces précautions auraient probablement été inutiles si le roi avait vécu : mais son mariage avec une très jeune épouse avait détruit tout ce qu'il lui restait de forces. Le changement de toutes ses habitudes le minait rapidement; il dépérissait à vue d'œil : on ne le voyait plus que couché sur un lit de repos. La dyssenterie vint encore ajouter à sa faiblesse. Il expira enfin à son palais des Tournelles, à Paris, le 1er janvier 1515, vers minuit (3).

(1) Mémoires du Jeune adventureux maréchal de Fleuranges, T. XVI, p. 165.

(2) Brantôme, Dames illustres, Vie de Louise de Lorraine, T. V, p. 335.

(3) Mém. de Bayard, T. XV, c. 58, p. 362. — Mém. de Fleuranges, T. XVI, p. 168. — Mém. de Du Bellay, T. XVII, p. 39. — Mém. de La Trémoille, T. XIV, p. 199. — *Arnoldi Ferronii*, L. IV, p. 87. — *Belcarii*, L. XIV, p. 429-433. — *Pauli Jovii Hist. sui temp.*, L. XIV, p. 287.

Digitized by Google

HISTOIRE
DES FRANÇAIS

SOUS

LE RÈGNE DE FRANÇOIS Ier.

PARTIE SEPTIÈME.

LA FRANCE SOUS LE RÈGNE DE FRANÇOIS Ier.

SEPTIÈME PARTIE.

LA FRANCE SOUS LE RÈGNE DE FRANÇOIS Ier.

CHAPITRE PREMIER.

Avénement de François Ier à la couronne. Sa victoire sur les Suisses à Marignan. Ses traités avec tous ses voisins. Son concordat avec le pape. — 1515-1518.

(1515.) L'Avénement de François Ier à la couronne de France, le 1er janvier 1515, époque de la mort de Louis XII, peut être considéré comme signalant le passage du moyen âge aux temps modernes, et de l'antique barbarie à la civilisation. Les transformations des grandes masses d'hommes au milieu desquelles on voit germer de nouvelles idées et de nouvelles passions ne sont jamais soudaines : les siècles les ont préparées en silence, et un œil attentif a pu discerner dans l'âge précédent les auteurs de l'âge qui va éclore; cependant leur action sur les peuples a quelque chose d'inattendu, parce que les hommes qui s'étaient formés isolément dans des principes, dans des sentiments à peine avoués, à peine compris par leurs contemporains, s'aperçoivent tout à coup qu'ils forment la majorité, qu'ils sont entendus, qu'ils seront suivis, et qu'ils débordent en quelque sorte sur le pays qui ne les avait pas remarqués. Ainsi commencèrent simultanément avec le règne du jeune monarque, et un goût vif pour les lettres et les arts qui se signala par de glorieux monuments, et un attrait nouveau pour les plaisirs de la société, pour l'esprit, pour la galanterie qui corrompit les mœurs en donnant peut-être plus d'élégance aux manières; et une

Digitized by Google

estime pour le savoir, un zèle pour l'étude qui honorèrent surtout la magistrature française, en qui la dignité de caractère se joignit bientôt à la science ; et enfin une indépendance d'opinions qui, admettant les hommes à juger ce qu'ils avaient adoré, conduisit les uns à de nouveaux systèmes de philosophie, les autres à la réforme de la religion. La France, jusqu'alors pauvre en écrivains, commença à se regarder, à s'étudier elle-même ; ses folies et ses vices, comme ses vertus et son savoir, laissèrent des traces ; et l'on vit se former la double série des écrivains courtisans et des philosophes, des amis du désordre et de ceux de la sagesse ; série qui ne fut plus interrompue jusqu'à la chute du trône de Louis XVI.

Le nouveau souverain, François d'Angoulême, duc de Valois, qui donna le signal à cette révolution, n'était pas cependant assez fort pour la produire. Il était fils de Charles d'Angoulême, cousin germain de Louis XII, et comme il était né à Cognac le 12 septembre 1494, il était âgé seulement de vingt ans et quelques mois (1). Son éducation avait été commencée par le maréchal de Gié, que Louis XII avait remplacé, en 1506, par Arthur Gouffier, sire de Boisy ; ce dernier avait fait toutes les campagnes d'Italie, et il avait acquis dans ce pays un goût pour les arts et la belle littérature qui ne se voyait guère parmi les autres gentilshommes (2). Il comprit qu'une certaine gloire pouvait être attachée à l'étude des lettres, il accoutuma même son élève à témoigner des égards aux érudits et à rechercher leur conversation ; mais si Boisy se plaisait à lire lui-même, il chercha vainement à inspirer au prince qu'il formait, le désir de lire d'autres livres que des romans de chevalerie. François Ier y puisa presque sa seule instruction ; il se forma sur les héros de la Table Ronde et du palais de Charlemagne, non sur ceux de l'histoire ; il voulut briller comme un Amadis plutôt que comme un souverain ; et la hauteur de sa taille, la beauté de sa figure, son adresse dans les armes et dans tous les exer-

(1) Mém. de Louise de Savoie. Coll. des Mém. T. XVI, p. 410.
(2) Saint-Gelais, Hist. de Louis XII, p. 180.

Digitized by Google

cices du corps, sa bravoure, qu'il avait eu déjà occasion de montrer, son amour du plaisir enfin, que ses jeunes camarades estimaient en lui plus que ses qualités morales, le signalaient à l'admiration de ceux qui, comme lui, ne connaissaient le monde que par les romans. « Beau prince étoit, dit le loyal » serviteur de Bayard, autant qu'il y en eût point au monde; » jamais n'avoit été vu roi en France de qui la noblesse s'éjouit » autant (1). »

Louise de Savoie, la mère de François, était fille de ce Philippe de Bresse, contemporain de Louis XI, qui s'était fait remarquer par tant d'intrigues et tant d'aventures, avant de succéder aux fils et au petit-fils de son frère. Née le 14 septembre 1476, Louise atteignait quarante ans quand son fils monta sur le trône, et elle était déjà veuve depuis vingt ans. On assure que la reine Anne, qui ne l'aimait pas, était surtout offensée des galanteries de Louise; que le maréchal de Gié avait été un de ses amants, encore qu'elle eût plus tard contribué à sa ruine; Beaucaire l'accuse en termes exprès d'impudicité (2). Pasquier dit qu'elle était « dame absolue » en ses volontés, desquelles, bonnes ou mauvaises, elle » voulait être crue; qui fut cause que, par la voix commune » du peuple, on fit cette anagramme de ses nom et surnom » sans changement et transport d'aucune lettre : Loyse de » Savoye : Loy se des'avoye (la loi sort de son droit che- » min (3). » Brantôme et Varillas ont recueilli sur elle des anecdotes scandaleuses, auxquelles leur témoignage personnel n'ajoute guère de poids; toutefois le silence des autres historiens ne suffit pas pour les infirmer, car dans une cour les médisances ont pu se transmettre long-temps de bouche en bouche, avant qu'aucun écrivain osât les consigner dans un livre.

Louise, qui conserva toute sa vie un pouvoir presque sans bornes sur son fils, ne l'avait point accoutumé à la retenue

(1) Mém. de Bayard, T. XV, c. 58, p. 363.
(2) *Belcarius Comment.*, L. XVII, p. 509.
(3) Pasquier, Recherches de la France, L. VI, c. 11, p. 560.

Digitized by Google

dans les mœurs ou le langage, et elle avait permis à sa fille Marguerite, depuis reine de Navarre, de n'être guère plus réservée. Anne de Bretagne avait, la première, voulu que le palais royal devînt une école où les demoiselles nobles viendraient se former à la vertu et aux belles manières; elle appela dans ce but autour d'elle un grand nombre de filles d'honneur. Louise de Savoie conserva cet usage; mais ses filles d'honneur eurent la beauté et non la vertu de celles de sa rivale. Un prince jeune, beau, inconstant dans ses amours, et qui ne rencontrait point de résistance, eut bientôt corrompu cette cour, qui ne connut plus de plaisir que dans le déréglement, de gaîté que dans l'indécence du langage. Les mœurs, dans les temps de barbarie, étaient loin d'être pures, mais on cachait du moins les scandales avec quelque honte; tandis que depuis le commencement du pouvoir de Louise de Savoie la galanterie devint une partie des belles manières, la licence le sujet éternel des plaisanteries de cour, et la corruption des mœurs alla dès lors toujours croissant jusqu'à la fin du règne des Valois (1).

Louise, qui a laissé d'elle un journal ou plutôt un livre de souvenirs, dans lequel elle a inscrit également la naissance de son fils, la mort de son petit chien Hapeguai, et celle de son mari, ne parle jamais de François sans accompagner son nom de toutes les épithètes que pouvaient accumuler la tendresse maternelle et la flatterie. « Le 25 de janvier 1501, dit-» elle, mon roi, mon seigneur, mon césar et mon fils, auprès » d'Amboise, fut emporté au travers des champs par une » haquenée que lui avoit donnée le maréchal de Gié; et fut » le danger si grand (il avait alors six ans et demi) que ceux » qui étoient présents l'estimèrent irréparable (2). » Elle l'avait nourri avec un amour idolâtre, et mettait en lui sa joie et ses espérances; elle ne s'était opposée à aucun de ses désirs, et ne lui avait fait connaître d'autres devoirs que ceux dont il

(1) Brantôme, François Ier, T. II, Disc. 45, p. 216. — Éloge de Louise dans Guichenon, T. II, p. 176.

(2) Mém. de Louise de Savoie, T. XVI, p. 411.

Digitized by Google

trouvait le résumé dans les romans de chevalerie. Comme François avait cependant de l'élévation dans le caractère, il voulut marcher sur les traces des héros ; et comme il ne connaissait d'héroïsme que celui des Roland et des Amadis, il ne se proposait d'autres vertus que la bravoure et la magnificence ; il comptait se signaler par ses grands coups d'épée, et ne soupçonnait pas même qu'il existât un art de la guerre, plus important dans les combats que la valeur personnelle du capitaine. En même temps, il était toujours occupé de ce qu'il croyait devoir à la majesté royale, car il pensait qu'un roi chevalier ne pouvait ni marcher, ni camper, ni livrer bataille, ni surtout se retirer devant un ennemi supérieur en forces, comme l'aurait fait un guerrier ordinaire. C'était dans les mêmes romans qu'il avait puisé toutes ses notions sur l'étendue de la prérogative royale. Il voulait être un bon et grand roi, gracieux, magnifique et galant pour les dames, mais il voulait aussi qu'une parole de sa bouche fût le décret de la destinée, qu'elle n'admît point d'examen, qu'elle fût irrésistible, et il ne concevait pas comment des parlements, des princes, une noblesse, des États-généraux, et moins encore un tiers-État qu'il méprisait, pourraient avoir ou le droit ou l'audace d'apporter des limites à son autorité (1).

« Après la mort du feu roi Louis, dit Fleuranges, Mon-
» sieur d'Angoulême, dauphin, demanda à la roine Marie,
» s'il se pouvoit nommer roi, à cause qu'il ne savoit si elle
» étoit enceinte ou non ; sur quoi la dite dame lui fit réponse
» qu'oui, et qu'elle ne savoit autre roi que lui, car elle ne
» pensoit avoir fruit au ventre qui l'en pût empêcher.....
» Or, avoit entendu le roi l'amitié que le duc de Suffolk por-
» toit à la dite roine Marie, et aussi qu'elle ne le haioit point. »
Il avertit donc Suffolk de se tenir sur ses gardes, « et Suffolk
» jura qu'il ne feroit chose qui fût contre son honneur ni la
» volonté de son maître ; laquelle chose il ne tint pas, car,
» trois ou quatre jours après qu'il eut fait la dite promesse,

(1) Rœderer, T. II, p. 46. — D'après le Grand d'Aussy, Préface des Fabliaux et Contes des XII et XIIIe siècles.

Digitized by Google

» il épousa secrètement la dite roine (1). » François en étant informé, manda le duc de Suffolk, et lui adressa de sanglants reproches. « Si je voulois bien faire mon devoir, lui dit-il, » tout à cette heure je vous ferois trancher la tête sur les » épaules; car vous m'avez faussé votre foi. » Toutefois on crut qu'il n'était point fâché de ce qui était arrivé. Il craignait que le roi d'Angleterre ne cherchât à remarier sa sœur à quelque grand prince qui l'entraînerait dans une alliance contraire à la France; il intercéda auprès de Henri VIII pour Charles Brandon, duc de Suffolk, qui était déjà fort aimé de ce monarque, et il obtint son consentement au mariage déjà consommé. « Alors fit faire le roi, dit encore Fleuranges, » bonne dépêche à la dite roine Marie de tout le douaire » qu'elle avoit en France, et elle s'en retourna en Angleterre » avec le duc de Suffolk (2). »

Les premiers pensers du jeune roi furent pour la pompe et les réjouissances; ils contrastaient avec la sévérité de Louis XII, qu'on avait accusé de parcimonie. La noblesse et le peuple jouirent des fêtes de la cour, en sorte que ce ne fut que lorsqu'il fallut redoubler les impôts pour remplir le trésor épuisé par tant de magnificence, que les Français commencèrent à s'apercevoir combien l'avarice de Louis XII était plus avantageuse au peuple que la libéralité de son successeur. « Après cela fait, continue Fleuranges, vint Madame » de Bourbon et toutes les dames et princesses de France, pour » accompagner Madame d'Angoulême, roine, au sacre du » roi à Rheims.... où se trouvèrent tous les pairs de France, » au moins ceux qui y servoient; et je crois que toute la » chrétienté y avoit ambassadeurs.... Et fut le sacre du dit » roi merveilleusement beau et triomphant; et il séjourna » quelques jours à Rheims, faisant bonne chère, et tous les » ambassadeurs avec lui; et s'en alla de là à Saint-Thierri, » à trois lieues dudit Rheims, où faut que tous les rois de » France, après leur sacre, voisent faire une offrande, et de

(1) Mém. de Fleuranges, T. XVI, p. 170-173.
(2) Fleuranges, p. 173.

Digitized by Google

» là à Saint-Marcou, où le roi fit la neuvaine; et c'est un » saint de grand mérite, et qui donne grande vertu aux rois » de France, car, par ce moyen, ils guérissent les écrouel- » les, et ne se passe an que le roi n'en guérisse mille per- » sonnes, qui est une merveilleusement belle chose. Cela » fait, il vint à Saint-Denis, où il fut couronné, et fut son » couronnement merveilleusement triomphant; et après il » vint à Paris faire son entrée, qui fut merveilleusement » belle, où furent tous les princes et dames du royaume de » France, et beaucoup d'étrangers, tant Italiens que autres. » Les joûtes furent belles, et y furent tenants M. de Saint- » Paul, M. de Vendôme, le jeune Adventureux et autres sei- » gneurs; et les venants étoient M. d'Alençon, M. de Bour- » bon, M. de Guise et autres princes et gros seigneurs; et fut » le tournoi des plus beaux du monde, tant à pied que à » cheval, et après le tournoi, des banquets et festins qui se » firent avec les dames n'en faut point parler, car ce furent » les plus beaux du monde (1). » Le loyal serviteur de Bayard raconte aussi « qu'après le sacre du roi François Ier, et sa » couronne prinse à Saint-Denys, il s'en revint faire son » entrée à Paris, qui fut la plus gorgiase et triomphante » qu'on eût jamais vue en France; car de princes, ducs, » comtes et gentilshommes en armes, y avoit plus de mille » ou douze cents. L'entrée faite, y eut plusieurs joûtes et » tournois en la rue Saint-Antoine, où chacun fit le mieux » qu'il put (2). »

François Ier, élevé par Louis XII, qui n'avait point eu la petitesse de tenir éloigné du pouvoir son successeur, ne nourrissait de jalousie ou de rancune contre aucun des ministres du règne précédent; il ne les disgracia point : cependant un nouveau règne produit toujours une révolution dans l'administration, et de nouveaux hommes arrivèrent au pouvoir avec le jeune prince. « François, dit du Bellay, voulut » user du conseil des princes de son sang et autres serviteurs

(1) Mémoires de Fleuranges, dit le Jeune Adventureux, T. XVI, p. 174.
(2) Mém. de Bayard, T. XV, c. 59, p. 364.

Digitized by Google

» du feu roi, et n'en désappointa un seul, mais les maintint » en leurs états. Cependant il fit le duc de Bourbon son con- » nétable; le comte de Vendôme gouverneur de l'île de » France; M. de Lautrec gouverneur de Guienne; le seigneur » de la Palisse, qui était grand-maître, il le fit maréchal de » France, et M. de Boisy, qui avoit été son gouverneur en » sa jeunesse, il le fit grand-maître, lui baillant la principale » sur-intendance de ses affaires, et avec lui Florimont Ro- » bertet, principal secrétaire. Et avoit ledit seigneur roi deux » jeunes hommes fort ses favoris, à savoir Anne, seigneur » de Montmorency, et Philippe Chabot, seigneur de Brion, » qui depuis ont eu grand crédit en ce royaume (1). » Le plus important, toutefois, des changements qu'il fit à l'administration, fut de donner la place de chancelier, le 7 janvier 1515, à Antoine Duprat, à la place d'Étienne Poncher, évêque de Paris, qui n'était alors que garde des sceaux. « La » vraie cause des grandes et étranges calamités depuis sur- » venues les unes sur les autres, dit un historien des guerres » religieuses, s'en trouvera aux dissolutions extrêmes des » grands et petits, lesquelles commencèrent à se déborder, » étant le roi François Ier parvenu à la couronne, jeune » prince plein de son vouloir, et gouverné par une très mau- » vaise femme, Louise de Savoie, et conseillé par un sien » chancelier, feu Antoine Duprat, l'un des plus pernicieux » hommes qui furent oncques (2). » Duprat était né à Issoire, en Auvergne, le 17 janvier 1463; il était depuis 1507 premier président du parlement de Paris; à cette époque il s'attacha à Louise de Savoie, que la reine Anne haïssait et tenait éloignée de la cour : mais Duprat prévoyait son pouvoir futur; il lui servit de conseil et d'appui, et il trouva en elle une reconnaissance sans bornes (3).

Duprat, qui faisait de la justice un instrument de politique, qui consultait les caprices du pouvoir de préférence au droit,

(1) Mém. de Martin du Bellay, T. XVII, L. I, p. 42.

(2) Reynier de La Planche, Histoire de l'État de France sous François II, p. 5.

(3) Biographie univers., T. XII, p. 303.—*Arnoldi Ferroni, Rer. Gallicar.*, L. V, p. 88.

Digitized by Google

et qui se proposait surtout d'ôter toute borne à l'autorité royale, et de ramener les parlements à une obéissance passive, devenait d'autant plus odieux à la magistrature, qu'alors même celle-ci commençait à être animée d'un esprit plus relevé. Les hommes qui se destinaient à siéger dans les tribunaux avaient commencé depuis quelque temps à faire de plus fortes études; ils joignaient à une connaissance approfondie de l'ancienne jurisprudence celle de l'ancienne philosophie et des lettres romaines. Accoutumés pendant leur éducation à se livrer au travail avant l'aube du jour, à ne point l'interrompre jusqu'au soir, à s'éloigner de toutes les pompes et les frivolités mondaines, à se refuser toute espèce de luxe, ils rapportèrent de leurs écoles dans la magistrature ces mêmes habitudes d'assiduité et de simplicité : le savoir fut pour eux le père de la vertu. Élevés dans l'obéissance, dans le respect pour la puissance royale, ils ne laissèrent pas, il est vrai, arriver aisément jusqu'à eux des désirs de liberté; ils croyaient aux droits d'un maître, et ils regardaient comme leur devoir de les faire respecter; toutefois l'idée même d'un droit repoussait celle du caprice ou du désordre. Leur esprit méthodique commença par porter dans les lois plus de régularité et plus de clarté; ils assurèrent l'obéissance avant d'organiser la garantie; ils servirent le pouvoir sans se douter encore qu'ils servaient la liberté; mais lorsque le chancelier Duprat voulut leur faire sacrifier le sentiment du droit à celui de la convenance; lorsqu'il leur présenta des ordonnances cruelles, oppressives, où les peines étaient disproportionnées aux délits, il rencontra une résistance qui partait du cœur et de la raison des magistrats, encore que leurs principes sur la puissance illimitée qu'ils attribuaient aux rois ne la justifiassent pas.

Quelques ordonnances signalèrent l'élévation de Duprat à ses hautes fonctions, et elles furent reçues sans résistance. La première fut rendue dès le 20 janvier 1515; elle réglait le service des gens d'armes et les attributs des prévôts des maréchaux de France. Elle interdisait aux premiers « d'aller fourager, et vivre sur le pauvre peuple des champs, et défend » le roi qu'aucuns villages ne leur soient baillés pour les pour-

» voir d'aucunes choses. » Mais en même temps elle obligeait, sous des peines sévères, chaque village de France à amener dans les villes closes où résidaient les gens d'armes la quantité de vivres qui leur étaient demandés ; leurs prix étaient réglés arbitrairement, et laissaient le laboureur en perte. La force de chaque lance était fixée à huit chevaux, dont quatre pour les hommes d'armes et quatre pour les archers. Chaque capitaine d'une compagnie de cent lances pouvait, lorsqu'il était appelé auprès du roi, se faire suivre à la cour par six gentilshommes et douze archers; dans les autres voyages, par quatre gentilshommes et huit archers. Ces hommes, détachés de leur corps pour suivre leurs chefs, continuaient à être payés par le roi. La loi, en autorisant ainsi chaque officier à ne point voyager sans un cortége militaire, et à compter, pour se faire respecter, sur l'épée de quelques braves plutôt que sur les lois, multipliait les violences qu'elle s'était proposé de réprimer (1). Une ordonnance du 18 février sépara la fonction des juges de l'examen et du récolement des témoins, en établissant dans chaque siége de baillage et de sénéchaussée deux magistrats nouveaux sous le nom d'*enquêteurs* (2). Une autre établit, dans chaque ville fortifiée, des contrôleurs des octrois, pour s'assurer que l'argent de ces octrois serait employé à l'entretien des fortifications des villes (3). Mais une ordonnance sur la chasse et les forêts, rendue à Lyon au mois de mars 1516, fut l'occasion d'une première lutte entre l'autorité royale et la magistrature. Le jeune roi, irrité « de ce que plusieurs, n'ayant » privilége de chasser, prennent les bêtes rousses et noires, » comme lièvres, faisans, perdrix et autre gibier, en commet- » tant larcin, et en nous frustrant du déduit et passe-temps » que prenons à la chasse, » prononce les peines les plus sévères contre les braconniers; il les condamne, selon la gravité des cas, à l'amende, à être battus de verges, à être bannis sous peine de la hart, à la confiscation des biens, aux galères,

(1) Isambert, Ordonnances des Valois, T. XII, p. 2-18.
(2) *Ibid.*, p. 19-22.
(3) *Ibid.*, p. 26.

Digitized by Google

et enfin à la mort. Il punit encore ceux qui, dans le pourtour des forêts, possèdent des armes ou des instruments de chasse; enfin il accorde à tous les princes, seigneurs et gentilshommes possédant des forêts ou des garennes dans le royaume, le droit d'y maintenir le privilége exclusif de leurs chasses par des punitions également sévères (1). Le parlement refusa l'enregistrement de l'ordonnance; il présenta des remontrances, suppliant le roi de tempérer la rigueur de cette loi nouvelle, et de ne pas pousser au désespoir ses fidèles sujets qui lui paient la taille, et qui portent tout le fardeau de l'État. Il fut repoussé avec dureté. Le chancelier déclara que le roi voyait avec autant d'indignation que de surprise le parlement refuser d'enregistrer ses ordonnances, quoiqu'il sût bien qu'au roi seul appartenait le droit de régler l'administration de son État. « Obéis» sez, dit-il, ou le roi ne verra en vous que des rebelles qu'il » châtiera comme les derniers de ses sujets. » Après un an de résistance, l'ordonnance fut enregistrée, le 11 février 1517, sur des lettres de jussion (2).

François abandonnait à ses conseillers ces détails de législation; il n'y songeait que lorsqu'il éprouvait de la résistance; alors son orgueil s'irritait, et il menaçait de tout son courroux les opposants, afin de rendre la magistrature souple et obéissante. Toutes ses pensées se dirigeaient vers la guerre; il croyait son honneur attaché au recouvrement du Milanez, qui avait été enlevé en 1512 à son prédécesseur, et d'où les Français avaient été chassés de nouveau en 1513, après leur défaite à la Riotta près de Novarre. Comme c'était sur le prétendu droit d'une femme que Louis XII s'était porté pour héritier du Milanez, ses titres avaient passé à sa fille Claude, et faisaient partie de la dot qu'elle apportait au roi son mari. François, cependant, pour y avoir un droit plus direct, se fit donner par la reine le duché de Milan, en compensation des frais qu'il avait déjà faits ou qu'il devait encore faire pour sa conquête, comme aussi en retour de ce qu'il se chargeait de doter sa sœur Renée

(1) Isambert, T. XII, p. 49-74.
(2) Garnier, T. XII, p. 75, d'après les reg. du parlement.

en la mariant (1). En même temps François chercha, par des négociations, à dissoudre la ligue qui avait chassé d'Italie le roi son beau-père.

Charles d'Autriche, souverain des Pays-Bas, était de cinq ans et demi plus jeune encore que François; il lui avait envoyé des ambassadeurs pour lui demander son amitié. M. de Chièvres, gouverneur de ce jeune prince, voulait conserver la paix avec la France, à laquelle la prospérité de la Flandre était attachée; c'était aussi un appui qu'il réservait à son élève contre Ferdinand-le-Catholique, aïeul maternel de Charles. Ce vieux roi, jaloux de l'avenir, s'efforçait de nuire au petit-fils qui devait lui succéder. Germaine de Foix, sa seconde femme, lui avait donné un enfant auquel il aurait voulu pouvoir laisser ses royaumes d'Aragon et de Naples; mais il l'avait perdu, il détenait toujours le royaume de Castille, qui aurait dû appartenir à son petit-fils Charles, et il opposait à celui-ci Ferdinand, second fils de sa fille, qui avait été élevé près de lui, et à qui il aurait volontiers fait recueillir, au préjudice de son frère, l'héritage de tous les royaumes d'Espagne. De longs malheurs auraient été épargnés à l'Europe, si ce projet du vieux roi d'Aragon s'était accompli. L'Espagne, les Pays-Bas et l'empire d'Allemagne n'auraient pas été réunis en une seule monarchie. Quelque étroite que fût la passion qui l'avait suggéré, ce partage aurait été avantageux aux peuples qu'il aurait rapprochés de leurs gouvernements, et il aurait donné à la paix des garanties; mais les rois de France, préoccupés d'intérêts plus petits et plus immédiats, continuèrent à travailler à la grandeur future de Charles-Quint, jusqu'au moment où ils furent eux-mêmes presque écrasés par elle. François Ier promit en mariage sa belle-sœur Renée, fille de Louis XII, à Charles d'Autriche : elle n'avait alors que six ans, et elle devait être consignée à son futur époux seulement quand elle en aurait douze. Elle devait lui porter pour dot 200,000 écus en argent, et le duché de Berry, estimé 400,000 écus : les deux souverains contractaient en même

(1) La donation du 28 juin 1515. — Traités de paix, T. II, p. 56.

Digitized by Google

temps une alliance offensive et défensive ; et Charles, quoiqu'il nommât son aïeul Ferdinand parmi ses alliés, s'engageait à ne point le secourir contre la France, si celui-ci ne terminait pas avant six mois les différends qu'il avait avec elle concernant le royaume de Navarre (1). Ce traité, auquel les deux princes s'étaient obligés par les plus étroites garanties, n'eut point d'exécution ; mais Henri, comte de Nassau, ambassadeur de Charles, qui était venu à Paris pour négocier le mariage de son maître, y épousa lui-même Claudine de Challon, sœur du prince d'Orange. A la mort de celui-ci, qui ne laissa point d'enfants, son riche héritage passa, en 1530, à la maison de Nassau. C'est ainsi qu'un titre français passa à la famille allemande où devait naître le prince qui enleva au fils de Charles-Quint la souveraineté des Pays-Bas (2).

D'autres négociations étaient suivies en même temps avec activité par le gouvernement français. Le traité de paix conclu par Louis XII avec Henri VIII, roi d'Angleterre, fut renouvelé le 5 avril ; une pleine liberté de commerce fut assurée aux sujets des deux rois ; chacun des deux promit de ne point admettre dans ses ports les vaisseaux de guerre armés contre l'autre ; ils s'engagèrent à respecter réciproquement leurs alliés, qu'ils nommèrent, sous la réserve néanmoins que le roi d'Écosse ne serait protégé par la France qu'autant qu'il s'abstiendrait d'attaquer lui-même l'Angleterre ; que, d'autre part, les duchés de Milan et de Gênes, que François se proposait de reconquérir, ne seraient point compris parmi les alliés de l'Angleterre (3). François renouvela encore, le 27 juin, l'alliance conclue par son prédécesseur avec les Vénitiens. Il engagea secrètement Octavien Frégose, doge de Gênes, à promettre qu'il renoncerait à ce titre, et se mettrait sous la protection de la France dès qu'une armée française assez forte pour le défendre serait descendue en Italie. Il entra en négo-

(1) Traité de mariage à Paris, 24 mars 1515. — Traités de paix, T. II, p. 47. — Acte sur la Navarre, *Ibid.*, p. 53. — D. Juan de Ferreras. *Synopsis historiæ de Espana*, T. XII, p. 240.

(2) Mém. de Martin du Bellay, L. I, p. 44.

(3) Traités de paix, T. II, p. 53.

Digitized by Google

ciation avec Léon X, qui lui promit de demeurer neutre, mais qui en même temps s'engageait envers Maximilien, Ferdinand et les Suisses à garantir, de concert avec eux, le duché de Milan. François enfin refusa le renouvellement, avec Ferdinand-le-Catholique, de la trève d'Orthès, parce que celui-ci voulait y faire comprendre le duché de Milan, que le roi était résolu d'attaquer immédiatement (1).

François était retourné de Paris à Amboise, tandis qu'il faisait avancer sur les frontières du Dauphiné l'armée qu'il destinait à la conquête de la Lombardie. Elle se composait de deux mille cinq cents lances, chacune de huit chevaux; de six mille fantassins gascons, qu'il avait mis sous les ordres de Pedro Navarro, ancien commandant de l'infanterie espagnole, qui, fait prisonnier à la bataille de Ravenne, lorsqu'il avait vu que son maître refusait de payer sa rançon, avait passé au service de France; de quatre mille aventuriers français, et de huit à neuf mille landsknechts (2), levés dans la Basse-Allemagne par le duc de Suffolk de la Blanche-Rose et le duc de Gueldre; ces divers corps formaient entre eux une armée d'environ quarante mille hommes. Dès qu'elle fut rassemblée, le roi arriva à Lyon, suivi des princes de son sang, des grands seigneurs, et des capitaines en qui la France avait le plus de confiance. On voyait parmi eux le connétable, Charles III de Montpensier, devenu le plus puissant seigneur du royaume par son mariage avec Suzanne, héritière du duché de Bourbon; François, duc de Châtelleraut, son frère; les maréchaux de Chabannes et Jean-Jacques Trivulzio, les ducs de Lorraine, de Vendôme, d'Alençon, de Gueldre et d'Albany, le bâtard de Savoie, oncle du roi; les comtes de Saint-Pol et de Guise; La Trémoille et son fils Talmont, Imbercourt, Téligny, Béarn, Sancerre, Orval, Lautrec, Bayard, et beaucoup d'autres (3).

(1) Républ. ital., c. 112.

(2) Lands Knechts, valet, ou garçon du pays, nom donné aux fantassins allemands.

(3) Mémoire de M. du Bellay, L. I, p. 47. — Mémoire de Fleuranges, p. 176.

Digitized by Google

Prêt à sortir de France, le roi rendit, le 15 juillet, à Lyon, une ordonnance pour déférer à sa mère la régence du royaume. « Considérant, disait-il, qu'il soit besoin laisser en » notre royaume personnage représentant notre personne, » qui ait parfaite amour à nous, et auquel nos sujets puissent » avoir recours comme à nous-même; considérant que tous » les princes et seigneurs de notre sang nous suivent et ac- » compagnent en cette notre entreprise, avons avisé bailler » cette charge et pouvoir à notre très chère et très amée dame » et mère la duchesse d'Angoulême et d'Anjou, comme à » celle dont nous avons totale et parfaite confidence, et que » savons certainement qu'elle se y saura sagement et vertueu- » sement acquitter (1). » François se rendit ensuite à Grenoble; le connétable, qui commandait l'avant-garde, était déjà à Embrun; il avait fait prendre à ses troupes des vivres pour trois jours, et s'engageant à gauche du mont Genèvre, dans un sentier des Alpes qu'aucune grande armée n'avait encore franchi, mais qui conduisait sur les terres du marquis de Saluces, allié de la France, il passa la chaîne centrale entre Barcelonnette et l'Argentière. On était alors au 10 août, et il ne restait plus de neige dans les gorges des montagnes; mais le moindre retard dans ces lieux déserts aurait fait périr l'armée faute de vivres. La haute sagesse de Trivulzio, l'expérience de Moréto, gentilhomme du marquis de Saluces, et l'intrépidité française triomphèrent de tous les obstacles : on fit sauter des rochers, on jeta des ponts sur l'abîme, on construisit des galeries en bois le long des pentes les plus escarpées, et toute la pesante cavalerie, avec soixante-douze pièces de grosse artillerie et l'infanterie, arrivèrent le cinquième jour dans les plaines du marquisat de Saluces (2).

Le Romain Prosper Colonna, que le duc de Milan avait choisi pour son général, s'était chargé de défendre le pied des Alpes, du mont Cenis au mont Genèvre, avec vingt mille

(1) Isambert, Ordonn. des Valois, T. XII, p. 38.

(2) *Pauli Jovii histor.*, L. XV, p. 298. — *Fr. Guicciardini*, L. XII, p. 90. — Mém. de du Bellay, p. 51. — Mém. de Fleuranges, p. 180. — Mém. de Bayard, c. 59, p. 374.

Digitized by Google

Suisses. Cet habile tacticien avoit retenu son armée en dehors des défilés également près de chacune de leurs ouvertures, pour être prêt à faire tête aux Français, partout où ils se présenteraient. Il croyait connaître bien les passages des montagnes, et trop précautionneux lui-même pour tenter des entreprises hasardeuses, il regardait comme également impossibles celles que ses ennemis ne pouvaient risquer sans une extrême imprudence; aussi, tandis qu'il épiait le passage de la grande armée par un chemin qu'il jugeait très périlleux, il ne soupçonnait pas que le maréchal de Chabannes, Imbercourt, d'Aubigny, Bayard et Bussy d'Amboise s'étaient aventurés par le chemin infiniment plus scabreux de Rocca Sparviera, qu'il jugeait absolument impraticable pour des chevaux. Ces capitaines cependant arrivèrent sur ses derrières avec mille hommes d'armes, le surprirent à Villa Franca du Pô, comme il était à table, et l'enlevèrent le 15 août, avant qu'il eût eu le temps de mener contre l'armée royale les Suisses qu'il tenait rassemblés à Cuneo (1).

La surprise et la captivité de Prosper Colonna déconcertèrent tous les projets des alliés pour la défense de la Lombardie. Le pape dépêcha son confident Cinthio de Tivoli à François pour l'assurer de sa neutralité, en même temps qu'il donna ordre à son neveu, Laurent de Médicis, de s'arrêter avec l'armée pontificale dans l'État de Modène. Raymond de Cardone, qui avait concentré l'armée espagnole près de Vérone, demandait en vain à Ferdinand l'argent, à Maximilien les soldats allemands qui lui étaient promis. Serré de près par Barthélemi d'Alviano, le général vénitien qui était dans le Polésin de Rovigo, il n'osait ni avancer ni reculer. Les Suisses enfin se voyaient, au moment du danger, abandonnés de tous leurs alliés. La solde mensuelle de 40,000 florins qu'on leur avait promise n'arrivait pas; et dans leur indignation contre le pape et le vice-roi de Naples, ils pillèrent la

(1) Martin du Bellay, p. 49. — Mém. de Bayard, c. 59, p. 365. — Mém. de Fleuranges, p. 180. — *Pauli Jovii*, L. XV, p. 299. — *Fr. Guicciardini*, L. XII, p. 91.

Digitized by Google

caisse du commissaire pontifical, et se retirèrent en tumulte de Cuneo à Verceil. Fiers, irascibles, brutaux, gorgés d'argent et de pillage, ils n'obéissaient point à leurs chefs, mais soumettaient les décisions de la paix ou de la guerre aux suffrages populaires de l'armée. Dans ce moment ils écoutèrent de préférence Jean de Diesbach et Albert de la Pierre, capitaines des Bernois, et George de Supersax Valaisan, depuis long-temps les chefs du parti français. Ceux-ci leur représentaient qu'aucune puissance n'était plus empressée que la France à lever des soldats chez eux et à les payer richement. François Ier, en effet, ne nourrissait point contre les Suisses la même rancune que Louis XII. Désirant vivement se réconcilier avec eux, il leur accorda une suspension d'armes, et les fit suivre à Galérate par des commissaires qui s'empressaient de leur accorder tout l'argent qu'ils pouvaient demander. M. de Lautrec et le bâtard de Savoie consentirent enfin à leur promettre 400,000 écus pour les arrérages du traité de Dijon, et 300,000 pour la restitution des bailliages italiens qu'ils avaient conquis (1). Ces paiements devaient être successifs; mais tous les seigneurs de l'armée contribuèrent pour fournir le premier, qui devait être déposé à Buffaloro. Le traité paraissait si près d'être conclu, que le duc de Gueldre, qui avait amené au roi le corps le plus considérable de landsknechts, quitta l'armée, où il croyait n'avoir plus rien à faire, afin d'aller repousser une invasion des Brabançons dans ses États.

L'armée française s'avançait cependant, et occupait sans résistance la plus grande partie du duché de Milan. Les Suisses, à Galérate, sur la route de Milan au Simplon, semblaient renoncer à l'Italie, lorsque vingt mille de leurs compatriotes descendirent la montagne pour venir partager leurs hasards. Ils s'indignèrent d'entendre parler de paix, d'abandon du duché de Milan, d'évacuation des bailliages italiens. Ils s'écrièrent qu'ils n'étaient pas sortis de leurs foyers pour retourner les mains vides dans leurs montagnes, tandis que

(1) Il y a quelque variation sur ces sommes entre Giovio et Guicciardini.

Digitized by Google

leurs camarades regorgeaient d'or et de butin ; ils leur proposèrent de venir plutôt enlever à Buffaloro l'argent que le roi y avait déposé pour leur faire un premier paiement. C'était réunir les récompenses de la paix aux plaisirs de la guerre. La plupart y consentirent. Jean de Diesbach et Albert de la Pierre, ne pouvant les détourner de cette trahison, repartirent pour la Suisse avec six ou sept mille hommes, et peut-être firent prévenir Lautrec, qui eut à peine le temps de mettre son argent en sûreté. Les Suisses, ayant échoué à Buffaloro, marchèrent sur Monza avec trente-cinq mille hommes, pour se rapprocher de Milan. Mutio Colonna et Louis de Pitigliano leur y amenèrent quatre cents chevaux du pape; c'était toute leur cavalerie. Le cardinal de Sion y vint aussi les rejoindre. Pendant la négociation avec la France, il s'était retiré à l'armée de Cardone ; il revint près de ses compatriotes dès qu'il put espérer de les animer de sa haine implacable contre les Français. « Prenez » vos piques, leur criait-il, battez vos tambours, et mar- » chons sans perdre de temps pour assouvir sur eux notre » haine et nous abreuver de leur sang (1). »

Les Suisses étaient rentrés à Milan ; ils occupaient avec toute leur armée cette grande ville, qui attendait en tremblant un vainqueur. Les avant-postes français, à San-Donato et à Sainte-Brigitte, n'en étaient qu'à trois milles de distance. François lui-même avait porté son quartier-général à Marignan, à dix milles de Milan ; l'Alviano, avec l'armée vénitienne, s'était avancé jusqu'à Lodi, dix milles plus loin ; et Cardone, avec l'armée espagnole et celle du pape, était à Plaisance, au-delà du Pô, à vingt milles plus loin encore ; il était ainsi derrière les Français, mais sans communication avec les Suisses (2). Tandis que le cardinal de Sion haranguait les Suisses et s'efforçait de les entraîner au combat, Fleuranges, qui s'était approché de Milan pour les reconnaître.

(1) *Fr. Guicciardini*, L. XII, p. 99. — *Pauli Jovii*, L. XV, p. 304. — Mém. de du Bellay, L. I, p. 54. — Mém. de Fleuranges, p. 192.

(2) *Guicciardini*, L. XII, p. 95. — *Pauli Jovii*, L. XV, p. 305. — Du Bellay, L. I, p. 55. — Bayard, c. 60, p. 376.

Digitized by Google

fut aperçu par Mutio Colonna ; celui-ci donna l'alarme, les cors redoutés d'Ury et d'Underwald se firent entendre. Tous les Suisses, ceux même qui s'étaient montrés jusqu'alors les plus pacifiques, saisirent leurs piques, et le jeudi 13 septembre, à trois heures après midi, ils sortirent de la ville pour attaquer les Français (1). Ils marchaient en avant, la pique basse, par le droit chemin, flanqué d'un fossé de chaque côté, sans autre manœuvre de guerre que de serrer les rangs et d'avancer toujours à mesure que des décharges d'artillerie faisaient des trouées dans leur colonne. Il ne restait plus que deux heures de jour lorsqu'ils renversèrent dans le fossé le premier corps de landsknechts qui leur avait été opposé.

Le roi allait se mettre à table lorsqu'on vint l'avertir que les Suisses marchaient sur lui. François n'avait point les talents d'un général, mais il était brave. Il prit la main de Barthélemi d'Alviano, qui venait d'arriver à son quartier, et il lui demanda d'amener promptement à son aide l'armée vénitienne. Il monta à cheval, et courut à l'ennemi à la tête des gentilshommes de sa garde. Comme la gendarmerie suivait la chaussée, où elle attaquait les Suisses de front, elle ne pouvait se déployer, et c'était les uns après les autres que des corps de cinq cents cavaliers tout au plus venaient charger la tête de la colonne. Le roi lui-même le dit dans une lettre à sa mère, qui montre, au reste, en même temps et son intrépidité et son incapacité pour comprendre l'ordre de la bataille qu'il venait de livrer. « Parce que l'avenue, dit-il, par où venoient les-
» dits Suisses étoit un peu serrée, ne fut si bien possible de
» mettre nos gendarmes de l'avant-garde, comme si ce étoit
» en plein pays, qui nous cuida mettre en grand désordre....
» Et combien que lesdits hommes d'armes chargeassent bien
» et gaillardement, le connétable, le maréchal de Chabannes,
» Imbercourt, Téligny, Pont-Remy, et autres qui étoient là,
» si furent-ils rebouttés sur leurs gens de pied, de sorte, avec
» grande poussière que l'on ne se pouvoit voir, aussi bien que

(1) *Pauli Jovii*, L. XV, p. 308. — Fleuranges, p. 190.

Digitized by Google

» la nuit venoit. Il y eut quelque peu de désordre; mais Dieu
» me fit la grâce de venir sur le côté de ceux qui les chassoient
» un peu chaudement; me sembla bon de les charger, et le
» furent de sorte.... Et faut que vous entendiez que le com-
» bat du soir dura depuis les trois heures après midi jusques
» entre onze et douze heures que la lune nous faillit.... Et
» vous assure, madame, que j'ai vu les lansquenets mesurer
» la pique aux Suisses, la lance aux gendarmes; et ne dira-
» t-on plus que les gendarmes sont lièvres armés, car sans
» point de faute, ce sont eux qui ont fait l'exécution; et ne
» penserois point mentir, que par cinq cents et par cinq cents
» il n'ait été fait trente belles charges avant que la bataille
» fût gagnée. »

Deux corps de landsknechts, chacun d'environ neuf mille hommes, s'avançaient au-delà du fossé, des deux côtés de la chaussée que suivaient les Suisses. D. Pedro Navarro, avec quatre mille Basques, était sur la chaussée même, derrière l'artillerie et les gendarmes. Après que ceux-ci avaient fait une charge, ils se repliaient derrière et laissaient jouer les canons. Toutefois les Suisses, quoique attaqués de flanc par les landsknechts, enfilés par l'artillerie du roi, chargés coup sur coup par la gendarmerie, avançaient toujours. Quelques uns, après avoir traversé tous les escadrons, vinrent mourir sur l'artillerie même du roi. Lorsque le jour faillit, et que le combat continua au clair de la lune, les deux armées se mêlèrent toujours davantage. Les fossés avaient été comblés et franchis de part et d'autre; Bayard, emporté par son cheval, traversa toute la première ligne des Suisses; il courait toujours, et allait donner dans la seconde, mais il se laissa glisser à temps de son cheval; il détacha son casque et partie de son armure, et, se traînant sur les mains et les pieds le long d'un fossé, il parvint enfin, dans l'obscurité, à rejoindre le roi (1).

Au coucher de la lune, l'obscurité était devenue si profonde que tout combat avait cessé; cependant les corps fran-

(1) Mém. de Bayard, c. 60, p. 379.

Digitized by Google

çais étaient séparés par des corps suisses; plusieurs batteries avaient été prises, et un bataillon suisse était si rapproché du roi, qui était resté auprès de son artillerie, que celui-ci fit éteindre les feux, pour que ses ennemis ne vissent pas combien il était mal accompagné. François passa la nuit sur l'affût d'un canon; et quand il demanda un peu d'eau pour se rafraîchir, celle qu'on lui apporta était mêlée de sang (1). Cependant un trompette italien que le roi avait près de lui, et dont l'instrument se faisait entendre par tout le bivouac, donnait des signaux d'après lesquels les divers corps français se dirigeaient vers le roi, et se réunissaient; en sorte qu'au point du jour il se trouva entouré de vingt mille landsknechts, et de toute sa gendarmerie. En même temps on entendait retentir les deux fameux cornets des hautes montagnes, qu'on appelait le taureau d'Ury et la vache d'Underwald : mais les bergers qui les sonnaient de toute leur force ne prétendaient faire entendre par là qu'un chant de guerre ou de réjouissance (2), et leurs compatriotes ne se dirigeaient point dans l'obscurité d'après ces cornets.

Au point du jour, le vendredi 14 septembre, les Suisses recommencèrent l'attaque; mais cette fois les généraux du roi avaient mis un meilleur ordre dans leurs troupes. Fleuranges, qui, la veille, avait trouvé, dit-il, « les bandes fran-
» çaises arrière d'où il leur avoit ordonné, et en lieu fort
» mal avantageux pour elles, » avait été cette fois mieux obéi. « Ils étoient tous assez bien en ordre, auprès de leur
» artillerie; et si les Suisses avoient assailli le jour bien
» âprement, encore firent-ils plus le matin; mais sans point
» de faute, ils trouvèrent le roi avec les lansquenets qui les
» reçurent, et leur fit, l'artillerie et la haquebutterie des
» Français, un grand mal, et ne purent supporter le faix; et
» commençoient à aller autour du camp d'un côté et d'autre
» pour voir s'ils pouvoient assaillir, mais ils ne venoient pas

(1) Fleuranges, p. 198.

(2) Mém. de Fleuranges, p. 200. — *Fr. Guicciardini*, L. XII, p. 100. — *Pauli Jovii*, L. XV, p. 312.

» au point; fors une bande qui vinrent ruer sur ces lansque-
» nets; mais quand ce vint à baisser des piques, ils glissèrent
» outre, sans les oser enfoncer (1). » Barthélemi d'Alviano était cependant arrivé avec la tête des colonnes vénitiennes. Les Suisses, en l'entendant crier *Saint-Marc!* crurent que toute son armée suivait. Ils ne voulurent pas hasarder une nouvelle bataille contre une armée toute fraîche : ils commencèrent vers dix heures du matin à se replier et à faire leur retraite vers Milan; mais ils l'accomplirent dans un si bel ordre, et avec une contenance si fière, qu'aucun corps de l'armée française n'osa les poursuivre (2).

Plus de douze mille Suisses, et de six mille soldats de l'armée française, demeurèrent sur le champ de bataille. Parmi les derniers, on comptait le duc de Châtellerault, frère du connétable, Imbercourt, le comte de Sancerre, Bussy, neveu du cardinal d'Amboise, Talmond, fils unique de Louis de la Trémouille, la Meilleraye, de Roye, et le jeune comte de Pitigliano. La plupart des autres étaient des soldats allemands qu'on pouvait remplacer avec de l'argent, et qu'on n'estimait que ce qu'ils coûtaient. « Le soir du vendredi, auquel finit la
» bataille à l'honneur du roi de France, fut joie démenée
» parmi le camp, et en parla-t-on en plusieurs manières, et
» s'en trouva de mieux faisans les uns que les autres. Mais
» sur tous fut trouvé que le bon chevalier (Bayard), par toutes
» les deux journées, s'étoit montré tel qu'il avoit accoutumé
» en autres lieux où il avoit été en pareil cas. Le roi le voulut
» grandement honorer, car il print l'ordre de chevalerie de
» sa main. Il avoit bien raison, car de meilleur ne l'eût sçu
» faire (3). » C'était la chevalerie des romans que François s'efforçait ainsi de renouveler, en mettant en oubli l'axiome que les rois de France étaient chevaliers en naissant. Cette distinction n'était pas tellement abandonnée, qu'on n'armât

(1) Fleuranges, p. 201.

(2) *Fr. Guicciardini*, L. XII, p. 101. — *Paolo Paruta, Hist. Veneta*, L. III, p. 182. — *Pauli Jovii*, L. XV, p. 315.— *Fr. Belcarii*, L. XV, p. 446. — Bayard, c. 60, p. 381. — Républ. ital., c. 112.

(3) Mém. de Bayard, c. 60, p. 382.

Digitized by Google

souvent encore des chevaliers avant ou après les batailles ; et le roi sut, par cette cérémonie, honorer Bayard, de qui il reçut la chevalerie, et Fleuranges, à qui François la conféra à son tour (1).

Dès le 15 septembre, lendemain de la bataille, les Suisses reprirent le chemin de leurs montagnes, tandis que Maximilien Sforza s'enferma avec environ deux mille hommes dans le château de Milan. En sortant de la ville, les Suisses annoncèrent à ce duc qu'ils reviendraient bientôt avec une armée plus nombreuse pour le délivrer. Cependant ils lui demandèrent en même temps, avec menace, trois mois de solde, quoiqu'ils sussent bien que Sforza, en perdant ses États, avait perdu le moyen de les payer; dans le vrai, ils cherchaient seulement un prétexte pour pouvoir l'abandonner. Pedro Navarro, entré à Milan, fit jouer la mine contre le château ; ses défenseurs n'attendaient aucun secours, et croyaient se voir déjà ensevelis sous ses ruines ; aussi, vingt jours après la bataille, le 4 octobre, Maximilien se rendit ; il fit en même temps ouvrir au roi le château de Crémone ; tout le reste de ses États était déjà occupé par les Français, en sorte qu'il consentit à se retirer en France, pour y vivre d'un bien de 30,000 écus de rente qui lui fut assigné par le roi (2).

François, comme ses deux prédécesseurs, attachait sa gloire à faire des conquêtes en Italie ; il y était maître de nouveau du duché de Milan et de la seigneurie de Gênes, où Octavien Frégose s'était hâté de faire arborer les drapeaux du roi. Il mesurait les obstacles qui pouvaient retarder la conquête du royaume de Naples, qu'il avait aussi ambitionnée; toutefois il ne se donnait point la peine de connaître ni les anciennes alliances de ses ancêtres en Italie, ni la politique qui leur avait réussi. Ceux-ci s'étaient présentés autrefois aux Italiens comme les appuis du parti guelfe, comme les défenseurs de la liberté et de l'Église ; c'était ainsi que, s'étant fait un parti parmi les Italiens, ils avaient trouvé des ressources dans leur richesse,

(1) Mém. de Fleuranges, p. 203.
(2) Républ. Ital., c. 112.

Digitized by Google

ils avaient exercé une grande influence dans toute la contrée, et ils s'étaient au moins assurés que la frontière de France ne serait jamais menacée du côté des Alpes. Mais depuis que la maison de France, au lieu de protéger, avait voulu conquérir, elle avait cessé d'être pour les Italiens une amie; ils ne voyaient plus en elle qu'une puissance oppressive et barbare. Ils invoquaient quelquefois son aide pour se délivrer des Allemands, des Suisses ou des Espagnols, mais elle n'était pas plus tôt établie chez eux, que, rebutés de son joug, ils cherchaient à lui susciter de nouveaux ennemis. François avait recouvré, par sa victoire de Marignan, les duchés dont il avait pris les titres avec la couronne de France; mais il ne pouvait se tenir pour certain de leur possession, sans un système d'alliances. Nous avons, dans un autre ouvrage, exposé ses fautes et son manque de foi envers les républiques, que leur intérêt, comme d'anciennes affections, auraient pu lui attacher. François traitait la politique comme la guerre, en chevalier plutôt qu'en capitaine et en homme d'État. Il méprisait les républiques, où il était choqué de voir le pouvoir usurpé par les roturiers, tandis que les hommages des empereurs ou des papes pouvaient seuls flatter sa vanité. Au lieu de seconder puissamment Venise pour fermer par elle l'entrée de la Lombardie aux Allemands, il laissa languir pendant toute l'année suivante la guerre qui épuisait cette république. Au lieu de rendre aux Florentins, qui s'étaient sacrifiés pour la France, leur liberté, et de rétablir par eux son influence sur toute la moyenne Italie, il riva les chaînes que leur avait imposées la maison des Médicis, et il ne manifesta d'autre ambition que celle de se réconcilier avec le pape.

Léon X, quoiqu'il approchât de quarante ans, avait, comme François Ier, les goûts et la légèreté d'un jeune homme. Il ambitionnait la gloire, mais c'était celle des conquêtes ou celle de la magnificence, non la gloire qui aurait convenu au chef de l'Église : celle de réformateur et de pacificateur des chrétiens. Rassasié de plaisirs et de fêtes, dissipant avec rapidité les immenses trésors de son prédécesseur, il voulait soumettre au saint-siége de nouvelles provinces pour y lever

Digitized by Google

de nouveaux tributs; et il se croyait assez habile pour tromper les barbares avec l'aide même des barbares; pour opposer les Allemands aux Français, et pour s'agrandir avec l'assistance de tous deux. Il eut en effet bientôt reconnu le faible de François Ier; il l'enivra de flatteries, et, s'étant vite remis de la terreur que lui avait causée la bataille de Marignan, il lui imposa, pour le réconcilier à l'Église, des conditions qu'un monarque plus habile aurait à peine acceptées après une sanglante défaite. On les trouve dans une bulle que Léon X donna à Viterbe le 13 octobre. Le roi et le pape s'engageaient réciproquement à défendre leur personne, leur État et leur dignité contre quelque ennemi que ce fût. Le roi en particulier promettait de garantir tout l'État ecclésiastique, d'aider le pape à recouvrer tous les biens de l'Église qui lui appartenaient avec justice, et de s'en tenir implicitement à la déclaration du pape pour tous les droits qui lui seraient contestés. Il s'engageait à ne point recevoir, sous sa protection, de vassal, feudataire ou vicaire de l'Église, sans l'agrément du pape, et à rompre tout engagement qu'il pourrait avoir précédemment contracté avec eux. Il assurait que tout le duché de Milan se pourvoirait de sel aux seules salines de l'Église, lui abandonnant ainsi, en quelque sorte, le droit de percevoir la gabelle dans ses propres États. Il promettait à la république florentine, c'est-à-dire à la maison de Médicis, qui dominait sur elle, la même garantie qu'à l'Église; et il s'obligeait en particulier à maintenir le pouvoir de Julien et de Laurent de Médicis. En retour, le pape promettait seulement de maintenir le roi dans la possession du duché de Milan, tel que François l'occupait actuellement, et de lui restituer Parme et Plaisance, que Léon avait détachées de ce duché (1). En même temps François s'engagea à accorder aux deux Médicis un titre et des honneurs en France, des compagnies d'ordonnance et des pensions considérables (2). Les deux souverains promirent de se rencontrer à Bologne avant la fin de l'année pour mettre la dernière main à leur traité.

(1) Léonard, T. II, p. 137. — Traités de paix, T. II, p. 56.
(2) *Fr. Belcarii*, L. XV, p. 448. — *Fr. Guicciardini*, L. XII, p. 103.

Digitized by Google

François cependant ne s'était pas laissé influencer par la susceptibilité imprudente de Louis XII contre les Suisses ; il tenait à regagner leur amitié, et la bataille de Marignan avait augmenté l'estime qu'il faisait de leur valeur et son désir de les engager de nouveau dans ses armées. Dès que la fermentation causée dans la diète suisse par la perte effroyable qu'avait faite cette nation à la bataille de Marignan se fut un peu calmée, François envoya à Genève Pierre de La Guiche, sénéchal de Lyon, avec un autre commissaire, pour annoncer son dessein de se réconcilier avec la confédération. Il se montra disposé à ratifier les conditions les plus onéreuses du traité de Dijon et de celui de Galérate, comme si la victoire ne lui donnait aucun droit de s'en dégager. Il promit aux Suisses 400,000 écus pour leurs frais et dommages au siége de Dijon, conformément au traité si reproché à la Trémoille, et 300,000 écus pour racheter d'eux les bailliages italiens : ces deux sommes devaient être acquittées en cinq ans, en termes égaux. Il promit encore des pensions aux chefs de chaque canton, et il demanda en retour seulement l'amitié des Suisses, et la permission de lever chez eux des soldats. Le traité de paix et d'alliance fut signé à ces conditions le 7 novembre ; et comme huit cantons seulement consentirent à le ratifier, le roi commença immédiatement à faire à ceux-là les paiements qu'il avait promis à tous ; ce fut l'appât qui décida les autres à signer dès l'année suivante l'alliance perpétuelle de la Suisse avec la France (1).

Le pape cependant était arrivé à Bologne le 8 décembre ; le roi y fit son entrée le 10 du même mois, et les deux potentats, avides de fêtes et de plaisirs, y passèrent quelques jours dans les réjouissances, tandis que le chancelier Duprat, qui avait accompagné le roi en Italie, négociait avec les plus habiles ministres de la cour de Rome. Le but du chancelier, comme celui des prélats romains, était de parvenir à un arrangement qui détruisît les libertés de l'Église gallicane, tout

(1) *Guicciardini*, L. XII, p. 195. — *Fr. Belcarii*, L. XV, p. 455. — Traités de paix, T. II, p. 74.

Digitized by Google

en partageant les profits de leur abolition à peu près également entre le pape et le roi. Ces libertés, fondées sur les décrets du concile de Bâle, que Charles VII avait érigés en loi de l'État par la pragmatique-sanction, avaient été pour la cour de Rome le sujet de réclamations constantes. Cette cour avait obtenu que Louis XI les abandonnât, mais le parlement et l'université de Paris n'avaient jamais acquiescé à leur suppression. Trois objets principaux étaient consacrés dans la pragmatique-sanction : 1° la supériorité des conciles sur le pape, avec l'obligation imposée au dernier d'assembler au moins tous les dix ans ces conseils souverains de l'Église universelle ; 2° le droit d'élection aux évêchés et aux autres grands bénéfices, qui était réservé aux églises et aux chapitres ; 3° enfin, la réforme d'un grand nombre d'abus et d'exactions auxquels la cour romaine avait assujetti tout le clergé ; parmi ceux-ci, les annates tenaient le premier rang. Rome prétendait avoir droit à la première année de revenu de tout bénéfice ecclésiastique nouvellement conféré. Le chancelier Duprat, que Beaucaire appelle le plus pernicieux de tous les bipèdes (1), offrait de renoncer à la convocation périodique des conciles, et de rendre ainsi au pape une suprématie qui lui était contestée ; mais il demandait en retour que la nomination aux évêchés et aux autres bénéfices plus importants, fût enlevée aux peuples et aux églises pour être abandonnée au roi. Quant aux exactions, il se soumettait à un partage ; il consentait à laisser au pape les annates, sous condition que celui-ci abandonnât quelques autres entre les perceptions qui causaient le plus de mécontentement, afin que l'on pût présenter aux magistrats et au clergé de France une apparente compensation pour leurs sacrifices (2). En même temps que les deux cours se partageaient ainsi, par un marché honteux, des biens qui ne leur appartenaient pas, les négociateurs demandaient pour eux-mêmes des grâces per-

(1) *Bipedum omnium nequissimus*, L. XV, p. 435.

(2) Hist. de l'Université, T. V, p. 102. — Flassan, Hist. de la Diplomat. franç., L. III, p. 316.

Digitized by Google

sonnelles : Adrien de Boissy, frère du grand-maître, était nommé cardinal; Philiberte de Savoie, sœur de la mère du roi, mais de vingt-deux ans plus jeune qu'elle, était promise en mariage à Julien de Médicis, et lui apportait comme dot le duché de Nemours; de l'argent, des pensions, des bénéfices ecclésiastiques étaient distribués aux courtisans du pape et à ses négociateurs : chacun enfin vendait publiquement sa conscience et ses devoirs. Cependant la négociation était longue et compliquée, et ce ne fut que le 18 août 1516 que le concordat qui la terminait fut signé (1).

Les journaux de la cour de Rome ne contiennent aucun détail sur cette négociation importante; ils étaient tenus par un maître des cérémonies, et ce n'est en effet que de cérémonies qu'ils conservent le souvenir. Le roi se rendit à l'église entre deux cardinaux-évêques; son chancelier, ses barons, revêtus de robes de drap d'or, le suivaient; le roi porta la queue de la robe du pape : comme il montait vers l'autel, il s'assit sur un escabeau près de lui, se levant ou se mettant à genoux avec les cardinaux; lorsque le pape communia, le roi lui présenta l'eau et la serviette pour le lavement des mains; d'autre part, le maître des cérémonies avertit le pape de bien se garder de porter la main à son bonnet, comme il en avait l'habitude, pour qu'on ne vît pas, du moins en public, le vicaire du Christ faire la révérence à un roi couronné (2).

(1516). François avait eu d'abord la pensée de profiter de sa victoire de Marignan pour envahir aussi le royaume de Naples; mais le pape, auquel il importait surtout de gagner du temps, lui persuada d'ajourner cette expédition jusqu'après la mort de Ferdinand-le-Catholique, qu'on voyait bien devoir être prochaine. François licencia donc son armée, ne retenant sur pied que sept cents lances, six mille landsknechts et quatre mille Basques; il les mit sous les ordres du connétable de Bourbon, auquel il confia la défense du

(1) *Arnoldi Ferroni*, L. V, p. 91. — *Fr. Belcarii*, L. XV, p. 453.
(2) Journal de Pâris de Grassis, *ap. Raynaldum ann.*, 1515. § 30.

Digitized by Google

duché de Milan ; il repartit ensuite pour la France, et il arriva, au commencement de février 1516, à Lyon, où la régente sa mère et la reine sa femme l'attendaient (1).

Léon X avait eu raison de représenter comme prochaine la mort du roi d'Aragon : ce prince expira le 23 janvier 1516 à Madrigaleggio. Ce fut seulement dans le dernier jour de sa vie qu'il supprima un testament fait en faveur du second de ses petits-fils, Ferdinand, qu'il avait voulu élever en opposition à Charles, son aîné ; il l'avait déclaré grand-maître des ordres militaires d'Espagne, lui attribuant ainsi une richesse et un pouvoir égaux à ceux du roi, comme s'il avait eu l'intention de donner en lui un chef à la guerre civile. Il l'avait en même temps nommé régent jusqu'à l'arrivée de son frère en Espagne. Ce fut à grand' peine que les plus fidèles conseillers de Ferdinand-le-Catholique purent triompher de la jalousie que jusqu'à son dernier moment ce prince hypocrite ressentait contre son successeur (2).

Charles n'avait que seize ans lorsqu'il fut appelé à recueillir la succession des royaumes d'Espagne. Le seigneur de Chièvres, son gouverneur, l'avait, il est vrai, formé de bonne heure aux affaires : « Tous les paquets qui venoient » de toutes provinces lui étoient présentés, encore qu'il fût » la nuit, lesquels après avoir vus, les rapportoit lui-même » en son conseil, où toutes choses étoient délibérées en sa » présence (3). » Charles avait contracté ainsi des habitudes graves et réfléchies qui lui donnèrent toute sa vie l'avantage sur son rival. Mais dans ce premier moment sa situation était critique : il pouvait craindre que les Espagnes, qui le regardaient comme étranger, ne donnassent sa couronne à son frère, qui avait toujours été élevé dans la Péninsule auprès de leur aïeul commun. Le cardinal Ximénès, archevêque de Tolède, que Ferdinand avait, par son testament, nommé régent de Castille jusqu'à l'arrivée de son petit-fils, avait,

(1) *Fr. Guicciardini*, L. XII, p. 109. — Mém. Du Bellay, L. I, p. 67. — Fleuranges, p. 220. — *Fr. Belcarii*, L. XV, p. 453.

(2) *Robertson's, Histor. of Charles V*, L. I, p. 26.

(3) Mém. de Martin Du Bellay, L. I, p. 45.

malgré son âge très avancé, saisi avec vigueur les rênes de l'État (1); mais avec le caractère à la fois audacieux et servile d'un moine, qui fait de l'obéissance une vertu; déjà il travaillait à ravir à la noblesse son indépendance et aux communes leurs libertés. D'un autre côté, Chièvres était jaloux de Ximénès, et il ne se souciait pas de mettre son pupile en contact avec ce prélat. Des difficultés de tout genre se présentaient donc au nouveau monarque; et l'amitié de la France lui était nécessaire pour s'affermir sur le trône; aussi le sire de Ravestein, ambassadeur de Charles, vint-il demander à François « d'aviser un lieu commode, où les députés de » leurs deux Majestés pourroient convenir ensemble pour » faire une fin à tous leurs différends et ceux de leurs alliés. » Le lieu fut ordonné à Noyon, où, de la part du roi, se » trouva le seigneur de Boissy, Arthus Gouffier, grand-» maître de France; et de la part du prince d'Espagne, An-» toine de Croy, seigneur de Chièvres, lesquels avoient gou-» verné leurs maîtres en leurs jeunes âges (2). »

Avant que ces plénipotentiaires se fussent rassemblés à Noyon, les événements qui survinrent en Italie parurent devoir compliquer leurs négociations. Maximilien y était entré par Trente, au mois de mars, avec cinq mille chevaux allemands, quinze mille Suisses, et dix mille fantassins espagnols. Des subsides qu'il avait reçus l'automne précédent de Ferdinand et de Henri VIII, et que, contre son usage, il n'avait pas aussitôt dissipés, l'avaient mis en état de lever cette armée formidable. Les Français assiégeaient alors Brescia, de concert avec les Vénitiens; l'approche de Maximilien les détermina à se retirer derrière le Mincio; mais une terreur croissante leur fit abandonner les bords de cette rivière, puis ceux de l'Oglio, et enfin de l'Adda, pour s'enfermer dans Milan et en brûler les faubourgs. Les Français comptaient alors dans leur armée seize mille Suisses qu'Albert de la

(1) *Miniana, Continuacion de la historia general de Espana*, L. I, cap. 1, p. 1, édit. de Madrid, 1804, in-folio. — *Ferreras*, T. XII, p. 257.

(2) Mém. de M. Du Bellay, L. I, p. 75.

Digitized by Google

Pierre et François de Supersax avaient levés pour eux dans les huit cantons qui avaient accepté la paix l'année précédente; mais le cardinal de Sion, et Jacques Stapfer, en avaient amené presque autant à l'empereur; ils les avaient levés dans les cinq autres cantons. Ces chefs étaient ennemis jurés, tandis que leurs soldats se souvenaient qu'ils étaient confédérés : ces derniers avaient résolu de ne point combattre les uns contre les autres. On les voyait sans cesse en conférence; et les Français, qui les avaient tous rencontrés l'année précédente combattant contre eux à Marignan, craignaient que l'éloquence fougueuse du cardinal de Sion ne les réunît tous dans le camp de l'empereur. Celui-ci, à son tour, conçut aussi des craintes, que les généraux français accrurent en faisant tomber entre ses mains des lettres controuvées par eux. Il se figura que les Suisses de son armée allaient le livrer aux ennemis. Tout à coup il partit pour l'Allemagne, annonçant qu'il allait y chercher de l'argent pour la solde de ses troupes; les Suisses des deux armées, peu de jours après, reçurent des ordres de la diète qui les rappelaient dans leur pays, et ils obéirent; trois mille mercenaires, allemands ou espagnols, quittèrent les drapeaux impériaux pour se réunir aux Français; et l'armée qui avait répandu l'effroi dans le Milanez se trouva tout à coup dissipée (1). Bourbon, regardant alors l'Italie comme hors de danger, demanda son rappel et fut remplacé par Odet de Foix, sire de Lautrec, qui avait eu déjà la principale part à la défense de Milan (2).

Cependant MM. de Chièvres et de Boissy se réunirent à Noyon le 1er août, et le 13, ils signèrent un traité d'alliance entre Charles et François Ier. Les deux monarques promettaient de s'assister, non seulement dans leur défense réciproque, mais dans les conquêtes auxquelles ils pourraient légitimement prétendre. Pour gage de leur union, Charles promettait d'épouser la fille qui venait de naître à François Ier : elle devait lui être consignée lorsqu'elle aurait huit ans, et le

(1) *Fr. Belcarii Comm.*, L. XV, p. 155.
(2) Mém. Du Bellay, p. 72.

Digitized by Google

mariage s'accomplirait lorsqu'elle en aurait douze. François lui donnait pour dot tous les droits qu'il prétendait avoir sur le royaume de Naples; et en compensation de ces droits, Charles, jusqu'au moment du mariage, devait payer à François, pour la possession de ce royaume, cent mille écus d'or par année. François se réservait le droit de secourir les Vénitiens contre Maximilien, et même la reine de Navarre contre Charles, si celui-ci, huit mois après son entrée en Espagne, ne lui avait pas fait justice (1).

Pour étouffer les germes de guerres futures que ce traité laissait encore subsister, Charles engagea son aïeul Maximilien à y accéder le 4 décembre. Celui-ci renonça enfin à la conquête de la Vénétie, dont l'entreprise, depuis le traité de Cambrai, avait causé des calamités si effroyables à l'Italie, avec si peu de chances de succès. Il évacua la ville de Vérone, qui fut restituée par les Français à la république de Venise; et celle-ci, recouvrant à peu près toutes les provinces que Louis XII avait voulu lui ravir en 1508, mais qui se trouvaient dévastées par une guerre atroce, s'aperçut avec douleur qu'elle n'avait plus ni la population ni la richesse nécessaires pour les défendre dans une guerre future; en sorte que, dès cette époque, sa politique fut d'éviter les combats, et la France ne recouvra point, en la sauvant de plus grands dangers, l'alliée puissante, la gardienne des Alpes, dont elle avait si imprudemment anéanti les forces (2). Les ambassadeurs de Maximilien signèrent ensuite à Cambrai, le 11 mars 1517, un traité d'alliance entre l'empereur et les rois de France et de Castille, par lequel ils se garantissaient mutuellement leurs États, et s'engageaient à attaquer en commun les Turcs; cette dernière clause était, il est vrai, exprimée si vaguement, qu'on voyait bien que ni les uns ni les autres ne songeaient à l'exécuter (3).

(1) Traités de Paix, T. II, p. 69-74. — Flassan, Histoire de la Diplomat., T. I, p. 315.
(2) Républ. ital., c. 112.
(3) Traités de Paix, T. II, p. 78.

Digitized by Google

Toute l'activité de la France semblait s'être tournée des armes aux négociations : mettant à profit la terreur que sa victoire à Marignan avait inspirée, elle ne voulait plus que consolider la situation qu'elle venait de se donner en Europe, et elle cherchait à reprendre avec tous ses voisins les liens d'une antique amitié. Le bâtard de Savoie, alors gouverneur de Provence, Louis de Forbins et Charles du Plessis, furent envoyés par le roi à Fribourg pour négocier de nouveau avec les Suisses, et étendre aux treize cantons et à leurs principaux alliés la paix qui avait été conclue l'année précédente avec huit cantons seulement. Le traité qu'ils proposaient fut signé le 29 novembre 1516. Il est désigné par le nom de paix perpétuelle; jamais en effet les deux nations ne se sont dès lors départies de l'amitié que cette paix rétablissait entre elles. Les Suisses reconnurent les droits de François Ier au duché de Milan, tandis que celui-ci, par égard pour eux, accorda une pleine amnistie à tous les Milanais qui s'étaient réfugiés en Suisse. Toutes les anciennes réclamations des Suisses contre la France devaient être soldées par une somme de sept cent mille écus d'or, dont une partie avait déjà été payée à huit cantons après le traité de Genève, et dont le reste devait être acquitté en divers termes dans les trois années suivantes. Des pensions étaient en outre promises à chaque canton, et des franchises assurées aux voyageurs et aux marchandises suisses (1).

(1517.) La ligue entre le roi de France et la république de Venise, qui devait faire la principale garantie du Milanez contre toute attaque venant d'Allemagne, fut renouvelée le 8 octobre 1517. Les deux gouvernements s'engagèrent réciproquement à se maintenir dans les États qu'ils possédaient en Italie : lorsque l'un serait attaqué par quelque ennemi que ce fût, l'autre devait envoyer à son aide huit cents lances garnies chacune de huit cavaliers, six mille fantassins, et un train suffisant d'artillerie (2).

(1) Traités de Paix, T. II, p. 74.
(2) *Ibid.*, T. II, p. 80.

Digitized by Google

Quoiqu'il y eût un traité subsistant entre la France et l'Angleterre, François Ier était toujours regardé avec jalousie par le monarque anglais, Henri VIII, qui, âgé alors de vingt-six ans, n'avait pas plus de prudence que ses deux jeunes rivaux, et qui ambitionnait autant qu'eux la gloire des conquêtes. La France était encore troublée par le souvenir des anciennes guerres des Anglais. Ces guerres si impolitiques ne cessaient d'être populaires en Angleterre, et la richesse de Henri VIII, comme la valeur de ses sujets, le rendaient toujours redoutable. Jacques V, qui était monté sur le trône d'Écosse, en 1513, un an après sa naissance, venait d'être placé par son parlement sous la régence du duc d'Albany, qui, quoique premier prince du sang d'Écosse, était né en France, et avait servi en Italie comme général français : sa nomination à la régence, en opposition à la reine d'Écosse, mère du roi et sœur de Henri VIII, avait mécontenté celui-ci (1). D'autre part, Henri VIII avait fourni à Maximilien l'argent avec lequel avait été levée l'armée que ce monarque venait de conduire contre les Français en Italie. Les mécontentements privés du cardinal Wolsey, ministre et favori de Henri VIII, pouvaient amener une querelle entre les deux nations. La ville de Tournai était restée aux mains des Anglais depuis la journée des éperons. Détestés par les habitants, menacés également par les Flamands et les Français, les Anglais ne pouvaient espérer de s'y maintenir dès que les hostilités éclateraient sur cette frontière. Cette place isolée ne pouvait leur servir, ni pour l'attaque ni pour la défense ; mais le cardinal Wolsey s'était fait donner l'administration de l'évêché, tandis que Louis Gaillart, qui était l'évêque élu par le chapitre de Tournai, s'était retiré à la cour de France. Wolsey était fort irrité de la protection que François accordait à son antagoniste. Mais le roi, ayant résolu de se réconcilier avec le cardinal et avec le monarque anglais, fit choix du frère du sire de Boissy, son gouverneur, pour l'envoyer à Londres. « C'é-

(1) *Hume's history*, T. V, c. 27, p. 139. — *Polydori Vergilii, Hist. Angl.*, L. XXVII, p. 648.

Digitized by Google

» toit l'amiral Bonnivet (1), homme, dit Brantôme, en » bonne réputation aux armées et aux guerres au-delà des » monts, où il avoit fait son apprentissage sous le grand- » maître de Chaumont : et pour ce, le roi le prit en grande » amitié. Il étoit de fort gentil et subtil esprit, et très habile ; » fort bien disant, et fort beau et agréable (2).» Cet homme était, pour les intrigues de cour et les négociations, de meilleur conseil qu'il ne fut plus tard pour la guerre. Il s'attacha à gagner Wolsey, il lui parla de la haute confiance que François avait dans sa prudence, du désir du roi de le consulter; bientôt il l'engagea à recevoir des lettres dans lesquelles le roi de France appelait le cardinal son seigneur, son père et son ami, et lui exposait, avec une apparente simplicité, tous ses désirs et tous ses desseins. A chaque lettre il joignait quelque présent; et Wolsey, qui, de son côté, n'abordait presque jamais son maître sans lui offrir un cadeau, afin de fixer son attention tandis qu'il lui parlerait, communiquait ces lettres à Henri VIII. Ce roi disait qu'il voyait bien que son ami était destiné à gouverner en même temps les deux monarques, mais que sa capacité, sans doute, suffisait pour cette grande tâche. L'adresse et la flatterie de Bonnivet et de François Ier avaient néanmoins tellement subjugué l'orgueil et la haine de Wolsey, que ce fut lui qui persuada Henri de restituer Tournai à la France. Le roi François consentait, il est vrai, à racheter cette ville à un prix excessif : il en offrait 600,000 couronnes d'or payables en douze années. En même temps, Marie d'Angleterre, fille de Henri, était promise au dauphin de France, et sa dot de 333,000 couronnes devait être défalquée sur la dette de la France. Le traité qui engageait ainsi par avance ces enfants nouveau-nés fut signé à Londres le 14 octobre 1518 (3).

(1) Il fut nommé amiral par lettres patentes du 31 décembre 1517. — Isambert, p. 147.

(2) Brantôme, T. II, disc. 30, p. 162.

(3) Traités de Paix, T. II, p. 81. — *Polydori Vergilii*, L. XXVII, p. 652.— Rapin Thoyras, L. XV, p. 124. — *Hume's history*, T. V, c. 27, p. 146.—Bonnivet ne passa lui-même que six semaines en Angleterre. *Belcarius*, L. XVI, p. 171.

Digitized by Google

Mais de tous les traités négociés pendant ces trois années de paix, le plus important, celui qui occupait le plus la France, était le concordat. Le traité entre le roi et le pape, qui devait remplacer la pragmatique-sanction, avait d'abord été dressé entre le chancelier Duprat et les cardinaux d'Ancône et des Santi-Quattro. François Ier l'avait ratifié peu de jours après son départ de Bologne; mais le pape refusa sa ratification, peut-être dans l'espérance de voir les Français chassés de nouveau d'Italie par l'argent de Henri VIII et les armes de Maximilien. Il fallut négocier de nouveau : Roger de Barme, avocat du roi, fut dépêché à Rome avec des instructions particulières; et après que l'entreprise de Maximilien eut échoué, le concordat fut signé le 18 août 1516 (1). Ce traité, qui abolissait la pragmatique-sanction, ne laissait point cependant à la cour de Rome les réserves et les grâces expectatives qui, avant le concile de Bâle, excitaient si vivement les plaintes du clergé; il exigeait que les causes fussent jugées sur les lieux où elles étaient nées, interdisant les appels en cour de Rome; il mettait des bornes aux excommunications et aux interdits; il réservait enfin aux gradués des universités françaises le tiers des bénéfices vacants en France; mais, d'autre part, il rendait à la cour de Rome l'immense revenu des annates, et reconnaissait sa supériorité sur les conciles. Il était néanmoins plus avantageux encore à l'autorité royale, à laquelle il attribuait le droit de nommer à toutes les prélatures de France (2).

Pour lier également et l'Église et la France, le concordat devait être accepté, d'un côté, par le cinquième concile de Latran, qui était alors assemblé; de l'autre, par le parlement de Paris, qui devait l'enregistrer. Le concile, à la vérité, quoiqu'il se fît appeler œcuménique, n'était composé que des créatures les plus obéissantes de la cour de Rome. Convoqué par une bulle de Jules II, du 15 des kalendes d'août 1511, il n'avait pu s'ouvrir que le 3 de mai 1512. A la première ses-

(1) Flassan, Hist. de la Diplom., L. III, p. 316.

(2) Traités de Paix, T. II, p. 57. — *Labbe, Concilia general.*, T. XIV, p. 338. — Isambert, Lois françaises, T. XII, p. 75.

Digitized by Google

sion, il s'était trouvé dix archevêques et cinquante-six évêques, tous Italiens, ou appartenant aux églises *in partibus infidelium;* tous occupés d'obtenir du pape de l'avancement et des grâces nouvelles. Ils n'avaient revêtu aucun esprit de corps, ils n'avaient prétendu à aucune indépendance; ils avaient condamné avec empressement le concile rival tenu à Pise, et abandonné toutes les prétentions de ces églises nationales qui, au siècle précédent, firent des conciles les états-généraux de la chrétienté. Les sessions avaient été rares; il n'y en eut que douze en six années : dans l'intervalle de chacune d'elles, il paraît que les pères de l'Église demeuraient oisifs; aussi doit-on croire que les cinquante ou soixante prélats que Léon X rassemblait quand il en avait besoin, étaient ceux qui suivaient habituellement la cour romaine. On leur présentait des constitutions toutes rédigées; ils y répondaient par le seul mot *placet,* et quelques uns par les mots *placet quia placuit sanctissimo domino nostro* (1). Ils étaient au nombre de cinquante-trois dans la session onzième, le 19 décembre 1516, lorsque la bulle du pape pour l'abrogation de la pragmatique-sanction fut lue, et adoptée sans délibération (2). Il y avait dix archevêques et soixante-quatre évêques à la dernière session, le 16 mars 1517, lorsque Léon X prononça la dissolution du concile (3).

Mais l'adhésion du parlement et celle de l'université de Paris étaient beaucoup plus difficiles à obtenir. Outre les inconvénients réels, les faveurs et les défaveurs injustes, et les exactions pécuniaires que les magistrats redoutaient de la cour de Rome, il y avait toujours eu en France une rivalité entre les hommes de loi et les hommes d'église; il y existait en même temps un puissant intérêt personnel à repousser le concordat, car les élèves de l'université et les conseillers-clercs au parlement, sous le régime de la pragmatique-sanction, parvenaient avec ces titres à obtenir des bénéfices ecclésias-

(1) *Labbe Concilia generalia,* T. XIV, p. 281. — *Raynaldi Annal. eccles.,* 1515, § 1.

(2) *Ibid.,* p. 283, 292 et 314.

(3) *Ibid.,* de la p. 1 à la p. 357.

Digitized by Google

tiques qui leur étaient réservés, tandis qu'ils ne pouvaient guère les attendre de la cour de Rome. Lorsque la bulle du pape qui substituait à la pragmatique-sanction le concordat fut apportée, le 5 février 1517, au parlement par le connétable, le chancelier et le seigneur d'Orval, avec ordre du roi de la lire, publier et enregistrer (1), le président du parlement répondit que la cour verrait le concordat, et ferait ensuite ce qu'elle croirait devoir faire par raison. Le premier avocat, peu de jours après, accompagné par le procureur général, se porta appelant devant les chambres assemblées contre la congrégation qui se faisait nommer le concile de Latran ; elle songeait, dit-il, à donner atteinte aux libertés de l'Église gallicane, en condamnant une institution sainte, fondée sur la discipline de l'Église primitive, et adoptée par l'assemblée des trois ordres de l'État. On vit, en cette occasion, que ceux qu'on nommait les gens du roi ne tenaient pas moins que les conseillers aux doctrines de la magistrature, et ne montraient pas moins de courage pour s'opposer à la puissance royale. La cour nomma des commissaires pour examiner le concordat et les bulles ; et elle chercha à gagner du temps. Au bout de peu de mois, le roi, voulant mettre un terme à ces lenteurs, envoya au parlement René, bâtard de Savoie, son oncle, pour lui ordonner avec menaces de procéder à cet enregistrement, toute affaire cessante : le bâtard avait ordre de demeurer présent à l'assemblée jusqu'à ce que tout fût accompli. Le premier président représenta au bâtard qu'il ne pouvait assister aux délibérations sans avoir fait *serment en cour*, et il l'engagea à se retirer. Deux députés furent envoyés au roi, qui était alors à Nanpont, village de Picardie, pour lui représenter que la chambre aurait cru affaiblir le respect que le peuple doit à la justice, si elle avait délibéré en présence d'un étranger ; mais François répondit avec emportement : *Il y sera! il y sera!* et menaça de chasser du parlement ceux qu'il nommait des hommes turbulents qui s'opposaient à ses volontés, ajoutant qu'il avait, pour

(1) D. Félibien, Hist. de Paris, p. 937.

Digitized by Google

les rempacer, des hommes tout prêts, qui valaient beaucoup mieux qu'eux (1).

La délibération commença en effet le 13 juillet 1517, en présence du bâtard de Savoie, et continua pendant douze séances; après quoi, la cour rendit un arrêt par lequel elle déclara ne pouvoir enregistrer le concordat, ni consentir à la révocation de la pragmatique-sanction, autrement qu'avec les formes par lesquelles elle avait été établie, c'est-à-dire après l'avoir fait agréer par un concile de l'Église gallicane. Toutefois la cour de Rome ayant consenti, à cette époque, à ce que l'enregistrement du concordat fût ajourné pour une année, le roi laissa dormir cette affaire, pendant que le parlement s'occupait de juger un procès entre le roi de Navarre et le maréchal de Lautrec, que François lui avait recommandé. Mais, le 24 décembre, il envoya au parlement de nouveaux ordres plus pressants d'enregistrer le concordat. Une nouvelle députation de la magistrature arriva, le 13 janvier 1518, au château d'Amboise, où était le roi; les députés lui apportaient un mémoire dans lequel ils insistaient sur l'indépendance et la dignité de sa couronne, qu'il compromettait par sa soumission au pape, en même temps qu'il diminuait le revenu qu'il tirait de la fortune publique; mais le roi les retint jusqu'au 28 février, sans vouloir leur donner audience. Quand il les reçut enfin, il leur déclara que le chancelier avait pulvérisé tous leurs arguments, dans un mémoire qu'il ne daigna pas même leur communiquer, parce que, disait-il, il ne voulait pas faire un procès écrit, d'une matière qui dépendait uniquement de sa volonté; car il n'y avait qu'un roi en France, et il n'y souffrirait pas un sénat, comme à Venise. Il accusa les ecclésiastiques du parlement de n'écouter que leur intérêt personnel, de n'avoir pris des charges de conseillers que pour attraper plus promptement des évêchés ou des abbayes, et de se figurer qu'à l'ombre de leurs priviléges, ils n'étaient plus ses sujets, ou

(1) Garnier, T. XII, p. 82, d'après les registres du parlement. — Isambert, T. XII, p. 114.

Digitized by Google

qu'il n'oserait pas leur faire couper la tête. Il déclara qu'il n'admettrait plus d'ecclésiastiques au parlement, que l'usage qui les y appelait était l'ouvrage de ses prédécesseurs, qu'il avait la même puissance qu'eux; en sorte qu'il dépendait de lui d'établir l'usage contraire. Ce fut à l'issue de son dîner que le roi traita avec cette dureté les deux conseillers au parlement qui lui avaient été envoyés; il leur ordonna ensuite de repartir dès le lendemain à six heures du matin, ou bien il les ferait jeter dans une basse fosse.

(1518). Le 12 mars, Louis de la Trémouille, grand chambellan, se présenta au parlement et lui ordonna de par le roi de passer immédiatement à l'enregistrement, sans perdre son temps à opiner davantage sur une matière déjà résolue. Les gens du roi déclarèrent alors que François dans sa colère ne menaçait pas leurs vies seulement, mais l'existence même du parlement et celle de la capitale, en sorte qu'ils se faisaient un devoir de ne plus s'opposer à l'enregistrement. Sur cette nouvelle, l'université ordonna qu'on chanterait des litanies dans toutes les églises, et qu'on ferait des processions dans les rues, comme dans les grandes calamités publiques. Le parlement protesta, entre les mains de l'évêque et duc de Langres, qu'il était privé de sa liberté; qu'il cédait par force aux commandements du roi; que ce n'était point son intention de juger les procès conformément au concordat, mais de garder comme auparavant les saints décrets de la pragmatique-sanction; enfin qu'il adhérait, contre l'assemblée qui se disait concile de Latran, à l'appel interjeté par le procureur du roi au pape mieux informé, et à un futur concile général. Après cette protestation le parlement enregistra le concordat le 16 mars 1518, en présence de la Trémouille (1). La résistance de l'université de Paris ne fut pas moins vive : elle interdit aux imprimeurs de mettre au jour le concordat, et l'attaqua par ses prédicateurs dans toutes les chaires. Mais le roi fit traduire en prison plusieurs des conseillers et des

(1) Garnier, Hist. de France, T. XII, p. 80 à 103, d'après les registres du parlement. — Hist. de Paris, L. XVIII, p. 937 — Isambert, T. XII, p. 114.

Digitized by Google

membres les plus distingués de l'université; il les y retint jusqu'à ce que la fermentation fût calmée. Cependant, au bout de quelques années, l'université se soumit en silence au concordat; et sans révoquer ses protestations, elle accepta les bénéfices que la nouvelle loi lui réservait (1).

Ainsi la cour de Rome triomphait des conciles qui, dans une assemblée sans dignité, avaient abdiqué leur propre pouvoir, et renoncé à la libre représentation de l'Église; elle triomphait du parlement et de l'université de Paris, qui avaient défendu avec autant de courage que d'habileté, par de longs combats, l'indépendance de l'église gallicane. Léon X ne voyait plus dans la religion qu'un moyen de tromper les peuples, de les enchaîner et de leur arracher l'argent qu'il prodiguait dans ses pompes et ses plaisirs. Se croyant au-dessus de toute opposition et de toute critique, il venait de dépêcher, en 1517, les moines de Saint-Dominique dans toute la chrétienté pour offrir aux pécheurs la rémission de tous leurs péchés à prix d'argent, et pour accréditer dans leurs sermons ce nouveau trafic d'indulgences. Mais Léon X ne savait pas qu'en supprimant tous les organes légitimes de la voix publique dans l'Église, il devait craindre encore la voix du peuple lui-même. Le parlement de Paris et la Sorbonne étaient intimidés et réduits au silence; le concile de Latran avait abdiqué les pouvoirs des conciles; les prélats étaient découragés ou vendus à une cour corrompue et corruptrice. Mais le peuple s'éclairait, il se sentait offensé; un moine de Saint-Augustin, professeur de philosophie à Wittemberg, un moine né dans une condition obscure, qui était homme du peuple, auquel il appartenait par sa famille, sa pauvreté, son désintéressement, et par la sincérité de son zèle et de sa foi; mais qui, en même temps, semblait fait pour être chef du peuple, par la justesse et la lucidité de son esprit, son savoir, son génie et son éloquence (2), Martin Luther, dans cette même année 1517, commença par

(1) Hist. de l'Université, L. IX, p. 108-120.

(2) Luther était né à Eisleben, dans le comté de Mansfeld, en 1483. En 1505, il se fit moine; en 1510, il visita Rome.

attaquer le trafic des indulgences, contre lequel il publia quatre-vingt-quinze thèses. Il s'adressa d'abord à l'évêque de Brandebourg, son diocésain; il s'adressa ensuite au pape (1). Mais bientôt il invoqua un pouvoir supérieur à l'un et à l'autre : il en appela à la raison humaine exercée dans la critique des Saintes Écritures; il recourut à l'examen pour juger tout ce qui n'était que tradition d'hommes; et avec une logique puissante et un courage inébranlable que soutenait une foi vive dans les vérités fondamentales de la religion, il souleva bientôt les masses contre ce clergé que Léon X s'applaudissait d'avoir fait rentrer dans une aveugle obéissance, comme si le pontife eût ainsi asservi le genre humain.

(1) *Jo. Sleidani Comm. de statu relig. et reipub.*, L. I, p. 6 et 7.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Luxe et dissipation de François Ier. Il demande la couronne impériale. Elle est donnée à Charles-Quint. Entrevue de François Ier et de Henri VIII. La guerre s'allume entre François et Charles. Milan enlevé aux Français. — 1518-1521.

Tandis que les ministres de François Ier cherchaient, par leurs négociations, à maintenir la France dans la possession des conquêtes qui avaient été le fruit de la victoire de Marignan, ce jeune roi ne songeait lui-même qu'à jouir, dans les plaisirs et le luxe, de son opulence et de sa toute-puissance. Il avait alors vingt-quatre ans; tout frein, tout respect humain lui était ôté : sa mère, qui gouvernait le royaume, qui se mêlait de toutes les affaires, qui est toujours nommée par les légats et les ambassadeurs dans leur correspondance comme la personne avec laquelle ils traitaient de tout (1), ne contrôlait jamais sa conduite privée, ou plutôt elle le poussait elle-même à la galanterie, et elle se montrait pleine d'indulgence pour des vices auxquels, de son côté, elle ne demeurait pas étrangère. Sa femme, Claude, « cette bonne et sainte prin- » cesse, dit Brantôme, n'avoit pas trop grand crédit (2). » Elle lui avait cependant déjà donné deux fils (3). Son ministre principal, le chancelier Duprat, croyait s'affermir dans sa place en flattant les passions du maître et en l'abandonnant

(1) Lettres de Louis de Canossa, évêque de Bayeux, f. 24, et du card. de Bibbiena, f. 29.— *Lettere de' Principi*, T. I, *Ed. Veneta*, 1581.

(2) Éloge de François Ier, T. II, p. 257.

(3) François, né le 28 février 1517; et Henri, le 31 mars 1518.

Digitized by Google

aux voluptés. Les autres étaient pour la plupart des jeunes gens associés à ses débauches. François avait montré, à l'occasion de son ordonnance sur la chasse, et de l'enregistrement du concordat, qu'il était résolu à n'accorder aucune attention aux remontrances de son parlement; il songeait bien moins encore à rassembler les états-généraux et à régler ses finances de concert avec eux. Les princes du sang, les pairs de France, les trois ordres de l'État, lui paraissaient également destinés à lui obéir sans hésitation : tout partage d'autorité avec eux lui semblait honteux pour la majesté royale. Il s'applaudissait d'avoir secoué ces entraves, et c'est ce qu'il appelait avoir mis les rois de France *hors de pages* (1).

Au milieu de ses plaisirs, François s'occupait néanmoins quelquefois avec ardeur de ce qu'il croyait pouvoir contribuer à sa gloire. Un des hommes qui imprimèrent alors en Italie un mouvement nouveau à l'esprit humain, Bernard Dovizio, cardinal de Bibbiena, le protecteur des lettres et des arts, et l'auteur de la première comédie moderne, était arrivé, en 1518, à la cour de France comme légat; et les lettres de cet excellent observateur peignent cette cour avec une vérité qu'on chercherait en vain dans les autres écrivains du temps. Bibbiena, en conférence presque chaque jour avec le roi et avec Madame (Louise de Savoie), paraissait regarder la dernière comme la vraie directrice de toutes les affaires d'État. « Cependant, dit-il, le roi, dans son voyage de Bretagne, » visitoit avec une grande diligence les ports et tous les lieux » importans, donnant des ordres pour les fortifier, et ne » voulant nulle part pouvoir être pris à l'improviste (2). » Lorsque Bibbiena laissait entrevoir quelque méfiance des ministres, François 1er s'empressait de répondre « qu'il étoit » roi et qu'il sauroit bien le faire voir (3). » Madame toutefois avertissait Bibbiena d'écrire au neveu du pape, Laurent II de Médicis, « que si le saint père accordoit quelque

(1) *Fr. Belcarii Comment.*, L. XVI, p. 476.
(2) Lettre d'Ancenis, 18 juillet 1518. *Lett. de' Princ.*. T. I, f. 32.
(3) Lettre de Paris, 27 novembre. *Ibid.*, f. 52.

Digitized by Google

» grâce, il se présentât comme intermédiaire, afin que le roi » eût plus d'occasion de l'aimer; qu'il laissât au contraire » l'ambassadeur traiter les choses fastidieuses, et communi- » quer les refus. » Elle ajoute « que s'il survenoit que le roi, » à l'instance d'autrui, fît au saint père quelque demande » peu convenable, il devoit la refuser, et qu'elle se chargeroit » de le tranquilliser (1). » Plus tard, elle empêcha Bibbiena de montrer au roi une lettre qui contenait des plaintes de la cour de Rome : « Le roi, disait-il encore, pour montrer qu'il » n'est pas gouverné et que tout se fait par sa volonté et » d'après ses ordres (et Dieu sait combien c'est peu vrai), le » plus souvent justifie ses ministres, défend leurs demandes, » et ne veut rien céder; Madame, d'autre part, se plaint que » le saint père ne suive pas ses conseils, qui étoient, en cas » de demandes semblables, de ne point s'en affliger, d'en rire » et de répondre seulement avec douceur, en les renvoyant à » elle, qui saura bien vous tirer d'embarras (2). »

François Ier séjournait à peine quelques mois à Paris pendant l'hiver; les regards des bourgeois, quelque disposés qu'ils fussent à applaudir aux faiblesses ou aux folies de leurs princes, le gênaient. Il préférait de conduire sa cour de châteaux en châteaux, le plus souvent dans les provinces occidentales de la France. Ses ordonnances, et les lettres du légat, sont datées d'Amboise, d'Ancenis, du Verger près d'Angers, un des plus beaux lieux qu'il y ait au monde, dit Bibbiena, de Baugé, de Blois, de Saint-Germain-en-Laye, ou de quelque maison de chasse. Il avait aliéné, du moins en partie, l'hôtel royal de Saint-Paul, ancienne demeure de ses prédécesseurs, à Paris (3). Sa mère se plaignait que le palais des Tournelles, qu'il avait choisi pour résidence royale dans sa capitale, était situé dans un lieu malsain qui altérait sa santé, et elle lui fit acheter en février 1519 le terrain sur lequel il commença de bâtir le palais des Tuileries (4).

(1) Lettre d'Ancenis, 18 juillet. *Lett. de' Principi*, T. I, f. 31.
(2) Lettre de Paris, 20 novembre. *Ib.*, f. 49.
(3) Hist. de la ville de Paris, L. XVIII, p. 935.
(4) *Ibid.*, p. 939 ; et Preuves, T. I, p. 576.

Dans ces voyages continuels, François, en parcourant avec sa cour la Bretagne, l'Anjou, le Poitou, l'Angoumois et la Guienne, voulait retrouver en tous lieux la même magnificence. « Quant à sa maison, dit Brantôme, jamais les ordi-
» naires, ni salles, ni tables, n'en approchèrent; car il y
» avoit sa table, celle du grand-maître, celle du grand-cham-
» bellan et des chambellans, des gentilshommes de la cham-
» bre, des gentilshommes servans, des valets de chambre,
» et tant d'autres; et très bien servies que rien n'y man-
» quoit; et ce qui étoit très rare, c'est que dans un village,
» dans des forêts, en l'assemblée, l'on y étoit traité comme
» si l'on fût été dans Paris (1). »

Toujours occupé de ce qui pouvait le faire briller, avide de louanges, mais oubliant qu'il avait des devoirs à remplir, François Ier croyait se montrer grand roi, quand il prenait au peuple sans mesure, quand il donnait sans mesure aux courtisans, et à toute la foule qui l'approchait. Ceux qui nous ont conservé les mémoires de son règne, et surtout Brantôme, se formaient la même idée que lui de la grandeur royale. Le vieux André de Vivonne, sénéchal de Poitou, et aïeul de Brantôme, osa cependant reprocher à François ses libéralités : les uns admirèrent son courage, d'autres l'accusèrent d'exhaler son esprit frondeur sous la garantie de son grand âge. Il ne blâma point toutefois le monarque d'avoir trop foulé le pauvre peuple, mais d'avoir réparti imprudemment et inégalement ses bienfaits parmi sa noblesse. « Sire, lui dit-il, il
» vous manquoit à la bataille, la meilleure pièce de votre
» harnois, le cœur de votre noblesse, que par cidevant n'a-
» vez reconnue et traitée comme vous deviez; car vous n'a-
» vez reconnu, traité, et contenté, que quatre ou cinq favoris,
» comme l'amiral Bonnivet, Montchenu, Montmorency, Brion
» et autres, qui, seuls, se sont ressentis de vos faveurs, bien-
» faits, honneurs et dignités, et les autres rien. Car à quel
» propos Brion a-t-il tant de biens de vous? que de sa seule
» fauconnerie il a soixante chevaux en son écurie, lui qui

(1) Brantôme, François Ier. T. II, p. 211.

Digitized by Google

» n'est que gentilhomme comme un autre, et encore cadet de » sa maison, que j'ai vu qu'il n'avoit pour tout son train que » six ou sept chevaux. Si vous eussiez épandu également de » vos faveurs et moyens aux autres gentilshommes de votre » royaume, ils vous eussent été plus affectionnés qu'ils n'ont » été, et eussent crevé auprès de vous (1). »

Le vieux sénéchal ne songeait point qu'il représentait comme bien vénale, la noblesse pour laquelle il sollicitait des faveurs, en assurant qu'elle avait besoin d'être gorgée de biens pour se conduire avec honneur à la bataille. Il n'était, au reste, point vrai que François se montrât avare envers elle. « Il » donnoit, dit Brantôme, aux gentilshommes et capitaines » qui l'avoient servi signalément aux guerres, mais non si » démesurément comme nous avons vu depuis ses petits-fils, » nos rois. Mais tant y a qu'en lui faisant service, il les re- » connoissoit, peu ou prou, n'oubliant jamais le nom de » ceux-là. Mais, qui plus est, savoit et connoissoit la plupart » des gentilshommes de bonne maison de son royaume, et » en disoit très bien leurs races et généalogies. Et de ceux- » là qu'il voyoit être devenus pauvres, en avoit commiséra- » tion et les assistoit, disant que rien au monde n'étoit si » misérable que de riche devenir pauvre. Tant y a qu'on » disoit de lui, et s'en étonnoit-on fort, comment il pouvoit » soutenir et fournir à tant de grands frais de guerre, à tant » de libéralités, surtout à celles des dames, car il leur a fort » donné, et à tant de pompes, somptuosités, magnificences, » et bâtiments superbes. Il n'y avoit nopces grandes qui se » fissent en sa cour, qui ne fussent solemnisées, ou de tour- » nois, ou de combats, ou de masquarades, ou d'habillemens » fort riches, tant d'hommes que de dames, lesquelles en » avoient de lui de grandes livrées. J'ai vu des coffres et gar- » des-robes d'aucunes dames de ce temps-là, si pleines de » robes que le roi leur avoit données en telles et telles magni- » ficences et fêtes, que c'étoit une très grande richesse (2). »

(1) Brantôme, Éloge de François Ier, T. II, p. 240.
(2) *Ibid.*, p. 209.

Digitized by Google

Pendant que le royaume se maintenait en paix, les tailles, que Louis XII avait doublées sur la fin de son règne, à l'occasion des désastres qu'il avait éprouvés, et les autres revenus ordinaires, suffisaient à ces dépenses ; aussi, depuis la conquête du Milanez, en 1515, jusqu'à la guerre qui le lui fit perdre de nouveau en 1521, ne trouve-t-on que peu d'édits bursaux. Le plus important, en date du 30 juin 1517, règle la juridiction des élus, ainsi que la perception des aides et gabelles ; il n'augmente pas la quotité de l'impôt, il en rend seulement la levée plus rigoureuse (1). La même année, le roi avait révoqué toutes les anciennes aliénations des domaines de la couronne ; il avait accordé un octroi sur les aides à la ville de Paris ; l'année suivante, il établit un impôt sur le transport des denrées d'Anjou par la Loire, et il ordonna aussi lui-même quelques nouvelles aliénations de domaines (2). Cependant lorsqu'il annonça au cardinal de Bibbiena, le 6 décembre 1518, que pour le service de l'Église il était prêt à faire la guerre à l'empire turc, avec quarante mille fantassins et trois mille hommes d'armes, il ajouta « qu'il n'auroit » pas le moindre embarras pour l'argent ; que les tailles ordi- » naires qu'il mettoit sur ses peuples, avec une crue pour l'occa- » sion, deux décimes par an sur le clergé, et l'indulgence de la » croisade, lui suffiroient à maintenir pour trois ans son armée, » d'autant qu'il suspendroit pendant la guerre toute pension » et tout traitement, excepté ceux qu'il mèneroit avec lui (3). »

Quoique François Ier eût annoncé ce jour-là, avec une grande solennité, son projet de croisade dans une assemblée où il convoqua tous les princes du sang, les maréchaux, les capitaines, le grand-conseil et les présidents du parlement de Paris ; quoiqu'il fît faire à cette occasion des prières dans les églises, et des communications à l'empereur, au roi d'Angleterre et au roi de Castille (4) ; quoique ce projet fût le ré-

(1) Isambert, Lois françaises, T. XII, p. 119.

(2) *Ibid.*, p. 109. 149, 153 et 167.

(3) *Lettere de' Principi*, T. I, f. 58.

(4) *Ibid.*, f. 57. — Lettres du cardinal de Bibbiena au cardinal de Médicis. Paris. 6 décembre.

Digitized by Google

sultat d'une longue négociation du pape, il compromettait peu la France, et tout le monde était peut-être également persuadé qu'il n'était pas conçu bien sérieusement. Il y avait plus d'importance à maintenir la bonne harmonie avec les souverains limitrophes, qu'à dompter des infidèles qui ne songeaient point à la France; et pour se concilier les premiers. Louise de Savoie et son fils paraissaient mettre beaucoup d'adresse et de suite dans leurs négociations. Ils cajolaient avec un soin extrême le pape Léon X ainsi que son neveu Laurent II de Médicis, auquel ils avaient fait épouser une nièce du comte de Vendôme. Ils avaient promis de procurer de nouveaux États à ce jeune homme, qui avait déjà usurpé le duché d'Urbin, et qui fut père de Catherine de Médicis. La mort de ce Laurent II, arrivée le 28 avril 1519, les priva de leur plus ferme appui à la cour pontificale. Ils avaient signé, le 14 octobre 1518, le traité avec Henri VIII par lequel ils recouvraient Tournai; au mois de décembre, ils reçurent à Paris les ambassadeurs du roi d'Angleterre, et aussi longtemps qu'ils purent les y retenir, ils cherchèrent à les gagner par l'accueil le plus flatteur : les joûtes, les bals, les festins auxquels ces seigneurs anglais étaient sans cesse invités avec toutes les plus belles femmes de la cour, ne laissaient plus de temps pour les affaires (1). Le roi et sa mère mettaient plus de soin encore à ménager l'amitié de Charles, roi de Castille, en même temps qu'ils travaillaient secrètement à contrarier ses vues ambitieuses. La fille de François, Louise de France, qui avait été promise en mariage à Charles, était morte à la fin de septembre, âgée de trois ans; on voulait qu'à sa place il épousât la seconde, Charlotte; mais il était difficile de mettre beaucoup de confiance dans un mariage qui pourrait tout au plus se consommer dans douze ans (2). Le roi continuait néanmoins à nommer Charles son gendre; il gardait pour lui les dehors de l'intérêt le plus tendre, tandis qu'il cherchait à lui fermer le chemin vers de nouvelles grandeurs.

(1) Lettre de Bibbiena, de Paris, 14 décembre 1518, p. 62.
(2) Lettre de Bibbiena, d'Ancenis, 3 octobre, f. 34.

Digitized by Google

En effet, Maximilien, aïeul de Charles, aurait voulu assurer à celui-ci la succession à l'empire germanique; il négociait dans ce but avec les électeurs, et plusieurs lui avaient promis leurs suffrages; cependant cette élection présentait une double difficulté légale. D'une part, Maximilien n'avait jamais reçu à Rome la couronne impériale, il n'était encore que roi des Romains, et il aurait fallu qu'il fût empereur pour que les électeurs pussent lui désigner, sous le nom de roi des Romains, un successeur à l'empire. D'autre part, le candidat, son petit-fils, qu'il présentait, Charles, était roi des Deux-Siciles, et par des constitutions de l'Église toujours en vigueur depuis deux siècles et demi, la couronne de l'empire et celle de Naples ne pouvaient être réunies sur la même tête; Maximilien annonçait à la cour de Rome que l'élection de son petit-fils était assurée en Allemagne, et il demandait au pape d'accorder une dispense des constitutions de l'Église. François prévenait au contraire le pape que Charles n'était point élu, qu'il ne le serait point, qu'on lui avait proposé à lui-même de se mettre sur les rangs, et il engageait le pape à ne point compromettre, par sa condescendance, la sûreté du saint-siége (1). Vers la fin de l'année, Maximilien pressa le pape de lui envoyer la couronne d'or en Allemagne, François conseilla à Léon X de solliciter au contraire le vieux monarque allemand de venir à Rome pour la chercher. « Que sa sainteté, » lui faisait-il dire, n'en conçoive aucune inquiétude, car » bien sûrement il ne viendra pas sans armes; et s'il avoit le » moyen de venir avec une armée, ce qui n'est pas probable, » que sa sainteté attende et laisse faire au roi de France, car » Maximilien devant passer par les États de Milan ou par » ceux des Vénitiens, le roi viendra aussitôt en Italie pour la » sûreté de ses possessions, et il y sera si bien accompagné, » qu'il répond que Maximilien ne passera point, mais sera » content de s'en retourner en Allemagne (2). »

Léon X n'osait point jouer un jeu si hardi, et il paraît qu'il

(1) Lettre du cardinal de Bibbiena, p. 31, 33, 36, 46.
(2) *Ibid.*, 8 décembre, f. 36.

Digitized by Google

avait déjà préparé une bulle pour autoriser Charles à réunir les deux couronnes de Sicile et de l'empire; seulement il cachait avec soin sa résolution aux Français jusqu'à ce que l'élection fût faite (1). En même temps il travaillait à dissuader François de demander lui-même la couronne impériale : il lui représentait combien il valait mieux, pour l'intérêt de l'Europe, qu'un prince allemand moins puissant fût élevé à l'empire; et il avait obtenu la promesse de François qu'il travaillerait à faire élire le duc de Saxe, renonçant, disait-il, à cette chimère que depuis une année quelques Allemands lui avaient mise dans la tête (2).

Ces négociations diverses n'avaient point été conduites sans habileté ou sans succès; la finesse que Louise y avait développée était une qualité assez analogue à celle qu'elle exerçait dans les intrigues de la galanterie. Mais d'autres talents étaient nécessaires pour gouverner avec succès la France, et plus encore, les pays récemment conquis. C'était là qu'il aurait fallu donner à la paix des garanties, en attachant les peuples au gouvernement; il eut fallu respecter leurs droits, leur faire sentir les avantages d'une protection puissante et flatter leurs sentiments nationaux tout en les unissant à la France; le roi, dans la légèreté et l'impétuosité de son caractère, était incapable de ces égards. Son impatience de toute opposition se communiquait aux lieutenants qui le représentaient : l'arbitraire, la dureté militaire, l'orgueil aristocratique, signalaient leur gouvernement, multipliaient les blessures qu'ils infligeaient, choquaient leurs alliés et soulevaient les peuples. « L'état de Milan, dit Brantôme, nous étoit très paisible et » assuré, sans l'avarice et la grande injustice qu'on y commit. » Le peuple se révolta, et comme enragé fit au pis, et per» dîmes tout (3). » Après la retraite du connétable de Bourbon, le roi avait donné ce gouvernement à Odet de Foix, vicomte de Lautrec, « homme trop sévère, dit Brantôme, et

(1) Lettre du cardinal de Bibbienna, f. 53, verso et 55.
(2) Lettre du 8 décembre, f. 60.
(3) Brantôme, M. de Lescuns, T. II, p. 147.

» mal propre pour un tel gouvernement. D'être hardi, brave » et vaillant, étoit-il, et pour combattre en guerre, et frapper » comme un sourd; mais pour gouverner un état, il n'y étoit » pas bon. Madame de Chateaubriand, sœur de M. de Lau- » trec, une très belle et honnête dame que le roi aimoit, et » dont il faisoit le mari cocu, en rabattoit tous les coups, et » le remettoit toujours en grâce (1). » Lautrec avait en effet bien étudié l'art de la guerre; seulement, pour éviter la précipitation et l'imprudence reprochées aux Français, il se jetait souvent dans l'excès contraire : trop hautain pour recevoir des conseils, il se déterminait quelquefois pour une ligne de conduite, uniquement parce qu'une ligne tout opposée lui avait été recommandée (2); cependant son activité, son intelligence et surtout l'inflexibilité de son caractère, le soutenaient dans les épreuves les plus difficiles. Il eut bientôt mécontenté la cour de Rome dans le gouvernement du Milanez : il y traitait militairement toutes les affaires ecclésiastiques; le pape se plaignait que l'Église y était en dérision; et le cardinal de Bibbiena travaillait vainement à faire rappeler Lautrec (3). Ce dernier se mit davantage encore en opposition avec le vieux maréchal Jean-Jacques Trivulzio, qui partageait avec lui le gouvernement du Milanez, sa patrie.

Jean-Jacques Trivulzio était né en 1447 d'une illustre famille milanaise attachée à cet ancien parti guelfe, de l'Église et des républiques, qui unissait le culte de la liberté à celui de la religion. Il ne voyait pas de chances d'avancement pour lui dans sa patrie, asservie par le parti gibelin, qui avait successivement donné pour maîtres à Milan, les Visconti et les Sforza. Aussi, quoiqu'il eût fait ses premières armes sous Galéaz Sforza, il avait bientôt été forcé d'émigrer et d'aller demander du service à la maison d'Aragon qui régnait à Naples. C'est là qu'il se forma comme capitaine d'aventuriers, et qu'il acquit, dans l'art de la guerre, une supériorité sur tous ses contemporains qui fut plus tard reconnue de toute l'Europe.

(1) Brantôme, M. de Lautrec, T. II, p. 128.
(2) *Ibid.*, p. 137.
(3) *Lettere de' Principi*, T. I p. 37 et 39.

Digitized by Google

Ses études, entièrement dirigées vers cet objet, ne lui avaient pas laissé des idées bien nettes sur la politique, ni un amour bien pur d'une liberté qui était déjà exilée de presque toute l'Italie. Toutefois il se sentait toujours Guelfe, il consacrait son épée, ses talents et sa vie au triomphe du parti guelfe; et comme les rois de France avaient été depuis trois siècles les protecteurs de ce parti, il vint se ranger sous les drapeaux français lorsqu'il les vit, en 1495, déployés à Naples par Charles VIII. Dès lors il avait contribué à tous les succès des Français en Italie; c'était lui qui avait conquis pour eux à plusieurs reprises le duché de Milan, lui qui avait éclairé la valeur de Louis XII, de Chaumont et de Gaston de Foix, et qui avait assuré leurs victoires par son génie guerrier. Nommé maréchal de France, il avait aussi commandé plusieurs fois en chef; mais lorsqu'il fut gouverneur de Milan, on lui reprocha d'écouter trop sa partialité pour les Guelfes, et de n'avoir vu, dans la conquête de la Lombardie, que le triomphe de leur parti. Lautrec prétendit, au contraire, vouloir être neutre entre les factions. Les Gibelins, quoique attachés à l'empereur et au souvenir des Sforza, se trouvaient plus en harmonie avec lui par leurs préjugés nobiliaires et leur politique servile, tandis qu'il voyait toujours dans les Guelfes un vieux levain de liberté, et qu'il était arrêté par leur respect pour les droits du peuple. Les uns, qui se sentaient vaincus, paraissaient reconnaissants de toutes les grâces; les autres, qui avaient ouvert l'Italie aux Français, se souvenaient de leurs droits, et demandaient qu'on respectât les principes pour l'amour desquels seulement eux et leurs pères avaient montré du dévouement à la France. Bernardino Visconti, qu'on regardait à Milan comme chef de la faction gibeline, étant mort, François Ier donna à son fils Galéaz l'ordre de Saint-Michel, une pension et toutes les marques d'une faveur signalée. Lautrec n'écoutait que lui, ne suivait que ses conseils (1). Toutefois les manières de Lautrec étaient si hautaines, et son caractère si peu sociable, que, lorsque Vis-

(1) *Fr. Guicciardini*, L. XIII, p. 157.

conti vint à la cour de France pour recevoir l'ordre, contre l'attente de tout le monde, il desservit Lautrec de tout son pouvoir (1). D'autre part, les familles Trivulzio et Palavicino éprouvaient à Milan une telle défaveur, que les neveux du maréchal, blessés de tant d'ingratitude, s'engagèrent au service de la république de Venise, tandis que le vieux Trivulzio, qui possédait en fief la vallée de Misox, à l'entrée du pays des Grisons, la mit sous la protection des Suisses; il leur avait cédé une partie d'une créance qu'il avait sur la France, comme pour s'assurer qu'ils l'aideraient à s'en faire payer (2). On lui fit en France un crime de cette défiance et de cet appui qu'il allait chercher au dehors du royaume. Quoiqu'il eût alors quatre-vingt-deux ans, il partit au milieu de l'été, de Milan, pour venir à la cour se justifier (3). Il se rendit à Ancenis, où était le roi, au commencement d'octobre. Madame refusa de le voir, le roi ne lui adressa que quelques mots à sa présentation, et l'évita le lendemain (4). Trivulzio, impatient de s'expliquer, sollicita en vain de nouvelles audiences. Enfin, apprenant que le roi devait traverser à cheval le village de la Châtre, ou Arpajon, où il se trouvait alors, et ne pouvant marcher, il se fit porter, malade, sur sa chaise, au milieu de la rue; le roi passa en détournant la tête et sans écouter le cri de Trivulzio : *Sire! ah! sire, au moins un mot d'audience!* Il fut reporté sur son lit, d'où il ne se releva plus. Il y dicta la touchante épitaphe qu'on voit sur son tombeau : *J.-J. Trivultius, Antonii filius, qui nunquam quievit, quiescit; tace* (5)! Il mourut le 5 décembre 1518 (6).

(1) Lettre du cardinal de Bibbiena. Paris, 26 novembre 1518, T. I, f. 51, verso.

(2) Le roi avait promis de lui rendre 150,000 florins s'il lui reprenait son fief de Vigevano. Trivulzio, sur cette somme, en promit 50,000 aux Suisses. — *Lettere de' Principi*, T. I, f. 48, verso.

(3) Lettre du 18 juillet, f. 33.

(4) *Lett. de' Principi*, T. I, f. 44 et 48.

(5) J.-J. Trivulzio, fils d'Antoine, qui jamais ne trouva de repos, repose ici; silence!

(6) Brantôme, Disc. 49, T. I, p. 417.—*Carlo Rosmini, Hist. del Trivulzio.*

Digitized by Google

Toute la conduite de François Ier, en Italie, était également imprudente, et en contradiction avec les sentiments et les principes qui avaient autrefois attaché les Italiens libres à la France. Au lieu de protéger les républiques, de montrer de l'affection au parti guelfe, de maintenir les droits des Florentins, qui, pendant deux siècles et demi, avaient été fidèles à l'alliance française, François, et plus encore sa mère, semblait n'avoir d'autre objet en vue que de flatter Léon X pontife inconséquent, léger, sans principes, et incapable de reconnaissance. Son frère, Julien de Médicis, qui avait épousé une sœur de Louise de Savoie, étant mort le 17 mars 1516, ce fut sur Laurent, son neveu, que François et sa mère accumulèrent leurs bienfaits. Ils lui permirent d'enlever le duché d'Urbin à François-Marie de la Rovère, ancien protégé de la France; ils lui permirent de conserver les duchés de Modène et de Reggio, ravis au duc de Ferrare, le plus ancien et le plus fidèle allié des Français, qui avait perdu cette partie de ses États en s'exposant pour eux. Enfin, ils promirent de fermer les yeux si les Médicis dépouillaient aussi la maison d'Este du duché de Ferrare. Alphonse Ier, duc de Ferrare, qui était chevalier de Saint-Michel, étant venu à la cour, le cardinal de Bibbiena écrivit aux Médicis : « Tenez-moi pour » un sot, s'il est vrai qu'ils l'aient appelé ou qu'ils veuillent » le protéger; et, si le roi vous parle ou vous écrit pour lui; » assurez-vous qu'il vous dira aussi dans l'oreille qu'il ne s'en » soucie point (1). » Le roi donna encore à entendre à Bibbiena qu'il ne mettrait point obstacle à ce que Laurent de Médicis subjuguât aussi la république de Sienne (2). Mais ceux à qui la France faisait de si honteux sacrifices étaient si peu de bonne foi, que, dans ce temps même, le roi de Castille était en traité avec Laurent de Médicis, qui lui offrait une bulle du pape son oncle, pour l'autoriser à réunir la

L. XII, p. 539. — Bibbiena parle de sa maladie dans sa lettre du 5, de sa mort dans celle du 8 déc., T. I, f. 57 et et 61, v. — *Paolo Giovio, Vita di Leone X*, L. IV, p. 245.

(1) Lettre du 8 décembre, f. 59, verso.

(2) Lettre du 27 novembre, T. I, f. 53.

couronne de l'empire à celle de Naples, pourvu que, comme prix de cette concession, la république de Sienne fût donnée en souveraineté à Laurent (1). Dans le même temps, enfin, François mécontentait la république de Venise ; il l'empêchait de conclure avec l'empereur une paix perpétuelle, et il lui faisait sentir qu'il se défiait toujours d'elle, et qu'il s'opposerait à sa prospérité, au moment même où il avait besoin de son aide (2).

François ne se conduisit pas avec plus de prudence dans ses relations avec les Pays-Bas. Il venait d'y recouvrer la ville de Tournai, qui, enclavée dans les provinces appartenant à Charles d'Autriche, ne s'était maintenue si long-temps fidèle à la France, que parce que les rois précédents lui avaient permis de se gouverner en république. Ils s'étaient contentés d'en recevoir une redevance pécuniaire, sans y entretenir de garnison, sans se mêler de son administration intérieure, reconnaissant pour leurs lieutenants les officiers municipaux nommés par le peuple. Mais, lorsque les ambassadeurs de Henri VIII consignèrent Tournai aux officiers de François Ier, celui-ci voulut y être obéi comme un maître et un roi absolu, il refusa de confirmer les anciens priviléges de la ville, encore que les Anglais, qui ne l'occupaient que par droit de conquête, les eussent respectés. Alors une grande partie des bourgeois de Tournai émigra, sentant bien qu'ils perdaient, avec leur liberté, tous les avantages qui jusqu'alors avaient fait prospérer leur industrie ; l'autre partie se soumit, mais sans affection, sans dévouement, à la France, et prête à ouvrir ses portes à quiconque se présenterait en force devant ses murs (3).

Dans la même province, les rois français, surtout depuis Louis XI, avaient mis du prix à l'affection et aux services de la valeureuse maison de La Marck, souveraine de Bouillon et de Sedan, et qui avait donné plusieurs pasteurs à l'évê-

(1) *Lettere de' Principi*, T. I, f. 53, r. et 55, r.
(2) *Fr. Guicciardini*, L. XIII, f. 156.
(3) *Polydori Vergilii Histor. Angl.*, L. XXVII, p. 653.

Digitized by Google

ché de Liége. Robert II de La Marck était alors duc de Bouillon et de Gueldres, et son frère Évrard, depuis 1506, était évêque de Liége (1). Robert, avec ses fils Fleuranges et Jametz, s'était surtout employé à lever et à former ces bandes landsknechts qui avaient remplacé les Suisses dans les armées de Louis XII. C'est alors qu'ils se lièrent d'une étroite amitié avec François de Seckingen, aventurier allemand qui acquit bientôt une haute réputation et un grand crédit dans l'empire (2). Placés entre la France et l'Allemagne, et parlant également les langues de ces deux pays, ce furent eux qui amenèrent à Louis XII et à François l'infanterie qui avait gagné les dernières batailles. Mais depuis que le roi eut renouvelé son alliance avec les Suisses, il commença à négliger ses auxiliaires allemands. Il avait promis à l'évêque de Liége son appui auprès du pape, pour le faire nommer cardinal, et il avait donné à Fleuranges lui-même la lettre de recommandation qui devait assurer cette nomination; mais Louise de Savoie, bientôt après, avait écrit au pape « que, quoi que » le roi écrivît, il eût à préférer Boyer, archevêque de Bour- » ges et frère du général de Normandie » (3). Le chancelier de Liége, cependant, qui était alors à Rome, poursuivant l'affaire de son maître, réussit à se procurer le double de ces lettres, qu'il envoya aux seigneurs de La Marck (4). Comme ceux-ci étaient déjà indignés de cette mauvaise foi, ils apprirent que le roi venait de casser la compagnie de cent hommes d'armes du duc de Bouillon, à cause de son indiscipline, et qu'il venait aussi de se brouiller avec leur ami François de Seckingen. En même temps, Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, leur faisait à tous des avances; elle assurait le chapeau de cardinal à l'évêque de Liége, par l'influence autrichienne; elle engageait à son service François de Seckingen, et elle déterminait Robert de La Marck à renvoyer à François le collier de son ordre;

(1) *Gallia Christiana*, T. III, p. 905.
(2) Mém. de Fleuranges, T. XVI, p. 228.
(3) Mém. de Du Bellay, L. I, p. 105.
(4) Mém. de Fleuranges, p. 258.

cependant, Fleuranges, qui s'était attaché à la cour, ne quitta point le service de France (1).

Ainsi l'Italie était opprimée et mécontente; la France perdait ses alliés en Allemagne, et tous ses partisans s'éloignaient d'elle, mais au dedans, malgré la dilapidation des finances, le roi conservait de la popularité parmi ses sujets. Sa jeunesse, sa belle figure, les grâces de ses manières, son esprit dans la conversation, lui gagnaient le cœur de la noblesse; elle accourait avec empressement à ses fêtes et elle admirait sa magnificence. De son côté, le peuple avait trop oublié tout sentiment de liberté, pour être choqué du despotisme royal. Il ne sympathisait point avec les parlements, que le roi avait humiliés; il jouissait de l'éclat et des libéralités de la cour, sans songer que ce serait à lui à en payer les frais, il tirait une sorte de vanité du pouvoir absolu du roi, comme si c'était une grandeur française à laquelle le peuple participait; mais ce contentement général dévait expirer en même temps que la paix publique.

(1519). La mort inattendue de Maximilien, survenue à Welz dans la Haute-Autriche, le 11 janvier 1519, après des excès à la chasse et à la table, que son âge rendait plus dangereux, devait presque inévitablement entraîner la France et l'Europe dans de nouvelles guerres (2). Maximilien n'avait pas encore atteint soixante ans; mais la longueur de son règne, et la part qu'il avait eue depuis quarante années à tous les événements importants, le faisaient considérer comme un vieillard : lui-même, frappé de l'idée de sa mort prochaine, dans les quatre dernières années de sa vie, ne voyageait point sans faire traîner après lui son cercueil, que chacun croyait être son trésor. Pendant toute l'année qui venait de s'écouler, il s'était fort occupé de négociations pour faire désigner son successeur; enfin, dans la diète assemblée à

(1) Mém. de Fleuranges, p. 235.

(2) *Fr. Guicciardini*, L. XIII, p. 159. — *Fr. Belcarii*, L. XVI, p. 472. — *Jo. Sleidani Comment. de Statu relig. et reip.*, L. I, f. 15, verso. — *Rulder. Mutii Chron. German.*, L. XXX, p. 970. — *In Struvii Script. Germ.*, T. II. — Coxe, maison d'Autr., c. 25. T. II, p. 189.

Digitized by Google

Augsbourg au mois d'octobre 1518, il avait obtenu la promesse, de quatre électeurs seulement, qu'ils donneraient leur voix à son petit-fils Charles, roi de Castille (1).

La maison d'Autriche avait déjà fourni six empereurs à l'Allemagne, et les trois derniers avaient occupé le trône quatre-vingts ans, comme par une succession héréditaire. La liberté de l'Allemagne et le maintien du droit électoral semblaient demander qu'on choisît après Maximilien un prince d'une autre maison. Les Allemands y étaient généralement disposés, et la cour de Rome indiquait Frédéric-le-Sage, électeur de Saxe, comme le plus digne de réunir leurs suffrages (2). Elle n'avait pas encore considéré comme une révolte la protection efficace que ce prince donnait déjà à Luther. Cependant elle traitait aussi en secret avec Charles, et elle se montrait prête à le seconder, pourvu qu'il payât un prix suffisant pour cette faveur. Parmi les Allemands, plusieurs, il est vrai, étaient effrayés des conquêtes de l'empereur turc Sélim, et ils penchaient à mettre à la tête de l'empire quelque souverain déjà puissant par ses domaines héréditaires, afin qu'il employât pour la défense commune ses soldats et ses richesses.

Charles était petit-fils d'un empereur, et, par la mort de Maximilien, il devait hériter de ses domaines d'Autriche; mais il n'avait encore développé aucune qualité qui pût séduire les Allemands. Né et élevé en Flandre, le français était sa langue, et toutes ses habitudes étaient étrangères à l'Allemagne. Il avait alors dix-neuf ans. Sa taille était médiocre, sa santé faible, sa lèvre inférieure pesante; son visage allongé avait quelque chose de triste; il parlait peu et lentement, et il n'annonçait point encore l'étendue de talents ou la force de caractère qu'il développa plus tard (3). Bien loin de là, les Espagnols, au milieu desquels il vivait depuis deux ans, commençaient à croire et à répéter qu'il avait hérité de l'incapacité de sa mère Jeanne-la-Folle. Soumis avec une déférence

(1) Schmidt, Hist. des Allemands, T. VI, p. 174; L. VIII, c. 2. — Coxe, T. II, c. 26, p. 213.

(2) *Lettere de' Principi*, T. I, f. 60, verso.

(3) *Fr. Belcarii*, L. XVI, p. 477.

timide à son gouverneur, M. de Chièvres, il ne disait que ce que celui-ci lui dictait; il ne voyait que par les yeux de ce gouverneur et par ceux des Flamands dont il était entouré; et il leur permettait, au mépris de toutes les lois, de tous les usages de l'Espagne, d'assouvir leur rapacité. Charles, après le traité de Noyon, avait laissé écouler une année entière avant de passer en Espagne. Il n'était débarqué à Villaviciosa en Asturie que le 13 septembre 1517. Il n'avait point voulu voir l'habile ministre qui avait recouvré pour lui ces royaumes, et qui, dans une administration de vingt mois, avait rétabli partout l'ordre et l'obéissance. M. de Chièvres s'était montré jaloux du cardinal Ximenès, et lui avait fait écrire par son maître avec dédain, qu'il devait retourner dans son diocèse pour y jouir du repos. Le vieux cardinal, déjà malade, et, au dire des Espagnols, empoisonné par les Flamands, mourut le 8 novembre 1517, le jour même où il reçut cette lettre (1).

Les Espagnols avaient ressenti l'indignité du traitement fait à leur grand cardinal, au primat des Espagnes. Ils furent plus irrités encore quand ils virent son archevêché de Tolède usurpé par un neveu de Chièvres, à peine adolescent, et toutes les dignités de leur monarchie scandaleusement vendues à l'enchère par les courtisans flamands. Les cortès furent assemblés successivement, dans les divers royaumes d'Espagne, pour reconnaître Charles comme roi, mais partout ils manifestèrent une grande répugnance à déroger ainsi, à ce qu'ils prétendaient, aux droits de sa mère Jeanne-la-Folle, qu'ils voulaient seule reconnaître pour reine. Cependant les cortès de Castille, puis ceux d'Aragon, enfin ceux de Catalogne, consentirent à associer Charles, avec le titre de roi, à sa mère Jeanne; les cortès de Valence n'avaient point encore cédé; tous également disputaient son autorité, et ne lui accordaient des subsides qu'avec une extrême réserve, bientôt après il se forma une union des villes prêtes à résister par les armes aux usurpations

(1) *Robertson's Charles V*, T. II, B. I, p. 55. — *Gomecii de Rebus gestis Francisci Ximenii hisp. Illust.*, T. I, L. VII, p. 1133. — *Miniana*, L. I, c. 3, p. 9. — *Ferreras*, T. XII, p. 281.

Digitized by Google

de ses conseillers flamands. Ceux-ci étaient encore occupés à Barcelonne à lutter avec les cortès de Catalogne, quand la diète des électeurs de l'empire s'assembla à Francfort (1).

Rien, dans ces circonstances, ne pouvait recommander au choix des Allemands le jeune homme qui ne s'était jusque là fait connaître que par une conduite imprudente, et par son mépris pour les droits des peuples qu'il était venu gouverner sans connaître leur langage et leurs mœurs.

Mais François Ier donna une direction nouvelle aux délibérations des Allemands, en se présentant lui-même pour candidat à la dignité impériale. Laurent de Médicis était mort le 28 avril 1519, le cardinal de Bibbiena avait quitté la France, et nous ne pouvons plus suivre de si près les fluctuations dans l'opinion de la cour, qui lui firent adopter un projet précédemment repoussé de concert avec le pape. Il semble qu'il fut suggéré à François Ier seulement par ses jeunes courtisans, tout pleins des idées de la chevalerie. Ils lisaient dans les romans que Charlemagne avait été empereur de tout l'occident, que des paladins avec lesquels ils se comparaient, avaient combattu les infidèles et recouvré le saint-sépulcre, et ils persuadaient à François que lui, le premier chevalier de son siècle, était appelé comme Charlemagne à gouverner le monde latin et barbare, et à refouler en Asie les Musulmans. Les exemples pris de Charlemagne, les promesses de faire concourir la France avec l'Italie et l'Allemagne à la guerre contre les Musulmans, furent les seuls motifs d'intérêt public que les ambassadeurs français firent valoir auprès des électeurs. En même temps ils leur représentèrent que François, comme souverain du royaume d'Arles et du duché de Milan, était membre de l'empire; que Charles, au contraire, comme roi de Naples, était exclu de la candidature par un grand nombre de constitutions impériales et pontificales, qui interdisaient la réunion de la couronne qu'il portait avec

(1) *Robertson's Charles V*, B. I, p. 55-78. — *P. Minana*, L. I, c. 3, p. 10. — *Ferrares*, T. XII, p. 291-296. — Le dernier adoucit ou supprime même tout ce qui ferait pressentir une opposition nationale.

Digitized by Google

celle de l'empire (1). Mais ils comptaient plus sur la corruption que sur les raisons. Le roi avait chargé l'amiral Bonnivet, d'Orval, Fleuranges et le président Gaillard, de soutenir ses intérêts en Allemagne. Ceux-ci, après avoir passé quelque temps en Lorraine, se rendirent au mois de mai à Trèves, avec un cortége de quatre cents chevaux allemands. « Et » avoient toujours lesdits ambassadeurs, avec eux, 400,000 » écus, que archers portoient en brigandines et en bou- » gettes (2). » C'était ouvertement et sans pudeur qu'ils tâchaient de gagner des suffrages à prix d'argent. Ils invitaient en même temps les princes et les comtes allemands à des festins, d'où tous les convives sortaient presque toujours ivres; ils avaient aussi songé à intimider les électeurs, en prenant à leur solde l'armée de la ligue des villes de Souabe, qui se trouvait sur les lieux; mais ils se laissèrent devancer par les agents de Charles (3). Et pendant qu'ils appelaient ainsi tous les vices à leur aide, François, conservant le langage de la galanterie, disait aux ambassadeurs du roi de Castille : « Nous sommes deux amans prétendant à la même maîtresse; » lequel des deux qu'elle préfère, l'autre doit se soumettre et » ne pas en garder de ressentiment (4). »

On ne peut guère douter, d'après le témoignage de Fleuranges lui-même, que les électeurs allemands ne reçussent des présents des Français pour prix des suffrages qu'ils leur promettaient. Il paraît néanmoins que, tout en satisfaisant leur cupidité, ils se déterminèrent par des vues plus patriotiques : les discours de l'électeur de Mayence, qui favorisait Charles, et de l'électeur de Trèves, qui secondait François, transmis au pape par le cardinal Caiétan, présent à Francfort, résumaient à peu près tout ce qu'il y avait à dire de part

(1) *Fr. Guicciardini*, L. XIII, p. 160. — *Jo. Sleidani Comm.*, L. I, f. 16. — Lettre du card. Caiétan. Francfort, 29 juin 1519. — *Lettere de' Principi*. T. I, f. 70.

(2) Mém. de Fleuranges, p. 248.

(3) Fleuranges, p. 253.

(4) *Franc. Guicciardini*, L. XIII. p. 159. — *Franc. Belcarii*, L. XVI. p. 472.

Digitized by Google

et d'autre (1). On voit d'abord que l'un et l'autre électeur ecclésiastique sentait que l'intérêt de l'empire et de la liberté germanique aurait conseillé d'exclure les deux candidats; ils invoquaient même une loi, et un serment des électeurs de ne jamais élire d'empereur étranger. Cependant, au milieu du treizième siècle, Alphonse X de Castille et Richard de Cornouailles avaient été simultanément élus rois des Romains; mais l'exception confirmait la règle : jamais l'Allemagne n'avait été plus mal gouvernée que par ces deux princes, qui plutôt ne la gouvernèrent pas du tout. D'autre part, les Allemands paraissaient sentir qu'un prince de leur nation serait trop faible pour défendre l'indépendance germanique en écartant des candidats si puissants, et qu'une guerre entre ces concurrents, quoique étrangers, dégénèrerait bientôt en guerre civile. L'archevêque de Mayence représentait que, si François était élu, il travaillerait bientôt à usurper les libertés de l'Allemagne, comme il faisait à l'égard de celles de l'Italie, et qu'il s'efforcerait de rendre cette couronne héréditaire pour ses enfants, en abaissant les électeurs et les princes allemands. « Combien peu l'on doit s'attendre, dit-il, » qu'il conserve la liberté de l'Allemagne aux terres franches » et aux princes, quand on voit, par expérience, qu'en » France même il y avoit autrefois tant de princes de grande » autorité, qui maintenoient la justice et la liberté dans cette » contrée, tandis qu'aujourd'hui toutes leurs principautés » sont anéanties, et il ne s'y trouve plus si grand personnage » qui ne tremble au moindre signe du roi et qui ose faire au- » tre chose que de louer tout ce qu'il plaît au roi de dire ou » de faire (2). » En même temps, cet archevêque montrait combien on devait peu se fier aux promesses des ambassadeurs français, lorsqu'ils assuraient que leur monarque, une fois élu, dirigerait contre les Turcs toutes les forces de son royaume; il serait entraîné au contraire par les intérêts de sa famille, ou par son ambition déjà connue, à conquérir au-

(1) Sa lettre du 29 juin, T. I, f. 68-73.
(2) *Lett. de' Principi*, T. I, f. 68.

Digitized by Google

paravant l'héritage de Charles dans les Pays-Bas et en Italie, et cette guerre deviendrait aussi dommageable qu'elle serait honteuse pour l'empire.

L'archevêque électeur de Trèves s'efforçait à son tour de montrer que Charles n'était pas moins étranger à l'Allemagne que François ; mais que la France pouvait se réunir à l'Allemagne et à l'Italie, et faire corps avec elles ; tandis que l'Espagne, séparée de l'Allemagne par la France, opposerait à l'intérêt commun des antipathies nationales; que par jalousie de son monarque elle ne lui permettrait point de sortir de chez elle, ou qu'elle nourrirait seulement ses vues de domination sur l'Italie, vues qui n'étaient pas moins à redouter que celles des Français (1). Il paraît que l'un et l'autre prélat fut bien plus fort de raisons contre son adversaire qu'en faveur de son propre candidat ; aussi, le 4 juillet, l'empire fut offert par les électeurs à Frédéric de Saxe : mais celui-ci ne voulut point s'exposer à remporter une telle victoire sur deux puissants monarques ; il refusa, et le 5 juillet, l'archevêque de Mayence proclama, dans l'église de Saint-Barthélemy, Charles d'Autriche comme ayant été élu par le suffrage de tous (2).

Les électeurs avaient imposé aux ambassadeurs du roi de Castille, que nous nommerons désormais Charles-Quint, plusieurs conditions pour limiter son autorité, pour l'empêcher de rien faire qui pût la rendre héréditaire, pour l'obliger de prendre en toute chose conseil de la diète et surtout des électeurs, pour l'engager à défendre les droits de ces électeurs contre les ligues de la noblesse et des peuples, enfin pour le rappeler le plus tôt possible en Allemagne ; ces conditions étaient la plupart en contradiction avec les intérêts des États héréditaires de Charles (3). Si François avait été élu à l'empire, il n'est pas douteux que la France aurait eu à faire de

(1) *Lettere de' Principi*, T. I, f. 70.

(2) 2e Lettre du card. Caiétan, du 5 juillet, f. 72. — *Jo. Sleidani de Statu rel. et reip.*, L. I, f. 19, verso. — Schmidt, Hist. des Allemands, T. VI, L. VIII, c. 1, p. 175. — *Robertson's Charles V*. B. I, p. 73.

(3) *Lettere de' Principi*, T. I, f. 74.

Digitized by Google

grands sacrifices pour les Allemands; elle aurait été appelée, d'après l'offre même que le roi en avait faite, à prodiguer son argent et son sang pour la défense de l'Europe orientale contre les Turcs, et elle aurait vu peut-être le siége du gouvernement transporté au centre des nouveaux intérêts de son roi. Les Espagnols n'envisageaient pas non plus avec plaisir l'élévation de leur monarque à un trône étranger. Déjà blessés de l'autorité que les Flamands s'étaient arrogée chez eux, ils craignaient de voir les Allemands à leur tour usurper les meilleurs emplois en Espagne, ou maintenir par leurs soldats une administration despotique; ils voyaient enfin avec impatience leur monarque songer à s'éloigner de nouveau de ses États. Cependant l'électeur palatin étant arrivé à Barcelonne pour porter à Charles sa nomination, au nom du collége électoral, celui-ci l'accepta le 30 novembre 1519, malgré les instances contraires des Espagnols (1).

Pendant le temps même que les ambassadeurs des rois de France et d'Espagne luttaient les uns contre les autres pour obtenir la couronne impériale, les deux hommes d'État qui avaient élevé ces deux rois, les mêmes qui avaient signé le traité de Noyon, MM. de Chièvres et de Boissy, s'étaient réunis à Montpellier pour travailler à conserver la paix entre leurs deux souverains. Tous deux désiraient ardemment calmer l'irritation de ces princes rivaux en épargnant à l'Europe les horreurs d'une guerre générale. Ils avaient passé deux mois ensemble, et ils se croyaient près de conclure lorsque le grand-maître de Boissy, qui, malade de la pierre, avait été déjà plusieurs fois en danger, succomba à son mal au mois de mai 1519. « M. de Chièvres, dit Fleuranges, lui fit un mer-
» veilleux gros deuil, et s'en retourna sans rien conclure, et
» fut toute la chose rompue.... Le corps de M. le grand-
» maître fut ramené en France, lequel fut fort plaint, tant
» du roi que de toute la noblesse, qui est une grande chose
» à un gouverneur de pays, car on n'en voit guère aimé de
» tout le monde (2). »

(1) *Sleidani*, L. I, f. 20. — Coxe, Maison d'Autriche, c. 26, p. 215.
(2) Fleuranges, p. 257.

La mort de Boissy augmenta la faveur de son frère l'amiral Bonnivet : dès lors on le vit, dit Brantôme, « gouverner tout » le fait de la guerre, en son vivant, comme le chancelier » Duprat celui de la justice et finances. » C'était cependant le plus mauvais conseiller que pût prendre le roi ; car il avait, avec exagération, les mêmes qualités et les mêmes défauts que François. Comme lui, il était brave, mais comme lui, magnifique sans mesure, enivré de l'orgueil royal, mettant le plaisir avant les affaires, et aspirant à la réputation de séducteur, même avec les princesses du sang royal (1). Il s'apercevait qu'il avait été joué en Allemagne, où il avait étalé son faste et distribué ses présents sans obtenir aucun avantage. Il lui restait, après l'élection, une partie encore de l'argent du roi ; François de Seckingen voulut le lui enlever, et il l'attaqua comme il se retirait. Cependant les ambassadeurs, protégés par la garde de l'électeur de Trèves, arrivèrent jusqu'en Lorraine, où une maladie, causée par la débauche, contraignit Bonnivet de s'arrêter. Quand il put ensuite revenir à la cour, il n'eut point de relâche qu'il n'eût engagé son maître à se venger de Charles-Quint (2).

Il y avait entre François et Charles de nombreuses causes de dispute. Le dernier n'avait donné aucune satisfaction relativement à la Navarre, malgré les engagements qu'il avait pris par le traité de Noyon. Le roi Jean d'Albret, et sa femme Catherine, de qui Jean tenait la couronne, étaient morts, l'un au mois de juin 1516, l'autre au mois de février 1517. Leur fils Henri II, alors âgé de quatorze ans, vivait sous la tutelle d'Alain d'Albret, dans les provinces françaises qui lui étaient seules demeurées de l'héritage de ses pères. Tandis qu'il redemandait à la conférence de Montpellier la Navarre espagnole, Chièvres lui opposait les droits de Germaine de Foix, qui, disait-il, en avait fait donation à Ferdinand, aïeul de Charles-Quint. Ces droits avaient été long-temps soutenus comme légitimes par la France ; mais, depuis que les alliances

(1) Brantôme, T. II, p. 157.
(2) Fleuranges, p. 265.

Digitized by Google

de celle-ci avaient changé, le parlement de Paris avait condamné, le 7 octobre 1517, Germaine, en lui préférant Henri II (1). Charles ne voulait point reconnaître la validité de ce jugement : en même temps, il faisait revivre toutes les anciennes querelles de ses aïeux contre les prédécesseurs de François. Il contestait le droit des Français au duché de Milan, qu'il prétendait usurpé sur l'Empire; il redemandait le duché de Bourgogne, qu'il soutenait avoir été injustement ravi à son aïeule Marie, fille de Charles-le-Téméraire. François, de son côté, faisait de nouveau valoir ses droits sur le royaume de Naples, que Ferdinand avait enlevé à Louis XII; il réclamait l'hommage que Charles lui devait pour le comté de Flandre, et il mettait d'autant plus de prix à cette cérémonie qu'elle devait humilier davantage l'empereur, forcé à se reconnaître pour son vassal.

(1520). Cependant et Charles et François, en s'aigrissant toujours plus l'un contre l'autre, hésitaient devant la responsabilité terrible qu'ils encourraient s'ils commençaient une guerre générale. Charles voyait le mécontentement croître dans toute l'Espagne. Les cortès de Valence refusaient de le reconnaître s'il ne venait les présider en personne; ceux de Castille, irrités d'avoir été convoqués à Compostelle en Galice, ne lui donnaient point de subsides; plusieurs villes lui tenaient un langage menaçant; une insurrection des communes contre les nobles mettait en feu le royaume de Valence; l'Espagne enfin semblait tout entière sur le point de secouer son joug lorsqu'il s'embarqua à la Corogne, le 22 mai 1520, pressé qu'il était de visiter de nouveau les Pays-Bas, puis de se présenter aux Allemands, et de calmer la fermentation qui régnait dans leur contrée (2). François avait bien moins d'embarras, bien moins de sujets d'inquiétude; mais les attraits du plaisir et de la dissipation lui faisaient perdre de vue ses affaires. Après des boutades de colère ou d'humeur, il retournait à ses amours

(1) Hist. gén. du Languedoc, T. V, L. XXXVII, p. 115.

(2) *Robertson's Charles the fifth.*, B. I, p. 81-87. — *Miniana*, L. I. c. 5, p. 17. — *Ferreras*, T. XII, p. 325, *seq.*

Digitized by Google

et à ses fêtes, dans lesquelles il dissipait en peu de jours l'argent qu'il avait arraché à ses sujets, sous prétexte des besoins de l'État.

Chaque année, les États de Languedoc étaient assemblés. Cette province est la seule dont nous puissions suivre l'administration intérieure, parce que seule elle avait réussi, en France, à conserver ses libertés. Le roi lui fit encore déclarer par ses commissaires, au mois de décembre 1519, « qu'il » n'entendoit pas préjudicier aux priviléges et aux libertés » du pays, et y mettre sus aucuns deniers sans l'assemblée » des États, et sans leur en faire demande, comme il étoit ac- » coutumé (1). » Mais ces assemblées duraient rarement plus de deux ou trois jours, et à chacune, il présentait quelque nouvelle demande, il proposait quelque surcroît d'impôt, sous le nom de *crûe*, tantôt pour les pertes qu'il avait faites à Marignan, tantôt pour les fortifications des villes, tantôt pour TACHER D'ÊTRE EMPEREUR, tantôt pour payer aux Anglais le prix du rachat de Tournai. En même temps, il avait créé un grand nombre de charges vénales; c'était le chancelier Duprat qui lui avait suggéré cette manière de lever de l'argent, et il en faisait, surtout en Languedoc, un abus criant. Duprat avait vendu des offices d'élus, de receveurs, de greffiers, de procureurs, dont la province ne voyait l'institution qu'avec crainte. Il avait créé un quatrième président et huit conseillers au parlement de Toulouse, vingt-quatre conseillers à la cour du sénéchal de Toulouse, douze à celle du sénéchal de Carcassonne, six juges d'appel, et des juges, en même proportion, dans les autres tribunaux. Toutes ces charges avaient été vendues publiquement à ceux qui voulaient, ou acquérir quelque illustration, ou profiter des priviléges pécuniaires de la magistrature, ou même vendre la justice comme ils l'avaient achetée. Avec le temps, les juges trouvèrent moyen de s'assurer une sorte d'indépendance, à l'aide de cette vénalité même. Au commencement, elle se présentait dans toute sa turpitude : aussi cette création démesurée d'emplois judiciaires causa-t-

(1) Hist. gén. de Languedoc, T. V, p. 114.

Digitized by Google

elle une clameur universelle dans la province ; les États en demandèrent, avec instance, la suppression. Ceux qui furent assemblés à Montpellier à la fin de l'année 1519 consentirent à voter une somme de 71,800 francs, comme prix de l'abolition des offices d'élus ; mais ils ne purent obtenir que le roi abolît également les nouveaux offices de juges, et la vénalité continua, dès cette époque, à corrompre l'institution de la magistrature (1).

La guerre entraîne à une consommation si rapide de richesses, qu'elle fait excuser même les moyens les plus condamnables et les plus ruineux de lever de l'argent. Le besoin que ressent un peuple de défendre son existence lui fait oublier l'avenir pour le présent. Mais Duprat, qui trouvait des expédients de guerre pour pressurer le peuple, n'essayait pas ensuite d'engager le roi à réserver l'argent qu'il avait levé ainsi pour les besoins qui seuls auraient pu lui servir d'excuse. Les sommes qu'il venait d'arracher à la France furent presque aussitôt prodiguées dans le champ du Drap d'or, pour la fastueuse entrevue de François Ier avec Henri VIII.

Cette entrevue avait été stipulée par le traité de 1518 en vertu duquel Tournai fut restitué à la France ; dès lors elle était devenue l'objet de plusieurs négociations. François avait nommé le cardinal Wolsey son procureur pour convenir en son nom du lieu et des circonstances de la conférence ; il comptait que cette preuve de sa confiance l'attacherait toujours plus à ses intérêts (2). Une convention fort détaillée fut ensuite conclue le 26 mars 1520 pour ménager également soit la sûreté des deux rois, qui paraissaient toujours se défier l'un de l'autre, soit leur point d'honneur, qu'ils jugeaient compromis s'ils se départaient de l'égalité. Le lieu de la conférence avait été choisi entre Guines, château du roi d'Angleterre, près de Calais, et Ardres, château voisin dépendant du roi de France ; mais comme pour s'y rendre Henri VIII devait pas-

(1) Hist. de Languedoc, T. V, L. XXXVII, p. 115.

(2) Par ses lettres de Cognac, du 23 février 1519. — Rymer, T. XIII, p. 695.

Digitized by Google

ser la mer, on voulut que, par une sorte de compensation, le roi français fît quelques pas dans le territoire anglais, sur lequel l'enclos du champ du Drap d'or fut tracé. Le nombre des seigneurs et des gentilshommes, et celui des gardes qui devaient accompagner l'un et l'autre monarque étaient fixés avec une parfaite égalité, et il fut convenu que quand le roi de France irait à Guines rendre visite à la reine d'Angleterre, le roi d'Angleterre viendrait en même temps à Ardres rendre visite à la reine de France, de manière que l'un servirait toujours d'otage pour l'autre (1).

Les deux rois arrivèrent en effet au commencement de juin 1520 à Ardres et à Guines avec leurs cours, et tous deux, désireux de se surpasser l'un l'autre en magnificence, y déployèrent un luxe dont on n'avait encore point vu d'exemple. « Avoit fait le roi de France, dit Fleuranges, les plus belles » tentes qui furent jamais vues et le plus grand nombre, et » les principales étoient de drap d'or frisé dedans et dehors, » tant chambres, salles que galeries; et tout plein d'autres » draps d'or ras, et toiles d'or et d'argent. Et avoit dessus » lesdites tentes force devises et pommes d'or; et quand elles » étoient tendues au soleil, il les faisoit beau voir. Et y avoit » sur celle du roi un saint Michel tout d'or, afin qu'elle fût » cognue entre les autres, mais il étoit tout creux. Or quand je » vous ai devisé de l'équipage du roi de France, il faut que » je vous devise de celui du roi d'Angleterre, lequel ne fit » qu'une maison; mais elle étoit trop plus belle que celle des » Français, et de plus de coutance; et étoit assise ladite maison » aux portes de Guines, assez proche du château; et étoit de » merveilleuse grandeur en carrure, et étoit ladite maison » toute de bois, de toile et de verre; et étoit la plus belle » verrine que jamais l'on vit, car la moitié de la maison étoit » toute de verrine; et vous assure qu'il y faisoit bien clair. Et » y avoient quatre corps de maison, dont au moindre vous » eussiez logé un prince. Et étoit la cour de bonne grandeur, » et au milieu de ladite cour et devant la porte y avoit deux

(1) Rymer, T. XIII, p. 705-714.

Digitized by

» belles fontaines qui jetoient par trois tuyaux, l'un, hypo-
» cras, l'autre, vin, et l'autre, eau. Et faisoit dedans ladite
» maison le plus clair logis qu'on sauroit voir, et la chapelle
» de merveilleuse grandeur et bien étoffée, tant de reliques
» que de tous autres paremens. Et vous assure que si tout cela
» étoit bien fourni, aussi étoient les caves, car les maisons
» des deux princes, durant le voyage, ne furent fermées à
» personne (1). »

Les rois étaient arrivés le 1er juin à Ardres et à Guines, mais leurs conseillers employèrent encore huit jours en allées et venues pour convenir de la manière dont ils se rencontreraient et des précautions qu'ils devraient prendre. « Et étoit
» le roi de France fort marry de quoi on n'ajoutoit point plus
» de foi les uns aux autres, et encore y avoit-il à redire deux
» heures avant qu'ils se virent. » Enfin ils se rencontrèrent à cheval et s'embrassèrent, le jeudi 7 juin, jour de la Fête-Dieu. Ils mirent ensuite pied à terre, entrèrent dans le palais, et lurent à haute voix les articles d'un traité nouveau, rédigé par Wolsey et Robertet. Mais dès le lendemain, le roi de France, *qui n'étoit pas homme soupçonneux*, alla faire visite au roi d'Angleterre, à Guines, sans être attendu et sans prendre aucune précaution pour sa sûreté. Il entra dans la chambre où Henri dormait encore, l'éveilla et l'aida lui-même à s'habiller (2). Le lendemain, Henri lui rendit sa visite, et dès lors les deux cours se mêlèrent, et passèrent trois semaines ensemble en fêtes et en réjouissances. « Ils con-
» clurent, dit du Bellay, qu'audit lieu se feroient lices et
» échafauds où se feroit un tournoi; étant délibérés de pas-
» ser leur temps en déduits et choses de plaisir, laissant né-
» gocier leurs affaires à ceux de leur conseil, lesquels de jour
» en autre leur faisoient rapport de ce qui avoit été accordé.
» Par douze ou quinze jours coururent les deux princes l'un
» contre l'autre, et se trouva audit tournoi grand nombre
» de bons hommes d'armes, ainsi que vous pouvez estimer.

(1) Mém. de Fleuranges, p. 268.
(2) *Ibid.*, p. 273.

Digitized by Google

» car il est à présumer qu'ils n'amenèrent pas des pires....
» Je ne m'arrêterai à dire les grands triomphes et festins qui
» se firent là, ni la grande dépense superflue, car il ne se
» peut estimer; tellement que plusieurs y portèrent leurs
» moulins, leurs forêts et leurs prés sur leurs épaules (1). »

Cette entrevue, qui avait occupé si long-temps d'avance les deux royaumes, et toute cette magnificence qui épuisa leurs trésors et laissa leur noblesse accablée de dettes, ne se rattachaient à aucune négociation importante. Par le traité signé à Ardres le 6 juin, et lu le lendemain à l'entrevue des deux rois, le mariage du dauphin François avec Marie d'Angleterre fut confirmé; et la France, déjà engagée à payer à l'Angleterre un million d'écus à raison de 100,000 francs par année, promit qu'elle continuerait ce paiement annuel jusqu'à l'époque du mariage de ces deux enfants. En même temps Henri VIII s'en rapportait à l'arbitrage de François Ier et de sa mère pour les différends qu'il avait alors avec les Écossais (2).

François, il est vrai, se figurait que par cette entrevue, et ces trois semaines passées ensemble, durant lesquelles les deux rois s'étaient toujours traités de frères, et s'étaient témoigné une confiance sans bornes, il avait contracté avec Henri VIII une alliance indissoluble : l'évêque de Reims l'écrivait alors à Rome; il assurait que le roi d'Angleterre avait dit, non seulement qu'il était de bonne intelligence avec la France, mais qu'il aimait le roi François de tout son cœur; que ce roi et lui ne se ressemblaient pas seulement par leurs dispositions, mais par leur taille; et il se plaisait à faire remarquer comment ils avaient échangé entre eux des habits qui seyaient bien également à l'un et à l'autre (3). Mais Henri n'avait alors d'autres pensées que celles que lui suggérait Wolsey, son ministre; et tandis que François croyait avoir gagné ce prélat vaniteux et avide par des présents et

(1) Mém. de Martin Du Bellay, L. I, p. 86.
(2) Rymer, T. XIII, p. 719.
(3) Lettre de Poissy, du 19 juillet 1520. — *Lettere de' Principi*, T. I, f. 79, verso.

Digitized by Google

par des flatteries, Wolsey avait commencé à tendre aussi la main à Charles-Quint. Celui-ci, avant de partir d'Espagne, lui avait assigné une pension de 7,000 ducats sur deux évêchés espagnols (1); il lui avait ensuite fait part de l'inquiétude que lui causait l'entrevue si pompeusement annoncée, et il était convenu que, de son côté, il en aurait une avec Henri VIII. En effet, s'étant embarqué à la Corogne le 22 mai, il fit voile pour Douvres, où il rencontra, le 26 mai, le roi d'Angleterre, déjà en chemin pour se rendre à la conférence de Calais. Quelque courte que fût sa visite, elle parut faire une impression profonde sur le monarque anglais, en même temps qu'elle ouvrait des vues nouvelles d'ambition à son favori. Quoique de cinq ou six ans plus âgé que le pape, Wolsey se croyait sûr de lui survivre, et voulait se mettre sur les rangs pour lui succéder. L'empereur, par l'immense étendue de ses États et le nombre de prélats qui relevaient de lui, pouvait exercer plus d'influence que François sur le sacré collége, et il paraît qu'il promit à Wolsey de l'employer toute pour lui; toutefois leur accord demeura secret. Henri VIII s'annonça comme voulant non seulement se maintenir impartial entre les deux rivaux, mais conserver la paix entre eux, en se rangeant du parti de celui qui serait attaqué. Après avoir pris congé de François, il alla, le 10 juillet, à Gravelines, pour rendre à Charles la visite qu'il avait reçue, et les deux souverains passèrent de nouveau plusieurs jours ensemble dans cette ville, et ensuite à Calais (2). Charles se rendit, en quittant Henri, à Aix-la-Chapelle, où il fut couronné, comme roi des Romains et de Germanie, le 23 octobre 1520.

De son côté François Ier, après la conférence du Drap d'or, se rendit à Amboise, d'où il alla ensuite à Romorantin passer les fêtes de la fin de l'année. Une folie de jeunesse lui donna occasion d'y développer un honorable caractère. Ayant appris

(1) A Compostelle, le 29 mars 1520. — Rymer, T. XIII, p. 714.

(2) *Polydori Vergilii*, L. XXVII, p. 660. — Rapin Thoyras, L. XV, T. VI, p. 143. — *Hume's*, c. 28. T. V, p. 133. — *Robertson's Charles V*, B. II, p. 98.

Digitized by Google

que, dans la maison du comte de Saint-Pol, on avait fait, le jour de l'Épiphanie, un roi de la fève, il envoya un héraut d'armes défier au nom du roi de France le nouveau roi de M. de Saint-Pol. Il marcha ensuite avec ses jeunes courtisans à l'assaut de cette maison. Les assiégeants comme les assiégés combattaient avec des pelotes de neige, des œufs et des pommes. De hautes neiges couvraient la campagne, et les munitions des assiégeants étaient inépuisables, tandis que les assiégés furent bientôt au bout des leurs. « Étant enfin » toutes armes faillies pour la défense de ceux de dedans, » ceux de dehors forçant la porte, quelque mal avisé jeta un » tison de bois par la fenêtre, et tomba le tison sur la tête » du roi, de quoi il fut fort blessé, de manière qu'il fut » quelques jours que les chirurgiens ne pouvoient assurer de » sa santé. Mais le gentil prince ne voulut jamais qu'on » informât qui étoit celui qui avoit jeté le tison, disant que » s'il avoit fait la faute il falloit qu'il en bût sa part (1). » On assure que l'imprudent était Jacques de Montgommery, seigneur de Lorges, père de celui qui, dans un combat également simulé, tua Henri II, et qui fut ensuite poursuivi jusqu'à sa mort par la vengeance de Catherine de Médicis (2).

Malgré la jalousie croissante entre Charles-Quint et François Ier, ni l'un ni l'autre ne désirait encore la guerre. Charles, qui avait laissé l'Espagne à moitié soulevée pour la défense de ses droits politiques, trouva l'Allemagne en proie à une fermentation violente à l'occasion des doctrines que commençait à y prêcher Luther. Il y avait quatre ans seulement que, choqué de la vente des indulgences, ce moine attaquait le trafic immoral qui se faisait au nom de la cour de Rome; et déjà ses yeux, qui d'abord ne s'étaient ouverts que sur quelques abus, commençaient à embrasser l'ensemble des doctrines de l'Église et à les critiquer. Il en appelait de l'autorité à la raison, de la tradition aux Écritures, du droit canon aux lois éternelles de la morale; il grandissait dans chaque dis-

(1) Martin Du Bellay, L. I. p. 89.
(2) Biograph. univers., T. XXIX, p. 572.

pute : son courage indomptable, son éloquence populaire, sa puissante logique et son savoir, agissaient en même temps sur le peuple et sur les lettrés. L'essor que venaient de prendre les études philologiques lui était favorable ; tous les savants se rapprochaient de ses opinions : l'université de Wittemberg, où il professait, se faisait gloire d'un tel docteur, et l'électeur de Saxe, Frédéric-le-Sage, prenait sous sa protection et cette université et son grand luminaire (1). En France, on s'apercevait encore à peine de ce mouvement des esprits qui ébranlait l'Église romaine ; toutefois Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux, assemblait alors même dans son diocèse les docteurs qui mettaient le plus de zèle à réveiller l'étude des langues anciennes, du grec et de l'hébreu ; il y appela surtout Jacques Fabri et Guillaume Farel, qui furent plus tard au nombre des plus célèbres apôtres de la réforme (2). Ces savants ne s'attachèrent pas seulement à répandre parmi les érudits l'instruction antique ; et se faisant les interprètes des saintes Écritures, qu'ils étudiaient dans les textes originaux, ils regardaient comme un devoir de propager parmi les pauvres, parmi les hommes que le travail attache à la terre, les enseignements d'une doctrine plus pure, et l'appel à une plus sainte vie. Leur but était d'élever ainsi l'âme et l'intelligence des simples, et d'apporter des consolations célestes à ceux qui en sentaient le plus le besoin. Presque tous les artisans que la fabrique de drap rassemblait à Meaux se convertirent pendant les deux ans que dura cette prédication ; et lorsqu'en 1523 l'évêque de Meaux, dénoncé par les cordeliers, abjura les doctrines dont on l'accusait, tandis que les prédicateurs s'enfuirent, les cardeurs de laine, les drapiers, soutinrent avec courage les opinions qu'ils avaient embrassées, et deux d'entre eux périrent sur le bûcher plutôt que de les démentir (3).

(1521.) Les supplices pour cause de religion commencèrent

(1) *Jo. Sleidani Comm.*, L. II, f. 30.
(2) Théod. de Bèze, Hist. ecclés., L. I, p. 5.
(3) *Ibid.*, p. 6. — *Gallia Christiana*, T. VIII, p. 1646.

Digitized by Google

en France avant qu'on y entrevît un danger pour l'Église, seulement en raison de l'habitude de réprimer et de contraindre, et par haine de la part du pouvoir contre toute innovation. En Allemagne, au contraire, la nation entière était émue, et délibérait sur sa croyance; l'Église était profondément ébranlée, et aucun supplice n'était encore ordonné; aucun prince ou aucun prélat n'avait osé substituer le glaive à la persuasion. Charles-Quint avait à peine pris la couronne d'argent à Aix-la-Chapelle, qu'il convoqua une diète de l'empire à Worms, pour le 6 janvier 1521, « afin, disoit-il dans » ses circulaires, de s'occuper à réprimer les progrès des » opinions nouvelles et dangereuses qui troubloient la paix » de l'Allemagne, et menaçoient de renverser la religion de » leurs ancêtres (1). » Une bulle d'excommunication contre Luther avait été publiée à Rome le 15 juin 1520; quarante-une propositions extraites de ses écrits avaient été condamnées comme hérétiques (2). Le 17 novembre suivant, Luther brûla publiquement cette bulle à Wittemberg, en présence de tous les professeurs et de tous les écoliers; il brûla en même temps le corps du droit canon, sur lequel la bulle était fondée. Malgré cet état de rébellion ouverte, Charles-Quint envoya un sauf-conduit honorable à Luther, en l'engageant à se rendre à Worms (3). Luther y parut avec courage le 6 mars 1521; et l'empressement du peuple à le voir, à son entrée dans la ville, ainsi que l'accueil que lui firent les plus grands personnages de l'Allemagne, témoignèrent assez combien ses opinions s'étaient déjà répandues. La diète entendit Luther, le 18 avril, avouer tous ses écrits et défendre ses opinions avec un courage invincible; elle lui permit de se retirer ensuite sous la conduite du même héraut d'armes qui l'avait amené. Après quoi la diète fulmina contre lui une condamnation qui le mettait hors de la loi comme hérétique et excommunié; tandis que l'électeur de Saxe le fit enlever par

(1) *Robertson's Charles V*, B. II, p. 103. — *J. Sleidani*, L. II, f. 33, v.

(2) Réimprimée par Roscoe, Vie de Léon X, T. IV, p. 421. Append. n° 183.

(3) Appendix de Roscoe, Léon X, T. IV, n° 188, p. 449.

Digitized by Google

des gens masqués, et conduire dans la forteresse de Wartburg, où il demeura neuf mois en sûreté, mais ignoré de ses amis comme de ses ennemis (1).

François Ier était bien averti des embarras qu'éprouvait Charles-Quint dans tous les pays de sa domination, des soulèvements de l'Espagne, des querelles religieuses de l'Allemagne; il sentait aussi combien un tel rival deviendrait dangereux s'il réussissait à rétablir son autorité dans ses vastes Etats : jaloux de lui, blessé de ses succès, il aurait voulu l'humilier, mais il ne pouvait prendre sur lui de lui déclarer la guerre; il aurait fallu pour cela renoncer à son luxe et à ses plaisirs, s'éloigner de la belle comtesse de Chateaubriand, fille de Phœbus de Foix, qu'il avait contraint son mari de faire venir de Bretagne à la cour (2), enfin épargner pour la guerre ce trésor qu'il vidait sans cesse pour ses plaisirs. Au lieu de prendre contre son rival une résolution hardie, il se contenta de le harceler à petits coups d'épingle, comme s'il n'avait pas prévu qu'il allumerait ainsi une guerre générale.

François s'était réservé, par le traité de Noyon, le droit de fournir des secours au roi de Navarre; c'était en même temps pour lui un moyen de plaire à la comtesse de Chateaubriand, parente de ce roi. Il permit au troisième frère de celle-ci, André de Lesparre, de lever cinq ou six mille Gascons, de les joindre à trois cents lances de M. de Lautrec, son frère, et d'entrer avec cette petite armée en Navarre. Le cardinal de Ximenès avait rasé toutes les fortifications de ce royaume, à la réserve de la citadelle de Pampelune. Persuadé que les peuples, impatients du joug espagnol, seraient toujours prêts à se révolter, il avait voulu du moins que leurs révoltes ne pussent être durables; Lesparre accomplit en effet en quinze jours la conquête de la Navarre. La citadelle même de Pampelune n'opposa qu'une faible résistance. Ignace de Loyola, un de ses défenseurs, y fut blessé, néanmoins, de manière à

(1) *Lettere de' Principi*, T. I, f. 92. — *J. Sleidani*, L. III, f. 41, v. — *Robertson*, B. V, p. 164. — Roscoe, Léon X, c. 19, T. IV, p. 40.

(2) D'après un mot piquant de Trivulzio; c'était avant l'été de 1518. — *Lettere de' Princ.*, T. I, f. 52.

Digitized by Google

le faire renoncer à la carrière militaire; et cet événement, qui le jeta dans une dévotion exaltée, est la cause éloignée qui lui fit fonder, en 1540, l'ordre des Jésuites (1). Lesparre vint ensuite mettre le siége devant Logrogno, ville frontière de la Vieille-Castille. Dans ce moment, les nobles et les communes de Castille étaient en armes les uns contre les autres; et le cardinal Adrien, autrefois précepteur de Charles, et qu'il avait laissé pour gouverner l'Espagne, ne pouvait obtenir d'obéissance de personne. Mais les Castillans crurent leur honneur national offensé par l'attaque des Français sur Logrogno; ils passèrent l'Ebre pour les repousser, et ils trouvèrent que leur chef les avait imprudemment affaiblis par des congés qu'il avait donnés à des soldats dont il voulait faire tourner la paye à son profit. Lesparre, atteint par les Castillans le 30 juin comme il reculait vers Pampelune, fut, dans le combat, tellement blessé au crâne, qu'il en perdit la vue; ses soldats furent tués ou faits prisonniers, et toute la Navarre fut reperdue aussi rapidement qu'elle avait été conquise (2).

Presqu'en même temps, d'autres hostilités commençaient sur la frontière du nord; et là aussi François donnait cours à sa mauvaise humeur, sans songer à déclarer la guerre. Robert de la Marck, duc de Bouillon et sire de Sedan, qui, trois ans auparavant, s'était attaché à l'Autriche, et qui avait beaucoup contribué à l'élection de Charles-Quint, ne tarda pas à éprouver à la cour de celui-ci une injustice qui l'irrita vivement. Sa souveraineté dans son duché de Bouillon avait été méconnue, et le chancelier de Brabant, gagné à prix d'argent, avait reçu un appel des tribunaux du duc, quoique, selon lui, ils ne relevassent de personne. Louise de Savoie en étant informée, fit faire au duc des avances pour le regagner. Il vint en effet la trouver à Romorantin, au commencement de l'année. « Il

(1) Biograph. univ., T. XXI, p. 187. — *Miniana*, L. I. c. 12, p. 46. — *Ferreras*, T. XII, p. 404.

(2) M. Du Bellay, L. I, p. 89-92. — *Belcarii*, L. XVI, p. 481. — *Arn. Ferronii*, L. V, p. 95. — *Paolo Giovio, Vita di Adriano VI*, p. 286, 288. — *Guicciardini*, L. XIV, p. 176. — *Robertson*, B. II, p. 174-177. — *Miniana*, L. I, c. 13, p. 45. — *Ferreras*, T. XII, p. 405.

Digitized by Google

» mit entre les mains du roi sa personne et ses places, le sup-
» pliant de lui donner aide, faveur et secours, pour avoir
» justice du grand tort et injure qu'on lui faisoit (1). » De retour chez lui, il envoya défier l'empereur à Worms, en pleine diète ; puis, ayant levé trois mille hommes de pied et quatre ou cinq cents chevaux, il vint mettre le siége devant Vireton, petite ville du Luxembourg (2). Il le leva ensuite le 22 mars, et licencia ses soldats, sur la demande de François, qui cédait lui-même à une remontrance de Henri VIII. Celui-ci s'était hâté d'intervenir pour maintenir la paix entre la France et l'Empire (3).

Mais, pendant ce temps, celui qui, comme père des chrétiens, aurait dû se faire un devoir de conserver la paix entre eux ; qui, comme souverain d'un État faible et peu belliqueux, aurait dû écarter la guerre de ses frontières, le pape Léon X, avec une légèreté et une inconséquence que la postérité lui a trop pardonnée, travaillait à rallumer la guerre, quoiqu'il ne fût point déterminé encore sur le parti dans lequel il se rangerait. L'ambition de famille, qui jusqu'alors avait dirigé ses actions, n'avait plus de but depuis la mort de son neveu Laurent II de Médicis, car en lui s'éteignait la branche aînée, qui, depuis un siècle, gouvernait Florence. Léon X ne prenait aucun intérêt à la branche cadette, qui parvint plus tard à la souveraineté. Il ne donnait encore aucune attention à l'orage qui grossissait contre lui en Allemagne ; et tandis que Charles-Quint paraissait alarmé des progrès de la doctrine de Luther, Léon X n'y voyait qu'une querelle de moines, et ne comprenait pas qu'un esprit cultivé pût s'attacher sérieusement à des controverses de religion. Pour lui, il aspirait seulement à augmenter la souveraineté temporelle du saint-siége. Somptueux dans ses palais, il aurait eu besoin de lever des tributs sur de plus vastes États. La gloire de son prédécesseur Jules II, qui avait supprimé tous les petits tyrans des États ecclésias-

(1) Mart. Du Bellay, L. II, p. 97.
(2) Mém. de Fleuranges, p. 285.
(3) Mart. Du Bellay, L. I, p. 101.

Digitized by Google

tiques, lui faisait envie. Déjà il avait dépouillé le duc d'Urbin, quoique celui-ci eût, à plusieurs reprises, été le protecteur de sa famille. Il se proposait de confisquer de même le duché de Ferrare sur la maison d'Este, à laquelle il avait enlevé les duchés de Modène et de Reggio. Il venait, dans l'année 1520, de faire périr en trahison le seigneur de Pérugia, ainsi que le seigneur de Fermo, et de confisquer leurs seigneuries. Il avait ensuite fait arrêter, mettre à la torture et pendre les seigneurs de quelques petites villes et châteaux de l'État ecclésiastique (1). Enorgueilli de ces honteux succès, il commençait à dire, comme son prédécesseur, qu'il voulait chasser les barbares d'Italie : cependant sa vraie ambition était, ou de réunir à l'État de l'Église les provinces de Parme et Plaisance, qu'occupaient les Français, et qui jusqu'alors avaient fait partie du duché de Milan, ou de se faire céder par les Espagnols quelque portion du royaume de Naples.

Léon X fit proposer à François Ier d'attaquer de concert les Espagnols dans le royaume de Naples, et de les en chasser : après quoi, toute la partie de la Campanie heureuse qui s'étend jusqu'au Garigliano serait cédée à l'Église ; le reste du royaume serait dévolu au second fils du roi de France, mais sous la tutelle d'un légat apostolique, jusqu'à sa majorité. Un traité fut signé entre Léon et François Ier, à ces conditions (2), et M. de Lautrec accorda au pape le passage au travers du Milanez, pour six mille Suisses que Léon solda, sous prétexte de mettre ce traité à exécution : mais en même temps le pape négociait à Naples pour engager à son service un corps de soldats espagnols, qui y étaient récemment débarqués (3). D'autres négociateurs offraient aussi, au nom du pape, à Charles-Quint une union entre eux pour chasser les Français d'Italie, sous condition que le duché de Milan serait rendu à François Sforza, second fils de Louis-le-Maure, et que Parme, Plai-

(1) Hist. des Républ. ital., c. 113.
(2) *Fr. Guicciardini*, L. XIV, p. 173.
(3) Lettres de Matteo Ghiberti au prieur de Capoue, du 9 février au 5 mars. — *Lett. de' Princ.*, T. I, f. 89.

Digitized by Google

sance et Ferrare seraient cédées au saint-siége. Ce second traité fut signé le 8 mai, au nom de l'empereur et du pape (1).

Un profond secret couvrait ces négociations contradictoires; toutefois Lautrec, qui avait eu plusieurs démêlés avec la cour de Rome, commençait à se défier du pape; il avait communiqué sa défiance à François Ier, et il lui faisait retarder la ratification du traité d'alliance. Lautrec se trouvait alors à la cour, et il était représenté en Lombardie par son frère le maréchal de Lescuns. Celui-ci, averti que les émigrés milanais, ennemis de la France, qui étaient fort nombreux, s'étaient rassemblés à Reggio, ville où commandait Guicciardini l'historien, et qu'ils paraissaient y faire des préparatifs hostiles, s'avança le 24 juin jusqu'au pied des murs de cette ville, pour en demander raison. Tandis qu'il parlementait, une querelle entre sa suite et la garde des portes produisit une échauffourée, dans laquelle un de ses meilleurs officiers fut tué, et lui-même fut obligé de se mettre sous la protection de Guicciardini. Il fut renvoyé ensuite; mais le pape prit occasion de cette entrée à main armée dans l'État de Reggio pour accuser les Français d'avoir commencé les hostilités (2).

Sur la frontière des Pays-Bas, Charles-Quint avait chargé le comte de Nassau et François de Seckingen de punir l'insolence de Robert de La Marck. Ces capitaines avaient pris et rasé plusieurs des places du duché de Bouillon, et traité les habitants avec la dernière barbarie (3). Aigris contre les Français, qui ne paraissaient jusqu'alors que comme auxiliaires de Robert de La Marck, ils violèrent à plusieurs reprises leur territoire, et y commirent plusieurs actes de férocité. François et Charles-Quint recoururent chacun de leur côté à Henri VIII; ils s'accusèrent réciproquement d'être les agresseurs, et ils demandèrent au roi d'Angleterre de venir au secours de celui qui était attaqué. Henri VIII envoya solliciter avec instance l'un et l'autre *de ne pas commencer légèrement une si grosse*

(1) Dumont, Corps dipl., T. IV, P. VIII, suppl. p. 96.

(2) Républiques italiennes, c. 113, p. 473. — *Franç. Guicciardini*, L. XIV, p. 184.

(3) Mart. Du Bellay, L. I, p. 104. — Fleuranges, p. 288.

Digitized by Google

guerre, et de s'en rapporter plutôt à sa médiation. En effet, tous deux convinrent d'ouvrir une conférence à Calais, le 4 août, sous la présidence de Wolsey, cardinal d'York, et les Français demandèrent que les légats du pape y fussent aussi admis, car ils ne savaient point que Léon X eût cessé d'être dans leurs intérêts (1).

Cependant François songeait enfin à mettre la France en état de défense. Il était parti de Sancerre pour Dijon, afin de mettre ordre d'abord aux frontières de Bourgogne; puis il était revenu à celles de Champagne et de Picardie, où, selon du Bellay, *il n'y avoit nulle armée, tant petite fût-elle.* Il donna au duc d'Alençon, son beau-frère, le gouvernement de la Champagne, au duc de Vendôme celui de Picardie; il ordonna à Lautrec de retourner à Milan, et il chargea l'amiral Bonnivet de remplacer M. de Lesparre en Guienne. En même temps il donna des ordres pressants pour rassembler les compagnies d'ordonnance, lever des fantassins français, des landsknechts et des Suisses (2).

Le comte de Nassau, après avoir pris Lognes, Massancourt, Fleuranges et plusieurs autres forteresses de Robert de La Marck, et en avoir fait périr les habitants dans les supplices, accorda à ce seigneur une trève de six semaines, et se retira dans le Luxembourg; il était averti de l'approche du duc d'Alençon avec une armée de vingt mille hommes, et il ne savait pas encore à quel point ces nouvelles levées étaient peu redoutables. Charles-Quint cependant, qui était alors à Bruxelles, en apprenant que les Français avaient passé la frontière, s'écria : « Dieu soit loué de ce que ce n'est pas » moi qui commence la guerre, et de ce que le roi de France » veut me faire plus grand que je ne suis; car en peu de » temps, ou je serai un bien pauvre empereur, ou il sera un » pauvre roi de France (3). »

En effet, l'armée du comte de Nassau, après s'être refaite

(1) Mart. Du Bellay, L. I, p. 110.
(2) *Ibid.*, p. 114. — *Fr. Belcarii*, L. XVI, p. 484.
(3) *Lettr. d'Alcandro de' Galeazzi*. Bruxelles, 3 juillet 1521, T. I, f. 93.

Digitized by Google

dans le Luxembourg, rentra en France, et, sans déclaration de guerre, attaqua Mouzon; cette place lui fut rendue à composition, par la faiblesse des deux commandants, et la terreur panique de leurs soldats (1). Le comte de Nassau s'approcha ensuite de Mézières; mais Anne de Montmorency, le favori du roi, et Bayard, le favori de la nation et de l'armée, avaient eu le temps d'y entrer. Quoique leurs soldats fussent en petit nombre, que la ville fût mal fortifiée, et que la moitié de la garnison, composée de nouvelles levées, s'enfuît aux premières décharges d'artillerie, ils tinrent pendant un mois, et donnèrent le temps au duc d'Alençon de les ravitailler dès sa première approche, et de revenir ensuite avec plus de forces pour faire lever le siége (2).

Pendant ce temps le chancelier Duprat, Jean de Selve, et le maréchal Jacques de Chabannes s'étaient rendus à Calais, pour y rencontrer les ambassadeurs de l'empereur, dans l'espoir que, par la médiation du cardinal Wolsey, ils rétabliraient la paix entre les deux monarchies. Mais Wolsey savait que Léon X s'était allié à Charles, et il lui importait de se ménager la faveur de la cour de Rome, soit pour s'élever un jour sur le trône pontifical, soit pour conserver l'office de légat *à latere* dont il jouissait en Angleterre, et qui lui apportait de grandes richesses et un grand crédit; il montra donc une extrême faveur à Charles-Quint : pendant la conférence il alla lui rendre visite à Bruges (3). Il déclara ne vouloir rechercher qu'une chose, savoir lequel des deux monarques avait commencé le premier les hostilités; car c'était contre lui que Henri VIII serait, d'après ses traités, obligé de se déclarer. D'autre part, les ministres de l'empereur, au lieu de s'en tenir au traité de Noyon, dont le négociateur, M. de Chièvres, venait de mourir à Worms en exprimant sa douleur de voir rompre la paix (4), formaient des demandes qui

(1) Mart. Du Bellay, L. I, p. 118.

(2) *Ibid.*, L. I, p. 123. — Mém. de Bayard, c. 63. p. 392. — Mém. de La Trémoille, c. 18, p. 214.

(3) *Polydori Vergilii*, L. XXVII, p. 667.

(4) *Fr. Belcarii*, L. XVI, p. 483.

équivalaient à un appel aux armes, telles que la restitution à leur maître du duché de Bourgogne, et l'abolition de l'hommage de la Flandre. Ces demandes ayant été repoussées par François (1), Wolsey borna sa médiation à faire signer, le 2 octobre, un traité de suspension d'hostilités entre les vaisseaux français et flamands occupés de la pêche du hareng (2). En même temps il promit secrètement à l'empereur qu'il engagerait son maître à se déclarer pour lui, et à attaquer la France dès l'année suivante, avec une armée de quarante mille hommes (3).

L'armée française commençait toutefois à se réunir. Le 1er octobre, de Lorges avait ravitaillé Mézières (4); le roi, pendant ce temps, était à Reims, et il y voyait arriver chaque jour de la gendarmerie et des Suisses. Enfin il entra par Guise dans le Cambresis : le 22 octobre il atteignit le comte de Nassau, à mi-chemin entre Cambrai et Valenciennes; c'est dans cette dernière ville que celui-ci, dont les troupes étaient harassées, voulait se retirer. La Trémouille et le maréchal de Chabannes pressaient le roi de les laisser charger les impériaux, qui avaient encore trois lieues à faire dans la plaine, avant de pouvoir se mettre à couvert. François, par une hésitation qui ne lui était pas ordinaire, voulut attendre que toute son armée eût passé la Selle, et que les brouillards du matin se fussent dissipés; et il laissa ainsi échapper ses ennemis. « S'il eût attaqué, dit du Bellay, l'empereur de ce jour-» là eût perdu honneur et chevance... Il étoit à Valen-» ciennes en tel désespoir, que la nuit il se retira en Flandre » avec cent chevaux, laissant tout le reste de son armée. Ce » jour-là Dieu nous avoit baillé nos ennemis entre les mains, » que nous ne voulûmes accepter; chose qui, depuis, nous » a coûté cher (5). »

Cependant la campagne se termina du côté des Pays-Bas

(1) Mart. Du Bellay, L. I, p. 117.
(2) Traités de Paix, T. II, p. 95. — Rymer, T. XIII, p. 752.
(3) *Robertson's*. B. II, p. 182.
(4) Mart. Du Bellay, L. I, p. 132.
(5) *Ibid.*, p. 147.

Digitized by Google

d'une manière avantageuse pour la France par la prise de Hesdin; après quoi, le roi ramena son armée à Amiens, et en renvoya la plus grande partie. De même, sur la frontière d'Espagne, l'amiral Bonnivet, arrivé vers la fin de septembre à Saint-Jean-de-Luz, entra sur le territoire ennemi, soumit quelques petits forts de Biscaye, et ensuite Fontarabie (1). Mais les affaires des Français allaient bien plus mal en Lombardie. Lautrec, qui était déjà depuis long-temps à la cour, savait que l'armée qu'il avait laissée à son frère Lescuns n'avait pas été payée depuis une année entière; qu'en conséquence elle vivait aux dépens du pays, que ses vexations poussaient à la révolte les paysans, que la moitié de la noblesse lombarde était émigrée, que Prosper Colonna, le général que l'empereur et le pape avaient choisi, réunissait dans son armée les redoutables bandes espagnoles qui arrivaient de Naples, avec des Allemands envoyés par Charles, et des Grisons et des Suisses à la solde du pape. Il déclara donc qu'il ne pouvait défendre le Milanez qu'autant qu'il y rapporterait 400,000 écus pour payer les soldes arriérées de la gendarmerie, et entretenir huit mille Suisses que son frère avait envoyé lever en toute hâte dans les cantons. Le roi sentit la justice de sa demande; mais les caisses étaient vides, quoique la guerre eût à peine commencé : les fêtes de cour, les femmes, les chasses royales, avaient tout dissipé; le sieur de Semblançay, surintendant des finances, déclara néanmoins que l'argent serait fourni par les caisses provinciales du midi, et le roi, Louise de Savoie et Semblançay s'engagèrent par serment envers Lautrec à ce qu'à son arrivée à Milan il y trouvât les 400,000 écus qu'il demandait (2). Lautrec partit sur cette assurance, et, arrivé à Milan, il n'y trouva point d'argent, il n'en reçut point pendant tout le temps que dura la campagne de Lombardie. Pour y suppléer, il leva des contributions sur les plus riches habitants de ce duché; il redou-

(1) Martin Du Bellay, L. I, p. 139. — *Miniana*, L. I, c. 13, p. 49.

(2) *Fr. Belcarii*, L. XVI, p. 490, 492. — *Galeatius Capella, de Bello Mediolanensi*, L. I, p. 11. — *Fr. Guicciardini*, L. XIV, p. 205. — Mart. Du Bellay, L. II, p. 228.

bla de rigueur envers les rebelles; il les fit périr sur l'échafaud et confisqua leurs biens. L'indignation qu'il excitait ainsi s'accrut encore lorsqu'on lui vit accorder à son frère les confiscations qu'il faisait prononcer, celle entre autres de Christophe Pallavicini, qui fut envoyé à l'échafaud parce qu'il avait 25,000 écus de rente. Un général est bien près d'être vaincu quand il a soulevé tous les honnêtes gens contre lui (1).

Dans un autre ouvrage, nous avons raconté en détail les opérations militaires de Lautrec et de ses adversaires durant cette campagne. Lautrec ne manquait ni de talent ni de décision : par une grande force de caractère, il savait maintenir les soldats et les peuples dans l'obéissance; mais voulant se tenir en garde contre la précipitation et l'imprudence, communément reprochées aux Français, il se jeta souvent dans le défaut contraire, et il laissa échapper des occasions avantageuses de combattre, par un excès de précautions qui n'était ni dans son caractère ni dans celui de ses soldats. Il avait réussi à rassembler vingt mille Suisses dans son armée; mais, comme il ne pouvait les payer, ceux-ci désertèrent presque tous, tandis que ceux qui étaient dans l'armée du pape n'abandonnèrent point leurs drapeaux, malgré les ordres réitérés de la diète. Léon X avait déclaré la guerre à la France le 1er août, et fait marcher son armée sur Parme : le 1er septembre seulement, elle s'était emparée d'un des quartiers de cette ville, et dès le lendemain, à l'approche de Lautrec, elle la quitta. Un mois entier fut alors perdu par les deux armées, tandis que leurs généraux cherchaient, de part et d'autre, à faire arriver des renforts. Le 1er octobre, Prosper Colonna passa le Pô, afin de porter la guerre dans le Crémonais, et Lautrec ne voulut, malgré les instances de ses lieutenants, ni l'attaquer au passage de la rivière, ni, quelques jours après, profiter de ce que son adversaire s'était mis dans une position dangereuse à Rebecco, sur les bords de l'Oglio, et sous le canon de la forteresse vénitienne de Ponte-

(1) Mart. Du Bellay, L. I, p. 168. — *Arnoldi Ferronii*, L. V, p. 101. — *Fr. Belcarii*, L. XVI, p. 492.

Digitized by Google

vico. L'occasion, deux fois manquée, ne se retrouva plus, parce que dès lors les Suisses commencèrent à déserter en grand nombre, et qu'il n'en resta bientôt plus que quatre mille à l'armée française. Le 16 novembre, Prosper Colonna força le passage de l'Adda, et le 19 au soir, les Gibelins de Milan ouvrirent une des portes de cette ville au marquis de Pescara, commandant de l'infanterie espagnole. Lautrec, qui aurait encore pu se défendre dans les rues, se retira la nuit même à Como, et ensuite dans l'État vénitien, où il prit ses quartiers d'hiver. Léon X reçut à Rome, le 24 novembre, la nouvelle de ce grand événement : le jour même, il tomba malade, et sa mort, survenue le 1er décembre, fut si prompte, et accompagnée de circonstances si suspectes, qu'on répandit le bruit qu'il avait été empoisonné, sans pouvoir cependant faire porter le soupçon sur personne. La mort de ce pape, que les poètes et les artistes ont tant célébré, termine, en quelque sorte, le premier acte de la guerre funeste que son inconséquence avait rallumée en Italie (1).

(1) Sur toute cette campagne, *Voyez* Républiques italiennes, c. 113, et sur la mort de Léon X, Roscoë, Vie et pontificat de Léon X, T. IV, c. 23, p. 344-355.

CHAPITRE III.

Puissance des ennemis de François Ier. Défaite de Lautrec à la Bicocque. Conjuration du connétable de Bourbon. Expédition de Bonnivet dans le Milanez. Il est forcé à la retraite. Entrée de Bourbon en Provence. Retour de François en Italie. Siége et bataille de Pavie. Captivité du roi. — 1522-1525.

(1522.) La guerre était allumée entre la France et le plus puissant monarque qu'eût vu l'Europe depuis le règne de Charlemagne. François Ier ne s'y était point préparé; il semblait ne s'y être point attendu, et cependant il avait provoqué cette guerre de toutes les manières. Il se trouvait de tous les côtés entouré d'ennemis, et il ne comptait aucun allié, aucun du moins qui pût peser un peu efficacement dans la balance. L'Italie et l'Espagne, l'Angleterre et l'Allemagne, chacune à peu près égales en puissance à la France, étaient toutes coalisées contre cette dernière. En Italie, les Vénitiens, il est vrai, se disaient encore alliés des Français; le duc de Savoie se maintenait neutre : mais l'empereur était souverain de Naples; il était maître de la Lombardie, dont il faisait trembler tous les petits princes par ses armées; il était allié du pape et des républiques de Toscane. En Espagne, l'empereur avait réuni toutes les couronnes des rois d'Aragon et de ceux de Castille; le Portugal était son allié; la Navarre était conquise, et le jeune prince Henri II, qui continuait à s'intituler roi de Navarre, n'était qu'un seigneur français, possédant quelques petites provinces au nord des Pyrénées. La vaste Allemagne reconnaissait Charles-Quint pour empereur; les

Digitized by Google

duchés de l'Autriche, héritage de Maximilien, avaient été abandonnés par Charles à son frère Ferdinand, mais l'empereur avait conservé sous sa domination immédiate le riche héritage de la maison de Bourgogne, les Pays-Bas, l'Artois et la Franche-Comté. L'Angleterre enfin laissait déjà prévoir sa prochaine hostilité, tandis qu'un enfant de dix ans, Jacques V, roi d'Ecosse, fils d'une sœur du roi d'Angleterre, était trop faible pour montrer à la France l'attachement que ses ancêtres avaient eu pour elle. Tout annonçait une époque de calimités. « Lors commença, dit l'annaliste d'Aquitaine, le » temps de pleurs et de douleurs, pour les injustices, exactions » et autres adversités depuis advenues en France (1). »

Le trésor était vide, et les frontières n'étaient point fortifiées, encore que le roi eût tiré vanité des soins avec lesquels il les mettait en état de défense. La première demande qu'il dut adresser aux États de Languedoc, assemblés à Beaucaire le 8 janvier 1523, fut de lui procurer une somme de 25,000 livres pour les fortifications de Narbonne et des châteaux des Pyrénées orientales; c'était, disait-il, la part du Languedoc dans une imposition extraordinaire de 300,000 livres qu'il mettait sur tout le royaume, pour réparer les fortifications (2).

Le roi ne s'occupait pas toutefois d'appeler les peuples à concourir avec lui à la défense de la France. Il attachait sa gloire à concentrer en lui seul toute la pensée publique comme tous les pouvoirs de l'État; il aurait cru s'abaisser en prévenant l'opinion nationale, ou en paraissant la consulter; au reste, il ne trouvait point dans les pays d'États, un public qui fût disposé à l'entendre, ou qui sût s'associer à lui. L'assemblée des États de Languedoc ne se réunissait que pour peu de jours; elle délibérait sous le secret; on ne lui communiquait aucune des affaires générales; on lui laissait ignorer et l'état du trésor, et les dépenses de l'armée, et les dangers de la France; aussi n'était-elle mue que par une seule pensée, celle de défendre contre le fisc les intérêts des contribuables, et elle ne montrait

(1) Annales d'Aquitaine, f. 206.
(2) Hist. gén. du Languedoc, L. XXXVII, p. 118.

Digitized by Google

ni intelligence de la politique générale, ni empressement à venir au secours de l'État.

On ne trouve point d'édit qui appelle les Français à subvenir à la défense de leur patrie, par une taxe générale sur leurs revenus : si les impôts étaient augmentés, c'était par des surcharges qui ne paraissaient pas universelles, et qui n'ont point laissé de traces. Cependant le roi, réduit par son imprudence à n'avoir point de ressources rassemblées d'avance, eut recours, dès les premiers jours de la guerre, à de petits et misérables expédients qu'on aurait cru réservés pour la dernière détresse. Dès le mois de juillet 1521, François révoqua toutes les survivances des offices qu'il avait précédemment accordées, et il se trouva ainsi les mains libres pour disposer, moyennant finance, de tous ces offices, à mesure qu'ils vaqueraient (1). En même temps il annula toutes les aliénations du domaine royal faites par ses prédécesseurs ou par lui-même, pour réunir sous sa main plus de biens-fonds qu'il pût engager de nouveau (2). Les engagistes, il est vrai, n'avançaient leur argent qu'à un intérêt énorme, sur un gage aussi peu respecté, et qu'ils voyaient reprendre avec tant de mauvaise foi à leurs devanciers.

Dès le commencement de la guerre, presque chaque mois on vit paraître un édit, soit pour créer un nouvel office, soit pour aliéner quelque partie du revenu royal; on vit naître rapidement des maîtres en la chambre des comptes, des commissaires examinateurs au Châtelet, des avocats du roi au grand conseil, des lieutenants criminels en chaque bailliage, des conservateurs de l'université, des procureurs du roi en chaque siége des eaux-et-forêts, un élu surnuméraire en chaque élection. Dix-sept édits bursaux furent enregistrés de juillet 1521 à juillet 1523 (3); l'administration presque entière du royaume fut changée, et il se trouva couvert d'un nombre prodigieux d'officiers nouveaux, rétribués par le peuple et exempts de

(1) Ordonn. d'Argilly, du 8 juillet 1521. — Isambert, T. XII, p. 189.
(2) *Ibid.*, p. 191.
(3) Isambert, T. XII, p. 195 à 209.

Digitized by Google

ses charges. Tous avaient acheté leur emploi ; cependant le capital obtenu par la vente de tous ces débris de l'autorité publique était peu considérable.

Entre les édits qui instituaient de nouveaux offices, celui qui éprouva le plus de résistance parut le 31 janvier 1522 ; il créait une quatrième chambre dans le parlement de Paris, composée de dix-huit conseillers et de deux présidents (1). L'archevêque d'Aix, qui apporta cet édit au parlement, annonça que le roi s'y était déterminé à cause de l'accumulation des procès et de la trop longue détention des prévenus avant qu'ils pussent obtenir justice. Mais le parlement ayant pris des informations sur la manière dont les choix s'étaient faits, s'assura que chaque conseiller avait payé pour sa place de 3,800 livres à 2,000 écus. Le parlement adressa au roi et à la duchesse d'Angoulême des députés qui représentèrent « que la » justice ne pouvant être remise en des mains trop pures, ce » seroit vouloir la corrompre et l'avilir que de la mettre ainsi » à prix d'argent. » Le roi se fâcha, et répondit « qu'il ne » vendoit ni n'entendoit vendre aucun office de judicature. » Sa mère répondit aux mêmes députés, avec plus de franchise, qu'elle obtiendrait la révocation de l'édit, pourvu que le parlement suggérât un autre moyen de se procurer les 1,200,000 livres dont on avait absolument besoin (2). Le parlement ne put indiquer d'autre manière de lever de l'argent ; il n'y songea pas même. Peut-être était-il effrayé par l'énormité de la somme, qui représentait non le produit des offices, mais le besoin de l'État. Reconnaissant au roi une autorité absolue, il protestait toujours qu'il était prêt à lui obéir après l'avoir éclairé par ses remontrances ; mais en même temps il passait presque toujours de l'examen à l'opposition, et il se mettait ainsi en contradiction avec lui-même. Il résolut que les vingt nouveaux magistrats composeraient une chambre distincte, mais qu'ils ne seraient admis à aucune délibération du par-

(1) Premier vol. des Ordonnances de François Ier, côté K, f. 371. — *Fr. Belcarii*, L. XV, p. 437.

(2) Garnier, Hist. de France, T. XII, p. 219-223 ; d'après les registres du parlement.

Digitized by Google

lement; qu'avant de leur permettre de passer dans une autre chambre, on leur ferait subir l'épreuve la plus rigoureuse; qu'après cette admission, ou à leur mort, leur charge serait supprimée. Ce ne fut qu'après avoir anéanti ainsi tous les effets de la volonté royale que le parlement procéda, le 31 mars, à l'enregistrement de l'édit. Il le fit sous les yeux du comte de Saint-Pol, gouverneur de Paris, que le roi avait chargé de faire remplir cette formalité, et il inséra dans son registre la clause « que c'étoit du très exprès commandement du roi, » plusieurs fois répété (1). »

Ceux qui avaient voulu acheter des places au parlement s'en dégoûtèrent quand ils virent comment ils seraient traités par leurs confrères; mais le roi, que toute opposition rendait plus dur et plus impérieux, écrivit au parlement « qu'il eût » à trouver vingt personnes d'âge suffisant, et capables, qui » aient à prendre lesdits offices, et à former la somme qui » a été ordonnée; » autrement il s'en prendra aux biens et aux personnes des anciens conseillers. Ce fut alors seulement que ceux-ci se soumirent sans réserve (2).

L'extrême besoin d'argent que la guerre faisait éprouver au roi, le détermina à créer les premières rentes perpétuelles sur l'Hôtel-de-Ville. Par son édit du 27 septembre 1522, le roi emprunta seulement 200,000 livres, et il assigna, pour en servir les intérêts au denier douze, la somme de 16,666 liv. 13 s. 4 den., à prendre chaque année sur la taxe du bétail vendu à Paris. Comme cette assignation fut respectée, et que les intérêts furent régulièrement payés, il commença de se former à Paris une classe de rentiers, empressés de déposer à l'Hôtel-de-Ville leurs petites épargnes, tandis que le trésor royal s'obéra envers eux tous les jours davantage (3).

Le roi cependant recevait de toutes parts des nouvelles alarmantes. Le conclave, ouvert le 26 décembre à Rome,

(1) Garnier, Hist. de France, T. XII, p. 225. Les autres historiens gardent sur ce débat un silence absolu.

(2) *Ibid.*, p. 126.

(3) D. Félibien, Hist. de la ville de Paris, L. XVIII, p. 942; et Preuves, T. I, p. 578.

Digitized by Google

avait élu pour pape, le 9 janvier 1522, Adrien Florent d'Utrecht, autrefois précepteur de Charles V, et qui récemment avait été préposé par lui au gouvernement de Castille. On le nommait alors le cardinal de Tortosa ; comme pape, il se fit appeler Adrien VI. Ce Flamand, qui n'avait jamais vu l'Italie, qui était étranger à la politique italienne, ne pouvait être animé d'aucun intérêt pour l'indépendance de cette contrée ; on devait s'attendre que, lors même qu'il voudrait, comme père commun des fidèles, demeurer neutre, il s'en rapporterait sur les intérêts et les droits des deux monarques rivaux au jugement qu'il avait formé lorsqu'il était attaché à la maison de Charles-Quint, ou lorsqu'il était son ministre en Espagne (1). D'autre part, le roi avait à peine congédié son armée du nord, lorsqu'il apprit que Hugues de Moncade, général de l'empereur, avait tellement resserré la ville de Tournai, qu'il n'y avait plus moyen d'y faire passer des secours. Il fut réduit à autoriser son lieutenant dans cette ville, Champeroux, à capituler ; ce que celui-ci fit peu après Noël (2).

Comme le roi se défiait toujours plus de l'Angleterre, il avait cherché à regagner l'ascendant que ses prédécesseurs exerçaient sur l'Écosse ; et, au lieu de laisser la régence de Jacques V à sa mère Marguerite, sœur de Henri VIII, il avait engagé Jean, *duc d'Albany*, fils d'un frère de Jacques III, à retourner en Écosse, où ce prince débarqua le 30 octobre 1521. Ce duc d'Albany fut reconnu par le parlement d'Écosse, comme corégent ; cependant il était né en France ; ses sentiments, ses préjugés, étaient ceux d'un seigneur français, et il parut n'avoir d'autre but que celui de déterminer les Écossais à attaquer l'Angleterre, ce à quoi il ne put réussir (3). Il excita toutefois une vive inquiétude sur la frontière ; François protesta que le duc d'Albany n'agissait point par son instigation,

(1) *Paolo Giovio, Vita di Adriano VI*, p. 295.

(2) Mart. Du Bellay, L. I, p. 155.—*Polydori Vergilii, Hist. Angl.*, L. XXVII, p. 668.

(3) *Buchanani rerum Scoticar*, L. XIX, p. 446. — Lettre des trois États d'Écosse à Henri VIII, du 11 février 1522, dans Rymer, T. XIII, p. 761. — Rapin Thoyras, L. XV, p. 165.

Digitized by Google

et qu'il était parti sans son congé; Henri VIII refusa de le croire, et lui écrivit d'une manière offensante, en lui reprochant sa mauvaise foi. François savait probablement déjà qu'il devait s'attendre à trouver un ennemi dans le roi d'Angleterre, lorsqu'il lui écrivit, le 23 février 1522, pour le sommer de le secourir contre Charles-Quint, qui avait le premier commencé les hostilités, malgré la paix dont le roi d'Angleterre s'était fait garant (1). Ce fut en réponse à cette sommation, que Henri accusant François d'avoir lui-même commencé les hostilités, lui déclara la guerre par ses hérauts d'armes, le 29 mai 1522 (2). François reçut à Lyon, dans le palais de l'archevêché, cette déclaration; mais il semble qu'il ne l'avait pas attendue pour faire arrêter en un seul jour, dans tout son royaume, les marchands anglais, et pour extorquer d'eux une rançon avant de les remettre en liberté. Un grand nombre d'entre eux fréquentaient le port de Bordeaux, où ils venaient se pourvoir de vins. L'ordre fut donné d'attendre qu'ils eussent fait leurs emplètes, déboursé leur argent et chargé leurs vins, pour arrêter en même temps et leurs personnes et leurs vaisseaux (3).

L'empereur Charles-Quint avait achevé d'aigrir l'Angleterre contre la France, par une visite qu'il avait faite à Henri VIII. Ayant mis ordre à ses affaires d'Allemagne et de Flandre, il s'était embarqué pour retourner en Espagne; mais en passant devant les côtes d'Angleterre, le 26 mai il avait pris terre à Douvres, passé six semaines avec Henri VIII à Greenwich et à Londres, et ratifié en personne la ligue que le cardinal Wolsey avait secrètement conclue à Bruges le 24 novembre précédent. Cette ligue devait être scellée par le mariage de Charles V avec Marie, fille de Henri VIII, qui devait lui apporter une dot de quatre cent mille écus. Les deux monarques s'engageaient à entrer en France avant la fin de mai 1524, chacun à la tête d'une armée de quarante mille

(1) Rymer, T. XIII. p. 765.
(2) Journal de Louise de Savoie, T. XVI, p. 432.
(3) *Polydori Vergilii*, L. XXVII, p. 671.

Digitized by Google

hommes de pied et dix mille chevaux, l'un par la frontière d'Espagne, l'autre par la Picardie; en même temps chacun déclarerait quelles étaient les provinces de la France sur lesquelles il avait des droits antérieurs, et ces provinces lui demeureraient, s'il pouvait en faire la conquête (1).

Lescuns, maréchal de Foix, frère de Lautrec, était venu trouver François Ier à Compiègne, pour lui rendre compte de la situation des affaires en Italie, et de la perte de Milan. Le roi, qui se voyait menacé de tous les côtés à la fois, envoya le bâtard de Savoie avec Chabannes, San-Sévérino et Montmorency en Suisse, en leur donnant commission d'y lever seize mille hommes et de les conduire à Lautrec (2). Malgré le juste mécontentement que lui avaient donné les Suisses dans la dernière campagne, il se fiait toujours à eux de préférence aux Français. D'ailleurs, il était plus facile de les faire arriver dans le Milanez, que d'y conduire des troupes parties de France. En même temps le roi était venu s'établir à Lyon, pour être plus à portée de presser leurs mouvements. C'était de ce côté qu'il dirigeait toute son attention, comme si les couronnes de la gloire ne se distribuaient que dans le pays des arts et de la poésie. La guerre cependant se continuait sur la frontière de Picardie et des Pays-Bas, même pendant l'hiver; mais elle se bornait à des courses et des attaques réciproques entre les garnisons des places frontières. Le duc de Vendôme commandait pour les Français dans la province, le comte de Beaurain, de la maison de Croï, ou, selon d'Autun, le comte de Bure, était lieutenant-général de l'empereur. Beaucoup de sang fut répandu dans cette petite guerre, beaucoup de richesses furent détruites, sans avantage pour l'un ni pour l'autre souverain (3).

De plus grands événements se préparaient en Italie : le bâtard de Savoie avait réussi auprès de la diète helvétique, qui témoignait beaucoup d'indignation contre le cardinal de

(1) Rapin Thoyras, Hist. d'Anglet., T. XV, p. 176.
(2) Mart. Du Bellay, L. II, p. 195.
(3) *Ibid.*, p. 196.

Digitized by Google

Sion, de ce que celui-ci avait, l'année précédente, débauché les Suisses de l'armée française. La diète fit aussi arrêter l'évêque de Véruli, nonce apostolique, pour le punir d'être entré sans passeport dans la Suisse, qu'il devait savoir être alliée de la France (1). Elle accordait au bâtard la permission de lever seize mille hommes ; et ces soldats, orgueilleux de ce que le roi venait les rechercher, quoiqu'il eût tant souffert l'année précédente de leur insolence, croyaient tout facile à leur valeur, tout permis à leur arrogance. Lautrec, qui, depuis la perte de Milan, s'était retiré à Crémone avec la cavalerie française, et qui avait déjà fait sa jonction avec l'armée vénitienne, passa l'Adda le 1er mars, réunit les Suisses à son armée, et s'approcha jusqu'à deux milles de Milan. Jean de Médicis, capitaine aventurier issu d'une branche cadette de la famille dominante à Florence, vint le joindre avec le corps d'infanterie italienne qu'il avait formé. Il donnait à ce corps le nom de bandes noires, en signe de deuil, pour la mort de Léon X, et les soldats rassemblés autour de son drapeau noir s'étaient déjà illustrés par leur bravoure et leur discipline. Cependant Prosper Colonna, général de la ligue, et Alphonse d'Avalos, marquis de Pescara, commandant de l'infanterie espagnole, avaient de leur côté reçu des renforts considérables ; les deux armées étaient à peu près de forces égales (2). Lautrec fut bientôt obligé de renoncer à son attaque sur Milan ; il prit Novarre, mais il fut repoussé devant Pavie. Enfin il se dirigea vers Monza, pour se rapprocher du Lac-Majeur. C'était par ses bords, et au travers du Valais, qu'il entretenait quelque communication avec la France. Le roi lui avait envoyé jusqu'à Arona une partie de l'argent dont Lautrec avait besoin pour la solde de ses troupes ; mais Anchise Visconti, avec un corps de troupes milanaises, bloquait Arona ; et Prosper Colonna, retranché à la Bicocque, à quatre

(1) Gaillard, Hist. de François Ier, T. II, p. 283 ; mais il le nomme évêque de Vérone, c'était Ennio Filonardo, évêque de Véruli.

(2) Pour le détail des campagnes d'Italie, nous renvoyons à l'Histoire des Républ. ital., c. 114.

Digitized by Google

milles de Milan, occupait à Lautrec le chemin du Lac-Majeur (1).

La situation de Lautrec était infiniment difficile : la gendarmerie française qu'il avait avec lui demeurait dévouée et fidèle ; toutefois elle n'avait pas touché de paie depuis dix-huit mois; aussi, faute d'argent, était-elle mal équipée et mal armée. Les Vénitiens s'étaient obligés, par leur traité, à se joindre au roi pour la défense du Milanez, mais ils n'entraient qu'avec répugnance dans une guerre qui les exposait à de grands dangers, sans compenser leurs risques par aucun avantage; aussi se refusaient-ils à toutes les actions hasardeuses, et ne voulaient-ils jamais s'éloigner de leurs frontières. Les Suisses enfin s'ennuyaient d'une guerre de positions, où le général pouvait faire briller une science stratégique qu'ils méprisaient, mais où les soldats ne devaient attendre ni hasards ni honneurs. Ils soupiraient après la bataille, et le pillage des villes. C'étaient ces jours de gloire et d'excès qu'on leur avait promis comme des fêtes, pour les engager à sortir de leur pays. Pleins de confiance en eux-mêmes et de dédain pour leurs ennemis, ils ne voulaient se soumettre à aucune des privations que nécessitaient la pauvreté de Lautrec et l'état hostile des campagnes. Lorsqu'ils apprirent que, tandis qu'on les laissait languir à Monza dans la misère, l'argent qui leur était dû était arrivé à Arona, ils commencèrent à s'attrouper devant la tente de Lautrec, en criant qu'ils voulaient leur solde ou la bataille (2).

Lautrec avait lieu de croire que Prosper Colonna, auquel le nouveau pape ne faisait point toucher de subsides, n'avait pas plus d'argent que lui ; que les landsknechts qui lui étaient arrivés d'Allemagne étaient aussi prêts à se mutiner que ses Suisses, et qu'il y avait, par conséquent, tout à gagner pour lui à traîner la guerre en longueur. De plus, il avait

(1) *Fr. Guicciardini*, L. XIV, p. 228. — *Pauli Jovii Vita Ferdinandi Davali*, L. II, p. 319. — Mart. Du Bellay, L. II, p. 205.—*Fr. Belcarii*, L. XVII, p. 504. — *Arn. Ferroni*, L. V, p. 107.— *Paolo Paruta, Hist. Veneta*, L. IV, p. 293. — *Galeatius Capella. de Bello Mediolan.*, L. II, f. 19.

(2) *Galeatius Capella*, L. II, f. 20. — Mart. Du Bellay, L. II, p. 215.

Digitized by Google

chargé Créqui, seigneur de Pont-Dormi, de reconnaître l'armée impériale, et celui-ci avait rapporté qu'elle était garantie sur les flancs par de profonds canaux d'arrosement, et en face par un chemin garni d'artillerie. Un pont de pierre en arrière de la gauche formait la seule entrée de cette position formidable, qui prenait son nom de la maison de campagne d'un seigneur milanais. Lautrec voulut faire comprendre aux Suisses combien l'attaque de la position de la Bicocque présentait peu de chances de succès ; mais ils répondirent que leurs hallebardes les rendraient bientôt maîtres des batteries dont on les menaçait, et qu'ils persistaient à vouloir argent, bataille, ou congé.

La retraite des Suisses équivalait, pour Lautrec, à une déroute ; elle aurait été bientôt suivie de celle des Vénitiens : d'autre part, l'ardeur des troupes, qui demandaient impatiemment la bataille, laissait espérer d'heureuses chances. Il partit donc de Monza le 29 avril pour attaquer la Bicocque, après avoir fait les meilleures dispositions que permît la situation des ennemis ; il consentit à ce que les Suisses, selon leur demande, l'attaquassent de front ; il chargea son frère Lescuns de tourner par la gauche, et d'entrer par le pont de pierre dans le clos des Impériaux : avec une autre division, à laquelle il avait fait prendre la croix rouge, au lieu de la croix blanche de France, il tournait par la droite, avec l'espoir que les soldats de Colonna le recevraient comme un des leurs. Les bandes noires enfin et l'armée vénitienne devaient soutenir les Suisses et former la réserve ; mais, pour le succès de cette attaque combinée, il fallait que les trois corps d'armée arrivassent ensemble, il fallait que les Suisses, qui avaient beaucoup moins de chemin à faire que les deux autres, marchassent plus lentement ou attendissent : ils ne le voulurent pas ; ils partirent avec impétuosité, et, doublant le pas, ils arrivèrent d'un trait au bord du chemin creux qui couvrait le front de Prosper Colonna. Avant d'y parvenir cependant mille d'entre eux avaient déjà été tués par le feu de l'artillerie espagnole : les survivants s'élancèrent avec courage dans le chemin creux ; mais ils le trouvèrent plus profond

Digitized by Google

qu'ils n'avaient voulu le croire ; leurs hallebardes pouvaient à peine atteindre aux pieds de l'infanterie espagnole, qui le bordait. Tous leurs efforts pour gravir de son côté furent infructueux ; vingt-deux de leurs capitaines et trois mille soldats avaient trouvé leur tombeau dans le chemin creux lorsque les Suisses reculèrent, laissant leurs ennemis, qu'ils ne pouvaient atteindre, étonnés de leur intrépidité et de leur acharnement. Dans cet instant seulement, Lautrec arriva sur la droite de l'armée de Prosper Colonna ; mais celle-ci avait ajouté une branche de feuillage à sa croix rouge, et elle tomba sur les Français, qu'elle reconnut sous leur déguisement. En même temps, Lescuns entra par le pont de pierre, à gauche, dans la position des ennemis. Il était trop tard ; Prosper Colonna, sans inquiétude désormais sur l'attaque des Suisses, qu'il avait repoussée, tourna toutes ses forces contre les deux maréchaux, et les contraignit également à la retraite.

Malgré la perte considérable qu'elle avait essuyée, l'armée française était encore redoutable ; mais les Suisses, irrités d'une défaite qu'ils avaient provoquée, opposaient un silence hautain à toutes les instances de Lautrec, qui voulait les retenir en Italie : ils ne promirent rien, ils n'expliquèrent point leurs vues ; et le lendemain ils reprirent le chemin du Bergamasque pour rentrer en Suisse. Lautrec se vit réduit à les suivre pour se rendre en France, se justifier du passé, et obtenir des secours plus efficaces pour l'avenir. André Gritti, avec l'armée vénitienne, se retira vers les frontières de sa république, qu'il s'efforça de défendre ; Lescuns demeura chargé du commandement de la gendarmerie, qu'il distribua entre le petit nombre de places qui obéissaient encore aux Français : mais Lodi se laissa surprendre, Pizzighettone capitula, et Lescuns, retiré à Crémone, signa enfin, le 21 mai, une convention par laquelle il s'engageait à évacuer toute la Lombardie, à la réserve des trois châteaux de Crémone, Novarre et Milan, s'il n'était pas secouru avant quarante jours. Ainsi toute l'Italie fut perdue pour les Français ; car Gênes, qui n'était pas comprise dans la capitulation de Lescuns, fut surprise, le 30 mai, par les Espagnols, et pil-

Digitized by Google

lée avec la froide férocité qui signalait à la guerre les soldats de cette nation (1).

La France, attaquée par tous ses voisins, ne pouvait que s'épuiser par ses efforts pour reconquérir l'Italie : tandis que la défaite, suivie de la retraite de Lautrec, lui rendit des défenseurs, que le roi s'empressa de distribuer aux frontières qui en avaient besoin. Le duc Claude de Longueville, qui, avec quatre cents hommes d'armes et six mille hommes de pied, s'avançait au secours de Crémone et de Gênes, apprenant à Villanova la capitulation ou la prise de ces deux villes, rebroussa chemin ; les gendarmes de Lescuns, à leur tour, passèrent aux armées qui défendaient la Picardie, et plusieurs de leurs chefs ne tardèrent pas à y signaler leur valeur (2).

Heureusement, une partie considérable des frontières de France, au levant, était couverte par des États neutres. La rivière de Gênes et le marquisat de Saluces ouvraient l'Italie aux Français, mais au nord, de ce côté, Charles III, duc de Savoie, avait réussi à se maintenir en paix et en bonne harmonie avec Charles V aussi bien qu'avec François Ier, et ses États de Piémont et de Savoie couvraient la Provence et le Dauphiné. Plus au nord encore, les Suisses avaient renouvelé et resserré leur alliance avec la France, par leur traité de Lucerne du 5 mai 1521. Entre la Suisse et le duché de Bourgogne, était situé le comté de Bourgogne, que Marguerite d'Autriche, sœur de Maximilien, tenait alors en apanage. Les Suisses auraient vu avec peine un pays si rapproché de leurs frontières devenir le siége de la guerre; ils offrirent donc leur médiation, et obtinrent qu'un traité fût signé à Saint-Jean de Lône, le 8 juillet 1522, pour suspendre pendant trois ans toute hostilité entre les habitants de la Franche-Comté et ceux des provinces limitrophes de France,

(1) *Fr. Guicciardini*, L. XIV, p. 230. — *Galeatius Capella*, L. II, f. 21. — *Pauli Jovii Vita Ferdinandi Davali*, L. II, p. 322. — *Paolo Paruta, Stor. Ven.*, L. IV, p. 298. — Mart. Du Bellay, L. II, p. 318. — *Fr. Belcarii*, L. XVII, p. 507. — *Arn. Ferroni*, L. V, p. 109.

(2) Mart. Du Bellay, L. II, p. 236.

Digitized by Google

jusqu'à Mouzon-sur-Meuse. Ce traité de neutralité fut à plusieurs reprises renouvelé et prolongé pendant plus d'un siècle ; de sorte que, durant les guerres sans cesse renaissantes entre les deux maisons de France et d'Autriche, les deux Bourgognes jouirent des avantages de la paix et d'un libre commerce entre elles (1), et elles préservèrent en même temps de toute attaque le reste de la France sur toute sa frontière orientale. Plus au nord, enfin, les duchés de Lorraine et de Bar, gouvernés par le duc Antoine, conservaient de même leur neutralité, quoique les frères du souverain, le duc de Guise, les comtes de Vaudemont et de Lambesc, s'attachassent au service de la cour de France.

Il ne restait donc à défendre au nord que la Champagne et la Picardie, et quoique François sût qu'il était exposé de ce côté à une double attaque de la part des Flamands et de celle des Anglais, il n'y rassembla point d'armée ; mais il ordonna au duc de Vendôme, gouverneur de Picardie, de distribuer sa gendarmerie dans toutes les places de guerre ; il y appela aussi La Trémoille, gouverneur de Bourgogne, avec cinq cents lances et dix mille hommes de pied, récemment enlevés à leur charrue (2). Le comte de Beaurain, lieutenant-général pour l'empereur dans les Pays-Bas, s'était approché de Calais pour se joindre au comte de Surrey, qui, après avoir ravagé les côtes de Bretagne et pillé Morlaix le 4 juillet (3), était venu y débarquer avec seize mille Anglais. Mais ces deux généraux, malgré la supériorité de leurs forces, ne surent effectuer rien d'important ; ils se laissèrent harceler par les capitaines français qui occupaient les places fortes de Picardie : ils assiégèrent Hesdin ; et après avoir été retenus six semaines par cette ville, qui ne passait pas pour très forte, ils furent obligés de lever le siége au commencement de novembre, et de sortir de France, après avoir

(1) Traités de Paix, T. II, p. 95.

(2) Mém. de Louis de La Trémoille, c. 18, p. 215. — Mart. Du Bellay, L. II, p. 240.

(3) D. Morice, Hist. de Bretagne, L. XVII, p. 250.

perdu beaucoup de chevaux par l'effet des pluies froides, et beaucoup d'hommes par la dysenterie (1).

Sur toute la frontière d'Espagne, il n'y eut d'hostilités cette année qu'autour de Fontarabie, ville que les Français avaient prise l'année précédente, et où de Lude soutint, avec une obstination invincible, un siége de dix à douze mois. Le maréchal de Châtillon, que le roi avait envoyé pour le délivrer, ne passa point au-delà de Dax, où il mourut de maladie; la Palisse, devenu maréchal de Chabannes, qui le remplaça, ne put que bien tard s'approcher assez pour faire lever le siége, après quoi il changea le gouverneur et la garnison, pour procurer à ceux qu'il délivrait quelque repos (2). Mais, quoique la campagne parût avoir été favorable aux Français contre les Espagnols, ceux-ci, à la même époque, se soumettant enfin à la domination de Charles-Quint, lui rendaient la faculté de diriger bientôt leur valeur contre la France. Pendant les deux années de 1520 et 1521, les deux royaumes de Castille et de Valence avaient cessé d'obéir au monarque; de violentes insurrections y avaient éclaté contre le cardinal Adrien, qui représentait Charles-Quint; des confédérations avaient été formées entre les villes; l'esprit de liberté s'était réveillé dans toute l'Epagne, et la fermentation croissante dans le royaume d'Aragon indiquait assez qu'il était prêt à s'unir à la révolte générale. Malheureusement les communes montraient plus d'acharnement encore contre les nobles que contre les officiers royaux, et elles avaient ainsi repoussé dans le parti de la couronne les hommes les plus en état de les diriger et de les seconder, par leur habitude des armes et des affaires, par leur richesse et leur influence sur les paysans. L'armée des communes fut défaite à Villalar, le 23 avril 1521; son héroïque commandant, don Juan de Padilla, eut la tête tranchée; la femme de celui-ci, dona Maria Pacheco, non moins vaillante que

(1) Mart. Du Bellay, L. II, p. 246. — Rapin Thoyras, L. XV, p. 179. — *Belcarius*, L. XVII, p. 512. — *Polydori Vergilii*, L. XXVII, p. 673.

(2) Mart. Du Bellay, L. II, p. 237. — *Fr. Belcarii*, L. XVII, p. 511.

Digitized by Google

lui, défendit la ville, et ensuite la citadelle de Tolède, jusqu'au 10 février 1522. Ce fut le dernier combat livré pour la liberté de l'Espagne; Charles-Quint, maître de Tolède, exerça sur la Péninsule espagnole un pouvoir plus étendu qu'aucun de ses prédécesseurs. Il y était revenu avec des talents et une expérience mûris par les difficiles négociations de l'Allemagne et des Pays-Bas. Il montra une clémence qu'on n'avait point attendue de lui, et il accorda le 28 octobre une amnistie, presque sans exception, à ceux qui avaient combattu son autorité; il s'attacha dès lors à se conformer aux mœurs espagnoles, à parler le langage du pays, à témoigner de la confiance aux nationaux, et à réserver pour eux les dignités de l'État et de l'Église. Il avait alors vingt-deux ans; et la grâce d'un jeune homme unie à la sagesse d'un homme mûr lui gagnèrent des cœurs dont l'entrée jusqu'alors avait paru lui être fermée (1).

Ainsi François Ier pouvait s'attendre à ce que l'Espagne, qui, dans les deux premières campagnes, avait à peine pris part à la guerre, ferait dans la troisième des efforts redoutables contre la France méridionale. L'Italie devenait tout entière ennemie. Le pape Adrien VI s'était fait d'abord un devoir de se maintenir neutre; il avait évité la rencontre de l'empereur en Espagne. Parti pour Rome, il y était arrivé le 29 août 1522, et dès lors il avait voulu travailler à la paix, mais il ne pouvait s'empêcher de concevoir cette paix dans des vues conformes aux intérêts impériaux, qu'il avait défendus toute sa vie; il s'était offensé de ce que François Ier maintenait contre lui ses droits (2), et il s'était éloigné de la France parce qu'elle ne répondait pas avec plus d'empressement à ses avances. D'autre part, il avait réconcilié au saint-siége les ducs d'Urbin et de Ferrare, que Léon X traitait avec tant de dureté, mais il les avait ainsi enlevés à la clientèle de la France. Lorsque les Français eurent évacué l'Italie, Adrien VI s'adressa au sénat

(1) *Robertson's Charles V*, B. III, p. 203-244. — *Miniana*, L. I, c. 6, p. 21; c. 7, p. 24; c. 10, p. 36; c. 12, p. 45; § 11, cap. 2, p. 56. — *Ferreras*, T. XII, p. 333, 335, 399, 445.

(2) *Raynaldi Ann. eccles.*, 1522, § 8, 9, 10.

Digitized by Google

de Venise, pour l'engager à renoncer à une alliance qui ne pouvait qu'attirer sur l'Italie de nouveaux malheurs, en encourageant les Français à tenter encore une fois la conquête de la Lombardie (1). Les Vénitiens sentaient en effet que, séparés comme ils l'étaient de la France, et menacés par toute l'Europe, ils couraient risque de demeurer victimes d'une alliance qui ne leur avait jamais profité. Ils voulaient cependant gagner du temps, et ne point se prononcer, d'autant plus que le roi avait envoyé à Venise le capitaine Renzo de Céri, et ensuite Saint-Vallier, au printemps de 1523, pour annoncer qu'il ne tarderait pas à rentrer en Lombardie avec une puissante armée. Le rapport de Jean Badoero, ambassadeur vénitien à la cour de France, décida enfin la république. Il écrivit : « que François était tellement adonné aux femmes » et à la chasse, qu'il prodiguait à ces seuls plaisirs la majeure » partie des revenus royaux ; que sa pensée en était unique- » ment remplie, et que rarement, ou tout au plus au milieu » des festins, il songeait à la guerre ou il en parlait. Pour » rassembler une armée, il lui faudrait ou mettre en vente le » domaine royal, ou épuiser le royaume par des exactions » nouvelles et jusqu'alors inouïes. C'était lui qu'on accusait de » tous les malheurs survenus à la France, et l'ambassadeur » soupçonnait même qu'un grand prince dans sa famille allait » se ranger parmi ses ennemis (2). » Le sénat ne s'obstina pas à rester plus long-temps fidèle à un monarque qui s'abandonnait ainsi lui-même, et le 3 août 1523, une ligue générale fut signée contre la France ; elle comprenait le pape, l'empereur, le roi d'Angleterre, Ferdinand, archiduc d'Autriche, François Sforza, duc de Milan, et les républiques de Venise, de Florence, Gênes, Sienne et Lucques (3).

(1523.) Sur ces entrefaites, Lautrec, revenu à la cour, fut fort mal reçu du roi : « S'étant plaint, dit Du Bellay, du » mauvais visage que lui portoit Sa Majesté, le roi lui fit

(1) *Paolo Paruta, Hist. Veneta,* L. V, p. 311.

(2) *Fr. Belcarii,* L. XVII, p. 525.

(3) *Paolo Paruta,* L. V, p. 317. — *Fr. Guicciardini,* L. XV, p. 248. — *Galeatius Capella,* L. II, f. 26. — *Arn. Ferroni,* L. VII, p. 139.

Digitized by Google

» réponse qu'il en avoit grande occasion, pour lui avoir perdu » un tel héritage que le duché de Milan; le seigneur de Lau- » trec lui fit réponse que c'étoit Sa Majesté qui l'avoit perdu, » non lui; et que par plusieurs fois il l'avoit averti, que s'il » n'étoit secouru d'argent, il connoissoit qu'il n'y avoit plus » moyen d'arrêter la gendarmerie, laquelle avoit servi dix- » huit mois sans toucher deniers, et jusqu'à l'extrémité; et » pareillement les Suisses, qui même l'avoient contraint de » combattre à son désavantage, ce qu'ils n'eussent fait, s'ils » eussent eu paiement. » Le roi dit alors qu'il lui avait envoyé 400,000 écus; Lautrec répondit que cette somme lui avait été annoncée, mais qu'il ne l'avait jamais reçue. Le roi appela aussitôt Jacques de Beaune, baron de Semblançay, surintendant des finances, vieillard qu'il nommait son père, et qui avait déjà dirigé les finances sous les deux règnes précédents. Semblançay répondit qu'au moment où il allait expédier l'argent, la duchesse d'Angoulême, mère du roi, se l'était fait livrer. « Le roi alla en la chambre de ladite » dame, avec visage courroucé, se plaignant du tort qu'elle » lui avoit fait, d'être cause de la perte dudit duché; chose » qu'il n'eût jamais estimé d'elle, que d'avoir retenu ses » deniers ordonnés pour le secours de son armée. Elle, s'ex- » cusant dudit fait, fut mandé ledit sieur de Semblançay, qui » maintint son dire être vrai; mais elle dit que c'étoient » deniers que ledit lui avoit de long-temps gardés, procé- » dants de l'épargne qu'elle avoit faite de son revenu, et lui » soutenoit le contraire (1). » Des commissaires furent nommés pour examiner les comptes; mais le roi n'eut pas besoin de leur rapport pour reconnaître que sa mère le trompait, qu'elle avait pris l'argent, moins encore pour satisfaire à ses goûts de dissipation que pour perdre Lautrec, qu'elle haïssait parce qu'il était frère de la maîtresse du roi, et que leur crédit à tous deux lui faisait ombrage. Semblançay resta en place; mais Louise ne lui pardonna pas de l'avoir convaincue tout à la fois de mensonge et de trahison. Elle unit son res-

(1) Mart. Du Bellay, L. II, p. 227.

Digitized by Google

sentiment à la jalousie du chancelier Duprat, que l'intégrité du surintendant embarrassait. Elle engagea son fils à presser Semblançay de lui prêter de l'argent, quoique celui-ci eût déjà avancé 300,000 écus de son patrimoine à la couronne. Lorsque, plus tard, Louise demeura régente pendant l'absence de François Ier, elle destitua Semblançay en 1525; elle le fit arrêter et conduire à la Bastille, vers la fin de 1526, sur une accusation vague de malversation; des commissaires, choisis par Duprat parmi ces juges sans honneur et sans conscience auxquels il avait vendu des places, le condamnèrent, et il fut pendu à Montfaucon, à l'âge de soixante-deux ans, le 9 août 1527 (1).

La cour, uniquement dominée par les femmes, était divisée en deux factions jalouses l'une de l'autre. A la tête de l'une était la mère du roi, Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, à laquelle s'attachait le chancelier Duprat, Bonnivet, le bâtard de Savoie, grand-maître, et la plupart des jeunes favoris. A la tête de l'autre faction, on voyait la comtesse de Chateaubriand, maîtresse du roi, Lautrec et Lescuns, ses frères, et les militaires qui avaient le plus de réputation. On aurait pu s'attendre à ce que la mère eût peu de crédit lorsqu'elle était opposée à la maîtresse; mais la morale de Louise répondait à sa conduite; elle encourageait son fils à donner des rivales à la belle comtesse, non à se rapprocher de la reine, qu'il délaissait. L'amour commençait probablement à s'affaiblir, et la nonchalance de François lui faisait abandonner les affaires publiques à sa mère, toujours prompte à s'en saisir. Le connétable de Bourbon voyait avec dépit l'état gouverné par une femme qu'il méprisait : c'était lui qui avait présenté au roi Lautrec, à son retour d'Italie, assurant François que son général avait le moyen de se justifier, et se flattant qu'il ébranlerait le crédit de Louise (2). Il pensait que

(1) *Fr. Belcarii*, L. XVII, p. 508. — *Arn. Ferroni*, L. V, p. 112. — Bouchet, Ann. d'Aquit., P. IV, f. 231. — Brantôme, Éloge de François Ier, p. 184. — Gaillard, Hist. de François Ier, T. II, p. 342-362; et Dissertation sur Semblançay, p. 459. — Biographie universelle, T. XL, p. 257. — Mém. de Tavannes, T. XXVI, c. 1, p. 8.

(2) *Fr. Belcarii*, L. XVII. p. 508.

c'était elle qui avait engagé son fils à lui faire un passe-droit, dont on assure qu'il gardait un profond ressentiment. C'était à la fin de la campagne de 1521, lorsque le commandement de l'avant-garde avait été donné au duc d'Alençon, au lieu de demeurer à lui, qui y prétendait comme connétable (1). Il n'y eut point de bataille; et l'on peut s'étonner qu'une distribution de commandements sans résultat excitât tant de rancune. Bourbon ressentait plus de haine encore contre Bonnivet, qu'il semble avoir regardé comme un des amants de la duchesse; il était piqué de voir un simple gentilhomme, son vassal, comblé de tant d'honneurs et de richesses, et se considérant comme son égal en sa qualité d'amiral de France. Lorsqu'il avait été conduit par le roi au château de Bonnivet, en Poitou, bâti presqu'en vue du sien propre, à Châtellerault, et le surpassant en magnificence, il avait répondu à François, qui lui demandait ce qu'il en pensait : « La cage me paroît » trop grande pour l'oiseau (2). » Bourbon, qui était si fort blessé du faste d'un vassal, croyait lui-même que la grandeur consistait dans la magnificence, et il avait cherché à son tour à humilier son roi par la sienne. Lorsqu'il lui naquit un fils, au mois de juillet 1517, ayant invité François à être son parrain, il le reçut à Moulins, avec toute la cour, en déployant une pompe royale. On racontait surtout avec admiration qu'il s'était fait servir par cinq cents gentilshommes en habit de velours, lesquels portaient des chaînes d'or faisant trois tours autour de leur cou (3).

Le connétable avait peu espéré de conserver l'enfant qui lui était né à cette époque, car sa mère était infirme et contrefaite; il ne vécut pas en effet. Cette mère était Susanne, fille de la célèbre Anne de Beaujeu, qui avait gouverné Charles VII. Par elle, le connétable avait réuni les biens de toutes les branches de la maison de Bourbon, et son héritage l'avait

(1) Mart. Du Bellay, L. I, p. 143.

(2) Garnier, Hist. de France, T. XII, p. 262. — Brantôme; amiral Bonnivet, T. II, p. 158.

(3) Brantôme; connét. de Bourbon, T. I, p. 183. — Gaillard, Hist. de François Ier, T. III, p. 19.

Digitized by Google

rendu de beaucoup le plus riche et le plus puissant seigneur de France. Susanne mourut à Châtellerault le 28 avril 1521. Sa mère, Anne de Beaujeu, fille de Louis XI, mourut à son tour le 14 novembre 1522 (1). Bourbon, demeuré veuf à l'âge de trente-trois ou trente-quatre ans, désirait épouser en secondes noces Renée, fille de Louis XII et sœur de la reine Claude, qui de son côté désirait ce mariage (2). Mais la duchesse d'Angoulême se fit offrir elle-même à lui : on prétend qu'il y avait eu déjà entre eux des galanteries, et que c'était à l'appui de la mère du roi que Bourbon avait dû l'épée de connétable et le gouvernement de Milan (3). Quoique âgée de quarante-sept ans, Louise pouvait encore passer pour belle, mais on assure que Bourbon répondit à ses avances qu'il n'épouserait jamais une femme sans pudeur (4). Soit que le refus de Bourbon fût fait à elle-même et en présence du roi, soit qu'il lui fût rapporté, elle en conçut un profond ressentiment. Elle consulta Duprat sur la manière de se venger ; celui-ci lui annonça qu'il ne serait pas impossible de ruiner son ennemi. Les biens que Bourbon avait reçus en donation de sa femme, donation confirmée par sa belle-mère, étaient de deux natures : les uns procédaient de la race des Bourbons, et Louise, fille de Marguerite de Bourbon, nièce des deux derniers ducs de la branche aînée, pouvait réclamer leur héritage, si elle parvenait à faire casser la donation que Susanne de Bourbon avait faite à son mari ; les autres biens étaient des apanages, sujets à réversion à la couronne, et qui devaient, si le roi les réclamait, être réincorporés à ses domaines (5).

Louise alors attaqua, par-devant le parlement de Paris, la donation que Susanne avait faite à son époux, comme con-

(1) Gaillard, Hist. de François Ier. T. III, p. 22 et 28.

(2) *Fr. Belcarii*, L. XVII, p. 528.

(3) Gaillard, T. III, p. 15.

(4) Garnier, p. 263. — Mém. de Tavannes, T. XXVI, c. 1, p. 9. Il dit seulement que Bourbon refusa Louise ; mais il ajoute « que le roi haussa la main, pour donner un soufflet à M. de Bourbon. »

(5) Pasquier, Recherches de la France, L. VI, c. 11, p. 559.

traire aux lois et aux coutumes locales, et Pierre Lizet, avocat-général, intervint dans le procès, demandant que tous les titres lui fussent communiqués, vu que, dans son opinion, cette grande succession appartenait tout entière au roi. Il réclama d'abord le comté de la Marche et les seigneuries confisquées sur le duc de Nemours, et données par Louis XI à sa fille. Le parlement déclara en effet la donation nulle, et adjugea cette ancienne confiscation au roi, qui en fit aussitôt don à sa mère. L'avocat-général réclama ensuite le duché d'Auvergne, le comté de Clermont et le duché de Bourbonnais, mais à différents titres. En attaquant des transactions qui avaient eu lieu sous les règnes de Charles VII et de Louis XI, il prétendit que, bien qu'elles eussent été sanctionnées par le roi, c'était un acte de faveur et non de justice; que de même celles qui avaient été confirmées ensuite par l'exprès commandement de Louis XII, l'avaient été au préjudice de ses propres droits (1). Un historien, tout favorable à Louise de Savoie, assure qu'elle fit dire au connétable, par son cousin le comte de Saint-Pol, de ne point s'inquiéter du procès qu'elle lui intentait, car elle voulait seulement faire reconnaître son droit, après quoi elle lui laisserait l'usufruit de ce qu'il possédait, ou même elle le transmettrait à ses enfants s'il en avait (2). Cependant la nature du procès, qui tendait à casser, à l'aide de la faveur du roi, les transactions attribuées à celle des rois précédents, ou l'exemple de la donation qu'elle s'était fait faire par le roi après le premier jugement rendu sur le comté de la Marche, ne confirmaient point de telles promesses.

Le parlement en jugeait probablement ainsi, et il se refusait à prononcer sur ces diverses prétentions : il savait bien que, dans toutes les successions des grands fiefs, dans tous les partages entre les membres de la famille royale, la loi avait toujours été subordonnée à la volonté du roi, et que ce n'était pas l'office du parlement d'annuler des actes de Charles VII,

(1) Garnier, p. 265, 269.
(2) *Arnoldi Ferroni*, L. VII, p. 137.

Digitized by Google

de Louis XI, de Charles VIII et de Louis XII, faits en faveur de leurs proches; aussi accordait-il des délais au duc de Bourbon, comme s'il craignait d'énoncer une opinion entre de si puissants personnages. Quant au duc de Bourbon, il ne doutait pas que le but de la duchesse d'Angoulême ne fût de le ruiner : il voyait toutes ses propriétés attaquées à la fois, les unes par le roi, les autres par sa mère; et ce qui lui était ôté par le premier était à l'instant donné à la seconde : en même temps tous ses traitements, toutes ses pensions, étaient suspendus, sous prétexte des besoins de l'État. Le connétable, que les écrivains postérieurs se sont attachés à grandir pour l'honneur de la maison de Bourbon, avait montré non seulement de la bravoure, mais du talent pour la guerre : il était orgueilleux, et regardait la vengeance comme un devoir; il se plaisait à répéter la réponse d'un chevalier gascon à Charles VII, qui lui demandait si quelque chose pourrait le déterminer à lui manquer de foi : « Non pas l'offre de votre royaume, avait-» il dit, mais bien un affront de votre part (1). » Bourbon ne connaissait point de France, point de patrie, mais seulement un roi, personnage capricieux, ingrat et injuste, qui voulait ruiner un parent trop puissant pour le contraindre à s'humilier et à courber son front devant les favoris. Comme il redoutait des intrigues de cour, il reconnaissait aussi des obligations de cour, et le connétable hésita s'il se révolterait contre le roi son seigneur; mais il ne sentit aucun scrupule à trahir sa nation; il n'eut point de répugnance à chercher à détruire son indépendance; il s'engagea dans le plus odieux complot qui jamais ait été formé contre la France, sans éprouver seulement un remords, et les lettres des plus grands personnages de cette époque, où il est question de lui, ne laissent point entrevoir de blâme (2).

Nous avons de pleins pouvoirs donnés par Henri VIII à un chevalier Gerningham et à un docteur de lois, en date du 17

(1) *Arnoldi Ferroni*, L. VII, p. 136.

(2) Lettre de Baldassar Castiglione, L. I, f. 130; et *passim Lettere de' Principi*.

Digitized by Google

mai 1523, pour traiter avec Bourbon, qualifié de prince sérénissime, ou avec ses ambassadeurs, de concert avec ceux de l'empereur élu, et pour recevoir du duc le serment d'hommage et de fidélité par lequel il reconnaîtrait Henri comme vrai roi de France, et s'engagerait à le servir et à lui obéir (1); d'autre part, Bourbon employa pour traiter avec l'empereur, Adrien de Croï, sire de Beaurain, fils de la comtesse de Roeux, qu'il avait faite prisonnière à Hesdin deux ans auparavant, et qu'il avait alors traitée honorablement (2). Beaurain porta ses propositions en Espagne et en Angleterre; au lieu de consentir à passer sous la souveraineté de Henri VIII, Bourbon demandait que la France fût démembrée. Il voulait que la Provence et le Dauphiné fussent joints au Bourbonnais et à l'Auvergne, son apanage, pour être érigés en royaume en sa faveur. Éléonore, sœur de l'empereur, et reine douairière de Portugal, qui disposait d'immenses richesses, devait lui être donnée en mariage, et en retour il s'engageait à aider Charles-Quint à s'emparer du Languedoc, de la Bourgogne, de la Champagne et de la Picardie, tandis que Henri VIII subjuguerait tout le reste de la France. Pour faciliter ce démembrement, Bourbon devait tenter d'enlever le roi lorsqu'il traverserait ses gouvernements; et s'il ne pouvait y réussir, du moins, dès que François aurait passé les Alpes, Bourbon devait se joindre, avec mille gentilshommes et six mille fantassins, à douze mille landsknechts que l'empereur ferait avancer par la Franche-Comté, pour fermer au roi le retour (3).

Ces négociations étaient demeurées secrètes. Bourbon séjournait à Moulins, où il semblait, par son faste, défier les efforts de François Ier et de sa mère pour le ruiner. François, de son côté, au moment où l'ennemi le menaçait sur toutes ses frontières, et où l'argent manquait à ses armées, redoublait ses

(1) *Rymer Acta*, T. XIII, p. 794.

(2) Mart. Du Bellay, L. I, p. 152.

(3) Du Bellay, L. II, p. 263. — *Fr. Belcarii*, L. XVII, p. 530. — *Arn. Ferroni*, L. VII, p. 136. — Hist. du Languedoc, L. XXXVII, p. 720. — Garnier, Hist. de France, T. XII, p. 271. — Gaillard, Hist. de François Ier, T. III, c. 6, p. 29.

folles dépenses; elles allaient jusqu'à cent cinquante mille livres par mois (1). Cependant le royaume était désolé par les gens de guerre, qu'il laissait sans paye. « Ces soldats, dit Fer-
» ronius, erraient par bandes dans le royaume; ils pillaient
» les petites villes, ils ravageaient les champs, ils enlevaient
» le bétail, ils déshonoraient les femmes et les filles, en
» sorte que plusieurs, n'osant plus vivre dans les villages, se
» retiraient dans les villes. Les bourgeois de Meaux, voyant
» les campagnes voisines pillées de cette manière, se rassem-
» blèrent en armes, et marchèrent contre les brigands. Ils
» avaient des canons, mais point de boulets; pour effrayer
» cependant leurs adversaires, ils en firent de carton. Mais
» les soldats, avertis, à ce qu'on prétendit, par un boucher
» de Meaux, bravèrent ces armes impuissantes, et repoussè-
» rent les bourgeois dans la ville, après en avoir fait un grand
» massacre. La férocité des soldats qui ravageaient la Guienne
» n'eut pas le même succès. Après avoir pillé quelques villa-
» ges, sans pouvoir se rendre maîtres d'aucune ville, ils s'ar-
» rêtèrent à Montpaon, bourgade du Périgord. Là, comme
» ils dormaient, accablés par le vin, ils furent dépouillés et
» massacrés pendant la nuit, par les bourgeois, qui avaient
» appelé les paysans à leur aide. C'étaient pourtant des hom-
» mes dans la fleur de l'âge et de leurs forces; ils appartenaient
» à la troupe de Chandieu, et ils avaient longtemps ravagé la
» province sous le nom des *mille diables*. Si on leur deman-
» dait d'où ils venaient, ils répondaient — Du diable; où ils
» alloient — Au diable! Plusieurs croyaient cependant qu'un
» ennemi secret et puissant les avait excités (2). »

Paris ne souffrait pas moins que les provinces : la peste y avait éclaté dans l'automne de 1522, et les médecins assuraient qu'aucune contagion n'avait paru d'une nature si dangereuse (3). Au printemps, le roi était venu habiter son palais à Paris, et

(1) Lettre de Semblançay, du 15 octobre 1521, dans Gaillard, T. II, p. 347.

(2) *Arnoldi Ferroni*, L. V, p. 96. — Paradin. Histoire de notre temps, L. I. p. 15; édition de 1550. Lyon, folio.

(3) Délibérations du parlement des 30 sept., 4 et 8 nov. 1522. — Preuves à l'Histoire de Paris, T. II, p. 641, 642.

Digitized by Google

il y avait eu du tumulte dans les rues, des menaces, et même quelques personnes tuées. Le bailli du palais avait fait élever des potences aux portes de l'hôtel pour inspirer plus de respect au peuple par ce signe de la présence royale; elles furent enlevées de nuit par des gens armés. A cette occasion, François tint un lit de justice, le 30 juin 1523, où il fit asseoir entre les pairs le duc d'Albany, régent d'Écosse. Il y annonça au parlement sa ferme résolution de punir les auteurs des discordes, pour ne pas laisser retomber la capitale dans l'anarchie qui y régnait au temps de Charles VI et de Charles VII (1).

Les maux de la France s'aggravaient par la terreur qu'inspiraient les désastres de la chrétienté, d'autant que des Français en étaient les plus illustres victimes. Les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, établis à Rhodes, avaient dès long-temps profité du voisinage des côtes de l'Asie pour faire une guerre constante à l'empire turc, pour s'allier à tous ses ennemis, pour surprendre ses cités, pour pousser ses lieutenants à la rébellion. Philippe Villiers de Lille-Adam, qui avait été élu grand-maître le 22 janvier 1521, fut bientôt averti que Soliman II, élevé l'année précédente sur le trône ottoman, était résolu à le chasser de Rhodes. Il arriva de France, avec un grand nombre de chevaliers, assez à temps pour compléter les fortifications et les approvisionnements de l'île, avant que les Turcs pussent y effectuer leur débarquement, le 26 juin 1522. On assure que trois cents bâtiments, avec deux cent mille combattants, assaillirent les chevaliers. Soliman lui-même arriva le 28 août devant Rhodes, pour presser le siége. Dans la ville se trouvait la fleur de toute la chevalerie d'Europe, mais elle ne put résister à l'immense supériorité de nombre des Musulmans : après six mois d'héroïques combats, Lille-Adam fut forcé de capituler le 20 décembre, et d'évacuer Rhodes le 1er janvier 1523 avec quatre ou cinq mille chrétiens, survivant seuls à ce siége meurtrier. La noblesse de France avait considéré la défense de Rhodes comme d'un intérêt plus direct pour elle que celle de la patrie, et les historiens du

(1) D. Félibien, Hist. de Paris, L. XVIII, p. 947.

temps racontent les combats des chevaliers plus longuement que les faits d'armes nationaux. Aussi, la prise de Rhodes parut à tous le présage des malheurs qui attendaient la France (1).

Le roi seul paraissait ne concevoir aucune inquiétude : il comptait que sa frontière de Picardie, hérissée de places fortes, arrêterait les Anglais et les Brabançons; que les Pyrénées le mettraient suffisamment à couvert des Espagnols; et, sur l'une ou l'autre frontière, cette guerre de chicane ne le séduisait point : il se réservait pour lui-même une nouvelle descente en Italie et la conquête du Milanez, et c'était pour briller dans cette expédition qu'il rassemblait une puissante armée. Pendant qu'elle se préparait, il était à Chambord près de Blois, lorsqu'il fut averti que ses généraux avaient attiré le duc d'Aerschott et partie de l'armée impériale de Flandre dans un piége où ses ennemis seraient bientôt pris. Un soldat de la garnison de Guise avait promis à ce duc de lui livrer la porte de sa forteresse. Aerschott devait s'en approcher avec une troupe d'élite, peu après les fêtes de Pâques, en même temps que Fiennes, gouverneur de Flandre, menacerait Térouanne avec quinze mille hommes, pour détourner l'attention des Français. Mais le soldat qui avait consenti à cette trahison était d'accord avec Longueval, gouverneur de Guise. Le duc d'Aerschott ne se serait pas plus tôt approché de cette place, que Fleuranges, du côté des Ardennes, le duc de Vendôme et le duc de Suffolk de la Blanche-Rose (2), du côté de Péronne, lui auraient coupé la retraite, et l'auraient forcé à poser les armes. François ne voulut pas qu'un si brillant succès fût obtenu sans qu'il en partageât la gloire : il chargea ses commandants de différer le coup sous quelque prétexte, et il partit en poste pour son armée. En effet, il arriva vers minuit à Senlis, près de Chauny, la nuit qui précédait celle où devait se faire l'entreprise. Le duc d'Aerschott

(1) *Arnoldus Ferronius* consacre tout son VIe Livre, p. 113-132, et *Belcarius*, les p.513-523, L. XVII, à la guerre de Rhodes. — Paradin, Hist. de notre temps, T. I, p. 16-33.

(2) Richard de la Pole, 4e fils d'une sœur d'Édouard IV, qui faisait depuis longtemps le métier de condottiere avec des soldats allemands.

Digitized by Google

s'était déjà mis en mouvement, quand il fut averti de cette course précipitée du roi : il en conçut du soupçon; il fit mettre à la torture le soldat qui le conduisait, et, quoique celui-ci ne voulût rien confesser, le duc découvrit le piége dans lequel il allait tomber, et il s'en tira sans mésaventure, tandis que le roi, par une vanité puérile, manqua un succès assuré (1).

Pour se dédommager de ce mécompte, le roi ordonna à Vendôme d'avancer sur le pays ennemi, avec l'armée que celui-ci avait rassemblée, et de faire lever le siége de Térouanne. Fiennes, qui l'avait formé, n'avait pas compté sur un tel adversaire. La milice des Gantois, lorsqu'elle se vit appelée à un combat sérieux, abandonna son camp, et se jeta de l'autre côté de la Lys. Dans ce moment, la brusque attaque de Vendôme allait mettre en déroute tout le camp impérial; mais Brion, favori du roi, accourut au galop auprès de Vendôme, lui portant l'ordre exprès de ne point attaquer que François ne fût arrivé, afin d'avoir part à la bataille. Avant qu'il eût rejoint l'armée, Fiennes s'était mis en sûreté (2).

Quoique François eût par deux fois laissé échapper ses ennemis, il n'avait éprouvé aucun échec; la frontière du nord paraissait assurée, et Térouanne était bien pourvue : le roi crut donc pouvoir détacher, sans risque, de l'armée de Vendôme le duc de Suffolk de la Blanche-Rose et ses landsknechts, avec deux ou trois mille Picards, qu'il dirigea sur Lyon, où devait être réunie, au commencement d'août, l'armée qu'il destinait à envahir l'Italie. Bonnivet, avec six mille Français, passa le mont Cénis, et vint s'établir à Suse, où Anne de Montmorency amena bientôt après douze mille fantassins, que, suivant les ordres du roi, il avait levés en Suisse. Ces troupes réunies attendaient François près de Turin, tandis que Prosper Colonna, nommé général de la ligue d'Italie, fortifiait les passages du Tésin pour défendre le Milanez (3).

Le roi ayant donné à ses soldats le temps de parvenir dans

(1) Mémoires de Martin Du Bellay, L. II, p. 251. — *Fr. Belcarii*, L. XVII, p. 527.

(2) Mart. Du Bellay, L. II, p. 253.

(3) *Ibid.*, p. 260.

Digitized by Google

les provinces méridionales du royaume, partit de Paris pour Lyon; mais, en chemin, il reçut du sire de Brézé, sénéchal de Normandie, l'avis qu'un grand complot se tramait contre la sûreté de son royaume, et que deux gentilshommes normands, Matignon et d'Argouges, avaient révélé qu'on avait voulu les engager à introduire les Anglais dans leur province. En faisant cette déposition, ils avaient seulement indiqué, comme auteur du complot, *un gros personnage du sang royal* (1); mais lorsqu'ils furent amenés devant le chancelier Duprat et la duchesse d'Angoulême, qu'à cette époque même le roi venait de nommer régente (2), ils ne firent plus difficulté de dénoncer le duc de Bourbon, et de révéler tout ce qu'ils savaient du complot. François ralentit sa marche pour que le duc de Suffolk arrivât à Moulins en même temps que lui, et il fit occuper par ses landsknechts les portes de cette ville (3).

François avait déjà eu d'autres avertissements des pratiques du duc de Bourbon, et, sans connaître tous ses projets, il avait commencé à prendre des précautions contre lui. On a dit qu'il avait eu d'abord la pensée de l'associer à la duchesse d'Angoulême pour la régence du royaume, et que c'était après avoir démêlé quelques intrigues du connétable qu'il y avait renoncé (4); mais les persécutions dont Bourbon était l'objet depuis long-temps, l'acharnement avec lequel le roi s'attachait à le ruiner, rendent une telle confiance invraisemblable; on la supposa sans doute au moment de la trahison de ce prince pour le rendre plus odieux. François, au contraire, était alors résolu à emmener Bourbon avec lui en Italie, afin de le mieux surveiller, et c'était dans ce but qu'il passait par Moulins. Comme Vendôme était aussi de la maison de Bourbon, il l'appela également à le suivre en Italie, et il chargea la Trémoille de commander à sa place en Picardie.

(1) Lettre de Brézé, du 10 août 1523. — Gaillard, T. III, p. 55.

(2) Édit donné à Gien-sur-Loire le 12 août 1523. — Isambert, T. XII, p. 210.

(3) Mart. du Bellay, L. II, p. 263.

(4) Gaillard, T. III, p. 42.

Digitized by Google

Le duc de Guise remplaça la Trémoille en Bourgogne; d'Orval, cadet de la maison d'Albret, eut la Champagne, et Bourbon fut remplacé par Lautrec dans le gouvernement du Languedoc et de la Guienne (1).

Lorsque François entra dans Moulins, on vint lui dire que le connétable de Bourbon était au lit, malade, ou feignant de l'être. Il alla le voir dans sa chambre, dit Du Bellay, « et » après l'avoir reconforté sur sa maladie, il lui dit qu'il » étoit averti des pratiques que faisoit faire l'empereur, par » le seigneur de Roeux, pour l'attirer à son service, et le » divertir de la bonne affection qu'il étoit assuré qu'il portoit » à la couronne de France; et qu'il pensoit bien qu'il n'avoit » écouté lesdits propos pour mauvaise volonté qu'il portât à lui » ni au royaume, étant sorti de sa maison, dont il étoit si pro- » che; mais que désespoir et crainte de perdre son état lui pou- » voient avoir troublé la bonne amitié et affection qu'il avoit » toujours portée envers son prince et seigneur; et qu'il eût » à mettre hors de sa fantaisie telles choses qui le troubloient, » l'assurant qu'au cas qu'il perdît son procès contre lui et » contre Madame, sa mère, de lui restituer tous ses biens; et » qu'il se tînt préparé pour l'accompagner en son voyage » d'Italie (2). » Cela eût été bon, remarque à cette occasion Brantôme, « si M. de Bourbon eût été un fat, et s'il n'eût » bien su combien la chose est dangereuse et irrémissible » que d'offenser son roi ainsi au vif, et qu'il n'eût connu son » naturel, qui ne donnoit de telles grâces qu'avec une très » grande épargne (3). »

En effet, Bourbon ne se laissa point prendre à ces promesses. « Comme sage et prudent, continue Du Bellay, il » sut dissimuler sa délibération. Bien confessa au roi que » ledit Adrien de Roeux l'avoit recherché de la part de l'em- » pereur, mais que lui n'y avoit jamais voulu prêter l'oreille, » et qu'il avoit bien eu en pensée d'en avertir le roi, au pre-

(1) Mart. Du Bellay, L. II, p. 265.
(2) *Ibid.*, p. 266.
(3) Brantôme, Éloge de François Ier, T. II, p. 183.

Digitized by Google

» mier lieu qu'il parleroit à lui, toutefois qu'il ne l'avoit » voulu mettre en la bouche d'autrui; assurant quand et quand » le roi que les médecins lui promettoient que dedans peu de » jours il pourroit aller en litière, et que incontinent ne fau- » droit se trouver à Lyon après sa majesté (1). » Le roi partit en effet pour Lyon, laissant Perrot de Warty auprès du connétable pour presser son départ et veiller sur ses mouvements. Bourbon, peu de jours après, partit lui-même en litière; mais, arrivé à la Palisse, il feignit avoir un redoublement de sa maladie; il dépêcha Warty au roi pour l'en avertir, et, profitant de l'absence de ce surveillant importun, il se retira dans son château-fort de Chantelles. De là, il envoya l'évêque d'Autun au roi, avec des instructions, en date du 7 septembre, par lesquelles il offrait sa soumission et protestait de sa fidélité, pourvu que le roi lui rendît tous ses biens, et pardonnât à tous ceux *à qui il vouloit mal pour cette affaire* (2). C'était, en quelque sorte, avouer sa rébellion. François, averti déjà, venait de faire partir le bâtard de Savoie avec des troupes, pour assiéger Bourbon dans Chantelles. Le bâtard arrêta en chemin l'évêque d'Autun, dénoncé comme un des agents de la négociation avec Charles-Quint : tous ses papiers furent saisis; en même temps, Saint-Vallier, Émar de Prie, la Vauguyon, et d'autres confidents du connétable, furent arrêtés à Lyon. Le bruit de cette arrestation parvint à Chantelles avant l'arrivée des troupes du bâtard de Savoie, et Bourbon prit aussitôt la résolution de se soustraire, par la fuite, à la colère du roi. Il revêtit l'habit d'un valet de Pompérant, et partit seul à cheval avec ce gentilhomme, tandis qu'un autre de ses amis s'était fait passer pour lui, et avait emmené de nuit toute sa troupe à quelques lieues de Chantelles, où il la congédia. Bourbon et Pompérant traversèrent, avec de grandes précautions, à cheval, par des chemins détournés, et en conséquence lentement et dans un danger continuel d'être découverts, les frontières de l'Au-

(1) Mart. Du Bellay, p. 267.
(2) *Ibid.*, p. 268.

Digitized by Google

vergne, le Forez, le Dauphiné, où ils entrèrent un peu au-dessous de Vienne, et la Savoie. Ils comptaient prendre la poste à Chambéry pour l'Italie; mais ils trouvèrent le pays plein des troupes du roi, qui passaient les monts, et ils furent obligés de tourner vers la Franche-Comté, où ils se mirent enfin en sûreté à Saint-Claude, le neuvième jour depuis leur départ de Chantelles (1). Une soixantaine de gentilshommes dévoués au connétable, et qui craignaient d'être arrêtés à son occasion, le rejoignirent en Franche-Comté; avec eux se trouvait Jean de l'Hôpital, médecin de Bourbon et père de l'illustre chancelier Michel de l'Hôpital. Au bout de deux mois environ, Bourbon se rendit, par l'Allemagne, avec sa petite troupe, auprès du marquis de Mantoue, son cousin germain (2).

Jean de Poitiers, comte de Saint-Vallier, parent du connétable, et père de la célèbre Diane de Poitiers, était le plus compromis entre les gentilshommes arrêtés au sujet de cette conspiration : il ne niait point en avoir eu connaissance, mais il prétendait avoir travaillé avec zèle pour dissuader Bourbon de ses coupables projets. Il fut cependant condamné par le parlement, comme criminel de lèse-majesté, et au moment où sa tête était sous le couteau, le 17 février 1524, il reçut sa grâce. Dix-neuf complices du connétable, qui étaient en fuite, furent condamnés à mort par contumace; les prisonniers, au contraire, furent traités avec une singulière indulgence; le roi en fit des reproches avec amertume au parlement (3) : ils furent tout au plus condamnés à deux ou trois ans de prison. On disait que les juges ne croyaient pas au complot, et qu'ils regardaient Bourbon comme victime des persécutions de la mère du roi (4). Brion Chabot, qui avait été

(1) Mart. Du Bellay, L. II, p. 270-275.

(2) *Ibid.*, p. 276. — Gaillard, T. III, p. 45 à 67, avec l'extrait des interrogatoires des prévenus.

(3) On dit plus tard que Diane de Poitiers avait sauvé la tête à son père, en sacrifiant au roi son honneur. Elle avait alors plus de vingt ans, et l'on répéta ce conte, lorsqu'après quarante, elle devint la maîtresse du fils du même roi.

(4) Gaillard, T. III, p. 67.

envoyé par le roi à Paris, peu après la fuite du connétable, devait en effet exciter la défiance des juges par ses exagérations : il annonça au parlement, le 31 octobre, que l'intention du prince rebelle avait été de livrer François Ier à Henri VIII, et de faire de la chair à pâté des enfants de France (1).

La Mothe des Noyers, secrétaire de Bourbon, conduisait cependant déjà, entre la Bourgogne et la Champagne, dix à douze mille landsknechts commandés par les comtes Félix et Guillaume de Furstemberg; ils étaient entrés en France par la Franche-Comté, malgré la neutralité de cette province, et ils avaient espéré se réunir à Bourbon après que le roi aurait passé les monts, puis se placer derrière lui, et lui fermer ainsi le retour en France. En même temps une attaque combinée des Espagnols, des Anglais et des Brabançons, sur toutes les frontières, devait mettre de tous côtés le royaume en danger. François croyait devoir se défier de tous les princes du sang, et il retint auprès de lui les ducs d'Alençon et de Vendôme, tandis qu'il envoyait leurs compagnies en Bourgogne pour tenir tête aux ennemis. Il publia, le 25 septembre, à Lyon, un édit pour enjoindre de courir sus à toutes les bandes d'aventuriers armés, et pour défendre, sous peine de mort, de lever des gens de guerre, sans avoir une commission de lui (2). Il garda auprès de lui la Palisse, maréchal de Chabannes, et le grand-maître, bâtard de Savoie, pour prendre leurs conseils au besoin, tandis qu'il écrivit à l'amiral Bonnivet, qui était à Suze, d'accomplir seul l'expédition dans le Milanez, qu'ils avoient compté exécuter ensemble (3).

Les landsknechts conduits par les comtes de Furstemberg étaient venus assiéger Coiffy, petite place à six lieues de Langres; ils s'en rendirent maîtres en peu de jours. Ils passèrent alors la Meuse au-dessus de Neuchâtel, s'emparèrent de Montéclair sur la Marne, et ravagèrent le pays autour

(1) Gaillard, T. III, p. 65. — D. Félibien, Histoire de Paris, L. XVIII, p. 447.

(2) Isambert, T. XII, p. 216.

(3) Mart. Du Bellay, L. II, p. 280. — *Fr. Belcarii*, L. XVII, p. 532.

Digitized by Google

d'eux. Cependant ils n'avaient point de cavalerie ; ils comptaient sur celle de Bourbon, qui avait promis de se joindre à eux ; mais bientôt, resserrés par d'Orval et le duc de Guise, ne pouvant s'écarter pour fourrager, ils furent contraints par la faim à reprendre le chemin de Neuchâtel en Lorraine, pour y repasser la Meuse. Déjà Guise les poussait contre cette rivière, et leur enlevait une partie du butin qu'ils avaient fait dans les campagnes. Il envoyait en même temps, de l'autre côté de la Meuse, un détachement qui les aurait arrêtés et contraints de poser les armes, si une querelle entre les officiers qui commandaient ce détachement n'avait donné aux landsknechts le loisir d'échapper (1).

Une attaque des Espagnols contre Bayonne, le 6 septembre, n'avait pas eu plus de succès. Lautrec, qui s'était enfermé dans cette ville avec un petit nombre de gens de guerre, avait tenu tête aux assaillants trois jours et trois nuits, et les avait enfin forcés à lever le siége. Il est vrai qu'en se retirant ils s'étaient jetés sur Fontarabie, et avaient repris cette forte place au vieux capitaine Frauget, qui fut ensuite dégradé pour ne l'avoir pas mieux défendue (2). Mais, dans le même temps, les alliés faisaient une attaque bien autrement redoutable en Picardie. Le duc de Norfolk (Thomas Howard), descendu à Calais avec quinze mille Anglais, s'était joint avec le comte de Beaurain, lieutenant de l'empereur. Leur armée réunie comprenait cinq à six mille chevaux et vingt-cinq ou trente mille hommes de pied, pourvus d'une bonne artillerie. La Trémoille, qui leur était opposé, loin d'avoir une armée pour tenir la campagne, n'avait pas même assez de troupes pour garnir toutes les places de son gouvernement. Cependant il attendit hardiment les ennemis, comptant sur la mauvaise saison qui approchait, sur la difficulté qu'éprouverait l'armée qui l'attaquait à se procurer des vivres, et principalement sur le courage de plusieurs de ses propres lieutenants. Parmi eux,

(1) Mart. Du Bellay, L. II, p. 294 — *Fr. Belcarii*, L. XVII, p. 527.
(2) Mart. Du Bellay, p. 285. — *Fr. Belcarii*, L. XVII, p. 533.

le brave Créqui, sire de Pont de Remy, *ne trouva jamais entreprise trop hasardeuse*. Toutefois, dit Du Bellay, « la » Trémoille avoit si petit nombre d'hommes, qu'il étoit » contraint, quand l'ennemi avoit abandonné une place, de » retirer les forces qui étoient dedans, pour les mettre en » une autre, au-devant dudit ennemi (1). » Ce fut de cette manière que la bonne contenance des Français à Térouanne engagea les ennemis à passer outre. Il en fut de même lorsque leur armée arriva devant Dourlens et devant Hesdin; ils prirent ensuite le chemin de Corbie, où la Trémoille lui-même s'était enfermé. N'osant l'attaquer, ils résolurent de passer la Somme. Créqui essaya de les arrêter à Bray, quoique la ville ne fût pas susceptible de défense, n'étant entourée que d'une mauvaise muraille, et dominée de toutes parts. Après une vigoureuse résistance, cette enceinte fut forcée, et le sire de Pont de Remy se retira avec perte à Corbie. Cependant, lorsqu'il sut que les ennemis, après avoir passé la rivière, prenaient le chemin de Roye et de Montdidier, il offrit de se jeter dans cette dernière ville, et il y parvint en effet avant le comte de Beaurain et le duc de Norfolk. Il en rafraîchit la garnison, puis il revint à Amiens, en soutenant avec vaillance un combat inégal. Toutefois, après son départ, Roye fut brûlée par les Anglais, et Montdidier capitula. L'armée combinée des Anglais et des Impériaux avançait toujours, et elle arriva enfin jusqu'aux bords de l'Oise, à onze lieues de Paris (2).

Lorsque le roi, qui était toujours à Lyon, apprit le danger que courait sa capitale, il mit de côté la défiance qu'il avait ressentie d'abord contre le duc de Vendôme, et il le fit partir pour l'île de France, à la tête de quatre cents hommes d'armes, rappelés de la Bourgogne et de la Champagne. En même temps, il dépêcha pour Paris Brion Chabot, un

(1) Du Bellay, p. 298-299. — *Fr. Belcarii*, L. XVII, p. 534. — *Arn. Ferroni*, L. VII, p. 137.

(2) Mart. Du Bellay, L. II, p. 300-302. — *Fr. Belcarii*, L. XVII, p. 534.— *Arn. Ferroni*, L. VII, p. 138. — Mémoires de Louis de la Trémoille, c. 19, p. 221.—*Polydori Vergilii. Hist. Angl.*, L. XXVII, p. 673.

Digitized by Google

de ses jeunes favoris, brave, mais fanfaron et étourdi, qui arriva à franc-étrier, et fit aussitôt assembler la bourgeoisie. « N'ayez plus aucune inquiétude, dit-il aux bourgeois de » Paris, le 31 octobre; le roi vous aime, il a songé à vous, » et il m'a envoyé ici pour vous défendre. » Baillet, second président du parlement, lui répondit, au nom de l'assemblée, « qu'il fût le bien-venu, comme mandé de la part de » leur roi et souverain seigneur; toutefois que, quand le roi » Louis XI envoya reconforter ceux de sa bonne ville de » Paris pour la descente du duc Charles de Bourgogne » devant Beauvais, il n'y envoya un en poste, mais y envoya » le maréchal Joachim Rouhault, accompagné de quatre » cents hommes d'armes, et que cela les reconforta. Et » encore que le seigneur de Brion fût homme de bien, favorisé » du roi, si n'étoit-il suffisant de lui seul pour assurer une » telle ville que Paris (1). » Peu après, les Anglais, informés, aussi bien que les Parisiens, de l'approche du duc de Vendôme, craignirent de se trouver pressés entre lui et la Trémoille, et ils se retirèrent par Nesle, Ham et Bohain, par où ils sortirent de France avant le milieu de novembre (2).

Mais, tandis que la France se trouvait défendue glorieusement avec un nombre de soldats tout-à-fait disproportionné à celui des assaillants, tous les efforts de François Ier tendaient à former une armée magnifique qui pût reconquérir l'Italie. Bonnivet avait sous ses ordres, à Suze, dix-huit cents lances, la fleur de la gendarmerie française, six mille Suisses, deux mille Valaisans, deux mille Grisons, six mille landsknechts, trois mille Italiens et douze mille aventuriers français (3).

Lorsque, par la trahison de Bourbon, François se vit, au mois de septembre, dans l'impossibilité de quitter la France,

(1) Du Bellay, p. 302. — *Fr. Belcarii*, L. XVII, p. 535.

(2) Mart. Du Bellay, p. 304. — Louis de la Trémoille, c. 19, p. 223.

(3) *Galeatius Capella*, L. III, p. 26. — *Fr. Guicciardini*, L. XV, p. 253. — *P. Paruta*, L. V, p. 319. — Mart. Du Bellay, L. II, p. 259-283. — *Arn. Ferroni*, L. VII, p. 138. — *Fr. Belcarii*, L. XVII, p. 533.

Digitized by Google

il charga son ami et celui de sa mère, le vaillant, le libertin, l'inconsidéré Bonnivet, d'accomplir seul cette conquête du Milanez, qu'ils avaient méditée ensemble. En même temps, comme Bonnivet allait être opposé au plus habile et au plus prudent des généraux du siècle, il est probable que François lui recommanda de se conformer à cette prudence précautionneuse que ses envieux lui reprochaient de trop mépriser : aussi Bonnivet, voulant prouver qu'il était sage, renonça-t-il à la décision et à l'entraînement de son caractère, mais sans acquérir les qualités qu'il affectait de vouloir revêtir.

L'attaque des Français sur l'Italie était désormais imprudente et hors de saison. Ils n'y possédaient plus que la forteresse de Crémone, où huit braves soldats continuaient seuls à se défendre, sans communication et sans espoir de secours (1) : celle de Milan avait capitulé le 14 avril. Les malheureux Italiens ne pouvaient plus opposer l'un à l'autre les deux monarques rivaux ; ils se résignaient à leur sort, et cherchaient à rendre leur servitude moins dure en éloignant la guerre de chez eux. C'était d'après ce calcul que la république de Venise s'était engagée, à la fin de juillet, dans la ligue contre la France, tout en donnant au duc d'Urbin, qu'elle choisit pour commander ses troupes, l'ordre de les tenir, autant que possible, éloignées des champs de bataille (2).

Presqu'en même temps, le 3 août, le pape Adrien VI avait accédé, à Rome, à la confédération. Il l'avait fait sans scrupule, car il lui semblait s'unir aux défenseurs du repos de l'Italie plutôt qu'aux ennemis de la France. Il avait donné au marquis de Mantoue le commandement des troupes pontificales; celui-ci n'était pas plus que le duc d'Urbin empressé de combattre, et il se proposait bien de ne jamais s'avancer au-delà de Parme. La mort inattendue d'Adrien VI, survenue le 14 septembre 1523, jour même où la campagne commen-

(1) Brantôme; Éloge de Bonnivet, T. II, p. 159.

(2) *Paolo Paruta*, L. V, p. 305-316. — *Fr. Guicciardini*, L. XV, p. 242-247. — *Galeatius Capella*, L. II, f. 26.

Digitized by Google

çait, vint encore refroidir l'ardeur de son général (1). Aussi, malgré l'oppression du parti français en Italie, Bonnivet, avec sa brillante et valeureuse armée, pouvait-il obtenir de rapides succès s'il avait montré les qualités aventureuses qu'on s'attendait à trouver jointes à ses défauts. Prosper Colonna, généralissime de la ligue, qui devait défendre le Milanez, était accablé par la maladie; l'empereur, selon sa coutume, le laissait sans argent. Le marquis de Pescara, qui le haïssait, avait quitté l'Italie pour se rendre auprès de Charles-Quint, à Valladolid, et y dénoncer son rival. Charles de Lannoy, vice-roi de Naples, qui avait la commission de remplacer Colonna, s'arrêtait dans l'Italie méridionale, pour ne pas exciter la jalousie de celui auquel il devait succéder. Prosper Colonna, tout malade qu'il était, en apprenant que les Français marchaient en avant, se fit transporter sur les bords du Tésin, vis-à-vis de Vigevano, pour les arrêter au passage de cette rivière; mais une sécheresse extraordinaire en avait tellement fait baisser les eaux qu'on pouvait partout la passer à gué. Il fut contraint de retourner en hâte à Milan, et Bonnivet passa le Tésin le 14 septembre (2).

Les Milanais, épuisés par tous les désastres qu'ils éprouvaient depuis trente ans, manquaient d'argent; ils n'avaient pu relever les fortifications de leur ville; les ingénieurs demandaient au moins trois jours pour fermer, même provisoirement, les larges brèches de leurs murailles : il n'en fallait qu'un à Bonnivet pour arriver devant Milan; mais il répondit à ceux qui le pressaient d'avancer, qu'il ne voulait rien donner au hasard par une *furia francese*, comme l'appelaient les Italiens; qu'il aimait mieux que Prosper Colonna évacuât de lui-même Milan, ainsi qu'il le ferait nécessairement, et laissât à sa disposition les ressources et les richesses d'une

(1) *Paolo Giovio, Vita di Adriano VI*, p. 133. — *Raynaldi Annal. eccles.*, c. 112, p. 394.

(2) Mart. Du Bellay, L. II, p. 287. — *Arn. Ferroni*, L. VII, p. 139. — *Fr. Belcarti*, L. XVII, p. 535. — *Fr. Guicciardini*, L. XV, p. 254. — *Paolo Paruta*, L. V, p. 319. — *Pauli Jovii Vita Ferdinandi Davali*, L. III, p. 342.

Digitized by Google

grande ville, tandis qu'elle ne pourrait éviter d'être pillée si elle était prise d'assaut. Il passa donc trois jours sur les bords du Tésin, pendant lesquels Prosper Colonna ferma les brèches de ses murailles, et les garnit de soldats. Bonnivet, lorsqu'il vint ensuite tracer son camp au pied des murs de Milan, envoya aussi des partis détachés pour occuper Lodi et pour reprendre Crémone, à l'aide de la citadelle, restée aux Français; il songea en même temps à se rendre maître de Caravaggio et de Monza, de manière à couper de toutes parts les vivres à la ville assiégée : mais, pendant le même temps, Prosper Colonna rassemblait à Milan seize cents chevaux et quatorze mille fantassins. Veillant avec diligence tous les mouvements d'un ennemi moins habile, il tombait toujours avec des forces supérieures sur les corps isolés, et faisait éprouver aux Français des pertes répétées : il contraignit enfin Bonnivet à rappeler tous ses détachements, à renoncer au blocus de Milan, et à réunir toutes ses troupes dans un camp, entre Marignan et Biagrasso. Bientôt l'approche des armées de la ligue, qui avançaient de toutes parts, et la chute abondante et prématurée des neiges, l'obligèrent à se retirer, le 27 novembre, dans une île entre le Ticinello et le Tésin, près de Biagrasso et de Rosate. Il y prit ses quartiers d'hiver, et il licencia son infanterie française, comptant la remplacer au printemps suivant par des Suisses.

(1524). L'habile et prudent adversaire de Bonnivet, Prosper Colonna, mourut le 30 décembre 1523, à Milan, de la maladie qui l'accablait depuis long-temps; mais, le même jour, Charles de Lannoy et Pescaire étaient entrés dans la capitale de la Lombardie; le connétable de Bourbon y arriva peu de jours après avec six mille landsknechts qu'il avait levés en Allemagne. Il sentait bien qu'il ne pouvait plus se présenter comme un prince puissant, prétendant à partager la France, et à livrer à ses ennemis quelques unes de ses plus belles provinces; mais il ne voulait pas non plus se montrer à l'empereur comme un transfuge; il voulait conserver à ses yeux la réputation d'un général habile et heureux. Il avait en effet

Digitized by Google

l'art de plaire aux soldats, et il gagna bientôt l'affection des landsknechts qu'il avait enrôlés.

L'hiver ne fut point pour les deux armées une saison de repos. Il importait à Bonnivet de conserver une communication par le lac Majeur avec la Suisse et le Valais. Il chargea Renzo de Céri d'assiéger Arona, forte place qui coupait le chemin de Milan au Simplon au couchant du lac. Ce général italien, de la maison Orsini, s'était attaché à la France, et il avait sous ses ordres sept mille de ses compatriotes, vieux débris, pour la plupart, du parti de la liberté dans les républiques d'Italie; on y voyait des émigrés de Pise, qui fuyaient la tyrannie des Florentins; des émigrés de Florence, qui fuyaient celle des Médicis; des émigrés de Bologne et de Gênes, de Pérouse et de Naples, étonnés de se trouver ensemble, et que réunissait sous les drapeaux français le souvenir qu'autrefois la France avait défendu la liberté de chacune de leurs patries. Pendant trente jours le siége d'Arona fut continué avec vigueur au milieu de l'hiver; mais la légion italienne ne put triompher de la résistance d'Anchise Visconti, qui défendait la place, et elle fut obligée de se retirer (1). Au mois de février, Bayard lui-même se laissa surprendre à Rebecco par Jean de Médicis; il y perdit tous ses équipages et la plupart de ses soldats. Pescaire voyant enfin les Français découragés et diminués en nombre, laissa seulement six mille hommes dans Milan, et passa le Tésin le 2 mars avec toute son armée; alors il s'avança vers le Piémont, comme pour séparer Bonnivet de ce pays, d'où il tirait ses vivres; celui-ci offrit la bataille, mais ne pouvant contraindre les Impériaux à l'accepter, il fut obligé de se replier sur Novarre; pendant ce temps, Pescaire soumettait sucessivement San-Giorgio, Sartirano et enfin Verceil, et il commençait à se flatter de contraindre les Français, qu'il enfermait, à capituler (2).

(1) *Fr. Guicciardini*, L. XV, p. 265. — *Galeatius Capella*, L. III, p. 33. — *Pauli Jovii Vita Ferdinandi Davali*, L. III, p. 344.

(2) Mart. Du Bellay, L. II, p. 316. — *Arn. Ferroni*, L. VII, p. 141. — *Belcarii*, L. XVIII, p. 541. — *Fr. Guicciardini*, L. XV, p. 270. — *Galeatius Capella*, L. III, f. 35.

Digitized by Google

Le roi n'abandonnait point cependant son favori Bonnivet; il s'efforçait de lui faire arriver des renforts de tous les côtés : le duc Claude de Longueville passait le mont Genièvre pour lui amener quatre cents lances; Renzo de Céri avait été chercher cinq mille Grisons, qu'il faisait descendre dans le Bergamasque; mais ceux-ci furent attaqués en route par Jean de Médicis, et forcés à retourner dans leur pays. Enfin, dix mille Suisses avaient passé le Saint-Gothard, et s'étaient avancés jusqu'à Gattirana sur la Sésia; mais là, mieux instruits de la situation de l'armée française en Italie, ils avaient refusé de s'associer à ses désastres, et ils lui offraient seulement leur aide pour qu'elle pût ressortir d'un pays où elle était comme captive. L'armée française en effet, découragée d'une guerre qui n'avait été marquée par aucune action d'éclat, manquant de vivres, souffrant de maladies contractées pendant un séjour de huit mois dans un pays humide, se voyait enlever tous les jours quelqu'un de ses postes écartés; elle perdait dans de misérables escarmouches ses meilleurs soldats, elle avait enfin été atteinte par la peste, et elle diminuait rapidement aussi par la désertion. Bonnivet reconnut alors qu'il ne lui restait d'autre parti à prendre que d'aller rejoindre les Suisses qui l'attendaient à Gattinara. Il partit de nuit de Novarre à la fin d'avril, se dirigeant sur Romagnano, bourgade à dix-huit milles de distance, sur la rive gauche de la Sésia, vis-à-vis à peu près de Gattinara. La nuit même il passa cette rivière avant que les Impériaux l'eussent atteint; il rejoignit les Suisses, et le lendemain il reprit le chemin d'Ivrée, pour rentrer en France par le Bas-Valais. Il n'avait guère plus de trente milles de chemin à faire pour y arriver, et se mettre en sûreté. Mais les Impériaux, conduits par Pescaire et Bourbon, trouvèrent un gué dans la Sésia, et le passèrent malgré une batterie de canons que Bonnivet avait laissée pour le défendre. Les Impériaux commencèrent alors à charger en queue la colonne qui se retirait. Bonnivet s'était placé à l'arrière-garde, devenue le poste d'honneur, et il reculait lentement en combattant toujours; mais il y fut blessé d'une balle au bras gauche, ce qui le força à se retirer dans le centre du bataillon; Vande-

Digitized by Google

nesse, frère de la Palisse, qui le remplaça, eut bientôt après l'épaule fracassée, et il en mourut le troisième jour; Bayard, qui avait pris le commandement de l'arrière-garde après l'un et l'autre, et qui tantôt chassait devant lui les ennemis, tantôt reculait pour suivre l'armée, fut à son tour frappé dans les reins d'une balle, qui lui rompit l'épine du dos. Il s'écria : *Jésus mon Dieu, je suis mort!* Il se fit coucher au pied d'un arbre, récitant ses prières devant la poignée de son épée, qui était en forme de croix (1). Les ennemis l'atteignirent bientôt, et Bourbon, en passant devant lui, lui exprima sa pitié. « Il » n'y a point de pitié à avoir sur moi, répondit Bayard, car » je meurs en homme de bien; mais j'ai pitié de vous, de » vous voir servir contre votre prince, votre patrie et votre » serment. » Comme il souffrait trop pour être transporté, les Espagnols élevèrent une tente à l'endroit même où il était déposé. Aucun homme n'avait obtenu à un si haut degré l'admiration des deux armées, non point par les talents d'un général, car il ne commanda jamais en chef, mais par une touchante union de bravoure et de bonté, de simplicité et de générosité (2). Il expira trois heures après avoir été blessé, le 30 avril 1524.

Les Impériaux se précipitaient cependant sur l'arrière-garde, qui n'était plus dirigée par le bon chevalier, lorsque quatre cents Suisses se retournèrent, et chargèrent avec tant de fureur ceux qui les poursuivaient, qu'ils parvinrent à les chasser à une grande distance; mais ils se trouvèrent alors absolument séparés de leur armée, et les Espagnols et les landsknechts, s'apercevant de leur petit nombre, revinrent sur eux de toutes parts, et les massacrèrent jusqu'au dernier. Leur valeureuse résistance avait toutefois arrêté si long-temps la poursuite, que le reste de l'armée put, sans être molesté davantage, arriver à Ivrée avec ses bagages et son artillerie.

(1) Pasquier; Recherches de la France, L. VI, c. 18 à 22, p. 593 à 608. — Mém. de Bayard, T. XV, c. 64-65, p. 403-421.

(2) Martin Du Bellay, L. II, p. 342. — *Arn. Ferroni*, p. 143. — *Fr. Belcarii*, L. XVIII, p. 542. — *Pauli Jovii Vita Davali*, L. III, p. 352. — Brantôme; Éloge de Bayard, T. II, p. 68-75.

Dans les jours suivants, les Français passèrent le Saint-Bernard sans rencontrer de nouveaux ennemis (1).

Tandis que Bonnivet entrait en Italie, François Ier était revenu à Blois pour remettre l'ordre dans son royaume, pourvoir à la défense des frontières, et regagner l'affection populaire, que la révolte du premier des princes du sang, secondé par un parti nombreux de la noblesse, lui faisait craindre d'avoir perdue. Dès qu'il eut en effet prêté l'oreille aux plaintes du peuple, il put reconnaître combien celui-ci était opprimé, soit par les agents du fisc, qui redoublaient de rigueur pour faire rentrer les impositions ; soit par les gens de guerre, qui se dédommageaient sur les campagnes de la solde qu'ils ne recevaient pas. Avant même de quitter Lyon, il avait rendu, le 25 septembre 1523, une ordonnance pour réprimer les outrages des gens de guerre. Il y disait « que les aventuriers » n'ont cessé de piller, pulluler, persévérer et continuer en » leur méchanceté et malheureuse vie. Ainsi, procédant de » mal en pis, se sont assemblés par grosses troupes, bandes » et compagnies, et se confiant en leur multitude, se sont » plus élevés que devant. Et contemnant Dieu, justice et nos » ordonnances, outre mesure multiplient leurs pillages, cruau- » tés et méchancetés, jusqu'à vouloir assaillir les villes closes; » les aucunes desquelles ils ont prises d'assaut, saccagées, » volées et pillées, forcé filles et femmes, tué les habitants » inhumainement, et cruellement traité les aucuns, en leur » crevant les yeux, et coupant les membres les uns après les » autres, sans en avoir aucune pitié; faisant ce que cruelles » bêtes ne feroient à nos bons et loyaux sujets, qui les avoient » traités et donné de leurs biens (2). » Le roi permit aux paysans de courir sus aux soldats qui les traitaient d'une manière si barbare, de leur enlever leurs biens, et de les livrer aux prévôts des maréchaux. Le 28 décembre suivant, il publia un nouveau réglement sur l'administration des finances, par

(1) Mart. Du Bellay, L. II, p. 543. — *Arn. Ferroni*, L. VII, p. 143. — *Fr. Guicciardini*, L. XV, p. 272. — *Galeatius Capella*, L. III, p. 37.

(2) Isambert, Lois Franc., T. XII, p. 219.

Digitized by Google

lequel il établissait un contrôle plus régulier entre les divers comptables ; il faisait diriger vers son château de Blois tous les fonds perçus dans les provinces, et il mettait en même temps quelque borne à ses dépenses personnelles, en ordonnant que les présents qu'il ferait ne fussent acquittés qu'à la fin du dernier quartier de l'année, et par conséquent après toutes les autres dépenses. « Non compris toutefois, disait-il, l'ordi- » naire de nos menues nécessités et plaisirs (1). »

Cet édit sur les finances fut suivi de près de l'imposition d'une taille plus considérable, fixée à 2,400,000 livres pour tout le royaume. La dixième partie de cette somme seulement fut demandée aux États de Languedoc, qui opposèrent quelque résistance avant de l'accorder. Les États de cette province furent assemblés de nouveau au mois de juin et au mois d'octobre pour concourir à deux nouvelles tailles, l'une de 960,000 liv., l'autre de 2 millions, imposées à tout le royaume (2). Dans les autres provinces, ces demandes d'argent n'étaient soumises à aucune délibération : aussi n'ont-elles pas même laissé de traces.

La France avait en effet besoin de faire les plus grands efforts pour résister aux attaques de ses ennemis. A peine l'armée de Bonnivet eut évacué l'Italie que le connétable de Bourbon obtint de l'empereur la permission d'envahir la France à son tour. Il sentait que c'était par des conquêtes en France qu'il pouvait soutenir les prétentions qu'il avait annoncées, prendre rang parmi les souverains, et se montrer digne de la main de la reine Éléonore. Il assurait que, dès qu'il paraîtrait en France, tous ses vasseaux prendraient les armes, et qu'un parti nombreux se déclarerait pour lui (3). Charles-Quint, entraîné par sa haine contre François Ier, donna son consentement à cette entreprise, quoiqu'elle ne fût point approuvée par ses plus sages conseillers ; et il autorisa Bourbon à entrer, par la Ligurie, en Provence, avec l'armée qui venait

(1) Ordonnance de Blois du 28 décembre ; Isambert, T. XII, p. 222-226.

(2) Hist. du Languedoc, L. XXXVII, p. 121-122.

(3) Lettres de l'évêque de Bayeux au comte Bald. Castiglione, du 7 et du 31 août 1524. — *Lett. de' Princ.*, T. I, p. 127.

de chasser les Français du Milanez (1). Cependant les États d'Italie considéraient cette invasion comme contraire à leurs intérêts : les Vénitiens et les Florentins déclaraient s'être alliés pour défendre l'Italie, non pour attaquer la France. Le cardinal Jules de Médicis, qui, après cinquante jours de conclave, avait été élu pape, le 18 novembre 1523, sous le nom de Clément VII (2), quoiqu'il eût été porté par le parti impérial, voulait recouvrer l'indépendance pour le saint-siége : il protestait qu'il n'avait plus d'argent pour suffire aux dépenses de la guerre, et il écrivait, soit à son nonce en Angleterre, soit au marquis de Pescara, pour empêcher, s'il le pouvait, une invasion de la France (3).

Le cardinal Wolsey était fort mécontent de l'empereur, qui n'avait fait aucun effort pour lui procurer la tiare, et il faisait partager son irritation à Henri VIII. Cependant, pour calmer son ressentiment, Clément VII l'avait nommé légat *à latere* en Angleterre pour toute sa vie (4), et Henri avait promis à l'empereur qu'il lui paierait 100,000 écus par chaque mois pour maintenir l'armée de Bourbon, à moins qu'il ne débarquât lui-même en Picardie avec une armée anglaise (5).

Le 7 juillet 1524, le connétable de Bourbon passa le Var pour entrer en Provence. Charles-Quint lui avait associé, pour commander l'armée d'invasion, le marquis de Pescara, qui, en toute occasion, s'était montré jaloux de ses collègues, et qui prit presque toujours à tâche d'humilier et de contrarier Bourbon. Leur armée était composée de sept mille landsknechts, six mille fantassins espagnols, deux mille Italiens et six cents chevau-légers. Lannoy, vice-roi de Naples, devait bientôt les suivre avec six mille hommes d'armes, et Hugues de Moncade devait assurer les transports de vivres et d'artil-

(1) Robertson's *Charles V*, B. IV, p. 280.

(2) Lettre de Jérôme Négri, Rome, 18 novembre 1523. *Lett. de' Pr.*, T. I, f. 118.

(3) *Lett. de' Principi*, T. I, f. 123-127.

(4) Bulle du 9 janvier 1524.

(5) Rapin Thoyras, L. XV, p. 198. — *Fr. Belcarii*, L. XVIII, p. 543.

Digitized by Google

lerie, avec une flotte de seize galères (1). On assure que le plan de campagne proposé par Bourbon à l'empereur était de traverser avec son armée toute la Provence et le Dauphiné, de s'emparer de Lyon, et d'entrer de là dans le Forez et le Beaujolais, provinces qu'il avait héritées de ses ancêtres, et où il prétendait que toute la population prendrait les armes à son approche, et viendrait se ranger sous ses drapeaux (2). Charles-Quint ne voulut point consentir à ce que son armée s'aventurât ainsi jusqu'au cœur de la France, sans autre appui que les promesses toujours suspectes d'un émigré. Toutefois les premières villes où Bourbon se présenta montrèrent peu de fidélité au roi et à la France. Il semble que les Provençaux, réunis à la France par Louis XI, ne se considéraient pas encore comme Français. Saint-Laurent, Villeneuve, Antibes et Grasse, ouvrirent leurs portes du 7 au 10 juillet, et firent serment de fidélité à l'empereur. Fréjus, Draguignan, Hières, Toulon, Brignolle et Saint-Maximin, se soumirent ensuite. Aix, capitale de la Provence, admit Bourbon, le 9 août, dans ses murs, et, le 19 du même mois, il vint mettre le siége devant Marseille (3).

Philippe de Brion Chabot, le favori du roi, avait été envoyé à Marseille pour rassurer les citoyens; en même temps, Renzo ou Laurent de Céri, de la maison Orsini, s'y était enfermé avec son bataillon de patriotes italiens, alors réduit à quatre mille hommes, qui, pour la plupart, ne revirent point leur patrie. Ceux qui survécurent au siége de Marseille, usés par les combats, le chagrin et l'exil, fixèrent leurs demeures dans les provinces méridionales de France. Qu'on permette à l'historien de trouver, avec quelque orgueil, ses ancêtres parmi ces pauvres et obscurs martyrs de la liberté. La garde bourgeoise de Marseille fournit neuf

(1) *Pauli Jovii Vita Ferdinandi Davali*, L. IV, p. 357. — *Fr. Guicciardini*, L. XV, p. 278. — Mart. Du Bellay, L. II, p. 348. — *Arn. Ferroni*, L. VII, p. 144. — *Fr. Belcarii*, L. XVIII, p. 543.

(2) *Fr. Belcarii*, L. XVIII, p. 544.

(3) Bouche, Histoire de Provence, L. X, p. 544. — Nostradamus, Histoire de Provence, P. VI, p. 736.

Digitized by Google

mille hommes pour la défense des murs. Le siége dura quarante jours, et un journal de ce siége nous apprend que Bourbon et Pescaire ne réussirent à mettre de gros canons en batterie que le 7 septembre, ils les avaient fait venir des tours de Toulon et de Bregançon. L'artillerie plus légère qu'ils avaient amenée avec eux ne fit aucune impression sur les murs. La mine tentée dans les derniers jours d'août avait été éventée par des contre-mines.

Plusieurs sorties des patriotes italiens avaient interrompu les travaux des assiégeants : un prêtre qui disait la messe, le 10 septembre, dans la tente du marquis de Pescara, y fut tué, avec deux gentilshommes, par un boulet de canon; et Pescara, qui regardait l'expédition en France comme hasardeuse, qui avait toujours assuré qu'aucun parti ne se déclarerait pour Bourbon, et qui traitait de fanfaronnade tout ce que celui-ci annonçait sur l'appui que lui donneraient ses partisans, fit relever le boulet et l'envoya à Bourbon, en lui faisant dire que c'étaient là les clés que lui présentaient les bourgeois de Marseille pour entrer dans leur ville. Toutefois les gros canons de Toulon et de Bregançon avaient commencé à faire brèche; mais Renzo de Céri fit élever, derrière le mur qu'ils abattaient, un rempart, qu'on nomma le *rempart des Dames,* parce que toutes les femmes de Marseille y travaillèrent à l'envi. Le 17 septembre, un convoi de bateaux arriva d'Arles, avec quinze cents hommes de renfort et un chargement de farines; le 18, on communiqua au conseil général de Marseille des lettres du roi, alors à Caderousse, qui promettaient un prompt secours. Le 24 septembre au soir, Bourbon fit enfin donner un assaut; mais la brèche fut défendue avec tant de valeur qu'il rappela ses troupes, et, dès le lendemain, il fit retirer une partie de son artillerie pour la charger sur sa flotte. Il ne délogea cependant de devant Marseille que le 28 septembre, et ce fut seulement le 8 octobre qu'il arriva au port de Monaco, où se termina sa retraite (1).

(1) Bouche, Histoire de Provence, L. X, p. 545-548, d'après le journal manuscrit d'Honoré Valbelle de Marseille.

Digitized by Google

Il semble que le roi n'avait pris aucune précaution pour la défense de la Provence, autre que celle de charger le Génois André Doria, alors au service de France, de veiller sur les côtes avec sa flotte.

François avait écrit d'Amboise, le 28 juin, aux Provençaux, qu'il marcherait incessamment à leur aide : il donna le commandement de la Provence à la Palisse, maréchal de Chabannes ; mais comme il ne lui avait point confié de troupes, celui-ci fut obligé de se retirer à l'approche de Bourbon. La flottille de Doria remplit mieux sa mission : elle rencontra, le 4 juillet, Philibert de Challon, prince d'Orange, l'un des seigneurs français émigrés avec Bourbon, qui revenait de Barcelonne avec deux vaisseaux. Ils furent capturés par André Doria. Le prince d'Orange, fait prisonnier avec plusieurs seigneurs espagnols, fut enfermé dans la tour de Bourges, où il demeura jusqu'au temps où les premières négociations qui précédèrent le traité de Madrid, lui firent recouvrer la liberté. La même flotte attaqua, le 7 juillet, devant l'embouchure du Var, la flotte espagnole de Hugues de Moncade; elle lui coula à fond trois galères, et força le reste à abandonner les côtes de Provence (1). Cependant François ayant enfin rassemblé son armée, y avait réuni quatorze mille Suisses, six mille landsknechts et dix mille Français ou Italiens, avec quinze cents hommes d'armes. Il fit occuper Avignon par le maréchal de Chabannes, puis il s'avança jusqu'à Salon de Crau, à huit lieues de Marseille. Ce fut son approche qui détermina surtout Bourbon à lever le siége. Chabannes le poursuivit dans sa retraite, et lui enleva une partie de ses équipages (2).

François avait peut-être été retardé dans sa marche ou dans ses préparatifs de guerre, pour venir au secours de la Provence, par la maladie de sa femme Claude, fille de Louis XII. Il ne lui avait cependant jamais montré ni respect

(1) Bouche, Hist. de Provence, L. X, p. 543.

(2) Mart. Du Bellay, L. II, p. 547. — *Fr. Belcarii*, L. XVIII, p. 544. — *Arn. Ferroni*, L. VII, p. 145. — *Georg. Frundsberg. Kriegsthaten*, B. II, f. 38. — *Pauli Jovii Vita Ferdinandi Davali*, L. IV, p. 363.

Digitized by Google

ni affection : elle mourut, après son départ seulement, au château de Blois, le 20 juillet, dans la vingt-cinquième année de son âge. Brantôme assure qu'elle fut victime d'une maladie honteuse que son mari lui avait communiquée (1). Le droit héréditaire qu'elle tenait de sa mère à la souveraineté de la Bretagne se trouva, par sa mort, réuni à la couronne de France. Taillandier, l'historien de Bretagne, annonce la mort de la reine Claude en ces termes : «L'année 1524 fut fatale à la France par » les pertes que nous fîmes en Italie, et surtout par la mort de la » reine Claude (2). » Ce n'était pas du moins le roi qui regardait la perte de cette femme modeste comme plus fatale pour lui que celle du duché de Milan et de deux de ses armées. Ni le chagrin, ni les dangers de l'État ne suspendaient ses passions brutales. Comme il entrait, peu de semaines après, à Manosque, les bourgeois de cette ville de Provence lui firent présenter les clés de leur cité par la plus belle personne qu'ils purent trouver ; c'était la fille d'Antoine de Voland, leur compatriote. Celle-ci, effrayée des regards que le roi lança sur elle, crut n'avoir d'autre moyen de sauver son honneur que de détruire la beauté qui avait excité les désirs de François. Elle s'imprégna les traits de la vapeur du soufre brûlant ; c'était de l'acide sulfurique, qui corroda la peau et qui la rendit hideuse pour le reste de ses jours (3).

Le roi se trouvait à la tête d'une brillante armée, et celle des ennemis, ruinée par les fatigues d'un siége et les maladies, s'empressait de se dérober à son attaque. Elle avait déjà, il est vrai, atteint les montagnes de Gênes, où elle pouvait trouver à chaque pas des positions formidables, et lui faire éprouver de grandes pertes s'il tentait de la poursuivre. François y renonça ; toutefois il regrettait d'avoir fait une dépense si considérable, d'avoir appelé son royaume épuisé à de si grands efforts, sans avoir seulement vu l'ennemi. La perte du duché de Milan lui causait une profonde humiliation, et il lui

(1) Dames illustres, T. V, p. 212.
(2) Continuation de D. Morice, L. XVII, p. 250.
(3) Note de Du Bellay, au L. II, p. 350.

Digitized by Google

semblait, avec les forces dont il était entouré, être en état de le recouvrer. Il résolut donc, pendant que les maréchaux de Chabannes et de Montmorency suivaient de loin l'armée impériale, de tourner rapidement vers les montagnes du Dauphiné, de passer en Piémont, et de s'emparer du Milanez avant que Bourbon et Pescara eussent eu le temps d'y ramener leurs troupes fugitives. Ses favoris, Bonnivet, la Barre, Chabot et Saint-Marsault, l'assuraient que sa gloire exigeait qu'une armée dont il avait pris le commandement lui-même s'illustrât par quelque action d'éclat. Ce fut en vain que la Trémoille, d'Aubigny, Lescuns et Chabannes, voulurent le dissuader d'entreprendre dans la mauvaise saison une campagne d'Italie, à laquelle il ne s'était pas préparé (1). De son côté, la duchesse d'Angoulême lui écrivit pour lui demander instamment de l'attendre, parce qu'elle avait des choses importantes à lui communiquer : elle ne put obtenir ce qu'elle demandait. Il se hâta de passer les Alpes, et lorsqu'il fut arrivé à Pignerol seulement, il renouvela, le 17 octobre, l'ordonnance qu'il avait rendue l'année précédente, pour déférer, pendant son absence, à sa mère la régence du royaume (2).

Le jour même où François fit son entrée à Verceil, Pescara parvint à Alba, sur le Tanaro, en débouchant des montagnes de Ligurie; mais son armée était accablée de fatigue, affaiblie par les maladies, découragée par une longue retraite et dépourvue d'argent, comme il arrivait presque toujours aux troupes de l'empereur. Charles de Lannoy vint le joindre avec les soldats qui étaient restés en Lombardie : toutefois, après leur réunion, ils n'étaient pas en état de tenir tête à l'armée fraîche et nombreuse des Français. Ils résolurent donc de s'enfermer dans les places fortes, et de fatiguer François par des siéges, tandis que Bourbon passerait en Allemagne, et solliciterait Ferdinand, frère de l'empereur, de l'aider à lever un corps de landsknechts pour leur délivrance (3). Ils

(1) *Arn. Ferroni*, L. VII, p. 147.
(2) Isambert, T. XII, p. 230.
(3) *Galeatius Capella*, L IV, p. 40. — *Pauli Jovii Vita Ferdinandi Davali*

Digitized by Google

auraient voulu déterminer le duc François Sforza à s'enfermer dans Milan avec son chancelier Jérôme Moroni, qui passait pour le plus habile politique de l'Italie; mais la peste avait enlevé durant l'été cinquante mille personnes dans cette grande ville : on n'y trouvait plus ni ressources pécuniaires ni énergie morale, et Sforza, avec le souvenir du sort de ses deux prédécesseurs, son père et son frère, ne voulait pas s'exposer à tomber aux mains des Français. Il se retira à Crémone; une garnison de sept cents Espagnols s'enferma au château de Milan : le reste des troupes impériales évacua la ville, le 26 octobre, par une porte, au moment où l'avant-garde française y entrait par l'autre (1).

L'armée impériale, en faisant sa retraite au midi du Pô, avait devancé les Français, elle avait évacué Asti, mais elle avait laissé deux mille hommes à Alexandrie; la place de Pavie, bien plus importante, avait été confiée à Antonio de Leyva, soldat de fortune, le plus habile, mais le plus dur et le plus impitoyable des Espagnols. Il avait gardé, pour la défendre, deux escadrons de cavalerie, cinq cents fantassins espagnols et cinq mille Allemands. Lannoy avait continué sa retraite jusqu'à Soncino, sur l'Oglio; Pescara avait passé à Milan pour y recueillir les troupes commandées par Alarcon, et il les avait conduites à Lodi. Le roi, s'il eût attaqué vivement ces généraux en retraite, et profité de la première impétuosité française, les aurait contraints à évacuer tous l'Italie; il eût soulevé les peuples, que la domination espagnole et allemande avait exaspérés, et il aurait retrouvé tous ses anciens alliés dans cette contrée; car Venise, le duc de Ferrare, le pape, les Florentins, ne s'étaient attachés aux Allemands que parce qu'ils désespéraient de l'appui des Français (2). Après avoir ainsi délivré l'Italie, le roi eût ensuite assiégé à loisir

Pescarii, L. IV, p. 365. — *Arn. Ferroni*, L. VII, p. 147. — Mart. Du Bellay, L. II, p. 348.

(1) Lettre de Sadoletto, de Rome, 14 octobre 1524. — *Lett. de' Princ.*, T. I, f. 137. — Républ. ital., c. 115.

(2) Lettre de Gio. Batt. Sanga, Rome, 21 novembre. — *Lettere de' Principi*, T. I, f. 140.

Digitized by Google

les villes et les châteaux où les Espagnols avaient laissé garnison. Mais François n'avait que de la bravoure, et aucun vrai talent pour la guerre ; ses jeunes favoris n'en avaient pas plus que lui. Ils lui rappelaient sans cesse sa dignité royale ; ils lui disaient, en toute occasion, qu'un roi de France ne devait pas se conduire comme un général ordinaire. Il ne devait pas entrer à Milan, parce qu'il n'était pas de la dignité d'un roi de France d'entrer dans une ville dont le château ne lui appartenait pas. Il ne devait pas non plus poursuivre Lannoy et Pescaire, parce que la dignité d'un roi de France ne permettait pas de laisser derrière lui des villes et des citadelles en état de révolte. Une tour lui ayant résisté au passage du Tésin, « il fit pendre ceux qu'il trouva dedans, pour avoir » été si outrageux d'avoir voulu garder un tel poulailler à » l'encontre de l'armée du roi de France (1). »

Déterminé par ces considérations, toutes étrangères à l'art de la guerre, François fit occuper Milan par la Trémoille ; il laissa les troupes impériales se fortifier sur l'Adda et sur l'Oglio, et il vint en personne, le 28 octobre, mettre le siége devant Pavie, avec deux mille lances, huit mille fantassins allemands, six mille Suisses, six mille aventuriers français et quatre mille Italiens. Les murailles de Pavie n'étaient point entourées de fossés ; en sorte que le roi, faisant approcher ses canons sans ouvrir de tranchées, eut bientôt pratiqué une large brèche ; mais quand il donna l'assaut, il trouva qu'au-delà du mur Leyva avait creusé un fossé profond ; qu'il avait percé de meurtrières toutes les maisons des rues aboutissantes, et les avait garnies d'arquebusiers ; en sorte que les Français furent repoussés après avoir perdu assez de monde à cet assaut. Les ingénieurs français essayèrent de détourner un des bras du Tésin, qui baigne les murs de Pavie, et de le rejeter dans l'autre bras ; mais des pluies abondantes gonflèrent la rivière, et détruisirent en peu d'heures le travail de plusieurs jours. Il fallut alors en revenir à la méthode habituelle des siéges à cette époque, couper à la ville toutes ses

(1) Mart. Du Bellay, L. II, p. 355. — *Arn. Ferroni*, L. VII, p. 148.

Digitized by Google

communications avec la campagne, et attendre l'effet de la famine (1).

Cependant François Ier paraissait avoir tout l'avantage sur son adversaire. Son armée était nombreuse et pleine d'ardeur; l'argent ne lui manquait point, les vivres abondaient dans son camp; il se faisait pour lui de nouvelles levées en Suisse, et les renforts lui arrivaient de toutes parts, tandis que l'armée de Pescara et de Lannoy, épuisée par la dernière campagne, était encore tourmentée de dysenteries, et ne pouvait obtenir aucun argent ni d'Espagne ni de Flandre. Ferdinand, frère de Charles-Quint, qui gouvernait l'Autriche en son nom, avait cependant aidé Bourbon à faire des levées de volontaires en Allemagne, mais il était, moins encore que son frère, en état d'avancer de l'argent. Henri VIII, préoccupé des intrigues qui entouraient sa sœur en Écosse, et mécontent de l'empereur, qui, au dernier conclave, avait joué son ministre Wolsey, avait cessé de payer chaque mois le subside qu'il avait promis; il n'effectuait point la descente en Picardie, dont il avait menacé la France, et il redemandait l'argent qu'il avait avancé aux Impériaux (2).

Les États d'Italie étaient plus ébranlés encore. Envahis par deux souverains étrangers, également ennemis de leur liberté et de leur indépendance, ils ne se rangeaient au parti de l'un ou de l'autre qu'autant qu'ils le croyaient le plus fort. François Sforza, duc de Milan, n'avait éprouvé, de la part des généraux impériaux, que des actes de dureté et d'injustice; ses sujets, tourmentés par la peste, ruinés par la guerre, en partie envahis par les Français, ne pouvaient plus, comme ils l'avaient fait jusqu'alors, nourrir et payer l'armée de Charles de Lannoy. Les Vénitiens regrettaient leur ancienne alliance avec la France; le pape déclarait ne vouloir être que le père commun des fidèles, et s'offrait pour médiateur. Il

(1) Républ. ital., c. 115. — Martin Du Bellay, L. II, p. 357. — La Trémoille, c. 20, p. 229. — *Arn. Ferroni*, L. VII, p. 148. — *Galeatius Capella*, L. IV, p. 43. — *Fr. Guicciardini*, L. XV, p. 280. — *Pauli Jovii Vita Ferdinandi Davali*, L. V, p. 369.

(2) *Polydori Vergilii*, L. XXVII, p. 683. — Rapin Thoyras, L. XV, p. 199.

Digitized by Google

envoya aux Français son dataire apostolique Jean Matthieu Ghiberti, pour traiter avec eux; et après avoir proposé une trève universelle de cinq ans, qui fut refusée également par les généraux impériaux et par le roi de France, il demanda d'assurer du moins sa propre neutralité et celle des autres États italiens (1).

Malheureusement pour l'Italie, Clément VII, qui avait joui d'une haute réputation d'habileté politique lorsqu'il était le conseiller et le premier ministre de Léon X, son cousin, avait montré, depuis qu'il occupait le siége pontifical, que son manque de décision et son avarice le rendaient impropre à sa haute dignité. S'il avait su se résoudre à mettre une armée imposante sur pied, de concert avec les Vénitiens et les petits peuples d'Italie, il eût pu faire respecter sa neutralité, et peut-être dicter des conditions aux deux rivaux. Il resta au contraire désarmé et faible, dans l'attente de l'avenir, et il demeura ainsi à la merci du vainqueur. Au mois de janvier 1525, il s'engagea, en son propre nom, au nom des Médicis qui gouvernaient Florence, et de concert avec le sénat de Venise, à observer envers la France une stricte neutralité; mais comme cette neutralité n'était point armée, les Vénitiens ne refusèrent pas le passage au connétable de Bourbon, qui, vers le milieu de janvier, ramena d'Allemagne à l'armée impériale cinq cents cavaliers francs-comtois et six mille fantassins (2).

Quoique les Français eussent toujours leurs canons en batterie contre les murs de Pavie, et quoiqu'ils tentassent aussi d'ébranler ces murs par la mine, ils attendaient peu de succès de leurs efforts pendant la mauvaise saison. Ils ne pouvaient compter que sur les privations des assiégés, sur leur manque de vivres et de munitions de guerre, et surtout leur défaut d'argent; car la garnison de Pavie n'était point payée, et elle avait manifesté

(1) *Fr. Guicciardini*, L. XV, p. 281. — *Paolo Paruta*, L. V, p. 331.—*Bened. Varchi, Stor. Fiorent.*, L. II, p. 22.

(2) *Lettere de' Principi*, T. I, f. 140-144.—*Paolo Paruta*, L. V, p. 332.—*Pauli Jovii Vita Ferdinandi Davali*, L. V, p. 374. — *Galeatius Capella*, L. IV, p. 45. — *Georg. Frundsberg. Kriegsthaten*, B. II, P. 39.

Digitized by Google

plusieurs symptômes de mutinerie. François, voulant occuper l'oisiveté de ses soldats, donner de l'activité à ses négociations dans le midi de l'Italie, et répondre aux sollicitations du parti angevin, qui se disait prêt à prendre les armes dans le royaume de Naples contre les Espagnols, détacha de son armée Jean Stuard, duc d'Albany, le même qui récemment avait été régent d'Écosse, avec deux cents lances, six cents chevau-légers et huit mille fantassins, pour aller tenter d'opérer une révolution dans le royaume de Naples (1).

Cependant Bourbon avait rejoint Pescara et Lannoy, avec les renforts qu'il amenait d'Allemagne, dans le temps même où François affaiblissait son armée pour envoyer un si fort détachement vers Naples. Les Impériaux étaient déjà les plus forts; il est vrai que le roi ne le soupçonnait pas: il était trompé par ses capitaines, il croyait toutes ses compagnies complètes, et il continuait à payer la solde de beaucoup de soldats, ou morts, ou désertés, ou même qui n'avaient jamais existé. Il commençait à éprouver les mêmes embarras auxquels il avait si souvent exposé ses généraux, le manque d'argent et celui de munitions de guerre; mais cette détresse était bien plus vivement sentie dans le camp impérial. Toutefois Antonio de Leyva avait fait prendre patience à la garnison de Pavie, depuis long-temps privée de solde, en lui persuadant que son argent était tout prêt entre les mains du vice-roi Lannoy. Les landsknechts de celui-ci, au contraire, les soldats espagnols et les nouveaux renforts amenés par Bourbon, ne pouvaient se faire illusion sur la pauvreté de leurs généraux, et ils juraient qu'ils ne se remettraient pas en campagne avant d'avoir touché quelque argent. Pescara, qui, toute sa vie, avait cherché à plaire aux fantassins espagnols, réussit, à force d'adresse et de flatteries, à obtenir d'eux la promesse qu'ils le suivraient encore un mois sans solde. Frundsberg, le capitaine des landsknechts, excita l'émulation des Alle-

(1) Négociations avec le pape dans ce but. *Lettere de' Principi*, T. I, p. 143. — Martin Du Bellay, L. II, p. 359. — *Arn. Ferroni*, L. VII, p. 149. — *Fr. Belcarii*, L. XVIII, p. 347. — *Fr. Guicciardini*, L. XV, p. 283.

Digitized by Google

mands en leur représentant que c'étaient leurs frères et leurs compatriotes qui étaient assiégés dans Pavie, et il obtint d'eux la même promesse; mais les hommes d'armes résistèrent avec obstination jusqu'à ce que les officiers impériaux eussent sacrifié eux-mêmes toutes leurs épargnes pour leur avancer quelques écus. Enfin l'armée impériale se mit en mouvement de Lodi, le 25 janvier, pour s'approcher de Pavie, et forcer les Français à lever le siége (1).

Le roi, averti de la marche de l'armée ennemie, rappela à lui, de Milan, la Trémoille et Lescuns. Beaucaire assure qu'alors même « il ne faisait aucune des fonctions d'un gé-» néral; il consumait inutilement son temps avec Anne de » Montmorency, Brion et quelques autres favoris, ignorants » dans les affaires de guerre : il laissait à Bonnivet tout le soin » de l'armée, dont il se déchargeait lui-même; le plus sou-» vent il n'assistait pas même au conseil, il remettait à Bon-» nivet les avis des autres, et il ne tenait aucun compte de » l'opinion des vieux capitaines (2). » Il assembla cependant cette fois un conseil de guerre : ses plus vieux généraux, la Palisse, la Trémoille, le bâtard de Savoie, le duc de Suffolk de la Blanche-Rose, San-Sévérino et Lescuns, maréchal de Foix, insistèrent sur la nécessité de lever le siége et de prendre avec l'armée une des nombreuses positions qu'offre un pays coupé de canaux et de rivières, pour empêcher les Impériaux d'arriver jusqu'à Pavie. Ils assuraient que cette armée, sans argent comme sans munitions, ne pouvait manquer de se dissiper en peu de jours si on lui refusait la bataille, et qu'alors non seulement Pavie, mais toutes les places du duché, tomberaient sans efforts entre les mains des Français. Si l'on voulait absolument combattre, la Trémoille proposait du moins d'aller attaquer les Impériaux, au lieu de les attendre dans le camp (3). Bonnivet et Saint-Marsault

(1) Républ. ital., c. 115. — *Pauli Jovii Vita Ferdinandi Davali*, L. V, p. 379. — *Galeatius Capella*, L. IV, f. 47. — *Fr. Guicciardini*, L. XV, p. 290. — Martin Du Bellay, L. II, p. 379.

(2) *Fr. Belcarii*, L. XVIII, p. 552.—Mém. de Tavannes, T. XXVI, c. 1, p. 13.

(3) Mémoires de la Trémoille, c. 21, p. 231.

Digitized by Google

au contraire insistaient pour que le roi n'oubliât point sa dignité. « Un roi de France, disaient-ils, ne recule pas devant » ses ennemis : il ne se laisse pas faire la loi par eux ; il ne » renonce pas, à cause d'eux, aux places qu'il a résolu de » prendre, il ne change pas ses projets d'après leurs capri- » ces (1). » Leur avis l'emporta : le roi se contenta de resserrer ses logements ; il rassembla son armée en un seul corps, à gauche du Tésin, au-dessous de la ville ; son front, du côté de Lodi, par où venaient les ennemis, était couvert par un rempart et un fossé ; sa droite était appuyée au Tésin, sa gauche aux murailles d'un vaste parc, qui entourait la maison de chasse des ducs de Milan, à Mirebel : c'est ainsi qu'il attendit l'ennemi (2).

Cependant plusieurs échecs avaient affaibli les Français. Le Milanais Jean-Jacques de Médicis avait surpris le château de Chiavenna, et répandu ainsi l'alarme chez les Grisons, qui, se croyant menacés d'une guerre avec l'empereur, rappelèrent six mille hommes qu'ils avaient dans le camp du roi. Ceux-ci le quittèrent cinq jours avant la bataille (3). D'autre part, quatre mille Italiens, que le marquis de Saluces amenait de Savone au roi, se laissèrent surprendre dans une embuscade en traversant l'Alexandrin, et y périrent presque tous. Jean-Louis Palavicino, qui se rendait au camp avec un corps plus considérable encore, fut défait, le 15 février, à Casal-Maggiore, et demeura prisonnier des ennemis. Jean de Médicis enfin, le commandant des bandes noires, fut blessé à la cuisse, le 20 février, au moment où il venait de remporter un avantage signalé, et fut obligé d'abandonner le camp (4). En même temps le pape, insistant pour la paix, offrait de nouveau sa médiation ; il recommandait aussi d'aider les Génois à se remettre en liberté (5). Enfin, le 22 fé-

(1) Brantôme, Éloge de l'amiral Bonnivet, T. II, p. 159.

(2) *Arnold. Ferroni*, p. 131. — Martin Du Bellay, L. II, p. 383. — *Franç. Guicciardini*, L. XV, p. 291. — *Pauli Jovii Vita Davali*, L. VI, p. 391. — *Galeatius Capella*, L. IV, p. 51.

(3) Martin Du Bellay, p. 384. — *Arn. Ferroni*, p. 154.

(4) *Arn. Ferroni*, p. 153. — Républ. ital., c. 115.

(5) *Lettere de' Principi*, p. 148-149.

Digitized by Google

vrier, l'armée espagnole reçut 150,000 ducats, qui lui étaient envoyés d'Espagne (1).

Ainsi, la position de l'armée française, entre une place forte défendue par une nombreuse garnison et une armée qui venait l'assaillir, devenait tous les jours plus dangereuse. Dès le 1er février, Pescara, Lannoy et Bourbon s'étaient approchés jusqu'à un mille des avant-postes français. Cependant ils hésitaient s'ils attaqueraient le roi dans ses retranchements, et, pour l'en faire sortir, ils cherchaient chaque jour à engager des escarmouches. Le mois presque entier se passa de cette manière; enfin, le 24 février, Pescara résolut de pénétrer dans le parc de Mirebel, de le traverser pour arriver à Pavie, et de dégager ainsi la garnison; ou, s'il était attaqué tandis qu'il tournerait ainsi les Français par leur gauche, de les attirer du moins hors de leurs retranchements, dans le terrain ouvert du parc. Il fit abattre, à une grande distance du camp français, le mur de ce parc avec le bélier et la sape, dont les coups n'étaient point entendus au loin. Il fit revêtir aux troupes impériales des chemises blanches, pour qu'elles pussent se reconnaître dans l'obscurité, et il les fit entrer par cette brèche deux heures avant le jour. Toutefois les Français étaient sur leurs gardes : ils s'étaient rangés en bataille, et une formidable artillerie, commandée par Jacques Gaillot de Genouilhac, sénéchal d'Armagnac, couvrait leur front (2).

Lorsque l'avant-garde impériale, commandée par Alphonse d'Avalos, marquis de Guasto (3), eut commencé à passer, à portée du canon français, dans une plaine tout unie, les décharges de Jacques Gaillot firent dans ce corps d'épouvantables trouées. Le corps de bataille, conduit par Pescara, l'arrière-garde, sous les ordres de Lannoy et de Bourbon, devaient, à leur tour, se soumettre à ce feu meurtrier avant d'atteindre un petit vallon où un pli du terrain pouvait les mettre à cou-

(1) *Lettere de' Principi*, p. 153.

(2) Brantôme, Vie de Gaillot, T. II, p. 167.

(3) On le nomme indifféremment del Guasto, et del Vasto; les Espagnols le nomment Basto.

Digitized by Google

vert. Guasto fit éparpiller ses soldats, et prendre la course, pour qu'ils souffrissent moins dans cette traversée. A cette vue, le roi s'écria : « Les voilà qui fuient, chargeons !—Char- » geons, chargeons ! » répétèrent Bonnivet, Chabot et Saint-Marsault, et les autres jeunes courtisans qui l'accompagnaient. A l'instant, toute la gendarmerie s'élance de ses lignes, passe devant la tête de l'artillerie française, et en suspend le feu. Toutefois ces fuyards que François Ier croyait trouver en désordre s'étaient de nouveau rangés en bataille. La cavalerie ennemie était entremêlée d'arquebusiers espagnols ; et ceux-ci reçurent la charge des lances françaises avec un feu bien nourri. Beaucoup de vaillants chevaliers furent abattus, et les chevaux s'arrêtèrent dans leur course (1).

Les deux armées se trouvèrent alors en entier engagées : elles étaient à peu près égales en forces; chacune comptait environ quinze mille hommes de pied et quinze cents chevaux. Mais déjà le mouvement imprudent du roi avait donné l'avantage à ses ennemis ; il avait arrêté le feu de son artillerie, fort supérieure à celle des Impériaux, et il avait dégarni les flancs de ses Suisses et de ses landsknechts en se portant en avant. Pescara profita aussitôt de cette imprudence : il fit avancer huit cents fusiliers espagnols sur les flancs de la gendarmerie française, en même temps que le marquis del Guasto, avec toute l'avant-garde, se jetait dans le vide qu'avait laissé cette gendarmerie, et attaquait l'aile droite française, commandée par Anne de Montmorency. De toutes parts l'acharnement était extrême, et si l'armée françaises avait manqué à la tactique, elle rachetait cette faute par la plus brillante valeur. Les Suisses cependant, qui se trouvaient à l'aile droite, déconcertés par l'attaque de flanc qu'ils n'avaient pas dû attendre, ne soutinrent point leur antique réputation : leur capitaine Jean de Diesbach fut tué, et dans ce moment ils prirent la fuite, abandonnant Montmorency et Fleuranges, qui furent faits prisonniers. A côté d'eux était placé le duc de

(1) Mart. Du Bellay, L. II, p. 390.—*Fr. Belcarii*, L. XVIII, p. 554.—*Pauli Jovii Vita Davali*, L. VI, p. 394.

Digitized by Google

Suffolk de la Rose-Blanche (1), avec sa légion de landsknechts : il y fut tué. Près de lui périrent Longman d'Augsbourg, capitaine des landsknechts ; François de Lambesc, frère du duc de Lorraine ; Wittemberg de Lauffen, Théodoric de Schomberg ; et les landsknechts, ne se rebutant point par la perte de tant de chefs, furent presque tous massacrés sur la place. En même temps le roi, avec sa gendarmerie, se voyait attaqué en face, en flanc et par-derrière. Bonnivet, qui était auprès de lui, reconnaissant que la bataille était perdue, et qu'elle l'était par sa faute, courut, la visière haute, au plus épais des ennemis, et y fut tué (2). La Palisse, maréchal de Chabannes ; Lescuns, maréchal de Foix ; le vieux la Trémoille, le grand-écuyer Galéaz de San-Sévérino, Aubigny, le comte de Tonnerre et beaucoup d'autres grands seigneurs furent aussi tués auprès du roi. De toutes les parties de l'armée les chevaliers se dirigeaient vers l'endroit où ils savaient le roi en péril : Bussy d'Amboise lui-même, qui était chargé de contenir la garnison de Pavie, abandonna son poste pour venir au secours du roi, et fut tué en arrivant. Les Espagnols d'Antonio de Leyva, profitant de ce qu'il leur laissait le passage libre, arrivèrent alors sur le champ de bataille, et n'y trouvant plus d'ennemis, ils égorgèrent les prisonniers faits par leurs frères d'armes. Il n'y avait guère plus d'une heure que la bataille était partout engagée, et déjà elle était complétement perdue. Le duc d'Alençon, beau-frère du roi, avait pris la fuite avec l'arrière-garde, qu'il commandait. François avait montré une grande valeur personnelle ; on assure qu'il avait tué de sa main le marquis de Saint-Ange, dernier descendant de Scanderbeg (3). Autant il était brave, autant il était hors d'état de faire les fonctions d'un général d'armée. Quand il vit sa troupe en déroute, il

(1) Richard de la Pole, quatrième fils d'Élisabeth, sœur d'Édouard IV, et prétendant au trône d'Angleterre.

(2) Brantôme, Éloge de Bonnivet, T. II, p. 161.

(3) *Arn. Ferroni*, p. 155. — *Alfred d'Ulloa, Vita di Carlo V*, L. II, f. 99, dit au contraire que la bataille dura jusqu'à deux heures avant le coucher du soleil ; ce fut plutôt la poursuite et le massacre.

Digitized by Google

poussa son cheval au galop pour passer le pont du Tésin, ne sachant pas que les fuyards l'avaient coupé derrière eux : d'ailleurs, avant d'y arriver, il rencontra quatre fusiliers espagnols, qui l'arrêtèrent ; leurs fusils étaient déchargés, mais l'un d'eux abattit le cheval du roi d'un coup de crosse qu'il lui donna à la tête. Deux chevau-légers espagnols, Diégo d'Abila et Juan d'Urbiéta, arrivèrent sur ces entrefaites, sans reconnaître le roi, qui n'avait pas dit une parole, et qui était tombé, dans un fossé, sous son cheval ; ils remarquèrent la richesse de ses habits et le cordon de Saint-Michel dont il était décoré, et ils menacèrent les fusiliers de le tuer s'ils n'étaient pas admis au partage de sa rançon. Dans ce moment, un gentilhomme du duc de Bourbon, les uns disent la Mothe, d'autres Pompéran, arriva, et reconnut le roi : il courut au vice-roi Lannoy, qui le suivait de près, et l'amena assez à temps pour sauver cet important prisonnier, pendant que ses capteurs étaient prêts à se battre entre eux pour ses dépouilles. On le tira de dessous le cheval, qui l'accablait ; on lui dit que le vice-roi était près de lui ; alors, pour la première fois, il parla, il confessa qu'il était le roi, et il se rendit. On le désarma aussitôt, et on lui trouva deux petites blessures, au visage et à la main (1). Parmi les prisonniers se trouvaient aussi le jeune roi de Navarre, le bâtard de Savoie, Anne de Montmorency, le comte de Saint-Pol, Brion Chabot, Laval, Chandieu, Aubricourt, Fleuranges, Frédéric de Bozzolo et deux Visconti (2).

La résistance des Français cessa au moment où ils apprirent que leur roi était prisonnier ; mais le massacre dura quelque temps encore : aussi beaucoup de fuyards n'espérant point de

(1) Lettre de l'ambassadeur du pape à Venise. — *Lettere de' Principi*, T. I, f. 151 *verso*.

(2) Mart. Du Bellay, L. II, p. 395. — La Trémoille, c. 21, p. 236. — *Arn. Ferroni*, L. VII, p. 155. — *Fr. Belcarii*, L. XVIII, p. 554.— *Georg. Frundsberg*, B. III, f. 49. — *Galeatius Capella*, L. IV, f. 52. — *Pauli Jovii Vita Davali*, L. VI, p. 402. — *Franç. Guicciardini*, L. XV, p. 297. — Brantôme, Éloge de François Ier, T. II, p. 230. — Guill. Paradin, Histoire de notre temps, L. II, p. 41. — *Ferreras*, T. XIII, p. 43. — *Miniana*, L. II, cap. 6, p. 75.

Digitized by Google

merci, se précipitèrent dans le Tésin pour le traverser à la nage, et périrent dans les flots. La perte des Français fut estimée à huit mille hommes; on assura que les Impériaux n'en avaient pas perdu plus de sept cents. Empressés de recueillir leur riche butin, et de mettre en sûreté leurs prisonniers, ils ne s'éloignèrent point du champ de bataille, tandis que le comte de Clermont se retirait par le Piémont, à la suite du comte d'Alençon, en coupant les ponts après lui; que Théodore Trivulzio évacuait Milan, et se retirait par le lac Majeur; qu'enfin de tous les côtés à la fois les Français, dans la même journée, sortaient de la Lombardie (1). Le duc d'Albany, qui, avec un corps d'armée, s'était avancé jusqu'à l'entrée du royaume de Naples, y était, depuis le 15 février, arrêté à Formello, par la maladie (2).

Le connétable de Bourbon, au moment où il apprit que le roi était prisonnier, lança en l'air, en signe de joie, le bâton de commandement, ou l'estoc qu'il tenait à la main, et l'ayant saisi de nouveau et remis au fourreau, il contint l'éclat de sa joie, descendit de cheval, et vint auprès de son souverain prisonnier lui baiser la main (3). François fut d'abord conduit dans la tente du vice-roi Lannoy, autour de laquelle se pressaient tous les officiers espagnols, et même les soldats, dont aucun ne voulait se retirer sans l'avoir vu. Il fut bientôt transféré dans la citadelle de Pizzighittone, et là Bourbon fut de nouveau introduit dans sa chambre. On assure qu'en le voyant entrer, le roi lui dit : « Êtes-vous bien fier de votre victoire, quand ce sont vos proches qui sont opprimés, vaincus, dissipés? — Sire, répondit celui-ci, si je n'y avois pas été forcé, combien volontiers je m'en serois abstenu. » Alors ils se retirèrent dans l'embrasure d'une fenêtre, où ils causèrent une demi-heure à l'écart. Pompéran, qui avait si fort contribué à sauver Bourbon, se montra dès-lors si officieux envers le roi pendant toute sa captivité, qu'il rentra ainsi en grâce

(1) Hist. des Républ. ital., c. 113.
(2) *Lett. de' Princ.*, T. I, f. 149.
(3) *Ibid.*, f. 153.

Digitized by Google

auprès de lui (1). Alarçon, capitaine d'infanterie espagnole, avait été chargé de garder François dans Pizzighittone jusqu'à ce qu'on sût quelle décision Charles-Quint prendrait à son égard. Le roi, impatient de connaître cette décision, donna au commandeur Pennalosa, chargé de porter à l'empereur les nouvelles de sa défaite, la permission de traverser la France (2). Il lui remit lui-même une lettre dans laquelle il implorait la générosité de l'empereur. Le style de François était en général diffus et traînant : sa lettre est longue et peu signifiante ; nous nous contenterons d'en rapporter ces phrases : « Par quoi, s'il vous plaist avoir cette honnête pitié, et moyenner la sûreté que mérite la prison d'un roi de France, lequel on veut rendre ami, et non désespéré, vous pouvez faire un acquest, au lieu d'un prisonnier inutile, de rendre un roi à jamais votre esclave (3). » Le même commandeur portait une lettre de François à sa mère, à laquelle, en en détachant une seule phrase, on a donné une célébrité qu'elle ne méritait pas ; la voici tout entière : « Pour vous avertir comment se porte le ressort de mon infortune, de toutes choses ne m'est demouré que l'honneur et la vie, qui est sauve; et pour ce que, en notre adversité, cette nouvelle vous fera quelque peu de reconfort, j'ai prié qu'on me laissât vous écrire ces lettres, ce qu'on m'a agréablement accordé. Vous suppliant ne vouloir prendre l'extrémité de vous-même, en usant de votre accoutumée prudence, car j'ai espoir en la fin que Dieu ne m'abandonnera point; vous recommandant vos petits-enfans et les miens; vous suppliant faire donner sûr passage et le retour pour l'aller et le retour en Espagne à ce porteur, qui va vers l'empereur pour savoir comme il faudra que je sois traité. Et sur ce très humblement me recommande à votre bonne grâce (4). » Il n'y a peut-être aucun lieu de blâmer le style

(1) *Arn. Ferroni*, L. VII, p. 157.

(2) *Robertson's*, B. IV, p. 298.

(3) Registre manuscrit du parlement; au 10 novembre 1525, cité par Dulaure. Histoire de Paris, T. III, p. 5.

(4) Dulaure, Hist. de Paris, T. III, p. 4, d'après une chronique manuscrite

très humble de ces lettres, car alors cette humilité passait pour un mérite; mais on doit s'étonner de la hardiesse de ceux qui ont fait de la dernière le billet fameux par son laconisme et son énergie. « Madame, tout est perdu fors l'honneur (1). »

de Nicaise Ladam, roi d'armes de Charles V, p. 191, et les registres du parlement, au 10 novembre.

(1) Daniel, Histoire de France, T. V, p. 545, raconte le premier cette lettre laconique. Il cite Antonio de Vera. Hist. de Charles V.

CHAPITRE IV.

Effroi que cause en France la captivité du roi. Négociations avec l'Angleterre et avec les États d'Italie. Traité de Madrid. François Ier, remis en liberté, ne veut plus l'observer. Il recommence la guerre. Ligue sainte. Il compromet tous ses alliés, et les abandonne ensuite par le traité de Cambrai.—1525-1529.

La France n'avait point encore appris, ni par la captivité du roi Jean, ni par la folie de Charles VI, combien il est essentiel qu'une monarchie se précautionne contre les infortunes qui peuvent frapper la personne seule du monarque. L'État était confondu réellement, et aux yeux de tous, avec l'individu qui aurait dû n'en être que le chef. Il délirait quand le roi était fou, il semblait être aux mains de ses ennemis quand le roi était captif. François Ier, plus prudent que le roi Jean, avait, il est vrai, en partant pour l'Italie, déféré la régence du royaume à sa mère, Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême; en sorte qu'une autorité légitime était reconnue en France, malgré sa captivité : mais la souveraineté était demeurée entière dans sa personne; lui seul pouvait traiter, lui seul était appelé à faire des sacrifices pour sa propre rançon, et représentait la volonté de la France, encore que le danger ou la crainte ne lui permissent plus à lui-même d'avoir une volonté.

C'est à Lyon que la duchesse d'Angoulême reçut la funeste nouvelle de la défaite et de la captivité de son fils. Le royaume était dans un danger imminent; sa principale armée était détruite, ses trésors dissipés, ses peuples, accablés par les im-

Digitized by Google

positions et réduits au désespoir, ne pouvaient plus payer : on savait qu'il existait un parti nombreux de mécontents, et l'on pouvait craindre qu'il ne se ralliât au duc de Bourbon, le premier prince du sang. Après lui, le plus grand personnage du royaume, le duc d'Alençon, était accusé de s'être dérobé aux dangers de la bataille de Pavie par une retraite précipitée; et, un mois après son retour à Lyon, il y mourut de honte et de douleur. Le troisième des princes du sang, le duc de Vendôme, après la fuite ou la mort des deux premiers, devenait chef de la maison régnante. On le soupçonnait d'être toujours demeuré en correspondance avec son cousin le duc de Bourbon. Il était gouverneur de la Picardie, et commandait l'armée la plus rapprochée de la capitale. Ceux que les malheurs de l'État, le poids des impôts, la destruction des anciennes libertés, la violation de toutes les lois par le chancelier Duprat, avaient aigri contre le gouvernement, disaient qu'au premier des princes du sang appartenait la régence, et non à une femme étrangère, qui n'était pas même princesse. Entre les conseillers au parlement de Paris, il y en eut plusieurs qui suggérèrent à Vendôme de réclamer ses droits, et qui lui promirent de le seconder. C'était parmi eux que couvait le plus profond ressentiment contre Duprat, comme violateur impudent de la justice et des lois (1). Cependant la France était perdue si le peu de forces dont elle disposait encore s'était divisé dans ce moment critique. Vendôme le sentit, et chargeant le comte de Brienne de le remplacer en Picardie, il partit pour Lyon sans s'arrêter à Paris. Louise de Savoie, reconnaissante, le nomma président du conseil (2).

C'était le 7 mars que la première nouvelle de la déroute de Pavie et de la captivité du roi était arrivée à Paris. Le parlement, dès qu'il en fut informé, manda l'archevêque d'Aix, gouverneur de Paris, le prévôt des marchands, les échevins et le lieutenant-criminel, afin de prendre avec eux des me-

(1) Mémoires de Martin Du Bellay, T. XVIII, L. III, p. 4. — *Fr. Belcarii* L. XVIII, p. 559.

(2) Martin Du Bellay, *ibid.*, p. 5.

Digitized by Google

sures pour la sûreté de la ville, comme si l'ennemi eût été déjà devant les murs. Il ordonna que cinq des portes de la capitale seulement demeurassent ouvertes, et que des conseillers au parlement et à la chambre des comptes y fissent sans cesse la garde avec les bourgeois. Il fit tendre des chaînes en travers de la rivière, il en fit préparer d'autres pour fermer les rues à la première alarme, et il appela le vieux seigneur de Montmorency, dont les deux fils avaient combattu à Pavie, pour venir prendre le commandement de Paris (1). Ces mesures de précaution contre une attaque immédiate n'étaient pas seulement prises dans la capitale; des commissaires envoyés par la régente arrivèrent successivement dans toutes les bonnes villes: ils y exposèrent la calamité dont le royaume avait été frappé; ils recommandèrent de détourner la colère de Dieu par des jeûnes, par des prières, et surtout par le supplice de ceux qu'on regardait comme les ennemis de Dieu; ils signalèrent comme les plus dangereux, les joueurs, les blasphémateurs, et tous ceux qui étalaient un trop grand luxe dans leurs habits; ils conseillèrent enfin aux magistrats de chaque ville d'en fermer les portes, d'en exclure les personnes suspectes, de redoubler de vigilance sur les étrangers, et de se pourvoir d'armes de défense. A Poitiers, la ville peut-être la plus éloignée du danger, ces communications furent faites le 3 avril 1525 (2).

Il y avait à peine huit jours que les Parisiens avaient reçu ces fatales nouvelles, lorsqu'ils furent avertis qu'un corps de dix-huit cents cavaliers avait passé à Vitry, et qu'il avait pillé les paysans, en criant *Vive Bourbon!* Probablement ils n'avaient proféré ce cri que pour effrayer les villageois, prendre querelle avec eux, et faire naître une occasion de pillage (3). En même temps, quelques prédicateurs se déchaînaient dans les chaires contre la régente, et des billets anonymes, semés dans les rues, l'accusaient, avec le chance-

(1) D. Félibien, Hist. de la ville de Paris, T. II, p. 952.
(2) Annales d'Aquitaine, T. IV, f. 218.
(3) D. Félibien, Hist. de la ville de Paris, p. 956.

Digitized by Google

lier Duprat, de tous les malheurs de l'État (1). Le parlement, doublement alarmé, d'une part sacrifia six mois de ses gages pour venir au secours de l'État, de l'autre fit saisir entre les mains des receveurs tous les deniers publics qui se trouvaient dans leurs caisses, afin de les employer aux fortifications de Paris et des petites places du voisinage (2).

Le gouvernement aurait été bientôt désorganisé si le parlement de Paris avait persisté dans cette usurpation de pouvoirs, et si les autres autorités locales l'avaient imité. La marche des troupes qui avait inspiré aux Parisiens tant d'alarmes n'était pas d'un moins fâcheux exemple; c'était le comte de Guise, gouverneur de Champagne et de Bourgogne, qui l'avait ordonnée, effrayé d'un mouvement populaire qui, de l'Allemagne, s'était communiqué à la Lorraine, et qui lui paraissait bien plus redoutable que l'invasion d'un monarque ennemi. Les paysans de la Souabe, et d'autres parties de l'Allemagne, dans les têtes desquels fermentaient les idées de la réforme, avaient voulu la porter de l'ordre religieux dans l'ordre politique; ils ne prétendaient payer que les grandes dîmes et point les petites, que les cens et les droits féodaux fixés anciennement, non ceux que les seigneurs ajoutaient tous les jours; ils voulaient ne rendre à leurs seigneurs que les services qui conviennent à des hommes libres, et non les œuvres serviles qu'on leur imposait seulement pour les humilier; car ils soutenaient qu'il ne devait plus y avoir d'esclaves parmi les chrétiens, et que le sang du Christ les avait tous rachetés (3). Luther vit bientôt avec effroi que les princes, les gentilshommes, les bourgeois même, rejetaient ces demandes avec indignation; qu'ils accusaient la réforme de favoriser la sédition, et qu'elle perdrait tout crédit auprès d'eux si le chef des réformateurs donnait à entendre que le christianisme proscrivît l'esclavage. Il répondit donc aux demandes écrites des paysans par un long discours, où il leur enseignait que les vertus

(1) D. Félibien, Hist. de la ville de Paris, p. 958.
(2) Garnier, d'après les registres du parlement, T. XII, p. 337.
(3) *Jo. Sleidani*, Comm., L. V, f. 76.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Le comte de Guise, après cette expédition, était arrivé à Lyon, auprès de la régente; le maréchal de Lautrec, gouverneur de Guienne et de Languedoc, s'y était rendu également, après avoir pourvu à la défense des deux routes qui, d'Espagne, pouvaient conduire en France par Bayonne et par Narbonne (1). De concert avec eux, Louise donna ordre au marquis de Saluces de rassembler les restes de l'armée battue à Pavie, et d'offrir aux soldats de leur payer les arrérages de leurs solde pour les rappeler sous leurs drapeaux. Elle chargea André Doria d'aller, avec sa flotte, chercher le duc d'Albany, qui, avec son corps d'armée, était toujours dans les États de l'Église, et de le ramener en Provence (2). Enfin elle écrivit aux divers parlements, de Paris, Toulouse, Bordeaux, Rouen, Dijon et Grenoble, pour les engager à tranquilliser les habitants de leur ressort, et leur montrer les ressources de la France (3). Le sire d'Alligre et Adam Fumée, qui avaient reçu cette commission auprès du parlement de Paris, lui déclarèrent, le 21 mars, « que la principale espé-
» rance de Madame est en Messieurs de la cour, et, après
» eux, à ceux de la ville de Paris, auxquels le roi recom-
» mandoit ladite Dame et Messieurs ses enfants, et lui avoit
» mandé qu'elle se retirât en cette ville, et y amenât Mes-
» sieurs ses enfants (4). »

Le parlement de Paris n'était nullement animé d'un esprit de liberté ou de résistance; mais ces magistrats, fort honnêtes gens, très dévoués à la chose publique, et en général très savants dans les lois, n'entendaient rien à la politique ou à l'administration : aussi, lorsqu'ils voulurent essayer de s'en mêler, ne surent-ils faire autre chose que troubler le gouvernement. En réponse à l'invitation de la régente, ils lui envoyèrent une députation, chargée de lui porter des remontrances (5). Ils lui disaient que le malheur qui venait de frap-

(1) *Arn. Ferroni*, L. VII, p. 157. — Hist. du Langued., T. V, L. XXXVII, p. 123.
(2) Martin Du Bellay, L. III, p. 5.
(3) *Arn. Ferroni*, L. VII, p. 157.
(4) Preuves de l'histoire de Paris de D. Félibien, T. II, p. 656.
(5) *Ibid.*, p. 657.

Digitized by Google

per le royaume devait, avant tout, être attribué à l'indulgence dont on avait usé envers ceux qui étaient atteints de l'hérésie luthérienne. Le parlement demandait qu'ils fussent exterminés; il attribuait le progrès de cette hérésie à la suppression de la pragmatique-sanction, dont il demandait le rétablissement. Il demandait encore que le roi révoquât toute aliénation du domaine, des aides et des gabelles, dont il avait engagé pour plus de 1,500,000 livres, et, au lieu de rembourser les financiers qui avaient pris ces revenus en nantissement, il voulait qu'on les poursuivît comme coupables d'avoir volé l'État; il sollicitait enfin des ordonnances somptuaires contre le luxe, qu'il regardait comme la cause principale de la misère. Plus raisonnable et mieux instruit quand il parlait de l'administration de la justice, il réclamait ensuite la suppression des évocations au grand conseil, qui enlevaient les plaideurs à leurs juges naturels; l'abolition des commissions judiciaires et des confiscations anticipées, car il n'était pas rare que le roi donnât à un de ses favoris la fortune d'un prévenu, en même temps qu'il choisissait parmi les ennemis de celui-ci, quelquefois même parmi ceux qui se partageaient ses dépouilles, les hommes qu'il chargeait de le condamner. Le parlement enfin protestait contre la vénalité des offices, qu'il signalait comme l'opprobre de la magistrature (1).

La régente sentait bien qu'elle ne pouvait donner satisfaction au parlement sur la plupart de ces demandes; que ce n'était pas au milieu des besoins urgents qui la pressaient qu'il lui serait facile d'abolir les abus; que d'ailleurs il lui importait trop de conserver la faveur du pape pour risquer de se brouiller avec lui en rétablissant la pragmatique-sanction. De toutes les demandes du parlement, une seule lui coûtait peu à satisfaire : c'était celle qui concernait les malheureux luthériens. Elle n'avait aucun zèle pour la foi, mais elle ne montrait aussi aucune sympathie pour ceux qu'exaltaient les idées religieuses. Elle fit saisir un homme de lettres du Bourbonnais, nommé Jacques Pavanes, qui

(1) Garnier, d'après les registres du parlement, T. XII, p. 337.

Digitized by Google

avait été attiré à Meaux par l'évêque, à cause de son savoir; et l'ayant fait condamner comme relaps, elle le fit brûler vif en la place de Grève. Peu après, un autre luthérien, surnommé l'Ermite de Livry, fut aussi brûlé vif au parvis Notre-Dame, avec un grand apparat. « La grosse cloche du temple » étant sonnée à grand branle, pour émouvoir le peuple de » toute la ville, disant et affirmant les docteurs, qui le voyoient » persévérer avec telle constance, que c'étoit homme damné » qu'on menoit au feu d'enfer (1). » Ce fut alors que Guillaume Farel s'enfuit à Genève, où il prêcha la réforme, et que Jacques Fabri, qui passait pour un des plus habiles docteurs de la Sorbonne, fut sauvé du supplice du feu par la duchesse d'Alençon, sœur du roi, qui sut plus tard intéresser son frère en faveur de ce savant persécuté (2).

La régente et son conseil s'occupaient en même temps de diviser les ennemis de la France. Si le roi d'Angleterre Henri VIII avait persisté dans son alliance avec l'empereur, s'il avait attaqué François en Picardie tandis que celui-ci éprouvait en Italie une si fatale déroute, le royaume, épuisé, dégarni de troupes, privé de chef, aurait eu peine à résister : mais, dès avant la bataille de Pavie, quelque froideur s'était manifestée entre les deux souverains. Le cardinal Wolsey avait cessé d'être courtisé par l'empereur, et son orgueil s'en était offensé (3). D'après le traité de Windsor, Charles V devait épouser Marie, fille de Henri VIII; cependant on savait qu'il avait demandé la main d'Isabelle de Portugal, et que Henri avait offert sa fille au roi d'Écosse. Par ce même traité, Henri avait promis d'attaquer la France du côté de la Picardie, et Charles du côté de la Guienne : ni l'un ni l'autre n'avait tenu son engagement; tous deux cependant s'accusaient réciproquement d'y avoir manqué (4).

Mais, lorsque la nouvelle de la captivité de François Ier fut portée en Angleterre, Henri VIII et son ministre Wolsey

(1) Théod. de Bèze, Histoire ecclésiastique L. I, p. 7.
(2) *Jo. Sleidani*, Comm., L. V, f. 83, *verso*.
(3) *Fr. Belcarii*, L. XVIII, p. 560.
(4) Rapin Thoyras, T. VI, L. XV, p. 212.

Digitized by Google

comprirent que la sûreté du pape exigeait un changement d'alliances, d'autant que la poursuite de leurs premiers projets et de leurs premiers ressentiments ne les conduirait, par la victoire, s'ils l'obtenaient, qu'à la servitude Il n'était pas impossible en effet à Henri de démembrer la France, d'acquérir la Picardie, la Normandie, la Guienne, peut-être même l'Ile-de-France; mais tout le reste du royaume serait tombé aux mains de l'empereur, et celui-ci, maître de l'Espagne, de l'Allemagne, des Pays-Bas et de l'Italie, rêvant déjà la monarchie universelle, ne tarderait pas à vouloir reprendre aux Anglais les provinces qu'il leur aurait d'abord cédées. Les conséquences du traité de Grenade, pour le partage du royaume de Naples, se reproduiraient, mais sur un plus grand théâtre; les Français eux-mêmes, plutôt que de demeurer partagés, s'uniraient aux Impériaux contre les Anglais, et ceux-ci ne recueilleraient d'une conquête passagère que honte et que ruine. Cependant c'est peut-être une des plus grandes preuves de jugement et de décision données par Henri VIII, que d'avoir su renoncer à temps à ce rêve brillant. Il fit immédiatement à l'empereur, en réponse à la communication qu'il reçut de lui, relative à la victoire de Pavie, des demandes qui devaient amener une brouillerie. Charles ne devait, disait-il, conclure aucun traité avec François, sans faire valoir les droits de Henri à la couronne de France; il devait pousser immédiatement ses armées dans le royaume, et en même temps lui livrer François, qu'il prétendait être compris dans la clause par laquelle les deux souverains s'engageaient à se livrer réciproquement les rebelles l'un de l'autre; car il affectait de ne le regarder que comme un prince révolté contre lui (1). Comme il s'y était attendu, Henri ne reçut de Charles que des réponses évasives; il invita alors Louise de Savoie à lui envoyer des ambassadeurs, et, dès le 9 juin, celle-ci leur avait donné, à Lyon, des lettres de créance (2). Elle les chargeait de détacher, à tout prix, l'Angleterre de l'empereur; et en effet ses

(1) Rapin Thoyras, L. XV, p. 215.
(2) Rymer, T. XIV, p. 37.

Digitized by Google

deux négociateurs, Jean de Brinon et Joachim de Passano, signèrent à Moore, le 30 août 1525, une alliance défensive entre les rois de France et d'Angleterre. Par deux autres traités de la même date, le roi de France reconnaissait devoir au roi d'Angleterre deux millions d'écus d'or, qu'il s'engageait à payer en vingt ans, à raison de 100,000 écus par année. Les arrérages du douaire de Marie, sœur de Henri et veuve de Louis XII, furent réglés en même temps (1).

Si le roi d'Angleterre avait été alarmé de la victoire de l'empereur, son allié, les États d'Italie avaient eu lieu de l'être bien davantage encore. L'armée victorieuse était au milieu d'eux, enivrée d'orgueil, dépourvue d'argent, et accoutumée à tous les excès. Déjà elle avait commencé à demander impérieusement aux petits États qui l'entouraient, des contributions de guerre; en même temps elle ne se maintenait dans le pays qu'elle occupait que par le pillage des paysans et par des réquisitions sur les villes. Après s'être fait donner de l'argent par le duc de Ferrare et la république de Lucques, elle en demandait au pape et aux Vénitiens, et les généraux impériaux ne cachaient plus les prétentions de leur maître à la souveraineté de toute l'Italie. Les Vénitiens, les premiers, sentirent la nécessité d'armer toute la péninsule pour la défense de sa liberté; et, dès le 6 mars, ils dépêchèrent un ambassadeur en Angleterre pour tâcher de s'entendre avec Henri VIII sur la conservation de l'équilibre de l'Europe (2). Le pape avait, de son côté, voulu se préparer à la résistance, et, le 16 mars, le dataire apostolique avait écrit au nonce, en Angleterre, de travailler à une ligue avec Henri VIII et les Vénitiens (3). Dès que ceux-ci entrevirent la chance d'un accord possible avec Henri, le nonce du pape en Suisse reçut commission, le 2 juillet, de s'assurer s'il pourrait lever sans bruit dix mille Suisses, prêts à descendre d'un moment à l'autre en Italie, à la solde du saint-siége et des Vénitiens (4).

(1) Rymer, T. XIV, p. 48 et suiv.
(2) *Lett. de' Princ.*, T. I, f. 153, *verso*.
(3) *Ibid.*, f. 157, *verso*.
(4) *Ibid.*, f. 164, *verso*.

Digitized by Google

En même temps, des communications avaient été faites à la régente par ces deux puissances : on l'invitait à ne désespérer de rien, et à seconder l'Italie avec toutes ses forces, car celle-ci était prête à prendre les armes; elle l'assisterait à son tour, et lui ferait rendre son fils.

Déjà les fondements d'une ligue formidable pour résister à la puissance impériale, et l'arrêter au milieu de ses victoires, étaient jetés dans toute l'Europe ; mais malheureusement les destinées des nations étaient alors confiées à des hommes sans caractère et sans bonne foi. Ils étaient assez clairvoyants pour comprendre les avantages de la hardiesse, mais en même temps assez pusillanimes pour ne la demander que dans les autres : ils préféraient échapper au péril douteux du présent, quoiqu'ils se précipitassent ainsi dans le danger certain et bien plus grave de l'avenir. Ne conservant aucune loyauté en politique, ils ne recherchaient des amis que pour les sacrifier et se mettre en sûreté à leurs dépens. Les Vénitiens, qui les premiers avaient parlé de défendre à main armée l'indépendance italienne, étaient universellement accusés de promettre, dans toutes les ligues, plus qu'ils ne comptaient tenir (1). Le pape Clément VII, plus alarmé encore qu'eux, parce qu'il savait que sa correspondance secrète avec François Ier était tombée entre les mains de l'empereur, avait d'abord montré le plus grand empressement à entrer dans la ligue proposée: mais bientôt l'archevêque de Capoue, que lui avait envoyé Charles de Lannoy, vice-roi de Naples, l'avait fait changer d'avis, et signer, le 1er avril, un traité qui le rattachait au parti impérial (2). Lannoy n'avait voulu que jeter du trouble dans l'esprit du pape, et promettre pour ne pas tenir : il refusa de ratifier le traité ; et ce fut alors seulement que Clément VII recommença ses pratiques avec la France. Enfin Louise de Savoie, de son côté, trompait les alliés qui s'offraient à elle : prodigue de promesses, elle ne les encourageait que pour les sacrifier. En les armant, elle les dénonçait à

(1) *Fr. Guicciardini*, L. XVI, p. 302.
(2) *Ibid.*, p. 30.

Digitized by Google

l'empereur ; elle n'avait d'autre but que de lui faire peur de l'Italie, et de rehausser l'importance d'un pays qu'elle offrait de lui livrer comme rançon de son fils.

Au milieu de ces intrigues et de cette fermentation, la situation de l'armée qui avait remporté la victoire de Pavie n'était pas sans danger. Ses trois chefs, Bourbon, Lannoy et Pescara, n'étaient pas d'accord, et s'accusaient réciproquement. Ils manquaient d'argent, et ne cessaient d'être menacés par leurs soldats, qui demandaient leurs soldes arriérées. Ils connaissaient la haine des Italiens, leur ardent désir de secouer le joug et leurs projets de ligue ; ils avaient à craindre que le premier acte d'hostilité de ceux-ci ne fût de leur enlever leurs prisonniers, et surtout François Ier ; ils craignaient également que leurs propres soldats ne s'emparassent de lui, comme gage des soldes qui leur étaient dues, ou peut-être avec l'intention de le revendre aux Français et à leurs alliés en Italie : ils étaient donc obligés de faire garder le roi par un corps d'armée tout entier. Cette crainte fut redoublée encore par l'évasion du roi de Navarre, fait prisonnier en même temps que François, et gardé presque avec autant de soin dans la citadelle de Pavie : cependant François de Rochefort, un de ses chambellans, avait réussi à lui procurer des échelles de cordes, et à le faire passer ainsi par-dessus les murs et à travers les fossés. Il avait, il est vrai, été contraint de menacer son maître pour le forcer à persévérer ; car le jeune Henri II, alors âgé de vingt-deux ans, quand il avait vu qu'il lui fallait demeurer suspendu au-dessus de l'abîme, avait manqué de cœur et voulu retourner en prison ; mais Rochefort, qui savait qu'il paierait de sa tête sa tentative si elle échouait, le contraignit de continuer, et le mit enfin en sûreté (1).

Toutefois Pescara et Bourbon désiraient conserver leur prisonnier sous leur main, comme gage de leur victoire et peut-être comme instrument de quelques projets d'ambition personnelle. Ils l'avaient enfermé dans la forteresse de Pizzighittone, qu'ils faisaient garder, chacun de leur côté, par les troupes

(1) *Arn. Ferroni*, L. VIII, p. 160.

Digitized by Google

sur lesquelles ils comptaient le plus. Lannoy, qui était inférieur à l'un et à l'autre en talents militaires, mais qui voulait s'attribuer le principal mérite de la victoire de Pavie, comprit bien que Charles-Quint ne se sentirait vraiment maître de son rival que quand il le tiendrait en Espagne, et il résolut de lui procurer cet avantage, en dérobant son projet à ses deux collègues. Il s'attacha pour cela à en inspirer le désir à François Ier lui-même. Beaurain, seigneur de Roeux, était déjà venu lui apporter les conditions que Charles V mettait à la paix. Elles étaient accablantes : François devait restituer la Bourgogne et tout l'héritage de Charles-le-Téméraire, rétablir, en faveur de Bourbon, le royaume de Provence, renoncer à tout droit sur l'Italie, et payer au roi d'Angleterre les dettes de l'empereur (1). François ne pouvait croire que ce fussent là les termes auxquels le réduirait son rival, et qu'il voulût abuser à ce point de l'avantage que lui avait donné la fortune. Lannoy le confirma dans cette opinion, et l'assura que son traité se conclurait sans peine dès qu'il serait auprès de Charles V, parce que les deux monarques, accoutumés à la politesse, aux égards mutuels, au désir de se surpasser l'un l'autre en générosité, traiteraient plus convenablement en personne l'un avec l'autre. Mais, pour passer d'Italie en Espagne, il fallait traverser une mer où la flotte d'André Doria, réunie aux galères provençales de La Fayette, avait une grande supériorité sur celle des Impériaux. Lannoy ne pouvait hasarder dans les mers de Marseille son prisonnier, sans avoir reçu l'assurance que les Français ne le remettraient pas en liberté. François Ier, impatient d'arriver en Espagne, la donna. Il expédia de Pizzighittone le maréchal de Montmorency à la régente sa mère, pour lui demander de faire conduire à Gênes six de ses galères, qui seraient ensuite montées par des soldats espagnols, et sur lesquelles il effectuerait son passage, tandis que la régente désarmerait toutes les autres. D'autre part, Lannoy avait persuadé à ses deux collègues de

(1) Mart. Du Bellay, L. III, p. 9. — Gaillard, Hist. de François Ier, T. III, p. 329.

Digitized by Google

faire conduire le roi par le capitaine Alarcon, à la garde duquel il était confié, de Pizzighittone à Gênes, comme en un lieu de plus grande sûreté. Trois cents lances et quatre mille fantassins espagnols l'y accompagnèrent vers la fin de mai. Tout à coup Lannoy le fit embarquer, annonçant qu'il le menait à Naples, et il cingla d'abord vers Porto-Venere; mais y ayant rencontré les six galères françaises qui lui étaient données pour gage, il en repartit, le 7 juin, pour l'Espagne; le 15, il arriva au port de Roses en Catalogne; puis, en suivant la côte, il vint déposer son prisonnier dans la forteresse de Xativa, au royaume de Valence (1).

Charles-Quint n'avait point été informé d'avance du projet de Lannoy, et il ne l'apprit que lorsqu'il fut en même temps averti que son rival était arrivé en Espagne, enfermé dans une forteresse, et à l'abri de toutes les tentatives que ses amis pourraient faire pour le remettre en liberté. Il en éprouva une grande joie, et une vive reconnaissance pour Lannoy. Il ordonna à celui-ci d'amener son prisonnier à Madrid; mais il évita de se trouver lui-même dans cette ville. Charles, maître de ses passions, attentif aux convenances extérieures, et n'oubliant jamais qu'il était sur un grand théâtre, exposé aux regards de tous, s'était attiré de grandes louanges pour la manière dont il avait reçu la première nouvelle de sa victoire. Il l'avait rapportée uniquement à Dieu, il avait parlé avec un tendre intérêt du malheur de son rival captif, et interdit toute réjouissance publique (2). Dans le même temps, il y avait eu un échange de lettres entre la régente Louise de Savoie et Charles V, dans lesquelles la première appelait l'empereur son fils, et Charles nommait la régente sa mère (3); mais personne ne savait mieux que Charles V se couvrir de ces

(1) Martin Du Bellay, L. III, p. 12. — *Fr. Guicciardini*, L. XVI, p. 323. — *Arnold. Ferroni*, L. VIII, p. 160. — *Fr. Belcarii*, L. XVIII, p. 562. — Gaillard, T. III, c. 11, p. 307. — Miniana, L. II, c. 7, p. 78. — Ferreras, T. XIII, p. 51.

(2) *Alf. de Ulloa, Vita di Carlo V*, L. II, p. 100. — *Robertson's history of Charles V*, L. IV, p. 298.

(3) *Arn. Ferroni*, L. VIII, p. 159.

Digitized by Google

dehors hypocrites pour se dispenser des véritables vertus. On assure que son confesseur, l'évêque d'Ozma, lui avait conseillé de rendre à François la liberté sans condition, en se fiant à sa reconnaissance; que Frédéric de Tolède, duc d'Albe, lui avait conseillé, au contraire, de profiter avec la dernière rigueur de la calamité de son rival pour anéantir sans retour la monarchie française. Les discours de ces deux conseillers, copiés depuis par tous les historiens, sont probablement une invention rhétorique de Guicciardini, qui voulait exposer dans ce cadre tout ce que la politique pouvait suggérer pour et contre sur cette question (1). Charles s'était décidé de bonne heure au parti le moins généreux. Il avait cependant encouragé la régente en lui faisant croire qu'il était prêt à traiter; et ce fut dans ce but que deux trèves furent signées, l'une, à Bréda, le 14 juillet, pour six mois, qui était limitée aux seuls Pays-Bas; l'autre, à Tolède, le 11 août, pour trois mois, qui s'étendait aux deux monarchies et à tous leurs alliés (2).

François s'était déterminé de bonne heure à subir des conditions fort dures pour pouvoir recouvrer sa liberté; ce furent celles qu'il chargea Beaurain de communiquer en réponse à l'empereur. Il offrait de lui abandonner sans retour tout ce qu'il possédait en Italie, tout ce qu'il y prétendait, tout ce qu'il s'était engagé à garantir à ses alliés. Il gardait la Bourgogne, non plus comme son héritage, mais comme dot d'Éléonore, reine douairière de Portugal et sœur de l'empereur, qu'il demandait à épouser; il restituait à Bourbon tous ses biens, tous ses honneurs, et, comme gage d'une entière réconciliation, il lui offrait sa sœur, la duchesse d'Alençon, en mariage; enfin il se chargeait d'acquitter toutes les dettes de l'empereur au roi d'Angleterre (3). Il pouvait donc se flatter que ces conditions seraient aisément acceptées dans l'entrevue qu'il venait chercher avec son rival; mais lorsqu'il se vit conduit du château de Xativa à celui de

(1) *Fr. Guicciardini*, L. XVI, p. 510. — *Fr. Belcarii*, L. XVIII, p. 557. — Miniana, L. II, c. 7, p. 77.

(2) Traités de paix, T. II, p. 100 et 101.

(3) *Fr. Guicciardini*, L. XVI, p. 517. — Mart. Du Bellay, L. III, p. 10.

Digitized by Google

Madrid, sous la garde du sévère Alarcon, qui ne le perdait pas de vue; lorsque, arrivé dans ce château, le 24 août, il apprit qu'il ne pourrait faire d'autre exercice que quelques promenades sur une mule, entouré de gens armés; lorsqu'il sut enfin que l'empereur, qu'il était venu chercher de si loin, se tenait éloigné de Madrid, sous prétexte de présider les cortès de Tolède, il s'aperçut combien il avait été joué cruellement par Lannoy, et combien il avait été dupe de sa propre confiance. Alors il tomba malade de chagrin, et bientôt ses médecins annoncèrent à Charles qu'ils désespéraient de sa vie, à moins que l'empereur ne vînt lui-même le consoler. Celui-ci fut ébranlé, non par la pitié, mais par la crainte de perdre, si son captif mourait, l'énorme rançon qu'il voulait extorquer de lui. Il accourut de Tolède à Madrid, et fit, le 28 septembre, au roi captif une visite, dans laquelle il lui prodigua les expressions de ses égards et de sa bienveillance. François, empressé à se flatter lui-même, crut de nouveau qu'il allait trouver dans son vainqueur les sentiments généreux qu'il lui souhaitait : il guérit rapidement, et les négociations recommencèrent; mais ce fut sans que les ministres de Charles se montrassent disposés à faire plus de concessions (1).

Pendant que ces choses se passaient, les rapines et les cruautés des généraux impériaux avaient réuni tous les Italiens par un commun désespoir. Le pape, trompé par un traité qui n'avait pas été ratifié, et en vertu duquel il avait cependant payé déjà 100,000 ducats aux Impériaux, était revenu, plus irrité que jamais, à son premier projet de ligue avec les Vénitiens et la France; François Sforza, duc de Milan, dans les États duquel les troupes impériales étaient cantonnées, voyait ses sujets traités, par les Allemands comme par les Espagnols, avec la plus féroce cupidité. Charles avait prétendu faire la guerre pour le rétablir dans la souveraineté de la Lombardie; mais en effet il le rendait sa première victime, il ruinait ses

(1) *Fr. Guicciardini*, L. XVI, p. 330. — Mart. Du Bellay, L. III, p. 15. — *Robertson's*, L. IV, p. 319.

Digitized by Google

États, et l'accablait d'affronts personnels par ses lieutenants. Le marquis de Pescara, qui faisait peser si durement sur Sforza le joug de l'armée victorieuse, paraissait lui-même dégoûté du maître qu'il servait. Il se plaignait, comme d'une trahison, de la conduite de Lannoy, qui lui avait enlevé son prisonnier, et qui avait usurpé, par la fraude, les récompenses dues à la vaillance; il accusait l'empereur de ne savoir ni payer ses soldats, ni distinguer ses officiers; il semblait se rappeler enfin qu'il était Italien, et donner à regret des fers à sa patrie. Jérôme Morone, le secrétaire de François Sforza, qui était déjà entré dans une correspondance secrète avec le pape et les Vénitiens, et qui passait pour le plus habile et le plus hardi des politiques de l'Italie, crut qu'il pourrait entraîner Pescara à s'attacher réellement à la cause italienne; il lui annonça secrètement que toutes les puissances de la péninsule s'accordaient à secouer le joug de l'empereur, et étaient prêtes à lui déférer, à lui Pescara, la couronne de Naples, pourvu qu'il assurât la réussite de leur entreprise, comme il pouvait aisément le faire, en dispersant l'armée impériale, qu'il commandait seul, car, à cette époque, Bourbon était parti pour l'Espagne. Pescara fut tenté en effet : tous les détails de l'exécution furent arrêtés, les rôles furent répartis; l'appui de la régente fut promis; une armée française devait entrer en Lombardie pour garantir l'indépendance italienne, et non pour la subjuguer. Mais ce concert apparent entre des hommes sans foi offrait seulement à chacun d'eux un motif de plus pour trahir ses associés. Clément VII donna avis à Charles, d'une manière vague, qu'il y avait du mécontentement parmi ses officiers, et qu'il devait se tenir sur ses gardes. Pescara, en même temps, écrivit à son souverain qu'il tenait les fils d'un grand complot, qu'il lui révèlerait dès qu'il serait sûr de connaître tous les coupables; la régente enfin, qui avait demandé à Charles V un sauf-conduit pour sa fille la duchesse d'Alençon, l'avait envoyée à Madrid, avec la révélation de tous les projets des Italiens, pour représenter à l'empereur qu'il devait se relâcher de ses prétentions envers la France s'il ne voulait pas voir toute l'Europe s'armer contre lui. Pescara, inquiet

Digitized by Google

de ce voyage, et soupçonnant qu'il était trahi par ses alliés, préféra de les trahir le premier lui-même. La duchesse eut à Madrid, le 4 octobre, sa première audience de l'empereur, et, le 14 octobre, Pescara fit demander à Morone une nouvelle conférence dans le château de Novarre. Là il le pressa de questions pour lui faire exposer tous ses projets, tandis que des témoins, apostés derrière la tapisserie, l'écoutaient; puis tout à coup, le faisant arrêter dans cette conférence même, il commença aussitôt, comme juge, le procès de son complice (1).

L'empereur parut content de ce service, et acquitta Pescara du soupçon de l'avoir trahi, s'il l'avait un moment conçu. La postérité ignore qui Pescara avait voulu sacrifier, de son maître ou de ses alliés; et comme il mourut le 30 novembre suivant, il n'eut pas le temps de reconnaître quelle exécration sa conduite avait soulevée contre lui. Cependant la découverte de la secrète ligue des Italiens, l'arrestation de Morone, la forfaiture du duc de Milan, dont les États furent déclarés confisqués, et qui fut assiégé dans son château par les Espagnols, parurent relever le parti impérial, et augmentèrent l'obstination de Charles à ne se relâcher d'aucune des conditions qu'il avait voulu imposer à son rival. La duchesse d'Alençon repartit de Madrid sans avoir rien pu terminer, tandis que le duc de Bourbon, auquel François consentait à la marier, y arriva le 15 novembre. Ce dernier fut reçu avec une grande distinction par le monarque; les soldats, de leur côté, s'attachaient à lui avec enthousiasme, et aucun étranger n'avait su se faire autant aimer de l'infanterie espagnole : mais les grands de Castille ne voyaient en lui qu'un transfuge; ils ne le nommaient entre eux que *le traître;* et lorsque Charles demanda au marquis de Villena de le loger dans son palais, ce seigneur répondit qu'il ne pouvait rien refuser à son roi; mais qu'aussitôt que *le traître* serait sorti de son palais, il y mettrait le feu de sa

(1) *Lett. de' Principi*, T. II, f. 170-172-174. — *Fr. Guicciardini*, L. XVI, p. 329. — Républiques italiennes, c. 116. — *Miniana*, L. II, c. 7, p. 79.

Digitized by Google

main, comme indigne désormais de recevoir un homme d'honneur (1).

La duchesse d'Alençon avait reproduit les offres que François Ier avait déjà fait faire à l'empereur par le sire de Roeux; mais Charles avait répondu que sa sœur était déjà promise à Bourbon, et qu'il ne pouvait être dégagé de sa promesse que par le consentement de ce prince. Quant aux autres conditions, il en avait renvoyé la discussion à ses ministres. C'était donner à entendre à la duchesse qu'elle ne devait pas se mêler des négociations; et en effet elle s'en retourna en France (2). Les plénipotentiaires français étaient arrivés avant elle, et ils continuèrent leurs conférences après son départ : c'étaient François de Tournon, archevêque d'Embrun, Jean de Selve, premier président du parlement de Paris, et Philippe de Brion-Chabot, plus tard amiral de France. De Selve portait la parole, et il montra beaucoup de noblesse de caractère, de présence d'esprit et de connaissances, soit dans l'audience que lui accorda l'empereur, soit dans ses conférences avec Mercurio Gattinara, chancelier de ce monarque. Les plus anciennes prétentions de l'Empire, non seulement sur la Bourgogne, mais sur le royaume d'Arles et la Provence, furent reproduites par Gattinara, et réfutées par de Selve. Mais l'érudition et l'adresse diplomatiques, malgré tout l'étalage qu'on en faisait, n'avaient que peu d'influence sur l'empereur, déterminé qu'il était à tirer tout le parti possible de la captivité du roi. Il était résolu à se faire restituer le duché de Bourgogne, et il ne voulut entendre à aucun arrangement sur toute autre base (3). Il ne restait qu'une ressource à François Ier; il la vit, mais il n'eut pas le courage, après l'avoir choisie, d'y persister. Il fit dresser, au mois de novembre, un

(1) *Fr. Guicciardini*, L. XVI, p. 335. On ne voit pas de traces de ce sentiment dans *Ferreras*, T. XIII, p. 58, ou dans *Miniana*, L. II, c. 8, p. 81.

(2) *Fr. Belcarii*, L. XVIII, p. 515. — Ferreras prétend qu'elle avait cherché à faire évader son frère sous les habits d'un nègre qui lui portait du bois, T. XIII, p. 57.

(3) Flassan, Histoire de la diplomatie, L. III, p. 325; d'après les manuscrits de Béthune.

Digitized by Google

édit, dans lequel, après avoir exposé quelle avait été la dureté de l'empereur à son égard, il ajoutait : « Nous avons » voulu et consenti, par édit perpétuel et irrévocable.... que » notre très cher et très amé fils François, dauphin, duc de » Viennois, soit dès à présent déclaré.... roi très chrétien de » France, et, comme roi, couronné, oint, sacré, en gardant » toutes les solennités requises.... et à lui seul, comme à vrai » roi.... obéi. » En même temps, il confirmait la régence à la duchesse d'Angoulême; en cas de mort, il lui substituait la duchesse d'Alençon; enfin il se réservait à lui-même, comme par droit *post liminii*, le recouvrement de sa couronne s'il était plus tard remis en liberté (1).

(1526.) L'abdication de François Ier était en effet le seul moyen de concilier ce qu'il devait à son pays et ce qu'il devait à son honneur. Après l'avoir accomplie, le roi n'aurait plus été qu'un prisonnier ordinaire, prêt à payer une rançon raisonnable pour recouvrer sa liberté, mais dépourvu du droit comme du pouvoir de faire le sacrifice de son pays à sa personne; nul, en conséquence, n'aurait plus songé à le lui demander. Il paraît que François fit savoir à Charles qu'il avait donné cet édit à sa sœur, pour qu'elle le reportât en France (2). Mais il paraît aussi que Charles connaissait trop son prisonnier pour en être alarmé. En effet, il ne se relâcha en rien de ce qu'il avait demandé; et le roi ne pouvant se résoudre, même pour son avantage, à résigner momentanément un pouvoir qu'il se réservait les moyens de reprendre, se fit rendre l'édit, et se détermina à l'expédient peu honorable de protester secrètement contre le traité qu'il allait signer. Dès le 19 décembre, il avait donné à ses plénipotentiaires l'ordre de dresser ce traité conformément aux volontés de Charles; et, le 14 janvier 1526, peu d'heures avant qu'on le lui apportât à signer et à jurer, il appela dans sa chambre ses trois plénipotentiaires, avec les seigneurs de Montmorency.

(1) Isambert, Anciennes Lois françaises, T. XII, p. 237. — Tous les actes du temps sont pleins de répétitions; les points indiquent le retranchement de phrases inutiles.

(2) Mart. du Bellay, L. III, p. 16.

Digitized by Google

de la Barre et de Boissy, aussi bien que des secrétaires et des notaires ; il leur déféra le serment du secret ; puis il leur exposa très longuement la dureté de la conduite de l'empereur envers lui ; il déclara nul l'acte qu'il allait signer, puisqu'il y était contraint, et il protesta qu'il ne l'exécuterait pas (1).

Par ce traité de Madrid, que le roi, comme Français, n'aurait jamais dû signer, que, comme chevalier et homme d'honneur, il n'aurait jamais dû rompre, il cédait à l'empereur le duché de Bourgogne, le comté de Charolais, les seigneuries de Noyers et de Château-Chinon, la vicomté d'Auxonne et le ressort de Saint-Laurent, sans réserve de foi, d'hommage, de service et de serment de fidélité (§ 3 et 4). A cette condition, le roi devait être reconduit le 10 mars en ses États, et échangé à la frontière contre ses deux fils aînés, qu'il donnerait en otage, ou, à son choix, contre l'aîné seulement et douze des plus grands seigneurs de France (§ 5). Ces otages étaient donnés en garantie de l'exécution de la promesse du roi, que si, dans six semaines, la Bourgogne n'était pas livrée à l'empereur, et, dans quatre mois, les ratifications n'étaient pas échangées, il reviendrait tenir prison là où l'empereur l'ordonnerait (§ 6). Le roi renonçait en même temps, en faveur de l'empereur, au royaume de Naples, au duché de Milan, aux seigneuries de Gênes et d'Asti, au ressort et souveraineté sur les comtés de Flandre et d'Artois, et aux cités et châtellenies qu'il possédait dans ces comtés (§ 7 à 10). L'empereur, de son côté, renonçait aux villes de la Somme qui avaient appartenu à Charles-le-Téméraire (§ 11 et 12). François s'engageait à épouser Éléonore, reine douairière de Portugal, sœur de l'empereur ; il pardonnait au duc de Bourbon et à tous ses partisans, il les rétablissait dans leurs biens, et s'engageait à leur rendre les fruits perçus pendant leur exil ; enfin il contractait une ligue offensive et défensive avec l'empereur ; il promettait de lui fournir une armée et une flotte pour le suivre en Italie, à son couronnement, et de l'ac-

(1) Traités de paix, T. II, f. 44, p. 107-112. — Frédéric Léonard, T. II. p. 210.

Digitized by Google

compagner en personne lorsque Charles marcherait à une croisade contre les Turcs ou contre les hérétiques (1).

Après la signature du traité et les fiançailles avec la reine Éléonore, qui se firent par procuration, le roi continua d'être gardé prisonnier à Madrid jusqu'au 21 février, jour où on le dirigea enfin vers la frontière, sous la garde du vice-roi Lannoy et du capitaine Alarcon. Il fut échangé contre ses deux fils, le 18 mars seulement, dans une barque amarée au milieu de la rivière de la Bidassoa, entre Fontarabie et Andaye. Au moment où il toucha le sol français, il s'élança sur un cheval turc qui l'attendait sur la rive gauche du fleuve, en s'écriant avec joie, que, de nouveau, il était roi, et il le poussa au galop jusqu'à Saint-Jean-de-Luz, où il s'arrêta quelques heures; il continua ensuite sa course rapide jusqu'à Bayonne, où il retrouva, le même jour, sa mère et toute sa cour (2).

La rapidité même de la course de François semblait indiquer qu'il se figurait échapper en même temps et à son ennemi et aux obligations que celui-ci avait voulu lui imposer. En effet les envoyés de l'empereur s'étant présentés à lui à Bayonne, pour qu'il y ratifiât le traité de Madrid, comme il s'était engagé à le faire dès qu'il serait parvenu sur les terres de France, il répondit qu'il ne pouvait donner cette ratification sans consulter auparavant les États du royaume et ceux du duché de Bourgogne (3). Il se hâta d'écrire au roi d'Angleterre pour lui exprimer sa vive reconnaissance, et confirmer les traités conclus avec lui, à Moore, par la régente (4). Il reçut bientôt des envoyés confidentiels du pape et des Vénitiens, auxquels il n'hésita point à dire combien il était mécontent de l'empereur, racontant quel dur traitement il avait essuyé, et faisant

(1) Traités de Paix, T. II, art. 45, p. 112-124. — Léonard. T. II, p. 220. — Isambert, T. XII, p. 245. — Flassan, Diplom. franç., T. I, L. III, p. 332.

(2) Mart. Du Bellay, L. III, p. 19. — *Fr. Belcarii*, L. XVIII, p. 571.—*Arn. Ferroni*, L. VIII, p. 163. — Gaillard, c. XI, p. 347. — *Fr. Guicciardini*, L. XVI, p. 356. — *Robertson's*, T. II, L. IV, p. 329.

(3) *Fr. Belcarii*, L. XVIII, p. 572.

(4) Les ratifications furent signées à Bordeaux, le 15 avril. Rymer, T. XIV, p. 134.

Digitized by Google

contraster la conduite de Charles avec celle d'Édouard III, envers le roi Jean, qui, comme lui, avait eu le malheur d'être fait prisonnier (1). Il oubliait qu'un souverain, prisonnier du roi de France, le malheureux Louis-le-Maure, duc de Milan, avait été traité par Louis XII avec bien plus de dureté encore que celle qu'il avait éprouvée lui-même. De leur côté, les ambassadeurs du pape et des Vénitiens pressaient François de sauver l'indépendance de l'Italie et l'équilibre de l'Europe; ils lui disaient que leurs maîtres feraient de puissants efforts pour échapper à la servitude s'ils pouvaient compter sur l'appui de la France et de l'Angleterre. François, pour réponse, s'empressa de leur déclarer qu'il tenait pour nul le traité qu'il avait signé à Madrid, que c'était l'ouvrage de la violence; qu'il avait prévenu d'avance l'empereur qu'il ne pouvait disposer, sans le consentement de ses États, des provinces de son royaume; qu'il était donc prêt à s'unir à eux et au roi d'Angleterre, non pas seulement pour sauver ses provinces et faire rendre à ses fils la liberté, mais pour maintenir l'équilibre de la chrétienté et réprimer l'insolence de l'empereur. Toutefois François, en s'abandonnant à son courroux et en exprimant des sentiments qui l'animaient réellement, trompait encore ceux qu'il recherchait pour alliés. Il était vrai qu'il ne se regardait pas comme lié par le traité de Madrid, mais il était plus vrai encore qu'il ne voulait point de guerre. Il désirait sur toute chose que l'empereur cessât d'exiger la cession de la Bourgogne, et qu'il acceptât en échange une rançon de deux millions d'écus d'or : aussi proposait-il seulement de compromettre, par de fausses promesses, les États italiens et l'Angleterre, pour que l'empereur, alarmé de ce côté, fût moins exigeant vis-à-vis de la France (2). Telle avait déjà été la politique de sa mère; mais on pouvait plutôt la pardonner à une femme faible qu'à un roi guerrier, qui se jouait en même temps de ses serments, de son ressentiment et de sa reconnaissance.

(1) *Fr. Guicciardini*, L. XVII, p. 357.

(2) *Ibid.*, p. 359. — *Fr. Belcarii*, L. XVIII, p. 373. — *Arn. Ferroni*, L. VIII, p. 163.

Digitized by Google

François, affaibli par le malheur, laissa bientôt voir qu'en rentrant en France il était plus avide de retrouver les plaisirs que les devoirs de la royauté. Comme il s'était arrêté à Mont-de-Marsan, il distingua, parmi les dames d'honneur de sa mère, Anne de Pisseleu, qui n'était encore âgée que de dix-huit ans, mais dont la beauté était éblouissante; il lui sacrifia aussitôt la comtesse de Chateaubriand, qui était aussi revenue à sa cour, et à laquelle il fit redemander les joyaux qu'il lui avait donnés (1). Il fit prendre d'abord à sa nouvelle maîtresse le nom de mademoiselle d'Heilly; mais ensuite il la maria à Jean de Brosse, fils d'un des associés de Bourbon dans sa rébellion, qui se montra empressé à racheter la faveur royale par son infamie. François le fit chevalier, comte de Penthièvre, gouverneur de Bretagne et enfin duc d'Étampes. Ce fut sous le nom de duchesse d'Étampes que la nouvelle favorite domina dès lors à la cour. Bientôt les fêtes et la galanterie chassèrent les affaires de l'esprit du roi (2). D'après le conseil de ses médecins, il s'était arrêté à Cognac pour y respirer l'air natal, et y refaire sa santé : il s'y livra avec fureur au plaisir de la chasse, et il y fit, à la course du cerf, une chute de cheval, où il faillit se tuer.

François, qui alléguait les volontés et les droits de la France pour se dispenser d'accomplir ses engagements, n'avait cependant aucune intention de convoquer les états-généraux; il aurait cru se mettre ainsi en tutelle. Pour pouvoir opposer à l'empereur quelque chose qui pût paraître une autorité na-

(1) Brantôme, Dames galantes. Disc. VII, T. VII, p. 567.

(2) Jean de Saulx, vicomte de Tavannes, qui a écrit les Mémoires de son père, et qui le premier ose juger avec sévérité les temps passés, exprime d'une manière énergique, mais avec une concision affectée, cet abandon de François aux voluptés à la sortie de sa captivité. « L'âge attiédit le sang, les adversités l'esprit, les » hasards le courage, et le monarque désespéré n'espère que voluptés. Tel étoit » le roi François, blessé des dames au corps et en l'esprit. La petite bande de ma- » dame d'Étampes gouverne. Alexandre voit les femmes quand il n'a point d'af- » faires, François voit les affaires quand il n'a plus de femmes. » Mémoires de Tavannes, T. XXVI, p. 183. — *Arnoldi Ferronti*, L. VIII, p. 163. — Belleforest, Histoire de France, T. II, p. 1455. — Notes à Du Bellay, T. XVIII, p. 311.

Digitized by Google

tionale, il se contenta d'assembler les princes, les grands et les évêques qui se trouvaient alors à sa cour, à Cognac. Il introduisit devant eux Lannoy, vice-roi de Naples, qui venait en personne réclamer l'accomplissement des engagements contractés en sa présence. L'assemblée, comme le roi le savait d'avance, répondit que le monarque ne pouvait pas aliéner le patrimoine de la France, et que le serment qu'il avait prêté dans sa captivité ne pouvait déroger au serment plus solennel qu'il avait prêté à son sacre. Le roi fit aussi paraître des grands de Bourgogne, ou des députés des États de cette province, qui déclarèrent qu'ils ne voulaient pas se séparer de la France, ou se soumettre à l'empereur; qu'ils résisteraient, même par les armes, à toute tentative que le roi pourrait faire pour les aliéner. Charles-Quint, instruit par Lannoy de cette comédie, se contenta de répondre « qu'il ne rejette point sur ses sujets » son manque de foi ; il lui suffit, pour remplir ses engage- » ments, de revenir en Espagne : qu'il le fasse (1). »

Cependant, le 22 mai 1526, François Ier signa, à Cognac, un traité d'alliance avec le pape Clément VII, les Vénitiens et François Sforza, duc de Milan. Comme le pape était à la tête de cette ligue, elle prit le nom de Sainte. Les confédérés s'engageaient à faire remettre en liberté les fils de François Ier, moyennant une rançon équitable; à rétablir François Sforza dans sa souveraineté du duché de Milan, et à restituer tous les États d'Italie dans les droits dont ils étaient en jouissance avant la guerre. Pour y parvenir, le pape, les Vénitiens et le duc de Milan, promettaient de mettre sur pied une armée de trente mille fantassins et deux mille cinq cents hommes d'armes, et le roi de France s'engageait à contribuer, moyennant 40,000 écus par mois, à son entretien, et à faire entrer une armée en Italie et une autre en Espagne (2). Mais on ne retrouvait plus dans le roi sa première vigueur, il semblait repousser toute pensée sérieuse ; il oubliait les pro-

(1) *Arn. Ferronii*, L. VIII, p. 163. — *Guicciardini*, L. XVII, p. 566. — Mart. Du Bellay, L. III, p. 22.

(2) Traités de Paix, T. II, c. 46, p. 124. — Flassan, L. III, p. 340.

Digitized by Google

messes qu'il avait faites, et les projets qu'il venait d'adopter semblaient aussitôt s'effacer de sa mémoire. Les demandes de ses courtisans l'avaient forcé à distribuer entre eux les places et les gouvernements des seigneurs tués à la bataille de Pavie : il avait nommé Montmorency grand-maître, maréchal et gouverneur de Languedoc; Brion-Chabot, amiral et gouverneur de Bourgogne; Théodore Trivulzio et Fleuranges, maréchaux; Saint-Pol, gouverneur de Dauphiné, et Brézé, gouverneur de Normandie; après quoi, il parut écarter, par les plaisirs, tout souvenir des affaires (1). Le marquis Michel-Antoine de Saluces fut chargé de commander en Italie l'armée promise à la Sainte-ligue : on lui fit passer seulement quatre mille soldats gascons, en lui promettant qu'il serait bientôt joint par dix mille Suisses, que le comte de Tende avait reçu ordre de lever (2).

L'empereur conduisait ses affaires avec bien plus d'activité : informé de la mort de Pescara, il avait renvoyé Bourbon en Italie, et il lui avait promis la souveraineté du Milanez. Il avait placé sous ses ordres le marquis de Guasto, Hugues de Moncade, et Antonio de Leyva, excellents officiers, dont chacun aurait été en état de commander une armée. Il ne leur envoyait point d'argent, il est vrai, et depuis deux ans la solde était due à presque tous les soldats impériaux; mais en revanche, il leur permettait d'assouvir sur la malheureuse Italie leurs plus odieuses passions; aussi, tant qu'il restait dans le pays un écu à extorquer par la torture, le Castillan, aussi féroce que cupide, était assuré de l'avoir. Les insurrections contre les généraux impériaux étaient fréquentes à Milan et dans toute la Lombardie, mais elles fournissaient à ceux-ci des prétextes pour exercer de nouvelles rigueurs, et redoubler les confiscations. François Sforza, assiégé dans le château de Milan, commençait à y manquer de vivres; et les Suisses promis par le roi de France n'arrivaient point pour le délivrer, non plus que les quarante mille écus de subside que François

(1) Mart. Du Bellay, L. III, p. 20.
(2) *Arn. Ferronii*, p. 164. — Mart. Du Bellay, p. 23.

Digitized by Google

devait chaque mois payer à l'armée des alliés. Le roi avait recommencé à négocier avec l'empereur; il se flattait de nouveau de lui faire accepter de l'argent en échange de la Bourgogne, et, sous les plus vains prétextes, il retardait la ratification du traité de Cognac (1). D'autres Suisses, que le pape et les Vénitiens avaient donné ordre de lever pour leur compte, n'arrivaient pas non plus. Le duc d'Urbin, général de la ligue italienne, ne voulait pas engager de bataille contre les Espagnols, sans l'appui des ultramontains. Il se montrait de loin et n'avançait pas; il laissa enfin capituler sous ses yeux le duc de Milan, qui, ayant supporté les dernières extrémités de la famine, et n'ayant pas moyen de tenir un jour de plus, remit, le 24 juillet, le château de Milan aux Impériaux, et se retira dans la ville de Como, que Bourbon lui assignait pour résidence (2).

La ligue d'Italie, découragée par l'abandon des Français, ne pouvait agir avec vigueur. La puissance du duc de Milan était anéantie; ses États étaient occupés par les Impériaux. Les Vénitiens avaient été trompés par les agents qu'ils avaient employés pour lever des soldats en Suisse. Ils y avaient perdu leur argent, et n'avaient pu en tirer aucun renfort, aussi ne voulaient-ils point exposer leur armée, unique rempart de leur État, qui, une fois envahi, serait traité avec la même férocité que le duché de Milan. Le pape, se livrant tour à tour à ses ressentiments, puis à ses terreurs, se défiant avec raison de tous ses alliés, et presque autant de ses soldats et de ses sujets, tantôt ordonnait d'agir vigoureusement, tantôt signait des armistices séparés. Parmi ses feudataires, les Colonna étaient ses ennemis déclarés; il voulut se réconcilier avec eux, pour être du moins en paix dans sa capitale, et il leur accorda, le 22 août, un traité après lequel il licencia ses soldats; mais le cardinal Pompée Colonna n'avait négocié avec lui que pour le tromper: armant tous ses feudataires, et tous

(1) Lettres au nonce du pape, des 5 et 9 juin. *Lettere de' Principi*, T. I, fol. 185, 189.

(2) Républ. ital., c. 117.

Digitized by Google

les aventuriers au service de la famille, il entra dans Rome le 20 septembre, à la tête de huit mille hommes; il pilla le Vatican et le temple de Saint-Pierre, et assiégea le pape dans le château Saint-Ange. Celui-ci recourut à la médiation de Hugues de Moncade, lieutenant-général de l'empereur, et pour avoir la paix il promit de retirer, pendant quatre mois, ses troupes et ses galères de l'armée et de la flotte de la ligue (1).

Les Italiens ne pouvaient croire que la négligence et les lenteurs de la France, l'oubli de ses promesses, et l'abandon de ses plus évidents intérêts, ne cachassent pas quelque intrigue mystérieuse, quelque projet de se faire abandonner une province en Italie, ou quelque négociation avec l'empereur. L'évêque de Bayeux, alors ambassadeur à Venise, écrivait au roi, le 22 juillet : « Sire, j'ai déjà écrit plusieurs fois à Votre » Majesté tout le déplaisir, peut-être le soupçon que conçoi- » vent ces confédérés d'Italie, en voyant combien de retards » on apporte à les seconder.... Ils se repentent de s'être au- » tant avancés, et ils croient en avoir de justes raisons, puis- » qu'on ne leur tient rien de ce qu'on leur a promis.... Com- » bien ne leur paraît-il pas étrange que, depuis deux mois » que la ligue est conclue, la France n'ait pas contribué par » le moindre secours à cette entreprise, tandis que le pape et » cette seigneurie (de Venise) ont fait une si grosse dépense, » et se sont si fort compromis.... Je m'efforce de justifier le » tout, et ici et à Rome, avec les raisons que je puis conjec- » turer; mais si les effets sont contraires à mes raison- » nements, on ne me croira plus, et déjà je ne sais plus que » dire; aussi je supplie Votre Majesté d'envoyer ici une autre » personne qui soit plus instruite que je ne puis l'être (2). »

La cour de Rome envoya en France un de ses plus habiles négociateurs, Jean-Baptiste Sanga, pour pénétrer ce mystère, et offrir des concessions aux Français en Italie, si cela était

(1) Républ. ital., c. 117.

(2) *Lett. de' Principi*, T. II, f. 1. *Voyez* aussi la lettre du même à Louise de Savoie, qui est plus forte encore.

Digitized by Google

nécessaire pour les déterminer à montrer plus de vigueur. Sanga écrivit d'Amboise, le 3 août, au cardinal dataire, pour l'assurer qu'il avait reconnu que la cour de France était de bonne foi; que loin de songer à faire quelque acquisition en Italie, elle refuserait le duché de Milan s'il lui était offert. « Peut-être, dit-il, reste-t-il dans l'esprit du roi quelque pensée » secrète d'agrandissement en Italie; mais Madame, qui peut » tout, et qui est si respectée par Sa Majesté, en est si éloi- » gnée, de même que tout le conseil, que quand même le roi » y penserait, il n'oserait pas le montrer pour ne pas lui dé- » plaire. Je sais que M. de Lautrec a dit à des personnes avec » lesquelles il ne songe pas à feindre, que de songer à s'agran- » dir en Italie serait la ruine du roi, tandis que son but doit » être de la maintenir libre. Le chancelier, de son côté, en » parlant de la gloire que recueillera sa sainteté pour avoir » affranchi sa patrie des étrangers, nous a dit que, quant aux » Français, ils n'en veulent plus (1). » Mais en même temps Sanga s'était assuré que les retards tenaient et à l'épuisement général du royaume, et aux désordres de l'administration. « On ne peut, dit-il, avoir de sécurité pour les paiements » à venir, ni moyen de remettre en Italie quelque bonne » somme pour les besoins présents, parce qu'il n'y a point ici » d'argent comptant, et quant aux rentrées sur lesquelles ils » comptent, elles ne mûrissent que peu à peu; tandis qu'ils ont » tellement perdu tout crédit auprès des marchands, que même » sur gage ils ne pourraient en obtenir ni argent, ni garantie. » Le paiement viendra pourtant enfin, mais toujours quel- » ques semaines après l'échéance (2). » En même temps il ajoutait : « Toute négociation est ici infiniment difficile, parce » que le roi évite tout ce qui peut lui donner du chagrin ou de » l'ennui. Le conseil traîne tout en longueur. Sur chaque ré- » ponse qu'il doit faire, et pour laquelle il faut reparler au » roi, il y a deux jours de perdus. De plus, si l'on ne mène » pas les affaires l'une après l'autre, elles se confondent, et je

(1) *Lett. de' Principi*, T. II, fol. 8, recto.
(2) *Ibid.*, fol. 7, recto.

Digitized by Google

» ne m'étonnerai point si, de beaucoup de choses qu'on nous » demande de Rome, nous obtenons à peine la réponse à une » ou deux en plusieurs jours. De tous ceux cependant qui » connaissent le pays, il n'y en a aucun à qui cette négligence » paraisse nouvelle; car, comme je l'ai déjà dit, il s'agirait » de la vie du roi et de la ruine du royaume, qu'ils ne sau- » raient pas faire autrement (1). »

Les instances de Sanga firent enfin partir la flotte française qu'on armait à Marseille : on la mit sous les ordres de don Pedro Navarro, ce vaillant aventurier espagnol qui, après avoir perfectionné l'art des siéges et celui des mines, et avoir discipliné les vieilles bandes de Ferdinand d'Aragon, se voyant abandonné par son maître dans sa captivité, avait passé au service de François Ier (2). Sa flotte était forte de quatre galions et seize galères; après s'être réunie, le 29 août, aux flottes des Vénitiens et du pape, elle commença le blocus de Gênes. Il était trop tard; c'était deux mois plus tôt qu'il eût fallu se présenter devant cette ville, afin d'empêcher le retour en Italie du connétable de Bourbon, qui y avait débarqué, au commencement de juillet, avec huit cents soldats espagnols, et cent mille ducats qu'il apportait à l'armée de Lombardie (3). Des émigrés génois avaient donné l'espérance de soulever leur patrie contre les Impériaux. Navarro demanda, en conséquence, qu'un détachement de l'armée de la ligue entrât en Ligurie en même temps que sa flotte s'approcherait; il ne put l'obtenir, et, après avoir consumé plusieurs mois dans l'attente, il vint, le 3 décembre, prendre terre à Civita-Vecchia, avec les flottes combinées, française, vénitienne et pontificale (4). Un autre projet l'occupait alors : il voulait introduire dans le royaume de Naples Louis, comte de Vaudemont et frère du duc de Lorraine, qu'il aurait présenté comme l'héritier de la maison d'Anjou aux partisans qu'elle conservait encore dans ce royaume. Vaudemont était arrivé à

(1) *Lettere de' Principi*, T. II, fol. 8, verso.
(2) Brantôme, Capitaines étrangers, T. I, p. 92.
(3) *Fr. Guicciardini*, L. XVII, p. 378.
(4) *Ibid.*, p. 402.

Rome avec Renzo de Céri, grand capitaine de la maison Orsini, dévoué à la France; avec son aide, il mit sur pied une armée de huit ou dix mille hommes, et il prit la route de Naples par Frosinone; mais là aussi, il s'était laissé devancer : le vice-roi Lannoy y était revenu d'Espagne au mois de novembre, avec quatre mille fantassins espagnols; et, quoiqu'au passage il eût perdu un de ses vaisseaux, enlevé par Navarro, et qu'il éprouvât ensuite un échec devant Frosinone, Vaudemont ne put obtenir aucun succès durable. Le prince lorrain, arrivé au mois de mars 1527, devant Naples, s'était rendu maître de quelques petites places du voisinage, puis de Salerne, lorsqu'il se vit tout à coup arrêté par le manque d'argent, car le roi, malgré ses promesses, avait cessé de lui en envoyer; alors il fut obligé de signer avec Lannoy une trève de quatre mois, et de licencier son armée (1).

Tandis que la légèreté du roi, qui ne voulait s'occuper que de ses plaisirs, le désordre de ses finances, et son indifférence sur le sort de ses alliés, faisaient échouer ses plans de campagne, Charles V, qui avait moins d'argent encore, et qui laissait ses armées exposées à d'extrêmes besoins, faisait retomber sur ses ennemis toutes les calamités auxquelles les exposait leur pénurie. George Frundsberg, aventurier allemand qui, au temps du siége de Pavie, avait déjà conduit en Italie une armée pour délivrer cette ville, où son fils était enfermé, appela de nouveau à lui, dans l'automne de 1526, tous ces vieux soldats avides de pillage dont l'Allemagne regorgeait alors; il en rassembla treize ou quatorze mille, quoiqu'il n'eût à leur offrir d'autre argent que celui qu'ils pourraient extorquer aux malheureux Italiens; et, à leur tête, au commencement de novembre, il arriva en Lombardie par la vallée de Trente. Le vaillant Jean de Médicis, qui, avec sa troupe célèbre des bandes noires, était au service du pape son parent, voulut arrêter les Allemands au passage du Pô, à Borgoforte; il y fut blessé à mort. Bourbon résolut alors de

(1) *Guicciardini*, L. XVII, p. 420. — Mart. Du Bellay, L. III, p. 33. — *Muratori Annali d'Italia*,, T. XIV, p. 223, 224.

Digitized by Google

se réunir à l'armée de Frundsberg, avec les Espagnols, qui opprimaient toujours Milan ; il eut peine à les tirer de cette ville, livrée si long-temps à leur fureur. Ne sachant où trouver de l'argent, il menaça Jérôme Morone, que Pescara y avait laissé en prison, de lui faire trancher la tête si celui-ci ne se rachetait au prix de vingt mille ducats ; non seulement Morone procura l'argent, mais il s'insinua si bien dans la confiance de Bourbon, qu'il le dirigea dès lors, comme auparavant il avait dirigé son maître le duc Sforza. Peut-être voulait-il le conduire à cette conquête du royaume de Naples, qu'il avait auparavant offerte à Pescara. Bourbon prit en effet la route du midi : le 30 janvier 1527, il se réunit, dans l'État de Plaisance, à l'armée de Frundsberg, et ce dernier, frappé d'apoplexie le 17 mars, lui laissa seul le commandement de cette compagnie d'aventuriers, la plus formidable qu'on eût encore vue rassemblée. Elle comptait de vingt-cinq à trente mille combattants, vieux soldats pour la plupart, aussi habiles que braves ; avides, impitoyables, mais accoutumés à cette discipline qui pouvait s'accorder avec le pillage et le crime. Ils avançaient sans argent, sans vivres, sans artillerie, mais se procurant par la terreur tout ce dont ils avaient besoin; chantant Bourbon comme leur héros, mais ne lui obéissant pas, et le menant plutôt qu'ils n'étaient menés par lui. Ils arrivèrent ainsi devant Rome, le 5 mai 1527 : le lendemain, ils donnèrent l'assaut à ses vieilles murailles, et Bourbon fut tué sur l'échelle qu'il avait appuyée contre le mur, près de Santo-Spirito, tandis que les brigands qu'il conduisait entraient dans la ville (1).

(1527.) Nous avons raconté, dans un autre ouvrage, la prise de Rome par cette armée féroce, et l'effroyable brigandage auquel la capitale du monde chrétien fut abandonnée. Heureusement, l'histoire des Français ne nous appelle point à revenir sur ces scènes d'horreur ; toutefois, le nom de Bourbon n'a pas été sans influence sur le jugement qu'en ont porté la plupart des historiens français. Ils ont voulu voir un héros

(1) Hist. des Républ. ital., c. 118.

Digitized by Google

dans ce prince qui avait trahi son roi, sa famille et sa patrie, et qui déshonora l'empereur par les actes de perfidie et de férocité qu'il commit en son nom. Pour l'excuser, ils ont rejeté les horreurs du sac de Rome sur le fanatisme luthérien : il est certain que Frundsberg avait pour les prêtres une haine alors commune parmi les landsknechts, et Brantôme assure « qu'il avoit fait faire une belle chaîne d'or, exprès, disoit-il, » pour pendre et étrangler le pape de sa propre main, parce » qu'à tous seigneurs tous honneurs; et, puisqu'il se disoit le » premier de la chrétienté, il lui falloit bien déférer un peu » plus qu'aux autres (1). » Mais Frundsberg était déjà bien vieux lorsqu'il mourut au commencement de la réforme, l'année après la première formation de l'union évangélique (2); et dans sa vie de soldat ou de brigand, il n'est pas probable qu'il se fût beaucoup occupé d'idées religieuses. Les landsknechts qu'il avait laissés à Bourbon, ivres de vin et de fureur, tuèrent, le premier jour de la prise de Rome, tout ce qu'ils rencontrèrent, et parurent s'acharner contre les prêtres, contre les églises, contre ce que quelques uns d'entre eux nommaient le paganisme de Rome. Dès le lendemain ils remirent l'épée dans le fourreau, ils se montrèrent assez débonnaires envers leurs prisonniers, et ils ne songèrent plus qu'à s'enivrer; mais la cupidité des Espagnols, secondée par une impitoyable férocité, ne se relâcha jamais. Tant qu'ils occupèrent Rome, ils inventèrent chaque jour de nouveaux supplices pour contraindre leurs malheureux captifs à leur livrer tout ce qu'ils possédaient (3).

François Ier pouvait se reprocher une grande part dans l'effroyable calamité qui accablait Rome. Il avait trompé le pape, son allié; il l'avait porté à la guerre par des promesses dont aucune n'était accomplie. Il lui avait fait attendre l'active coopération de la France et de l'Angleterre, et la France n'était représentée en Italie que par la petite armée du marquis de

(1) Capitaines étrangers, T. I, p. 240.

(2) *Sleidani Comment.*, L. VI, f. 88.

(3) *Guicciardini*, L. XVIII, p. 448. — *Paolo Giovio, Vita del card. Pompeo Colonna*, f. 173, 174. — *Jacopo Nardi*, L. VIII, p. 329. — *Paolo Paruta*, L. V, p. 393.

Digitized by Google

Saluces, déterminée à ne jamais combattre, et à se tenir toujours au moins à une journée de distance de l'ennemi. Elle avait vu tous les désastres de l'Italie, sans faire un seul effort pour les empêcher. Quant à l'Angleterre, Henri VIII, malgré tous les encouragements qu'il avait donnés aux potentats italiens, malgré le présent de 30,000 écus qu'il venait récemment de faire au pape, il n'avait jamais eu l'intention de prendre part à la guerre d'Italie (1). François avait caché aux Italiens que sa ligue avec Henri VIII était purement défensive; il avait désiré les voir se compromettre, seulement pour que Charles-Quint se prêtât plus facilement à accepter une rançon de deux millions d'écus en échange de la Bourgogne; et, comme il offrait toujours de ratifier, avec ce seul changement, le traité de Madrid, il ne lui convenait pas de prodiguer des trésors et du sang pour obtenir en Italie des avantages qu'il était résolu d'abandonner.

Ce ne fut qu'une année après avoir recouvré sa liberté que François Ier visita sa capitale; il y tint un lit de justice au parlement, le 24 juillet 1527. Jaloux au plus haut degré de son autorité, il ne pouvait souffrir qu'aucun corps dans l'État essayât d'y apporter des limites; et les doutes qu'on avait élevés sur l'étendue des pouvoirs de sa mère comme régente, ou l'animosité qu'on avait laissé percer contre son chancelier Duprat, lui paraissaient autant d'offenses personnelles. Ce dernier, ayant perdu sa femme, était entré dans les ordres afin de pouvoir s'emparer des plus riches bénéfices qui viendraient à vaquer. Étienne Poncher, archevêque de Sens, étant mort le 24 février 1525, Duprat s'était immédiatement emparé de ce siége, encore que le chapitre eût élu Jean de Salazar, neveu de l'avant-dernier archevêque, dont la mémoire était chérie dans son diocèse (2). Poncher était également abbé de Saint-Benoît de Fleury-sur-Loire, et ce riche bénéfice, d'après le concordat même, ne pouvait être conféré que par le libre suffrage des moines. Ceux-ci élurent François

(1) Rapin Thoyras, L. XV, p. 236.
(2) *Gallia Christiana*, T. XII, p. 89.

Digitized by Google

Poncher, évêque de Paris, et neveu du dernier bénéficier. Duprat ne tint pas compte de cette élection, et s'empara également de l'abbaye, en faisant mettre les moines en prison : ceux-ci recoururent au parlement, qui ajourna les officiers de Duprat ; mais ces hommes violents maltraitèrent tellement l'huissier porteur de l'assignation, qu'il en mourut. Le parlement était fort indigné contre le chancelier, qui avait enseigné à mépriser à ce point l'autorité judiciaire ; et le chancelier de son côté ne pardonnait pas à l'évêque de Paris d'avoir osé être son concurrent. C'était surtout pour venger Duprat, que le roi avait résolu de tenir un lit de justice (1).

Le roi s'assit sur son siége, entouré des plus grands seigneurs du royaume, des pairs laïques et ecclésiastiques, des gouverneurs de provinces et des grands officiers de la couronne. Le chancelier dit alors de sa part à la cour, que si elle avait quelques observations à présenter au roi, elle pouvait le faire. Les présidents et les conseillers se mirent aussitôt à genoux, et le roi les ayant fait lever, le premier président, Claude Gaillard, exposa la querelle survenue entre le parlement et le chancelier, l'évocation de la cause de ce dernier au grand conseil, et les réprimandes sévères que la régente avait adressées à la cour. Gaillard, après avoir fait voir à quel point la loi avait été violée par Duprat, et combien le parlement était dans son droit, ajouta : « Nous ne voulons, sire, révoquer en doute ou disputer de » votre puissance, ce seroit espèce de sacrilége ; et savons bien » que vous êtes par sus les lois, et que les lois et ordonnances » ne vous peuvent contraindre, et n'y êtes contraint par puis- » sance coactive ; mais entendons dire que vous ne devez ou » ne voulez pas vouloir tout ce que vous pouvez, ains seule- » ment ce qui est en raison bon et équitable, qui n'est autre » chose que justice. » Telle fut toujours la doctrine du parlement, et telle fut aussi la cause de sa faiblesse : en reconnaissant la puissance illimitée du roi, il condamnait sa propre résistance. Il abandonnait le terrain du droit, pour en appeler à la raison, à la justice abstraite, qui ne pouvaient se re-

(1) Garnier, d'après les registres du Parlement, T. XII, p. 369.

Digitized by Google

connaître à des marques infaillibles. François Ier ne fit en effet aucune attention à ce que son parlement lui conseillait de vouloir ; il brisa le frein de la loi par cette toute-puissance que le parlement lui-même venait de proclamer. Le même jour, le roi manda son parlement devant son conseil étroit, qu'il tenait dans la salle verte, et là il lui fit lire un édit qui portait : « Le roi vous défend que vous ne vous entremettiez » en quelque façon que ce soit de l'État, ni d'autre chose que » de la justice..... Pareillement vous défend et prohibe toute » cour, juridiction et connoissance des matières archiépisco- » pales, épiscopales, et d'abbaye ; et déclare que ce qu'atten- » terez au contraire soit nul, et de nul effet et valeur. Et avec » ce, ledit seigneur a révoqué et révoque et déclare nulles » toutes limitations que pourriez avoir faites au pouvoir et » régence de madame sa mère.... et vous dit et déclare que » vous n'avez aucune juridiction ni pouvoir sur le chancelier » de France, laquelle appartient audit seigneur, et non à au- » tre, et par ainsi, tout ce que par vous a été attempté à l'en- » contre de lui, il l'a déclaré nul, comme fait par gens privés, » non ayant juridiction sur lui (1). »

Quelle que fût la rigueur avec laquelle François avait traité le parlement, il s'empressa de suivre le conseil injuste et impolitique que ce corps avait donné à sa mère, de poursuivre les financiers. La haine du peuple s'attachait toujours à ceux qui recueillaient les impôts : on les rendait responsables des rigueurs dont on aurait dû accuser le roi lui-même ; car c'était lui qui voulait de l'argent à tout prix : à cette haine populaire tout le corps de la judicature joignait encore une profonde jalousie. Les financiers, sortis comme les juges de la bourgeoisie, et possédant bien moins de talent et de science qu'eux, amassaient de grandes fortunes, tandis que les premiers étaient toujours pauvrement rétribués. Ceux-ci, en effet, étaient payés en considération, ceux-là devaient être compensés en argent pour la haine publique dont ils étaient chargés. Plus

(1) Isambert, Lois françaises, T. XII, p. 275-280. — Garnier, d'après les registres du Parlement, T. XII, p. 391-398.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

moines de Fleury, et d'avoir falsifié des titres. Il choisit alors, dans le grand conseil, des commissaires pour le juger comme faussaire et comme simoniaque. Toutefois, quoique cette commission commençât, le 14 janvier 1527, à instruire le procès, François Poncher siégea encore à l'assemblée des notables cette année, et deux ans après à un concile provincial assemblé à Paris (1). Mais les commissaires chargés de le perdre prétendirent enfin avoir découvert qu'il avait cherché à prolonger la prison du roi en Espagne, et à faire ôter la régence à la duchesse d'Angoulême. Poncher fut alors arrêté par ordre du roi et enfermé à Vincennes. En même temps, François fit demander à Clément VII de nommer trois juges qu'il lui désigna pour les adjoindre aux trois conseillers du parlement de Toulouse, qu'il avait nommés lui-même, afin que ces six commissaires pussent condamner l'évêque de Paris comme criminel de haute trahison. Il demandait, de plus, que la présence d'un des trois juges nommés par le pape fût suffisante pour l'instruction, et qu'ils ne fussent obligés d'assister tous les trois qu'au jugement définitif. Clément crut devoir quelques garanties de plus à un prélat qui avait pour accusateur et pour juge son ennemi capital, et il refusa d'investir de son autorité les commissaires que le roi lui avait désignés. Le roi témoigna beaucoup de ressentiment des lenteurs du pape. « J'ai fait » poursuivre envers notre saint père, écrivait-il à son ambas- » sadeur à Rome, un bref pur et simple, afin que je m'en » puisse aider, et ne sais que penser, ni à quoi il tient que » l'affaire me soit tant délayée. L'on n'a de coutume de refu- » ser aux autres princes semblables choses quand ils les de- » mandent, et voudrois bien qu'on ne me réputât d'autre » condition que eux.... Par quoi vous remontrerez à notre- » dit saint père de ma part, que si sa sainteté me refuse, ou » diffère de concéder ledit bref,.... si j'en fais faire la jus- » tice autrement, et par bonne raison appelle le métropoli- » tain (c'était Duprat lui-même) et les autres suffragans, sa » sainteté ne devra trouver cela aucunement étrange; car j'en

(1) *Gallia Christiana*, T. VII, p. 160.

Digitized by Google

» devrai demeurer excusé envers Dieu et le monde, pour au-
» tant que c'est l'un des cas pour lesquels on peut transgres-
» ser le droit canon (1). »

La mort de Poncher, survenue dans la prison de Vincennes, le 1er septembre 1532, le déroba au jugement que le roi voulait extorquer du pape, et à la rage de ses ennemis. Il était déjà malade quand on l'avait arrêté, et les privations, la captivité et les soucis, hâtèrent la fin de sa vie.

Le sac de Rome et la captivité du pape avaient excité l'indignation de la chrétienté, aussi François Ier était appelé par la clameur universelle à venger la religion et l'humanité, à rendre la liberté au chef de l'Église, et à soustraire l'Italie à la domination d'une armée de brigands. Dès le 30 avril 1527, trois traités avaient été signés entre François Ier et Henri VIII, pour former entre eux une ligue offensive et défensive contre l'empereur : François Ier devait épouser la princesse Marie d'Angleterre, ou, à son défaut, son fils aîné; et un subside perpétuel de 50,000 écus devait être payé par le roi de France, comme compensation de ce que Henri VIII renonçait au titre de roi des Français (2). Au moment de la signature de ces traités, Rome n'était pas encore prise, ou le pape captif, aussi les deux rois s'engageaient seulement à faire une diversion en faveur de l'Italie, en portant la guerre dans les Pays-Bas, avec une armée composée pour deux tiers de Français et pour un tiers d'Anglais. Mais après la nouvelle du désastre de Rome, un nouveau traité modifia, le 29 mai, ceux du mois précédent. Il fut convenu que la guerre se ferait en Italie avec une armée française, et que Henri fournirait 30,000 écus par mois pour contribuer à son entretien (3). Afin de resserrer davantage encore l'union entre les deux monarques, François Ier et le cardinal Wolsey se rencontrèrent à Abbeville, et le 18 août, ils confirmèrent, avec quelques modifications,

(1) Gaillard, Hist. de François Ier, T. VII, p. 382. — La lettre du roi est du 23 avril 1531.

(2) Rapin Thoyras, T. VI, L. XV, p. 240. — Rymer, T. XIV, p. 195 et suiv.

(3) Rymer, T. XIV, p. 206.

Digitized by Google

les traités qui liaient les deux royaumes. Cette alliance détermina François à rejeter des offres de paix que lui faisait Charles V : celui-ci consentait enfin à renoncer à la Bourgogne (1). François et Henri, de même que tous les autres rois chrétiens, avaient reçu en même temps des lettres circulaires de Charles-Quint, pour repousser la responsabilité de l'événement désastreux de Rome, et expliquer comment il avait été amené. L'empereur exposait à quel point il avait été provoqué ; il s'efforçait de prouver qu'on lui avait manqué de parole ; il affirmait en même temps qu'il n'avait jamais donné l'ordre à Bourbon de marcher contre Rome ; que les soldats de ce dernier, quoiqu'ils portassent sa bannière, reconnaissaient à peine son autorité ; et que leur général, ayant été tué au premier assaut, la bande qu'il conduisait n'avait dès lors plus pu être contenue sous aucune obéissance (2).

François Ier violait ouvertement le traité de Madrid en envoyant une armée en Italie ; en même temps il protestait aux yeux de l'Europe que s'il n'accomplissait pas les engagements qu'il avait pris, c'est qu'il n'avait pas eu le droit de les prendre, car il n'avait pas pu violer ses devoirs envers ses peuples, confirmés par le serment de son sacre ; mais il avait besoin de faire paraître quelque part cette volonté nationale qu'il opposait aux promesses faites à l'empereur. Cependant, aucun souverain n'était plus jaloux de son autorité que François Ier, plus impatient de toute démonstration d'une volonté chez ses sujets, plus déterminé à ne leur laisser d'autre rôle que celui de l'obéissance. Il ne voulait donc point convoquer d'états-généraux ; il craignait que la nation, fatiguée et découragée des guerres d'Italie, ne se prononçât contre l'expédition qu'il venait d'entreprendre, ou que les états ne lui adressassent des remontrances sur les abus sans nombre de l'administration ; il redoutait également les assemblées des bailliages où seraient élus les députés, et la manifestation d'un

(1) Rapin Thoyras, T. XV, p. 246. — Rymer, T. XIV. p. 203-227. — Martin Du Bellay, T. XVIII, L. III, p. 40.

(2) Valladolid, 2 août 1527. — *Lettere de' Principi*, T. II, f. 76.

mécontentement qui jusqu'alors n'avait éclaté que par quelques libelles ou quelques cris séditieux. Une assemblée même un peu indépendante de notables lui aurait inspiré de la jalousie ; il aima mieux tenir ce qu'il nomma un lit de justice, c'est-à-dire une assemblée de grands personnages, réunis au parlement de Paris, selon la forme qu'il venait de suivre peu de mois auparavant, lorsqu'il avait mis sa volonté au-dessus des lois. Il désigna lui-même les notables qui devaient l'accompagner à son lit de justice ; il y appela sept princes du sang, ou pairs de France, trois cardinaux français, six grands officiers de la couronne, trois archevêques et dix-sept évêques, soixante et dix-huit conseillers du parlement de Paris, deux de celui de Toulouse, deux de Bordeaux, un de Dijon, deux de Grenoble, et deux d'Aix, le prévôt des marchands, et quatre échevins de Paris, avec quelques autres officiers inférieurs. Tous ces personnages se rangèrent autour de son trône, le lundi 16 décembre 1527, dans la grande salle du parlement (1).

Le roi, étant monté sur son siége royal, fit retirer tous ceux qu'il n'avait pas choisis pour membres de cette assemblée. Il ordonna aux autres de prêter entre les mains du chancelier le serment du secret, puis il prit la parole, et dit : « Qu'il a fait » cette assemblée pour faire le devoir de son office, et leur » déclarer la vérité des choses passées ; pour leur donner à » connoître le bon devoir qu'il a à ses sujets, et à la chose » publique du royaume de France. Et, connoissant le désir, » affection et amitié que ses sujets ont à leur roi, seigneur et » maître, a pensé ne pouvoir faillir de leur communiquer » ses principaux affaires.... espérant qu'il n'y aura celui d'eux » qui ne lui donne secours, confort et aide. » Il exposa ensuite quel avait été son gouvernement, se plaignant d'avoir trouvé, à son avénement à la couronne, l'État chargé d'une dette de 1,800,000 francs, les gendarmes non payés, et le reste de l'administration presque en confusion. Il passa rapidement sur les victoires de ses premières années : mais il attribua sa dernière et désastreuse expédition en Italie à la

(1) Registres du Parlement, Isambert, T. XII, p. 285.

Digitized by Google

trahison du connétable de Bourbon. Il avait été forcé, pour le repousser de la Provence, d'assembler une formidable armée : après sa retraite, il crut devoir profiter de cette armée pour accabler ses ennemis en Italie. Alors il avait eu le malheur d'être fait prisonnier, et il dit par quelles tromperies il avait été engagé à passer en Espagne; comment ensuite, plutôt que de souscrire aux conditions honteuses qu'on lui imposait, il dressa un édit pour abdiquer la couronne, et faire proclamer son fils comme roi. « Mais, ajouta-t-il, ceux qui avoient » pouvoir de madame sa mère condescendirent à faire le traité » de Madrid, par lequel ils promirent de laisser le duché de » Bourgogne, et les autres choses contenues en icelui.... Le » traité fait, les Espagnols ne s'y voulurent fier, disant que » madite dame n'avoit puissance de le passer, et lui deman- » dèrent sa foi... De quoi ledit seigneur s'excusa faire, disant » qu'il étoit gentilhomme, et que, puisqu'il y avoit traité » entre madite dame et eux, ils ne pouvoient avoir le contrat » et la foi. Lesquels lui firent réponse.... qu'il est vrai qu'ils » laissoient aller les gentilshommes sur leur foi, mais non » pas les rois, et voulurent qu'il jurât; ce qu'il fit, sachant » ledit serment n'être valable, au moyen de la garde qui lui » fut baillée, et qu'il n'étoit en sa liberté. » Le roi parla ensuite de son alliance avec le roi d'Angleterre et les États d'Italie, et des négociations pendantes avec l'empereur. « Qui » est la cause pourquoi ledit seigneur fait cette assemblée; » car si ledit élu empereur accepte la paix, il lui faut la » somme de deux millions d'or, à laquelle ils sont convenus, » et dont il lui faut promptement fournir 1,200,000 écus, » et, en ce faisant, il rendra les enfans. » Si, au contraire, l'empereur choisissait la guerre, le roi avait également besoin d'argent pour maintenir son armée, à moins que ses sujets et vassaux qu'il pense être ses amis ne lui conseillent, ou de céder à Charles V la Bourgogne ou de retourner en Espagne, et d'y demeurer le reste de sa vie prisonnier, si ses conseillers estiment que l'honneur l'y oblige (1).

(1) Procès-verbal du lit de justice, Isambert, T. XII, p. 287-293.

Digitized by Google

Les notables se retirèrent ensuite pour délibérer, en quatre sections séparées, savoir : celles du clergé, de la noblesse, des membres des divers parlements, et de la municipalité de Paris. Ce fut peut-être alors que l'évêque Poncher manifesta les opinions dont on lui fit un crime, sur l'obligation du roi de retourner en Espagne, et sur les limites à apporter à l'autorité de la régente. Aucun autre des notables, choisis par le roi, n'était disposé à se signaler par son opposition; et les quatre sections se présentèrent au roi, le 30 décembre, pour lui rendre réponse dans un second lit de justice. Elles déclarèrent unanimement, que, selon leur jugement, le roi avait été forcé, et qu'il n'était lié ni par son traité, ni par son serment; en sorte qu'il ne devait ni céder la Bourgogne, ni retourner en Espagne. Après quoi le cardinal de Bourbon, au nom du clergé, offrit 1,300,000 écus à compte des deux millions, sous condition que le roi s'emploierait à faire recouvrer au pape sa liberté, qu'il promettrait d'exterminer l'hérésie luthérienne, et qu'il conserverait les immunités de l'Église. Le duc de Vendôme, au nom de la noblesse, le président de Selve, pour les parlements, et le prévôt des marchands, pour la ville de Paris, protestèrent ensuite de leur empressement à payer la rançon des enfants de France, et à renoncer, dans cette occasion, à tout privilége et à toute exemption de taxes (1).

Dès le milieu de l'été, l'armée française avait commencé à se rassembler dans le comté d'Asti; et Lautrec, sur la recommandation de Henri VIII, avait été chargé de la commander. Cette armée devait se composer de neuf cents lances, deux cents chevau-légers, et vingt-six mille fantassins, dont six mille landsknechts sous le comte de Vaudemont, six mille Gascons sous le comte don Pedro Navarro, quatre mille Français, et dix mille Suisses (2). Mais ces différents corps ne furent jamais complets. En même temps, André Doria, qui

(1) Procès-verbal du lit de justice. Isambert, T. XII, p. 296-301.

(2) *Fr. Guicciardini*, L. XVIII, p. 465 — Mart. Du Bellay, L. III, p. 65.— Républ. ital., c. 119.

Digitized by Google

commandait alors la flotte française, était sorti de Marseille avec dix-sept galères, et avait recommencé le blocus de Gênes. Dans les premiers jours du mois d'août, une révolution s'opéra dans cette république sans effusion de sang, et la faction Fregoso la remit sous la protection de la France (1). Vers le même temps, Lautrec trouvant son armée assez forte pour commencer enfin ses opérations, attaqua le château de Bosco, dans l'Alexandrin, et y fit prisonniers plusieurs des soldats qui devaient défendre Alexandrie. Il attaqua ensuite cette dernière ville, qui capitula lorsque la brèche fut ouverte. Au commencement d'octobre, il prit Pavie d'assaut, et il traita cette ville avec une excessive cruauté, en punition de la défaite que les Français avaient essuyée sous ses murs (2). Puis, au lieu de chasser, comme il l'aurait pu aisément, Antonio de Leyva du Milanez, et de fermer ainsi l'accès de l'Italie aux Allemands, il se dirigea vers le midi, d'après les ordres précis des rois de France et d'Angleterre, sous prétexte de remettre le pape en liberté, mais, en effet, pour que les Vénitiens, toujours alarmés par le voisinage de leurs ennemis, ne se ralentissent point dans leurs efforts. Le 9 décembre le commandant espagnol du château Saint-Ange laissa, probablement à dessein, échapper le pape, qui rejoignit à Orvieto le duc d'Urbin (3); et, le 9 janvier 1528, Lautrec, avec l'armée française, partit de Bologne, en prenant la route de la Marche. Le 10 février il passa le Tronto, et entra dans les Abruzzes : toutes les villes de cette province lui ouvraient leurs portes et le recevaient comme un libérateur. Les alliés de la France, mais surtout les Vénitiens, et les Florentins, qui avaient recouvré leur liberté par une conséquence de la captivité du pape, rivalisaient d'efforts pour tenir leurs contingents au complet : les premiers lui avaient fourni leur excellente cavalerie dalmate et grecque des Stradiotes ; les seconds, la redoutable bande noire que Jean de Médicis avait illustrée.

(1) Républ. ital.,
(2) Mém. du maréchal de Vieilleville, T. XXXVIII, c. 4, p. 124.
(3) Républ. ital., c. 119.

Digitized by Google

Un effort vigoureux aurait suffi pour délivrer l'Italie du joug de Charles-Quint, et de l'atroce brigandage de ses soldats; mais François n'avait plus ni confiance dans sa fortune, ni volonté d'attendre la victoire : il soupirait après la paix et le retour de ses enfants ; il ne demandait plus à la royauté que les plaisirs et l'indolence. Après avoir promis à Lautrec 130,000 écus par mois, pour entretenir son armée, il avait déjà laissé les arrérages monter à 200,000 écus, lorsqu'il lui fit dire qu'il ne pouvait plus, désormais, lui fournir que 60,000 écus par mois, et cela pendant trois mois seulement. Lautrec, désespéré, dut renoncer à son attaque sur Naples ; il prit le chemin de la Pouille, afin de percevoir à Troia, au mois de mars, la grande gabelle sur le passage des troupeaux, l'un des principaux revenus du royaume de Naples, avec lequel il se flattait de maintenir encore un peu de temps son armée (1).

(1528.) La guerre cependant réduisit la gabelle des troupeaux à moins de moitié de sa recette ordinaire. Lautrec, après l'avoir perçue, soumit presque toutes les villes de la Pouille, tandis que le prince d'Orange retirait avec peine, de Rome, les bandes féroces que le connétable de Bourbon y avait amenées, et qu'il les conduisait à Naples. Ce fut seulement le 1er mai que Lautrec vint tracer son camp devant cette capitale ; mais, au lieu d'en presser le siége avec vigueur, il résolut de la réduire par le blocus. Les vivres, en effet, étaient fort rares dans Naples, et Philippino Doria, avec la flotte française et génoise, fermait le port aux assiégés. Hugues de Moncade, retenu dans ce port avec une petite flottille espagnole, ayant pu, à l'aide d'un coup de vent, en sortir le 28 mai, se flatta de surprendre les vaisseaux français : son attaque ne réussit pas, il fut tué, et la plupart de ses vaisseaux coulés à fond (2). Lautrec crut un moment cet avantage décisif; mais ses soldats, victorieux contre l'ennemi, étaient sans force contre le climat. La chaleur, les eaux stagnantes,

(1) *Fr. Guicciardini*, L. XVIII, p. 478. — *Paolo Paruta*, L. VI, p. 433.— *Lettere de' Principi*, T. II, f. 86 seq.

(2) *Pauli Jovii Hist. sui temporis*, L. XXV, p. 46, 47. — *Fr. Guicciardini*, L. XIX, p. 488. — *Agost. Giustiniani*, L. VI, f. 280.

Digitized by Google

les immondices des camps, avaient multiplié les fièvres dans l'armée assiégeante; au milieu de juillet, elles prirent le caractère d'une véritable peste. Dans le même temps, la flotte génoise, qui avait terminé le 1er juillet son engagement avec la France, quitta les parages de Naples : André Doria, qui l'avait créée, et qui lui assurait par son génie la supériorité sur la marine des autres pays, refusait de se soumettre davantage aux injustices dont sa patrie était l'objet de la part du gouvernement français ; et, ne pouvant supporter le manque d'égards et de foi qu'il avait éprouvé lui-même, il entrait en négociations avec Charles-Quint pour passer à son service (1).

Cependant la fièvre contagieuse multipliait ses ravages dans le camp de Lautrec : le 2 août, il n'y restait pas quatre mille soldats en état de porter les armes. Pedro Navarro, Vaudemont, Camillo Trivulzio, tous les officiers-généraux enfin étaient malades. Lautrec, malade aussi, se faisait porter de poste en poste, et il opposait son courage inébranlable à la peste comme à l'ennemi : seul, il maintenait encore la confiance de ses soldats : mais il mourut dans la nuit du 15 au 16 août. Le marquis de Saluces, qui prit le commandement de l'armée, ne songea plus qu'à faire sa retraite. Il la tenta dans la nuit du 29 août, au milieu d'un orage épouvantable, à l'aide duquel il se flattait d'en dérober la connaissance à l'ennemi. Son départ fut aperçu au point du jour; il fut poursuivi jusqu'à Averse, blessé sur la brèche des murs de cette ville, et enfin contraint à capituler. Les Espagnols, avec une froide cruauté, entassèrent leurs prisonniers, seul reste de cette belle armée, dans les étables de la Madelaine, jusqu'à ce que la fièvre, qui redoubla encore de violence, eût emporté tout ce qui avait échappé aux combats et aux maladies. Parmi ces prisonniers se trouvait don Pedro Navarro, que l'empereur avait résolu de faire exécuter comme transfuge. Pour lui épargner du moins la honte du supplice, don François de

(1) Répub. ital., c. 119.

Digitized by Google

Hijar, gouverneur du château de Naples, vint dans sa prison l'étrangler ou l'étouffer de sa main (1).

On n'aurait pas dû attendre de François Ier tant de négligence, tant d'oubli de son armée d'Italie, non plus que les calamités qui en résultèrent pour Lautrec et ses braves compagnons d'armes, d'après le ressentiment et la haine qu'au commencement de cette même année, le roi avait manifestés contre l'empereur. L'évêque de Tarbes et le président du parlement de Bordeaux étaient alors ambassadeurs du roi auprès de Charles V; ils avaient eu, au mois de septembre, à Palencia, de concert avec des ambassadeurs anglais, plusieurs conférences avec les ministres impériaux, auxquels ils demandaient quelques modifications du traité de Madrid, en sorte que les enfants de France pussent être relâchés sans que leur liberté coûtât la Bourgogne au royaume. Les deux partis se rapprochaient; Charles renonçait à la Bourgogne, et, quoique les demandes qu'il faisait en retour ne fussent pas encore acceptées, les négociateurs des deux parts attendaient de leurs efforts une issue favorable, lorsque ceux de France reçurent tout à coup, de leur cour, l'ordre de se refuser à toute concession. François, encouragé par l'alliance de l'Angleterre, et par les succès que Lautrec avait déjà obtenus en Italie, croyait le moment venu de pousser ses avantages; bientôt il enjoignit à ses ambassadeurs de faire paraître les hérauts d'armes qu'ils tenaient déguisés à leur suite, et de déclarer, par leur entremise, la guerre à l'empereur (2).

Le 22 janvier 1528, Guienne, roi d'armes de France, et Clérençaux, roi d'armes d'Angleterre, portant leur cotte d'armes sur le bras gauche, pour la revêtir au moment du défi, se présentèrent à Burgos, à Charles V, au milieu d'une

(1) *Pauli Jovii Hist. sui temp.*, L. XXVI, p. 61. — *Bened. Varchi*, L. VI. p. 158. — *Alfonso de Ulloa, Vita di Carlo V*, L. II, f. 115, v. — Brantôme. Capitaines étrangers, T. I, p. 94. — Mém. de Montluc, T. XXII, L. I, p. 89. — *Minana*, L. II, c. 10, p. 95.

(2) Protocole des conférences; Traités de Paix, T. II, p. 149. — Fréd. Léonard, T. II, p. 297. — Instructions sur le défi, en date du 11 novembre 1527. *Ibid.*, p. 156; et Léonard, T. II, p. 314.

Digitized by Google

nombreuse assemblée de ses barons, et après avoir invoqué les franchises accordées à leur profession, ils firent lecture des déclarations de guerre dont ils étaient porteurs. Elles étaient conçues en termes qui n'avaient rien d'offensant, et elles exprimaient le regret des deux rois, de n'avoir pu s'entendre avec l'empereur, plutôt que l'animosité ou la rancune. Charles-Quint répondit que, depuis six ou sept ans, François lui faisait la guerre sans l'avoir défié, et qu'il s'ébahissait qu'il le défiât aujourd'hui, quand il n'avait plus le droit de le faire étant son prisonnier. Charles donna ensuite par écrit une réponse beaucoup plus longue à Guienne; c'était un mémoire dans lequel était exposée toute la durée de la querelle entre les deux souverains et toute la marche de leurs négociations : l'aigreur et le reproche de mauvaise foi s'y faisaient sentir à chaque ligne. Enfin l'empereur chargea le roi d'armes de rappeler une commission qu'il avait donnée à l'ambassadeur de France, et que celui-ci n'avait pas osé répéter à son maître, parce qu'elle impliquait une accusation d'avoir manqué à l'honneur et à la foi de gentilhomme. Charles-Quint donna aussi à Clérençaux un long mémoire, en réponse aux reproches que lui adressait le roi d'Angleterre; il y relevait, entre autres choses, le bruit déjà répandu que Henri songeait à se divorcer d'avec Catherine d'Aragon, tante de l'empereur, et par conséquent à rendre bâtarde sa fille Marie qu'il lui avait promise pour femme ; et il lui demandait quelle confiance on pouvait accorder au zèle qu'il affichaitpour le pape, tandis qu'il en montrait si peu pour la religion (1).

Les réponses de l'empereur étaient d'autant plus provocantes, que c'étaient des vérités qu'il exprimait si rudement. François, en effet, devint furieux. Il fit d'abord arrêter Perenot de Grandvelle, ambassadeur de l'empereur auprès de lui, sous prétexte que ses propres ambassadeurs avaient aussi été arrêtés en Espagne ; puis sachant qu'ils avaient été ou laissés ou remis en liberté, il lui donna, le 28 mars, son audience

(1) Procès-verbal de l'intimation de guerre, etc. Traités de Paix, T. II, p. 157-166. — Léonard, T. II, p. 316.

Digitized by Google

[illegible] Ministerio de Hacienda y Crédito Público, [illegible] Ministerio de Hacienda y Crédito Público, [illegible] Ministerio de Hacienda y Crédito Público, [

» sailleur comme l'est ton maître doit bailler à un défendeur » comme je suis? » Le héraut demanda la permission de remplir son office, de dire ce qu'il avait à dire, avant de donner la sûreté du camp dont il était porteur; mais interrompu par le roi à chaque parole, et menacé s'il faisait autre chose que donner sa patente, il fut enfin réduit à se taire, et à se retirer sans avoir accompli son message, en protestant contre l'empêchement qu'on avait mis à l'exercice de ses fonctions. C'est de cette manière ridicule que se termina le défi à un combat singulier entre deux grands monarques, qui avait retenti dans toute l'Europe. La première pensée du combat, de même que l'éclat donné à cette aventure, étaient des conséquences de la manie de François Ier d'être un roi chevalier, et de renouveler tous les rites de la chevalerie, tandis que cette institution, qu'on cherche vainement ailleurs que dans les romans, était aussi loin de son caractère que de son siècle (1).

Les duels des rois ne peuvent terminer les querelles des nations, car celles-ci ne consentiraient point à abandonner leurs droits, parce que leur champion aurait manqué de force, de courage ou d'adresse. On ne peut donc faire un reproche à Charles-Quint ou à François Ier d'avoir laissé tomber une provocation à un combat singulier, qu'ils n'auraient jamais dû se permettre l'un ou l'autre; mais on peut s'étonner qu'après ces injures et ces démentis, tous deux n'aient pas mis plus de vigueur dans leurs opérations guerrières. C'est que, bien que leur colère fût toujours la même, leurs moyens de s'attaquer étaient épuisés. La victoire des Impériaux sur Lautrec était due au climat de Naples, non à la vaillance ou à l'habileté du prince d'Orange et de ses soldats. Après la mort de Lautrec, tous les efforts de la France furent languissants; elle semblait ne plus vouloir de guerre, et ne pas même essayer de défendre ce qui lui restait en Italie. François Ier avait perdu l'amitié et les services d'André Doria, parce que, non plus que ses ministres, il n'avait jamais su comprendre le

(1) Gaillard donne les deux procès-verbaux de cette séance, l'un par Bourgogne, l'autre par Bayart, secrétaire d'État de France, T. III, p. 463 et 473.

caractère ou la fierté d'un grand citoyen, et d'un grand homme de mer. Sans égard pour le droit des traités, pour les recommandations d'André Doria, pour ses prières, on violait tous les jours les priviléges de sa patrie; on projetait de la ruiner et de transporter son commerce et sa population à Savone. De même, sans respect pour le génie du créateur de la marine moderne, pour l'indépendance d'un amiral propriétaire des vaisseaux, et maître des matelots qu'il avait mis au service de France, on avait voulu le remplacer, comme un de ces capitaines courtisans que la faveur crée, et que la faveur dépouille. Pour lui, lorsqu'il eut achevé le terme pour lequel il s'était volontairement engagé, il se sentit libre, et il passa, avec ses galères, du service de France à celui de l'empereur. Il souleva ensuite, le 12 septembre 1528, sa patrie; il en chassa la garnison française, et il reconstitua la république de Gênes, sous la protection de l'empereur (1).

Plusieurs mois auparavant, François Ier avait donné commission à François de Bourbon, comte de Saint-Pol, d'entrer en Lombardie, pour y faire une diversion en faveur de Lautrec. Son armée devait se composer de cinq cents hommes d'armes, cinq cents chevau-légers, commandés par le seigneur de Boisy; six mille aventuriers sous la charge du seigneur de Lorges, et trois à quatre mille landsknechts qu'amenait le sieur de Montejean (2); toutefois cette armée fut à peine rassemblée à la fin de juillet, et ses soldats passaient pour les moins bons qui fussent encore sortis de France. Saint-Pol fit cependant la petite guerre contre Antonio de Leyva, qui occupait toujours Milan; et il reprit d'assaut Pavie, d'où les Français s'étaient laissé chasser après le départ de Lautrec (3). Bientôt François lui manqua de parole, comme il en avait manqué à tous ses autres généraux; il cessa de lui envoyer l'argent qu'il lui avait promis, et Saint-Pol, prodigue et négligent, dissipait imprudemment une partie de celui qu'il recevait encore, et souffrait qu'on lui volât le reste. Il se

(1) Républ. italiennes, c. 119. — *Lettere de' Principi*, T. II, f. 110.
(2) *Lettere de' Principi*, T. II, p. 113.
(3) Martin Du Bellay, L. III, p. 104.

Digitized by Google

brouilla avec le duc d'Urbin, général des Vénitiens, avec lequel il devait agir de concert en Lombardie; il ne sut ni secourir Gênes, ni assiéger Milan, quoique Antonio de Leyva, qui commandait dans cette dernière ville, n'eût presque plus ni soldats ni argent; il lui laissa parvenir un renfort de deux mille Espagnols qu'il eût été d'autant plus facile d'intercepter, qu'ils arrivaient dépourvus de tout; enfin, dans sa première campagne, ses exploits se bornèrent à la prise de trois châteaux (1).

(1529.) Dans la campagne de 1529, le comte de Saint-Pol se montra plus faible encore et plus incapable. Il avait donné rendez-vous devant Milan aux armées de François Sforza et des Vénitiens: mais, après sa réunion avec eux, il reconnut qu'il était hors d'état de rien tenter d'avantageux; car les trois armées étaient également réduites par la désertion, ou par les voleries des commissaires des guerres, à un petit nombre de soldats. Elles se séparèrent de nouveau; et Saint-Pol, en se retirant, séjourna le 19 et le 20 juin à Landriano, à douze milles de Milan. Comme il faisait passer à son armée, le 21 au matin, un bras de l'Olena, qui coule près de ce village, et qui était fort grossi par les pluies, il y fut surpris par Antonio de Leyva, après qu'une partie de sa troupe eut déjà passé l'eau, et il fut fait prisonnier avec ses principaux officiers. Le reste de son armée, découragé par cet échec, se dispersa ou se retira en France (2).

Aucune des puissances ne voulait et ne pouvait plus faire la guerre: le trésor de l'empereur était vide comme celui du roi de France; les peuples étaient arrivés à un degré d'épuisement et de misère qui ne permettait plus de tirer d'eux de nouvelles contributions; les gouvernements n'avaient plus de crédit, et la cruauté avec laquelle François avait traité ses financiers, ainsi que son manque de foi envers eux, ne lui laissaient plus aucune chance de trouver parmi eux de nouvelles ressources. Long-temps, dans la riche Italie, la guerre avait nourri la guerre, et les généraux arrachaient aux bour-

(1) *Bern. Segni*, L. II. p. 48. — *Bened. Varchi*, L. VIII, p. 278. — *Pauli Jovii Hist. sui temp.*, L. XXVI, p. 79. — Répub. ital., c. 120.

(2) Martin Du Bellay, L. III, p. 117-121. — Répub. ital., c. 120.

geois et aux campagnards, par la terreur et les supplices, l'argent dont ils avaient besoin. Mais cet effroyable système d'oppression et de spoliation, après avoir été poussé jusqu'aux derniers excès, ne pouvait plus rien produire. Les Français, les Allemands, les Suisses et les Espagnols, avaient tous pillé l'Italie; aucun toutefois n'avait égalé en cupidité et en férocité l'exécrable Antonio de Leyva, gouverneur du Milanez. Dans les pays qu'il avait pressurés par ses monopoles, par le brigandage de ses soldats, et par ses réquisitions qu'appuyait la terreur des tortures et du supplice, il ne restait plus rien à prendre. Les deux potentats qui avaient si long-temps troublé l'Europe par leur haine et leur ambition ne pouvaient plus lever d'armées; les pays si long-temps le foyer de leurs combats étaient dans l'impuissance de les nourrir. Heureusement une partie des frontières par lesquelles la France confinait avec l'empereur avait été soustraite aux plus cruelles de ces calamités. La Franche-Comté demeurait garantie par sa neutralité perpétuelle; les Pyrénées opposaient, du côté de l'Espagne, une barrière que l'un et l'autre peuple s'était montré peu empressé de franchir. Le duc de Savoie et le duc de Lorraine avaient réussi à se maintenir neutres. La frontière de Flandre, enfin, et celle de Picardie, qui avait été si souvent le théâtre des combats, et sur laquelle Henri VIII et François Ier voulurent ramener la guerre, y avait depuis quelque temps échappé par l'habileté et la modération de Marguerite d'Autriche, sœur du père de l'empereur, et gouvernante des Pays-Bas. Lorsque les bourgeois de Londres furent instruits du projet de Henri VIII d'envahir la Flandre, ils réclamèrent vivement pour le détourner d'une expédition qui aurait ruiné leur commerce le plus important. Le monarque, tout absolu qu'il était, crut devoir céder; il entra en négociation avec Marguerite; et le 15 juin 1528, il signa à Hamptoncourt un traité qui garantissait une trève de huit mois à la frontière des Pays-Bas. Jean Du Bellay, évêque de Bayonne, ambassadeur de France à Londres, y accéda au nom de son maître (1). Il était dit, dans

(1) Traités de Paix, T. II. p. 166.

Digitized by Google

cette trève, que le but des puissances qui l'avaient conclue, était de faciliter ensuite le traité d'une paix générale; et en effet, elle donna occasion à Marguerite d'Autriche et à Louise de Savoie de se rencontrer à Cambrai, au mois de mai, pour la prolonger, et de s'y donner rendez-vous pour le 7 juillet, afin d'y entamer une négociation beaucoup plus importante (1).

Louise de Savoie était, depuis l'accession de son fils au trône, beaucoup plus souveraine en France que lui-même. Elle connaissait toutes les affaires, et pouvait prendre sur elle les plus hautes résolutions, sans courir risque d'être démentie. Marguerite d'Autriche, veuve de Philibert II, duc de Savoie, et la même qui avait été élevée à la cour de France pour épouser Charles VIII, était une princesse douée de beaucoup de capacité, et dans laquelle l'empereur avait une grande confiance. Elle avait été belle-sœur de Louise de Savoie, à qui elle se trouvait opposée. Malgré l'acharnement que les deux monarques avaient fait paraître, malgré la violence de leurs dernières provocations et de leurs démentis, le traité que les deux dames devaient entamer n'était pas si difficile à conclure qu'il pouvait le paraître. Charles-Quint avait montré, dans le cours de la dernière négociation, qu'il était disposé à se relâcher de la rigueur du traité de Madrid, et à renoncer à la Bourgogne, l'objet principal de la contestation. De son côté, François Ier avait donné à entendre que s'il obtenait ce seul point, il abandonnerait les alliés envers lesquels il venait de prendre tant d'engagements, et qu'il ne se mêlerait plus des affaires d'Italie.

La situation de l'empereur était récemment devenue plus critique, et lui donnait un plus grand désir de s'arranger avec la France. Le jeune roi de Hongrie, Louis II, époux d'une sœur de l'empereur, et dont la sœur était mariée à Ferdinand d'Autriche, venait d'être tué, le 29 août 1526, à la

(1) Martin Du Bellay, L. III, p. 122. — *Bened. Varchi*, T. III, L. IX. p. 6. — *Fr. Guicciardini*, L. XIX, p. 524. — *Jacopo Nardi*, L. VIII, p. 347. — *Fr. Belcarii*, L. XX, p. 626.

bataille de Mohatz contre les Turcs. Ferdinand, en vertu d'un ancien traité, avait réclamé sa couronne, tandis que les magnats de Hongrie, ayant choisi Jean Zapolski, comte de Scépus, pour successeur de Louis, l'avaient mis sous la protection de Soliman II. L'empereur et le sultan avaient ainsi été mis aux prises pour la couronne de Hongrie; et dans ce temps même, Soliman II marchait vers l'Autriche avec une armée formidable. Il arriva devant Vienne, le 26 septembre 1529, et en entreprit le siége. Les luthériens ne donnaient à Charles V guère moins d'inquiétude que les Turcs. Un décret d'une diète assemblée à Spire avait, en 1526, laissé à chaque État d'Allemagne le droit de régler ses affaires religieuses. Mais, par les efforts du parti catholique, une nouvelle diète assemblée à Spire, au mois de mars 1529, modifiait ce décret, et donnait de nouvelles garanties à l'ancienne religion. Cinq grands princes allemands et quatorze villes impériales protestèrent, le 19 avril 1529, contre ce second décret. Leur acte, qui était le signal d'une guerre civile et religieuse, fut celui qui fit prendre aux partisans de la réforme le nom de protestants (1).

Louise de Savoie et Marguerite d'Autriche étaient arrivées le 7 juillet à Cambrai, et s'étaient logées dans deux maisons contiguës, entre lesquelles elles ouvrirent une communication, de manière à pouvoir s'entretenir à toute heure sans être surveillées, elles n'admirent personne à leurs conférences, et toutes deux également empressées de conclure, elles signèrent enfin, le 5 août, le traité de Cambrai, qu'on a nommé d'après elles la paix des Dames (2). Ce traité prenait pour base celui de Madrid, et il en modifiait seulement les articles 3 et 4, 11 et 14. Il fixait la rançon des enfants de France à deux millions d'écus d'or. Il relevait le roi de l'obligation d'abandonner la Bourgogne. Il lui enlevait seulement le Charolais, qui devait demeurer à madame Marguerite, et, après elle, à

(1) *Sleidani Comm.*, L. VI, f. 100. — *Robertson's Hist. of Charles V*, T. III, L. V, p. 43.

(2) Mart. Du Bellay, L. III, p. 121. — *Belcarius*, L. XX, p. 626. — *Ferronius*, L. VIII, p. 174.

Digitized by Google

Charles-Quint, à la mort duquel il reviendrait à la couronne de France. D'autre part, le roi renonçait au duché de Milan, au comté d'Asti, au royaume de Naples, et à tout ce qu'il possédait en Italie. Loin de stipuler rien en faveur des républiques de Florence et de Venise, ses alliées, il s'engageait à ce que la première fît avant quatre mois sa soumission à l'empereur, à ce que la seconde restituât tout ce qu'elle avait conquis dans le royaume de Naples, promettant de les y contraindre par les armes; si elles s'y refusaient. Le roi s'engageait (§ 34) à ne donner aucun secours à Robert de la Marck ou à ses enfants, s'ils faisaient quelque tentative pour recouvrer le château et duché de Bouillon, conquis par l'empereur, et réuni à l'évêché de Liége. Il consentait (§ 45) que Charles d'Egmont, duc de Gueldre, qui, depuis 1492, était l'allié de la France, fût compté parmi les alliés de l'empereur, en raison du traité par lequel, le 3 octobre 1528, il avait été forcé de se reconnaître pour son vassal, abandonnant ainsi, par ces deux articles, tous les alliés qu'il avait sur sa frontière du nord. Le pape était nommé comme allié commun des deux souverains; mais il avait prévenu l'abandon de la France, en signant le 20 juin, à Barcelonne, son traité particulier avec l'empereur. L'abolition du ressort et de la souveraineté de la couronne de France sur les comtés de Flandre et d'Artois fut confirmée; et tandis que François livrait ainsi scandaleusement tous ses alliés, tous ceux qui venaient de combattre pour lui, et qu'il s'était engagé solennellement à protéger, il promettait le pardon du connétable, et la restitution de toutes les propriétés confisquées à tous les Français qui avaient suivi Bourbon dans sa révolte, car Charles-Quint n'avait pas abandonné un seul de ses alliés. Cette transaction, si honteuse pour la France, devait être scellée par le mariage de François Ier avec Éléonore, reine douairière de Portugal, et sœur de l'empereur (1).

(1) Traités de Paix, T. II, p. 170. — Léonard, T. II, p. 346. — Flassan, L. III, p. 336.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

Protection accordée aux lettres par François Ier. Progrès de la réforme en France. Le roi la favorise et la persécute tour à tour. Ligue de Smalkalde en Allemagne. L'Angleterre se sépare de l'Église romaine. François fait épouser à son fils Catherine de Médicis, nièce du pape. — 1529-1533.

(1529.) La France ne pouvait se soumettre à une transaction plus honteuse que ne le fut le traité de Cambrai. Elle avait sacrifié, par ce traité, les droits de tous à son seul intérêt; elle violait effrontément la foi solennellement donnée; et en montrant qu'elle ne tenait aucun compte de l'honneur et de la fidélité, elle compromettait son avenir, qu'elle subordonnait aux avantages fugitifs du moment. Le traité de Cambrai était bien plus déshonorant que celui de Madrid, qu'il était destiné à modifier, encore que ses conditions ne fussent pas si onéreuses. En effet, le traité de Madrid, consenti après une calamité aussi accablante que la perte de la bataille de Pavie, que la destruction de l'armée française et la captivité du roi, était tel que le sont souvent les capitulations imposées par la force. Les alliés de la France pouvaient à peine lui reprocher de les avoir abandonnés, quand ils la voyaient contrainte à s'abandonner elle-même, à sacrifier une de ses plus importantes provinces, et à livrer en otages les deux fils aînés de son roi. Ils pouvaient la croire hors d'état d'accomplir des engagements qu'elle avait pris pendant que ses forces étaient encore entières. Mais les circonstances n'étaient plus les mêmes quand elle traitait à Cambrai : les enga-

Digitized by Google

gements qu'elle violait étaient tous postérieurs à ses calamités; elle devait connaître ses forces lorsqu'elle avait invoqué dans sa détresse l'aide des alliés qu'elle délaissait à présent; elle les avait engagés, par ses promesses, à rompre la paix qui les protégeait encore, à s'exposer pour elle, sous la condition formelle qu'à son tour elle veillerait à leurs intérêts; rien n'était changé depuis qu'elle s'était liée envers eux : dans une guerre de quatre ans les succès et les revers avaient été balancés; seulement de nouveaux dangers semblaient menacer l'empereur et devaient le décider à accorder des conditions plus équitables. C'était dans ce moment qu'elle lui livrait tous ses alliés, afin de s'exempter elle-même de presque toute part aux concessions par lesquelles elle achetait la paix. La conséquence de cette lâche conduite fut que la France perdit entièrement la confiance de toutes les nations civilisées, qu'elle se trouva désormais isolée, et bientôt soumise à la nécessité de recourir à l'alliance des Turcs et à celle des luthériens, dans le temps même où ses sentiments religieux lui faisaient considérer l'une et l'autre comme criminelles.

Toutefois l'opinion publique était si peu éveillée en France, les affaires de l'État y étaient si mal comprises, les sujets se permettaient si peu de juger leur maître, ou de peser les droits et les intérêts des étrangers, comparativement avec ceux des Français, que les historiens nationaux ne parurent point sentir à quel point le traité des Dames avait violé la foi publique. Beaucaire remarque seulement comme un fait que la clause du traité qui y comprenait le duc de Ferrare, les Vénitiens et les Florentins, sous condition qu'avant quatre mois ils s'arrangeassent avec l'empereur, équivalait à une exclusion (1). Ferronius, en rapportant les clauses du traité de paix, ne paraît pas même se souvenir que la France eût des alliés (2). De Thou assure « que François s'excusa d'avoir traité sans le consentement de ses alliés, par le désir extrême de remettre » ses enfans en liberté; » et il paraît trouver cette excuse

(1) *Fr. Belcarii*, L. XX, p. 627.
(2) L. VIII, p. 174.

Digitized by Google

légitime (1). Montluc, blessé au siége de Naples, s'en revint, dit-il, à pied, le bras en écharpe, souhaitant la mort mille fois plus que la vie, « et ne voyant dans la paix que le mal-
» heur d'avoir à recommencer sa fortune à la guerre suivante,
» tout ainsi que le premier jour qu'il sortit de page, et comme
» personne inconnue (2). » Du Bellay enfin, négociateur et homme d'État autant que général, remarque « que ceux qui
» par longue expérience avoient la connoissance des choses de
» ce monde, pensoient que le roi conserveroit du ressentiment
» du traitement que l'empereur lui avoit fait en la rédemption
» de messieurs ses enfans ; car s'il l'eût seulement rançonné
» en deniers, c'étoit chose qui se pouvoit oublier en peu de
» temps ; mais vu les rigoureuses conditions qu'il avoit apposées
» au traité, comme de quitter la souveraineté des pays de
» de Flandre et d'Artois, de toute ancienneté étant de la cou-
» ronne de France ; et aussi de quitter le droit du duché de
» Milan, appartenant à ses enfans et non à lui, et le droit
» du royaume de Naples et de Sicile, ne se pouvoit que le roi
» ou ses enfans avec le temps ne s'en ressentissent. » Mais, outre ces sacrifices, Du Bellay ne compte point celui de l'honneur et de la parole royale (3). François enfin en jugeait ainsi lui-même ; il protesta à Paris, le 29 novembre 1529, contre le traité de Cambrai, comme lui ayant extorqué contre les lois et usances de la guerre, en sus d'une rançon en argent, la cession du duché de Milan, comté d'Asti, seigneurie de Gênes ; mais dans ce protêt il ne parle d'aucune contrainte qui lui ait été imposée pour lui faire violer ses engagements (4).

Le parlement, qui protesta de son côté, le 16 novembre, contre l'enregistrement du même traité, n'en parle pas davantage (5).

(1) De Thou, Hist. univ., L. I, p. 52.
(2) T. XXII, L. I, p. 90.
(3) Mém. de Mart. Du Bellay, T. XVIII, L. IV, p. 136.
(4) Isambert, Lois anciennes, T. XII, p. 337. — Traités de Paix, T. II. p. 181.
(5) Isambert, T. XII, p. 340.

Digitized by Google

Parmi les alliés que la France abandonnait à la merci de l'empereur, il y en eut quelques uns qui ne furent pas si maltraités qu'ils auraient pu le craindre. Charles V, alarmé de l'entrée de Soliman II en Autriche avec une armée formidable, et des mouvements des protestants, était impatient de rétablir la paix en Italie, et prêt à faire pour cela quelques sacrifices. Il avait débarqué le 12 août 1529 à Gênes, et il s'y vit bientôt entouré de tous les ambassadeurs des États d'Italie, qui se savaient livrés à sa discrétion. Il se rendit à Bologne pour y rencontrer le pape, le 5 novembre, et ce fut là qu'il fit connaître ses décisions. Par son traité avec François Sforza, du 23 décembre, il le remit en possession du duché de Milan, à la réserve des forteresses, où il laissa des garnisons espagnoles sous les ordres d'Antonio de Leyva; mais il obligea Sforza au paiement annuel de sommes énormes pour les frais de la guerre (1); et comme ce duc était valétudinaire et sans enfants, et que son frère Maximilien venait de mourir en France dans sa captivité (2), ce n'était réellement qu'un usufruit à court terme qui lui était rendu. Le même jour 23 décembre, les Vénitiens signèrent aussi leur traité de paix avec l'empereur. Ils consentirent, pour l'obtenir, à restituer toutes les places qu'ils possédaient depuis long-temps dans le royaume de Naples, et celles que plus récemment ils avaient acquises dans l'État de l'Église; ils s'engagèrent encore à payer la somme de 300,000 ducats pour les frais de la guerre : mais au lieu d'abandonner leurs partisans, comme ils étaient délaissés eux-mêmes, ils obtinrent en leur faveur une amnistie sans exception, et la garantie par l'empereur et le pape de tous les priviléges des pays qu'ils étaient contraints de restituer (3).

Alfonse Ier, duc de Ferrare et de Modène, croyait avoir des titres pour n'être point abandonné par la France, de quelque manière qu'elle se conduisît envers ses autres alliés. Outre

(1) Répub. ital., c. 120.

(2) Mart. Du Bellay, L. III, p. 129.

(3) *Paolo Paruta, Hist. Ven.*, L. VI, p. 505. — *Guicciardini*, L. XIX, p. 538. — *Pauli Jovii*, L. XXVII, p. 104.

Digitized by Google

les services rendus, les pertes éprouvées et les sacrifices faits pour elle, il venait de s'allier étroitement à la famille royale : son fils, depuis Hercule II, avait épousé à Paris, le 28 juin 1528, Renée, seconde fille de Louis XII et sœur de Claude, première femme de François Ier. Le traité de Cambrai l'avait cependant laissé sans aucune garantie. Clément VII, qui le haïssait, voulait le dépouiller de tous ses États ; ce fut Charles V qui prit sa défense, et qui réussit enfin à ménager sa réconciliation avec le pape. Le duc d'Urbin, le marquis de Mantoue, le marquis de Montferrat, eurent peu de sacrifices à faire pour obtenir la protection de l'empereur. Charles III, duc de Savoie, qui était en même temps frère de Louise, duchesse d'Angoulême, et beau-frère de l'empereur, et qui avait réussi, en raison de cette double parenté, à se maintenir neutre entre les deux puissances pendant la durée de tant de guerres acharnées, sentit que c'était à l'empereur seul qu'il devait désormais s'attacher depuis que celui-ci était demeuré tout-puissant en Italie. Il vint le trouver à Bologne ; il lui promit d'employer tout son crédit auprès des Suisses pour les engager à s'attacher, de leur côté, sans partage, à l'alliance impériale, et en retour, pour ses bons offices, Charles-Quint lui fit don du comté d'Asti, que Valentine Visconti avait apporté en dot à la maison d'Orléans cent quarante ans auparavant, et que François venait de céder par le traité de Cambrai (1).

Les barons angevins du royaume de Naples, qui, depuis plus de trente ans, avaient dans toutes les occasions sacrifié pour la France leurs richesses et leur sang, qui étaient accourus sous les drapeaux de Lautrec, qui lui avaient ouvert leurs forteresses, et avaient nourri son armée, comme si leur dévouement n'eût pas été déjà trompé tant de fois, furent les plus malheureux de tous : aucun pardon, aucun acte d'oubli, ne fut demandé par le roi en leur faveur. Charles-

(1) Les lettres-patentes du don du comté d'Asti sont du 13 avril 1531, et du 20 novembre suivant. — Guichenon, Hist. de Sav., T. II, p. 207. — *Pauli Jovii*, L. XXVII, p. 110. — Martin Du Bellay, L. IV, p. 137.

Digitized by Google

Quint les abandonna au prince d'Orange, nouveau vice-roi de Naples, pour qu'il rétablît, en les punissant, les finances de ce royaume. Philibert de Challon, prince d'Orange, en qui cette maison puissante s'éteignit l'année suivante, de sorte que ses titres et ses droits passèrent à la maison de Nassau, où sa sœur s'était mariée, avait été lui-même rebelle et proscrit : il s'était associé à la trahison du connétable de Bourbon, mais, quoique fait prisonnier, il fut épargné par Louise de Savoie, puis relâché; et le traité de Cambrai lui assurait un libre pardon et la restitution de tous ses biens. Toutefois l'indulgence avec laquelle il avait été traité ne lui enseigna point à user, en retour, d'une même douceur. Français de naissance, il poursuivit avec acharnement tout Napolitain qui s'était montré favorable à la France. Toux ceux qu'il put faire condamner comme rebelles eurent la tête tranchée lorsqu'il les put saisir; et, parmi eux, on distingua le duc de Boiano et le comte de Motrone. Le plus grand nombre néanmoins s'était dérobé, par la fuite, à ses poursuites, et beaucoup de princes, de ducs, de comtes napolitains, vinrent chercher un refuge en France, tandis que tous leurs fiefs furent confisqués et distribués à des seigneurs espagnols. En même temps, tous ceux qui ne purent être convaincus d'un acte ouvert de rébellion, mais qui avaient montré seulement quelque préférence pour la France, furent condamnés à d'énormes amendes, qui, le plus souvent, ruinèrent sans ressource leurs familles (1).

Les Florentins, les plus anciens, les plus fidèles alliés de la France, qui la servaient par affection, qui ne s'étaient point laissé rebuter par les difficultés, les dangers, les injustices même qu'ils avaient éprouvées, furent, s'il était possible, plus lâchement abandonnés encore, plus cruellement trahis. Charles V n'avait pas de ressentiment contre eux ; c'était malgré lui qu'il les sacrifiait à l'ambition et à la jalousie du pape, et il eût accueilli avec empressement un prétexte pour les

(1) Giannone, Hist. civile du royaume de Naples, T. IV, Liv. XXXI, c. 4, p. 43.

Digitized by Google

sauver s'il lui avait été fourni par la France. Ce fut avec répugnance, et après avoir long-temps hésité, qu'il prêta enfin ses armées à Clément VII, pour assouvir les passions dénaturées de ce pape. Alors le prince d'Orange vint assiéger Florence avec les débris de cette même armée qui avait saccagé Rome, et auxquels il réunit les autres troupes impériales qui s'étaient le plus signalées en Italie par leur férocité. En même temps François, par des émissaires secrets, continuait à exhorter les Florentins au courage et à la persévérance, protestant qu'aussitôt que ses fils lui seraient rendus, il leur ferait passer ouvertement des secours (1). En effet les Florentins donnèrent des preuves d'un courage héroïque, qu'on n'attendait point d'eux. Ils résistèrent seuls aux armées du pape et de l'empereur; ils soutinrent pendant dix mois, du 14 octobre 1529 au 12 août 1530, un siége durant lequel ils ne pouvaient eux-mêmes conserver aucune espérance; ils succombèrent enfin, et une tyrannie soupçonneuse et cruelle fut alors établie dans l'ancienne patrie de la liberté (2). A ce siége, ils firent, dit Du Bellay, « tellement leur devoir qu'ils en sont » à recommander; » et c'est à cette phrase que se borne la froide pitié de l'écrivain pour le sacrifice de la plus ancienne alliée de la France (3).

Henri II, roi de Navarre, était aussi un des alliés de François Ier, qu'il ne nommait pas même dans le traité de Cambrai, quoiqu'il se fût engagé, à plusieurs reprises, à lui faire recouvrer son royaume, et quoique Henri, combattant pour lui, eût été fait prisonnier avec lui à la bataille de Pavie, et que son frère eût été mourir à l'armée de Lautrec, devant Naples (4). Mais Henri ne se trouvait pas, par cet abandon, dans une position pire qu'auparavant. Déjà, depuis dix-sept ans, son père avait perdu tout ce qu'il possédait au-delà des Pyrénées, tandis que le Béarn et la Navarre française lui demeuraient, comme relevant de la couronne de France.

(1) *Benedetto Varchi*, T. IV, L. XI, p. 19. — *Fr. Guicciardini*, L. XX, p. 541.
(2) Républ. ital., c. 121.
(3) Mart. Du Bellay, L. III, p. 133.
(4) Mém. de Blaise de Montluc, T. XXII, L. I, p. 69.

Digitized by Google

Henri VIII, roi d'Angleterre, enfin, n'avait pas été admis non plus aux conférences de Cambrai; Guicciardini affirme néanmoins que ses ambassadeurs furent constamment consultés par les ministres de France (1); Du Bellay, au contraire, dont le frère Guillaume, sire de Langey, avait été envoyé en Angleterre pour régler les paiements à faire d'après le traité de Cambrai, car le roi était chargé de payer les dettes de l'empereur au roi d'Angleterre, dit «que la chose fut malaisée » à conduire, à cause du malcontentement qu'avoit le roi » d'Angleterre pour n'avoir pas été appelé auxdits traités (2). »

Charles V devait à Henri VIII 400,000 écus de dettes bien reconnues : il avait chargé François de les payer, en les défalquant de sa rançon ; il s'était, de plus, soumis à un dédit, envers Henri, de 500,000 écus, s'il n'épousait pas sa fille Marie, et il demandait que le roi le relevât de cette obligation; enfin il voulait aussi que le roi lui rendît une magnifique fleur de lis d'or, ornée de pierreries, que Philippe-le-Beau son père avait engagée à Henri VII pour 50,000 écus. Ainsi la France aurait été obligée de payer 950,000 écus à l'Angleterre, en même temps qu'elle en payait 1,200,000 à l'Espagne : l'état de ses finances ne pouvait lui permettre un tel effort. Mais heureusement pour François, Henri VIII était à cette époque engagé dans des difficultés de famille, et, pour s'en tirer, l'aide de la France lui paraissait nécessaire. Il s'était dégoûté de sa femme Catherine d'Aragon, tante de l'empereur, à laquelle il était marié depuis dix-huit ans, et il avait alors conçu des scrupules sur la validité de son mariage avec elle, parce qu'elle était veuve de son frère : il disait que la dispense du pape en vertu de laquelle il l'avait épousée excédait les pouvoirs du pontife, parce qu'elle était contraire à la loi divine. D'autre part, il s'était épris d'amour pour une jeune personne qui avait brillé quelque temps à la cour de France, Anne Boleyn, alors âgée de vingt-deux ans, et il voulait l'épouser. Il faisait en conséquence solliciter son di-

(1) Mém. de Blaise de Montluc, L. XIX, p. 524.
(2) Martin Du Bellay, L. III, p. 125.

Digitized by Google

vorce à la cour de Rome. Les papes n'avaient jamais refusé aux rois des grâces de cette espèce, même sur des fondements bien moins plausibles ; toutefois ils aimaient à les faire attendre, soit pour qu'elles parussent d'une plus grande valeur, soit pour conserver au tribunal de conscience du saint-office l'apparence au moins d'un examen sérieux.

Ce fut en 1527 que Henri manifesta pour la première fois ses doutes sur la validité de son mariage. A cette époque, il était le principal allié du saint-siége; il venait de conclure un traité avec François Ier pour la délivrance du pape; il contribuait à la solde de l'armée de Lautrec, qui, l'année suivante, s'avança jusqu'à Naples, et, par reconnaissance et par crainte, Clément VII montra de l'empressement à satisfaire son protecteur (1). Cependant son caractère était timide et irrésolu ; il vit bientôt que sa complaisance pour Henri serait une offense mortelle pour Charles, et il avait trop appris le mal que celui-ci pouvait lui faire pour ne pas désirer le ménager. Ballotté entre ces intérêts opposés, Clément VII fit traîner en longueur la cause du divorce, et les formes de la cour de Rome se prêtaient à tous les retards. Enfin, le 20 juin 1529, Clément conclut avec Charles V son traité de paix et d'alliance à Barcelonne, et dès lors sa décision intérieure fut prise contre le divorce ; le 18 juillet suivant, il évoqua la cause à Rome, la retirant aux deux légats, Campeggio et Wolsey, que, par sa bulle du 8 juin 1528, il avait chargés de la juger en Angleterre (2).

Ce fut alors que Thomas Cranmer, docteur en théologie, qui s'était déjà rendu fameux, et qui, en voyageant en Allemagne, avait secrètement adopté les doctrines de la réformation, suggéra à Henri VIII de consulter, sur le cas de conscience qu'il lui importait de faire décider, les différentes universités de l'Europe, pour produire ensuite leurs opinions comme une sorte de jugement de l'Église universelle (3). Il

(1) *Mackintosh, History of Engl.*, T. II, c. 6, p. 149.
(2) Rymer, T. XIV, p. 295, 299.
(3) Rapin Thoyras, T. VI, L. XV, p. 289.

Digitized by Google

savait qu'en général les docteurs de théologie étaient jaloux de l'extension donnée par le pape à l'autorité pontificale, et il prévoyait qu'ils se montreraient disposés à nier le droit du saint-siége à pouvoir dispenser d'une obligation imposée par la loi divine. D'autre part, on sait qu'aujourd'hui, quel que soit le point de droit canon qu'on veut établir, on trouve toujours, à un prix modéré, des théologiens empressés à le soutenir (1). Ce ne fut point cependant un prix modéré que paya Henri VIII, selon ce que nous apprend le frère du négociateur chargé d'obtenir ces consultations. L'embarras où se trouvait Henri VIII fut cause, dit-il, « qu'enfin il se ramodéra » du malcontentement qu'il avoit du roi, espérant que, par » le moyen du seigneur de Langey, qui étoit fort favorisé aux » universités de France, d'Italie et d'Allemagne, il pourroit » obtenir ce qu'il demandoit; ce qu'il fit, tant à Paris que » dans les autres universités de France; aussi à Pavie, Padoue, » Boulogne-la-Grasse et diverses facultés, qui étoit de faire » déclarer que le pape ne le pouvoit dispenser dudit mariage, » comme étant de droit divin (2). » Pour arriver à ses fins, « il accorda au seigneur de Langey plus que le roi ne deman- » doit, car les 400,000 écus, qui étoient l'une des principales » sommes des deux millions qu'il falloit bailler comptant, il » les prêta au roi, à payer en cinq années; les 500,000 écus » d'indemnité, il les donna au roi; et à son filleul Henri, duc » d'Orléans, il donna la fleur de lis, qui étoit les 50,000 » écus (3). »

Indépendamment des 400,000 écus à rembourser au roi d'Angleterre, il était convenu que l'empereur accepterait pour gage de 400,000 autres, des fonds de terre situés dans

(1) Sleidan, quoique protestant, assure que les universités furent gagnées à prix d'argent, L. IX, f. 137, verso. — Aujourd'hui les docteurs en droit canon, comme ceux en droit civil, se chargent de toute cause qui leur est offerte.

(2) On trouve dans Rymer, T.XIV, p. 391 et suiv., les décisions des universités d'Angers, Paris, Bourges, Bologne, Toulouse, Ferrare et Padoue. Sur les menaces de François Ier au recteur et à plusieurs docteurs de théologie, pour obtenir cette décision, *voyez* Hist. de l'Univ., L. X, p. 268.

(3) Martin Du Bellay, L. III, p. 125.

Digitized by Google

la Flandre, l'Artois, le Hainaut et le Brabant, qui appartenaient à Louise de Savoie (1). Il ne restait donc à payer en argent que 1,200,000 écus; c'était en effet la somme que François Ier avait demandée d'avance aux notables, et que le clergé avait promis de payer seul.

(1530.) Cependant il fallut long-temps pour la rassembler, et plusieurs mois s'écoulèrent avant que les princes fussent remis en liberté. Le chancelier Duprat jugea à propos de frapper pour ce paiement une monnaie nouvelle, qui se trouva d'un trentième plus faible que celle qui avait cours. Il se flatta que cette fraude ne serait pas aperçue; mais les maîtres des monnaies d'Espagne avaient été envoyés à Bayonne, pour reconnaître l'argent qui devait leur être payé, de concert avec les monnoyeurs de France : ils s'aperçurent aisément du vol qu'on voulait leur faire, et ils contraignirent Duprat à payer les 40,000 écus qu'il avait compté gagner par cette opération (2). Cette honteuse tentative augmenta la défiance des Espagnols : l'argent, compté et essayé, était enfermé dans des caisses à Bayonne, sous le double sceau des maîtres des monnaies de France et d'Espagne. Il y avait quarante-huit de ces caisses, contenant chacune 25,000 écus. Le grand-maître et maréchal de France, Anne de Montmorency, devait amener cet argent, le 10 mars 1530, sur les bords de la Bidassoa, tandis que le connétable de Castille amènerait les princes sur l'autre bord, et l'échange devait se faire dans le bateau. Mais le mouvement des troupes qui avaient suivi Montmorency inspira de l'inquiétude au connétable de Castille; il crut que des embûches étaient préparées pour enlever les princes, comme ils paraîtraient au bord de l'eau, et garder l'argent : au milieu de la nuit il les fit monter à cheval, et partit pour l'intérieur de l'Espagne. Ce ne fut que le 1er juillet que, de part et d'autre, on crut avoir pris des précautions suffisantes contre une

(1) Gaillard, T. IV, chap. 16, p. 105.

(2) Martin Du Bellay, L. III, p. 127, et note 35 audit, p. 334, citant Dupleix, Hist. de France.

Digitized by Google

surprise, et que l'échange se fit au milieu de la rivière (1).

La reine douairière de Portugal, Eléonore, passa ensuite le bateau sans qu'on prît autant de précautions pour sa sûreté. François Ier l'épousa au couvent de Verrières, à deux lieues de Mont-de-Marsan, et la conduisit à Bordeaux. Ce fut seulement le dimanche 5 mars 1531 qu'elle fut couronnée à Saint-Denis, et le jeudi 15 mars elle fit son entrée à Paris, où son arrivée fut célébrée par des fêtes et des tournois (2).

De quelque opprobre que le traité de Cambrai dût couvrir François Ier, à cause de l'abandon de tous ses partisans, il contribua peut-être plus qu'aucune autre circonstance de sa vie à lui faire recueillir la gloire de protecteur et de père des lettres, qui s'est attachée à son nom. Cette même période des trente premières années du siècle, marquée pour l'Italie par tant de calamités, était en même temps celle où l'étude des lettres antiques, le renouvellement de la poésie moderne et la pratique des beaux-arts avaient brillé du plus vif éclat. Dans chacune des villes d'Italie capitale d'un petit État indépendant, le nombre des savants, des littérateurs, des poètes, des peintres, des sculpteurs, des architectes, était aussi grand ou même plus grand que dans les plus vastes États du reste de l'Europe; il était surtout prodigieux à Florence, l'Athènes du moyen âge. Dans ce moment d'ardeur pour le renouvellement des études, on se persuadait que la gloire des princes était plus attachée à la protection qu'ils donnaient aux lettres, qu'à la sagesse de leur gouvernement ou à l'éclat de leurs exploits; aussi n'y avait-il si petit souverain d'Italie qui ne fondât une académie, qui ne s'entourât de savants, et qui ne crût se rendre immortel par la distinction des hommes qu'il attirait à sa cour (3). Cette avidité de célébrité littéraire, avait gagné les cours de France, d'Allemagne et d'Angleterre. Les princes sentaient la nécessité de recevoir une éducation lettrée, surtout dans leur commerce avec l'Italie; ils avaient

(1) Bouchet, Annal. d'Aq., L. IV, fol. 256. — Mart. Du Bellay, L. III, p. 127-129. — Garnier, T. XII, p. 480.

(2) Hist. de la ville de Paris, L. XIX, p. 989.

(3) *Tiraboschi, Storia della Letteratura italiana,* T. VII, Lib. I, cap. 2.

appris à s'enorgueillir du nombre des savants qui se mettaient sous leur protection. François Ier avait plus qu'aucun autre cette vanité : on assure que lorsqu'il était encore entre les mains de son pédagogue, il montrait de la déférence pour tous ceux qui savaient déjà ce qu'on lui enseignait alors, que Balthasar Castiglione lui communiqua, comme il n'était encore que duc de Valois, son livre célèbre du *Cortigiano*, et se vanta ensuite d'avoir reçu de lui des avis utiles (1). François avait connu assez l'Italie pour sentir combien elle était plus civilisée que le reste de l'Europe, et pour la regarder comme la dispensatrice de la gloire ; c'était le motif qui l'avait déterminé à tourner toujours ses armes de ce côté.

Les malheurs de l'Italie, dont il était la cause principale, déterminèrent un nombre très considérable d'Italiens à chercher un refuge dans ses États, et parmi eux on y vit arriver beaucoup de philologues, de poètes, de savants, comme beaucoup de peintres et d'architectes. L'asservissement de Florence surtout remplit d'émigrés sa cour et son royaume. Ceux qui avaient le plus brillé dans cette république étaient proscrits par Alexandre de Médicis, le tyran que l'empereur et le pape avaient donné à la Toscane. Toute l'Italie tremblant devant l'empereur, leur était fermée; ils étaient obligés de venir chercher un asile dans cette France même qui les avait abandonnés, et de demander quelques secours, quelque compensation pour les biens qu'ils avaient perdus, à ce monarque qui les avait trahis. Le commerce de louanges auquel les littérateurs ne sont que trop enclins s'établit bientôt; et François Ier reçut leurs flatteries en échange pour les pensions qu'il leur accorda.

Parmi ces illustres proscrits on remarquait Luigi Alamanni, poète florentin, formé par l'étude des anciens classiques, et qui brillait par la facilité, la clarté et la pureté du style, plus que par l'élévation et la force. Il vécut presque toujours à la cour ; il fut admis dans la familiarité du roi, et employé dans quelques ambassades. Son meilleur poème, intitulé : *la*

(1) Gaillard, Vie de François Ier, L. VIII, c. 2. T. VII, p. 242.

Coltivazione, est parsemé d'éloges du roi qui le protégeait, et du pays où il avait trouvé un asile (1). Jean-Michel Bruto écrivit dans le même temps, en France, son éloquente histoire de la liberté florentine, dans laquelle il signala les premiers pas des Médicis vers cette tyrannie qu'ils venaient alors d'atteindre (2). Léonard de Vinci avait déjà été appelé en France en 1515, et il y était mort en 1519; mais Niccolò dell'Abbate de Modène, Rosso del Rosso de Florence, et François Primaticcio de Bologne, appelés tous trois en deçà des monts par François Ier, après la ruine de l'Italie, et chargés d'exécuter les embellissements qu'il faisait faire à Fontainebleau, furent les restaurateurs de la peinture et de l'architecture en France (3). François avait choisi pour précepteur de ses enfants un noble réfugié de Sarzane, ruiné lors du pillage de Gènes; c'était Benoît Tagliacarne, plus connu sous le nom de Théocrène; le roi lui donna l'évêché de Grasse (4). Il rappela en France Jean-André Lascaris, un des plus savants et des plus illustres entre les émigrés grecs, que les conquêtes des Turcs avaient forcé à chercher un refuge en Italie, et qui, venu déjà à Paris en 1495, avait enseigné les principes de la langue grecque à Budé et à Danès (5). Enfin il choisit parmi les Italiens réfugiés, les premiers professeurs de la langue hébraïque, pour son collége royal. Beaucoup d'autres réfugiés italiens se distinguèrent encore en France par leurs écrits; tandis qu'un grand nombre de capitalistes, de marchands, de manufacturiers, importaient dans les villes du royaume, et surtout à Lyon, les arts industriels que la tyrannie chassait d'Italie.

Au reste ce n'était pas seulement de savants étrangers que François Ier s'était entouré. Dès les premiers jours de son règne il avait montré de la bienveillance à tous ceux qui

(1) Ginguené dans la Biographie universelle, T. I, p. 373.

(2) *Ibid.*, T. VI, p. 166.

(3) Biographie universelle, T. XLIX, p. 152; T. I, p. 40; T. XXXIX, p. 59; et T. XXXVI, p. 92.

(4) *Tiraboschi, Stor. della Letter. ital.*, T. VII, L. I, c. 2, § 45, p. 95. — Biographie univ. T. XLV, p. 266.

(5) Biographie universelle, T. XXIII, p. 404.

se signalaient en France par leur érudition. Il ne se contentait pas de leur faire du bien, il se plaisait à les attirer autour de sa personne. Il y était surtout excité par les frères Du Bellay, les plus distingués entre les hommes d'État et les capitaines qu'il employait à son service. Guillaume Du Bellay, seigneur de Langey, fut jusqu'à sa mort, survenue en 1543, chargé tour à tour des ambassades les plus difficiles, du commandement des provinces, et de celui des armées. Il avait écrit les Mémoires du règne de François Ier en cinquante-six livres, dont il ne s'est conservé que trois. Son frère, Martin Du Bellay, presque aussi renommé par ses talents militaires, a suppléé à ce qui s'était perdu des Mémoires du frère aîné, en écrivant plus brièvement le reste du règne de François Ier : il mourut en 1559. Jean Du Bellay enfin, le troisième frère, qui s'était voué à l'Église, embrassa dans ses études toutes les sciences, et fut célèbre dans son temps pour sa prose comme pour ses vers latins. Il devint successivement évêque de Bayonne, de Limoges, du Mans, de Paris, archevêque de Bordeaux, et enfin cardinal en 1535. Il ne fut pas employé moins activement que ses frères dans les ambassades : il se retira à Rome lors de la mort de François, et y mourut en 1560 (1).

Ces trois frères, qui se glorifiaient d'être en même temps hommes d'État, savants et grands seigneurs, ne se relâchèrent point dans leurs efforts pour faire connaître au roi tous les savants qui se formaient en France, pour attirer sur eux des faveurs, et rassembler en quelque sorte auprès de la cour une académie ; ils étaient secondés dans cet honorable empressement par Guillaume Petit, confesseur du roi, auquel il donna les évêchés de Troyes et de Senlis, et par Guillaume Cop, son médecin, né à Bâle, l'ami de Lascaris et d'Érasme, et le restaurateur de l'art de guérir en France (2). Leurs efforts furent couronnés de succès, et un grand nombre de sa-

(1) Notice des éditeurs des Mémoires de Du Bellay, T. XVII. — Biographie universelle, T. IV, p. 93.

(2) Biographie universelle, T. IX, p. 543.

Digitized by Google

vants alors illustres, quoique leurs noms soient aujourd'hui presque oubliés, eurent l'occasion de s'approcher du roi et de recevoir de lui des grâces. Parmi eux un des plus considérés était Pierre Duchâtel, qu'Érasme avait distingué comme sachant très-bien le grec, et qu'il avait chargé de corriger les éditions grecques qu'il faisait faire à Bâle. Duchâtel avait ensuite voyagé dans l'Italie, puis dans tout le Levant. Quand il en revint, il avait beaucoup vu, beaucoup pensé, de même qu'il avait beaucoup appris dans les livres; il fut présenté au roi par l'évêque Du Bellay, et François commença par l'attacher à sa personne, pour s'entretenir avec lui pendant ses repas; car Duchâtel parlait avec grâce, et savait à propos faire usage de ses connaissances très-variées. Le roi le choisit ensuite pour son lecteur : en 1539 il lui donna l'évêché de Tulle, en 1544 celui de Mâcon; Henri II le fit grand-aumônier de France en 1547, et évêque d'Orléans en 1551. Il n'est resté presque aucun écrit de lui (1). François protégea encore Guillaume Pellicier, évêque de Montpellier, qu'il fit entrer au conseil d'État, et qu'il chargea d'accompagner sa mère à Cambrai, pour l'assister dans les négociations du traité de paix. Il le chargea ensuite de plusieurs ambassades; mais pendant celle qu'il lui avait confiée à Venise, il lui donna la commission de recueillir des manuscrits grecs, syriaques, hébreux, qui, encore aujourd'hui, enrichissent la Bibliothèque du Roi. Toutefois le goût de Pellicier l'entraînait vers l'histoire naturelle, et il composa un commentaire sur Pline, alors cité avec éloge (2). Pierre Danès, qui s'était distingué dès sa première jeunesse au collége de Navarre, par ses succès dans l'étude des langues anciennes, fut le premier professeur de grec que François Ier choisit, en 1530, pour son collége royal; plus tard Danès voyagea en Italie, et séjourna longtemps à Venise, pour s'y instruire davantage dans la société des savants qui avaient cherché un refuge dans cette ville : il fut ambassadeur de France au concile de Trente, et il est demeuré plus célè-

(1) Tabaraud, Biographie univ., T. XII, p. 102. — Gaillard, T. VII, p. 245.
(2) Sicard, Biographie universelle, T. XXXIII, p. 292.

Digitized by Google

bre par un mot heureux qui lui échappa dans une des séances de ce concile, que par ses savants écrits. Comme un orateur français déclamait contre les mœurs relâchées de la cour de Rome, l'évêque d'Orvieto dit avec mépris : *Gallus cantat.* — *Utinam*, répliqua vivement Danès, *ad Galli cantum Petrus resipisceret!* Henri II nomma Danès, qui mourut seulement en 1577, précepteur du dauphin, et évêque de Lavaur (1). George de Selve, qui avait aussi été, en 1524, évêque de Lavaur, était fils du président du parlement de Paris, bon citoyen, habile négociateur et savant magistrat, qui avait été chargé de négocier le traité de Madrid. Le fils, qui brilla par des talents précoces, fut chargé de diverses ambassades à Venise, à Rome, en Allemagne : partout il se fit remarquer par son savoir; et le choix que faisait François Ier des hommes les plus illustres dans les lettres pour la diplomatie, contribua beaucoup à répandre la réputation du roi comme protecteur des savants (2).

Presque tous ces savants avaient été les élèves de Guillaume Budé, qu'Érasme, son ami et son admirateur, appelait le prodige de la France. Budé, né à Paris en 1467, était déjà d'un âge mûr quand François Ier monta sur le trône. Il avait embrassé toutes les sciences; il cultivait la théologie, la jurisprudence, l'architecture, les mathématiques; mais c'était principalement sa profonde connaissance de la langue grecque qui lui attirait l'admiration universelle. François Ier, qui l'avait admis dans sa familiarité, lui donna une charge de maître des requêtes, et le fit son bibliothécaire; la ville de Paris l'avait nommé prévôt des marchands. Budé fut aussi chargé d'une ambassade auprès de Léon X; il mourut en 1540, à la suite de la cour, dont il avait été écarté quelque temps par la jalousie du chancelier Duprat (3).

(1) Biographie universelle, T. X, p. 498. « Ce n'est qu'un coq qui chante. — Plût à Dieu qu'à ce chant du coq Pierre pût se repentir! » Mais le même mot latin désigne un coq et un Français.

(2) Biographie universelle, T. XLI, p. 543.

(3) Tabaraud, Biographie universelle, T. VI, p. 224. — *Gerdesii Hist. evangelii renovati*, T. I, § 78, p. 181.

Digitized by Google

On ne peut parler d'aucun des savants français de cette époque sans être ramené sans cesse au souvenir d'Érasme (Didier), qui, comme Budé, avait vu le jour dans l'année 1467. Érasme était le plus bel esprit, en même temps que le savant le plus universel de son siècle. Il était né à Rotterdam; il avait voyagé dans une grande partie de l'Europe, et en 1521 il se fixa à Bâle, auprès de son imprimeur et de son ami Froben. Les progrès de la réforme lui firent abandonner cette ville en 1529; mais il y revint, et y mourut, le 11 juillet 1536, après avoir résisté à toutes les instances de François Ier pour l'attirer à Paris. Cependant l'influence d'Érasme se faisait sentir sur tous les lettrés ses admirateurs et ses amis; sa correspondance les animait dans leurs travaux, et il dirigeait, comme d'un centre commun, les efforts de tous les rénovateurs des études en Europe (1).

La philologie était alors la branche des connaissances humaines qui menait le plus sûrement aux hautes distinctions. C'était par l'étude des écrivains latins qu'on avait commencé. Tous ceux qui prétendaient tenir un rang dans les lettres, au quinzième et seizième siècle, s'efforçaient d'écrire et de parler comme au siècle d'Auguste. Ce fut seulement du temps d'Érasme que l'étude du grec, qui avait été importée en Italie cent cinquante ans plus tôt, se naturalisa en France, en Allemagne et en Angleterre. L'étude de l'hébreu et celle des autres langues orientales étaient plus récentes encore; c'étaient les controverses de Luther qui leur avaient donné de la vogue. La philologie, vers laquelle s'était tourné l'esprit humain, n'avait donné jusqu'alors aucune inquiétude aux despotes les plus jaloux de leur autorité; et François Ier, qui était bien déterminé à ne reconnaître dans son royaume d'autre volonté que la sienne, et à ne seconder l'activité de l'esprit qu'autant qu'elle ne gênerait jamais son pouvoir, croyait n'avoir rien de semblable à redouter, lorsqu'il aspirait à la gloire qu'il voyait recueillir par les princes qui avaient favorisé l'étude

(1) Noël, Biographie universelle, T. XIII, p. 228. — *Gerdesii Historia evangelii renovati*, T. I, § 69, p. 146.

des langues et de la littérature ancienne. C'était pour y faire étudier l'hébreu, le grec et le latin, que François Ier avait conçu le projet du collége royal de France ou du *Collége des trois langues*. Il voulait l'élever sur le terrain de l'hôtel de Nesle, occupé depuis par le collége Mazarin, le rendre capable de contenir six cents écoliers, et le doter de cinquante mille écus de rente (1). Il en avait offert la présidence à Érasme, et, dès les années 1517 et 1518, il avait fait presser ce savant illustre d'accepter la direction d'un si noble établissement. En 1521 il avait désigné les fondations ecclésiastiques qu'il supprimerait pour en annexer les biens au nouveau collége. Toutefois il ne mettait point la main à l'œuvre; seulement en 1530 il désigna les professeurs d'hébreu, de grec et de latin, mais sans leur donner un logement ou une salle pour l'enseignement, sans les former en corporation, sans même assurer leur salaire : il les laissa dans la dépendance de l'université de Paris, dont ils faisaient partie, encore qu'elle les considérât avec jalousie. Plus tard il leur adjoignit trois autres professeurs, de mathématiques, de philosophie grecque et de médecine. Par des lettres qu'il adressa le 19 décembre 1539 au trésorier de l'épargne, on voit qu'il avait approuvé les dernières dispositions à prendre pour commencer à bâtir le collége, et qu'il n'y avait plus qu'un ordre à donner : cet ordre ne se donna point ; le roi mourut huit ans après, sans que la première pierre de l'édifice fût posée, en sorte qu'on peut s'étonner qu'une institution si incomplète ait put se maintenir et fructifier ensuite ; et l'on n'a guère lieu d'en conserver de la reconnaissance pour François Ier, qui parla si long-temps de son collége de France, et qui opéra si peu pour lui (2).

Le refroidissement de François Ier pour une fondation qui avait paru d'abord flatter son amour-propre, provint probablement de la connexion qu'il voyait s'établir chaque jour da-

(1) Gaillard, T. VII, p. 283.

(2) *Ibid.*, Vie de François Ier, T. VII, p. 275. — Garnier, Histoire de France, T. XIII, p. 283 et suiv. — Rœderer, François Ier, Sect. III, p. 197.

Digitized by Google

vantage entre l'étude des langues et les progrès de la réforme. Cette liaison avait existé sans doute dès les premiers efforts de Luther pour rendre à l'esprit humain son indépendance : aussi les moines, dès le moment où ils avaient vu introduire dans les écoles l'étude des langues grecque et hébraïque, et des livres sacrés, l'avaient-ils dénoncée presque comme sacrilége. L'un d'eux disait en chaire : « On a trouvé une nouvelle » langue que l'on appelle grecque ; il faut s'en garantir avec » soin. Cette langue enfante toutes les hérésies : je vois dans » les mains d'un grand nombre de personnes un livre écrit » en cette langue ; on le nomme *Nouveau Testament* : c'est » un livre plein de ronces et de vipères. Quant à la langue » hébraïque, tous ceux qui l'apprennent deviennent juifs » aussitôt (1). »

Cependant François Ier n'avait vu dans ces violentes déclamations que des preuves d'ignorance et de bigoterie, que l'explosion de la jalousie et de la paresse de ceux qui, ne sachant rien, se trouvaient tout à coup aux prises avec le savoir. Il avait méprisé les clameurs de ceux qui voulaient qu'on fermât les yeux à toutes les lumières, et il avait protégé les savants, malgré l'accusation d'hérésie qu'il entendait répéter contre eux.

Mais les opinions qui avaient fait en Allemagne leur première explosion douze ans auparavant commençaient à se répandre en France, et à y être mieux connues. La réforme s'avançait par deux routes différentes ; elle gagnait des partisans parmi les classes pauvres et laborieuses, par une conséquence du besoin de croire et d'espérer, qui dispose à la religion les malheureux, et qui n'était nullement satisfait par un clergé haïssable et méprisable ; elle s'étendait en même temps dans la classe aisée et intelligente, par le besoin de s'éclairer, par la faculté naissante d'examiner, par la répugnance qu'éprouvait la raison pour des doctrines absurdes et contradictoires.

(1) Conrad Heresbach, fameux jurisconsulte catholique, l'avait entendu. Cit. par Gaillard, T. VII, p. 293.

Digitized by Google

Dans toute l'Europe le clergé avait accumulé d'immenses richesses qui contrastaient avec la pauvreté générale, et qui excitaient l'envie, en même temps qu'elles entraînaient ce corps dans des luttes continuelles avec les intérêts matériels. Ne courant point, comme les propriétaires laïques, les chances des guerres et des confiscations, se dérobant à tous les impôts, à toutes les charges publiques, s'enrichissant à chaque génération par des donations nouvelles, acquérant toujours et n'aliénant jamais, il n'est pas étrange qu'en douze siècles le clergé ait accaparé une si grande part de la richesse publique. Mais les rois et les princes avaient bientôt trouvé moyen d'entrer en partage des richesses de l'Église qu'ils enviaient. Au lieu de la dépouiller, ils s'étaient proposé seulement de disposer de ses bénéfices. C'était parce qu'elle était trop riche, et que les pasteurs y étaient rémunérés hors de toute proportion avec leur travail, que les empereurs et les rois avaient disputé avec tant d'acharnement aux papes le pouvoir de disposer des bénéfices : c'était là le vrai mobile de ces querelles d'abord des investitures, ensuite de la pragmatique sanction, où l'on ne prononçait que les mots d'horreur pour la simonie, ou d'amour pour les libertés de l'Église, tandis qu'on n'en voulait qu'à des revenus matériels. A la fin de la lutte, il s'était trouvé que tous les bénéfices riches étaient donnés par des hommes puissants dans des vues purement mondaines. Non seulement les papes avaient accordé un *indult* à des rois, pour conférer à leur choix la plupart des bénéfices, même consistoriaux, aux ecclésiastiques leurs sujets; ils avaient laissé s'introduire l'usage de les conférer en *commende*, c'est-à-dire à des laïques, qui, sans en remplir aucune fonction, disposaient des fruits pendant leur vie. Pour séduire le parlement de Paris, ils avaient commencé dès 1424 à lui offrir un autre *indult*, qui ne fut définitivement réglé qu'en 1538. C'était un privilége accordé au chancelier, aux présidents conseillers et autres officiers, de requérir une fois dans leur vie, le premier bénéfice vacant, d'une valeur convenue, ou pour eux-mêmes, s'ils étaient clercs, ou pour celui qu'ils désigneraient à leur place, s'ils étaient mariés.

Digitized by Google

Le résultat de toutes ces nominations de faveur avait été le plus souvent la non-résidence des ecclésiastiques un peu riches ; la pluralité ou l'accaparement par un seul homme en crédit, des revenus destinés à un grand nombre d'ecclésiastiques, dont il ne pouvait néanmoins remplir simultanément les fonctions ; la vie scandaleuse enfin de ceux même qui résidaient dans leur bénéfice, qui étaient quelquefois des hommes de guerre étrangers au sacerdoce, et qui, lors même qu'ils étaient clercs, étaient souvent des courtisans élevés par l'intrigue et le vice, ignorants, irréligieux et incapables de respecter leur état, ou de le faire respecter.

Le peuple cependant avait besoin de consolations, et il ne trouvait point de sympathie dans ses pasteurs ; il avait besoin de secours, et, loin d'en recevoir, il était appelé à disputer avec eux pour la dîme de ses misérables récoltes ; il avait besoin aussi d'espérances, et il ne trouvait point en eux de foi ; il avait enfin besoin de conseils, et il ne trouvait point en eux de lumières. Il voyait partout les vices de l'établissement, et il ne s'apercevait plus de ses bienfaits. Un sentiment de mépris et de haine pour des prêtres qui ne paraissaient plus les interprètes de la Divinité, était universel dans les classes pauvres, et il était plus profond chez ceux qui avaient plus de moralité et plus de foi.

Dans le même temps, les lettrés, au milieu de la fermentation des esprits, de la multiplication des lumières nouvelles, du progrès de tous les genres d'études, avaient été conduits, par une toute autre voie, à examiner les doctrines qui leur étaient enseignées, et à ébranler l'autorité de l'Église. Mais, quoique l'esprit d'examen soit le vrai, le seul principe de la réforme, et quoique les érudits du seizième siècle le dirigeassent sur les diverses parties de l'établissement ecclésiastique, il s'en fallait de beaucoup qu'ils comprissent toute la portée des droits dont ils commençaient à faire usage ; qu'en invoquant la raison, ils reconnussent l'autorité de la raison sur la foi, et qu'en scrutant des questions nouvelles, ils admissent que toutes les questions pouvaient être traitées. Les réformateurs eux-mêmes, élevés dans une soumission complète à l'au-

Digitized by Google

torité de l'Église, dans une abnégation entière de leurs lumières naturelles, s'étaient accoutumés, aussi bien que les catholiques, à proscrire la raison comme une révolte contre la Divinité, à l'accuser en toute occasion de faiblesse, d'impuissance et de présomption, et à faire consister la foi dans le pouvoir de s'élever au-dessus de la raison humaine. Ce ne fut que par force, lorsqu'ils se sentirent blessés par une doctrine monstrueuse, lorsque ses applications bouleversèrent la morale, et que son énoncé leur parut en contradiction évidente avec le texte même sur lequel elle s'appuyait, qu'ils se sentirent appelés à un examen réfléchi. Alors ils cherchèrent, à l'aide de leur seule raison sans doute, mais non pas en son nom, un pouvoir divin, autre que ce lui du chef de l'Église, et ils se déclarèrent prêts à humilier devant lui leur raison, comme celle de leurs adversaires.

Ainsi Luther, choqué, scandalisé du honteux commerce des indulgences, de l'encouragement qu'il offrait à toute espèce de vices, des sermons blasphématoires par lesquels les vendeurs de la bulle cherchaient à l'accréditer, dénonça d'abord cet abus nouveau et révoltant à l'autorité pontificale, mieux informée. Étonné de trouver à la cour de Rome beaucoup d'égards pour son savoir, mais aucune justice, aucun désir de connaître la vérité, il commença par chercher cette vérité dans l'histoire ecclésiastique pour l'opposer à un pontife et à une cour corrompus ; il consulta la pratique des premiers siècles de l'Église, et il crut pouvoir en appeler à un concile général. Ce fut plus tard seulement qu'il s'aperçut que ce concile, composé seulement de prélats ses ennemis, ne lui offrirait aucune garantie, et il demanda qu'on y admît, sur un pied d'égalité, les docteurs des deux religions. Mais en même temps il chercha une autorité supérieure au chef de l'Église, aux anciens pères de l'Église, à l'assemblée même de l'Église, et il la trouva dans les livres sur lesquels cette Église se disait fondée, livres toutefois qu'elle avait absolument perdus de vue. Il en appela à la Bible, d'abord telle qu'elle lui était présentée dans la Vulgate ; puis, quelque doute venant à naître sur son interprétation, il la consulta dans ses langues origi-

Digitized by Google

nales. La Bible fut alors plus emphatiquement appelée *la parole de Dieu*, pour l'opposer à tout langage des hommes; et Luther et tous les réformateurs déclarèrent qu'ils courbaient la tête devant elle, comme dominant toujours la raison. Ils ne s'aperçurent pas qu'ils étaient forcés d'en appeler à la raison sur la Bible elle-même, que la critique biblique devait s'exercer à distinguer les canoniques d'avec les apocryphes, d'autant que, pendant les cinq premiers siècles de l'Église, on a beaucoup varié sur leur nombre, et que saint Athanase assure que, de son temps, on les confondait souvent les uns avec les autres (1); que cette critique devait découvrir et rejeter les interpolations que tant d'intérêts, tant de passions diverses, avaient tenté d'y introduire; qu'elle devait rétablir la pureté du texte, le comparer aux traductions diverses, découvrir le sens lorsqu'il était obscur ou douteux, combiner et réconcilier ce qui paraissait contradictoire.

L'abnégation de la raison ne peut donc, dans aucun cas et sur aucun sujet, s'allier avec le droit d'examen, qui est le principe de la réforme. En effet, il ne peut y avoir que deux principes pour la constitution de l'Église : l'autorité et la liberté; l'autorité, qui, partant du ciel, appuyée sur des miracles, transmise d'une manière surnaturelle, est toujours vivante, toujours représentée au milieu de la société, pour y faire plier la raison; et la liberté, qui, sans regarder la raison comme infaillible, l'admet cependant comme le seul guide qui ait été donné à l'homme pour discerner la révélation elle-même, et pour le conduire à la vérité. La liberté appelle la raison à l'examen de tout ce que l'homme doit croire sans exception. Si des miracles sont opérés devant lui, c'est à la

(1) *Sancti Athanasii epistola canonica*. Concilia Labbei, T. II, p. 1710. Il y a une énumération des livres canoniques dans le 84e des canons des apôtres, Labbe, Concil., T. I, p. 43, probablement du second siècle; une seconde, d'Athanase, du quatrième siècle, indiquée ci-dessus; une troisième, du troisième concile de Carthage en 397, § 47; c'est celle qui fait autorité pour l'Église catholique, *ib.*, T. II, p. 1177; une quatrième, du premier concile romain de l'an 494. *Ib.*, T. IV, p. 1260; et elles diffèrent toutes, soit les unes d'avec les autres, soit d'avec le canon admis par les réformateurs.

Digitized by Google

raison à les apprécier pour les distinguer de prestiges trompeurs; s'ils sont racontés comme opérés loin de lui, ou dans des temps passés, c'est à la raison à peser les témoignages et à juger quelle foi peut leur être accordée; si un livre est offert comme source de la doctrine, c'est à la raison à juger ce livre, et les chances d'altération qu'il a courues, et les interprétations dont il est susceptible; si la beauté de la doctrine est invoquée en preuve de sa divinité, c'est à la raison à juger de cette beauté, et de la sagesse des préceptes, et de la consistance du dogme.

Tout homme conséquent doit arriver enfin à choisir entre ces deux systèmes : à retourner à l'Église romaine, s'il veut se soumettre; à renoncer à toute unité de foi entre les hommes, à demander la tolérance la plus illimitée, ou plutôt l'indépendance absolue des opinions, s'il veut examiner, s'il veut donner à chacun le droit de fonder, par l'examen, sa foi sur la raison. Mais, quoique la tolérance soit la conséquence nécessaire de l'admission de l'examen, il ne faut pas croire que cette conséquence ait été vue de prime abord, ni qu'elle soit même aujourd'hui universellement admise dans l'Église protestante. Quinze siècles d'éducation avaient habitué les hommes, même les plus hardis, à la soumission : l'orthodoxie était encore pour tous un nom vénéré; l'hérésie, un objet d'horreur; l'unité de foi semblait constituer l'Église. Aussi lorsque, cent soixante-dix ans après le commencement de la réforme, Bossuet l'attaqua, il crut le faire en écrivant l'histoire des variations des Églises protestantes, et celles-ci crurent devoir se disculper, tandis qu'elles devaient se plaindre au contraire de ce qu'il les supposait réduites à un si petit nombre de variations; car le principe du protestantisme étant l'examen, son résultat devait être aussi varié que la raison humaine.

Au seizième siècle, lorsque Luther et ses premiers disciples crurent pouvoir réformer des abus qu'ils jugeaient scandaleux, sans ébranler l'Église, ils protestèrent qu'ils voulaient seulement ramener le christianisme primitif, en repoussant avec horreur le nom d'hérétiques qu'on leur donnait, en mainte-

nant l'unité de la foi, et en admettant le droit de l'Église à proscrire les hérésies ; ils s'engagèrent alors avec ardeur dans la critique des saintes Écritures et dans l'étude des langues anciennes qui pouvaient voiler leur sens, car ils travaillaient à substituer l'infaillibilité de la Bible à celle du pape. Ils n'étaient pas seuls cependant à se vouer à la philologie ; des érudits plus désintéressés, et qui ne se proposaient d'autre but que d'avancer toutes les connaissances humaines, avaient dans le même temps embrassé ardemment les études philologiques. Érasme avait publié pour la première fois, en 1516, le Nouveau-Testament en grec (1). Vatable, professeur d'hébreu au collége de France, avait composé ses notes sur l'Ancien-Testament, à l'occasion desquelles il ne s'était point séparé de l'orthodoxie, encore que les protestants s'en soient emparés (2). En 1517, Luther préluda à ses travaux sur la langue hébraïque par sa traduction des psaumes, et, seulement en 1534, il fit paraître à Wittemberg sa première édition de la traduction de la Bible, qui fut en même temps le plus grand monument des travaux philologiques du siècle, le premier ouvrage classique qui ait fixé la langue allemande, et le plus puissant de tous les moyens de controverse qui ait ébranlé l'ancienne religion, pour lui substituer la nouvelle dans l'esprit des peuples (3).

Tous ceux qui lisaient et qui étudiaient témoignaient un égal mépris pour l'ignorance et les impostures des moines; tous les érudits étaient ennemis de l'Église dans sa corruption actuelle, mais tous n'étaient pas réformateurs. Ceux dont le caractère était rêveur et enthousiaste n'eurent pas plus tôt ébranlé l'ancienne religion qu'ils en élevèrent une nouvelle à la place. Ceux au contraire en qui l'étude n'avait développé qu'un caractère ou sceptique ou moqueur, regardaient la religion comme une grande machine politique, propre à réprimer le pouvoir de l'épée, et à conserver l'influence des savants sur

(1) Biographie universelle. art. *Érasme*, T. XIII, p. 229.
(2) Biographie universelle, T. XLVII, p, 569. — Gaillard, T. VII, p. 317.
(3) Weiss., Biographie universelle, art. *Luther*, T. XXV, p. 460. — Gerdesius, T. I, § 108, p. 256.

Digitized by Google

les ignorants. Les premiers qui réformèrent l'Église se montrèrent bientôt intolérants pour tous ceux qui, suivant le même chemin qu'eux, n'étaient pas arrivés précisément au même point ; les seconds, qui restèrent attachés à l'Église catholique sans y croire, admettaient beaucoup plus de liberté d'opinions. Tels étaient à peu près tous les érudits italiens, qui, voyant de près la cour de Rome, avaient été influencés par son incrédulité ; tel était Érasme, qui avait poursuivi de ses moqueries le clergé catholique, sans vouloir cependant l'abandonner ; et, parmi les Français, tel était Rabelais, né à Chinon en 1483, d'abord moine, puis médecin, puis attaché au cardinal Du Bellay, ambassadeur à Rome. Il publia son roman de Pantagruel en 1533, celui de Gargantua en 1535, et il y attaquait, avec une audace qui n'a jamais été égalée, la religion aussi bien que l'autorité civile. Cependant il ne voulut pas renoncer aux avantages de cette Église qu'il couvrait de boue dans ses turlupinades, et il mourut prébendaire de Saint-Maur-des-Fossés et curé de Meudon (1). Tel était encore Clément Marot, le rénovateur de la poésie française, né à Cahors en 1495. Ce dernier avait trop d'esprit pour demeurer, dans ce temps de fermentation universelle, attaché à l'ancienne religion ; il avait cependant trop d'imagination et de sensibilité pour ne pas conserver des sentiments religieux, et il leur donna essor par sa traduction des psaumes, que les protestants ont adoptée ; mais il avait aussi trop de libertinage et d'amour du plaisir pour vivre dans la réforme : aussi il y a lieu de croire qu'il abjura deux fois le protestantisme, à Lyon d'abord, puis à Turin, où il mourut (2).

Parmi les savants réformateurs, à mesure que le flambeau de la critique était porté sur des points nouveaux de doctrine qui n'avaient pas été originairement sujets à controverse, on voyait éclater de violents dissentiments. Luther, qui avait ébranlé le premier l'édifice de l'Église, défendait avec véhé-

(1) Auger, art. *Rabelais*. Biographie univers., T. XXXVI, p. 477. Anciennes particularités de la vie et mœurs de François Rabelais, p. 51.

(2) Noël, art. *Marot*. Biographie univ., T. XXVII, p. 240.

Digitized by Google

mence toutes les parties qu'il n'avait pas renversées lui-même. Il se fâchait quand on venait le troubler dans ce qu'il lui restait de foi. Le dogme de la présence réelle dans l'eucharistie n'était point immédiatement lié avec les premiers objets de la dispute. Les réformateurs avaient cependant été appelés à l'examiner, parce qu'ils ne pouvaient reconnaître dans les prêtres le pouvoir d'appeler Dieu sur la terre; mais Luther conserva le plus qu'il lui fut possible de sa partie mystérieuse et inintelligible; il se sentait blessé par l'impiété de ceux qui attaquaient un symbole qu'il avait adoré si long-temps. Ses adversaires et lui ne pouvaient décider que par la raison humaine de ce qu'ils plaçaient eux-mêmes en dehors du domaine de la raison. Ils s'irritaient par l'impossibilité de se convaincre, et leur éducation, non plus que l'imitation des anciens, ne les avait point accoutumés aux égards ou à la modération dans la dispute. Leurs formes étaient violentes et injurieuses, et ils étaient encore trop catholiques, trop attachés à l'uniformité de la foi dans l'Église, pour être tolérants.

Mais à mesure que l'enseignement et la controverse descendirent des classes lettrées et philosophiques aux classes ignorantes et passionnées, la connaissance des saintes Écritures y excita un enthousiasme plus vif, un plus ardent désir d'agir, de se dévouer pour une cause sacrée; car toujours l'obligation de combattre pour l'unité de la foi paraissait une partie essentielle du devoir des chrétiens. Si les philosophes eux-mêmes n'avaient pas assez répudié le catholicisme, ou le dogme de l'universalité de l'Église, pour s'élever jusqu'à la tolérance des opinions, bien moins encore devait-on attendre tant de raison des masses. La connaissance du second commandement, que l'Église romaine a supprimé dans ses catéchismes, frappe le peuple comme une nouvelle révélation. L'annonce de ce Dieu jaloux, qui punit l'idolâtrie des pères sur les enfants jusqu'à la quatrième génération, remplit de terreur des hommes vivement croyants; ils voulurent se dérober eux-mêmes, avec leurs enfants, aux châtiments qui leur étaient dénoncés. Ils poursuivirent l'idolâtrie, le culte rendu à tout ce qui n'était pas l'Éternel, dans toutes ses manifesta-

Digitized by Google

tions. Le sacrifice de la messe et l'adoration des images leur parurent également criminels, comme substituant le culte de la créature à celui du Créateur; ils se crurent appelés à défendre ou à venger Dieu, et ils bravèrent toutes les lois, à l'imitation des saints d'Israël, pour détruire les idoles de devant la face de l'Éternel.

Jean le Clerc, cardeur de laine, avait, le premier, brisé des images, par zèle contre l'idolâtrie, d'abord à Meaux, sa patrie, où il fut fustigé et marqué d'un fer chaud, ensuite à Metz, où il fut brûlé en 1525. Cet événement, dans une ville de province, fut à peine connu du reste de la France; mais lorsque le dimanche de la Pentecôte, 31 mai 1528, on découvrit qu'une image de la Vierge, dans la rue des Rosiers, à Paris, avait été brisée et traînée dans la boue, l'irritation du peuple et celle du roi furent extrêmes (1). François Ier avait jusqu'alors protégé les réformateurs dans les querelles qui s'étaient élevées entre les savants. Il avait comprimé le zèle du syndic de la Sorbonne, Noël Bédier, qui se faisait appeler Béda, en mémoire du vénérable Bède. Ce syndic était un homme âpre, intolérant, attaché aux anciennes opinions, et qui s'était fait gloire de réprouver tous les progrès récemment faits dans les études. Béda dénonçait chaque jour à la Sorbonne quelques uns des écrivains qui se faisaient un nom dans la philologie ou la critique sacrée; il avait fait censurer par cette faculté Jacques le Fèvre et Gérard Roussel; il poursuivait également Pierre Caroli et Martial Masurier, et il demandait que tous ceux que la Sorbonne condamnerait fussent brûlés par le magistrat (2). La reine de Navarre au contraire avait donné un asile aux deux premiers, en Béarn; elle avait elle-même écrit un livre en vers, intitulé *le Miroir de l'Ame pécheresse*, où Béda croyait voir plusieurs symptômes d'hérésie; en sorte qu'il fit jouer cette princesse, en 1533, par des écoliers, dans le collége de Navarre (3). Avant ce scandale,

(1) Histoire de la ville de Paris, T. II, p. 982.

(2) Gaillard, T. VI, p. 394-410. — Hist. de l'Université de Paris, T. V, L. IX, p. 202.

(3) Gaillard, T. VI, p. 442.

Digitized by Google

Béda avait dénoncé à la Sorbonne Louis de Berquin, gentilhomme de l'Artois, ami d'Érasme, zélé pour le progrès des lettres, et impatient du pouvoir des moines et de leurs superstitions. Il l'avait fait traduire dans les prisons de l'officialité; enfin il avait intenté contre Érasme lui-même un procès devant la faculté de théologie de Paris (1). François Ier ne voulut pas permettre ce triomphe de l'ignorance sur la science : il fit, en 1526, mettre Louis de Berquin en liberté, et il ordonna au parlement d'arrêter le débit des livres de Béda, et de veiller sur les démarches de la Sorbonne (2).

Mais la profanation de l'image de la rue des Rosiers changea les dispositions du roi. Ce n'était plus une opinion, mais un trouble apporté dans le royaume, une désobéissance, un signe de mépris pour les lois, et François, jaloux plus que personne de son autorité, voyait déjà, dans les sectaires, des criminels de lèse-majesté. En même temps, il partageait les sentiments populaires; ignorant, emporté, superstitieux par caprice et non religieux, il était lui-même homme du peuple. Or la masse de la nation avait vu avec plaisir les attaques contre les prêtres et les moines, qu'elle méprisait, tandis qu'au contraire elle s'était scandalisée des attaques contre les images, antiques objets de sa vénération. Le roi fit faire une statue d'argent, de la hauteur de celle qui avait été renversée, et il vint en procession, le 11 juin 1528, accompagné par tous les princes du sang, les grands officiers de la couronne, les ambassadeurs, beaucoup d'évêques, les cours souveraines, le corps de ville et les ordres religieux, la replacer dans sa niche à la rue des Rosiers (3). Comme, malgré tous ses efforts, il ne put découvrir les auteurs de cette profanation, il fit retomber son courroux sur ceux dont les opinions pouvaient l'avoir excitée. Le procès fut recommencé, par son ordre, contre Louis de Berquin par douze commissaires, tirés du parlement. Ceux-ci le condamnèrent à voir brûler ses livres en

(1) Gaillard, T. VI, p. 424.
(2) *Ibid.*, p. 431.
(3) *Ibid.*, p. 434. — Histoire de Paris, L. XIX, p. 982. — Histoire de l'Université, T. V, L. IX, p. 211.

Digitized by Google

public, à faire amende honorable et abjuration dans la place de Grève, à avoir la langue percée d'un fer chaud, et à être enfermé pour le reste de ses jours. Plutôt que de faire l'abjuration à laquelle il était condamné, Berquin en appela au pape et au roi; mais les commissaires, par un abus de pouvoir inouï, considérèrent cet appel comme une nouvelle offense; en sorte qu'ils en prirent occasion de réformer leur sentence et de condamner Berquin, alors âgé de quarante ans, à être brûlé vif; ce qui fut exécuté le 22 avril 1529 (1). Dès lors les exécutions se multiplièrent dans plusieurs villes de France. A Toulouse, le tribunal de l'inquisition, qui avait conservé plus de puissance qu'ailleurs, fit ajourner, pour le 31 mars 1532, le jugement de trente-deux luthériens, afin de donner le spectacle de ce qu'il nommait un *sermon public,* ou *acte de foi;* la plupart ne furent condamnés qu'à des pénitences plus ou moins sévères; mais Jean Boissonné, célèbre professeur en droit civil, fut condamné à faire abjuration en public, à genoux, à finir ses jours en prison, et à la confiscation de tous ses biens, tandis que Jean Cadurque, bachelier en droit civil, fut brûlé vif (2).

En même temps plusieurs conciles provinciaux furent assemblés pour réprimer l'hérésie : l'un à Lyon, dont on n'a pas les actes; un autre à Bourges, le 20 mars 1528, sous la présidence du cardinal de Tournon, qui condamna toutes les croyances des luthériens, sans les rapporter, de peur de contribuer à les répandre : les prélats affectèrent seulement de confondre les luthériens avec les sorciers et les magiciens, pour les rendre plus odieux au peuple (3). Un troisième concile plus important fut assemblé le 3 février 1528, à Paris, par le chancelier Antoine Duprat : il comprenait tous les évêques de la province de Sens. Ce concile, après avoir con-

(1) Gaillard, T, VI, p. 436. — *Erasmi epistolæ, Lib.* 24, *ep.* 4, *et Lib.* 25. *ep.* 37. — Histoire de la ville de Paris, L, XIX, p. 984. — Théod. de Bèze, L. I, p. 7. — Biographie univers., T. IV, p. 336.

(2) Histoire générale du Languedoc, T. V. L. XXXVII, p. 133. — Théod. de Bèze, L. I, p. 10.

(3) *Concilium Bituricen se adversus dogma Lutheri,* T. XIV, p. 426, *in* Labbe.

Digitized by Google

damné la doctrine de Luther, en établissant des rapports entre elle et celle de tous les hérétiques les plus fameux, résuma les principaux points de la religion controversés par les luthériens, pour les confirmer par l'autorité de l'Église, et il termina ses canons par une chaleureuse exhortation à tous les princes chrétiens de travailler à l'extermination des hérétiques : « La félicité et la gloire, leur disait-il, n'ont » appartenu qu'à ceux qui, s'attachant inébranlablement à » la foi catholique, ont poursuivi les hérétiques comme enne- » mis capitaux de leur couronne, et les ont détruits en les » faisant mourir. Aussi, remplissant les devoirs de notre saint » ministère, nous supplions instamment les princes chrétiens, » nous les exhortons au nom du Seigneur, s'ils veulent obte- » nir le salut, s'ils veulent conserver leurs droits souverains » sans atteinte, s'ils veulent contenir dans la paix et la tran- » quillité les nations qui leur sont soumises, de défendre la » foi catholique d'un bras puissant, et de s'efforcer de dompter » et de détruire virilement tous ses ennemis (1). »

Cependant l'homme qui devait donner à la réforme en France une nouvelle impulsion, qui devait coordonner tout le système des doctrines évangéliques, porter le flambeau de la raison et de la critique sur toutes les parties controversées de la religion, et surtout inspirer par sa foi et son courage l'enthousiasme qui signala les réformés français, et qui leur fit braver, rechercher même le martyre, Jean Calvin, ne s'était pas encore mis en évidence. Calvin était né à Noyon le 10 juillet 1509. Dès l'âge de douze ans il avait obtenu des bénéfices ecclésiastiques; il avait ensuite commencé ses études à Paris, mais se destinant alors à la jurisprudence, il était allé suivre à Orléans les leçons du professeur de droit Pierre de l'Étoile, puis à Bourges, celles du célèbre jurisconsulte milanais Alciat, et de Melchior Wolmar, professeur de grec. « Toutefois, dit Bèze, il reçut cette grâce de Dieu, qu'il em- » ploya ses meilleures heures en l'étude de la théologie, dans

(1) Labbe, T. XIV, p. 462. — *Acta concilii Parisiensis Senonensis dicti*, p. 432-481.

» laquelle il profita de telle sorte en peu de temps, qu'étant » la science conjointe avec son zèle, il avança merveilleuse- » ment le royaume de Dieu en plusieurs familles; enseignant » la vérité, non point avec un langage affecté, dont il a » toujours été ennemi, mais avec une telle profondeur de » savoir, et telle et si solide gravité en son langage, qu'il » n'y avoit dès-lors homme l'écoutant qui n'en fût ravi en » admiration (1). » Mais Calvin, qui erra quelque temps de ville en ville, en excitant partout la réflexion des penseurs, l'érudition des savants, sur les questions controversées, et la défiance ou la haine des moines, ne s'éleva réellement au premier rang entre les réformateurs français qu'en 1535, lorsqu'il publia son Institution chrétienne (2).

Avant cette époque, de nouvelles combinaisons politiques avaient tour à tour rapproché, puis éloigné François des réformés. Il semblait être lui-même peu accessible aux sentiments religieux, aussi c'étaient les influences opposées, dans son palais, de sa mère, de sa sœur, ou de sa maîtresse, au dehors, de ses alliés Henri VIII ou le pape, qui semblaient régler sa conduite, quant aux affaires de l'Église. Marguerite, duchesse d'Alençon, qui depuis fut reine de Navarre, quoiqu'elle soit surtout connue du public par des contes assez lestes, joignait au goût des lettres et à l'amitié pour les savants une vraie dévotion; elle protégea souvent auprès de son frère les nouveaux docteurs; et quand elle ne pouvait les sauver autrement, elle les attirait dans le Berry, dont le roi lui avait abandonné l'usufruit, ou dans le Béarn, après son mariage, en 1527, avec Henri II, roi de Navarre (3). La duchesse d'Étampes, qui aimait les arts et les lettres, et dont on avait dit qu'elle était la plus belle des savantes, et la plus savante des belles, protégea aussi plusieurs docteurs protestants en faveur de leur savoir; et l'on assure qu'après la mort de François Ier, lorsque la retraite lui fit adopter des

(1) Théod. de Bèze, L. I, p. 9.

(2) *Institutio christianæ, religionis.* Jo. Calvino authore. La première édition est in-folio. Bâle, 1535.

(3) Biographie universelle, T. XXVII, p. 20. — Brantôme, T. V, § 6, p. 218.

Digitized by Google

pensées plus sérieuses, elle fit ouvertement profession du protestantisme (1). D'autre part, Louise de Savoie, mère du roi, était devenue bigote ; et sa prédilection pour le chancelier Antoine Duprat, lui faisait pousser son fils aux persécutions, depuis que Duprat avait pris à tâche de compenser, aux yeux du clergé, les scandales de sa vie passée par ses rigueurs contre les protestants. Mais dans l'année 1531, la santé de Louise de Savoie parut chancelante. Quelques symptômes de peste s'étant manifestés à Fontainebleau, où elle se trouvait, elle en partit pour se rendre à Romorantin ; elle ne put cependant aller plus loin que le village de Gretz en Gatinais, où elle mourut le 29 septembre 1531, à l'âge de cinquante-quatre ans. On trouva dans ses coffres la somme énorme de quinze cent mille écus d'or, qui aurait presque suffi pour la rançon de son fils ou de ses petits-fils. François Ier, qui en hérita, se trouva plus riche qu'il n'avait été depuis le commencement de son règne. Il racheta alors des mains de Charles V les terres des Pays-Bas qu'il avait engagées pour une partie de sa rançon. Se trouvant encore après ce paiement maître de beaucoup d'argent comptant, il ne songea plus qu'à se dégager du traité de Cambrai, comme il s'était dégagé auparavant de celui de Madrid (2).

(1531.) Charles V, pendant son séjour à Bologne avec le pape Clément VII, s'était fait couronner par lui, le 22 février 1530, comme roi de Lombardie, et ensuite, le 24 mars, comme empereur, après quoi il était parti pour l'Allemagne. Il avait fait le 15 juin son entrée à Augsbourg, où une diète de l'empire était rassemblée d'après ses ordres (3). Avant d'y arriver il avait déjà pu se convaincre que la plus grande partie de l'Allemagne penchait vers le protestantisme. Ce culte,

(1) Biographie universelle, T. XIII, p. 561.

(2) *Fr. Belcarii*, L. XX, p. 634. — Guichenon, T. II, p. 177. — *Arn. Ferroni*, L. VIII, p. 175. — Brantôme, Dames galantes, T. VII, discours 6, p. 514. — Martin Du Bellay, T. XVIII, L. IV, p. 143. — Annales d'Aquitaine, T. IV, p. 164.

(3) *Robertson's Charles V*, T. III, L. V, p. 47. — *Sleidani de Statu relig. et reipub.*, L. VII, f. 106.

adopté par presque toutes les villes libres, obtenait une grande faveur, même dans les campagnes; et si quelques princes puissants le repoussaient encore, ceux qui l'avaient institué chez eux, en abolissant le culte catholique dans leurs États, s'étaient emparés des biens de l'Église; ils avaient ainsi fort accru leur pouvoir et leurs richesses, et donné un exemple que beaucoup d'autres songeaient à suivre. Toutefois les princes assemblés à Augsbourg désiraient se concilier la faveur d'un empereur victorieux, qui arrivait dans leur pays après avoir imposé les plus dures conditions à son rival, le roi de France, et avoir subjugué l'Italie; en sorte qu'ils ne voyaient nulle part d'adversaire qui pût lui résister. Tous les princes vinrent le recevoir hors de la ville, avec les plus grandes marques de respect; cependant, lorsqu'il les somma le lendemain, jour du Saint-Sacrement, de l'accompagner à la messe, l'électeur de Saxe, le landgrave, les ducs de Lunebourg, de Brandebourg, et le prince d'Anhalt s'y refusèrent (1). Appelés à exposer leurs principes, ils firent rédiger par Mélanchton, le plus modéré des théologiens protestants, une confession de leur foi, dans laquelle ils s'efforcèrent de heurter le moins qu'ils purent la foi catholique, sans fausser leur conscience. Mais en vain Mélanchton fit preuve, dans la confession d'Augsbourg, de son esprit conciliant et de son adresse; en vain d'autre part Charles V s'efforça de séduire les princes protestants, en leur offrant les plus grands avantages temporels, ces princes ne voulurent se relâcher sur aucun article de foi. Le légat Campeggio, qui suivait l'empereur, et qui l'avait toujours pressé d'écraser l'hérésie par des mesures vigoureuses, fit alors des instances auprès de la diète pour qu'elle condamnât la confession d'Augsbourg, et cette condamnation fut en effet prononcée, le 19 novembre 1530. Il fut interdit de rien changer à l'ancien culte, ou de tolérer ceux qui enseigneraient quelque chose de contraire à la foi de l'Église. L'absolution fut offerte par le légat à ceux qui abjureraient leur erreur; mais quant à ceux qui persisteraient dans leur impéni-

(1) *Sleidani*, L. VII, f. 106, verso.

Digitized by Google

tence, on ne leur laissa que le choix de l'exil ou de la mort (1).

Charles-Quint représenta encore à la diète, qu'obligé de s'éloigner fréquemment de l'Allemagne, pour gouverner et défendre ses États d'Espagne, d'Italie et des Pays-Bas, il avait besoin de s'y faire représenter par un lieutenant auquel il pût accorder une entière confiance; il se proposait donc de convoquer une diète électorale, pour faire nommer roi des Romains Ferdinand son frère, déjà archiduc d'Autriche. Cette diète fut en effet convoquée à Cologne pour le 29 décembre 1530, et la sommation de s'y rendre parvint à l'électeur de Saxe, en même temps que le décret qui proscrivait sa religion. Au lieu d'obéir, l'électeur envoya son fils protester contre une élection qu'il prétendait être contraire à la bulle d'or et aux priviléges de l'empire. En même temps il invita tous les princes et les États protestants de l'Allemagne à envoyer des députés à Smalkalde, petite ville de Franconie, pour le 22 décembre, afin d'y prendre ensemble des mesures pour leur défense commune (2).

Cette opposition n'empêcha point Ferdinand d'être élu roi des Romains, par le reste des électeurs, le 5 janvier 1531. Cependant les États protestants, persuadés que l'intention de l'empereur avait été de charger son frère de les poursuivre et de les détruire, signèrent entre eux un traité d'alliance défensive, qui prit le nom de ligue de Smalkalde; ils écrivirent ensuite, le 29 février, aux rois de France et d'Angleterre, pour les intéresser à la défense de la liberté germanique (3).

L'article 27 du traité de Cambrai portait expressément : « Et au surplus ledit seigneur roi (de France) ne se mêlera » des pratiques en Italie ni en Allemagne, en quelque façon » que ce soit, contre ni au préjudice dudit seigneur empe- » reur (4). » Toute intervention de François Ier, pour proté-

(1) *Robertson's*, L. V, p. 49. — *Jo. Sleidani*, L. VII, f. 116, verso.
(2) *Jo. Sleidani*, L. VII, f. 118, recto. — *Robertson's*, L. V, p. 51.
(3) *Jo. Sleidani*, L. VIII, f. 120, verso. — Martin Du Bellay, L. IV, p. 144. — *Robertson's*, L. V, p. 54.
(4) Traités de Paix, T. II, p. 176.

ger les princes allemands, était donc une violation directe du traité. Mais François était désormais accoutumé à ne se plus croire gêné par ses paroles; il considéra seulement s'il était possible, en se concertant avec le roi d'Angleterre, de donner aux confédérés de Smalkalde une assistance utile. Il savait que ce roi, jaloux de l'empereur, et contrarié par lui dans ses projets de divorce, ne demandait qu'une occasion pour embarrasser Charles-Quint et lui susciter des ennemis. Après avoir eu de lui une première réponse, il envoya aux princes protestants Guillaume Du Bellay, sire de Langey, avec commission de « les assurer en parole de prince, que, pour l'affection » qu'il portoit à la conservation des priviléges, us et coutu- » mes du Saint-Empire, ils le trouveroient prêt à leur secours, » quand bien même il adviendroit qu'il fût seul à leur donner » aide, et que son frère d'Angleterre, ce qu'il ne pensoit, ne fût » assez à temps résolu de l'aide qu'il leur voudroit faire. Et » s'il étoit ainsi que l'empereur (envers lequel il désiroit » d'inviolablement observer et garder les alliances et traités » qu'il avoit avec lui) voulût à cause de la conservation des » anciennes observances du Saint-Empire, se mettre en armes » à l'encontre d'eux (ce qu'il ne pensoit qu'il dût avenir), en » ce cas ledit seigneur n'étoit pas pour les abandonner, » ains les secourir à son pouvoir, sans rien épargner (1). »

En même temps le roi reçut des ambassadeurs de Jean Zapolski, comte de Sépus, que les Hongrois avaient élu pour leur roi : celui-ci demandait à s'allier par un mariage avec la famille de France, et à obtenir du roi un secours en argent. François offrit de lui donner pour femme Isabeau, sœur du roi de Navarre, et lui envoya, dit Du Bellay, « une somme » de deniers, à condition qu'elle ne seroit employée à faire » guerre ou invasion contre aucun des confédérés du roi, et » aussi, que quelque guerre qu'on lui fît, il se donnât de » garde d'envahir son ennemi avec le secours et aide du Turc; » car, s'il le faisoit, le roi seroit contraint de prendre les

(1) Mémoires de Mart. Du Bellay, L. IV, p. 151. — *Sleidani*, L. VII, f. 125. verso.

Digitized by Google

» armes contre lui, sans aucun égard à leur alliance, pour » obvier que le Turc, ennemi de notre foi, n'enjambât sur » le territoire de la chrétienté. » Ainsi le roi conservait dans ses instructions un respect extérieur pour l'opinion publique, dans le moment où il agissait le plus directement contre elle : il ne voulait point être accusé de violer ses traités ou de s'allier avec les infidèles, tandis qu'il savait bien que le seul ennemi du roi de Hongrie était Ferdinand d'Autriche, roi des Romains, et son seul allié le sultan des Turcs. Au reste, il fut impossible de faire parvenir jusqu'à ce roi l'argent qu'on lui envoyait (1).

Charles-Quint connaissait bien l'inimitié secrète de François Ier, et il était instruit de ses négociations soit avec le roi de Hongrie, soit avec les protestants; cependant, lorsqu'il fut averti des immenses préparatifs que faisait Soliman pour envahir l'Allemagne, il crut devoir réclamer du roi de France l'aide contre les Turcs que celui-ci avait solennellement promise par le traité de Madrid, et qu'il s'était dès lors toujours déclaré empressé de fournir. On a lieu de croire que François entretenait dès lors une correspondance secrète avec les Musulmans, et qu'un sieur de Rincon, qui plus tard fut mis en évidence, était déjà accrédité par lui auprès du sultan (2); toutefois il se croyait, par honneur et par chevalerie, obligé à se dire toujours prêt à combattre les ennemis de la foi. Il répondit donc en protestant de son zèle, et en offrant de venir garder l'Italie contre eux avec cinquante mille combattants; car, disait-il, l'empereur garde suffisamment l'Allemagne, et d'ailleurs les Français auraient trop de chemin à faire pour conduire leur armée jusqu'aux frontières de Hongrie (3). François savait bien qu'une telle offre ne pouvait pas être acceptée : c'était plutôt de sa part une bravade; il voulait donner à penser à Charles V qu'il convoitait toujours l'Italie, et qu'il pouvait y entrer tout à coup avec plus de forces qu'on ne lui en supposait

(1) Martin Du Bellay, L. IV. p. 153.
(2) Garnier, T. XII, p. 501.
(3) Martin Du Bellay, L. IV, p. 155.

Digitized by Google

L'Allemagne, en effet, était glacée d'effroi par les nouvelles qu'elle recevait des nombreux armements des Turcs, et par le souvenir des horreurs qu'ils avaient commises dans leur précédente invasion, en 1530 (1). Charles V, redoutant la puissance de Soliman, plus alarmé encore de l'espèce d'aide que François lui offrait, résolut tout au moins de se réconcilier avec les protestants de la ligue de Smalkalde. Les conditions d'une pacification nouvelle pour les affaires de religion furent agréées le 23 juillet 1532, à Nuremberg, et ratifiées le 3 août à la diète de Ratisbonne. Il fut convenu de renvoyer toute décision sur les dissensions religieuses à un futur concile, dont l'empereur promettait de presser la convocation; jusqu'alors tous les procès instruits devant la chambre impériale contre les protestants devaient demeurer suspendus, et personne ne devait plus être inquiété au sujet de sa religion (2). D'autre part, les protestants, pour témoigner leur zèle et leur reconnaissance, suivirent en foule l'étendard de Charles V. L'armée que rassembla celui-ci sous les murs de Vienne fut la plus nombreuse que l'Allemagne eût réunie depuis bien long-temps. De son côté, Soliman était entré en Hongrie, à ce qu'on prétendait, à la tête de 300,000 combattants. Les deux souverains commandaient en personne; et c'était la première fois qu'on voyait Charles V à la tête de ses soldats. Il ne se laissa point séduire, néanmoins, par l'attrait d'une fausse gloire. Il prit à tâche d'éviter la bataille; il couvrit l'Allemagne contre les Turcs, et il rendit leur formidable armement inutile, sans que cette campagne, où deux grands monarques étaient opposés, fût signalée par aucune action meurtrière (3).

L'intérieur du royaume de France ne présentait que peu d'événements, ou plutôt encore les historiens de cette époque ne se croyaient appelés à raconter que les faits de la guerre et de la politique; ils ne se permettaient pas de porter leurs regards sur l'administration intérieure du roi : c'est par hasard

(1) *Sleidani*, L. VII, f. 107, verso. L. VIII, f. 123, recto.

(2) *Ibid.*, L. VIII, f. 128, verso, à f. 131, verso. — *Robertson's*, L. V. p. 57. — Traités de paix, T. II, p. 188.

(3) *Sleidani*, L. VIII, f. 132. — *Robertson's*, L. V, p. 59.

Digitized by Google

que l'historien d'Aquitaine, pour célébrer la tenue des grands jours de Poitiers, nous laisse entrevoir la misère des provinces occidentales, sous un gouvernement à la fois violent et faible. « Depuis six ou sept ans, dit-il, aucuns gentilshommes se » vouloient faire croire de leurs opinions, par assemblées et » combats, sans autorité du roi, et aussi par force, violence, » sans faire révérence au roi ni à justice ; si que plusieurs, » sans titre, s'emparoient de bénéfices, les tenant par force » et violence, contre ceux qui en avoient joui par plus de » quinze et vingt ans à bon titre ; de sorte que les juges royaux » n'avoient plus d'autorité, et n'y avoit sergent qui osât » mettre à exécution leurs mandements, pour les grands et » énormes excès qu'on leur faisoit, et à leurs records et té- » moins. Ordonna le roi, dès le mois de juillet dudit an 1531, » que les grands jours de Poitou seroient tenus en la ville de » Poitiers, par aucuns de messieurs du parlement de Paris. » Esquels grands jours de Poitou sont comprins les pays » d'Anjou, Touraine, le Maine, Aunis, Angoumois et la » Marche ; pour punir lesdits crimes et délits, et aussi pour » vuider les appellations verbales de quatre ou cinq années, » qui étoient encore indécises. Et fut ordonné qu'ils com- » menceroient le premier jour de septembre ensuivant, et fini- » roient le dernier jour d'octobre. Pour mettre à exécution » leurs arrêts contre les criminels, envoya avec eux le seigneur » de Chandieu, grand prévôt des maréchaux, accompagné » de trois ou quatre cents hommes (1). »

C'était en effet de la justice prévôtale que le roi envoyait exercer dans ces provinces, encore qu'il déléguât pour cela un président et douze conseillers au parlement, avec plusieurs officiers de cette cour. Dans les deux mois, ils vidèrent, dit l'historien, « plus de cinq cents appellations verbales, et firent » de grandes punitions de criminels, dont les aucuns étoient » gentilshommes, atteints et convaincus de port d'armes, » sacriléges, ravissements de bien, et rébellion à justice ; » dont furent décapités audit Poitiers environ douze ou treize,

(1) Du Bouchet, Annales d'Aquitaine, Partie IV, f. 263, verso.

Digitized by Google

» et un pauvre malheureux hérétique de Loudun brûlé. » Aussi furent aucunes maisons de gentilshommes ruinées » pour avoir été rebelles à justice (1). » Il ne faut point oublier que les violences des seigneurs que l'on punissait ainsi constituaient précisément ce que l'on considère souvent comme l'état féodal ou de guerre privée. Cette indépendance des seigneurs, ce mépris des lois, et cet appel à la force, étaient dans les mœurs de la nation, et dans celles en particulier de la noblesse, en sorte qu'on les retrouve à plusieurs époques, et plus tard encore, toutes les fois que l'autorité centrale était affaiblie, et que la France était en proie à des convulsions, entre autres durant les guerres de religion. Mais, bien loin que ce fût l'état légal, le droit de la féodalité, depuis plusieurs siècles, toutes les fois que l'autorité du roi était reconnue, la guerre privée était punie comme un crime.

(1532). Une autre affaire de régime intérieur occupa François Ier pendant l'année 1532 : ce fut la réunion définitive de la Bretagne à la France. Déjà la première femme de François, Claude, fille de Louis XII, comme héritière de ce duché, l'avait, par son testament, en 1524, transmis au dauphin, son fils aîné, en en réservant seulement l'usufruit au roi. C'était toutefois contrevenir à la clause du contrat de mariage de sa mère Anne de Bretagne, en vertu de laquelle l'héritage devait passer, non point à l'aîné, mais au puîné de ses enfants (2). La province, jalouse de son indépendance, était toujours administrée comme un duché séparé ; le roi ne la gouvernait que comme duc, en se conformant à la constitution et aux priviléges du pays, et les états s'étaient réservé des chances pour la séparer de nouveau de la couronne, soit en demandant qu'elle passât au fils cadet, soit en maintenant le droit héréditaire des filles. Le chancelier Duprat fit sentir au roi qu'il convenait de rendre la réunion définitive, tandis que ses fils, âgés seulement de treize et quatorze ans, ne pouvaient

(1) Annales d'Aquitaine, p. 264.

(2) Actes de Bretagne, T. III, p. 962. — Daru, Histoire de Bretagne, L. IX, p. 254.

Digitized by Google

y mettre d'obstacle ; au lieu que, s'il laissait entiers les droits du cadet, il leur léguerait après lui, peut-être une guerre civile, peut-être même une invasion étrangère; car la Bretagne recourrait de nouveau, comme elle l'avait fait un demi-siècle auparavant, aux Anglais, aux Flamands, aux Espagnols, pour maintenir son indépendance. Il fut donc résolu de faire demander, par les états de Bretagne eux-mêmes, une incorporation complète de leur province dans la monarchie. Une partie des Bretons entrevoyait en effet, avec alarme, les guerres et la dévastation de la province, qui seraient la conséquence du recouvrement d'une existence séparée ; on se flattait de gagner les autres par de l'argent, par des faveurs de cour; et les états de Bretagne furent convoqués à Vannes, pour le mois d'août 1532, tandis que le roi, pour exercer sur eux plus d'influence, vint s'établir à Chateaubriand, dans le château de la comtesse son ancienne maîtresse, qui vivait alors en bonne harmonie avec Jean de Laval son mari. Le roi, de son côté, montra que la duchesse d'Étampes ne lui avait pas fait entièrement oublier la belle Françoise de Foix, car il donna, dans cette occasion, à celle-ci les deux riches terres de Rhuis et de Sucinio (1).

Le président des Déserts s'efforça de faire sentir aux Bretons, ses compatriotes, à quelles calamités ils s'exposeraient si leur souverain se trouvait de nouveau en guerre avec la France; mais l'amour du nom national, la gloire héréditaire de leur patrie, la crainte de perdre leurs priviléges et leur liberté, influaient plus sur un grand nombre de Bretons que ces avantages matériels. Il ne fut pas difficile de gagner les nobles, même ceux qui, par leurs alliances avec la famille ducale, conservaient quelques droits contingents à hériter d'elle. La bourgeoisie opposa plus de résistance: on cite Bosech, procureur syndic de Nantes, et Jean Moteil, comme les hommes les plus énergiques dans leur attachement à l'indépendance. Montéjan, commissaire du roi aux états, essaya en vain d'intimider ces deux citoyens par ses menaces; il eut

(1) Daru, L. IX, p. 257.

Digitized by Google

cependant plus de succès auprès d'autres députés, et le 4 août, les états proclamèrent le dauphin comme duc de Bretagne, sous le nom de François III, déclarant en même temps que désormais « le duché seroit uni irrévocablement et à perpé-» tuité à la couronne, sans qu'il pût, pour quelque raison » que ce fût, en être jamais séparé (1). » Auparavant, toutefois, ils avaient obtenu de François des lettres-patentes qui confirmaient tous les anciens priviléges de la province, et particulièrement celui « qu'aucune somme de deniers ne » pourra être imposée, si préalablement elle n'a été deman-» dée aux états d'icelui pays, et par eux octroyée. » D'après les rôles dressés à cette occasion, il fut établi que la province comptait alors 36,597 feux, soumis à un droit de fouage de six livres par année, et que l'ensemble de ses revenus, charges déduites, s'élevait à 450, 000 livres (2).

La fille de Maximilien, Marguerite, que Charles VIII avait dû épouser, et à laquelle il avait manqué de parole pour épouser la duchesse de Bretagne, était morte à Malines, le 1er décembre 1530, quinze mois après avoir signé le traité des Dames avec sa belle-sœur, qui n'avait pas tardé à mourir aussi. Charles V, qui avait laissé à sa tante Marguerite le gouvernement des Pays-Bas, fut appelé dans ces provinces par la nécessité de la remplacer. Il destina, pour lui succéder, sa sœur Marie, veuve du roi de Hongrie, qui avait été tué six ans auparavant, et il passa dans le Brabant et la Flandre quelques mois pour l'y installer (3). François Ier et Henri VIII crurent, ou feignirent de croire, que le séjour de l'empereur dans les Pays-Bas se liait à quelque projet qu'il avait formé contre eux, et ils conclurent, le 23 juin 1532, un traité d'alliance pour leur défense mutuelle, en convenant en même temps qu'ils auraient une entrevue avant la fin de la même an-

(1) Actes de Bretagne, T. III, p. 1001. — Taillandier, Histoire de Bretagne, L. XVII, p. 253. — Daru, L. IX, p. 261. — Mart. Du Bellay, L. IV, p. 139.

(2) D. C. Taillandier, Histoire de Bretagne, L. XVII, p. 252. — Actes de Bretagne, T. III, p. 1000. — Daru, L. IX, p. 263.

(3) *Alfonso de Ulloa, Vita di Carlo V*, L. III, f. 122. — *Ferreras*, P. XIII, p. 161-165.

née, pour resserrer davantage encore les liens de leur amitié (1).

Henri VIII s'engageait toujours plus avant dans ses querelles avec le pape : entier, irritable et présomptueux, la résistance le déterminait à s'avancer encore davantage. Il s'était engagé dans la controverse sur les matières de foi contre Luther, et il avait écrit, pour réfuter ce réformateur, un livre qui lui valut, de la part de la cour de Rome, le titre de défenseur de la foi; titre transmis malgré son origine à tous ses successeurs : il ne pardonna point à Luther de lui avoir résisté, et il persécuta les luthériens pendant le reste de son règne.

Cependant l'érudition qu'il venait d'acquérir lui avait fait naître des doutes sur la suprématie des papes, et bientôt il la nia absolument, lorsqu'il trouva que Clément VII était devenu son ennemi. Henri s'obstinait à vouloir obtenir un divorce canonique d'avec Catherine d'Aragon, et Charles V avait exigé du pape qu'il ne l'accordât point. Dès lors les lenteurs et les subterfuges de la cour de Rome avaient épuisé la patience de Henri VIII. Il avait cru que son ami et son confident le cardinal Wolsey s'était prêté lui-même aux mesures dilatoires dont il se voyait la dupe; il avait aussitôt résolu sa ruine : il l'avait fait arrêter le 4 novembre 1530, et il l'aurait probablement envoyé au supplice si ce prélat n'était mort de maladie le 30 du même mois (2). Sétant ainsi aliéné les protestants et les catholiques, et comptant parmi ses ennemis le pape et l'empereur, Henri VIII mettait d'autant plus de prix à l'alliance de la France qu'elle lui restait seule; et, de son côté, François, qui ne concevait guère ses scrupules religieux, mais qui regardait comme une offense à la majesté royale la prétention du pape, de mettre la justice et la conscience au-dessus de la volonté d'un roi, désirait élargir la brèche entre Henri VIII et Charles-Quint, pour empêcher qu'ils ne se réconciliassent, et il conseillait à

(1) Rymer, T. XIV, p. 435.
(2) Rapin Thoyras, L. XV, p. 305-318. — *Mackintosh*, T. II, c. 6, p. 163.

Digitized by Google

Henri d'épouser Anne Boleyn sans en demander d'autre autorisation à l'Église (1).

Les ambassadeurs de François en Angleterre, Du Bellay et la Pommeraye, ayant réglé tous les préliminaires de l'entrevue des deux rois, Henri VIII arriva à Calais, et François Ier à Boulogne. Les deux souverains se rencontrèrent, le 20 octobre 1532, sur la limite de leurs deux territoires : après quoi, François conduisit Henri à Boulogne, où ils logèrent ensemble dans la maison abbatiale : à son tour, il lui rendit visite à Calais. Les deux cours se mêlèrent ensemble : les ordres de Saint-Michel et de la Jarretière furent distribués, par chaque roi, aux principaux personnages qui approchaient du roi, qu'ils nommaient leur frère. Il y eut des fêtes brillantes et un grand luxe étalé dans cette conférence, mais il n'égala point celui que les deux mêmes rois avaient déployé, douze ans auparavant, au camp du Drap d'or (2).

Comme c'était justement à l'époque de cette conférence que Soliman menaçait l'Allemagne avec une armée de trois cent mille hommes, et que Charles V lui en fermait l'entrée avec à peine cent mille soldats, les deux rois sentirent qu'ils se rendraient fort odieux si on les soupçonnait de s'unir contre le champion de la chrétienté, afin de livrer, en quelque sorte, l'Europe aux ravages des Musulmans. Ils signèrent donc, le 28 octobre, un traité, qu'ils s'empressèrent de rendre public, par lequel ils s'engageaient à mettre sur pied, en commun, une armée de quatre-vingt mille hommes, « pour » résister contre le Turc, comme bons zélateurs du bien et » augmentation de la chrétienté (3). » Cette démonstration parut leur suffire, et ils ne songèrent ensuite nullement à mettre ce traité à exécution.

Dans leur conférence, les deux rois s'occupèrent surtout des relations de Henri VIII avec la cour de Rome. Ce monarque violent, et si souvent cruel, était cependant de bonne foi : il

(1) Rapin Thoyras, L. XV, p. 318.

(2) Martin Du Bellay, L. IV, p. 161.

(3) *Ibid.*, p. 161, et note, 343. — Rapin Thoyras. L. XV, p. 320. — Traités de Paix, T. II, p. 198.

Digitized by Google

croyait sa conscience engagée dans la lutte où il était entré; il s'efforçait de convaincre François qu'il avait pour lui la loi divine quand il regardait son mariage comme nul; qu'il avait également pour lui l'autorité de l'Écriture et celle de l'histoire des premiers siècles de l'Église quand il niait la suprématie des papes, en prétendant que tous les évêques étaient égaux, et qu'ils devaient tous être soumis au pouvoir séculier. Il cherchait à soulever l'orgueil royal de François contre l'orgueil de celui qu'il nommait l'évêque de Rome, et il lui demandait de ne plus se soumettre désormais à l'humiliation de lui baiser les pieds. Il insistait sur l'injustice du pape de vouloir le contraindre d'aller en personne à Rome, ou d'y envoyer des hommes chargés de sa procuration expresse. Il maintenait, dit Du Bellay, « que toutes les fois que pareils cas étoient » advenus entre princes souverains, on leur avoit envoyé » juges sur les lieux. Car d'une affaire telle, et touchant de » si près la conscience, et dont il étoit besoin que les parties » parlassent par leur bouche, il n'est raisonnable de la sou- » mettre à procureur; et d'aller un prince souverain à Rome, » laissant l'administration et régime de son pays, il n'étoit pas » moins déraisonnable (1). »

François Ier était beaucoup moins de bonne foi : pour lui, la grande affaire était de se déterminer sur le système d'alliance dans lequel il lui convenait d'entrer. Il s'apercevait avec inquiétude de l'isolement dans lequel il s'était mis par le traité de Cambrai; il concevait bien que s'il se liait plus étroitement avec le roi d'Angleterre, et en même temps avec les protestants de la ligue de Smalkalde, il trouverait des amis zélés, qui le verraient avec plaisir suivre leur exemple, et s'emparer de tous les biens de l'Église de France. Il avait récemment éprouvé, dans l'assemblée des notables qui avait payé la rançon de ses fils, combien cette Église était plus riche que tout le reste de ses sujets. Il voyait que les princes d'Allemagne avaient plus que doublé leur puissance et leurs richesses par cette confiscation. Frédéric Ier, en Danemark, avait, en 1526,

(1) Mart. Du Bellay, L. IV, p. 164.

accordé la liberté de conscience à ses peuples ; Gustave Vasa avait, en 1529, adopté, avec toute l'Église de Suède, les doctrines exposées dans la confession d'Augsbourg, et ces deux révolutions, qui s'étaient opérées paisiblement, avaient infiniment augmenté le pouvoir royal dans ces deux monarchies du Nord. François croyait, en outre, avoir des griefs personnels contre le pape : il se plaignait de ce que celui-ci accréditait l'idée que le roi était secrètement allié avec le Turc, de ce que Clément lui avait refusé deux décimes à lever sur son clergé, tandis qu'il en accordait avec prodigalité à Charles V; de ce qu'enfin il levait sur la France des contributions ruineuses par des annates excessives, par des *bulles* extrêmement multipliées, par des *propines* ou présents conciliatoires qu'on était forcé de donner à tous les huissiers, chambriers, protonotaires de la cour de Rome, dès qu'on avait quelque grâce à lui demander (1).

Mais, d'autre part, François ne pouvait se déterminer à l'Italie ; il croyait que le moment approchait où il y retrouverait ses anciens alliés, où il pourrait, avec leur aide, recouvrer le Milanez, l'État de Gênes, peut-être le royaume de Naples; et comme le pape avait été le chef de toutes les précédentes ligues de l'Italie, c'était le pape qu'il regardait comme le pivot de la politique italienne : s'il pouvait regagner l'amitié du pape, il lui semblait qu'il abandonnerait sans regret l'alliance du roi d'Angleterre et des confédérés de Smalkalde. Il ne cessait donc point de négocier avec le pape en même temps qu'avec les protestants. Dès le 15 septembre 1531, il avait écrit au premier pour lui demander de fixer un lieu où ils pussent se rencontrer pour traiter en personne des affaires de la chrétienté, lui annonçant en même temps qu'il était disposé, pour s'unir à lui d'une manière plus intime, à faire épouser à Henri, duc d'Orléans, son second fils, Catherine de Médicis, fille de Laurent II, duc d'Urbin, et nièce de Clément VII (2). Ce mariage était infiniment plus relevé

(1) Martin Du Bellay, L. IV, p. 165.
(2) *Lettere de' principi*, L. III, f. 7.

Digitized by Google

que tout ce que le pape avait jamais pu espérer pour sa famille : aussi Clément le regarda-t-il plutôt comme un leurre qui lui était offert pour le tromper que comme un projet arrêté ; cependant il communiqua cette offre à Charles-Quint, qui, en jugeant de même, l'autorisa à suivre la négociation, pour mettre le roi de France dans l'embarras lorsqu'il voudrait lui-même la rompre. Selon que, dans le cours de cette négociation, François croyait avoir gagné le pape, ou s'apercevait qu'il était joué par lui, il se refroidissait ou se réchauffait pour les intérêts du roi d'Angleterre ; il faisait brûler des luthériens en France, ou il montrait de l'indulgence à leurs docteurs.

Tandis que François et Henri étaient en conférence à Calais, ils furent avertis que le pape et l'empereur se préparaient à conférer ensemble à Bologne. Après sa campagne contre les Turcs, Charles-Quint voulait quitter l'Allemagne, et traverser l'Italie pour repasser en Espagne ; et c'était sur sa route qu'il devait rencontrer Clément VII. François et Henri, inquiets de cette entrevue, résolurent de profiter de ce que le pape ne pourrait refuser de s'y laisser suivre par les membres du sacré collége, pour y envoyer les cardinaux de Tournon et de Grammont, qui, Français de naissance et entièrement dévoués au roi, étaient cependant princes de l'Église, « lesquels, dit » Du Bellay, pourroient aucunement obvier à ce que contre » leursdites majestés ne se fît quelque mauvaise conclusion ; » à tout le moins si elle se faisoit les en advertir, pour être » par eux pourvu et donné ordre (1). » Ces deux cardinaux étaient chargés de tenir au pape un langage presque menaçant. Ils devaient lui faire entendre que les rois de France et d'Angleterre étaient prêts, ou à demander un concile universel, ou à en faire célébrer de particuliers dans leurs royaumes, auquel cas ils défendraient à leurs sujets de porter ou d'envoyer aucun argent à Rome. « Et au cas, devoient-ils » ajouter, où sa sainteté voudroit procéder, par censures, à » l'encontre du roi très-chrétien et de son royaume, et que

(1) Martin Du Bellay, L. IV, p. 169.

» ledit seigneur fût contraint d'aller à Rome quérir son ab-
» solution, il iroit si bien accompagné que sadite sainteté
» seroit très-aise de la lui accorder. Ajouteroient iceux cardi-
» naux auxdites remontrances que sa sainteté eût à considérer
» l'état où sont les Allemagnes, le pays des ligues (la Suisse),
» et autres pays de la chrétienté, comme ils se sont disjoints
» de l'obéissance de l'Église romaine. Dont il seroit à craindre
» que si ces deux puissans rois s'en détournoient à faute de
» justice, ils trouveroient plusieurs qui leur adhéreroient, et
» eux deux pourroient faire un tel effort qu'il seroit difficile
» d'y résister (1). »

Les deux rois, s'étant promis d'agir de concert auprès du pape pour assurer l'indépendance de leur couronne, se séparèrent, le 30 octobre, sur la frontière, entre Calais et Boulogne, avec beaucoup de démonstrations d'affection mutuelle. François, de retour à Paris, y fit assembler, dit Du Bellay, « bon nombre de prélats de son royaume, auxquels il re-
» montra les grosses affaires qu'il avoit eues par le passé,
» l'apparence des affaires à venir, et la provision qui étoit
» nécessaire pour y obvier, leur demandant quelque volon-
» taire subside pour y satisfaire. Les prélats, encore que le-
» dit seigneur n'en eût point de bulle (chose qui est accoutu-
» mée d'avoir en pareil cas), lui accordèrent libéralement,
» et jusques à deux ou trois décimes, à son plaisir (2). » Cette concession, faite à propos, calma le roi, et sauva peut-être le catholicisme en France au moment où le monarque hésitait s'il ne l'abolirait point.

En effet, les cardinaux qui étaient chargés de menacer le pape, et qui peut-être se seraient prêtés assez peu volontiers à une pareille commission, se crurent dispensés de prendre ce ton, lorsqu'ils trouvèrent le pontife empressé à rechercher l'amitié du roi, et désireux, à ce qu'il assurait, de faire pour la regagner les plus grands sacrifices. Clément VII, qui manquait de fermeté dans le caractère et de constance dans ses

(1) Mart. Du Bellay, L. IV, p. 171-172.
(2) *Ibid.*, p. 174.

Digitized by Google

projets, ce qui avait attiré sur lui tant de calamités, avait fait preuve d'autre part d'une grande adresse dans l'esprit, d'un grand talent pour l'intrigue, et en même temps d'un relâchement de principes par lequel il s'affranchissait des entraves de la vérité et de celles des paroles données. Placé entre deux grands monarques rivaux, il était résolu à ne se brouiller ni avec l'un ni avec l'autre, mais à profiter de leur rivalité, pour s'offrir à eux en quelque sorte à l'enchère, et faire servir leurs cajoleries à l'agrandissement de sa maison, qui était désormais le but principal de sa vie. Cette maison semblait cependant alors même prête à s'éteindre, car Clément VII regardait à peine comme ses parents les Médicis de la branche cadette, qui régnèrent plus tard à Florence, et qui ne descendaient pas de Côme, le père de la patrie. Après eux il ne restait d'autres Médicis, dans la ligne légitime, qu'une fille, Catherine, fille de Laurent II, lequel était lui-même arrière-petit-fils de ce Côme l'Ancien; puis trois bâtards : le pape lui-même en était un; Alexandre, qu'il avait fait duc de Florence, était le second; Hippolyte, qu'il avait fait cardinal, était le troisième. L'empereur avait promis à Alexandre sa fille naturelle Marguerite, qui était encore en bas âge; François faisait espérer à Catherine son second fils légitime, Henri, qui était déjà en âge de se marier.

Charles-Quint, après avoir repoussé les Turcs de la Hongrie, avait confié la défense de l'Allemagne à son frère Ferdinand, roi des Romains, et il avait rencontré le 10 décembre le pape à Bologne. L'objet le plus ostensible de leur conférence était la demande que faisait l'empereur de la convocation d'un concile œcuménique pour rendre la paix à l'Église : l'accord qu'avait fait Charles-Quint à Nuremberg avec les protestants, leur assurait la liberté de conscience jusqu'après la décision de ce concile; mais le pape redoutait le concile plus encore que le schisme ou l'hérésie : les trois conciles du siècle précédent n'avaient paru occupés qu'à limiter l'autorité pontificale; il craignait davantage encore l'esprit de réforme qui pouvait se manifester dans le concile qu'on demandait. Il craignait de plus sa propre déposition, car les

Digitized by Google

canons de l'Église excluent les bâtards de la chaire de saint Pierre. Dans son opposition il se trouva secondé par les cardinaux de Tournon et de Grammont, qui, d'après la commission du roi de France, ne voulaient point d'un concile demandé par l'empereur et destiné à augmenter son pouvoir. En même temps, les luthériens demandèrent que le concile comprît des représentants de toutes les opinions chrétiennes, les catholiques ne voulaient y admettre que des évêques orthodoxes, et Clément VII, en opposant les uns aux autres, réussit à ajourner la convocation qu'il redoutait (1).

(1533.) Charles-Quint demandait encore que les États d'Italie, sous la direction du pape, formassent une ligue pour défendre la péninsule contre les Turcs, et, au besoin, contre les Français; qu'ils convinssent de ce que chacun fournirait d'hommes et d'argent, et qu'ils missent don Antonio de Leyva, général de l'empereur, à la tête de cette armée. Pour retarder cette négociation, le pape refusait de comprendre dans la ligue Alfonse, duc de Ferrare, qu'il avait toujours poursuivi de son inimitié; et les cardinaux français faisaient naître des difficultés concernant la république de Gênes, sur laquelle ils prétendaient que la France avait encore des droits. Enfin la ligue fut signée le 24 février 1533 : elle comprenait le pape, l'empereur, le roi des Romains, les ducs de Milan, de Savoie, de Ferrare et de Mantoue, les républiques de Gênes, de Sienne et de Lucques. Mais le pape se vanta, auprès des cardinaux français, d'avoir réussi alors même à servir leur maître; car il n'y aurait plus désormais, dit-il, pour garder l'Italie qu'une ligue sur le papier, au lieu d'une armée espagnole que l'empereur en avait retirée. Charles-Quint demanda encore au pape de ne consentir en aucun cas au divorce de sa tante Catherine d'Aragon d'avec Henri VIII, et il en obtint la promesse. Enfin il chercha aussi à rompre le mariage qu'il savait qui se négociait entre le duc d'Orléans et Catherine de Médicis : il offrit au pape de faire épouser à

(1) *Frà Paolo servita, Hist. del concilio di Trento,* Lib. I, p. 65. — *Guicciardini,* L. XX, p. 551.

Digitized by Google

sa nièce, au lieu de ce prince, le duc de Milan, François Sforza, qui vint à Bologne pour cette conférence; mais il ne put réussir à le faire accepter, et il convint qu'il était naturel que le pape prétendît à une alliance plus illustre, puisqu'elle lui était offerte. Ayant ainsi échoué dans presque toutes ses négociations avec le pape, Charles-Quint le quitta vers la fin de février, plein de mécontentement et de défiance, et il passa à Gênes, où il s'embarqua, sur les galères d'André Doria, pour l'Espagne (1).

Clément VII, qui avait montré beaucoup de faveur aux deux cardinaux français avant même que l'empereur fût arrivé à Bologne, chercha, depuis son départ, à les convaincre mieux encore de sa prédilection pour la France. Il témoigna hautement combien il était flatté de l'illustre alliance qui lui était offerte pour sa nièce, et il s'engagea à la rendre digne de la main d'un fils de France, par le riche patrimoine qu'elle lui apporterait en Italie. Catherine était fille d'un neveu de Léon X, à qui ce pape avait donné le duché d'Urbin, qu'il avait ôté à la maison de la Rovère. Clément annonçait qu'il rétablirait Catherine, nommée toujours par lui duchesse d'Urbin, dans la possession de ce duché; qu'il engagerait Alexandre de Médicis à lui céder Pise et Livourne, et qu'au nom du saint-siége il lui céderait Parme et Plaisance, avec tous les droits qu'il prétendait sur Modène, Reggio et Rubbiera. Enfin il donnait à entendre que toutes ces concessions n'étaient qu'un acheminement à la conquête du duché de Milan, qu'il aiderait le roi à recouvrer pour son second fils; en sorte que celui-ci posséderait en Italie une souveraineté égale en importance au moins à celle de l'empereur dans les Deux-Siciles (2).

Le roi avait chargé les deux cardinaux de demander pour lui une conférence au pape, et Clément VII avait répondu que malgré son âge et ses infirmités, il était prêt à faire la plus grande partie du chemin pour rencontrer le roi de France.

(1) *Bened. Varchi, Storia Fiorentina,* L. XIII, T. V, p. 27. — *Muratori, Annali d'Italia,* T. XIV, p. 279. — Mart. Du Bellay, L. IV, p. 185 et seq.

(2) Mart. Du Bellay, L. IV, p. 181.

Il proposa d'abord un rendez-vous dans les États du duc de Savoie; mais, depuis la mort de sa mère, François Ier s'était aliéné cette maison. Il avait vu avec humeur le duc accepter de Charles le don du comté d'Asti; son mécontentement s'était accru en apprenant que le prince de Piémont, fils du duc, avait été confié à Charles-Quint pour être emmené en Espagne. François crut que c'était un otage qu'un prince son voisin donnait à son rival. Lorsque le pape proposa Nice pour le lieu de la conférence, François déclara qu'il n'entrerait dans cette ville suspecte qu'autant que la place et le château seraient confiés à sa garde. Charles-Quint, qui voulait empêcher la conférence, poussa le duc de Savoie à n'accorder que la ville de Nice, en refusant le château (1).

Cette difficulté pouvait faire manquer la conférence : le pape y remédia aussitôt en déclarant qu'il était prêt à venir, en France même, rencontrer le roi, et il choisit Marseille pour le lieu du rendez-vous. Il fit en même temps demander à l'ordre de Malte ses galères pour s'y rendre avec sûreté. L'empereur, toujours désireux de mettre obstacle à cette entrevue, fit, de son côté, demander à l'ordre ces mêmes galères pour porter des secours à la ville de Coron, alors assiégée par les Turcs. Le pape renonça aussitôt à s'en servir, et fit demander celles de France. Il fut convenu que celles-ci viendraient le prendre à Porto-Pisano, vers le milieu de septembre (2).

Deux événements survenus avant cette époque, l'un à Milan, l'autre dans le Wurtemberg, semblaient de nature à retarder encore la pleine réconciliation du pape et du roi. François, malgré les engagements du traité de Cambrai, ne cessait d'intriguer, et en Italie, et en Allemagne. En même temps qu'il traitait avec le pape des moyens de s'emparer de nouveau du duché de Milan, il avait cherché à renouer avec le duc de Milan lui-même son alliance récente. Ce duc, si cruellement vexé par les Espagnols durant la guerre, ne régnait plus, depuis la paix, que sous leur protection et pour leur compte. Il s'était

(1) Guichenon, Histoire de Savoie, T. II, p. 208.
(2) Mart. Du Bellay, L. IV, p. 227. — *Muratori, Annali*, T. XIV, p. 280.

engagé à leur payer en dix années la somme prodigieuse de neuf cent mille ducats, ce qui lui enlevait plus de la moitié de ses revenus; et il était surveillé, dans sa capitale même, par le général espagnol Antonio de Leyva, son ennemi personnel, qui cherchait sans cesse des occasions de l'humilier (1). Aussi désirait-il de son côté s'assurer de l'appui de la France, pour pouvoir, au besoin, l'opposer à l'empereur, par lequel il se sentait écrasé. Il avait donc consenti à ce qu'un Milanais émigré, l'écuyer Maraviglia, qui avait passé en France du temps de Louis XII, à la suite du grand écuyer Galéaz San Sévérino, et qui y avait fait une assez grande fortune, rentrât à Milan, en apparence pour y vivre au milieu de sa famille, mais en effet pour y être secrètement accrédité par le roi de France auprès de lui. Maraviglia était venu une première fois à Milan, avec la permission du duc Sforza, en 1531; il y revint en décembre 1532, pendant que le duc était à Bologne, où l'empereur et le pape lui avaient donné rendez-vous (2).

Maraviglia était arrivé à Milan avec un train considérable, et au lieu de suivre en secret les négociations dont il était chargé, il tirait vanité d'être un agent de la France; en même temps, selon l'usage introduit en Italie par les Espagnols, il remplissait sa maison de spadassins, toujours prêts à chercher des querelles pour l'honneur de leur maître, ou, comme celui-ci le croyait, pour l'honneur de la France. Il paraît que Charles-Quint fut averti de la présence d'un agent français à Milan, et demanda au duc de le renvoyer: ce n'était même que sous cette condition qu'il lui promettait pour femme sa nièce, fille de Christiern, roi de Danemarck. Sur ces entrefaites, un laquais de Maraviglia prétendit avoir entendu un propos insultant, qu'un comte Castiglione, Milanais, tenait contre son maître, et il lui donna un démenti. Quoique la querelle parût assoupie dans ce moment par des explications satisfaisantes, dès le lendemain, les domestiques des deux maisons s'insultèrent et se menacèrent; le surlendemain, 3 juillet,

(1) *Josephi Ripamontii. Histor. Mediolani*, L. X, p. 727.
(2) Martin Du Bellay, L. IV, p. 233-235.

Digitized by Google

Castiglione passa lui-même avec ses domestiques armés, devant la maison de Maraviglia. A l'instant, tous les spadassins qui remplissaient cette maison s'élancèrent dans la rue, entourèrent Castiglione, et le tuèrent. Cette violence, commise si audacieusement en plein jour, et dans une ville paisible, excita l'indignation universelle. Le 4 juillet, le capitaine de justice vint arrêter Maraviglia dans sa maison, avec tous ses domestiques : il instruisit sommairement son procès, et, dès la nuit du 6 au 7 juillet, il lui fit trancher la tête (1).

François se montra vivement indigné du supplice de son écuyer; il en écrivit au duc de Milan, au pape, à l'empereur, prétendant qu'on avait violé dans cet homme, qui était à *lui*, le droit des gens, et le caractère sacré des ambassadeurs. Dans sa lettre à Charles-Quint, il l'avertit qu'il sera peut-être forcé de demander réparation de cet outrage par les armes, et il l'en prévient, ajoute-t-il, « afin qu'il soit claire-» ment connu que la poursuite que pourrons faire en cet » endroit ne procède pour autre cause que pour cette seule-» ment; ni que sous couleur d'icelle avons vouloir d'entendre » au recouvrement du duché de Milan, à quoi, comme » Dieu sait, ne tâchons aucunement par cette voie (2). » Le duc de Milan envoya Francesco Taverna, son chancelier, à Marseille, s'excuser auprès du roi; il prétendit n'avoir vu dans Maraviglia que son sujet, et n'avoir jamais su qu'*il* eût une mission du roi de France; il ajouta que non seulement cet homme s'était rendu coupable d'un meurtre, mais qu'il faisait de sa maison le réceptacle ordinaire de bandits, de séditieux et d'homicides (3). Toutefois le duc ne pouvait ignorer que Maraviglia eût été chargé auprès de lui d'une mission secrète; mais c'était abuser étrangement des mots que de vouloir le faire passer pour un ambassadeur. C'est la publicité qui est la garantie du caractère de ceux-ci; le secret, au contraire, fait rentrer ces agents d'intrigues crimi-

(1) Martin Du Bellay, L. IV, p. 241. — *Fr. Belcarii*, L. XX, p. 641.
(2) *Ibid.*, p. 247.
(3) *Ibid.*, p. 250.

Digitized by Google

nelles presque dans la classe des espions. François Ier continua long-temps, et à plusieurs reprises, à prétendre que le droit des gens avait été violé à son égard : nul historien d'Italie ne fait mention de cet événement, qui, apparemment, n'avait paru à aucun sortir des voies ordinaires de la justice (1).

En même temps que François cherchait des prétextes pour se mêler des affaires d'Italie et envahir le duché de Milan, il voulait aussi intervenir dans les affaires d'Allemagne et s'y faire de nouveaux alliés, soit pour affaiblir ainsi l'empereur, et se donner les moyens d'appuyer, au besoin, les princes de la ligue de Smalkalde, soit pour pouvoir disposer d'un pays rapproché de ses frontières, où il pût faire des levées de landsknechts, en y attirant cette turbulente jeunesse d'Allemagne, toujours empressée à chercher du service à l'étranger. Pendant long-temps Charles d'Egmont, duc de Gueldre, avait tenu, en faveur de Louis XII et de François Ier, une sorte de marché de recrutement où la France s'était pourvue de landsknechts ; mais ce prince, sacrifié dans tous les traités de la France avec l'empereur, avait enfin renoncé à une alliance qui ne lui apportait que du dommage, et se réservant le seul usufruit de la Gueldre, il en avait cédé la souveraineté à Charles V, pour être réunie aux Pays-Bas après sa mort (2). François, tout en négociant avec le pape, mettait un grand intérêt à se conserver l'alliance des protestants de la ligue de Smalkalde. Ceux-ci, de leur côté, quoiqu'ils fussent à juste titre alarmés, et de cette entrevue qu'ils voyaient que François recherchait avec Clément VII, et des supplices par lesquels le roi punissait en France ceux qui partageaient leurs opinions, se sentaient toutefois dans une situation si précaire, qu'ils devaient accepter l'appui de ceux même dont ils se défiaient le plus. La liberté de religion qu'ils avaient obtenue

(1) Flassan, Histoire de la Diplomatie, L. III, p. 364.

(2) Garnier, T. XII, p. 536. — Traité de Gorinchem du 3 octobre 1528. D'après l'Art de Vérifier les dates, il n'y était question que d'hommage et de soumission à l'empereur. Charles d'Egmont n'avait pas d'enfants. (Art de Vérifier les dates, T. III, p. 186.)

par le traité de Nuremberg ne leur était garantie que jusqu'à l'assemblée du prochain concile œcuménique, et ils se voyaient toujours menacés par le catholicisme de toute l'Europe. Ils résolurent, pour assurer leur communication avec la France, de profiter du moment où Charles-Quint était en Espagne et Ferdinand occupé de la guerre contre les Turcs, afin d'établir dans le Wurtemberg un prince qui leur fût dévoué. Ulrich, duc de Wurtemberg, avait été chassé de son pays, en 1519 (1), par la révolte de ses sujets, qu'appuyait la ligue de Souabe; et, en 1520, son duché avait été cédé à Charles V, par cette ligue, en paiement des frais de la guerre. Charles, en quittant l'Allemagne, avait à son tour donné le Wurtemberg à son frère Ferdinand. Ulrich, cependant, s'était retiré dans la principauté de Montbelliard, qui lui appartenait : il y avait embrassé le protestantisme, et il avait fait élever dans cette religion son fils Christophe, auquel on n'avait point à reprocher la tyrannie qui souilla le commencement du règne d'Ulrich. Les ducs de Bavière, quoique zélés catholiques, s'intéressaient à lui parce que leur sœur était mère de Christophe, et les princes de la ligue de Smalkalde, surtout le landgrave de Hesse, voulaient rétablir le duc de Wurtemberg dans la possession de ses États. Il fallait pour cela vaincre l'opposition, non seulement de Ferdinand, mais aussi de la ligue de Souabe : cette confédération, qui avait déjà duré soixante et dix ans, et qui, pendant un temps, avait paru devoir égaler en puissance la ligue des Suisses, s'était plus tard laissé dominer par la maison d'Autriche, et elle l'avait secondée dans ses projets sur l'Allemagne méridionale, en attaquant tour à tour les ducs de Bavière, les Suisses, et les paysans révoltés.

François Ier envoya Du Bellay à la diète de la ligue de Souabe, qui, renouvelée en 1522 pour onze ans, était sur le point d'expirer; il lui donna pour instruction secrète : « d'essayer tous moyens possibles à faire que cette ligue de Souabe » ne se renouât, mais que de tous points elle se dissolût, et

(1) *Jo. Sleidani, de Statu religionis et reipublicæ*, L. IX, f. 137. — *Pauli Jovii histor.*, L. XXXII, p. 226.

Digitized by Google

» de faire, pour la restitution de ces ducs (de Wurtemberg), » tout ce qu'il pourroit faire sans contrevenir aux traités (1). » Du Bellay savait fort bien que le traité de Cambrai ne laissait au roi aucun droit d'intervenir dans les affaires d'Allemagne ; aussi se refusa-t-il à s'inscrire au nombre des assistants du duc de Wurtemberg : « Car, dit-il, en Allemagne, quiconque as- » siste à une cause la fait sienne ; » mais il ne voulut y entrer que comme médiateur de paix et d'amitié entre les parties (2). Il écrivit aux ambassadeurs de Ferdinand, et dans sa lettre il ne se présenta que comme un commun ami, qui offrait une recommandation en faveur de ses alliés (3). Il adressa successivement à la diète de Souabe deux longs discours, qu'on trouve dans les mémoires de son frère ; et dans tous deux, il invoqua comme seul titre du roi de France pour s'intéresser à un prince malheureux, celui d'avoir été malheureux lui-même ; tandis qu'il évita dans son langage, avec le plus grand soin, tout ce qui pouvait donner la plus légère offense à Ferdinand ou à la maison d'Autriche ; tout ce qui pouvait laisser présumer que François s'arrogeait un droit pour se mêler des affaires d'Allemagne (4). Mais en même temps il exécuta ses instructions secrètes avec adresse : il trouva l'aigreur croissante dans la ligue de Souabe, par l'opposition entre les princes et les prélats catholiques d'une part, et les villes impériales, qui la plupart étaient protestantes, de l'autre ; et il fit si bien, qu'il les empêcha de s'entendre pour renouveler la ligue, en sorte qu'elle demeura dissoute. Il vit que les confédérés de Smalkalde offraient des soldats au duc Ulrich, mais que celui-ci n'avait point d'argent pour les enrôler ; il lui avança aussitôt 120,000 écus de l'argent du roi, sous prétexte d'acheter de lui le comté de Montbelliard, qu'il lui rendit cependant l'année suivante ; et Ulrich étant entré le 13 mai 1534 à Lauffen, se mit en peu de jours, presque sans

(1) Mart. Du Bellay, L. IV, p. 274.
(2) *Ibid.*, p. 279.
(3) *Ibid.*, p. 275.
(4) Imprimés dans les observations sur les Mémoires de Du Bellay, T. XVIII, p. 356.

résistance, en possession du duché de Wurtemberg, où il établit la religion protestante (1).

On pouvait craindre que ces premières hostilités ne fissent éclater la guerre dans toute l'Allemagne, que Ferdinand ne cherchât à recouvrer par les armes un pays qui lui avait été légitimement engagé, et que tous les protestants ne s'unissent pour lui résister. Mais Ferdinand aima mieux en prendre occasion pour traiter de nouveau avec la ligue de Smalkalde : la paix ou trève de Nuremberg fut confirmée à Cadan en Bohême (le 29 juin 1534) ; tous les procès intentés devant la chambre impériale contre les protestants furent suspendus ; toutes les sentences déjà portées furent annulées ; Ulrich conserva le duché de Wurtemberg comme arrière-fief de la maison d'Autriche, et tous ses sujets furent maintenus dans le libre exercice de leur religion, tandis que, d'autre part, l'électeur de Saxe et tous ses alliés reconnurent Ferdinand comme légitime roi des Romains (2).

Ces faits n'étaient pas encore accomplis lorsque Clément VII se mit en route pour se rendre à Marseille ; mais il savait déjà que François accordait des secours aux protestants d'Allemagne, pour étendre l'exercice de leur religion jusqu'aux bords du Rhin ; il n'ignorait pas que François avait menacé d'entrer en Lombardie avec une armée, pour venger la mort de Maraviglia ; il savait enfin qu'il existait entre les rois de France et d'Angleterre une étroite alliance, au moment où le dernier bravait l'autorité pontificale, et ne voulait plus laisser publier en Angleterre aucun ordre de celui qu'il nommait l'évêque de Rome. Toutefois nulle de ces circonstances ne détourna Clément VII de son projet de voyage ; soit qu'il comptât sur son adresse pour manier l'esprit du roi, soit que le mariage illustre qui lui était proposé pour sa nièce le fît passer sur toute

(1) Martin Du Bellay, T. XVIII, p. 285.—*Sleidani*, L. IX, f. 140.—*Pauli Jovii*, L. XXXII, p. 232.

(2) *Jo. Sleidani*, L. IX, f. 140. — *Robertson's*, L. V, p. 85. — *Schmidt*. Histoire des Allem., T. VI, L. VIII, c. 19, p. 499. — *Coxe*, Maison d'Autriche, c. 29, T. II, p. 282. — *Hulder*, *Mutii German. Chron.*, L. XXXI, p. 975. *Ap. Struvium*, T. II.

Digitized by Google

autre considération. Il s'embarqua au port Pisan sur les galères de France, et, quoique arrivé le 4 octobre dans le port de Marseille, il ne fit son entrée solennelle que le 12. L'entrée de François eut lieu dans la même ville le lendemain seulement (1).

Clément VII n'avait point trop présumé de son habileté, en comptant qu'il disposerait à sa guise de l'esprit du roi. Dès leur première entrevue, celui-ci, oubliant l'engagement qu'il avait pris avec Henri VIII de ne pas humilier la dignité royale devant un évêque, fit son obéissance au pape, en lui baisant les pieds, puis la main et le visage; le même cérémonial fut observé par son fils aîné, tandis que ses deux plus jeunes fils furent admis à baiser les pieds, puis la main, et le reste des grands les pieds seulement. Après quoi l'évêque de Paris dit au pape, au nom de François : « Que le roi très chrétien, comme » fils aîné de l'Église, le reconnaissait, en toute humilité et » dévotion, comme pontife et vrai vicaire de N. S. Jésus-» Christ, le vénérait comme successeur de saint Pierre, et lui » prêtait obéissance et fidélité; s'offrant avec toute sa puis-» sance pour la défense de sa sainteté et du saint-siége apos-» tolique, ainsi que l'avaient fait tous ses prédécesseurs (2). »

François avait encore promis à Henri de ne point consentir au mariage de son fils avec la nièce du pape, avant d'avoir obtenu le divorce que sollicitait le roi d'Angleterre. Mais lorsque Edmond Bonner, envoyé du roi d'Angleterre, après avoir demandé une audience du pape, lui signifia que son maître en avait appelé de sa décision à celle du futur concile, François déclara qu'il avait honte de cette rudesse, et que, quoiqu'il regardât toujours Henri comme un frère, il ne s'associerait jamais ni à lui ni à aucun autre pour tout ce qui était contraire à la religion (3). Il s'occupa donc, sans y apporter d'autre délai, du mariage de son second fils, Henri, duc d'Orléans, alors âgé de qua-

(1) Martin Du Bellay, p. 227. Journal de la cour pontific. *Raynaldi Annal. eccles.*, T. XX, ann. 1533, § 78.

(2) Journal du maître des cérémonies de la cour pontificale. *Ibid.* § 82 et 83.

(3) Rapin Thoyras, L. XV, p. 343. — *Raynaldi Annal. eccles.*, 1533, § 85. — *Fr. Guicciardini*, L. XX, p. 556.

Digitized by Google

torze ans et demi, avec Catherine de Médicis, qui en avait treize : celle-ci apportait pour toute dot 100,000 écus en argent comptant, et les biens situés en France de Madelaine de la Tour-d'Auvergne, sa mère, qui pouvaient valoir tout autant. A ceux qui s'étonnaient qu'elle ne fût pas plus richement dotée, Philippe Strozzi, ambassadeur du pape, dit en riant qu'ils ne voyaient donc pas qu'elle apportait encore trois joyaux de grand prix, Gênes, Milan et Naples, propos qui fut rapporté à la cour impériale, et qui y causa beaucoup d'irritation (1). Cependant il est certain que le pape avait évité toute stipulation qui pût le compromettre, toute alliance expresse avec la France; et d'ailleurs, exténué comme il l'était, annonçant lui-même qu'il n'avait plus que peu de temps à vivre, son alliance ne pouvait pas être bien efficace ; en effet, il mourut le 25 septembre de l'année suivante. Le mariage fut célébré par le pape lui-même, le 28 octobre 1534. Le 7 novembre, à la sollicitation du roi, il créa quatre nouveaux cardinaux français, dont l'un fut Odet de Châtillon, fameux pour avoir, malgré cette haute dignité, embrassé le protestantisme (2).

Ce fut la seule faveur qu'obtint François, le seul fruit qu'il recueillit d'une alliance de famille alors regardée comme peu honorable. Les deux cours passèrent à peu près un mois ensemble dans les fêtes, et le 12 novembre, le pape repartit de Marseille. Il ne s'embarqua cependant pour Civita-Vecchia que le 6 décembre, et ce fut sur les galères d'André Doria, qui était toujours à la solde de l'empereur, comme s'il avait voulu protester par là que montant tour à tour la flotte française et l'impériale, il était également l'ami des deux monarques (3).

Mais tandis que le roi de France, par ce mariage, se rattachait ostensiblement au pape et à la cause catholique ; son plus fidèle allié, le roi qu'il nommait son frère, Henri VIII,

(1) *Pauli Jovii histor.*, L. XXXI, p. 225.
(2) Martin Du Bellay, p. 261. — *Raynaldi Ann. Ib.* § 87.
(3) *Diarium curiæ Romanæ. Ib.* 88.

par un autre mariage, s'en détachait pour jamais. L'union de Henri avec Anne Boleyn fut bénie secrètement par le docteur Lee, ensuite évêque de Litchfield, on ne sait à quelle date; mais elle fut confirmée par une sentence de Cranmer, archevêque de Cantorbéry, le 28 mai; tandis que, le 23 mai, le même archevêque avait déclaré nul le mariage de ce monarque avec Catherine d'Aragon (1). Enfin un acte du parlement, après avoir déclaré que le royaume d'Angleterre ne pouvait être soumis aux lois d'aucun étranger, prince, potentat ou prélat, prononça que le roi était seul chef suprême de l'Église d'Angleterre (2). Une dernière tentative fut encore faite par l'évêque Du Bellay, qui, au milieu de l'hiver, courut de Londres à Rome pour tenter, par la médiation du roi de France, une réconciliation; il échoua, et le sacré consistoire déclara, le 23 mars 1534, le mariage de Catherine avec Henri VIII bon et légitime, en lui ordonnant de la reprendre, et le frappant d'anathème s'il persistait dans ses efforts pour la répudier (3).

(1) *Mackintosh, History of England*, T. II, p. 170. — *Rymer*, T. XIV, p. 462.

(2) Statut 25. Henri VIII, c. 21.

(3) Mart. Du Bellay, L. IV, p. 285. — *Raynaldi Ann.* 1534, § 4.

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

François se prépare à la guerre. Ses motifs pour différer la reprise des hostilités. Persécution des réformés. Négociations avec l'empereur rompues à Rome avec éclat. Invasion des États de la maison de Savoie. — 1534-1536.

(1534). François n'attendit point que six ans fussent révolus avant de rompre la paix qu'il avait si chèrement achetée par le traité de Cambrai. Après que ses enfants lui eurent été rendus, il crut de nouveau sentir que sa volonté était toute puissante, et que rien ne pouvait lui résister. Ses sujets lui obéissaient aveuglément; ils ne critiquaient aucune de ses actions, et semblaient même ressentir pour lui une sorte d'enthousiasme; les impôts recommençaient à être payés avec régularité, et ses coffres se remplissaient. La noblesse dont il était entouré, et qu'il entendait seule, était brave, mais présomptueuse; elle racontait avec orgueil ses précédents combats, et elle croyait ne devoir attribuer ses revers qu'à des chances malheureuses, ou à des fautes qu'il serait facile d'éviter désormais. Elle désirait la guerre, comme un grand jeu de hasard qui l'intéressait, l'amusait, et lui offrait les seules chances que les gentilshommes crussent dignes d'eux, pour arriver à la distinction, à la richesse et au pouvoir.

De son côté, François Ier désirait aussi la guerre pour effacer le souvenir de ses défaites et de sa captivité, et pour recouvrer cette domination sur l'Italie qui était le fruit de la première victoire de son règne, et qui, dans tous les temps, fut l'objet de son ambition. Il avait trouvé tout à coup son épargne remplie, par les trésors que sa mère avait accumulés : il se croyait

Digitized by Google

assuré de l'alliance du pape, qu'il avait chèrement achetée, et il comptait que la maison de Médicis, à laquelle il s'était allié, agirait avec zèle pour constituer à son second fils une puissante souveraineté en Lombardie. Il se croyait également sûr de l'alliance de Henri VIII, roi d'Angleterre, dont l'empereur s'était fait un ennemi en empêchant son divorce avec Catherine d'Aragon. En effet, ils se haïssaient au point que Henri craignait de voir Charles se charger de mettre à exécution les anathèmes du pontife, par une invasion en Angleterre. François comptait encore sur ses puissants alliés, les États luthériens de la ligue de Smalkalde, sur le parti protestant dans toute l'Europe, et même sur l'assistance indirecte du sultan des Turcs. Avec la légèreté et l'inconsidération qui étaient dans son caractère, il n'avait point prévu la difficulté de faire marcher de concert des alliés si prononcés dans leur haine les uns contre les autres; il n'avait jamais songé à envisager les choses sous le point de vue particulier à chacun d'eux; il ne s'était pas demandé s'il n'avait pas blessé les uns en cherchant à concilier les autres, et si chacune de ses actions, dans l'intérieur de son royaume, n'excitait pas tour à tour le ressentiment ou la défiance de ceux qu'il lui importait d'avoir pour amis. Plein de ses projets de guerre, il entreprit, peu après son retour de Marseille, de donner à l'armée française une organisation nouvelle, de manière à confier la défense de la France aux troupes nationales, au lieu d'avoir toujours, comme il avait eu jusqu'alors, recours aux étrangers.

Il commença par organiser la gendarmerie : c'était l'arme dans laquelle les Français prétendaient avoir la prééminence sur les autres nations; elle était recrutée presque uniquement parmi la noblesse; mais à chaque homme d'armes, portant la lance, étaient joints deux archers, combattant à cheval, dont on commençait à considérer le service comme moins avantageux. Une ordonnance du 12 février 1534 supprima le quart de ces archers, ou cinquante par compagnie de cent hommes d'armes, et répartit leur paye entre les hommes d'armes conservés. Elle appela les compagnies de gendarmerie à faire quatre montres, ou revues, par année; elle imposa aussi, au

reste de la noblesse, l'obligation de faire chaque année une revue du ban et de l'arrière-ban, dans laquelle chaque homme tenant fief paraîtrait en personne, « en l'état qu'il est obligé par le devoir de son fief (1). » Bientôt après, le 24 juillet 1534, une ordonnance plus importante régla l'organisation de l'infanterie : François Ier voulut qu'il s'en formât sept légions, chacune de six compagnies de mille hommes. Elles devaient porter les noms des provinces de Normandie, Bretagne, Picardie, Bourgogne, Dauphiné, Languedoc et Guienne, selon qu'elles étaient levées dans ces provinces ou dans celles qui les avoisinaient. Sur ces quarante-deux mille hommes, trente mille devaient être des hallebardiers ou piquiers, douze mille des arquebusiers ; mais ces deux armes n'étaient pas réparties également entre les légions : celles de Guienne et de Languedoc comprenaient autant d'arquebusiers que les cinq autres légions ensemble. Le roi se réservait la nomination du colonel et des six capitaines de chaque légion ; il abandonnait à ceux-ci celle de leurs subalternes. Il réglait avec soin la paye de chaque officier ; elle était, pour la plupart, double en temps de guerre de ce qu'elle était en temps de paix ; mais quant aux simples soldats, auxquels il promettait cent sols par mois en temps de guerre, il se contentait de leur assurer, en temps de paix, la franchise de tailles, encore sous condition que leur cote ne passât pas vingt sous par an : « *Et de* » plus, disait-il, aura chacun homme de pied à chaque » montre, tant pour venir de sa maison au lieu où elle se fera, » que pour y séjourner et retourner en sadite maison, qua- » rante sols tournois, laquelle somme lui sera baillée en fai- » sant ladite montre, qui seront quatre livres par an en temps » de paix. » Voulant toutefois que tous ceux qui passeraient à la revue fussent des hommes effectifs, parmi lesquels ne se trouveraient point les valets des officiers, comme il arrivait dans les troupes allemandes, il ajoutait : « S'il se trouve » aucun desdits valets qui s'ingère de passer, le roi veut » qu'il soit pris sur-le-champ, et pendu et étranglé par la

(1) Isambert, Lois françaises, T. XII, p. 384.

Digitized by Google

» gorge, et que son maître soit cassé, et banni pour dix ans » de ce royaume. » C'était par la terreur que le roi paraissait vouloir lever cette armée nationale, et y maintenir la discipline. Il avait attaché à chaque légion un prévôt et quatre sergents, pour y rendre sévère justice. L'ordonnance réglait d'avance les peines dans beaucoup de cas : un horrible supplice devait punir le crime de lèse-majesté, et les peines d'être pendu et étranglé, d'avoir les oreilles coupées, ou la langue percée d'un fer chaud, ou enfin d'être fouetté, étaient prodiguées presque à chaque article (1).

Peut-être faut-il chercher dans cette excessive sévérité la cause du manque de succès de cette institution : aucune récompense, aucun honneur, n'encourageait les légionnaires, qui, dans leur propre pays, se voyaient toujours considérés comme inférieurs aux Allemands et aux Suisses; aussi ne songeaient-ils qu'à se dérober à un service odieux, où ils étaient sans cesse menacés ou punis. Au reste, il était dans le caractère de François Ier de tout commencer avec vigueur, et de tout abandonner ensuite. « Ce fut une très belle invention, dit Montluc, que » celle des légionnaires, si elle eût été bien suivie. Pour quel- » que temps nos ordonnances et nos lois sont gardées, mais » après, tout s'abâtardit (2). »

Une rigueur extrême, et qui allait jusqu'à la férocité dans la punition des délits, était le caractère que le roi semblait prendre à tâche d'imprimer à toute la législation française. Dur, irritable et despotique, il voyait dans toute infraction des lois une offense envers lui-même : la désobéissance lui paraissait plus punissable encore que le dommage fait à la société; et chacune de ses ordonnances semblait empreinte de la colère que lui inspiraient les transgresseurs. Le 11 janvier suivant, il rendit un édit pour la répression des voleurs de grand chemin, où l'on trouve ces paroles atroces : « Jugeant très né- » cessaire, pour la sûreté et repos de nos sujets, retirer lesdits

(1) Isambert, T. XII, p. 390. — Martin Du Bellay, T. XVIII, L. IV, p. 289. — J. Bouchet, Annales d'Aquitaine, P. IV, f. 268. — *Fr. Belcarii*, L. XX. p. 645.

(2) Mémoires de Blaise de Montluc, L. I, T. XXII, p. 91.

» délinquants (ceux qui pillent et détroussent de nuit les
» allants et venants) par nouvelles et plus grandes impositions
» de peines que celles par ci-devant imposées...., statuons....
» que tous ceux et celles qui dores en avant seront trouvés
» coupables desdits délits, crimes et maléfices, et qui en auront
» été duement atteints et convaincus par justice, seront punis
» en la manière qui s'ensuit. C'est à savoir les bras leur se-
» ront brisés et rompus en deux endroits, tant haut que bas,
» avec les reins, jambes et cuisses, et mis sur une roue haute,
» plantée et élevée, le visage contre le ciel, où ils demeure-
» ront vivants pour y faire pénitence, tant et si longuement
» qu'il plaira à Notre Seigneur les y laisser, et morts, jusqu'à
» ce qu'il en soit ordonné par justice, afin de donner
» crainte, terreur et exemple à tous autres de ne choir ne
» tomber en tels inconvénients.... En faisant par nous inhi-
» bitions et défenses sur semblables peines, à toutes person-
» nes, de quelque état et condition qu'elles soient, de toucher,
» secourir ou aider lesdits délinquants, condamnés auxdites
» peines et exécutions ainsi faites, en quelque façon ou ma-
» nière que ce soit (1). »

Malgré les excuses que François Sforza avait fait faire au roi, au sujet du supplice de Maraviglia, c'était toujours de cet affront, de cette violation du droit des gens, comme le roi l'appelait, qu'il se déclarait prêt à tirer vengeance. Il avait demandé à Charles III, duc de Savoie, le passage pour une armée au travers de ses États; et quoique celui-ci ne voulût point mécontenter l'empereur, son beau-frère et son protecteur, il n'osa pas non plus refuser le passage (2). Le comte Guillaume de Furstemberg eut commission de lever en Allemagne vingt enseignes de landsknechts, ou environ dix mille hommes (3). Pour la guerre dans le Milanez, il aurait été plus avantageux encore de faire arriver des Suisses; mais les progrès de la réformation rendaient alors

(1) Isambert, T. XII, nº 210, p. 400.

(2) Guichenon, Histoire de la maison de Savoie, T. II, p. 211. — *Fr. Belcarii*, L. XXI, p. 645.

(3) Martin Du Bellay, T. XVIII, p. 294.

presque impossible de faire des levées dans les cantons. Le réformateur de Zurich, Zwingle, avait cherché à ouvrir les yeux de ses compatriotes sur l'immoralité du honteux commerce qu'ils faisaient de leur valeur ; et il leur avait représenté comme des meurtres ce qu'ils nommaient leurs exploits dans des guerres où ils n'avaient aucun intérêt, et où l'usage de leurs armes n'était pas légitimé par la défense de leur pays. Il savait cependant estimer la bravoure dans une guerre nationale; et lui-même fut tué au combat de Cappel, le 6 octobre 1531 (1). Après lui ses disciples continuèrent à professer la même doctrine, d'ailleurs les cantons protestants se sentaient dans une situation trop critique pour vouloir se dégarnir de leurs défenseurs, depuis que les guerres civiles et religieuses avaient commencé en Suisse. Les cantons catholiques, de leur côté, quoiqu'ils vinssent de remporter une victoire, n'osaient pas permettre des levées d'hommes qui les affaibliraient. De plus, les guerres de religion les avaient rapprochés de l'empereur et de la maison d'Autriche, et ils se défiaient du roi, protecteur des luthériens d'Allemagne.

Tous ces préparatifs pour une guerre qui paraissait imminente furent suspendus par la nouvelle de la mort du pape Clément VII, survenue le 25 septembre 1534 (2). Avec lui s'évanouissaient tous les avantages que le roi s'était promis de l'alliance de la maison de Médicis, toute la partialité du chef de l'Église, qu'il croyait avoir achetée en favorisant son ambition personnelle. Il y avait alors, il est vrai, dix cardinaux français dans le sacré collége, et un certain nombre de cardinaux italiens qui agissaient de concert avec la France. Le cardinal Jean de Lorraine dirigeait dans le conclave la faction française. Mais tout ce qu'il put faire, en se concertant avec le cardinal Hippolyte de Médicis, neveu du dernier pape, qui disposait des créatures de sa famille, fut de réunir les suffrages sur un homme estimé pour sa modération, son sa-

(1) Vie de Zwingle, p. 365.

(2) Il y a quelque doute sur le jour précis de sa mort. — *Muratori, Annali d'Italia,* T. XIV, p. 287. — *Pauli Jovii Historiar,* L. XXXII, p. 234.

voir et son expérience du monde, mais qui n'était attaché à aucun parti : c'était le cardinal Alexandre Farnèse, alors doyen du sacré collége, qui fut élu le 12 octobre, sous le nom de Paul III. Il était âgé de soixante-sept ans, fort richement doté de biens d'églises qu'il pourrait distribuer entre les électeurs; il était de plus Romain de naissance, ce qui fut un grand sujet de joie pour ses compatriotes. Quoiqu'il eût des enfants naturels peu recommandables, et pour la grandeur desquels il fit trop de sacrifices, il n'eut cependant point le tort, comme les pontifes de la maison de Médicis, de susciter des guerres générales pour favoriser l'ambition de ses parents. Au contraire, il se présenta toujours comme un médiateur et un pacificateur; et lorsque, malgré lui, la guerre se ralluma, il se fit un devoir de demeurer neutre (1).

Au temps à peu près où la mort de Clément VII enlevait à François un allié sur lequel il avait compté, le comte de Nassau, revenant d'Espagne en Flandre, avec le prince d'Orange son fils, neveu de celui qui avait suivi Bourbon dans son émigration, traversa la France occidentale, et arriva à la cour du roi, chargé, par Charles-Quint, de propositions d'amitié et d'alliance. Il devait représenter à François que si les deux plus puissants monarques de la chrétienté étaient une fois unis, ils disposeraient aisément de tout le reste de l'Europe; l'empereur demandait cette union intime, et il en offrait pour gage une de ses nièces, qu'il aurait donnée en mariage au dauphin, en même temps qu'il aurait fait épouser à son fils une fille de France (2). Mais, soit que le roi voulût ou non accepter l'amitié qui lui était offerte, Charles demandait à François de vouloir bien au moins lui maintenir sa foi, et ne pas attaquer ses États au moment où il allait quitter l'Europe pour combattre les infidèles, comme champion de la chrétienté (3).

Charles-Quint rassemblait en effet alors d'immenses prépa-

(1) *Muratori Annali d'Ital.*, T. XIV, p. 288. — *Raynaldi Annal. eccles.*, T. XXI, a. 1534, § I. — *Pauli Jovii*, XXXII, p. 235.

(2) J. Bouchet, Annales d'Aquit., T. IV, p. 268, verso.

(3) *Arnoldi Ferronii*, L. VIII, p. 174.

ratifs de guerre à Barcelonne ; il les destinait contre les pirates de Barbarie, quoiqu'il refusât de faire connaître le lieu où il comptait les attaquer. Deux frères, fils d'un pirate, ou, selon d'autres, d'un potier de Lesbos, désignés successivement tous deux par le nom de Barberousse, faisaient depuis longtemps trembler l'Europe sous le fléau de la marine corsaire qu'ils avaient formée, en même temps qu'ils élevaient sur la côte opposée d'Afrique une puissante monarchie. Horuc ou Aroudj, le premier des deux frères, s'était, dès l'an 1516, rendu maître du royaume d'Alger par une trahison ; il avait ensuite subjugué celui de Tlémécen : mais là, étant attaqué en 1518 par les Espagnols, maîtres d'Oran, il fut vaincu dans une bataille, et tué, comme il venait d'évacuer cette ville. Le second frère, Khaïr Eddyn, qui lui succéda, et comme roi d'Alger et comme général de la mer, par une élection de tous les capitaines corsaires, soumit, après deux ans, son royaume à la Porte; mais, en retour, Soliman II le nomma amiral de toutes ses flottes, reconnaissant en lui le seul homme en état de lutter sur mer avec André Doria. En 1534, une nouvelle trahison mit le second Barberousse en possession de Tunis, comme son frère s'était mis en possession d'Alger. Ce pirate, amiral d'un grand empire et roi de deux ou trois États, couvrait quelquefois la Méditerranée de plus de deux cent cinquante vaisseaux : jamais des forces si prodigieuses n'avaient été employées à la piraterie, jamais aussi une extension plus odieuse ne fut donnée aux droits de la guerre. Toutes les côtes de la Sicile, de l'Italie et de l'Espagne étaient en même temps exposées aux brigandages des Barbaresques. Ils ne cherchaient point les combats, et ne prétendaient point à des conquêtes ; ils voulaient seulement piller et détruire, et surtout enlever des esclaves ; car les personnes des chrétiens étaient un butin dont ils se montraient plus avides encore que de leurs propriétés. C'était dans ce but qu'ils faisaient des descentes inattendues près des villes maritimes, et qu'ils pénétraient souvent jusqu'à une assez grande distance des côtes : les plus jeunes et les plus belles femmes qu'ils enlevaient étaient vendues pour le harem des riches Musulmans; tout le reste des captifs passait

du marché d'esclaves aux propriétaires de terre, pour cultiver, sous le fouet des Maures, les champs brûlants de l'Afrique. Chez leurs maîtres, le fanatisme se joignait à la cupidité et à la cruauté : les Musulmans cherchaient à séduire des apostats en leur offrant la liberté pour prix de leur abjuration, tandis que les privations ou des tourments cruels étaient la peine de leur constance.

L'Europe retentissait des plaintes de tous les malheureux qui avaient perdu leurs proches, qui les pleuraient vivants, mais condamnés à l'opprobre et à l'esclavage, ou qui les célébraient couronnés des palmes du martyre. A cette époque, aucune accusation ne pouvait inspirer plus d'horreur contre François et contre son peuple que celle d'être l'allié de Soliman et de Barberousse, de les avoir appelés dans les terres des chrétiens, de chercher à les préserver du châtiment que l'empereur annonçait vouloir leur infliger. Ces accusations cependant étaient fondées ; mais François Ier les repoussait comme d'infâmes calomnies : il dénonçait l'empereur comme son ennemi pour les avoir accréditées; il n'osait pas, il ne pouvait pas les sanctionner lui-même, et il l'aurait fait en attaquant Charles-Quint tandis qu'il combattrait pour la religion, la civilisation et l'humanité sur la terre d'Afrique. En attendant au contraire son retour pour lui déclarer la guerre, il pouvait se flatter de le trouver battu par le climat et les tempêtes, avec un trésor épuisé, une armée ruinée, et peut-être une réputation compromise par des revers (1).

François le sentit; il ajourna à une autre année ses projets de guerre, et il chercha à regagner par quelque action éclatante l'affection des dévots, qui semblait s'éloigner de lui. Il avait récemment paru se modérer à l'égard des protestants, surtout par les insinuations de sa sœur la reine de Navarre, et des frères Du Bellay : ces derniers, et même l'évêque de Paris, qui fut fait cardinal l'année suivante, étaient très tolérants, soit en raison de la supériorité de leurs lumières, soit

(1) *Robertson's Charles V*, B. V. T. III, p. 91. — Art. *Barberousse*, Biographie univers., T. III, p. 340. — *Pauli Jovii Hist.*, XXXIII, p. 243. — *Belcarii*, XXI, p. 647. — Giannone, Histoire civile de Naples, T. IV, L. XXXI, c. 2, p. 75.

Digitized by Google

plus encore par indifférence pour la religion, et par l'habitude de tout considérer sous le point de vue politique. « Ayant, » dit Théodore de Bèze, le roi été gagné par eux jusqu'à ce » point qu'il délibéra de faire venir en France, et d'ouïr en » présence ce grand et renommé personnage, Philippe Mé- » lanchton, étant pour lors en Saxe, à Wittemberg, compa- » gnon de Martin Luther, mais d'un esprit beaucoup plus » paisible et modéré que Luther. Mais environ le mois de » novembre 1534, tout cela fut rompu par le zèle indiscret » de quelques uns, lesquels ayant fait dresser et imprimer » certains articles d'un style fort aigre et violent contre la » messe, en forme de placards, à Neuchâtel en Suisse, non » seulement les plantèrent et semèrent par les carrefours, et » autres endroits de la ville de Paris, contre l'avis des plus » sages, mais en affichèrent un à la porte de la chambre du » roi, étant pour lors à Blois, ce qui le mit en telle furie, ne » laissant aussi passer cette occasion ceux qui l'épioient de » long-temps, et qui avoient son oreille, comme le grand- » maître (Montmorency), depuis connétable, et le cardinal » de Tournon, qu'il se délibéra de tout exterminer s'il eût été » en sa puissance (1). Alors étoit en office de lieutenant-cri- » minel Jean Morin, aussi grand adversaire de la religion, » fort dissolu en sa vie, et renommé entre tous les juges de » son temps pour la hardiesse qu'il avoit de faire des captu- » res, avec la subtilité à surprendre les criminels en leurs » réponses. Celui-là donc, ayant reçu commandement du roi » de procéder à informer et à mettre prisonniers tous ceux » qu'il pouvoit attraper, usa de toute diligence; de sorte qu'en » peu de temps il remplit les prisons d'hommes et femmes de » toute qualité. » Il découvrit, entre autres, un nommé Guainier, que les protestants employaient à les avertir pour leurs assemblées secrètes; en sorte qu'il connaissait le nom et la demeure de tous ceux de la religion. Il le saisit, et le condamna au feu; mais il lui offrit ensuite de lui laisser racheter sa malheureuse vie s'il consentait à dénoncer ses coreli-

(1) Théod. de Bèze, Histoire ecclés., L. I, p. 15 et 16.

Digitized by Google

gionnaires. Guainier, entraîné toujours plus avant dans l'infamie par la peur d'un horrible supplice, finit par se mettre à la tête des archers, et loger dans les prisons presque tous ceux qui s'étaient confiés à lui. On cite cependant parmi ceux qu'il poursuivit, et qui lui échappèrent, deux hommes destinés à parvenir ensuite à une assez grande célébrité, Jacques Canaye, depuis avocat fameux au parlement de Paris, et Jacques Amyot, depuis évêque d'Auxerre et précepteur de Charles IX, que sa traduction de Plutarque a rendu immortel, mais à qui ces honneurs nouveaux firent abandonner la réforme (1).

(1535.) En même temps que le roi commençait des poursuites contre les protestants, il résolut de faire une expiation publique de l'offense commise contre le saint-sacrement. Il revint à Paris, et il y fit préparer une procession solennelle pour le 21 janvier 1535 (2). En tête de la procession, qui sortit entre huit et neuf heures de l'église de Saint-Germain, on portait les corps et les reliques de tous les martyrs conservés dans les sanctuaires de Paris, savoir: de saint Germain, saint Merry, saint Marceau, sainte Geneviève, sainte Opportune, saint Landry, saint Honoré; la tête de saint Louis, et toutes les reliques de la Sainte-Chapelle, qui n'avaient point été exposées au grand jour depuis la mort de saint Louis. « Il y » avoit grand nombre de cardinaux, dit Bouchet, évêques, » abbés et autres prélats, et tous les colléges séculiers de » Paris, en bon ordre. Après eux venoit Jean Du Bellay, » évêque de Paris, portant en ses mains le saint-sacre- » ment, puis le roi marchoit après le sacre, la tête nue, » tenant une torche de cire vierge à la main; et après » lui marchoient la reine, MM. les princes, les deux cents » gentilshommes, toute sa garde, la cour de parlement, les » maîtres des requêtes, et toute la justice (3). » Les ambassadeurs de l'empereur, du roi d'Angleterre, de la seigneurie

(1) Théod. de Bèze, L. I, p. 17.

(2) C'est le jour indiqué par Bouchet; Bèze dit le 29.

(3) J. Bouchet, Annales d'Aquitaine, P. IV, f. 272. — Preuves de l'Histoire de Paris, T. IV, p. 686.

Digitized by Google

de Venise, et d'autres princes, seigneuries et villes, y étaient aussi présents. La procession parcourut lentement tous les quartiers de la ville; et, dans les six principales places, un reposoir pour le saint-sacrement, un échafaud et un bûcher, avaient été préparés d'avance, « où furent très cruellement » brûlés vifs six personnages, avec merveilleuses huées du » peuple, tellement ému, que peu s'en fallut qu'il ne les » arrachât des mains des bourreaux pour les déchirer; mais » si sa fureur étoit grande, la constance des martyrs fut » encore plus grande (1). » Au reste, le peuple en les déchirant leur aurait encore fait grâce; sa férocité n'aurait pas égalé celle du roi. Celui-ci avait ordonné que ces malheureux fussent liés à une machine élevée : c'était une solive placée en balançoire, qui, en s'abaissant, les plongeait dans la flamme du bûcher, mais qui se relevait aussitôt pour prolonger leur supplice, jusqu'à ce que la flamme, gagnant enfin les cordes qui les liaient, ils tombassent au milieu du feu (2). On attendait, pour faire jouer cette effroyable balançoire, que le roi fût arrivé auprès avec la procession, afin qu'il vît le moment où le malheureux tomberait dans les flammes (3). En effet, à chaque station, le roi remettait sa torche au cardinal de Lorraine, joignait les mains, et, humblement prosterné, implorait la miséricorde divine sur son peuple, jusqu'à ce que la victime eût péri dans d'atroces douleurs (4).

La procession se termina à l'église de Sainte-Geneviève, le sacrement y fut déposé sur l'autel, et la messe chantée par l'évêque de Paris. Le roi et les princes dînèrent ensuite chez ce prélat; après le dîner, toute la cour, le parlement, et les

(1) Théod. de Bèze, Histoire ecclés., L. I, p. 21.

(2) *Jo. Sleidani*, L. IX, f. 142. — Histoire de la ville de Paris, L. XIX, p. 999.

(3) *Jo. Sleidani*, L. IX, f. 144.

(4) Garnier, T. XII, p. 552.—Histoire de Paris, T. XIX, p. 999. — *Fr. Belcarii*, L. XX, p. 644. Le P. Daniel, en racontant ces horreurs, dit que « François voulut, pour attirer la bénédiction du ciel sur ses armes, donner cet exemple signalé de piété et de zèle contre la nouvelle doctrine. » Hist. de France, T. V, p. 654.

ambassadeurs, se rassemblèrent dans la grande salle de l'évêché ; le roi y monta dans une chaire, et adressa aux assistants un discours, « non, dit-il, comme roi et maître fait à » ses sujets et serviteurs, mais comme sujet et serviteur lui-» même, aux sujets et serviteurs du commun roi des rois. » Après avoir énuméré les grâces que Dieu avait faites au royaume de France, il exprima sa douleur, « de ce qu'en ce » royaume se soient trouvés au temps présent, de si méchantes » et malheureuses personnes, que de vouloir maculer son beau » nom, en y semant damnables et exécrables opinions.... et se » soient venus adresser à Dieu lui-même et au saint sacrement » de l'autel. Il dit qu'il vouloit et ordonnoit que rigoureuse » punition fût faite des délinquants ; et il requit en outre tous » les assistants, et par eux tous ses sujets, que chacun eût à » dénoncer tous ceux qu'il connoîtroit être adhérents et com-» plices de ces blasphèmes, sans nul égard d'alliance, li-» gnage, ou amitié, jusques à dire que, quant à lui, si son » bras étoit infect de telle pourriture, il le voudroit séparer » de son corps, c'est-à-dire, comme il l'exposa lui-même, » que si ses propres enfants étoient si malheureux que de tom-» ber en telles exécrables et maudites opinions, il les voudroit » bailler pour faire sacrifice à Dieu (1). »

Pour donner, par les faits, une nouvelle sanction à ces paroles, François fit continuer les exécutions des réformés qui avaient été arrêtés par Jean Morin : un grand nombre d'entre eux périrent par la balançoire, sur le feu. Le 29 janvier, enfin, un édit fut rendu par le roi, « pour l'extirpation » et extermination de la secte luthérienne, et autres héré-» sies.... dont les sectateurs et imitateurs se sont rendus fugi-» tifs, cachent, et latitent en aucunes parties de notre royaume. » Pour quoi statuons et ordonnons, par édit perpétuel et irré-» vocable, que tous ceux et celles qui ont recélé ou recéleront » par ci-après sciemment lesdits sectateurs, pour empêcher » qu'ils ne fussent pris et appréhendés par justice . . . .

(1) J. Bouchet, Annales d'Aquitaine, P. IV, p. 272, verso. — Gaillard, T. VI, p. 457.

Digitized by Google

» seront punis de telle et semblable peine que lesdits secta-
» teurs ; sinon que d'eux-mêmes et par leur diligence, ils
» amenassent et représentassent à justice iceux sectateurs....
» et outre avons aussi ordonné que tous ceux et celles qui
» révéleront et dénonceront à justice aucuns desdits délin-
» quants, soit des principaux sectateurs, ou de leurs recéla-
» teurs.... auront la quarte partie des confiscations et amendes
» sur ce adjugées (1). » Il ne manquait qu'un trait à ce retour vers la barbarie : ce fut une proscription de la littérature elle-même. Des lettres-patentes furent publiées portant abolition de l'imprimerie, et défense d'imprimer quelque livre que ce fût, dans tout le royaume, sous peine de mort (2). Cet édit, qui ne se trouve pas dans le recueil des ordonnances, n'a probablement jamais été exécuté.

D'ailleurs il était dans le caractère de François Ier, prince tout théâtral, tout occupé de l'effet du moment, et oublieux de ses conséquences, de passer rapidement d'un excès à l'autre. Il avait satisfait les catholiques, le clergé, la cour de Rome, par la ferveur qu'il avait manifestée au mois de janvier, par sa déclaration de ne pas vouloir pardonner l'hérésie, même à son propre sang, par le raffinement enfin des supplices qu'il avait inventés, et il ne songeait pas qu'il avait au même degré offensé et alarmé les princes de la ligue de Smalkalde dans le moment où il avait le plus besoin d'eux. En effet, son amertume contre l'empereur allait croissant, et il était plus résolu que jamais à lui faire la guerre. Il éprouvait le plus violent ressentiment de ce qu'on le dénonçait à l'Europe comme l'allié des Turcs ; il prétendait n'avoir eu avec Soliman d'autre négociation que celle qui avait pour but d'obtenir une paix générale, et il accusait Ferdinand d'Autriche d'avoir non seulement tenté des négociations semblables, mais offert aux Turcs un tribut pour la Hongrie (3). Les intrigues de François à Constantinople avaient jusqu'alors été entourées d'un secret pro-

(1) Isambert, Anciennes Lois, T. XII, p. 402.
(2) Garnier, T. XII, p. 554. — Rœderer, Sect. III, p. 171.
(3) *Fr. Belcarii*, L. XXI, p. 647.

Digitized by Google

fond, et personne ne pouvait lui répondre, comme il était vrai cependant, que les autres princes chrétiens avaient traité avec les Turcs pour éviter la guerre, l'oppression et l'esclavage, mais que lui il était le premier qui les eût invités à une guerre d'invasion, et qui s'efforçât de livrer à l'oppression et à l'esclavage des infidèles les plus belles régions de la chrétienté. La présence d'ambassadeurs turcs à Paris déposait seule contre lui (1). Aussi regardait-il comme la plus mortelle offense les soupçons propagés par l'empereur, quoiqu'ils fussent restés encore bien au-dessous de la vérité.

En même temps que ces accusations le faisaient bouillir de colère, il apprenait que tous les princes de la *ligue de* Smalkalde exprimaient hautement l'horreur que leur inspiraient les persécutions qu'il avait ordonnées; que le landgrave de Hesse, au commencement du printemps, s'était rendu avec le duc Ulrich de Wurtemberg auprès du roi Ferdinand en Bohême, que l'électeur de Saxe annonçait qu'il voulait s'y rendre bientôt aussi; que tous les luthériens enfin paraissaient être convenus qu'il y avait moins de danger pour leur foi à se rapprocher de la maison d'Autriche qu'à s'unir à un prince qui traitait avec tant de barbarie leurs coreligionnaires (2). François, craignant de perdre ses meilleurs alliés, fit écrire à tous les princes d'Allemagne pour se justifier. Après des récriminations contre la maison d'Autriche, quant à l'alliance avec les Turcs, il affirmait que, s'il avait fait punir des hérétiques, selon les lois antiques de son royaume, c'était moins des enthousiastes religieux que des brouillons politiques qui machinaient contre lui une révolte; qu'entre les suppliciés il n'y avait eu aucun Allemand; que leurs dogmes même n'étaient point ceux des luthériens; que c'étaient des ennemis outrageux de ce mystère du saint-sacrement pour lequel Luther avait montré du respect; que lui-même n'était pas très éloigné d'envisager l'eucharistie comme les Allemands l'avaient fait dans la confession d'Augsbourg, et que si le sage et modéré

(1) *Fr. Belcarii*, L. XXI, p. 647.
(2) *Jo. Sleidani*, L. IX, f. 145.

Digitized by Google

Mélanchton voulait venir en France discuter la question avec ses docteurs, il ne serait point impossible de réunir l'Église de France à celle d'Allemagne (1).

Mélanchton avait, le premier, écrit à Jean Du Bellay, évêque de Paris, une lettre pour le supplier, au nom de la raison comme de l'humanité, de faire cesser les supplices des hérétiques; de son côté le frère de cet évêque, Guillaume de Langey, avait, dès le 1er août 1534, demandé à Mélanchton un mémoire conciliatif, pour qu'il pût le communiquer aux théologiens français. Ce fut d'après ces ouvertures que Vorée de la Fosse fut envoyé en Allemagne, au printemps de 1535, pour détruire la fâcheuse impression produite par les supplices du mois de janvier. Il devait faire les plus grands efforts pour engager Mélanchton à venir en France, et lui offrir non seulement des passeports, mais des otages, s'il le désirait. Le roi lui écrivit lui-même, le 28 juin, la lettre la plus flatteuse, lui déclarant qu'il attendait tout de sa modération et de sa douceur, et qu'il croirait voir arriver la paix avec lui dans son royaume (2). En même temps le roi chargea son confesseur, Guillaume Petit, de préparer la faculté de théologie à cette conférence, et de lui faire choisir dix ou douze docteurs, pour disputer avec Mélanchton ou avec ceux qui l'accompagneraient (3). Enfin le roi rendit à Coucy, le 16 juillet 1535, une ordonnance dont le but principal était de calmer l'irritation des luthériens allemands. Il y disait « qu'il avoit reconnu, » d'après plusieurs conversions, que l'ire de notre Seigneur » étoit apaisée, et qu'il veut et lui plaît, de sa bonté, que tout » le peuple qu'il a commis sous notre charge soit délivré des » tribulations et peines corporelles et temporelles qu'il pour- » roit avoir encourues et méritées... Ce considéré, avons dé- » claré par ces présentes... que notre vouloir est que tant ceux » qui sont chargés et accusés desdites erreurs, que les suspects, » et non accusés ni prévenus encore par justice, ne soient

(1) *Jo. Sleidani*, L. IX, f. 144, verso.

(2) Gaillard, T. VI, p. 472. — *Epistolarum Melanchtonii*, Lib. I, epist. 29. — Bayle, Dictionnaire critique, art. *Mélanchton*, T, II, p. 1008.

(3) Histoire de l'Université de Paris, T. V, L. X, p. 292.

Digitized by Google

» poursuivis ni inquiétés pour raison d'icelles erreurs : ains,
» s'ils étoient détenus prisonniers, et leurs biens pris ou saisis,
» voulons qu'ils soient délivrés, et leurs biens restitués ; et
» aux absents et fugitifs permettons de retourner en nosdits
» royaumes... pourvu qu'ils seront tenus de vivre comme
» bons et vrais chrétiens catholiques... et seront tenus abjurer
» canoniquement leursdites erreurs dedans six mois... parde-
» vant leurs diocésains. Et n'entendons les sacramentaires »
(pour lesquels on supposait que les Allemands n'avaient point de sympathie) « être compris en ces présentes. Et en outre est
» prohibé et défendu à tous, sur peine de la hart, et d'être te-
» nus et réputés rebelles et désobéissants, empêchant la paix
» et tranquillité publique, de ne lire, dogmatiser, translater,
» composer, ni imprimer, soit en public ou en privé, aucune
» doctrine contrariant à la foi chrétienne (1). »

Encore que Luther exhortât vivement Mélanchton à accepter les offres du roi de France, en lui représentant que le seul projet de cette conférence avait fait cesser les supplices, et qu'il obtiendrait peut-être une tolérance plus complète, l'électeur de Saxe ne voulut pas consentir à un voyage qu'il crut devoir offenser l'empereur. Il écrivit, le 28 août, au roi, pour lui faire part de ses scrupules ; et Mélanchton lui-même lui écrivit, le 28 septembre, pour exprimer son regret de n'avoir pu surmonter les obstacles qu'on opposait à son voyage. Déjà le roi avait oublié l'importance qu'il y avait mise ; il craignait de se brouiller avec la Sorbonne et avec la cour de Rome, et il ne désirait plus voir Mélanchton (2).

Le soulèvement des anabaptistes à Munster avait puissamment servi son désir de séparer la cause des luthériens d'avec celle des réformés de France, et de faire croire aux premiers que les seconds étaient des fanatiques dangereux pour tout ordre social, des hommes tels que ceux contre lesquels l'Allemagne catholique et protestante venait de s'unir. Muncer, qui le premier avait fondé la secte des anabaptistes, était parti

(1) Isambert, T. XII, p. 405.
(2) Bayle, Dictionnaire critique, art. *Mélanchton*, note F, p. 1008.

Digitized by Google

des principes de la réforme de Luther pour aller fort au-delà. Il avait opposé à l'Église, non point la raison, mais la foi dans des inspirations surnaturelles ; il avait fait disparaître des temples tous les restes du culte catholique; il avait déclaré inutile un baptême reçu avant l'instruction ; et le baptême nouveau auquel il appelait les adultes fut l'origine du nom de sa secte. Il avait aboli toute distinction de rang, mis en commun toutes les fortunes, rendu le travail également obligatoire pour tous, et supprimé dans l'État et dans l'Église tout autre pouvoir que celui que Dieu transmettait immédiatement par ses inspirations aux prophètes. Cette doctrine avait surtout séduit les classes les plus pauvres, les artisans dans les villes, et les paysans ; et Muncer les avait encouragés à rompre, par la force des armes, le joug qui les accablait. Muncer avait rassemblé à Mulhausen en Franconie trente mille fanatiques armés, qui, ayant été attaqués en 1525 par les princes d'Allemagne, furent mis en pièces, et lui-même eut la tête tranchée (1); mais le même esprit se maintenait toujours parmi ses disciples. Matthison, et Jean Bockels, plus connu sous le nom de Jean de Leyde, ayant converti à leur doctrine la ville de Munster en Westphalie, y établirent le gouvernement dont ils croyaient trouver le modèle dans la Bible, un prophète avec douze anciens. Bientôt Jean Bockels, d'après la révélation d'un prophète, prit le titre de roi du nouvel Israël, et tout en prêchant la pénitence, il établit la polygamie d'après l'autorité de l'Ancien Testament, et il en donna l'exemple. Le prince de Waldeck, évêque de Munster, obtint des secours des protestants comme des catholiques pour réprimer une révolte également dangereuse pour tous les princes et tous les seigneurs : Munster fut assiégé pendant six mois, à dater du commencement de l'année 1535. Le nouveau roi montra autant de courage et de talent que de fanatisme dans la défense de cette ville; il avait demandé des secours aux anabaptistes de Hollande, qui firent de vaines tentatives pour arriver jusqu'à lui; enfin, la dernière nuit de juin, l'armée épiscopale fut

(1) Biographie universelle, art. *Muncer*, T. XXX, p. 404.

introduite par trahison dans Munster; tous les anabaptistes furent massacrés avec des circonstances d'une épouvantable férocité. Six mois après seulement, Jean de Leyde subit son dernier et horrible supplice : il fut déchiré pendant plus d'une heure avec des tenailles ardentes, et l'Allemagne entière sembla partager la fureur qui avait présidé à ces exécutions (1).

Ce fut alors que Calvin, qui était sorti de France en 1534, et qui s'était retiré à Bâle, entreprit la composition de son ouvrage de *l'Institution chrétienne*, pour montrer que ces réformés qu'on poursuivait en France avec une si excessive rigueur, n'étaient ni des anabaptistes, ni des séditieux ennemis de tout ordre politique; et quoiqu'il reconnût librement qu'ils allaient beaucoup plus loin que Luther, et qu'ils secouaient l'autorité, non seulement des papes, mais des conciles et des évêques, il s'attachait à montrer qu'ils partaient des mêmes principes, et de principes conciliables avec l'ordre public. Il dédia son livre au roi, dans une préface datée de Bâle, le 1er août 1536; il lui disait qu'il avait commencé cet ouvrage dans le but seulement de rassembler quelques éléments pour former à la vraie piété ceux qui ressentaient du goût pour la religion. « Mais lorsque j'ai vu, ajoutait-il, jusqu'à quel point » la fureur de quelques méchants a prévalu dans votre royaume, » en sorte qu'une saine doctrine n'y est plus soufferte en aucun » lieu, j'ai cru faire une chose utile si, dans le même ouvrage, » je présentais une institution aux fidèles, et à vous une con- » fession, en sorte que vous pussiez apprendre quelle est cette » doctrine contre laquelle des furieux exhalent aujourd'hui » tant de rage, et troublent tout votre royaume par le fer et » le feu. Ce sont ici les principes, qu'ils s'écrient, qu'il faut » punir par la prison, l'exil, la proscription, le bûcher, qu'il » faut exterminer sur la terre et sur la mer.... Nous savons » que votre esprit est désormais aliéné de nous, nous savons » même qu'il est enflammé contre nous de colère; mais nous

(1) *J. Sleidani*, L. X, p. 174. — *Belcarii*, L. XXI, p. 648. — *Robertson's*, B. V, p. 71-84. — Biographie universelle. *Jean de Leyde*, T. XXIV, p. 590. Il est juste de remarquer que les anabaptistes de Munster ne nous sont connus que par les relations de leurs juges et de leurs bourreaux.

Digitized by Google

» sommes persuadés qu'il nous suffirait, pour recouvrer votre » grâce, que vous voulussiez lire une seule fois avec calme, » avec réflexion, cette confession, que nous voulons être notre » seule défense auprès de Votre Majesté. Si toutefois les insi- » nuations de nos malveillants occupent tellement vos oreilles, » qu'il ne soit point permis à des accusés de parler pour leur dé- » fense; si ces furies doivent, avec votre permission, conti- » nuer à sévir contre nous par les fers, les outrages, les che- » valets, les glaives et les bûchers, nous du moins, comme » des brebis destinées à la boucherie, nous attendrons les » dernières extrémités, possédant nos âmes par la patience, » et confiant notre aide à la main du Dieu fort, qui indubi- » tablement se montrera, avec le temps, armée pour arracher » les pauvres à l'affliction, et pour punir ceux qui le mépri- » sent avec tant de sécurité. Nous implorons cependant le » Roi des rois pour qu'il établisse votre trône sur la justice, » et qu'il fasse de l'équité votre marche-pied (1). »

L'édit de tolérance que le roi donna à Coucy est daté du même jour, 16 juillet 1535, que les lettres de provision de l'office de chancelier qu'il accorda à Antoine du Bourg, un des présidents du parlement de Paris. Il n'est pas impossible que ce magistrat respecté, oncle d'Anne du Bourg, qui, vingt-quatre ans plus tard, fut un des plus illustres martyrs de la réformation, ait engagé le roi à user de plus d'indulgence. Antoine Duprat, auquel il succédait dans la fonction de chancelier, était mort le 9 juillet 1535, en son château de Nantouillet. Le roi, auquel il avait avoué lui-même, l'année précédente, qu'il avait 400,000 écus dans ses coffres, tout prêts pour acheter la tiare (2) fit saisir ses meubles, et tout l'or et l'argent qu'il possédait, pendant qu'il respirait encore; il permit néanmoins que ses enfants héritassent de terres assez considérables ; et l'historien qui rapporte cette spoliation, magistrat lui-même et conseiller au parlement de Bordeaux, ne semble pas même choqué de ce qu'elle avait d'illégal (3).

(1) Préface de Calvin à l'Instit. chrétienne. Ed. Genève, 1606.
(2) Biographie universelle, T. XII, p. 308, art. *Duprat*.
(3) *Arnoldi Ferronii*, L. VIII, p. 175.

Digitized by Google

Le même historien nous apprend qu'à cette époque une violente sédition éclata à Lyon, à l'occasion d'une taxe extraordinaire de 3 écus par tonneau de vin qu'on venait d'imposer à la ville, au moment où elle souffrait déjà de la cherté des vivres. Les magasins de plusieurs marchands furent pillés : le commandant militaire et les magistrats, pour tranquilliser la populace, non seulement lui prodiguèrent les plus brillantes promesses, mais ils firent ouvrir de force les magasins des riches marchands, et vendre leurs denrées à vil prix: cependant le sieur de Boutières s'approchait avec des troupes, et, une fois entré dans la ville, il envoya au supplice ceux qui lui furent dénoncés comme chefs des séditieux (1).

L'Europe était alors presque exclusivement occupée de l'expédition de Charles-Quint contre Tunis. Il avait donné rendez-vous à Cagliari aux armées qui lui arrivaient de toutes les parties de ses vastes États, aux Belges, aux Allemands, aux Espagnols, aux Napolitains et aux Siciliens; des auxiliaires du Portugal, de Rome, de Malte, s'étaient empressés de joindre son étendard : toute l'Europe faisait des vœux pour lui, elle l'avouait pour son champion, et s'attendait à être délivrée, par lui, de l'humiliante piraterie des Barbaresques; tandis qu'elle accusait les rois de France et d'Angleterre de ne prendre aucune part à cette expédition sacrée. Charles avait voulu la conduire lui-même; mais, sous lui, le commandement de la flotte avait été déféré à André Doria, celui des troupes de terre au marquis del Guasto. La campagne de l'empereur en Afrique fut aussi rapide que fortunée : la flotte mit à la voile le 14 juin de Cagliari; le lendemain elle parvint à Porto-Farina, où elle mit à terre trente mille combattants, et le surlendemain, 16 juin, l'empereur commença le siége de la Goulette. Cette forteresse, qu'on croyait imprenable, et sur laquelle trois cents canons étaient placés en batterie, se défendit quarante jours, et fut enfin emportée d'assaut le 25 juillet. Avant cet événement, l'armée de Barberousse, fort supérieure en forces à celle de Charles V, fut défaite devant Tunis, et cette

(1) *Arn. Ferronii*, L. VIII, p. 175.

Digitized by Google

capitale du second, en importance, des royaumes d'Afrique, fut prise le 21 juillet. Vingt mille esclaves chrétiens qui s'y trouvaient furent remis en liberté; Muley-Hassem, que Barberousse avait dépouillé de la couronne, et qui avait imploré l'assistance de Charles V, dont il se reconnut tributaire, fut remis sur le trône, et l'empereur, se rembarquant le 17 août, parut le 22 devant Trapani en Sicile, et vint enfin débarquer à Palerme le 4 septembre (1).

François, sollicité par le pape de prendre quelque part à cette sainte guerre, avait répondu qu'il équipait vingt galères à Marseille pour venir défendre le saint-siége si la flotte turque faisait une descente en Italie, et, sous ce prétexte, il avait obtenu que le pape l'autorisât à lever des décimes sur son clergé (2). Ce fut en effet à préparer une expédition contre l'Italie qu'il destina cet argent. Malgré les excuses les plus humbles, malgré toutes les réparations que le duc de Milan lui avait offertes, François était toujours résolu à voir dans la punition de l'écuyer Maraviglia une offense qu'il se réservait de venger par la guerre. La santé défaillante de François Sforza aurait cependant pu calmer son ressentiment : marié au mois d'avril 1534, à Christine, fille du roi détrôné de Danemark et nièce de l'empereur, on l'avait vu forcé de se soutenir sur un bâton pendant la cérémonie même du mariage; sa faiblesse, sa décrépitude prématurée, avaient dès lors augmenté sans cesse; enfin il mourut le 24 octobre 1535. En lui s'éteignit la ligne des Sforza, issue du premier duc de ce nom, et Antonio de Leyva prit possession du duché de Milan, au nom de l'empereur (3).

La mort du duc de Milan donna une nouvelle destination à l'armée que le roi de France avait préparée pour l'attaquer. Au lieu de pousser ses troupes dans l'Italie centrale, comme l'avaient fait ses prédécesseurs, et lui-même au commence-

(1) *Fr. Belcarii*, L. XXI, p. 652-656. — *Arn. Ferronii*, L. VIII, p. 176. — *Pauli Jovii*, L. XXXIV, p. 275-298. — *Muratori, Annali d'Ital.*, T. XIV, p. 293. — *Robertson's*, B. V, p. 100.

(2) *Fr. Belcarii*, L. XXI, p. 652.

(3) *Muratori, Annali d'Italia*, T. XIV, p. 296.

Digitized by Google

ment de son règne, il résolut de s'emparer avant tout des États de la maison de Savoie, et de les incorporer à sa monarchie, pour qu'ils lui assurassent ensuite une communication facile avec les conquêtes qu'il pourrait faire en Lombardie. On assure que ce fut Clément VII qui lui donna ce conseil dans la conférence de Marseille, en faisant voir que le roi avait échoué dans toutes les invasions précédentes, parce que son armée, quoique entrée victorieuse en Italie, s'y trouvait bientôt isolée, resserrée entre les places fortes gardées par les Impériaux, affaiblie par ses succès mêmes, et assaillie de tous les côtés, avant qu'il lui vînt des renforts (1).

Charles III, duc de Savoie, était alors âgé de cinquante ans, et il régnait depuis l'an 1504. François, qui était son neveu, avait beaucoup d'humeur contre lui, mais nul motif, pas même un prétexte plausible, pour lui faire la guerre. Après l'avoir abandonné par les traités de Madrid et de Cambray, il s'irritait de ce que dès lors Charles III s'était attaché à l'empereur son beau-frère, et avait accepté de lui le comté d'Asti; il l'accusait d'avoir voulu être le médiateur d'une alliance entre l'empereur et les Suisses, d'avoir refusé de livrer le château de Nice pour la conférence du roi avec le pape, d'avoir enfin envoyé le prince de Piémont à Madrid, à la cour de son oncle. Tous ces actes, cependant, étaient faits dans l'exercice légitime de la souveraineté du duc de Savoie, ils étaient d'autant moins hostiles qu'il n'y avait aucune inimitié avouée entre l'empereur et le roi, qui étaient beaux-frères, et tous deux proches parents du duc de Savoie. Ces actes étaient de plus justifiés par l'expérience passée de celui-ci, et par la manière dont on en avait agi envers lui.

Le roi accusait encore Charles III d'avoir prêté au duc de Bourbon des pierreries que celui-ci avait mises en gage pour lever des soldats, et d'avoir écrit à l'empereur pour le féliciter sur sa victoire de Pavie (2). Enfin, il le soupçonnait d'être

(1) *Bened. Varchi, Storia Fiorent.*, T. V, L. XIII, p. 54. — *Jo. Sleidani* L. X, f. 163, verso.

(2) *Fr. Belcarii*, L. XXI, p. 657.

Digitized by Google

entré en négociation avec Charles V, pour échanger avec lui tout ce qu'il possédait, de Genève à Nice, sur la frontière de France et en deçà des Alpes, contre d'autres provinces en Italie. Ce ne fut toutefois aucun de ces griefs que François fit valoir : mais, s'appuyant sur de vieux titres, il prétendit avoir des droits sur tout l'héritage de la maison de Savoie. Les États de cette maison avaient toujours été héréditaires, de mâle en mâle, à l'exclusion perpétuelle des femmes, ou selon ce que les Français avaient appelé le système de la loi salique. Philippe de Bresse, cadet de la maison de Savoie, brouillé avec son père, ses frères, ses neveux et ses petits-neveux, successivement ducs de Savoie, s'était retiré en France auprès de Louis XI. Il s'y était marié le 6 janvier 1471, avec Marguerite de Bourbon, dont il eut un fils et une fille. Cette fille était Louise de Savoie, mère de François Ier. Marguerite mourut en 1483, et Philippe, toujours pauvre et exilé, en sorte qu'on le désignait par le surnom de Philippe Sans-Terre, se remaria, en 1485, avec Claudine de Brosse, dont il eut six enfants. Cependant il survécut à tous ses neveux et petits-neveux, et, quelque éloigné du trône qu'il eût paru jusqu'alors, il y monta en 1496, et mourut l'année suivante. Son fils, du premier lit, Philibert II lui succéda, mais celui-ci étant mort sans enfants en 1504, l'aîné des enfants du second lit, Charles III, fut appelé à la couronne ducale. Louise de Savoie pouvait, avec justice, revendiquer de lui la dot de sa mère ; il est probable toutefois que cette dot apportée à un prince exilé n'était pas considérable. En effet, Louise, qui était cependant fort avide d'argent, ne la réclama pas, et dans le temps où elle gouvernait la France au nom de son fils, elle renonça, par acte authentique, du 10 septembre 1523, à tous les droits qu'elle pouvait exercer contre son frère et la maison de Savoie (1). Cependant François Ier, revenant contre cet acte de sa mère, prétendit avoir droit non seulement à l'héritage de son aïeule, mais aussi à la succession de Savoie ; car, disait-il, par l'acte de mariage de Marguerite de Bourbon, sa grand'mère, tous ses enfants devaient être appe-

(1) Guichenon, Preuves, T. IV, p. 493.

Digitized by Google

lés à lui succéder, sans distinction de sexe. Ce titre important ne fut point produit néanmoins, et ne s'est pas conservé; d'ailleurs, comment supposer qu'un prince, cadet de famille, puisse changer par son contrat de mariage la loi fondamentale d'un pays à la souveraineté duquel il n'a qu'un droit éventuel? Aussi, en supposant que cette première prétention fût écartée, François demandait pour l'héritage de sa mère 180,000 écus, comme étant la dot de son aïeule, et la Bresse, comme ancien apanage de Philippe, avec les fruits qui en avaient été perçus pendant quarante ans. Il réclamait encore les comtés de Nice et d'Asti, la baronnie de Faucigny, et plusieurs terres détachées du marquisat de Saluces, comme étant d'anciens fiefs ou du Dauphiné ou de la Provence; Verceil comme relevant du duché de Milan; Turin même, et une grande partie du Piémont, comme ayant été possédés autrefois par Charles d'Anjou, frère de saint Louis (1). Il est à remarquer qu'aucun des historiens contemporains ne connaissait ni les titres, ni la nature des prétentions de François Ier, qui paraît n'avoir jamais appelé, par un manifeste, le public à en juger (2). Il envoya toutefois Guillaume Poyet, président du parlement de Paris, au duc de Savoie, qui était alors à Turin, pour exposer ces prétentions diverses, et demander à être mis préalablement en possession de plusieurs provinces. Après que Poyet eut harangué le conseil de Piémont, François Purpurat, président de ce conseil, lui répondit aussitôt, en réfutant ses allégations, et montrant la vanité de tous ses titres. Poyet répartit avec chaleur : « Il n'en faut plus parler, le roi le veut » ainsi! » à quoi Purpurat répliqua « qu'il ne trouvoit point » cette loi dans ses livres (3). »

Avant d'en venir à déclarer la guerre au duc de Savoie,

(1) Dissertation de Gaillard sur les droits de François Ier, T. IV, p. 512. — Abbé Lambert, Notes aux Mémoires de Langey, T. XIX, p. 444.

(2) Mémoires de Guillaume Du Bellay, sire de Langey, L. V, T. XIX, p. 7. — *Arn. Ferronii*, L. VIII, p. 177. — *Fr. Belcarii*, L. XXI, p. 657. — *Pauli Jovii*, L. XXXIV, p. 299-300.

(3) Guichenon, Histoire de Sav., T. II, p. 211. — Gaillard, Vie de François, L. IV, c. I, T. IV, p. 264.

Digitized by Google

François Ier avait autorisé contre lui plusieurs actes d'hostilité. Il avait profité pour cela du soulèvement de Genève. Cette ville, qui reconnaissait un prince évêque, réclamait en même temps les priviléges de ville libre et impériale, et elle se gouvernait depuis plusieurs siècles avec ses conseils et des magistrats populaires. Cependant les comtes de Genève, ou leurs successeurs les ducs de Savoie, s'étaient souvent réunis aux évêques pour usurper les priviléges de la cité. Les Genevois avaient recouru à l'alliance des cantons voisins de Fribourg et de Berne pour défendre leur liberté. Enclavés de toutes parts dans les États du duc de Savoie, qui possédait le pays de Gex, la Bresse, le Bugey et le pays de Vaud, qui dans leur ville même avait un château et exerçait des prérogatives judiciaires, c'était par un courage et un patriotisme héroïques qu'ils avaient conservé jusqu'alors leurs priviléges. Cette lutte même contre l'autorité d'un duc et d'un évêque les avait préparés à la réforme ; elle leur fut prêchée par Guillaume Farel et par d'autres réfugiés français qui fuyaient les persécutions de François Ier. Leurs alliés de Berne les encourageaient à l'adopter ; ceux de Fribourg s'y opposaient de tout leur pouvoir. La ville, tourmentée par ces influences opposées, menacée par le duc de Savoie et par Pierre de la Baume son évêque, éprouva quatre années de convulsions violentes. Enfin, le 27 août 1535, les syndics et conseil de Genève, par une délibération solennelle, adoptèrent la réforme, et abolirent le culte et l'exercice de la religion catholique. Le clergé séculier et régulier abandonna une ville où triomphait l'hérésie ; l'évêque se réunit au duc de Savoie pour faire la guerre à cette cité, et les gentilshommes du voisinage s'armèrent contre elle pour la cause catholique (1). Dans ce moment, François Ier persécutait les protestants, et il venait de proscrire ces hommes mêmes qui, réfugiés dans une ville voisine de ses États, et parlant la même langue, y prêchaient la réforme et la liberté ; mais la religion de François était toujours subordonnée ou à la politique ou à ses passions. Le soulèvement de Genève portait le

(1) Spon., Histoire de Genève, T. I, L. II, p. 464-571.

trouble dans les États de Savoie ; c'en fut assez pour qu'il offrît son appui aux Genevois. Il autorisa d'abord François de Mombel, seigneur de Véray, à lever douze cents hommes dans le Lyonnais pour les conduire au secours de Genève. Le maréchal de Savoie vint attendre cette troupe à la sortie du Jura, l'attaqua et la mit en déroute. Le roi autorisa alors le vieux condottiere romain Renzo de Céri à conduire à Genève une compagnie de ses réfugiés italiens ; mais ceux-ci, à leur tour, tombèrent dans une embuscade que leur avaient dressée des gentilshommes savoyards et du pays de Gex, et ils y furent défaits (1). Ces deux échecs augmentèrent le ressentiment de François Ier, qui se plaignit de ce que son oncle le duc de Savoie n'accordait pas un libre passage à ses troupes.

Tout se préparait à la guerre entre la France et la Savoie, et donnait à prévoir l'invasion de la Lombardie, au moment où Charles-Quint, de retour de sa glorieuse expédition de Tunis, après avoir reçu un subside considérable de son parlement de Sicile, passa le 2 novembre le détroit de Messine ; et, s'avançant par terre à travers les Calabres, fit, le 25 novembre 1535, son entrée à Naples (2). Il y fut entouré des ambassadeurs des divers princes d'Italie, qui recouraient à lui comme à leur arbitre suprême, et il se prononça en effet sur leurs intérêts les plus chers. C'est là, entre autres, qu'il rejeta les vœux des patriotes florentins pour le rétablissement de leur république, et qu'il confirma dans sa souveraineté Alexandre de Médicis, malgré les vices et les crimes qui lui étaient dénoncés, et quoiqu'il vînt encore, le 10 août 1535, de faire périr par le poison le cardinal Hippolyte, son cousin. Charles donna au duc de Florence, comme il le lui avait promis, sa fille naturelle Marguerite en mariage : les noces en furent célébrées à Naples le 28 février 1536 (3). Dans cette même ville Charles-Quint fut informé de la mort du duc François Sforza, et il put juger de la défiance et du mécontentement avec lesquels

(1) Guichenon, Hist. gén. de Savoie, T. II, p. 210. — Guillaume Du Bellay. L. V, T. XIX, p. 4.

(2) *Fr. Belcarii*, L. XXI, p. 656.

(3) *Bened. Varchi, Stor. Fior.*, L. XIV, p. 143-219.

Digitized by Google

les États d'Italie voyaient le duché de Milan retourner sous la domination directe de l'empereur, après tant de sang versé et tant d'efforts pour le maintenir indépendant.

Quoique Charles V sentît combien sa dernière victoire ajoutait à sa puissance et à sa gloire, il était loin de désirer une guerre avec la France. Toujours menacé par Soliman II, il pouvait craindre de voir les Turcs s'avancer de nouveau jusqu'aux murs de Vienne. Il regardait comme une révolte contre l'empire et contre l'Église la ligue des protestants de Smalkalde; et, quoiqu'il dissimulât avec eux, il attendait avec impatience l'occasion de les subjuguer. Il savait que dans ses provinces héréditaires des Pays-Bas l'hérésie faisait des progrès rapides, qu'elle s'unissait à un vif amour des libertés politiques, et que les Flamands surtout faisaient valoir contre sa sœur leurs anciens priviléges. Son désir était moins de triompher de la France que de ceux qu'il regardait comme ses propres sujets révoltés; il savait que François n'avait pas moins de haine que lui pour les libertés et les droits des peuples, et il se figurait que s'il pouvait une fois s'allier intimement avec ce prince, ni l'un ni l'autre ne trouverait personne qui osât désormais tenter de mettre des limites à leur autorité.

Le sire de Velly l'attendait à Naples, comme ambassadeur de France; Charles V lui fit entendre qu'il serait disposé à céder le Milanez à un fils de François Ier, sous condition que des arrangements seraient pris pour que cette souveraineté demeurât séparée à jamais de la monarchie française, et pour qu'une intime union entre les deux dynasties fût tellement consolidée par des mariages qu'il ne restât aucune crainte qu'elles s'armassent jamais l'une contre l'autre. Perrenot de Granvelle, auquel Charles V renvoya Velly pour de plus amples informations, lui annonça que la négociation dans laquelle il offrait d'entrer devait rouler sur trois points. Le premier, de prendre des mesures telles que le duché de Milan, bien que rendu à un fils de François Ier, ne pût jamais être réuni à la France; qu'en conséquence Charles V voulait bien l'accorder au duc d'Angoulême, troisième fils du roi, qui épouserait en même temps une fille du roi des Romains, et deviendrait ainsi

Digitized by Google

à moitié Autrichien, tandis qu'il excluait le duc d'Orléans, le second des fils, d'autant plus que le mariage de celui-ci avec Catherine de Médicis lui donnait déjà des prétentions sur d'autres parties de l'Italie, et pouvait rendre son introduction en Lombardie une cause de trouble, et non de paix. De même l'empereur n'entendait pas joindre Gênes au duché de Milan, mais garantir l'indépendance de cette république. Le second point était un projet d'alliance contre le Turc, qui assurât à Charles V la coopération efficace de la France. Le troisième point était d'assurer le concours des deux monarques pour réduire toute la chrétienté sous une même foi et une même obéissance à la cour de Rome. Il fut en même temps assez clairement exprimé que si l'empereur, par les traités de Madrid et de Cambrai, avait exigé que François Ier abandonnât ses alliés, il demandait cette fois que le roi fît un pas de plus, et leur déclarât lui-même la guerre (1).

Lorsque communication fut donnée à François Ier des propositions que lui faisait Charles-Quint, il paraît qu'il en conclut que cet empereur était effrayé de la guerre; en sorte que non seulement il accorderait le Milanez au duc d'Angoulême, mais au duc d'Orléans, ou plutôt encore à lui-même, car il en demandait l'usufruit sa vie durant; il crut, de plus, qu'il suffirait pour l'y déterminer de lui montrer l'armée française s'approchant des frontières d'Italie. Il donna donc en même temps des instructions à Velly pour négocier, et des ordres à Brion-Chabot, amiral de France, pour entrer en Savoie à la tête de l'armée qu'il avait rassemblée.

Velly fut chargé de répondre aux ouvertures qui lui avaient été faites : « que si, l'année suivante, l'empereur entreprenoit le voyage de Constantinople, le roi y assisteroit de bon » cœur en personne, et l'accompagneroit de toutes ses forces. » Si, au contraire, l'empereur se contentait, la même année, d'entreprendre la conquête d'Alger, le roi déclarait qu'il ne pourrait y envoyer le duc d'Orléans son fils. « Car en ce fai-

(1) Mém. de Guillaume Du Bellay. Langey, T. XIX, p. 10. — *Fr. Belcarii*, L. XXI, p. 657. — *Arn. Ferronii*, L. VIII, p. 178.

Digitized by Google

» sant, il y seroit plutôt en lieu d'otage qu'il ne feroit dé-
» monstration de bonne affection et confidence entre les deux
» princes. Qu'il ne vouloit pourtant laisser de secourir et as-
» sister l'empereur en cette entreprise; ains lui offroit à l'en-
» trée du printemps ses galères, avec deux mille hommes
» payés, et sur icelles un chef d'expérience et d'autorité (1). »
Ces offres de secours étaient déjà une violation d'un traité de paix et de concorde que François Ier venait de conclure avec Soliman II, par l'entremise de la Forêt, chevalier de Malte, qu'il lui avait envoyé au mois de février 1535. Le traité portait que les marchands français seraient traités dans l'empire turc avec autant de faveur que les nationaux, que la juridiction des conseils de France serait garantie, et que tous les captifs français seraient remis en liberté (2).

Si François venait de s'engager à observer la paix avec le sultan, il avait contracté des devoirs plus positifs encore envers les protestants de la ligue de Smalkalde et le roi d'Angleterre; son alliance avec eux était intime. Il s'était engagé à défendre l'indépendance des premiers et les libertés de l'empire; il se disait toujours le bon frère et l'ami du second. Cependant il ne refusa point de tourner ses armes contre eux, pourvu qu'il y trouvât son profit; il demandait seulement que le pape l'y invitât formellement, afin de mettre sa conscience à son aise. « Quant à la réformation et à la
» réunion de l'Église, devait dire Velly, le roi y avoit été,
» y étoit, et seroit toujours prompt et affectionné, autant en
» Allemagne qu'en Angleterre, et partout ailleurs. Bien
» étoit d'avis, quant au fait d'Angleterre, afin qu'il eût plus
» de couleur, de presser le roi dudit pays de condescendre à
» l'opinion universelle des chrétiens, que l'empereur fît que
» notre saint père sommât de ce faire tous les princes et po-
» tentats chrétiens, et à lui assister et donner main-forte
» pour faire obéir ledit roi à la sentence et détermination de

(1) Guill. Du Bellay, L. V, T. XIX, p. 13.

(2) Flassan, Diplom. franç., T. I, L. III, p. 367; d'après un manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal intitulé : *Traités faits avec le Turc*, in-fol.

» l'Église » (1). Quant à l'Allemagne, il promettait de faire reconnaître Ferdinand, frère de l'empereur, pour légitime roi des Romains, par tous les princes et États de l'empire : « Qu'il lui aideroit à réduire en son obéissance toutes choses » de droit appartenantes à la maison d'Autriche, et qu'il » s'employeroit à toutes autres choses où justement employer » se pourroit, pour la grandeur et accroissement desdits » empereur et roi des Romains (2). »

Mais autant François était disposé à faire bon marché de ses alliés, autant il mettait d'insistance à ce que le duché de Milan lui fût livré aux conditions que lui-même voudrait y mettre. Ignorant peut-être que les prétentions héréditaires de son prédécesseur à ce duché, dont ses enfants avaient hérité par Claude, sa femme, n'avaient aucun fondement en justice, mais sachant du moins qu'après l'avoir perdu par les armes, il y avait renoncé de la manière la plus formelle par les deux traités de Madrid et de Cambrai, il le redemandait toutefois comme un droit. Il le voulait, non pas pour son troisième fils, mais pour le second, le duc d'Orléans. Velly devait déclarer que « François n'entendoit point accepter l'investi- » ture du duché de Milan, pour ledit duc d'Orléans, son fils, » autrement qu'en la même forme et manière que l'avoient » eue ses prédécesseurs (3)..... que son intention étoit que cette » investiture fût ample, et s'étendît à tous les descendants du » premier duc Louis d'Orléans. Se contentant, toutefois, quant » à sa personne, pour satisfaire à la volonté de l'empereur, » qui ne vouloit mettre le duché de Milan entre les mains d'un » roi de France, de n'en être investi sinon comme usufruc- » tuaire, et comme ayant le bail et jouissant des fruits au » nom de ses enfants, ducs titulaires. » Il ajoutait que d'exclure le plus âgé de ses fils, et donner un tel État au plus jeune, ce serait, par la division entre les frères, mettre l'Italie en guerre et non pas en paix. « Car il falloit penser de deux » choses l'une : ou que son fils, le duc d'Orléans, irrité de

(1) Guill. Du Bellay, T. XIX, L. V, p. 13.
(2) Guill. Du Bellay, p. 14-15. — *Fr. Belcarii*, L. XXI, p. 658.
(3) Guill. Du Bellay, p. 14.

Digitized by Google

» cette exclusion, entreprendroit la guerre contre son propre » frère pour recouvrer ce qu'il penseroit lui appartenir, ou, » pour le mieux, qu'eux deux ensemble s'accorderoient, et » le duc d'Orléans laissant le duché de Milan paisible au duc » d'Angoulême, son plus jeune frère, le duc d'Angoulême lui bail- » leroit le passage, gens, vivres, et tout ce qui seroit en sa puis- » sance, jusques à l'assistance de sa propre personne, pour lui » aider à recouvrer les duchés de Florence et d'Urbin.» Le roi croyait donc que le plus sûr moyen de tenir l'Italie en repos « étoit de contenter le duc d'Orléans par le duché de Milan, et au » moyen de ce, faire renoncer et lui et sa femme à leurs autres » prétentions, et faire une ligue universelle, laquelle fût obligée » à conserver et maintenir cette renonciation, et courir sus au » premier qui au temps à venir y contreviendroit (1). »

(1536). Cette dernière dépêche, en date du 5 février 1536, fut portée par le sire d'Esparcieu au sire de Velly, et communiquée à l'empereur, comme il était encore à Naples; elle n'était pas de nature à lui inspirer beaucoup de confiance, puisqu'elle lui faisait connaître en même temps et les prétentions du duc d'Orléans sur d'autres États de l'Italie, et le peu de cas que le roi faisait des traités. Si Charles avait auparavant donné à entendre à Velly qu'il ne serait pas impossible qu'il accordât l'investiture du duché de Milan au duc d'Orléans, il fut dès lors bien déterminé à n'en rien faire. D'ailleurs il apprit en même temps que l'armée française était entrée en Savoie ; et s'il prolongea dès lors la négociation, il est probable que ce fut seulement pour se donner le temps de rassembler ses troupes, et de se mettre en défense.

François Ier, qui avait été gravement malade à Dijon (2), était venu ensuite à Lyon, où il avait signé, le 11 février, la commission de l'amiral Brion-Chabot pour attaquer la Savoie (3). Chabot avait sous ses ordres huit cents lances fran-

(1) Guill. Du Bellay, L. V, T. XIX, p. 14, 19 et 20. — *Fr. Belcarii*, L. XXI, p. 658.

(2) *Arn. Ferronii*, L. VIII, p. 177.

(3) Guichenon, T. II, p. 212. Il n'a pas fait attention que l'année française ne commençait qu'à Pâques.

Digitized by Google

çaises, mille chevau-légers, douze mille fantassins des nouvelles légions, six mille landsknechts, deux mille aventuriers français, trois mille Italiens et une bonne artillerie. Le comte de Saint-Pol, qui commandait son avant-garde, occupa d'abord la Bresse et la Savoie, et ne rencontra de résistance qu'à Montmélian, où Francesco Chiaramonte, capitaine napolitain, se défendit pendant peu de jours, et capitula ensuite faute de vivres (1).

Lorsque l'empereur fut instruit de l'entrée de l'armée française dans les terres du duc de Savoie, il envoya dire à Velly « qu'il avoit eu telles nouvelles du traitement que le roi fai- » soit au duc de Savoie, que si plus tôt il les eût *entendues*, » jamais ne fût condescendu à dire le mot ; mais puisqu'il » étoit dit, c'étoit assez ; que l'empereur espéroit que par un » même moyen s'appointeroient les choses de Savoie, et ne s'en » dédiroit jamais (2). » Il continua donc la négociation, mais il se hâta de se mettre en mesure pour le cas où il devrait la rompre. Il mit le pape au fait des offres qu'il avait faites à la France, encore qu'il les lui eût cachées jusqu'alors. Il engagea les Vénitiens à renouveler avec lui le traité qu'ils avaient fait pour la garantie du duché de Milan à François Sforza, leur donnant toujours l'espérance qu'il se dessaisirait de ce duché en faveur de quelque prince plus faible. Il fit offrir au roi d'Angleterre de renouer leur ancienne amitié : Catherine d'Aragon, tante de l'empereur, et première femme de Henri VIII, était morte le 18 janvier 1536; c'était pour se divorcer d'avec elle que le roi d'Angleterre s'était brouillé avec l'empereur, et s'était attaché au roi de France : sa mort permettait de nouvelles combinaisons (3). Dans les Pays-Bas, le comte de Nassau levait des troupes pour l'empereur, et se préparait à la guerre ; enfin un commissaire de Charles V, le sire Du Prat, qui n'était point de la même famille que le chancelier de

(1) Guill. Du Bellay, L. V, T. XIX, p. 25 à 33. — *Fr. Belcarii*, L. XXI, p. 658. — *Arn. Ferronii*, L. VIII, p. 178. — *Pauli Jovii*, L. XXXIV, p. 300. — Gaillard, T. IV, p. 281.

(2) Guill. Du Bellay, T. XIX, p. 28.

(3) Rapin Thoyras, T. VI, L. XV, p. 71.

France, était expédié de Naples, d'abord à Milan, puis en Allemagne, pour rassurer les peuples contre l'invasion française, leur promettre que l'empereur ne les oublierait point, et surveiller en même temps les intrigues de Langey, qui était venu dans le Wurtemberg pour y lier des correspondances avec les princes protestants (1).

Le roi était instruit de ces mesures, qui lui paraissaient hostiles, lorsqu'il donna l'ordre au sire de Chabot d'envahir le Piémont, comme il avait occupé la Savoie. L'infanterie française partit de Crémieux en Dauphiné le 6 mars, et marchant en grande diligence, elle franchit le Pas-de-Suze avant que deux capitaines impériaux, Jean-Jacques Médicis, marquis de Marignan, et Philippe Tornielli, eussent été appelés dans le Piémont pour le défendre. Le duc Charles III, dont le caractère était bienveillant, mais indolent et irrésolu, n'avait préparé aucune résistance. Il déclara lui-même à la municipalité de Turin que, ne pouvant protéger cette ville, il l'autorisait à capituler. Les sires d'Annebaut et de Montéjan en prirent en effet possession le 6 mars, au nom du roi. Les troupes piémontaises qui sortaient de Turin s'étaient retirées à Chivas, mais, à la première sommation des Français, elles évacuèrent aussi cette forteresse. Toutes les autres places du Piémont, Fossano, Pignerol, Chiéri, se soumirent en peu de jours : les Français étaient maîtres de toute la principauté jusqu'aux rives de la Dora-Grossa. Sur la rive opposée, et à vingt-cinq milles au-delà, le duc Charles s'était retiré à Verceil, sous la protection de J.-J. de Médicis, qui y avait rassemblé tout au plus quatre ou cinq mille hommes. Ceux-ci s'avancèrent jusqu'aux bords de la Dora, ce qui n'empêcha pas les Français de la passer le 15 avril en leur présence. Chabot était ensuite sur le point d'attaquer Verceil; et quoiqu'il n'eût encore que quinze ou seize mille hommes avec lui, le reste arrivant à la file, il est probable qu'il se serait rendu maître de cette ville. Mais justement à cette époque, le 18 avril, le

(1) Guillaume Du Bellay, L. V, T. XIX, p. 29. — *Fr. Belcarii*, T. XXI, p. 658.

cardinal de Lorraine, que François envoyait à l'empereur pour suivre la négociation entamée par le sire de Velly, passa auprès de l'armée française. Il représenta à l'amiral Chabot que ses ordres étaient positifs de ne point commencer d'hostilités contre l'empereur; que Verceil, quoique appartenant alors au duc de Savoie, faisait partie du duché de Milan et non du Piémont, et que l'attaque de cette ville allumerait une guerre qu'il était de l'intérêt de la France d'éviter. Chabot, en conséquence, suspendit ses opérations, tandis qu'Antonio de Leyva, qui portait le titre de capitaine de la ligue d'Italie, somma tous les États de cette contrée de lui envoyer leurs contingents pour la défense commune; il eut bientôt rassemblé douze mille hommes de pied et six cents chevaux (1).

A l'époque même où Chabot, avec l'armée française, s'emparait du Piémont, Charles-Quint se remettait en marche de Naples pour Rome, et il faisait avancer vers l'Italie septentrionale l'armée victorieuse qu'il ramenait de Tunis. L'empereur fit son entrée à Rome le 5 avril; ce fut le moment où il dut apprendre que les Français s'étaient rendus maîtres de tout le Piémont, et qu'ils en avaient chassé le duc Charles III, son vassal et son beau-frère. Dès le surlendemain cependant, le sire de Velly lui demanda une audience pour lui présenter l'évêque de Mâcon, ambassadeur de France auprès du pape; et quoiqu'il dût comprendre que l'empereur était offensé, il ne craignit pas de se plaindre le premier de ce qu'on l'amusait par des paroles vaines; de ce qu'après avoir laissé entrevoir qu'on pourrait donner le duché de Milan au duc d'Orléans, on ne l'offrait plus qu'au duc d'Angoulême, tandis qu'en même temps l'empereur, après avoir fait un nouveau traité avec les Vénitiens, cherchait à détacher l'Angleterre de l'amitié de la France, et préparait la guerre dans les Pays-Bas. Il rappelait, comme une grande preuve de modération, que l'armée française, arrivée jusqu'aux frontières du Mila-

(1) Guill. Du Bellay, L. V, T. XIX, p. 35 à 48, et notes p. 453. — *Fr. Belcarii*, L. XXI, p. 658. — *Arn. Ferronii*, L. VIII, p. 178. — *Pauli Jovii*, L. XXXIV, p. 300. — Guichenon, T. II, p. 215. — *J. Sleidani*, L. X, f. 163.

Digitized by Google

nez, qu'elle avait trouvées dégarnies, ne les avait point franchies, et ne s'était point permis le plus petit acte d'hostilité; et il sommait l'empereur de déclarer, pour la décharge de lui, Velly, s'il n'était pas vrai que, dans le cours de la négociation, il avait consenti à promettre le duché de Milan au duc d'Orléans. Charles convint que cela était vrai, mais sous condition qu'on lui donnât des sûretés qu'il se voyait désormais dans l'impossibilité d'obtenir; et comme Velly cherchait à le mettre en contradiction avec lui-même, Charles, impatienté, lui dit : « Mais enfin vous, qui me » pressez, avez-vous pouvoir de conclure? » Velly convint qu'il n'avait pas de pouvoir; mais il commençait à exposer comment l'amiral Chabot ou le cardinal de Lorraine étaient en chemin, munis de tous les pouvoirs nécessaires. L'empereur l'interrompit : « Doncques, puisque vous n'avez pou- » voir, dit-il, ne pouvez-vous dire que je ne vous donne » que paroles, mais plutôt vous à moi; et tant y a, que de » ce que je vous ai dit, je ne passerai plus outre que je ne » voie votre pouvoir (1). »

Il est probable que cette altercation irrita l'empereur, déjà aigri par les nouvelles qu'il recevait du Piémont. Il y eut le lendemain un consistoire tenu par le pape : les deux ambassadeurs de France, Velly et l'évêque de Mâcon, ceux de Venise et tous les cardinaux, y assistaient; et derrière le cercle qu'ils formaient étaient un grand nombre d'autres ambassadeurs de petits États, avec des prélats, ducs, comtes, barons, et autres personnages notables. « Adonques, dit Du Bellay, » l'empereur, le bonnet au poing, commença un long dis- » cours, baissant la tête pour lire un petit brevet qu'il avoit » environné à l'entour de son doigt. » Il dit qu'il avait eu deux motifs pour venir à Rome : le premier, pour supplier le saint-père d'assembler un concile général, dans la vue de remédier aux maux de l'Église; le second, pour prévenir, s'il était possible, une guerre prête à éclater entre le roi de

(1) Mémoires de Guillaume Du Bellay, L. V, p. 62. — *Fr. Belcarii*, L. XXI, p. 660.

Digitized by Google

France et lui. Quant au premier point, il avait trouvé le pape et le sacré collége dans les dispositions les plus favorables; quant au second, comme il n'avait pas réussi, il avait besoin de rendre compte de sa conduite devant une assemblée aussi auguste. Il reprit alors dès son commencement l'histoire de sa rivalité avec François Ier, et il fit à cette occasion ressortir à plusieurs reprises la mauvaise foi dont le roi avait usé envers lui. Il annonça néanmoins que, pour terminer leurs querelles, il avait été sur le point d'accorder au duc d'Orléans lui-même l'investiture du duché de Milan, lorsque dans ce moment il avait appris que le roi, contre la foi des *traités*, attaquait et dépouillait le duc de Savoie, que lui, *Charles*, était tenu de défendre, et comme vassal de l'empire et comme son beau-frère. Il voulait en finir d'une rivalité qui troublait l'Europe, et de récriminations qui les aigrissaient toujours plus l'un et l'autre. C'est dans ce but qu'il venait proposer trois partis, se déclarant prêt à accepter aussitôt celui que le roi de France voudrait choisir. Il offrait de nouveau la paix, avec l'investiture du duché de Milan, mais seulement en faveur du duc d'Angoulême, et non du duc d'Orléans; car les prétentions de celui-ci sur les duchés de Florence et d'Urbin rendraient sa présence en Italie trop dangereuse. Il offrait encore, ou un combat à outrance entre les deux monarques pour épargner le sang de leurs *peuples*, ou enfin la guerre. Mais, quel que fût le parti que François choisît, il fallait qu'il mît un terme à leurs longues rivalités. Si c'était la paix, le roi devait s'engager, de concert avec lui, à l'extirpation de l'hérésie et à la guerre contre les infidèles, rétablir le duc de Savoie dans ses États, et réparer le dommage qu'il lui avait causé. Si c'était le combat singulier, Charles était prêt à le rencontrer dans le lieu qu'il voudrait choisir sur leurs communes frontières, et à se mesurer contre lui, en chemise, avec l'épée et le poignard; mais il fallait qu'au préalable l'un déposât en main tierce le duché de Bourgogne, l'autre le duché de Milan, pour que les deux duchés restassent comme prix du combat au vainqueur. Si, enfin, c'était la guerre, il fallait que celui qui succombe-

Digitized by Google

rait demeurât le plus pauvre gentilhomme de l'Europe (1).

Charles-Quint avait parlé en espagnol; les deux ambassadeurs français, Velly et l'évêque de Mâcon, entendaient mal cette langue : interdits d'ailleurs par une si vive sortie, ils ne surent que répondre, et restèrent muets. Le lendemain toutefois ils demandèrent à Charles s'ils devaient annoncer à leur maître que l'empereur l'avait défié à un combat singulier. Charles en prit occasion de modifier un peu ce qu'il y avait eu de trop offensant dans son langage, et de récapituler son discours en italien, pour être entendu de tous. Il assura « qu'il ne pensoit point avoir aucunement taxé ni blâmé » ledit seigneur roi, mais seulement s'excuser et se décharger; qu'il seroit très marri que l'on tournât ses paroles en » autre sens qu'il ne les avoit dites, car quant au roi, il » l'estimoit tant, qu'il n'avoit aucune cause de mal dire de » lui (2). »

Malgré le ton plus radouci qu'avait pris l'empereur dans cette seconde audience, on ne pouvait se méprendre sur la colère qu'il avait ressentie, sur les menaces qu'il avait proférées. Brantôme regrette qu'un ambassadeur homme d'épée et duelliste ne lui ait pas répondu avec menaces sur l'heure (3). Les menaces auraient été aussi inutiles que déplacées. Le devoir de Velly était d'informer sa cour des dispositions de Charles-Quint, et il l'accomplit. Rome, cependant, et toute l'Europe, qui, par ses ambassadeurs, avait assisté à cette scène violente, connaissant et la marche des armées françaises et les menaces de l'empereur, n'attendirent plus que la guerre.

(1) Guill. Du Bellay, L. V, T. XIX, p. 67. — *Fr. Belcarii*, L. XXI, p. 660. — *Arn. Ferronii*, L. VIII, p. 178. — *Pauli Jovii*, L. XXXV, p. 309. — *Bened. Varchi*, T. V, L. XIV, p. 249. — Flassan, Histoire de la Diplomatie, L. III, p. 375. — Brantôme, T. II, p. 192.

(2) Guill. Du Bellay, L. IV, p. 89. — *Fr. Belcarii*, L. XXI, p. 663.

(3) Brantôme, T. II, p. 192.

CHAPITRE VII.

François désarme au moment où l'empereur le menace. Il ravage la Provence au lieu de la défendre. Charles V en Provence. Sa retraite. La guerre languit l'année suivante. Trève de dix ans signée à Nice. — 1536-1538.

(1536). Depuis plus de deux ans, François Ier dirigeait toutes ses pensées vers la guerre; il voulait effacer le souvenir de ses défaites, et forcer son adversaire à renoncer aux traités que celui-ci lui avait arrachés. Il voulait recouvrer le Milanez, auquel il attachait toutes ses idées de gloire; il avait, dans ce but, renforcé son armée, resserré ses liens avec ses alliés, menacé le duc de Milan, et repoussé toutes les réparations que ce prince lui offrait. Il avait même rejeté des conditions avantageuses qui lui étaient offertes par l'empereur, et l'abandon pour son troisième fils de ce duché de Milan, qu'il ambitionnait. Jusque-là, si l'on n'avait pas à louer sa loyauté, l'on pouvait du moins comprendre sa politique. Maître du Piémont et de toutes les communications de la France avec l'Italie, il s'était cru en état de recouvrer le Milanez par les armes, et il n'avait pas voulu le recevoir conditionnellement, tandis qu'il pouvait le saisir sans conditions; il n'avait voulu ni se lier par des renonciations à ne pas pousser plus loin ses conquêtes, ni s'engager à combattre lui-même contre ses anciens alliés pendant que ceux-ci pouvaient l'aider encore à humilier son rival. Il avait, contre toute justice, dépouillé son oncle maternel; toutefois, en le faisant il s'était emparé non seulement de tous les passages des Alpes, mais en outre d'un pays riche, couvert de forteresses, où son armée pouvait se refaire après

Digitized by Google

avoir passé les monts ; enfin en s'avançant désormais à la rencontre des armées de l'empereur, qui n'étaient pas encore réunies, il pouvait se flatter de les détruire en détail. Mais ce qu'on ne saurait comprendre, c'est qu'après avoir refusé le Milanez, qui lui était proposé pour son troisième fils, après avoir attaqué sans provocation le duc de Savoie, lorsqu'il avait la certitude que l'empereur prendrait sa défense ; enfin après avoir été averti qu'une armée nombreuse arrivait sur la frontière du Piémont, et que le langage de l'empereur devant l'assemblée la plus auguste de l'Europe avait été le plus hostile qu'un monarque eût jamais tenu contre un autre, il prit tout à coup la résolution de désarmer, comme s'il dépendait encore de lui d'éviter la guerre. Il est probable, que selon sa coutume, il avait excédé de beaucoup ses moyens par sa dépense, et qu'il ne se trouvait plus d'argent pour maintenir ses troupes; mais encore la part de la légèreté, de l'inconséquence, de l'ignorance, devait-elle être plus grande que celle du désordre des finances dans une telle détermination (1).

Le cardinal de Lorraine, qui était arrivé au camp de l'amiral Philippe Chabot le 18 avril, passa le lendemain à celui d'Antonio de Leyva, et convint avec lui que, pour éviter toute collision entre les armées, les Français se retireraient derrière la Dora, et que les Impériaux ne passeraient pas la Sésia (2). Il continua ensuite sa route pour rencontrer l'empereur, et il le trouva à Sienne, où celui-ci fit son entrée le 23 avril, étant parti de Rome le 18 ; ils passèrent trois jours ensemble, après quoi le cardinal poussa jusqu'à Rome, et Charles V continua sa route vers Florence, où étant entré le 29 avril, il resta jusqu'au 4 mai (3). Pendant ce temps, François, qui était à Lyon, avait eu le temps d'être pleinement informé de tout ce qui s'était passé dans le consistoire du 8 avril, et de donner des ordres en conséquence. En effet, Anne de Montmorency, grand-maître et maréchal de France, qui, à cette époque, di-

(1) Tavannes seul, au lieu de justifier François, signale son inconséquence. Mémoires, T. XXVI, ch. 3, p. 34.

(2) Guillaume Du Bellay, L. V, T. XIX, p. 106.

(3) *Muratori, Annali*, T. XIV, p. 300.

Digitized by Google

rigeait seul le roi, écrivit à l'amiral Chabot, « qu'il ne pouvoit » faire plus grand service au roi que de fortifier quelques lieux » et places, afin d'y retirer son armée, attendant secours » du roi, au cas que l'empereur descendît à trop grosse puis- » sance. » Chabot, d'après cet ordre, fortifia Turin, envoya deux mille hommes à Ivrée, et traça un camp sur le Pô, au-dessous de Carignan (1). En même temps, Chabot écrivit le 29 avril, au roi, qu'il avait encore besoin d'un mois de paix pour mettre le Piémont en état de défense, et qu'il le priait, en conséquence, de faire traîner jusque là les négociations. Après avoir reçu cette lettre, le roi tint un conseil dans lequel il fut unanimement reconnu qu'il n'y avait plus de chance pour éviter la guerre, mais où il fut aussi résolu de donner à l'empereur le tort d'être l'agresseur. « Le roi dépêcha, dit Du » Bellay, vers l'amiral, et lui manda de ne plus tenir camp, » et que seulement il parachevât de fortifier Turin et quelques » autres places.... et qu'il y mît le nombre de 14 ou 15,000 » hommes de pied, ensemble ce qu'il jugeroit être nécessaire » de gendarmerie et de chevau-légers.... qu'en chacune il » mît un chef, auquel eussent les autres à obéir en toute » chose, et que le reste de son armée il renvoyât de çà (les » monts); que lui se tînt prêt d'aller vers l'empereur, à toute » heure, que par le cardinal de Lorraine il seroit mandé. » Des ordres semblables furent envoyés au duc de Vendôme, gouverneur de Picardie, et à Claude de Lorraine, duc de Guise, gouverneur de Champagne. Ils devaient rassembler quatorze mille légionnaires pour mettre des garnisons dans les meilleures places de guerre qui couvraient ces deux provinces, et attendre les événements sans tenir la campagne (2).

Le cardinal de Lorraine, après avoir obtenu de Paul III, la promesse qu'il demeurerait neutre, fut de retour le 17 mai à la cour, qui était alors à Saint-Rambert en Forez, et s'il restait encore quelque doute sur l'intention de l'empereur

(1) Guill. Du Bellay, L. V, p. 119. — *Fr. Belcarii*, L. XXI, p. 668.
(2) Guillaume Du Bellay, T. XIX, L. VI, p. 151. — *Fr. Belcarii*, L. XXI, p. 668.

Digitized by Google

d'attaquer non seulement le Piémont, mais la France, il le dissipa entièrement (1). Quoique Du Bellay raconte à cette occasion les discours que François Ier tint dans le conseil, il devient plus difficile encore de comprendre ses nouvelles résolutions; il affirmait avoir désiré sur toute chose « de n'entrer » avec l'empereur en guerre, que premièrement à Dieu, et » secondement aux hommes, ne semblât juste... L'empereur, » ajoutoit-il, a demandé que pour traiter la paix je lui en- » voyasse le lieutenant-général et chef de mon armée (re- » quête certes assez hors de propos), je le lui ai toutefois » accordé. Il a davantage voulu que je retirasse mon armée » deçà les monts; encore en cela lui ai-je voulu complaire, » mandant à mon lieutenant-général que, laissant seulement » des garnisons en quelques places, il me renvoyât par deçà » le surplus. Aux Italiens des seigneurs Gaguin (de Gonzaga) » et comte Gui (Rangone), j'ai ordonné qu'il donnât congé... » Lui, cependant, ne tient propos entre ses gens, que de » me venir faire la guerre en France, et de me rendre l'un » des plus pauvres gentilshommes de mon royaume (2). » Il semble que la conclusion de cette délibération devait être de rétablir en toute hâte l'armée qu'il avait trop tôt congédiée. Au contraire, le roi confirma l'ordre qu'il avait donné à l'amiral, de lui renvoyer le surplus de son armée, et de donner congé à huit ou dix mille hommes de bandes italiennes, qui étaient déjà rassemblés pour lui. « Quant à l'amiral, » ajoutoit-il, je suis encore pour deux raisons en l'opinion » de son retour : l'une pour continuer jusques au bout à don- » ner tout le tort de l'invasion à l'ennemi; l'autre, qu'ayant » assis ses garnisons, il seroit trop foible à la campagne. Mon » intention est de lui mander qu'incontinent lui-même se » retire vers moi, attendu qu'il n'a plus occasion d'attendre » que M. le cardinal le mande, qui déjà est ici de retour; » et à tous ceux qui demeurent de là, ordonnerai d'obéir, » en son absence, au marquis de Saluces, auquel je ferai

(1) Guill. Du Bellay, L. VI, p. 174.
(2) *Ibid.*, p. 181 et 183.

» dépêcher un pouvoir d'y être et commander comme mon » lieutenant-général (1). » Ce marquis de Saluces, qu'il choisissait pour remplacer un bon capitaine, de la fidélité duquel il était assuré, était frère de celui qui mourut en 1528, au royaume de Naples, en laissant des doutes sur son talent militaire et sa valeur. Un second frère, nommé Jean-Louis, était si inconséquent, si peu sensé, qu'il avait été jugé par le roi incapable de gouverner; il avait été mis en prison pour faire place à celui-ci, nommé François, qui était le troisième; un quatrième était évêque d'Aire (2). François de Saluces n'avait aucune réputation militaire, son caractère inspirait peu de confiance : on savait que, prétendant à la succession du marquis de Monferrat, dont la ligne venait de s'éteindre, il était en instance pour ce grand fief, auprès de l'empereur, et qu'il demandait en mariage la fille d'Antonio de Leyva. Il venait d'arriver en poste, à la cour, pour demander au roi, puisque les Français venaient de faire la conquête du Piémont, de lui rendre dix-sept places, dont les principales étaient Savillano, Cuneo, Fossano, Mondovi; il soutenait que les ducs de Savoie les avaient usurpées sur le marquisat de Saluces; mais il s'attendait peu à les recouvrer, et il comptait seulement que le refus du roi serait pour lui un honorable prétexte de quitter son service, et de s'attacher à celui de l'empereur (3). Contre son attente, non seulement il fut mis en possession de ces importantes forteresses, il reçut encore le commandement de la province qu'il était le plus essentiel de ne confier qu'à des mains sûres.

Ce choix si étrange amena presque immédiatement les conséquences qu'on devait en attendre. On assure que le marquis de Saluces croyait à l'astrologie judiciaire; qu'une prédiction d'un grand astrologue annonçait que la France serait conquise ou démembrée dans l'année 1536, et il avait répété plusieurs fois qu'il ne voulait pas faire le pendant du prince

(1) Guill. Du Bellay, p. 192. — *Fr. Belcarii*, L, XXI, p. 669.
(2) Gaillard, T. IV, p. 362.
(3) Guill. Du Bellay, p. 155. — *Fr. Belcarii*, L. XXI, p. 668.

Digitized by Google

de Melfi, grand seigneur napolitain, qui, par son dévouement pour la France, avait perdu sa principauté, et qui était alors réduit à vivre d'une chétive paye à l'armée d'Italie. Bientôt Saluces excita la défiance de tous les officiers qui lui étaient subordonnés, par l'irrésolution qu'il apportait dans les conseils, par les contre-ordres qu'il donnait pour suspendre les mesures de défense aussitôt qu'elles étaient adoptées, par les lenteurs de l'approvisionnement de Fossano et de Cuneo, enfin par sa correspondance avec Antonio de Leyva. Celui-ci, le 8 mai, avait passé la Sésia avec onze mille landsknechts, sept mille Italiens et deux mille Espagnols (1). Pendant ce temps, l'empereur s'avançait, par la Lunigiane, avec les restes de son armée d'Afrique; à Savigliano, il rencontra le duc de Savoie et Antonio de Leyva, et il leur annonça son intention de pénétrer en France. Son armée, encore grossie par d'autres troupes qui lui arrivaient d'Allemagne, se trouva forte enfin de vingt-quatre mille Allemands, quatorze mille Espagnols, douze mille Italiens et trois mille cavaliers de différentes armes; sous ses drapeaux se trouvaient les ducs de Savoie, de Bavière et de Brunswick; les généraux Antonio de Leyva, marquis de Guasto, Ferdinand de Gonzaga, le duc d'Albe et beaucoup d'autres capitaines illustres (2). Les opérations militaires commencèrent le 7 juin, sans déclaration de guerre, par le siége de Fossano, et, le même jour, le marquis de Saluces abandonna la garnison qu'il y avait établie, et se retira dans son château de Rével, d'où il ne tarda pas à passer auprès de l'empereur (3).

Les sires de Montpezat et de La Roche du Maine s'étaient enfermés dans Fossano avec une assez bonne garnison; mais la trahison du marquis de Saluces leur rendait une longue résistance impossible : les greniers de la place étaient vides, les poudres presque épuisées, les boulets n'étaient point du calibre des canons qui montaient les remparts; un état exact de

(1) Guill. Du Bellay, L VI, T. XIX, p. 157 et p. 224.

(2) *Muratori, Annali*, T. XIV, p. 301.

(3) Guill. Du Bellay, L. VI, T. XIX, p. 241.—*Pauli Jovii*, L. XXXV, p. 312. — *Fr. Belcarii*, L. XXI, p. 671. — *Arn. Ferronii*, L. VIII, p. 187.

toutes les munitions laissées dans la place avait été livré par Saluces à Antonio de Leyva; enfin l'eau même pouvait manquer, car, à la réserve de quelques citernes, on n'en avait d'autre que celle d'une fontaine en dehors de la porte de Coni, dont l'ennemi aurait pu aisément s'emparer. Le roi avait demandé à Montpezat de tenir au moins pendant trente jours, car ce temps lui était nécessaire pour achever en France ses préparatifs de défense; mais, malgré la bravoure des soldats et les privations auxquelles ils se résignaient joyeusement, il leur fut impossible de prolonger la défense au-delà du 24 juin, jour auquel ils capitulèrent. Cependant Turin, où commandait le sire d'Annebault, ne fut pas même attaqué (1).

Le roi, qui avait licencié son armée au moment où l'empereur s'avançait pour l'attaquer, éprouvait en effet des difficultés inattendues pour en former une nouvelle. Les gouvernements suisses s'opposaient à de nouvelles levées de soldats, soit par égard pour les alliances des cantons catholiques avec Ferdinand, roi des Romains, soit par le ressentiment des cantons protestants contre François, pour les supplices que celui-ci avait ordonnés (2). Les levées de landsknechts en Allemagne avaient été rendues plus difficiles encore. François, l'allié des Turcs, l'ordonnateur et le témoin des tourments infligés aux protestants, inspirait une telle horreur que Guillaume Du Bellay, qu'il envoya en Allemagne pour regagner la faveur populaire, trouva à peine quelqu'un qui voulût l'écouter et le cacher, tandis qu'il faisait imprimer l'apologie du roi (3). Henri d'Albret, roi de Navarre, s'était chargé de lever des Basques; mais il fallut les laisser dans leur province pour s'opposer à une invasion dont on était menacé du côté de l'Espagne. En même temps, on était instruit que le comte de Nassau et le comte de Roeux menaçaient la Picardie, et qu'une autre armée s'assemblait en Franche-Comté pour envahir la

(1) Guill. Du Bellay. L. VI, T. XIX, p. 250 et 270. — *Arn. Ferronii*, L. VIII, p. 187. — *Fr. Belcarii*, L. XXI, p. 671.

(2) J. Sleidani, L. X, f. 166, verso. — *Pauli Jovii*, L. XXXIV. p. 304.

(3) Guill. Du Bellay, L. VI, T. XIX, p. 205. — *Belcarii*, L. XXI, p. 668.

Bourgogne ou la Champagne (1) Il fallait se préparer à résister sur tous les points à la fois, et l'on osait d'autant moins dégarnir une province de tous ses légionnaires qu'on remarquait dans le peuple, accablé par le poids des impôts, un mécontentement sourd, et qu'on savait que Charles V comptait en France sur des intelligences (2).

Ainsi François, qui depuis deux ans se préparait à la guerre, qui avait refusé la paix avec la cession du Milanez pour son fils, et qui avait commencé les hostilités en Savoie, se trouvait sans armée à l'ouverture de la campagne. Il n'avait pas même assez de soldats pour défendre les passages escarpés du marquisat de Saluces, seules communications entre la Provence et le Piémont, ou la plage étroite de Nice, resserrée entre les montagnes et la mer. Ayant renoncé à fermer l'entrée de son royaume, que la nature a fortifié elle-même de ce côté, il s'établit à Lyon avec son principal ministre, Anne de Montmorency, grand-maître et maréchal de France, qu'il nomma lieutenant-général en Provence, et auquel il subordonna tous ses autres généraux. Montmorency était encore auprès du roi à Lyon le 20 juillet, et aucune mesure n'était prise jusqu'alors pour la défense de la Provence (3).

Malgré cet abandon de la frontière, les généraux de Charles V lui déconseillaient pour la plupart de pénétrer en Provence; ils lui rappelaient le sort éprouvé par l'armée de Bourbon douze ans auparavant, les difficultés des convois, l'esprit belliqueux de la noblesse française, et tous les avantages d'un peuple qui se défend sur son propre terrain. Antonio de Leyva, qui était si perclu de la goutte qu'il ne se pouvait mouvoir, se fit lever par ses pages de son fauteuil pour se mettre à genoux devant l'empereur, en le suppliant de se désister d'un dessein si pernicieux (4). Cependant on assure que secrètement il lui donnait un conseil tout contraire, et lui répétait que le sanglier ne se forçait nulle part avec plus d'avantage que dans

(1) *Belcarii*, L. XXI, p. 673.
(2) *Ibid.*, L. XXI, p. 673. — *Pauli Jovii*, L. XXXV, p. 313.
(3) Guill. Du Bellay, L. VI, p. 279 et 283.
(4) *Ibid.*, T. XIX, p. 296.

Digitized by Google

sa bauge (1). Charles-Quint, enorgueilli de sa victoire de Tunis, et se sentant engagé par les menaces mêmes qu'il avait proférées à Rome en plein consistoire, voulait amener par la guerre une crise, et se flattait de pouvoir conquérir la France entière. Son armée était la plus belle et la plus formidable qu'on eût encore vue rassemblée sous un seul chef. Il la dirigea, le 13 juillet, du Piémont vers la rivière de Gênes, et le 25 juillet, jour de Saint-Jacob, sacré pour les Espagnols et les Allemands, et le même dans lequel l'année précédente il avait pris Tunis, il passa le Var, et vint planter ses enseignes à Saint-Laurent, sur le territoire de France (2).

Au lieu de disputer le passage du Var ou celui des Alpes, Montmorency s'était arrêté au projet barbare de ruiner tellement la Provence que l'armée impériale n'y pût subsister, et qu'après l'avoir envahie elle y fût détruite par les maladies et la famine. Peut-être en effet, au point où il avait laissé venir les choses, ce système de guerre était-il le seul qu'il fût possible d'adopter. Le capitaine Bonneval, Claude de Savoie, comte de Tende, Guillaume de Furstemberg, Gianni Caraccioli, prince de Melfi, et Stefano Colonna, furent dépêchés avec des partis de cavalerie et d'infanterie pour parcourir la Provence et y faire le dégât (3). Leur commission était « d'aller sur le chemin de France rompre tous les fours et » moulins, brûler les blés et fourrages, et défoncer les vins » de tous ceux qui n'avoient fait diligence de les retirer ès » places fortes : aussi gâter les puits, jetant les blés dedans, » afin de corrompre les eaux (4). » Tout le pays qui s'étend de la mer jusqu'à la Durance, et des Alpes jusqu'au Rhône, et qui contenait plus de six cent mille habitants, devait être ruiné de manière qu'on n'y trouvât plus de quoi vivre. Les villes, telles que Grasse, Digne, Tretz, Saint-Maximin, Dra-

(1) *Pauli Jovii*, L. XXXV, p. 312.—*Belcarii*, L. XXI, p. 673.

(2) Guillaume Du Bellay, T. XIX, L. VII, p. 321. — *Fr. Belcarii*, L. XXI, p. 674. — *Arn. Ferronii*, L. VIII, p. 187. — *Pauli Jovii*, L. XXXV, p. 313. — *Ferreras Synopsis de Espana*, T. XIII, p. 222.

(3) Guill. Du Bellay, L. VII, p. 319. — *Belcarii*, L. XXI, p. 674.

(4) Guill. Du Bellay, L. VII, p. 332.

Digitized by Google

guignan, Antibes, Brignole et Toulon, devaient être ruinées comme les villages. Les bandes de trois à quatre mille hommes qui parcouraient le pays « faisoient emporter tout ce que » porter se pouvoit, au demeurant mettre le feu, et rompre » les murs de la ville par cinq ou six endroits, avec brèche » de trente ou quarante pas (1). » Dans quelques villes, au Luc, par exemple, les habitants firent résistance aux soldats chargés de tout détruire, et il fallut y envoyer des renforts (2). Dans d'autres endroits, au contraire, les seigneurs donnèrent eux-mêmes, par patriotisme, l'exemple de mettre le feu à leurs meules de blé, et de défoncer leurs tonneaux (3).

La ruine de toutes les richesses de la Provence, et la désolation de ses habitants, qui se voyaient livrés à une famine inévitable dans l'espoir douteux de nuire à leur ennemis, s'accrurent encore par l'irrésolution du gouvernement, qui n'avait arrêté dès le commencement ce qu'il voulait conserver et ce qu'il voulait détruire, mais qui prenait ses résolutions au dernier moment, à mesure qu'il voyait avancer l'armée de l'empereur. Les pauvres cultivateurs, auxquels on avait ordonné d'évacuer leurs récoltes, n'avaient pu croire qu'on abondonnerait les grandes villes aussi-bien que les petites ; c'était là qu'ils avaient cru mettre leurs biens en sûreté; mais comme rien n'avait été prévu, qu'aucune précaution n'avait été prise d'avance, on renonçait à défendre, les unes après les autres, des villes qu'en quinze jours ou trois semaines au plus on eût pu mettre en état de résister à l'ennemi, et tous les vivres qui y avaient été apportés de loin, à grands frais, étaient aussitôt détruits par les soldats. La capitale, enfin, de la Provence fut condamnée à son tour à la même dévastation. « A Aix, dit Du Bellay, fut trouvé grande quantité de vivres; » car outre la provision des habitants, plusieurs des autres » villes, qui avoient transporté les leurs, ainsi qu'il leur » avoit été commandé, les y avoient amenés, sur l'assurance

(1) Guill. Du Bellay, L. VII, p. 331.
(2) *Ibid.*, p. 378.
(3) *Ibid.*, p. 333.

Digitized by Google

» qu'ils prirent que la ville seroit tenue, alors qu'ils virent
» commencer à la fortifier. A cette cause les habitants,
» qui eussent pu, sans cette espérance, sauver leurs biens,
» et les étrangers, qui auparavant les eussent pu conduire
» ailleurs, de tant plus ennuis et mal patiemment portaient
» ce dommage de les mettre alors à perdition. Si la force
» n'y fût arrivée, à bien grand'peine en eussent été obéis le
» sieur de Bonnes et autres qui pour ce faire avoient été or-
» donnés. Chacun toutefois sauva ce qui possible lui fut en
» telle presse, et le surplus fut brûlé ou jeté par les rues;
» les vins défoncés aux caves, les moulins démolis, les pier-
» res de meules et moulages rompues et brisées, les fers des
» moulins emportés, et tous ceux que l'on put trouver au
» pays qui s'entendoient à faire moulins, envoyés en notre
» camp, sous couleur qu'ils y seroient employés, mais, à la
» vérité, de peur que l'ennemi s'aidât d'eux à refaire leurs
» moulins. Là eussiez vu un spectacle piteux et lamentable,
» pour la soudaineté d'un tel abandonnement de pays, dé-
» gement et désolation de ville. Si est-ce toutefois, encore
» que le dégât fût grand, que la ville n'en demeura si entiè-
» rement dégarnie de vivres, comme elle fût demeurée, si
» les choses eussent été faites à loisir (1). »

En effet, l'ordre donné par Montmorency ruina pour longtemps la Provence; il détruisit la plus grande partie de sa richesse mobilière, de ses usines et de ses maisons; il laissa périr de misère un nombre infini d'habitants, qui, avec leurs femmes et leurs enfants, avaient été chercher un refuge dans les bois, où ils ne trouvaient rien pour se nourrir, ou qui avaient été entraînés au camp français avec promesse d'un travail qu'on ne leur donnait pas; mais toute sa rigueur n'avait pu faire que des vivres accumulés pour nourrir six cent mille âmes pendant une année, ne fussent pas suffisants pour en nourrir cinquante mille pendant deux mois. Toute l'industrie des habitants avait été employée à faire des cachettes pour dérober leurs vivres aux soldats du roi, et ces cachettes furent

(1) Guill. Du Bellay, L. VII, p. 389.

Digitized by Google

bientôt découvertes par les Impériaux. « Dans chaque ha-
» meau, dit Jovius, dans chaque cabane de paysan, on décou-
» vroit, outre le blé, tant de légumes, de figues sèches, d'a-
» mandes, de fromages, de chairs salées, qu'au défaut de
» froment, une armée plus nombreuse encore que celle de
» l'empereur auroit pu s'en nourrir pendant plusieurs jours :
» en effet, l'été étoit avancé, et cette terre, admirablement
» plantée de vergers, offroit de toutes parts ses fruits avec
» abondance (1). »

Après avoir passé huit jours environ à Saint-Laurent sur le Var, pour réunir les différentes divisions de son armée, Charles-Quint s'était avancé dans la Provence. Comme il traversait les bois auprès de Fréjus, le feu y fut mis, ou par les paysans qui s'y étaient cachés, ou par les valets des soldats, et il consuma une grande partie des équipages de l'armée (2). Celle-ci ne rencontrait cependant nulle part de résistance; elle n'avait pas eu l'occasion de donner un coup de lance, si ce n'est à Tourbes, village entre Brignoles et Saint-Maximin, où les sieurs de Montéjan et de Boisy, qui n'avaient guère que cent soixante chevaux, et deux fois autant de fantassins, se laissèrent surprendre. Ils avaient obtenu avec beaucoup de peine, de Montmorency, la permission d'aller à la recherche des aventures, dans l'espoir d'enlever quelque détachement de l'ennemi; ce furent eux au contraire qui furent enveloppés et faits prisonniers après un combat acharné (3).

Pendant la marche de l'armée impériale, les vivres qu'elle avait trouvés dans les cachettes des paysans avaient suffi à sa subsistance. En même temps la flotte impériale, commandée par André Doria, était maîtresse de la mer; elle s'était emparée du port de Toulon, et elle y apportait tout le blé et le biscuit dont les troupes pouvaient avoir besoin. Doria avait annoncé qu'il croyait pouvoir faire entrer des galères dans le lit du Rhône, et qu'une fois maître des deux rives de ce fleuve,

(1) *Pauli Jovii Histor.*, L. XXXV, p. 315.
(2) *Ibid.*, p. 314.
(3) Guill. Du Bellay, L. VII, T. XIX, p. 393. — *Pauli Jovii*, L. XXXV, p. 314. — *Arn. Ferronii*, L. VIII, p. 188. — *Fr. Belcarii*, L. XXI, p. 675.

Digitized by Google

non seulement il lui serait facile de faire passer des blés de Languedoc en Provence, mais qu'il ouvrirait à l'empereur une communication avec les provinces plus rapprochées de l'Espagne (1). Mais lorsque l'empereur fut parvenu à Aix, où il entra sans éprouver aucune résistance, il commença de ressentir les privations sur lesquelles Montmorency avait compté pour ruiner son armée. Les Français n'avaient entrepris de défendre, sur toute la côte de Provence, que les villes de Marseille et d'Arles. Barbezieux occupait la première avec trois cent cinquante lances et cinq à six mille hommes de pied; Chandenier, lieutenant de Montmorency en Languedoc, devait se jeter dans la seconde, dès que l'ennemi s'en approcherait (2).

C'était donc de Toulon que les Impériaux devaient tirer leurs vivres, et la distance était assez grande pour exposer leurs convois à de fréquents retards; d'autant plus que les paysans affamés, réduits au désespoir, et réfugiés dans les bois, se jetaient sur ces convois dès qu'ils entrevoyaient quelque chance pour s'en emparer. Bientôt l'armée commença à manquer de pain. On trouvait bien encore une quantité suffisante de blé, mais les moulins et les fours étaient détruits; on ne réussissait point à convertir le grain en farine, et les soldats, les Allemands surtout, se jetaient avec avidité sur les fruits, les figues, les raisins mal mûrs, dont les campagnes leur offraient une grande abondance. Bientôt cette nourriture causa des dyssenteries qui devinrent contagieuses; et plus du quart de l'armée fut en peu de jours hors de service (3).

Charles prétendait faire revivre les droits de l'empire sur les royaumes d'Arles et de Provence, aussi avait-il compté prendre possession d'Aix, comme de la capitale de ces royaumes. Mais l'archevêque et tout le clergé, le parlement, la chambre des comptes et tous les gentilshommes de la province en étaient partis. Il les fit sommer de revenir, et comme aucun d'eux

(1) Guillaume Du Bellay, L. VII, T. XX, p. 21. — *Pauli Jovii*, L. XXXV, p. 315.

(2) Guill. Du Bellay, T. XIX, p. 374 et 393.

(3) *Pauli Jovii Histor*, L. XXXV, p. 317. — *Belcarii*, L. XXI, p. 679.

Digitized by Google

n'obéit, il abandonna leurs biens au pillage. Il fallut enfin renoncer à une inauguration à laquelle les représentants du pays n'auraient pas assisté. Le 13 septembre seulement, après son départ, il donna l'ordre de brûler le Palais de Justice; on assure que ce fut à la sollicitation du duc de Savoie, qui suivait le camp impérial, et qui demandait vengeance des dommages que les Français lui avaient fait éprouver en Piémont (1).

Les moulins du village d'Auriol, à moitié chemin entre Aix et Marseille, n'avaient pu être détruits avant que les Impériaux s'en emparassent. Ils fournissaient seuls des farines à la maison de Charles, et à l'infanterie espagnole, car celle-ci avait trouvé des blés en grande abondance, et n'éprouvait de difficultés que pour les moudre. Blaise de Montluc entreprit d'arriver, le 15 août, à Auriol, au travers des montagnes, avec environ cent vingt hommes qu'il avait choisis comme les plus braves et les plus dispos sur toute la garnison de Marseille: il fit occuper par une partie de sa troupe la porte de la bourgade, tandis qu'avec l'autre il détruisait les moulins, et il accomplit son œuvre avec tant de diligence que, quoique entouré d'ennemis fort supérieurs en nombre, il leur déroba sa marche à son retour, comme il avait fait en venant, et il rentra dans Marseille sans avoir presque perdu de soldats (2). Le même jour, l'empereur ayant fait une forte reconnaissance jusqu'aux portes de Marseille, annonça qu'il allait assiéger cette ville. En même temps le marquis de Guasto avait reconnu également celle d'Arles. Il semble que Charles comptait sur quelques traîtres qui lui avaient promis de lui livrer Marseille, et que c'est à leurs négociations qu'on doit attribuer l'hésitation et la lenteur qu'on peut lui imputer. Cependant le 25 août, un convoi considérable qui lui arrivait de Toulon, attaqué par les paysans embusqués, fut pillé, et toutes les bêtes de somme furent tuées (3). D'autre part,

(1) Bouche, Hist. de Provence, T. II, L. X, p. 584. — Nostradamus, Hist. de Provence, P. VII, p. 765.

(2) Mémoires de Blaise de Montluc, T. XXII, p. 93.

(3) Bouche, Hist. de Provence, T. II, L. X, p. 589.

André Doria lui fit dire qu'il était nécessaire que sa flotte se portât en diligence devant Gênes, car une armée italienne levée avec l'argent de la France, et conduite par le comte Guido Rangone, était entrée en Ligurie et s'efforçait d'y soulever le parti français (1). Pour surcroît de malheur, le capitaine en qui Charles avait le plus de confiance, Antonio de Leyva, mourut le 10 septembre, de l'épidémie qui ravageait son armée, et en mourant il supplia son maître de se désister d'une entreprise dans laquelle il ne pouvait plus attendre de succès (2).

Pendant tout ce temps, l'armée française se rassemblait à Avignon, mais elle y demeurait à peu près immobile. Le grand-maître, Anne de Montmorency, avait laissé le roi, le 20 juillet, à Lyon; il était entré dans Avignon, dont La Vieilleville s'était emparé par surprise, en se rendant maître de la personne du vice-légat, qu'il avait renversé sous ses pieds dans une conférence amicale qu'il lui avait demandée sous la foi de sa parole (3). Montmorency avait fait choix, pour y tracer un camp retranché, d'un emplacement un peu au midi de cette ville, au confluent de la Durance avec le Rhône (4). C'est là que le roi lui faisait passer de Lyon toutes les troupes étrangères qu'il réussissait à lever : Montmorency semblait ne mettre aucune confiance dans les légions françaises formées deux ans auparavant; il disait lui-même : « Notre principale force, s'il faut venir au combat à la main, » gît aussi bien que la sienne (celle de l'empereur) en gens » de langue tudesque (5). » En effet, malgré les ordres des magistrats des cantons suisses, les embaucheurs français avaient réussi à en tirer seize mille hommes qui étaient sortis à la dérobée de leur pays, et le duc Ulrich de Wurtemberg avait, de la même manière, attiré du reste de l'Allemagne.

(1) *Pauli Jovii Hist.*, L. XXXV, p. 318.

(2) Bouche, Hist. de Provence, L. X, p. 589. — *Pauli Jovii*, L. XXXV, p. 320.

(3) Mém. de La Vieilleville, T. XXVIII, c. 14 et 15, p. 159.

(4) Guill. Du Bellay, T. XIX, L. VIII, p. 411.

(5) Du Bellay, T. XIX, p. 364.

Digitized by Google

dans son duché, huit mille landsknechts, qu'il avait amenés en France. Mais, quoique ces forces commençassent à devenir imposantes, Montmorency persistait dans sa détermination de ne point combattre, de laisser la famine et la maladie faire seules la guerre à l'empereur. Il fortifiait son camp avec soin et le pourvoyait abondamment de vivres à l'aide de la navigation du Rhône; il y maintenait une excellente police, et il répétait à ceux qui lui parlaient de la détresse de l'armée impériale, qu'il fallait faire un pont d'or à l'ennemi qui fuit. Beaucaire assure que ce général, se défiant de son talent militaire, ne voulut pas laisser gagner à d'autres des palmes qu'il se sentait lui-même incapable de cueillir (1).

Charles ne pouvait compter sur cette longanimité, qui ne lui paraissait pas dans le caractère national : la mortalité était devenue effrayante dans son camp; on portait de vingt à vingt-cinq mille le nombre des hommes hors de service. Il apprenait qu'il arrivait sans cesse au roi de nouvelles bandes ou de landsknechts ou de Suisses (2). Bientôt il sut que le jeune prince qui depuis fut Henri II avait obtenu de son père la permission de venir au camp, dans l'espérance d'une bataille, et qu'il pressait de tout son crédit Montmorency d'attaquer les Impériaux (3). Enfin il apprit que le roi lui-même, qui rassemblait une armée de réserve à Valence, avait quitté cette ville pour Avignon, probablement avec l'intention de venir enfin lui porter les derniers coups : ces avis venaient de lui parvenir, quand il reçut les conseils d'Antonio de Leyva mourant (4). Il ne voulut pas attendre davantage. Le lundi 11 septembre, il repartit d'Aix : il suivit la même route de Tretz, Saint-Maximin et Brignolles, qu'il avait prise à son entrée en France, et le 25 septembre il repassa le Var, à Saint-Laurent, avec son armée découragée et réduite de moitié, précisément deux mois après le jour où il l'avait passé pour entrer en Pro-

(1) *Fr. Belcarii*, L. XXI, p. 681. — Guill. Du Bellay, T. XX, p. 5.
(2) Guill. Du Bellay, T. XX, L. VII, p. 6.
(3) *Ibid.*, p. 61.
(4) Martin Du Bellay, T. XX, L. VIII, p. 87.

Digitized by Google

vence (1). Comme ses troupes défilaient au pied d'une tour du village du Muy, qu'on croyait déserte, de malheureux paysans provençaux qui s'y étaient retirés firent feu tous en même temps sur un capitaine, que, d'après son brillant équipage, ils jugèrent être l'empereur. C'était Garcilasso de la Vega, le plus harmonieux des poëtes espagnols, et le restaurateur de la poésie lyrique en Espagne. Il fut mortellement blessé, et transporté à Nice, où il mourut peu de semaines après. La tour fut prise cependant, et, d'après les ordres de l'empereur, tous ses défenseurs furent pendus (2).

Durant cette retraite, les Impériaux s'étonnaient de n'être pas attaqués par l'armée française : il aurait été facile de leur enlever tous leurs bagages, peut-être de détruire absolument leur armée ; Montmorency ne voulut jamais consentir à en courir la chance. Charles-Quint, arrivé à Nice sans être suivi par l'ennemi, dirigea de là son armée vers le Piémont, et s'embarqua lui-même pour Gênes ; c'est là qu'il prononça, le 3 novembre, sur les prétentions opposées des princes ses alliés à la succession de Montferrat. Le marquis de Saluces croyait y avoir acquis des droits par la trahison dont il venait de se rendre coupable, et le duc de Savoie par la perte de tous ses États pour la cause impériale. Charles V consulta la justice plutôt que de telles considérations, et se décida en faveur de Frédéric de Gonzaga, marquis de Mantoue. Il nomma le marquis de Guasto capitaine général du Milanez pour remplacer Antonio de Leyva, et, le 15 novembre, il fit voile pour l'Espagne sur les galères d'André Doria (3).

Pendant que Charles V faisait la guerre en Provence, les hostilités avaient été continuées en Italie : Annebault et de Burie commandaient à Turin, et Jean-Jacques de Médicis,

(1) Martin Du Bellay, T. XX, L. VIII, p. 90. — Bouche, Hist. de Provence, L. X, p. 589. — Ferreras, T. XIII, p. 226.

(2) *Pauli Jovii Histor.*, L. XXXV, p. 521. — *Bouterweck geschichte der Span. Poesie*, T. III, p. 177. — Bouche, L. X, p. 582. — Guill. Du Bellay, T. XX, p. 16. — *Belcarii*, L. XXI, p. 679.

(3) *Muratori, Annali d'Italia*, T. XIV, p. 504. — *Robertson's Charles V*, B. VI, p. 140.

Digitized by Google

marquis de Marignan, avait eu commission de les resserrer dans cette place, avec un détachement de l'armée impériale : cependant les Français, loin de s'y tenir enfermés, poussaient leurs expéditions jusqu'à huit ou dix milles de distance, et enlevaient successivement les magasins des Impériaux (1). En même temps le comte Guido Rangone avait levé à la Mirandole une armée tout italienne, de onze mille fantassins et huit cents chevaux, avec l'argent qui lui avait été transmis de France. La Mirandole et Concordia étaient deux très forts châteaux situés au nord de Modène, qui, pendant plusieurs siècles, avaient appartenu à la famille des Pichi, illustrée à la fin du siècle précédent par Jean Pic de la Mirandole, l'homme le plus savant de l'Italie. Un petit-neveu de celui-ci, Galeotto II, s'était emparé, le 15 octobre 1533, de la Mirandole; il avait tué son oncle et son cousin aux pieds du crucifix, enfermé tous ses autres parents dans d'horribles cachots, et invoqué la protection de la France, que François Ier n'hésita pas à lui accorder. Dès lors la Mirandole et Concordia étaient demeurées deux places d'armes françaises, où les Italiens qui cherchaient du service venaient s'enrôler (2). Rangone partit le 20 août de ce petit État, avec l'armée qu'il y avait rassemblée; il passa sous les murs de Parme et de Plaisance; le 28 août, il entra dans les faubourgs de Tortone, et le 30 il arriva sous les murs de Gênes, dans la vallée de Bisagnio. Il tenta de surprendre de nuit cette ville par escalade; mais n'ayant pu y réussir, il traversa de nouveau les Apennins, et le 5 septembre il arriva devant Turin. A son approche, les généraux impériaux s'écartèrent de cette ville, qu'ils avaient voulu assiéger (3).

Dans le même temps, la France avait été attaquée du côté de la Picardie par le comte de Nassau, qui commandait dans les Pays-Bas. Après s'être emparé de Bray-sur-Somme, il s'était approché de Guise. Le duc de Vendôme n'ayant pas cru pouvoir défendre la ville, avait ordonné à la garnison de

(1) Guill. Du Bellay, T. XIX, L. VII, p. 432.

(2) *Muratori, Annali d'Italia,* T. XIV, p. 283.

(3) Guill. Du Bellay, T. XIX, L. VII, p. 430, et Martin Du Bellay, T. XX, L. VIII, p. 127-139. — *Pauli Jovii,* L. XXXV, p. 318.

se retirer dans le château; mais celle-ci, avant d'avoir achevé ses préparatifs de défense, fut attaquée brusquement; en sorte qu'elle se soumit à une capitulation honteuse (1). Nassau s'avança ensuite vers Péronne, dont il entreprit le siége le 12 août. Son armée comptait seulement mille chevaux et neuf enseignes de gens de pied, ou un peu plus de quatre mille hommes (2); mais bientôt il reçut des renforts considérables. Le maréchal de Fleuranges s'était enfermé dans la ville avec cent cinquante lances et deux mille fantassins : l'enceinte des murailles était mauvaise, l'approvisionnement de vivres insuffisant, et celui de poudre presque épuisé. L'artillerie du comte de Nassau ouvrit bientôt de larges brèches aux murailles; en même temps il fit pousser la mine sous la vieille tour de Péronne, célèbre par la captivité de Charles-le-Simple et par celle de Louis XI; elle fut plus qu'à moitié renversée par une explosion, et le comte de Dammartin, qui partageait avec Fleuranges les soins de la défense, fut enseveli sous ses ruines. Le courage des assiégés ne se démentit point cependant; le duc de Guise parvint à faire entrer dans la ville quatre cents arquebusiers, dont chacun portait au cou un sac contenant dix livres de poudre: Nassau s'aperçut bientôt que les feux de ses adversaires s'étaient ranimés, et le lundi matin 11 septembre, le jour même où Charles-Quint commençait sa retraite, son lieutenant en Picardie retira ses canons de leurs batteries, et leva le siége de Péronne (3).

Ainsi se terminait d'une manière avantageuse pour la France une campagne commencée sous les auspices les plus défavorables. Encore que le roi se fût trouvé sans armée au moment où il était attaqué de tous les côtés par les forces les plus formidables que son rival eût jamais rassemblées contre lui, il les avait toutes également repoussées, et l'armée

(1) Guill. Du Bellay, T. XIX, L. VII, p. 417.
(2) Mart. Du Bellay, T. XX, L. VIII, p. 97.
(3) *Ibid.*, T. XX, L. VIII, p. 93-114. — *Fr. Belcarii*, L. XXI, p. 682. — *Arnoldi Ferronii*, L. VIII, p. 191. — *Pauli Jovii*, L. XXXV, p. 322.

principale de l'empereur était tellement désorganisée, qu'on ne pouvait en attendre des efforts bien vigoureux l'année suivante. Mais la même époque avait été marquée pour le roi par une amère douleur. François Ier avait trois fils, dont l'aîné, nommé François comme lui, était alors âgé de dix-huit ans. C'était celui dont on avait conçu les plus hautes espérances. Il s'était attaché avec zèle à l'étude, et ses connaissances étaient déjà étendues (1). Malheureusement il fut détourné de ses progrès par la galanterie. Ses amours pour la demoiselle de l'Estrange, cousine germaine de Brantôme, avaient attiré l'attention; et l'on voyait sa santé décliner, affaiblie par l'excès des plaisirs. Lorsque, pendant la campagne de Provence, le roi descendit le Rhône, de Lyon à Valence, pour se rapprocher de Montmorency, il s'arrêta à Tournon. Là le jeune prince s'engagea dans une partie de paume, à l'ardeur du soleil, dans un des jours les plus chauds de l'été; il s'y échauffa excessivement, et se fit donner de l'eau glacée; cette boisson lui causa immédiatement une fluxion de poitrine. Il dut s'arrêter à Tournon, tandis que son père continuait son voyage, et il mourut le quatrième jour; c'était le 10 août. Les circonstances de cette mort l'expliquaient fort naturellement. Mais dans l'état de danger où se trouvait la France, les esprits étaient disposés au soupçon et à la haine, et François, plus qu'un autre, ne savait pas se soumettre à sa destinée; tout malheur lui inspirait le désir de se venger. Il accusa l'empereur; il soupçonna celui-ci d'avoir voulu faire périr à la fois ses trois fils et lui-même, et croyant à un empoisonnement, il chercha un empoisonneur : ses soupçons se portèrent sur le comte Sébastien Montécuculi de Ferrara, échanson de son fils et celui qui lui avait présenté le vase d'eau fraîche. Ce malheureux, qui était d'une constitution faible et nerveuse (2), fut aussitôt arrêté, conduit à Lyon, et soumis à la torture. On prétendit avoir trouvé,

(1) *Pauli Jovii Histor.*, Lib. XXXI, p. 225. — Brantôme, Éloges, T. II, p. 259.

(2) *Alessandro Sardi*, contemporain, cité par *Muratori*, *Annali*, p. 303.

Digitized by Google

parmi ses effets, un livre sur la nature des poisons, on poussa les tourments qu'on lui infligeait jusqu'au point où, ne pouvant plus les supporter, il avoua tout ce qu'on lui suggérait. Il confessa qu'il avait été gagné par Antonio de Leyva, par Ferdinand de Gonzaga, par des suggestions indirectes de l'empereur lui-même, pour empoisonner François Ier et ses trois fils. Un arrêt atroce du grand conseil, rendu à Lyon le 7 octobre 1536, le condamna à être écartelé. Le roi voulut repaître ses yeux de ce supplice; il y assista avec les princes du sang, les prélats, les ambassadeurs étrangers et tous les seigneurs qui se trouvaient alors à Lyon. Dans des lettres qu'il adressa aux princes protestants de l'Allemagne, il accusa expressément les deux généraux impériaux d'être les auteurs de ce crime. Cependant, soit qu'il fût ébranlé par l'indignation avec laquelle l'empereur et Ferdinand de Gonzaga repoussèrent un tel soupçon, soit que sa colère étant apaisée, il jugeât plus sainement des vraisemblances, il cessa bientôt de croire à ce complot, car il fit supprimer du procès toutes les charges qui concernaient les lieutenants impériaux. Dans les procédures qu'il fit instruire peu après contre Charles-Quint, comme s'étant rendu coupable de félonie, il ne mentionna point cette tentative d'empoisonnement parmi les délits dont il le chargeait; et bientôt après, lorsqu'une trève fut conclue entre eux, et que Charles-Quint vint en France, il lui offrit ses deux autres fils comme otages (1).

Après la retraite de l'empereur, le roi alla visiter Arles et Marseille; il confirma les priviléges de ces deux villes; mais il ne voulut pas se rendre à Aix, pour ne pas voir de ses propres yeux la désolation de cette ville; par la même raison il repartit pour Lyon, puis pour Amboise, Blois et Paris, avant l'assemblée des états de Provence, qui furent convoqués à Marseille, pour le mois de février 1537. Dans ces états il fut unanimement résolu « que très humbles remontrances se-

(1) Guill. Du Bellay, T. XIX, L. VII, p. 420-428. — Martin Du Bellay, T. XX, L. VIII, p. 140; et observations, T. XX, p. 450.—*Pauli Jovii*, L. XXXV, p. 317. — *Fr. Belcarii*, L. XXI, p. 677. — *Arn. Ferronii*, L. VIII, p. 189. — *Jo. Sleidani*, L. X, f. 167, verso. — Gaillard, T. IV, p. 443-464.

Digitized by Google

» roient faites à sa majesté qu'il lui plût de vouloir soulager » la province de partie de ses charges, pour lui donner loisir » de respirer et de recouvrer un peu de forces. » Le roi, qui avait sacrifié cette province pour le salut de toute la France, répondit : « Combien que notre vouloir et intention soit avoir » égard aux ruines et pertes que vous avez souffertes, » et vous soulager au paiement des tailles, et à tous au- » tres endroits qui nous seront possibles, toutefois, au moyen » des grands et urgents affaires que nous avons pour la dé- » fense de notre royaume, il n'est possible pour cette heure » satisfaire à notredit vouloir. » En sorte que toutes les taxes continuèrent à être perçues avec la même rigueur dans cette province que l'armée française avait dévastée au lieu de la défendre (1). Seulement le roi accorda quelque argent pour rebâtir le palais de justice à Aix.

Comme François retournait à Paris, il rencontra à Saint-Saphorin le jeune roi d'Écosse Jacques V, qui venait auprès de lui pour lui demander sa fille en mariage. On annonça aussitôt à la cour, que ce prince, alors âgé de vingt-quatre ans, ayant appris les dangers que courait la France, enflammé d'une ardeur chevaleresque, était accouru pour les partager, et qu'il avait laissé dans les ports de son royaume une armée de seize mille hommes, toute prête à voler au secours de François Ier. Cette fable a été conservée par les historiens français. (2) Ceux d'Écosse expliquent d'une manière moins romanesque un voyage qui eut de graves conséquences. Quand Jacques V parvint à sa majorité, comme il eut à lutter, dans un pays divisé par des factions, contre la famille puissante des Hamilton, qui comptait recueillir la couronne s'il mourait sans enfants, il prit à tâche d'humilier la noblesse à l'aide du clergé, et de supprimer le levain de la réformation, qui commençait à se répandre.

Nonobstant cette situation orageuse, il paraissait appelé à exercer la plus grande influence sur l'Angleterre. Les mêmes

(1) Bouche, Hist. de Provence, L. X, p. 590, 591.
(2) Martin Du Bellay, L. VIII, p. 143. — *Belcarii*, L. XXI, p. 283.

tempêtes menaçaient ce royaume ; Henri VIII, malgré son despotisme, était mal affermi sur son trône. Il n'avait consulté que ses seuls caprices, il avait mécontenté tous les partis ; il persécutait les protestants comme les catholiques, parce qu'il jugeait hérétiques tous ceux qui s'éloignaient de son opinion particulière. Après avoir troublé l'Église et l'Europe pour se divorcer d'avec Catherine d'Aragon et épouser Anne Boleyn, il n'eut pas plus tôt obtenu l'objet de ses désirs qu'il s'en dégoûta. Sa première femme Catherine était morte le 8 janvier 1536, et déjà il ne voulait plus de la seconde. Ayant accusé Anne Boleyn d'adultère, il lui fit trancher la tête le 19 mai, et le 20 mai il épousa Jeanne Seymour, une de ses dames d'honneur, dont il était devenu amoureux ; il fit en même temps déclarer bâtardes par le parlement les deux filles qu'il avait eues de ses deux premières femmes (1).

François Ier, Charles V et Henri VIII paraissaient sentir également que l'alliance qu'ils feraient contracter à Jacques V, et la femme qu'ils lui feraient épouser, décideraient des révolutions de l'Angleterre. Jacques commandait à une nation vaillante toujours désireuse d'attaquer ses opulents voisins du sud, dans l'espoir de s'enrichir. D'après l'équilibre des partis en Angleterre, on jugeait que celui auquel l'Écosse s'attacherait devrait triompher. Depuis la mort de Catherine, Charles V avait fait des avances à Henri VIII ; aucun obstacle ne s'opposait plus, *disait-il*, au retour de leur ancienne amitié, et il s'empresserait d'en renouer les liens. Toutefois, si ces avances n'étaient pas acceptées, Charles se réservait les moyens de se faire craindre par Henri, et il offrait à Jacques le choix entre trois de ses nièces, dont l'une était cette même Marie, fille de Catherine d'Aragon, que son père avait fait déclarer bâtarde, mais à laquelle Charles V promettait de faire obtenir la couronne d'Angleterre. De son côté, Henri VIII offrait aussi cette Marie sa fille en mariage à Jacques V, mais comme gage d'une alliance avec lui, non avec l'empereur. Il y attachait la condition que Jacques se

(1) Rapin Thoyras. T. VI. L. XV, p. 370, 376-384. — *Mackintosh*, T. II, c. 7, p. 190.

Digitized by Google

déclarerait comme lui chef de l'Église, et s'emparerait des biens ecclésiastiques; pour prix de cette adhésion à son système, il promettait de lui inféoder le duché d'York, et de lui laisser des chances éventuelles à la couronne (1). La France enfin, qui s'apercevait qu'elle n'avait plus le même crédit sur Henri VIII, et qui était instruite des avances faites par l'empereur à ce monarque, voulait se trouver en mesure de lui inspirer au besoin de la crainte, et renouer pour cela ses liens antiques et héréditaires avec l'Écosse. François Ier offrit en conséquence à Jacques V Marie de Bourbon, fille du duc de Vendôme.

Le roi d'Écosse, qui accordait aux évêques toute sa confiance, ne voulait pas du mariage proposé par le roi d'Angleterre, par aversion pour le schisme de Henri VIII. Jacques, fatigué des intrigues de sa cour, se défiant des Hamilton, qui voulaient l'empêcher de se marier, et entraîné par son goût pour les aventures, partit tout à coup de Leith, le 26 juillet 1536, presque sans suite, sans annoncer ses projets à personne, et résolu à choisir lui-même son épouse. Une tempête violente l'ayant accueilli sur mer, le força de revenir en Écosse; il en repartit de la même manière le 1er septembre, et le 10 il aborda à Dieppe. Il alla voir aussitôt à Vendôme, sans se faire connaître, la princesse qui lui avait été offerte : elle ne lui plut pas; et avant de voir aussi celles que lui offrait l'empereur, il vint à la rencontre de François Ier, qui revenait d'Avignon, et lui demanda sa fille aînée, Madeleine, alors âgée de dix-sept ans. Cette princesse était atteinte d'une maladie de poitrine, qui semblait la rendre plus intéressante encore aux yeux de Jacques. Buchanan assure qu'ils s'aimaient avant de se voir, et que leurs yeux confirmèrent bientôt un attachement déjà formé par des messages mutuels; en sorte que François fut obligé de céder aux vœux de l'un et de l'autre. Leur mariage fut célébré le 1er janvier 1537 (2), non sans exciter le

(1) *Buchanani Rerum Scoticar*, L. XIV, p. 468. — *Robertson's History of Scotland*, B. I, p. 43.

(2) Le contrat signé à Blois, le 26 novembre 1536. Traités de Paix, T. II, p. 205.

ressentiment et la défiance du roi d'Angleterre. Les deux époux, après avoir passé quelque temps en France dans les fêtes, repartirent pour l'Écosse, accompagnés par une flotte française. Ils y abordèrent le 28 mai; mais la maladie de Madeleine fit des progrès rapides dans ce climat inconstant, et elle expira le 7 juillet. La douleur et les regrets de la cour et du peuple furent extrêmes; le clergé ne les partagea pas, il redoutait dans la princesse française une élève de la reine de Navarre, trop indulgente pour les protestants: il pressa Jacques V de se remarier au plus tôt, et le roi montra plus d'empressement à lui complaire qu'on ne l'avait attendu. « *Il en-* » voya, dit Buchanan, le cardinal David Beatoun et Robert » Maxwell comme ambassadeurs en France, pour y demander » Marie de Guise, veuve du duc de Longueville; car, pré- » voyant déjà la mort de sa femme, il avoit d'avance jeté les » yeux sur elle pour la remplacer (1). » Toutefois Marie de Guise n'arriva en Écosse que le 14 juin 1538; elle fut immédiatement mariée au jeune roi (2).

Pendant toute la campagne de Provence, Jean Guidiccione, évêque de Fossombrone, et François Guicciardini l'historien, qui se trouvaient au camp de l'empereur comme légats du pape, n'avaient cessé de correspondre avec le cardinal Trivulzio, légat auprès du roi, et avec le grand-maître Montmorency, pour s'efforcer de rétablir la paix. Paul III avait repoussé toutes les avances de l'empereur, qui avait voulu l'engager à s'allier avec lui (3). Il avait déclaré que, comme père commun des fidèles, son devoir était de s'abstenir d'entrer dans ces débats, afin d'être toujours prêt à remplir l'office de médiateur. Les bases sur lesquelles il cherchait à rétablir la paix étaient les mêmes que celles qui avaient été discutées à Rome; il s'agissait toujours de faire accorder par l'empereur au duc d'Angoulême l'investiture du duché de Milan, et de faire restituer par la France au duc de Savoie tous ses États envahis.

(1) *Buchanani Hist. rer. Scoticar*, L. XIV, p. 470-471.
(2) *Ibid.*, p. 472.
(3) Guillaume Du Bellay, T. XX, L. VII, p. 11. — *Belcarii*, L. XXI, p. 678.

Digitized by Google

Malgré l'animosité des deux monarques, les négociateurs avaient paru plusieurs fois bien près de s'entendre, mais les événements de la guerre relevaient ou rabaissaient tour à tour les prétentions de l'un et de l'autre (1). Paul III avait donné en même temps une autre preuve de son esprit conciliant, en faisant, pour la paix de l'Église, ce que son prédécesseur avait toujours refusé. Par sa bulle du 12 juin 1536, il avait convoqué un concile œcuménique à Mantoue. Les prélats de toute la chrétienté devaient s'y assembler le 27 mai de l'année suivante (2). Mais ses efforts pour remettre la paix dans l'Église avaient eu moins de succès encore que ceux qui avaient pour objet de concilier les deux puissances belligérantes. Les protestants avaient déclaré que, comme les prélats catholiques étaient seuls appelés à siéger au concile, ils ne les reconnaissaient pas pour juges, et ne leur soumettraient pas leur cause; le roi de France avait répondu que l'Italie n'était point un pays neutre où ses sujets pussent se rendre avec sûreté; le roi d'Angleterre, qu'il ne reconnaissait point au pape le droit de convoquer l'Église universelle; le duc de Mantoue lui-même enfin avait résisté, en disant qu'il ne pouvait recevoir une si grande multitude d'hommes dans ses États sans une garnison suffisante pour maintenir en même temps leur sécurité et sa souveraineté; qu'il n'était pas assez riche pour la payer, qu'il ne voulait cependant la laisser commander à personne qu'à lui-même; qu'il n'entendait pas non plus permettre qu'aucun de ceux qui résideraient dans ses États, même les plus hauts prélats, pût se soustraire à la juridiction de ses tribunaux. Le pape, rebuté par toutes ces difficultés, retira la bulle qu'il avait publiée (3).

Le mauvais succès des négociations pour la paix de l'Église, et les désastres de l'armée impériale, inspirèrent à François l'envie d'humilier son rival, en le citant à comparaître devant ses tribunaux. Le 15 janvier 1537, le roi se rendit à dix

(1) *Lettere de' Principi*, T. III, fol. 37 à 50.
(2) *Frà Paolo, Storia del Concilio di Trento*, L. I, p. 81.
(3) *Frà Paolo*, L. I, p. 85.

heures au parlement, pour y tenir son lit de justice. Il avait à sa suite le roi d'Écosse, le roi de Navarre, le dauphin et un grand nombre de princes et de seigneurs. Le premier huissier, se présentant alors pour appeler les causes, commença ainsi : « Plaise au roi notre souverain seigneur donner audience à » son procureur général, demandeur, en matière de com- » mise et réversion de fief, contre Charles d'Autriche, déten- » teur des comtés de Flandre et d'Artois, et d'autres terres » et seigneuries, défendeur en dite matière. » Jacques Cappel, premier avocat du roi, se jeta alors à genoux, et commença un plaidoyer qu'il nous apprend lui-même que le chancelier lui avait donné l'ordre, peu de jours auparavant, de préparer contre l'empereur (1). Il cherchait à y établir que ce monarque était toujours vassal de la couronne pour ces deux provinces, qui, avant le traité de Madrid, faisaient indubitablement partie de la monarchie; qu'il s'était rendu coupable de félonie, en faisant la guerre à son seigneur; que, par un juste châtiment, les terres qu'il tenait de la couronne devaient être confisquées sur lui. Lorsqu'il eut fini, le chancelier recueillit les voix, commençant par les trois rois, le dauphin, les princes et les seigneurs, et arrivant enfin aux conseillers au parlement, après quoi il prononça que Charles serait cité à répondre par un seul édit péremptoire, et que, par provision, tous ses vassaux et sujets, dans les terres anciennement dépendantes de la couronne, seraient déliés de leur serment de fidélité, et obligés désormais à n'obéir qu'au roi seul (2). Peut-être François, par cette séance d'apparat, crut-il avoir obtenu un triomphe sur son rival : on ne voit pas cependant qu'elle pût avoir d'autre effet que de décréditer la justice dans ses propres tribunaux, et de montrer que les juges qui prononçaient à genoux sous ses yeux ce qu'il leur suggérait, sans ordonner d'instruction, sans permettre de défense, ne se croyaient pas tenus, même dans les occasions les plus graves, aux lois de la jus-

(1) Mémoires de Ribier, T. I, p. 3.
(2) *Ibid.*, p. 14. — Mart. Du Bellay, T. XX, L. VIII, p. 153.

tice et de la conscience, non plus qu'à l'observation des formes.

Avec le printemps la guerre recommença, et la France fit des efforts dispendieux pour mettre sur pied ses armées; mais le roi apporta dans leur conduite un manque de suite, comme d'intelligence et d'ensemble dans leur direction, qui rendait impossible tout résultat avantageux, en répandant inutilement beaucoup de sang, et en augmentant la misère des peuples. Le roi, à la mi-carême, vint se mettre à la tête de la nombreuse armée qu'il avait rassemblée en Picardie, avec l'intention de porter la guerre dans les Pays-Bas. Les comtes de Roeux et de Bures avaient été chargés par l'empereur de garder cette frontière (1). Le grand-maître, Anne de Montmorency, qui avait alors tout crédit sur le roi, l'accompagnait avec le titre de lieutenant-général. Ils attaquèrent Hesdin, qui, après avoir soutenu vaillamment un assaut, se rendit à composition plutôt que de se hasarder à en essuyer un second (2). Le roi occupa ensuite Saint-Pol, qui jusqu'alors avait joui d'une sorte de neutralité, sous la double sauvegarde de la France et de l'empire. Il entreprit de faire fortifier cette ville par un ingénieur italien, qui promit de la mettre en trois semaines à l'abri de toute attaque. Peu après il prit d'assaut Saint-Venant, et il souffrit que tous les habitants fussent passés au fil de l'épée (3). Après quoi il abandonna de nouveau cette place. Pendant ce temps, un convoi français avait été surpris le 1er mai par les Impériaux auprès de Lilliers, mais il fut recouvré au bout de quelques heures par le courage et la promptitude de Martin Du Bellay. Ce fut le terme des victoires des Français dans cette campagne. Dès le 3 mai, le roi fit mettre le feu à toutes les places qu'il occupait, et licencia son armée, se reposant, pour couvrir cette frontière, sur la place de Saint-Pol, dans laquelle

(1) Martin Du Bellay, T. XX, L. VIII, p. 157. — *Belcarii*, L. XXII, p. 684. — Gaillard, T. V, c. 10, p. 21.

(2) Martin Du Bellay, p. 161, 168.

(3) *Ibid.*, p. 173.

Digitized by Google

il mit une grosse garnison, encore que ses fortifications ne fussent nullement terminées ou près de l'être (1).

On a peine à comprendre pour quel motif le roi, après avoir fait les frais d'un armement considérable, et avoir encouragé ses troupes par un premier succès, mais en même temps après avoir attiré l'attention de l'ennemi sur cette frontière, et l'avoir engagé aussi à y rassembler ses forces, l'abandonna sans avoir pourvu à sa sûreté au moment le plus propre à commencer la campagne. Était-ce l'argent qui lui manquait, parce qu'il ne calculait jamais au juste celui qu'il serait appelé à dépenser? Était-ce sa légèreté habituelle et son amour du plaisir qui le rappelaient à la cour et au milieu de ses femmes? Était-ce enfin un motif plus politique, mais tout aussi honteux, l'engagement que son envoyé La Forêt venait de prendre avec Soliman? Cet envoyé avait en effet signé un traité secret avec les Turcs pour l'attaque et la conquête de l'Italie. Le roi corsaire Barberousse devait prendre en Épire, et transporter dans la Pouille, une puissante armée de Musulmans qui marcheraient sur Naples et sur Rome, tandis que François Ier, à la tête de cinquante mille Français, entrerait en Lombardie. Déjà, l'année précédente, le baron de Saint-Blancard avait joint la flotte turque avec douze galères françaises, et l'avait secondée dans ses ravages sur les côtes de la Pouille et de la Sicile (2). Les places propres à un débarquement avaient été reconnues par lui. Un grand seigneur napolitain, offensé par le vice-roi de Naples, Troilo Caraccioli, avait passé à Constantinople; quatre-vingts galères avaient été mises en construction dans cette ville, pour transporter l'armée qui devait faire disparaître la religion, la civilisation et la liberté de la contrée qui les avait données à l'Europe. Pour exécuter cet odieux traité, François Ier avait promis de marcher immédiatement vers le Midi avec son armée. Il attendit cependant l'automne, dans la

(1) Martin Du Bellay, T. XX, L. VIII, p. 180. — *Fr. Belcarii*, L. XXII, p. 687. — *Arn. Ferronii*, L. VIII, p. 192.

(2) *Paolo Paruta, Hist. Veneta*, L. VIII, p. 613.

Digitized by Google

mollesse oisive de sa cour, avant de se remettre en mouvement (1).

Le licenciement de l'armée royale en Picardie eut les conséquences qu'on devait naturellement en attendre. Avant la fin de mai, les comtes de Roeux et de Bures, lieutenants-généraux de l'empereur, eurent assemblé une forte armée à Lens en Artois. Le second vint le 8 juin reconnaître Saint-Pol, et il trouva que, malgré les travaux continués depuis le départ du roi, la place n'était point encore en état de défense. Cependant la nombreuse garnison qui l'occupait ne voulut pas l'évacuer. Elle attendit l'assaut, qui fut donné le 15 juin. La résistance fut vigoureuse, mais la place était ouverte de tant de côtés que les Impériaux y pénétrèrent enfin, et massacrèrent tout ce qu'ils trouvèrent. « Il y mourut de toutes gens, » dit Martin Du Bellay, tant de gens de guerre, citadins, que » pionniers, environ quatre mille cinq cents personnes, et » ne fut pardonné ni à femmes, religieuses ni enfants; car » vous savez de quelle gracieuseté usent les landsknechts » quand ils sont victorieux. Même le capitaine Martin Du » Bellay (c'est lui-même qui parle), depuis avoir été pris et » amené dehors par la brèche, pour le sauver, faillit à être » tué deux ou trois fois des Clévois, et l'eût été sans le sei- » gneur Dichstein, qui l'accompagna jusqu'à la tente du » comte de Bures, son père (2). » Il fut ensuite mis à rançon pour 3,000 écus. L'armée impériale, alors forte de vingt-deux mille hommes, vint attaquer Montreuil, qui se rendit à composition, puis Térouanne, qui tint assez long-temps pour donner à Montmorency et au jeune Henri, nouveau dauphin, le temps de rassembler une armée à Amiens. On assurait qu'il s'y trouvait seize cents lances, deux mille chevau-légers, douze mille Allemands et quatorze mille Français. Elle était donc en état de reprendre l'offensive : toutefois, Montmorency ne l'eut pas plus tôt amenée à Bommy, à deux

(1) *Fr. Belcarii*, L. XXII, p. 685. — *Pauli Jovii Histor.*, L. XXXVI, p. 328.

(2) Martin Du Bellay, L. VIII, p. 203.

lieues de Térouanne, qu'il entra en négociation avec la reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, et signa avec elle, le 30 juillet, une trève de dix mois qui comprenait seulement la frontière du nord; après quoi il licencia l'armée qu'il avait rassemblée à si grands frais (1).

La campagne en Piémont ne fut pas conduite avec plus de suite ou de jugement. Les Français, après avoir occupé cette province sans raison et sans provocation, semblaient avoir complétement oublié ce qu'ils voulaient en faire. Le roi avait partagé le commandement entre plusieurs chefs, absolument indépendants les uns des autres. Burie était gouverneur de Turin; Guaguino Gonzaga, lieutenant-général du roi en Italie; Guido Rangone, capitaine de l'armée qu'il avait levée l'année précédente à la Mirandole. Chacun agissait de son côté sans aucune espèce de concert, et bientôt ils se brouillèrent ouvertement. Burie, profitant de ce que les habitants du Montferrat se voyaient avec regret soumis au duc de Mantoue, se procura des intelligences à Casal, pour se faire livrer cette ville : mais il ne mit pas dans son secret les deux généraux italiens, pour n'avoir pas à partager le butin. Ceux-ci auraient pu aisément faire une diversion pour occuper ailleurs le marquis de Guasto, gouverneur du Milanez, qui était alors à Asti, tandis que Burie était introduit de nuit dans Casal; mais Guasto, qui avait été averti de son côté et qui n'était point surveillé, entra la même nuit dans le château de Casal, tomba sur les Français, qui ne le croyaient pas si près, les mit en déroute et fit Burie prisonnier (2). Butières le remplaça dans le gouvernement de Turin. Bien loin que ce malheur servît de leçon aux deux autres chefs, ils s'abandonnèrent à une telle colère l'un contre l'autre qu'ils se provoquèrent à un combat singulier : des vers satiriques écrits par Pietro Aretino contre Guido Rangone, pour plaire à Guaguino Gonzaga,

(1) Martin Du Bellay, T. XX, L. VIII, p. 218 et 461. — *Arn. Ferronii*, L. VIII, p. 193. — *Belcarii*, L. XXII, p. 688. — Gaillard, T. V, p. 44. — Traités de Paix, T. II, § 76, p. 207.

(2) Mart. Du Bellay, T. XX, L. VIII, p. 149. — Gaillard, T. V, p. 47.

étaient la cause de leur inimitié (1). Le marquis de Guasto profita de cette brouillerie pour reconquérir presque tout le marquisat de Saluces et le rendre au marquis François. Celui-ci, impatient de soumettre Carmagnole, la forteresse la plus importante de ses États, qui restait seule aux mains des Français, vint diriger lui-même l'artillerie braquée contre ses remparts. Il y fut tué par un soldat qui ne le connaissait pas; et le droit à cet héritage passa au quatrième frère, Gabriel, évêque d'Aïre, qui le recueillit plus tard; il mourut sans enfants ainsi que ses frères. En même temps le marquisat de Saluces tout entier fut occupé par les Impériaux, Carmagnole ayant ouvert ses portes au marquis de Guasto (2).

Pour mettre fin aux rivalités entre les généraux commandant en Piémont, le roi y envoya M. d'Humières, qui arriva le 8 juin à Pignerol; de son côté, le duc Christophe de Wurtemberg s'était engagé à lever une grosse troupe de landsknechts, à la tête de laquelle il entra le 25 juin en Piémont, et fit reculer devant lui le marquis de Guasto (3). Mais il était dans la destinée du roi de rendre inutiles tous les efforts qu'il faisait, par le défaut d'ensemble et de suite dans ses entreprises. Les hommes étaient arrivés à l'armée, il oublia d'y faire parvenir aussi l'argent. Les bandes italiennes, jalouses de ce qu'au lieu de les payer on avait fait venir à grands frais des landsknechts d'Allemagne, refusèrent de marcher avant qu'on eût acquitté leurs soldes arriérées; à peine avait-on réussi à les satisfaire, après quinze jours d'attente, que la solde des landsknechts fut arriérée à son tour; et comme on n'avait pas de quoi les payer, ils se mutinèrent avec plus de violence encore que n'avaient fait les Italiens. Humières, ne se trouvant jamais maître de son armée, ne put rien exécuter de ce qu'il avait projeté. Il fut obligé de renoncer au siége d'Asti; à la vérité, il se rendit maître par surprise d'Albi et de Chierasco, mais il fut bien près de perdre Turin : un des

(1) Mart. Du Bellay, T. XX, L. VIII, p. 220.

(2) *Ibid.*, T. XX, L. VIII, p. 232.— *Belcarii*, L. XXII, p. 692.— Gaillard, T. V, p. 53.

(3) Mart. Du Bellay, T. XX, L. VIII, p. 233.

bastions de cette ville avait été livré de nuit aux ennemis, qui déjà y entraient avec trois cents chevaux et quatre ou cinq mille fantassins, lorsque Boutières les aperçut, en sortant d'une maison de jeu, et sauva la ville par sa présence d'esprit et son courage (1).

Bientôt le désordre s'accrut dans l'armée : les landsknechts, loin de vouloir obéir aux ordres de leurs généraux, se saisirent de l'artillerie, vinrent s'établir à Pignerol, et contraignirent d'Humières à y venir lui-même à leur suite. Pendant ce temps, les Impériaux reprenaient toutes les petites places qui entourent Turin, et resserraient le blocus de cette ville (2). Le marquis de Guasto, qui avait reçu des renforts d'Allemagne, avait sous ses ordres vingt-cinq mille fantassins, trois mille chevaux et vingt-quatre canons. Ayant mis le siége devant Chiéri le 28 août, il prit d'assaut cette ville le quatrième jour et la saccagea. Il prit encore Chierasco, et vint assiéger Pignerol, tandis qu'il chargea César Maggi d'occuper, avec dix mille hommes, le Pas-de-Suse, qui fermait aux Français l'entrée de l'Italie (3).

Guillaume Du Bellay, sire de Langey, s'était rendu en poste auprès du roi, et l'atteignit le 25 août ; il lui avait annoncé que s'il ne se hâtait de faire passer de puissants secours en Piémont, toute cette province était perdue. Paul Jove raconte qu'au moment où le roi reçut cette nouvelle, il était à la chasse. On le vit arrêter son cheval, demeurer quelque temps les yeux fixes et immobiles, puis passer sa main à plusieurs reprises sur sa longue barbe, sur son front et sur ses yeux, et enfin sortir tout à coup de sa rêverie, en poussant un profond soupir. Alors il se dirigea vers le palais, et en moins d'une demi-heure, il commença à donner des ordres pour rassembler les troupes et les munitions qui devaient former sa nouvelle armée. Paul Jove assure qu'il tenait enregistré, dans sa forte mémoire, la position de chaque corps, le nombre d'hommes

(1) Mart. Du Bellay, L. VIII, p. 239. — *Belcarii*, L. XXII, p. 693. — Gaillard, T. V, p. 56. — *Arn. Ferronii*, L. VIII, p. 198.
(2) Mart. Du Bellay, L. VIII, p. 247.
(3) *Ibid.*, p. 252.

dont il était composé, et le nombre de jours dans lequel il pouvait se rendre au lieu où il lui était commandé de se transporter (1). Si François Ier était doué de ces puissantes facultés, il en faisait du moins bien rarement usage ; presque toujours plongé dans les voluptés, il oubliait son royaume et son armée; et de rares éclairs au milieu des ténèbres lui laissaient seulement entrevoir ce qu'il devait à ses sujets et à ses soldats. Il avait fait échouer par sa négligence la campagne de Picardie, puis celle du Piémont; dans ce moment même, il manquait aux engagements qu'il avait pris envers Soliman II, engagements qu'il devait tenir, mais qu'il n'aurait jamais dû prendre. Cet empereur, traversant avec rapidité la péninsule illyrienne avec une armée qu'on supposait destinée contre la Hongrie, et que la terreur des chrétiens portait à deux cent mille combattants, était arrivé à la Valona, au pied des monts de la Chimère ; c'est la pointe de l'Illyrie la plus rapprochée de l'Italie, et de là il voyait la terre d'Otrante s'étendre sous ses yeux à l'horizon. Il y avait donné rendez-vous à Barberousse et à toute sa flotte. L'émigré Troïlo Caraccioli l'assurait que la Pouille et la Calabre, accablées sous le joug du vice-roi don Pedro de Toledo, et ne pouvant plus souffrir l'avarice et la cruauté espagnoles, étaient prêtes à se soulever, pourvu que des Français parussent sur les vaisseaux turcs, et garantissent aux habitants que leur religion et leurs propriétés seraient respectées. En effet, Barberousse, avec soixante-dix galères, parut au mois de juillet devant Castro, petit port de mer à huit milles d'Otrante. Les portes lui furent aussitôt ouvertes par confiance pour M. de la Forêt, ambassadeur de France, qu'on disait être sur la flotte ; mais la Forêt était demeuré malade à la Valona, et mourut peu de jours après. Troïlo Caraccioli s'assura que le roi de France n'était point descendu en Italie à l'époque où il avait promis de le faire, en Caraccioli et informa Soliman. Les Turcs n'observèrent pas la capitulation de Castro, ils pil-

(1) *Pauli Jovii Histor.*, L. XXXVII, p. 356. Beaucaire dit au contraire que Langey trouva le roi à Melun, accablé par la fièvre, L. XXII, p. 693 ; de même, Mart. Du Bellay, L. VIII, p. 248.

Digitized by Google

lèrent la ville et réduisirent ses habitants en esclavage; et bientôt après ils furent rappelés à la Valona par Soliman, qui, provoqué par quelques galères vénitiennes, et se voyant abandonné des Français, avait tourné tout à coup son ressentiment contre la république de Venise, et venait d'attaquer Corfou (1).

François résolut de tenir, lorsqu'il n'en était plus temps, la promesse qu'il avait faite à Soliman, et d'entrer en Italie avec cinquante mille hommes, comme celui-ci en retirait ses troupes. Il donna ordre à sa gendarmerie et à ses chevau-légers de se rassembler à Lyon pour le 25 septembre; il fit partir d'avance le dauphin et le grand-maître Montmorency, pour commander l'avant-garde; les bandes de landsknechts du comte Guillaume de Furstemberg furent mises sous leurs ordres, et il envoya lever quatorze ou quinze mille Suisses. En même temps il fit repartir Langey pour Turin avec 25,000 écus, pour aider la garnison à prendre patience. Ce ne fut pas sans peine et sans danger que ce hardi capitaine put arriver avec son argent dans la ville assiégée (2).

Le 10 octobre, le grand-maître et le dauphin partirent de Lyon à la tête d'une première division de l'armée, assez forte pour tenir la campagne contre le marquis de Guasto, si elle réussissait à forcer le Pas-de-Suse; mais en arrivant à Chaumont, dernier village du Dauphiné, Montmorency découvrit les nouveaux ouvrages par lesquels César Maggi avait cru se rendre inattaquable dans ce défilé, qu'il occupait avec dix mille hommes. Toutefois, les Basques de l'armée française se firent forts de parvenir sur deux montagnes qui commandaient le défilé, et que l'on n'avait pas cru qui pussent jamais être escaladées. Lorsqu'ils y furent arrivés, et que, sans pouvoir être atteints eux-mêmes, ils commencèrent à faire tomber sous leur feu les Impériaux, ceux-ci, qui ne pouvaient ni se mettre

(1) *Fr. Belcarii*, L. XXII, p. 689. — *Pauli Jovii*, L. XXXVI, p. 329. — Giannone, Hist. de Naples, T. IV, L. XXXII, c. 4, p. 92. — *Paolo Paruta*, *Stor. Venet.*, L. VIII, p. 619.

(2) Mart. Du Bellay, T. XX, L. VIII, p. 249. — *Belcarii*, L. XXII, p. 693. — Gaillard, T. V, p. 62.

à l'abri ni se défendre, abandonnèrent ce passage important, et la ville même de Suse (1). Le 31 octobre, l'armée française s'établit enfin sur le plan de Rivoli, tandis que le marquis de Guasto, qui avait repassé le Pô, campait à Montcallier. On attendait d'heure en heure la bataille ; et le dauphin, jeune, ardent, présomptueux, passionné pour les exercices du corps, et confondant la bravoure avec l'art de la guerre, pressait Montmorency d'attaquer. Mais dans ce moment, François, qui passait les montagnes, transmit à son grand-maître l'ordre de l'attendre pour engager le combat (2).

Il y avait dans François un sentiment secret de mesquine jalousie contre ses généraux et son fils lui-même, qui lui faisait désirer qu'ils ne remportassent aucune victoire sans qu'il y fût présent; mais il y avait aussi dans les hésitations, les contradictions de sa conduite, un peu du trouble d'une conscience que tous les sophismes des hommes d'État ne suffisaient pas à calmer. Des traîtres avaient été gagnés par ses agents dans les forteresses de Gradisca et de Goritza, qui avaient promis de les livrer aux Turcs lorsqu'ils se présenteraient, et d'introduire ainsi Soliman, qui aurait tourné l'Adriatique par le nord avec sa formidable armée, jusqu'au cœur de la Lombardie (3). François sentait que son nom deviendrait à jamais odieux s'il livrait ainsi l'Italie aux mécréants. Il préférait que des négociations missent fin à la guerre. La reine sa femme, sœur de l'empereur, et la reine de Hongrie, avaient déjà, par leur influence, engagé le roi et l'empereur à signer la trève de Bommy pour les Pays-Bas. Elles avaient fait ensuite recommencer les négociations à Monçon en Aragon. Le même Velly qui avait été ambassadeur à Naples et à Rome auprès de l'empereur, y représentait encore la France, et Perrenot de Granvelle, franc-comtois, nommé garde des sceaux de

(1) Martin Du Bellay, L. VIII, p. 260. — *Belcarii,* L. XXII, p. 695. — Gaillard, T. V, p. 70.

(2) Mart. Du Bellay, L. VIII, p. 266, 273. — *Pauli Jovii,* L. XXXVII, p. 357. — Gaillard, T. V, p. 74.

(3) Gaillard, T. V, p. 83. — Lettre de l'évêque de Rhodes, citée par le P. Daniel, Hist. de France, T. V, p. 709.

l'empereur après la mort de Mercurio Gattinara, lui était opposé. Le 16 novembre, ils signèrent une trève de trois mois, qui devait être publiée au plus tard le 27 en Piémont, et être immédiatement suivie du licenciement des deux armées. Chaque puissance devait conserver le pays qu'elle occuperait au moment où la nouvelle de l'armistice lui parviendrait, et elle pouvait établir à son gré les garnisons, ou construire les fortifications qu'elle jugerait nécessaires à sa sûreté (1).

François se hâta d'exécuter la trève de Monçon, aussitôt qu'il reçut la nouvelle de sa signature; ayant licencié l'armée qu'il avait rassemblée à si grands frais, il repassa les *Alpes* qu'il avait à peine franchies, et vint s'établir à Montpellier, où il ne tarda pas à recevoir les préliminaires de paix que Charles-Quint avait promis de lui transmettre. Ils étaient datés du 15 décembre, de Barcelonne. Charles-Quint offrait de donner le duché de Milan au duc d'Angoulême, devenu duc d'Orléans, comme dot de la fille aînée du roi des Romains, qu'il épouserait, et sous condition que François confirmerait les traités de Madrid et de Cambrai; qu'il restituerait ses conquêtes, d'une part Hesdin, de l'autre les États de Savoie; qu'il seconderait enfin les intentions de Charles pour la pacification de la chrétienté, soit en facilitant la convocation d'un concile, soit en se joignant à l'alliance de l'empereur, du pape, et des Vénitie nscontre les Turcs, soit enfin en se détachant des *luthériens* d'Allemagne. François ne faisait d'objection à aucune de ces conditions, quoiqu'il refusât de s'expliquer sur quelques unes d'une manière péremptoire. Il n'élevait réellement de difficultés que sur les sûretés demandées par l'empereur. Celui-ci, qui exigeait l'évacuation immédiate des conquêtes du roi, voulait cependant garder, pendant trois ans, les forteresses du duché de Milan, à moins que le duc d'Orléans, qui devait devenir gendre du roi des Romains, ne vînt pendant le même temps s'établir à la cour de ce frère de l'empe-

(1) Traités de Paix, T. II, § 77, p. 207. — Martin Du Bellay L. VIII, p. 276. — *Fr. Belcarii*, L. XXII, p. 696. — *Arn. Ferronii*, L. VIII, p. 200. — *Pauli Jovii*, L. XXXVII, p. 558. — Gaillard, T. V, p. 84.

Digitized by Google

reur. François répondit le 10 janvier 1538, qu'il était juste, ou qu'il gardât lui-même les forteresses qu'il avait conquises, ou qu'au moment où il s'en dessaisirait, il reçût en retour celles du duché de Milan (1). Les deux parties étaient assez rapprochées pour qu'on dût croire qu'elles ne tarderaient pas à s'entendre. Le cardinal de Lorraine et le grand-maître Anne de Montmorency furent envoyés à la frontière, aux cabanes de Fiton, près de Locate, entre Narbonne et Perpignan; ils y rencontrèrent le grand commandeur de Léon et le garde des sceaux Granvelle, et ils convinrent de prolonger la trève jusqu'au 1er juin, en la rendant universelle par terre et par mer (2).

(1538.) Les ambassadeurs revinrent auprès du roi, qu'ils trouvèrent à Moulins, pour lui rendre compte des obstacles qu'ils rencontraient à la conclusion d'une paix définitive. Ce fut dans cette ville, capitale de l'apanage du duc de Bourbon, que le roi accorda l'épée de connétable, qui n'avait plus été portée depuis sa défection, au grand-maître Anne de Montmorency. En même temps il promut Montéjan et Annebault à la dignité de maréchaux de France (3). La cour avait, depuis la suspension des hostilités, reçu la nouvelle d'une grande victoire remportée par Soliman, à Esseck en Hongrie, sur Ferdinand, roi des Romains. On prétendait que ce dernier y avait perdu vingt-quatre mille hommes, tandis que la perte des Turcs ne passait pas douze ou quinze cents soldats (4). On savait, de plus, que Soliman rassemblait une armée plus formidable encore que celles qu'il avait précédemment conduites contre les chrétiens; que sa flotte était toute prête pour la transporter en Italie, et qu'il croyait que la campagne suivante lui suffirait pour conquérir cette péninsule. François

(1) Traités de Paix, T. II, § 78, p. 208. — Gaillard, T. V, p. 85.

(2) Traités de Paix, T. II, § 79, p. 209. — Martin Du Bellay, L. VIII, p. 279.

(3) Édit de Moulins, du 19 février (1538). Isambert, T. XII, p. 542. — Mart. Du Bellay, L. VIII, p. 280. — Gaillard, T. V, p. 91.

(4) *Raynaldi Annal. eccles.*, T. XXI, a. 1537, § 65.—*Pauli Jovii*, L. XXXVI, p. 343.

Digitized by Google

ne cachait plus son alliance avec le sultan; et l'évêque de Valence Montluc, de retour à Rome après avoir été en mission à Constantinople, avait répondu par des fanfaronnades, sur le crédit dont la France jouissait dans le levant, aux reproches qu'on s'était cru en devoir de lui faire (1). Il ne semblait possible de sauver d'une aussi imminente calamité la civilisation, la religion, la liberté de l'Europe, que par la paix, car François proclamait toujours qu'une fois la paix faite, il s'empresserait de tourner ses armes contre les Turcs.

Le pape Paul III, vivement frappé du danger qui menaçait et sa patrie, et la religion dont il était le chef, l'humanité tout entière, résolut, malgré son grand âge, de se transporter partout où les deux monarques voudraient se réunir, et de s'offrir à remplir entre eux le rôle de médiateur. Il proposait à l'empereur et au roi de France Nice, comme étant un lieu propre à une conférence. Nice était le seul asile qui fût demeuré à Charles III, duc de Savoie; et ce prince malheureux paraissait pressentir que ce serait à ses dépens, aussi bien que chez lui, que se traiterait la paix. Il voyait bien que l'empereur offrait à la France le Milanez, pour l'engager à lui rendre à lui-même ses États qu'elle occupait; mais il ne croyait pas que son protecteur fût assez généreux pour accomplir cet échange, et il s'apercevait de la répugnance de Charles V à se dessaisir de ce qu'il possédait. Il éprouvait donc un éloignement à laisser les deux puissances belligérantes se rendre maîtresses de son dernier asile, et il refusait d'admettre une garnison étrangère dans Nice, pour la sûreté du congrès. Obligé de céder aux sollicitations de l'empereur, qu'il pouvait regarder presque comme des ordres, il fit agir les bourgeois de Nice, qui prétendirent que l'introduction des soldats étrangers dans leur ville était contraire à leurs priviléges, et qui fermèrent leurs portes. Le pape ne se laissa point rebuter par leur refus : quoiqu'âgé de soixante-onze ans, il partit de Rome le 23 mars, et, s'avançant d'abord par terre, il passa

(1) Lettre de Montluc au card. Du Bellay, dans les Mém. de Ribier, T. I. p. 25.

à Parme, où, dans une cérémonie, une querelle si violente s'éleva entre ceux qui prétendaient avoir droit de mener sa mule par la bride, que son premier écuyer y fut tué, et que lui-même s'enfuit avec tous ses cardinaux, et vint se cacher dans la cathédrale. Il s'embarqua ensuite à Savone, et vint aborder à Nice, le 17 mai. Les bourgeois, loin de lui ouvrir leurs portes, ne voulurent le recevoir ni dans le château, ni dans la ville. L'empereur, qui était parti d'Espagne, vint le 18 mai s'établir à Villafranca, petit port de l'état de Monaco, où sa galère lui servit de logement; de son côté, le roi s'établit à Villeneuve, le 21 mai, à deux milles de distance, et le pape se logea dans un couvent de Saint-François, en dehors de Nice. Quelque voisins que fussent les deux monarques, Paul III ne put les déterminer à se voir; mais il se déclara prêt à porter les messages de l'un à l'autre. Une grande tente fut dressée en dehors du couvent, et il y reçut, le 18 et le 21 mai, deux visites de l'empereur. A son tour, François se présenta au pape avec ses fils, le 2 juin, à Saint-Laurent sur le Var, à un mille de distance de Nice, et ils eurent ensemble une seconde conférence, le 13 juin (1). En même temps les ministres des deux souverains conférèrent entre eux plusieurs fois; et la reine de France, la reine de Navarre, et la Dauphine, visitèrent le pape et l'empereur.

Dans toutes les conférences, les mêmes moyens de conciliation, les mêmes expédients qui avaient été mis en avant à plusieurs reprises depuis quatre ans, furent proposés, et les mêmes objections présentées. Les deux souverains parurent de même désirer vivement la paix, mais se défier tellement l'un de l'autre, qu'ils ne pouvaient se persuader que leur adversaire livrât le prix de la concession qu'ils se disaient prêts à faire. Ni l'un ni l'autre ne voulut faire un pas de plus, et tous deux peut-être sentaient qu'il leur convenait mieux de garder chacun ce qu'ils possédaient, que de faire des échanges qu'ils se proposaient mutuellement, et qu'ils ne désiraient ni

(1) *Muratori, Annali d'Italia,* T. XIV, p. 313. — Journal de Nicolo Tiépolo, ambassadeur de Venise, *apud Raynaldi Annal. eccles.*, 1538, § 8 à 19. — Guichenon, T. II, p. 218.

l'un ni l'autre. Les États de Savoie étaient aussi riches que le Milanez, et plus rapprochés de la France, plus aisés pour elle à défendre et à gouverner ; mais l'empereur avait honte de céder à François, par un traité de paix, les États de son beau-frère et de son allié, pour se dispenser de livrer la province qu'il avait promise lui-même. Tous deux sentirent enfin qu'ils atteindraient également leur but avec moins de scandale, par une trève de dix ans, qui laisserait chaque souverain en possession de ce qu'il tenait. Cette trève fut agréée et signée le 18 juin. Elle rétablissait les communications d'amitié et de commerce entre tous les sujets des deux monarchies, et chacun pensait bien en la signant qu'elle avait autant de chances de durée qu'une paix perpétuelle. Le duc de Savoie, qui venait justement de perdre sa femme, sœur de l'impératrice, se trouvait cruellement sacrifié par son beau-frère et son neveu, qui, de tous ses États, ne lui laissaient plus que le comté de Nice. Le roi de France abandonnait, selon son usage, ses alliés, l'empereur turc et les princes protestants ; il laissait le duc de Gueldre, qu'il avait excité à attaquer les Pays-Bas, dans la dépendance de l'empereur ; il n'accordait une mention dans le traité qu'au seul petit État de la Mirandole, pour empêcher qu'un jugement ne fût prononcé entre le comte Jean Thomas et le comte Galéotto II, et que le second, en punition de ses crimes, ne fût privé des forteresses qu'il avait ouvertes aux Français. Tout étant terminé, le roi quitta Villeneuve le 19 juin, pour Avignon; le pape et l'empereur repartirent ensemble de Villa-Franca pour Gênes ; et le malheureux duc de Savoie, comme il arrive toujours aux faibles, fut accusé d'avoir attiré sur lui son infortune, en ne montrant pas plus de complaisance aux hôtes puissants qui avaient voulu se réunir chez lui (1).

(1) Traités de Paix, T. II, § 80, p. 210. — Mart. Du Bellay, T. XX, L. VIII, p. 284. — *Fr. Belcarii*, L. XXII, p. 699. — *Arn. Ferronii*, L. VIII, p. 200. — *J. Sleidani*, L. XII, p. 189, verso. — *Pauli Jovii*, L. XXXVII, p. 359. — Guichenon, T. II, p. 218. — *Raynaldi Ann. eccles.*, 1538, § 11 à 15. — *Muratori*, T. XIV, p, 315. — *Robertson's*, B. VI, p. 149. — Gaillard, T. V. p. 92. — Garnier, T. XIII, p. 89.

CHAPITRE VIII.

Nouveau système politique de François Ier. Il veut s'unir à Charles-Quint contre tous ses anciens alliés. L'empereur traverse pacifiquement la France, puis se brouille de nouveau avec le roi. Procès de tous les anciens favoris de François. Celui-ci se résout de nouveau à la guerre. — 1538-1541.

(1538) François Ier accomplissait, le 12 septembre 1538, sa quarante-quatrième année. Il aurait donc dû être encore dans toute la vigueur de l'âge; mais il régnait depuis vingt-deux années; il était de six ans l'aîné de son rival, l'empereur Charles-Quint; dès le commencement de son règne, il avait occupé l'Europe de sa jalousie contre ce prince, de ses projets, de son ambition et de ses malheurs; aussi l'on oubliait son âge, et l'on s'accoutumait à voir en lui un vieux roi. En effet, usé de bonne heure par les excès et les vices, il avait revêtu le caractère et les habitudes d'un vieillard; il était devenu capricieux, morose, timide, indolent; il s'abandonnait au favoritisme, il laissait le connétable de Montmorency régner à sa place; mais, après avoir adopté les plans qui lui étaient suggérés, et qu'il ne se donnait pas la peine de comprendre, une idée fixe lui apparaissait, une idée chérie dans sa première jeunesse, et qu'il ne voulait point abandonner, encore qu'elle fût en contradiction avec le système qu'il avait adopté depuis; alors il bouleversait tout ce qu'il avait arrêté, et brisait les instruments dont il s'était servi; il exhalait contre les autres une colère conçue contre lui-même; il semblait se complaire à prouver par le caprice sa puissance

absolue et l'énergie de sa volonté; puis il retournait à ses plaisirs accoutumés, et retombait dans l'assoupissement.

La conquête du duché de Milan avait été le premier exploit de son règne, le premier succès qui lui avait donné confiance en lui-même. La possession du duché de Milan lui paraissait encore le but auquel devait tendre toute sa politique, l'avantage qui légitimerait tous les moyens qu'il prendrait pour y parvenir. Les grands poètes de l'Italie distribuaient en quelque sorte alors les couronnes de la gloire; ils avaient célébré avec une sorte d'enthousiasme les exploits des paladins français de la cour de Charlemagne. *Le Roland furieux* de l'Arioste, publié en 1516, et déjà répandu dans le monde par quatre éditions, lorsque le poète mourut le 6 juin 1533, faisait les délices de toutes les cours, aussi bien que de tous les hommes de goût; mais la passion qu'il semblait le mieux exciter était l'enivrement de la valeur française; il agissait comme un appel aux nouveaux paladins du roi qui se disaient chevaliers, pour venir briller aux yeux de ce peuple qui savait si bien apprécier et immortaliser leurs exploits. En même temps, François était persuadé que le duché de Milan était à lui et à ses enfants par droit héréditaire et par l'investiture des empereurs; que ni les malheurs de la guerre ni les traités n'avaient pu le dépouiller d'un bien qui lui appartenait, et que Charles-Quint lui-même devait sentir qu'il ne mettrait sa propre conscience en repos qu'en lui restituant son héritage.

François, comme on l'a vu, avait d'abord cherché à recouvrer, par la force des armes, ce qu'il croyait être son bien; il s'était alors engagé dans les détours de la politique, qu'il laissait poursuivre à ses ministres; il avait recherché l'alliance des bourgeois d'Italie et des peuples qu'il méprisait; il s'était montré libéral envers les Suisses, quoique toute liberté lui parût une usurpation criminelle; il avait contracté alliance avec les protestants d'Allemagne, quoiqu'il eût horreur de l'hérésie, et que, pour satisfaire sa conscience par une sorte de compensation, il fit brûler dans ses États ceux qui professaient la même religion; il avait enfin recherché l'amitié du

sultan des Turcs, bien qu'il crût que le devoir d'un roi français était de combattre sans relâche les infidèles. Mais toutes ces alliances, toutes ces amitiés, lui pesaient; il les avait secouées avec joie dès qu'il avait cru pouvoir le faire en sûreté. Par le traité de Cambrai, il sacrifia non seulement sans remords, mais avec une sorte de triomphe, les Florentins, les Vénitiens, qui, comme républicains, lui paraissaient ennemis de tous les trônes, et en même temps tous ceux qui s'étaient armés pour les libertés de l'Italie, pour les droits des peuples en Allemagne. La trève qu'il venait de conclure à Nice lui donnait occasion de repousser également les secours qu'il n'avait recherchés ou acceptés qu'avec répugnance du roi schismatique de l'Angleterre, des protestants de l'Allemagne, du sultan enfin, le grand ennemi de la chrétienté. Il aurait voulu détruire à jamais ceux avec lesquels il avait contracté une amitié qui lui semblait honteuse, afin d'effacer en même temps la mémoire des services qu'il avait reçus d'eux; tandis qu'il lui semblait toujours honorable de se mettre sur une même ligne avec Charles-Quint, ou comme rival, ou comme ami, et que aussitôt qu'il cessait de le combattre, son orgueil était flatté de se rapprocher de lui.

Le connétable Anne de Montmorency seconda les goûts et les prédilections de ce vieux enfant, avec lequel il avait été élevé dès sa première jeunesse. Il lui proposa de s'unir à Charles-Quint pour élever leurs trônes au-dessus de toute la chrétienté, et faire disparaître devant eux ces corporations, ces assemblées populaires, qui prétendaient imposer des limites à la puissance royale en refusant au monarque ou les bras ou l'argent de ses sujets; ils devaient ensuite faire rentrer dans l'unité et l'obéissance de l'Église, tous ceux qui s'en étaient séparés par le schisme ou l'hérésie; et Montmorency, plus ignorant que François Ier, était aussi plus intolérant. Ils devaient enfin réunir leurs forces pour attaquer le sultan des Turcs, le chasser d'Europe, et peut-être établir pour François, à Constantinople, un empire d'Orient qui l'élevât en dignité au niveau de son rival. A ces projets, qui flattaient bien plus François par ce qu'ils avaient de grandiose et de romanesque,

Digitized by Google

que n'auraient pu faire des combinaisons d'une nature plus sage et plus sévère, le roi ajouta celui de proposer une entrevue avec Charles-Quint, dans laquelle il contracterait avec lui les liens plus intimes de l'hospitalité; et il l'entourerait de tant de fêtes et de magnificences, il lui montrerait une prévenance si dévouée, qu'il jugeait impossible que l'empereur des Romains, par pure courtoisie, et sans être sollicité, ne lui rendît pas son duché de Milan.

Charles-Quint formait ses projets avec une connaissance plus complète des hommes et de l'intérêt des États; mais il n'était pas loin cependant d'être arrivé au même résultat que François Ier. Il n'admettait point que celui-ci eût aucun droit au duché de Milan; et lors même qu'il aurait reconnu ces prétentions de Valentine Visconti, toujours niées par ses prédécesseurs, aussi bien que par les États d'Italie, il regardait les deux traités de Madrid et de Cambrai comme les ayant anéanties, et il ne permettait pas qu'on parlât devant lui « de restitution de ce qui est détenu, comme de chose » due (1). » Mais il eût volontiers acheté l'amitié et la coopération de François Ier par un grand sacrifice. Au moment où il venait de conclure avec lui la trève de Nice, il se trouvait encore entouré d'obstacles et de difficultés, qui l'arrêtaient dans l'exécution de ses plans, et qui lui rendaient l'alliance de François infiniment désirable. Il savait que les généraux qu'il avait laissés à la tête de ses troupes à Tunis, à Milan, à Naples, étaient sans argent, et il commençait déjà à redouter les émeutes militaires, qui ne tardèrent pas à éclater. Il ne pouvait compter d'obtenir des subsides que de ses États de Flandre ou de ceux d'Espagne, et il rencontrait chez les uns et les autres une opposition nationale et des droits populaires qui ne lui étaient pas moins odieux qu'à François Ier. Il s'était vu contraint de tolérer le protestantisme, et de traiter d'égal à égal avec cette ligue de Smalkalde qui lui paraissait une conjuration de ses sujets révoltés; enfin il voyait toutes les côtes de ses royaumes d'Italie et d'Espagne constamment ra-

(1) Lettre des ambassadeurs au connétable. Ribier, T. I. p. 541.

vagées par la marine corsaire de Barberousse, tandis que le roi des Romains, son frère, était gravement menacé dans l'orient de l'Europe par les conquêtes de Soliman; et l'appui récemment prêté par les Français aux infidèles lui révélait de leur part un nouveau danger. Il avait donc les plus fortes raisons de payer à un prix élevé l'alliance de François Ier qui lui était offerte. Mais il fallait, pour qu'il l'acceptât, que cette alliance fût réelle; il fallait qu'en faisant une concession importante au roi de France, il sanctionnât une amitié durable, au lieu d'agrandir un rival.

L'empereur et le roi s'étaient éloignés l'un de l'autre à Nice, le 18 juin 1538, sans avoir voulu se voir, malgré les instances de Paul III, qui, en dépit de son grand âge, était venu de si loin pour les rapprocher. Ils avaient laissé et ce pape et tous les témoins des conférences entre leurs ministres, persuadés que leur réconciliation n'était pas sincère, puisqu'ils se refusaient tous deux à y mettre le sceau dans une entrevue. Il est cependant probable qu'ils étaient beaucoup plus d'accord qu'ils ne voulaient le faire supposer, et qu'ils craignaient au contraire les yeux scrutateurs du pape et des négociateurs si déliés de la cour de Rome. Paul III, en effet, s'était proposé de les remettre en paix; mais il ne désirait pas les voir ligués contre les libertés de l'Europe, de l'Italie, et même de l'Église. Sandoval assure qu'immédiatement après les conférences de Nice, François envoya une galère à l'empereur, pour lui proposer, sur les côtes de France, une entrevue où ils n'auraient point d'incommodes témoins (1). Martin du Bellay assure, au contraire, que ce fut l'empereur qui invita le roi à ce rendez-vous (2). Un motif pour croire qu'une conférence était ménagée de plus longue main, c'est qu'on avait eu le temps de réunir les deux flottes. Le baron de Saint-Blancard, qui avait combattu dans le levant de concert avec Barberousse, mais dont les écrivains français ne racontent pas volontiers les ex-

(1) *Hist. del Emper. Carlos V*, L. XXXIV. cap. 2. — Notes de l'Hist. de Languedoc, T. V, p. 627.

(2) Martin Du Bellay, T. XX, p. 285.

Digitized by Google

ploits entachés par une telle alliance, était revenu avec vingt et une galères se rallier à la flotte de l'empereur, que commandait André Doria; celle-ci comptait trente et une galères. L'empereur, après être parti de Gênes, fut retenu quatre jours aux îles d'Hières par le mauvais temps; il s'arrêta dans la rade de Marseille, mais il ne voulut pas entrer dans la ville, quoiqu'elle lui fût ouverte; il arriva enfin le dimanche 14 juillet, avec toute sa flotte, en vue d'Aigues-Mortes. Le roi, qui l'attendait à l'abbaye de Vauvert ou Posquières, du diocèse de Nîmes, dès qu'il fut averti de son arrivée, accourut à cheval; il se fit aussitôt conduire dans une barque *jusqu'auprès* de la galère de l'empereur, qui lui donna la main pour l'aider à monter à son bord, et François lui dit en l'embrassant : « Mon frère, me voici de nouveau votre prisonnier. » Le lendemain, l'empereur descendit à son tour à terre. Les deux cours se mêlèrent; et les deux monarques accueillirent avec bonne grâce les hommes qui leur avaient réciproquement fait le plus de mal. André Doria lui-même fut présenté à François Ier. Le connétable de Montmorency, les ducs de Lorraine, de Guise et de Wurtemberg, furent également présentés à l'empereur. La reine Éléonore, au comble de la joie, serrait en même temps dans ses bras son frère et son mari. Le roi de Navarre, le dauphin; le duc d'Orléans, son frère; la dauphine, Catherine de Médicis; Marguerite de France, *fille du* roi; la duchesse d'Étampes; le cardinal de Lorraine, *furent* également admis, avec la même familiarité, par les deux monarques, qui semblaient avoir l'un pour l'autre la plus entière confiance, et ne conserver aucun ressentiment des calomnies par lesquelles ils avaient voulu, si peu de temps auparavant, se noircir l'un l'autre. On ne voulait plus se souvenir qu'il s'était écoulé à peine dix-huit mois depuis que le roi avait accusé l'empereur d'avoir fait empoisonner son fils aîné, et d'avoir voulu l'empoisonner lui-même avec toute sa famille; qu'il avait même, sur ce soupçon, fait périr un malheureux par un supplice atroce. Au milieu des ces fêtes, qui durèrent quatre jours, les deux souverains eurent de longs et de secrets entretiens, auxquels ils admirent seulement, avec la reine.

Digitized by Google

le cardinal de Lorraine et le connétable pour la France; le garde-des-sceaux Granvelle et le grand-commandeur Gouvea pour l'empereur (1).

Le roi ayant, le 17 juillet, reconduit l'empereur jusqu'à sa galère, revint coucher à Nîmes, et presque aussitôt, comme si tous ses motifs pour ménager les protestants d'Allemagne avaient fini avec cette conférence, il ordonna de redoubler de sévérité dans la persécution de ceux qui en France partageaient leurs opinions. Un inquisiteur de Toulouse, nommé frère Louis Rochette, qui avait été converti par ceux mêmes qu'il était chargé de persécuter, fut dégradé par les grands-vicaires, et livré au bras séculier, après quoi il fut brûlé, le 10 septembre, sur la place du Salin de Toulouse. Le 10 décembre suivant, le roi rendit contre les hérétiques luthériens et leurs fauteurs, un édit plus sévère que tous ceux qui avaient été publiés auparavant (2).

Du Languedoc le roi était retourné dans la France septentrionale, et s'était arrêté à Compiègne. Bientôt on sut qu'il y était dangereusement malade; que sa maladie, honteuse dans son origine, dégoûtante dans ses symptômes, était encore considérée comme non moins contagieuse que la peste; mais un abcès redoutable, dont l'accroissement faisait craindre pour ses jours, ayant crevé, l'avait ainsi soulagé en partie (3). On racontait, pour expliquer la cause de cette maladie, que le roi avait séduit une femme, qu'on désigne seulement par le nom de la belle Ferronière, et que son mari, tourmenté de jalousie, s'était infecté à dessein d'une maladie qu'il lui avait communiquée, pour qu'à son tour, sans le savoir, elle la donnât au roi (4).

(1) Histoire du Languedoc, T. V, L. XXXVII, c. 53, p. 146, note 2. *Ibid.*; avec la relation de Sandoval, et celle de César Campana, p. 626; et dans les Preuves, p. 93, la relation d'Arch. de la Rivoire, chez qui logea l'empereur. — Martin du Bellay, T. XX, L. VIII, p. 286. — *Fr. Belcarii*, L. XXII, p. 703. — *Marco Guazzo, Istorie de' suoi tempi*, f. 190.

(2) Hist. du Languedoc, T. V, L. XXXVII, § 54, p. 148. — *J. Sleidani*, L. XII, fol. 189, *verso*.

(3) Mart. Du Bellay, T. XX, L. VIII, p. 286. — *Fr. Belcarii*, L. XXII, p. 703.

(4) Garnier, T. XIII, p. 106. — Mézeray, T. II, p. 1003.

La maladie de François Ier n'apportait aucun retard aux affaires, car tout le poids du gouvernement reposait sur le connétable de Montmorency. La collection connue sous le nom de Mémoires de Ribier, qui se compose presque uniquement de papiers extraits des archives de ce connétable, contient des lettres qui lui étaient adressées par tous les ambassadeurs, les prélats, les gouverneurs de province, les parlements et la chambre des comptes, sur toutes les affaires, soit de politique étrangère, soit d'administration intérieure (1). Tous, à la réserve du seul amiral Chabot, s'adressaient à lui comme à un supérieur, avec la plus respectueuse déférence. *Mais Chabot*, se souvenant de leur égalité, l'appelait dans ses lettres mon bon compagnon. Aucun homme en France n'avait porté l'orgueil et le sentiment de sa supériorité si loin que le connétable. Brantôme, qui l'admirait en cela même, le nommait « grand rabroueur des personnes » mais disait que « cela » n'étoit bon que à lui, qui avoit tant vu, pratiqué et re- » tenu, que quand il voyoit faire des fautes, ou qu'on bron- » choit devant lui, il le savoit bien relever avec belles raisons. » Ah! comment il vous repassoit ses capitaines, et grands et » petits, quand ils failloient à leurs charges, et qu'ils vouloient » faire des suffisants, et vouloient encore répondre. Assurez- » vous qu'il leur faisoit boire de belles hontes, et non seule- » ment à eux mais à toutes sortes d'états; comme à ces messieurs » les présidents, conseillers, et gens de justice, quands ils » avoient fait quelque pas de clerc. La moindre qualité qu'il » leur donnoit, c'est qu'il les appeloit ânes, veaux, sots, et qu'ils » n'étoient que des fats. Si bien que s'ils n'étoient bien ha- » biles, mais je dis des plus subtils, assurez-vous qu'ils » trembloient devant lui, et demeuroient quelquefois si » étonnés, qu'ils ne savoient que dire; et les renvoyoit » ainsi qualifiés comme j'ai dit (2). »

Cet homme si hautain et si rude n'était ni délicat sur les moyens d'amasser une immense fortune, ni très soigneux des

(1) Mémoires de Ribier. *Paris*, 2 vol. in-folio, 1666; surtout L. II, III, IV.
(2) Brantôme, Hommes illustres, T. II, Disc. 62, p. 395.

Digitized by Google

intérêts de l'État. On en eut plus tard la preuve quand on apprit que Jean de Laval, comte de Chateaubriand, l'avait nommé son héritier, et lui avait laissé dix des plus belles terres du royaume. Chateaubriand était gouverneur de Bretagne, et croyait encore pouvoir se mettre au-dessus des lois, comme du temps de la belle comtesse, sa femme, l'amie de François Ier. Il s'était approprié des fonds considérables votés par la province pour des travaux publics qu'il n'avait point exécutés. Le connétable, en étant averti, envoya le président des comptes de Bretagne à Chateaubriand pour lui faire peur de la colère du roi. « Il mit ainsi, disent les Mémoires de Vieilleville, le » seigneur de la maison en si grande frayeur que celui-ci eût » voulu être mort, cet envoyé lui répétant que *qui mange de* » *l'oie du roi, en cent ans il en rend la plume.* » Après ce *précurseur,* comme l'appelle Vieilleville, le connétable arriva à son tour à Nantes « ayant fait entendre au roi qu'il alloit » faire une cavalcade par tout le royaume, pour connoître » des déportements des gouverneurs et de l'état des frontières. » Il redoubla la frayeur de Chateaubriand par l'annonce de la sévérité qu'il voulait apporter à rechercher les abus survenus depuis douze ans dans les finances du roi. Puis il lui ferma sa porte. « Ainsi, continuent les Mémoires, fut frappé le coup » qui produisit le contrat; car M. de Chateaubriand, perdant » courage, ne cessa qu'il n'eût parlé à lui le lendemain au » plus matin, ayant le président avec lui, et y furent trois » bonnes heures ensemble; et au sortir de là, ils partirent » tous après dîner pour aller à Chateaubriand y consommer » quelques jours en bonnes chères, durant lesquelles M. le » connestable envoya devers le roi son secrétaire Berthereau, » avec mille louanges du sieur de Chateaubriand ; qu'il avoit » bien perdu son temps d'être descendu jusque-là; car il n'y » avoit province sous sa couronne mieux conduite, régie, ni » policée que celle de Bretagne. » Une quittance universelle fut enretour envoyée à Chateaubriand, avec l'ordre de Saint-Michel (1).

(1) Mémoires de la Vieilleville, T. XXVIII, c. 31 et 32, p. 218-232.—Bran-

Digitized by Google

Mais si Montmorency manquait également et d'aménité dans le caractère, et d'intégrité, et de talents militaires distingués, et d'habileté en politique, il avait du moins une volonté ferme et inflexible, et une capacité de travail et d'application qui jusqu'alors avaient manqué aux conseils de François Ier. Ce qu'il avait une fois voulu, il le poursuivait avec constance; il rapportait toutes ses actions à un même plan, et il maintenait dans l'administration un ordre auquel on n'était point accoutumé. Ce fut lui qui prit à tâche de réconcilier le roi avec l'empereur; dans l'entrevue d'Aigues-Mortes, François avait dit à Charles, « qu'il tenoit pour une paix la trève de dix ans qui » venoit d'être faite, et le reconfirmeroit expressément; et » qu'ils seroient et demeureroient toutes leurs vies vrais amis, » encore que les différends restants entre les deux dites ma- » jestés ne se pussent vuider. » Ce que l'empereur loua, approuva et promit de son côté.... « voulant procurer l'hon- » neur, bien et profit dudit sieur roi et de messieurs ses en- » fants, éviter leur dommage comme des siens propres; et que » les amis de l'un le soient de l'autre, et non autrement. » Ce furent les propres termes de la réponse que Charles-Quint fit dans Tolède, le 1er février 1539, à l'évêque de Tarbes et à M. de Brissac, qui lui avaient été envoyés par le connétable, pour l'engager à convertir cette trève en une paix perpétuelle (1).

Autant le connétable cherchait à se rapprocher de Charles-Quint, autant il s'éloignait du roi d'Angleterre, que la France avait précédemment considéré comme son plus important allié. Henri VIII, il est vrai, n'était pas pour un roi catholique un associé moins à charge que le sultan des Turcs. Occupé à dépouiller les monastères, à s'enrichir par des confiscations qui lui rapportèrent cette année 100,000 livres sterling en argent monnayé, et 30,000 livres de rente en fonds de terre (2),

tôme fait aussi allusion à cette manière dont le connétable s'enrichissait, T. II, p. 411 et 414.

(1) Déclaration de l'empereur à Tolède.—Traités de Paix, T. II, § 83, p. 214. — Frédér. Léonard, T. II, p. 417.

(2) *Mackintosh's History of England*, T. II, p. 212.

Digitized by Google

il ne pouvait justifier cette violation de la propriété par les sentiments religieux ou par les vœux d'aucun parti. Exercé dans la controverse, il s'était fait une profession de foi qui représentait ses seules opinions personnelles; et il livrait à des supplices cruels tous ceux qui s'en écartaient, soit qu'ils penchassent vers la réforme ou vers le catholicisme. De nombreuses révoltes éclataient contre lui, il les avait toutes domptées; et, après chacune, il avait rendu son despotisme plus pesant; mais il excitait ainsi la haine de toute l'Europe; la cour de Rome le signalait comme le plus criminel des hérétiques, et les protestants comme le plus sanguinaire des persécuteurs.

D'après les traités conclus à Moore, en 1525, pendant la captivité de François Ier, la France s'était engagée à payer au roi d'Angleterre cent mille écus par année. Ce paiement avait été suspendu lors de l'invasion de Charles-Quint en Provence; et Henri, compatissant aux circonstances difficiles où se trouvait le royaume, n'avait pas insisté sur ce qui lui était dû. Toutefois François, lorsqu'il eut signé la trève de Nice, s'adressa à Henri VIII, non plus pour obtenir une prolongation du terme qui lui était accordé, mais pour demander l'examen du titre même de la créance : il avait lieu de croire, disait-il, que les divers paiements qu'il avait effectués couvraient, et au-delà, ses dettes légitimes (1). Henri VIII, qui venait de perdre sa troisième femme, Jeanne Seymour, morte en couche d'Édouard VI, le 13 octobre 1537, voulait de nouveau se marier, et il offrait son alliance en même temps à la France et à l'empire. Il demandait à la première cette même Marie de Guise, veuve du duc de Longueville, que le roi d'Écosse destinait à remplacer Madelaine de France; d'autre part, il était en traité avec l'empereur pour épouser sa nièce Marie, fille de Christiern II, roi déposé de Danemarck, et veuve de François Sforza, duc de Milan. L'empereur promettait que, si ce mariage s'effectuait, le duché de Milan serait la dot de sa nièce. Il avait

(1) Garnier, T. XIII, p. 98. — P. Daniel, T. V, p. 711. — Rapin Thoyras, T. VI, L. XV, p. 414.

encore été question de faire épouser à Henri VIII la sœur de l'empereur, Marie, veuve du roi de Hongrie, et gouvernante des Pays-Bas (1). Henri VIII annonçait lui-même à Castillon, ambassadeur de France auprès de lui, que l'empereur lui avait fait une autre proposition encore, celle de faire épouser Marie, fille aînée de Henri VIII, à don Louis, infant de Portugal, qui était né, comme elle, d'une fille de Ferdinand-le-Catholique. Dans ce cas, le duché de Milan aurait été assuré à ces jeunes époux, tandis que la duchesse douairière de Milan aurait apporté à Henri une dot de cent mille ducats (2). Pendant que l'amitié du roi d'Angleterre flottait entre ces deux potentats, et paraissait dépendre de ces négociations contradictoires, il envoya son chapelain, le docteur Edmond Bonner, comme son ambassadeur en France, et il le recommanda lui-même d'une manière toute particulière au connétable (3). Mais Bonner, le même qui avait déjà signalé sa hauteur en signifiant à Clément VII, à Marseille, l'appel de son roi à un concile général, se crut négligé et traité avec dédain à la cour de France. Henri VIII en témoigna du ressentiment à l'ambassadeur de France. « J'ai trouvé, dit celui-ci, le roi si » piqué et dédaigné du peu de compte qu'on a fait dudit » Bonner, qu'il m'a dit ouvertement qu'il n'avoit fait chose » qu'il ne lui en eût donné charge; et que c'étoit trop dépriser » et faire peu d'estime d'un roi tel que lui; et me conta par le » menu tout plein de méconnoissances que chacun faisoit dudit » Bonner, et du mauvais traitement de logis.... Il connoît » bien, ce dit-il, qu'on ne fait pas grand compte de lui, mais » que, par Dieu, il sera un jour recherché (4). »

Les querelles d'argent n'auraient pas suffi pour brouiller la France avec l'Angleterre; mais un manque d'égards était pour l'orgueilleux Henri VIII une offense impardonnable,

(1) Lettre du nonce au connétable, du 16 mars 1538. Ribier, T. I, p. 139.

(2) Lettre de Castillon au connétable, du 5 septembre 1538. Ribier, T. I, p. 204.

(3) Lettre de Henri VIII au connét. du 23 juillet 1538. Ribier, T. I, p. 177.

(4) Lettre de Castillon à François Ier, du 4 novembre 1538, p. 245. — Autre au connétable, du 5 novembre 1538, p. 247.

et le connétable parut se plaire à l'humilier et à l'offenser. S'apercevant que les efforts de Charles-Quint et de François pour lui donner une femme pouvaient brouiller ces deux monarques, Montmorency signalait à Charles-Quint les dangers de cette rivalité, tout en lui faisant remarquer que l'objet n'en valait pas la peine. Henri VIII avait déjà donné assez de preuves de son inconstance pour qu'on pût savoir qu'en s'unissant à lui par un mariage, loin d'acquérir une garantie de son amitié, on pouvait s'attendre à être enveloppé dans ses haines sanguinaires. Les deux souverains convinrent enfin de renoncer également à cette liaison intime avec Henri VIII. Marie de Guise fut envoyée en Écosse à Jacques V, et Charles rompit les traités commencés ; il répondit par écrit à Henri que, quant au projet de contracter une alliance plus intime entre eux, « les occasions pour lesquelles on avoit tenu ces » propos cessoient par l'amitié indissoluble depuis faite entre » sa majesté impériale et le roi très chrétien. » Quant au mariage avec la duchesse douairière de Milan, il ne pouvait s'effectuer sans dispense du pape, à cause de leur parenté; on savait bien que Henri ne consentirait point à la demander; et Charles lui notifiait « qu'une dispensation par la supériorité » ecclésiastique qui est maintenant en Angleterre ne met- » troit point en repos d'esprit ladite duchesse même, ni ses » parents et alliés (1). » Les termes de cette réponse indiquaient assez à Henri VIII que c'était la France qui faisait rompre une négociation que lui-même désirait conclure. Bientôt il put apprendre qu'un traité avait été signé à Tolède, le 10 janvier 1539, par lequel Charles et François, « considé- » rant qu'ils sont sollicités et poursuivis par le roi d'Angle- » terre de faire nouveaux traités et alliances, tant de mariage » que autres avec lui.... s'engagent réciproquement à ne » conclure avec lui ni alliance nouvelle, ni traité pour le » mariage de lui-même, de son fils ou de sa fille, que du » commun consentement de l'empereur et du roi (2). »

(1) Réponse de l'empereur au roi d'Angleterre. Ribier, T. II, L. II, p. 248.
(2) Traités de Paix, T. II, § 82, p. 213. — Léonard, T. II, p. 415.

Digitized by Google

L'empereur mettait de même un grand prix à détacher de la France les protestants d'Allemagne ; et Montmorency, à qui leur alliance était à charge, montrait de l'empressement à s'en délivrer. Le wayvode de Transylvanie, Jean, qui, sous la protection de Soliman et de la France, avait été reconnu pour roi de Hongrie, s'était secrètement réconcilié avec Ferdinand, roi des Romains; le joug des Turcs lui pesait, et il ne voulait pas l'attirer sur les Allemands. Il avertit ceux-ci des immenses préparatifs que faisait le sultan pour attaquer l'Autriche ; et il fit recommander aux protestants, par l'électeur de Brandebourg, de mettre fin à leurs querelles avec les catholiques, et d'obtenir de Ferdinand la garantie de tous leurs droits, pour réunir ensuite leurs efforts, et sauver l'Allemagne de la fureur des musulmans. Le même avertissement fut aussi donné par le roi de Pologne (1). Ce fut dans ce moment que le connétable écrivit, au nom de François, à son allié le duc Ulrich de Wurtemberg, qu'il eût à se garder d'attaquer les évêques catholiques ses voisins, s'il ne voulait pas attirer sur lui l'indignation de la France. C'était le commencement d'une querelle que la France voulait chercher aux protestants pour se débarrasser de leur alliance. Mais les avertissements du wayvode leur avaient déjà inspiré des dispositions toutes pacifiques, en sorte qu'Ulrich put répondre avec vérité que ni lui ni ses co-religionnaires n'avaient aucune intention de troubler la paix tant que les catholiques l'observeraient (2).

L'alliance que François avait contractée avec le Turc lui était plus à charge encore que celle qu'il avait faite avec les protestants; il savait fort bien qu'elle le rendait odieux à toute l'Europe, et il en rougissait lui-même. Il était représenté auprès de Soliman par Antonio de Rincon, Espagnol réfugié en France, qu'il avait fait gentilhomme de sa chambre : il avait aussi envoyé à cette cour don César Cantelmo, Napolitain. Ce n'était guère que des aventuriers et des pro-

(1) *Jo. Sleidani*, L. XII, f. 191.
(2) *Ibid.*, f. 196. — Ribier, T. I, p. 423.

Digitized by

scrits qu'on osait charger de ces missions odieuses ; et les humbles lettres que Rincon adressait au connétable, et ses demandes d'argent, montrent assez dans quel rang cet envoyé se trouvait placé (1). C'était au commencement du printemps de 1538 que Rincon s'était rendu, par Venise et Raguse, à Constantinople, en se concertant avec George d'Armagnac, évêque de Rodez, qui, comme ambassadeur à Venise, avait la principale direction de la correspondance avec le Turc (2). Rincon était à peine arrivé à Constantinople, que la trève de Nice avait fait cesser le motif de sa mission. Non seulement le roi avait abandonné l'alliance du sultan, il se vantait de son désir de lui faire la guerre, et ne songeait plus qu'à retirer du service du Turc le baron de Saint-Blancard, qu'il lui avait envoyé avec douze galères, pour assister Barberousse (3). Soliman était profondément blessé de la manière dont la France en avait agi envers lui ; et Rincon fut quelque temps regardé de très mauvais œil. Cependant l'importance de celui-ci tenait à la continuation de son rôle : il s'efforça de persuader à la Porte que, malgré les apparences, la France demeurait fidèle à son ancienne amitié, en sorte que les Turcs la retrouveraient au besoin ; et il obtint enfin des ministres du sultan, le 26 décembre, la confirmation des priviléges dont les marchands français jouissaient dans le Levant, pourvu, était-il dit, « que le roi ne condescende à chose » qui leur redonde à plus grand préjudice et désavan- » tage (4). »

(1539.) Mais tandis que les agents de la France s'efforçaient de conserver pour elle quelque bienveillance parmi ses anciens alliés, le connétable poursuivait son projet, et cherchait à l'unir toujours plus intimement à son ancien ennemi. Il avait envoyé l'évêque de Tarbes, Castelnau, et M. de Brissac, à Tolède, auprès de Charles V, pour donner de nouvelles

(1) Ribier, T. I, p. 237.
(2) *Ibid.*, p. 141.
(3) *Ibid.*, p. 145.
(4) Lettre de Rincon au connétable. *Andrinople*, 26 décembre. Ribier, T. I, L. II, p. 337.

Digitized by Google

garanties à l'amitié contractée avec lui, en s'engageant à faire de concert *l'entreprise contre le Turc* (1). Ils proposaient en même temps d'unir les deux familles par des mariages; ils parlaient de faire épouser à don Philippe, fils de Charles V, Marie, sa cousine, fille de la reine de France et du roi Emmanuel de Portugal, son premier époux; et, d'autre part, de faire épouser au duc d'Orléans, second fils du roi, ou l'infante de Castille ou la fille du roi des Romains. Charles agréa provisoirement ces propositions, et, par une déclaration donnée le 1er février 1539, il promit que ces deux mariages « s'ac-
» compliroient en même année, lorsque les parties seroient
» en âge à ce requis.... et qu'il disposeroit du duché et État
» de Milan, réellement en faveur et contemplation dudit
» mariage, tellement que ledit sieur roi en devra être bien
» content (2). » Sur ces entrefaites, l'impératrice Isabelle de Portugal mourut le 1er mai 1539, et le marquis de Vasto, gouverneur du Milanez, accourut à Turin, le 18 mai, pour proposer au maréchal Montéjan, gouverneur français du Piémont, un mariage entre l'empereur et Marguerite de France, la seule fille qui restât au roi. Le pape fut consulté sur cette union, et M. de Brissac chargé d'en faire la proposition à l'empereur (3).

Déjà l'on méditait une première application de l'alliance nouvelle entre les deux grands monarques qui se croyaient maîtres de l'Europe. La cour de Rome voyait avec indignation le schisme de Henri VIII, qui, s'écartant à peine de l'orthodoxie, et n'étant mu par aucun enthousiasme religieux, avait dépouillé le sacerdoce pour son seul profit, et s'était attribué en même temps la suprématie du pape et les biens du clergé. Paul III ne prétendait à rien moins qu'à précipiter Henri VIII de son trône, et il comptait faire tourner au profit de cette révolution l'union inattendue du roi de France et de l'empereur. Le cardinal Réginald Pole dirigeait les intrigues

(1) Traités de Paix, T. II, § 83, p. 214.
(2) *Ibid.*, p. 215.
(3) Lettre de Montéjan et du card. de Boulogne au connétable. Ribier, T. I, L. III, p. 461.

Digitized by Google

anglaises, et se flattait d'en recueillir le fruit. Il n'était que diacre, et il pouvait encore se marier. On prétend qu'il était aimé de sa cousine, la princesse Marie d'Angleterre; il n'était âgé que de trente-neuf ans, et jouissait d'une haute réputation de science et de vertu. Comme issu de la maison d'York, il avait lui-même quelque prétention à la couronne d'Angleterre; et le projet de la cour de Rome était de le faire monter sur le trône de Henri VIII, en l'unissant à la fille de ce roi : dans ce but, elle l'avait nommé légat dans les Pays-Bas, d'où il était plus à portée de correspondre avec ses partisans d'Angleterre (1). Cependant Castillon, ambassadeur de France en Angleterre, uniquement occupé de flatter le connétable, lui avait suggéré un projet plus bizarre, mais qu'il croyait plus fait pour lui plaire. Il assurait que le mécontentement en Angleterre était si général, qu'il serait très-facile, non seulement de chasser le roi, mais de conquérir le royaume, dès qu'on pouvait compter sur le concours de l'empereur, du roi de France et du roi d'Écosse. Il proposait d'anéantir cette nation, dont la rivalité avait si souvent humilié la France, et de partager l'île entre les trois dominations voisines. Au roi d'Écosse serait demeuré tout le pays au nord de l'Humber; à l'empereur, tout celui qui s'étend de l'Humber à la Tamise; à la France, tout le midi de l'île, du comté de Kent jusqu'au pays de Galles. Il affirmait que six semaines suffiraient pour accomplir cette conquête et ce partage (2).

Toutefois, l'empereur ne se laissa point séduire par cet étrange projet : il répondit au roi de France que, tant que Henri VIII pourrait tirer à volonté des landsknechts d'Allemagne, il serait impossible de le vaincre chez lui; qu'avant de l'attaquer, il fallait réduire sous l'obéissance de l'Église et de l'empire ces luthériens qui bravaient également l'autorité de Dieu et celle des rois, et que, lorsqu'on les aurait fait plier sous le joug, on viendrait aisément à bout de ce roi schisma-

(1) Rapin Thoyras, L. XV, p. 415.—Hume, T. VI, c. 31, p. 61.—Garnier. T. XIII, p. 101.

(2) Lettre de Castillon au connétable, 30 décembre 1538. — Ribier, p. 341. Dudit, 16 janvier, p. 357. Dudit, 26 janvier, p. 363.

Digitized by Google

tique (1). Il paraît que le connétable ne fit pas d'objection à cette modification de ses premiers projets. L'évêque de Tarbes, ambassadeur en Espagne, lui écrivit, le 1er mars, « que » l'empereur a été très aise d'entendre le devoir que le roi » veut faire à la réduction des affaires d'Allemagne, des- » quelles il espère, par le moyen dudit seigneur, quelque » pacification, au grand repos de toute la chrétienté. A cette » cause, il ordonne que les mêmes instructions qui ont été » baillées à l'archevêque de Lunden (envoyé par Charles » aux diètes de l'empire), pour cet effet, nous seront com- » muniquées (2). »

Le cardinal Pole, qui avait été visiter Charles V en Espagne, se préparait à traverser la France pour retourner dans sa légation des Pays-Bas. Il écrivit, le 16 mars, de Girone, au connétable, qu'il était envoyé par le pape vers l'empereur et le roi pour les exhorter à se réunir et mettre un terme à l'impiété du roi d'Angleterre. « Le pape, disait-il, voyant que » l'empereur est occupé aujourd'hui de préparatifs de guerre » contre les Turcs, a voulu que je me rendisse en toute dili- » gence auprès de lui pour l'exhorter à s'efforcer d'abord, de » concert avec le roi très chrétien, de porter remède à ces » maux internes de l'Église, surtout en Angleterre, et pour » l'inviter à laisser, pour à présent, les maux extérieurs, en » faisant quelque trève avec les Turcs. » Mais l'empereur avait déclaré à Pole que l'inquiétude que lui causaient les Turcs et les luthériens ne lui permettait pas, pour le moment, de s'occuper des affaires d'Angleterre; qu'il verrait toutefois avec plaisir le roi, qui n'avait pas les mêmes motifs de crainte, se charger de cette expédition (3). Quel que fût l'aveuglement du connétable, il ne se laissa point tenter de s'engager seul dans une guerre aussi impolitique contre l'Angleterre. Dans le même temps, Henri VIII écrivait de sa main au roi pour le requérir, en vertu des traités existants, de ne point recevoir

(1) Garnier, p. 102.
(2) Lettre de Castelnau. Ribier, T. I, p. 391.
(3) Lettre du card. Pole au connétable, en italien. Ribier. T. I, p. 461.

Digitized by Google

dans son royaume un homme déclaré traître et rebelle à la couronne d'Angleterre comme l'était Pole (1). La plupart des correspondants, des parents, des amis du cardinal Pole, avaient été arrêtés en Angleterre, condamnés et exécutés : sa mère elle-même, la comtesse de Salisbury, était dans les prisons de Henri, sous le poids d'une sentence capitale (2). Le cardinal céda aux circonstances, et jugea convenable d'ajourner ses projets.

Tous les anciens alliés de la France avaient compris le changement de politique du connétable ; ils voyaient qu'au lieu de pouvoir compter davantage sur l'appui des Français, c'étaient eux désormais qu'ils devaient craindre; et ils commencèrent à se mettre en défense. Marillac, qui avait remplacé Castillon à Londres, écrivait le 15 avril, que Henri VIII faisait des armements extraordinaires et par terre et par mer, pour se préparer à résister à l'attaque de la France et de l'empire, qu'il croyait en ligue contre lui (3). L'ambassadeur français auprès des Suisses écrivait de son côté, de Soleure, le 31 mai, qu'il apprenait de toutes parts combien les princes allemands étaient mécontents d'une déclaration faite par l'archevêque de Lunden à la diète de Francfort, que le roi était prêt à seconder l'empereur pour le rétablissement de son autorité et de la religion catholique. Cette annonce, qui avait signalé leur danger, les avait déterminés à envoyer proposer leur alliance au roi d'Angleterre contre le roi (4). Enfin, ces projets nouveaux de la France étaient également connus des Turcs, et ne les avaient pas moins irrités. Rincon écrivait d'Andrinople, le 7 février, que, depuis l'entrevue d'Aigues-Mortes, il n'avait plus d'instructions de France, et ne savait comment se conduire; que cependant on annonçait l'alliance de François Ier avec l'empereur; qu'on disait que leur projet était de faire déclarer le premier empereur d'Orient, et d'élever son trône à Constantinople; qu'enfin ces bruits, malgré leur absurdité,

(1) Ribier, T. I, p. 401.
(2) Rapin Thoyras, L. XV, p. 415 et 422.
(3) Ribier, T. I, p. 437.
(4) *Ibid.*, p. 464.

avaient fait une impression très profonde sur les Turcs (1).

Il est aisé de voir, par toute la correspondance des ambassadeurs français, qu'ils désapprouvaient la nouvelle voie dans laquelle le connétable était entré, qu'ils ressentaient toujours la même jalousie, la même défiance de l'empereur, qu'ils regrettaient les alliés que la France perdait, et dont jusqu'alors ç'avait été leur affaire de cultiver la bienveillance. Il est probable que cette disposition de toute la diplomatie dut contribuer à produire la réaction qui s'opéra plus tard, et à grossir le parti qui se formait contre le connétable. Mais, pour le moment, celui-ci, qui ne consultait ni ne voulait écouter personne, n'en tint aucun compte; il envoya l'évêque élu d'Avranches en Espagne, pour resserrer davantage encore la ligue avec l'empereur, et lui rendre compte de toutes les négociations de la France. Cet ambassadeur devait lui dire que César Cantelmo était revenu de Constantinople sans avoir pu déterminer le sultan à faire une trève avec l'empereur, et donner en même temps à ce dernier tous les renseignements qu'il pourrait désirer sur les négociations de la France en Turquie. Il devait l'assurer que le roi rejetait toutes les ouvertures qui lui étaient faites de la part du roi d'Angleterre et lui dire que « le roi est si sûr et si ferme en l'amitié qu'il porte au seigneur » empereur, son meilleur frère, que le duché de Milan ni » autres choses particulières ne lui pourroient faire changer » d'opinion. Et ne sera omis de dire aussi audit empereur, que » si son passage se fût adonné par la France, le roi y eût pris » plaisir comme à une des choses de ce monde que plus il dé- » siroit; mais puisque les affaires dudit seigneur empereur ne » le portent pas ainsi, ledit sieur roi est et sera toujours très » content de tout ce qui lui plaira, et ne le voudra rechercher » de faire plus avant que sa volonté et commodité (2). » Ainsi cette instruction, qui est du 5 août, nous apprend que précédemment déjà le roi avait invité l'empereur à traverser la

(1) Ribier, T. I, p. 371; et de nouveau, le 27 mars, *ibid.*, p. 419.

(2) Instruction en date de Chantilly, 5 août 1539, donnée à l'élu d'Avranches. Ribier, T. I, p. 467.

Digitized by Google

France pour se rendre dans les Pays-Bas, et que cette invitation avait été refusée.

L'élu d'Avranches ne séjourna que peu de jours en Espagne; il était de retour au mois de septembre, et il rapporta les remercîments de l'empereur, « disant que si ses affaires le » peuvent porter, il sera très aise de passer par la France, » auquel lieu il sait bien qu'il aura autant de sûreté qu'en » ses propres pays, et beaucoup plus de plaisir et de contentement.... mais qu'il n'étoit pas encore résolu du temps de » son voyage, attendant ce que fera le Turc; et encore qu'il » passât en Italie, qu'il ne le fera que pour mettre fin à ce » qui est à conclure entre le roi et lui.... Sur ce ledit élu ayant » fait entendre, de la part du roi, audit empereur, que ledit » seigneur n'est aucunement passionné de la reddition du » duché de Milan, et que pour dix duchés il ne voudroit » perdre son amitié, ledit sieur empereur a répondu que » ladite reddition étoit sûre, et du tout conclue et arrêtée. » L'empereur, en même temps, demandait au roi de continuer de négocier à Constantinople pour obtenir une trève générale, même dût-il pour cela consentir à l'abandon de Castel-Novo de Dalmatie, que Barberousse assiégeait alors. Mais si la trève ne pouvait s'obtenir, il demandait au roi d'entrer dans une ligue pour la défense de la chrétienté contre le Turc, et de charger M. de Lavaur de se présenter avec l'archevêque de Lunden à la première diète en Allemagne, pour bien convaincre les protestants que l'empereur et le roi agissaient désormais de concert pour la pacification de l'Église (1).

L'empereur, auquel le connétable de Montmorency désirait allier si étroitement la France, et auquel il faisait tant d'avances, était loin de se croire dans une position aussi brillante que la cour de France paraissait le supposer, et ses instances pour obtenir à tout prix une trève avec les Turcs en faisaient foi. Les Milanais lui avaient adressé leurs plaintes sur les horribles vexations qu'ils éprouvaient de la part des soldats espagnols et allemands qui occupaient leur pays, et qui, ne

(1) Relation de l'évêque d'Avranches, septembre 1539. Ribier, T. I, p. 468.

Digitized by Google

touchant point de solde, s'étaient jetés en ennemis sur les habitants, pour leur arracher par des supplices tout ce que ceux-ci pouvaient avoir sauvé de leurs anciennes richesses. Charles fut obligé d'envoyer ces troupes en Illyrie, aux frontières des Turcs, pour rétablir parmi elles quelque discipline (1). Quatre mille de ces vieux soldats furent passés au fil de l'épée, ou attachés aux bancs des galères à Castel-Novo, lorsque cette ville fut reprise par Barberousse sur les Impériaux, au milieu d'août 1539 (2). Six mille soldats espagnols qui étaient en garnison à la Goletta, s'étaient soulevés en même temps pour le même motif de la suspension de leur paye. On les fit passer d'Afrique en Sicile, au risque de perdre la première province par leur éloignement, la seconde par leurs désordres; mais Fernand de Gonzaga, vice-roi de Sicile, les trompa par de faux serments, leur promit non seulement une amnistie complète, mais des récompenses; et ayant enfin réussi à les disperser, il fit périr tous les chefs et un grand nombre des soldats dans les supplices (3).

Dans le reste de ses vastes États, les troupes de Charles-Quint n'étaient pas mieux payées, et menaçaient également de se révolter. Pour les satisfaire il ne pouvait guère espérer de lever des subsides dans l'Italie, dévastée par tant de guerres, et l'Allemagne suffisait à peine à sa propre défense. Tout son espoir était dans les cortès de ses monarchies espagnoles, et dans les subsides des Pays-Bas. Mais les cortès de Castille, qu'il avait assemblées à Tolède, n'opposèrent à ses demandes que des remontrances et des plaintes amères sur les exactions auxquelles leur pays était exposé. Charles-Quint fut obligé de les congédier sans en avoir rien obtenu. Cependant cet échec même tourna plus tard au profit de la puissance absolue. L'empereur trouva le moyen d'exciter la rivalité entre les ordres, et d'engager les députés des villes à se rassembler, lors

(1) *Fr. Belcarii*, L. XXII, p. 701. — *Pauli Jovii*, L. XXXVII, p. 362.
(2) *Paolo Paruta, Stor. Venez.*, L. X, p. 710.
(3) *Pauli Jovii Histor.*, L. XXXVII, p. 366. — *Muratori Annali d'It.*, T. XIV, p. 317. — *Alfonso de Ulloa, Vita di Carlo V*, L. III, f. 153, 154.

Digitized by Google

même qu'il ne convoquait point ceux de la noblesse et du clergé. Dès lors, les trente-six commissaires des dix-huit cités de Castille formèrent une assemblée sans dignité et sans indépendance, qui n'a jamais été soutenue par l'attention et l'intérêt du pays, qui a laissé perdre entre ses mains les libertés nationales (1).

L'Allemagne était divisée entre les deux ligues protestante et catholique, et Ferdinand, qui cherchait à maintenir la paix entre elles, pour demeurer en mesure de résister à l'attaque des Turcs, n'osait prendre sur lui aucune décision, et s'attachait seulement à gagner du temps pour éviter une explosion. Les Pays-Bas, enfin, éprouvaient, depuis l'an 1536, une grande fermentation. La reine de Hongrie, gouvernante de ces provinces, leur avait demandé des subsides extraordinaires pour faire la guerre à la France. Les états-généraux lui avaient accordé douze cent mille florins; et ils avaient mis le tiers de cette somme à la charge de la province de Flandre. Toutefois les Flamands, et surtout les Gantois, prétendaient que la levée de ce subside n'était pas légale, parce que leurs députés n'y avaient pas consenti, et que de tout temps leurs priviléges leur assuraient le droit de se taxer eux-mêmes. Pour les forcer à l'obéissance, la reine de Hongrie donna l'ordre d'arrêter comme otages, dans toutes les villes des Pays-Bas, tous les bourgeois de Gand qui s'y trouvaient établis. Les Gantois, loin de se laisser effrayer par cette violence, adressèrent à leurs confédérés un appel pour la défense de leurs priviléges; et, en même temps, recoururent à la justice de Charles V, auquel ils envoyèrent des députés en Espagne. Le monarque refusa de les entendre, et les renvoya au jugement du grand conseil de Malines, qui les condamna. Les Gantois prirent alors les armes; ils chassèrent la noblesse de leur ville, firent prisonniers les officiers impériaux, instituèrent un nouveau gouvernement pour diriger leur défense, et envoyèrent des députés à Paris pour réclamer la protection du roi, qu'ils nommaient leur seigneur suzerain, et qui avait, de son côté, fait valoir

(1) *Robertson's*, B. VI, p. 168-171. — *P. Miniana, Historia de Espana*, L. III, c. 7, p. 164.

Digitized by Google

ses droits sur eux dans son dernier lit de justice du 15 janvier 1537 (1).

On ne peut méconnaître que l'acceptation de l'offre des Gantois n'eût été une violation flagrante des derniers traités, un acte éclatant de mauvaise foi. Cependant les historiens contemporains, ou célèbrent le refus de François d'accepter leur soumission comme un acte de désintéressement héroïque, ou le blâment comme une duperie. Beaucaire dit que le roi, toujours plongé dans les voluptés, et aveuglé par elles, laissait échapper les bonnes occasions, et poursuivait celles qui ne lui offraient point de chances (2). Personne, en effet, n'approuvait l'alliance intime que le roi voulait contracter avec l'empereur; personne ne perdait de vue la rivalité qu'on s'attendait à voir renaître. Si le connétable avait accepté la proposition des Gantois, et, par eux, entraîné toute la Flandre, comme ceux-ci promettaient de le faire, non seulement il aurait violé la foi récemment donnée, mais il aurait rendu vains tous les projets nouvellement formés, et inutiles ou préjudiciables tous les sacrifices faits à son nouveau système. Il était d'un homme d'honneur de refuser l'offre faite par les Gantois; mais il eût été d'un cœur généreux, aussi bien que d'une bonne politique, de s'intéresser à eux, au moment où ils montraient tant de confiance envers la France, et de les aider à maintenir leurs priviléges, plutôt que de leur nuire. François, toutefois, ne se croyait appelé à la générosité qu'envers des souverains, non envers des peuples. Il ne se contenta pas de rejeter l'offre des Gantois, qui se disaient prêts à le remettre en possession de la Flandre et de l'Artois, provinces qu'il prétendait n'avoir jamais eu le droit d'aliéner, il les dénonça à l'empereur, et lui fit connaître tout ce que les députés gantois lui avaient, sous le sceau du secret, révélé sur leurs forces et sur leurs alliances (3).

(1) *Robertson's*, B. VI, p. 173. — *Pontus Heuterus, Rerum Astriac.*, L. XI, p. 262. — *Alf. de Ulloa, Vita di Carlo V*, L. III, p. 159, verso. — *Gio. Batt. Adr., Storia de' suoi tempi*, L. II, p. 111. — Daniel, Hist. de France, T. V, p. 711.

(2) *Fr. Belcarii*, L. XXII, p. 704.

(3) Martin Du Bellay, T. XX, L. VIII, p. 288. — *Fr. Belcarii Hist.*, L. XXII, p. 704. — Bouchet, Annales d'Aquit., T. IV, f. 283, verso.

Digitized by Google

En même temps il lui renouvela l'invitation qu'il lui avait déjà faite depuis plus de six mois, de traverser la France pour se rendre plus rapidement en Belgique.

Tous les historiens, sans exception, ont regardé François comme ayant rendu à Charles, dans cette occasion, un service d'une grande importance, et ils ont accusé le dernier de fausseté et d'une noire ingratitude, pour ne l'avoir pas reconnu. Ils disent que l'empereur sentait la nécessité de réprimer, avec une grande promptitude, la révolte des Gantois, pour qu'elle n'entraînât pas le soulèvement de tous les Pays-Bas. Tous ont accordé une confiance implicite à Martin du Bellay, lequel s'exprime ainsi : « Les Gantois envoyèrent secrètement devers le roi, lui » offrir de se mettre entre ses mains comme leur souverain sei- » gneur; ils lui offrirent pareillement de faire faire le semblable » aux bonnes villes de Flandre. Chose que le roi refusa, pour n'è- » tre infracteur de foi envers l'empereur son bon frère, attendu » la trève jurée entre eux depuis deux ans. Il en avertit l'em- » pereur, lequel connoissant par cet avertissement et autres » qu'il avoit de ses serviteurs, que ses Pays-Bas, qui étoient » sa force, étoient en hasard d'être perdus ; ne pouvant trou- » ver moyen d'y pourvoir si promptement qu'il en étoit besoin; » car, passant par Allemagne, il n'étoit pas assuré des protes- » tants, lesquels lui pourroient empêcher son passage, et se » mettant par mer, se mettroit au hasard des vents, qui le » pourroient aussi bien jeter en Angleterre comme en Flandre » contre son vouloir, car il n'étoit assuré du roi du pays, pour » les divisions qu'avez entendues par ci-devant, qu'ils avoient » eues à cause du divorce de la reine Catherine, sa tante ; il » résolut de se mettre sur la foi du roi, et, pour cet effet, » envoya ses ambassadeurs devers lui, étant encore malade à » Compiègne, lui offrir, au cas qu'il lui baillât, passage sûr, » de grandes choses, et entre autres d'investir lui ou l'un de » ses enfants du duché de Milan (1). »

(1) Martin du Bellay, T. XX, L. VIII, p. 288. — Copié par *Fr. Belcarius*, L. XXII, p. 701. — *Ferronius*, L. VIII, p. 201, se rapproche un peu plus de la vérité. — *Robertson's* copie du Bellay, T. III, B. VI, p. 180. — *Giovio*,

Il s'en faut bien toutefois que ce récit soit vrai dans toutes ses circonstances : la discussion avec les Gantois durait déjà depuis trois ans ; et, comme ces peuples n'avaient point réussi à soulever le reste de la Flandre, comme ils n'avaient pris eux-mêmes aucune mesure militaire pour se défendre, il n'y avait rien d'urgent dans le péril dont était menacée la Belgique. Charles V avait prouvé, et devait prouver encore qu'il osait se confier à la mer en toute saison ; et tous les ports de Flandre, vers lesquels il se dirigeait, étaient toujours pleinement dans sa dépendance. Le divorce de Catherine d'Aragon, qui l'avait brouillé avec Henri VIII, était oublié; dès lors il s'était rapproché de ce monarque ; il avait été sur le point de s'unir à lui par un double mariage, et il était sans cesse sollicité de renouer leur ancienne amitié. Les protestants d'Allemagne montraient alors les dispositions les plus pacifiques à son égard : et, six mois plus tard, il n'éprouva aucune difficulté à traverser leur pays. Enfin le duché de Milan, qu'il était supposé promettre pour récompense si on l'aidait à recouvrer la ville de Gand, était d'une valeur fort supérieure à cette ville, et, comme clef de l'Italie, d'une valeur surpassant de beaucoup celle de toute la Belgique. Aussi avons-nous cherché à faire comprendre comment cette concession, promise en effet conditionnellement, était le prix d'un accord bien plus important, d'une fusion complète des intérêts de François avec ceux de Charles V, d'une alliance intime destinée à repousser le Turc, à subjuguer les protestants, et à déterminer une révolution en Angleterre.

Quoi qu'il en soit, Charles V accepta l'invitation qui lui fut faite de nouveau par Antoine de Castelnau, évêque de Tarbes, ambassadeur auprès de lui, de traverser la France pour se rendre en Belgique, et de donner à François l'occasion de le recevoir avec hospitalité à Paris. En même temps, Montmorency lui envoya la promesse qu'on ne lui parlerait ni d'un second mariage, ni d'un traité pendant tout le temps qu'il

semble confirmer son récit, L. XXXIX, p. 416. — Et *Muratori* l'adopte aussi, T. XIV, p. 320.

Digitized by Google

serait sur le territoire de France, de peur qu'on ne parût abuser de l'hospitalité qu'on lui offrait, en lui imposant des conditions (1). Le roi était encore malade; il s'arrêta à Chatellerault; mais ses deux fils et le connétable allèrent recevoir l'empereur à Bayonne. Ils lui offrirent de rester pour lui en otage en Espagne, pendant qu'il traverserait la France. Charles V ne voulut point y consentir; il dit que la parole du roi lui suffisait, et il les retint avec lui.

Les princes voyageaient alors lentement, et la marche de l'empereur était encore retardée par les entrées triomphales qu'on lui préparait dans chaque ville; là, toute la noblesse et toute la milice bourgeoise se présentaient à lui en habits de fête. C'était au mois d'octobre qu'il avait fait son entrée à Bayonne, où il avait été reçu par les princes, accompagnés de plus de quatre cents seigneurs (2). Cependant il s'était arrêté si long-temps à Bordeaux, au château de Lusignan et en plusieurs endroits de la route, où il prenait le plaisir de la chasse à l'oiseau, qu'il n'arriva que le 9 décembre à Poitiers. Toute la noblesse de Poitou s'était rassemblée pour cette occasion. Comme il entrait dans la ville, cinq cents gentilshommes, richement vêtus, allèrent au devant de lui, et ils étaient suivis par deux mille bourgeois, divisés en six compagnies, habillés de velours et satin, avec passements d'or et d'argent. A Orléans, où il arriva le 20 décembre, on avait commandé, pour le recevoir, quatre cent cinquante gentilshommes et toute la milice de la province; mais ce qu'on admira le plus, ce fut un corps « de quatre-vingt-douze jeunes marchands de » la ville montés sur bons coursiers, tous habillés de casaques » de velours noir, et le pourpoint de satin blanc, fermé à » boutons d'or. Le bonnet de velours couvert de pierreries » et brodé d'orfévrerie, et brodequins de maroquin blanc, » chiquetés, et tous éperons dorés, et la hacquebutte à l'arçon » de la selle, et y eut un bonnet qui fut prisé deux mille » écus; et n'y avoit celui qui n'eût sur soi plus de deux mille

(1) *Pauli Jovii Histor.*, L. XXXIX, p. 421.
(2) *Marco Guazzo, Storia de' suoi tempi*, f. 215.

Digitized by Google

» francs en bagues (1). » Ce luxe extravagant, déployé successivement dans toute la France, fut tel, qu'on assura que le voyage de l'empereur avait coûté deux millions de francs au pays. C'était plus qu'il n'en eût fallu pour lui faire la guerre pendant toute une campagne; mais ce luxe atteste en même temps combien le commerce avait répandu d'opulence dans les provinces. Toute l'industrie n'était point alors concentrée dans Paris; et chaque ville contenait un nombre d'hommes indépendants par leur fortune peut-être plus grand que celui qu'on y trouverait aujourd'hui. D'autre part, il était difficile que cette opulence se maintînt long-temps devant les habitudes de despotisme que François Ier introduisait tous les jours davantage. Il semblait vouloir établir que tous les biens et la vie de ses sujets dépendaient de son seul caprice; et il en disposait dans sa colère, sans faire seulement mention des tribunaux. Au passage de l'empereur à Bordeaux, les courtisans qui voulaient faire partie de son cortége, et qui manquaient de chevaux, prirent ceux des particuliers malgré eux; plusieurs ne les rendirent point, et n'en payèrent jamais la valeur; mais le roi ne fit qu'en rire. A Amboise, un parfumeur entreprit de remplir l'appartement où devait coucher l'empereur d'une vapeur odorante; mais l'encens qu'il brûla produisit une fumée plus épaisse et plus irritante qu'il n'avait compté; l'empereur s'en trouva fort incommodé. « Le roi, » qui en fut informé, dit Ferron, voulant s'excuser auprès » de l'empereur, ordonna qu'on saisît le malheureux arti- » san, et qu'on le traînât au supplice. Charles, averti de » l'erreur de cet infortuné, demanda sa grâce avec beaucoup » de prières. Les deux princes disputèrent long-temps sur sa » mise en liberté; et le roi ne céda aux prières de Charles, » que parce que celui-ci répétait que ce n'était pas pour voir » des supplices qu'il était venu en France (2). »

(1540.) Le roi était allé au devant de l'empereur jusqu'à

(1) Extrait de deux relations imprimées dans le temps. Observations sur Du Bellay, T. XX, p. 483.

(2) *Arnoldi Ferronii*, L. VIII, p. 201. — *Fr. Belcarii*, L. XXII, p. 704. — Martin du Bellay, T. XX, L. VIII, p. 293.

Châtellerault; ils se donnèrent réciproquement des marques d'une tendre amitié, et François voulut dès lors n'occuper que la seconde place. Les deux monarques firent ensemble leur entrée à Paris le 1er janvier 1540. Les prisons avaient été ouvertes, et les prisonniers délivrés au nom et de la part de sa majesté impériale. Pendant les sept ou huit jours que l'empereur passa à Paris, les deux monarques ne parurent occupés que de fêtes et de réjouissances (1). Cependant il était impossible de voir ensemble ces deux rivaux, sans penser au sang qui avait été versé pour leurs longues querelles, aux outrages qu'ils s'étaient faits réciproquement, et à la tentation que pouvait ressentir François d'abuser de ce que son rival était entre ses mains. Cette idée, qui occupait toutes les têtes, reparaît dans toutes les anecdotes racontées sur cette réunion; anecdotes si souvent répétées, et auxquelles il est difficile cependant de trouver une autorité historique. On dit que François lui-même, en présentant la duchesse d'Étampes à l'empereur, lui dit : « Voyez-vous cette belle dame, » elle me conseille de ne point vous laisser partir d'ici que » vous n'ayez révoqué le traité de Madrid. — Eh bien! lui » répondit l'empereur froidement, si l'avis est bon, il faut » le suivre. » Cependant il trouva bientôt le moyen de faire accepter à la belle dame un diamant de grande valeur, pour qu'elle ne donnât plus de tels conseils (2). On rapporte que le duc d'Orléans, prince gai, folâtre et très agile, sauta sur la croupe du cheval de l'empereur, et, le tenant embrassé, s'écria : « Votre majesté impériale est à présent mon prison- » nier, » et que ce mot fit tressaillir l'empereur (3). On prétend que le dauphin, le roi de Navarre et le duc de Vendôme avaient pris des mesures pour arrêter effectivement Charles à Chantilly, dans une visite qu'il faisait à ce superbe château du connétable, et que celui-ci eut quelque peine à

(1) Hist. de la Ville de Paris, L. XX, p. 1007.

(2) Garnier, T. XIII, p. 118. — Gaillard, T. V, L. V, p. 127. — Rœderer, L. II, p. 87.

(3) Gaillard, p. 126.

les faire renoncer à leur projet (1). On répète enfin que Brusquet, le fou de François Ier, avait placé l'empereur dans son calendrier des fous, parce qu'il osait passer dans les États d'un prince qu'il avait maltraité, se réservant d'effacer son nom et de mettre celui de François à la place, s'il le laissait sortir en liberté (2). Et, en même temps, Brantôme assure que « tandis que l'empereur passa par France, on ne lui fit » que parler et importuner de ce Milan; si bien que tant » d'honneurs et bonnes chères qu'on lui fit, ne valoient pas, » disoit-il, les importunités qu'on lui en donnoit (3). »

L'empereur, en sortant de Paris, alla visiter, comme on l'a dit, le magnifique château du connétable; le roi l'accompagna avec toute sa cour jusqu'à Saint-Quentin; ses deux fils et le connétable le suivirent jusqu'à Valenciennes. Charles V avait mis au moins trois mois à traverser la France (4). Cependant les Gantois n'avaient fait aucun préparatif de guerre; ils ne songèrent pas même à lui opposer quelque résistance; ils le reçurent avec toutes les marques du respect et de l'obéissance qu'ils devaient à leur souverain, mais sans que leurs chefs parussent croire qu'ils avaient mérité son courroux, ou songeassent à se dérober au châtiment, en sorte qu'ils ne sortirent pas même de la ville. Dans les premiers jours de février, Charles-Quint destitua tous les magistrats populaires, et les remplaça par des hommes qui lui étaient dévoués; il supprima ensuite tous les anciens priviléges de la ville, et y traça une forteresse qui dut être construite aux frais des habitants. Se jugeant alors assez fort pour pouvoir sévir, il fit trancher la tête d'abord à neuf des hommes qui s'étaient montrés les plus zélés pour la défense des libertés de leur pays, et bientôt après à seize autres (5).

(1) Garnier, p. 119.

(2) Biographie universelle, T. VI, p. 162.

(3) Brantôme, T. II, Disc. 46, p. 254.

(4) L'empereur arriva à Mons le 27 janvier 1540. Ribier, T. I, L. IV, p. 494. Il était arrivé à Bayonne en octobre.

(5) Lettres des ambassadeurs français, de Gand, 16 février 1540. Ribier. p. 501. — *J. Sleidani*, L. XII, fol. 198, et L. XIII, f. 206. — *Fr. Belcarii*, L. XXII, f. 707. — *Pauli Jovii*, L. XXXIX, p. 422.

Digitized by Google

Les deux ambassadeurs français, de Selve et Hellin, qui suivaient l'empereur, ne lui eurent pas plus tôt vu mettre le pied sur le territoire des Pays-Bas, qu'ils lui demandèrent pour le roi l'investiture du duché de Milan, comme si c'eût été le prix convenu de son passage. Charles, quelque peu impatienté, répondit qu'on voulût bien le laisser songer à ses affaires, qui suffisaient pour le préoccuper tout entier, avant de le forcer à songer à celle des autres. D'ailleurs, ajouta-t-il, s'agissant de la concession d'un fief de l'empire, il ne pouvait rien faire avant l'arrivée du roi des Romains, son frère, auquel il avait donné rendez-vous dans les Pays-Bas. Du Bellay assure que, pressé davantage, « il déclara entièrement n'avoir rien promis (1). »

L'empereur cependant ne songeait nullement à rompre la négociation; mais, partant toujours de l'idée première, également poursuivie par lui et par le connétable de Montmorency, d'une alliance intime des deux plus grands souverains de l'Europe contre tous les autres, il cherchait en même temps à affermir cette alliance, et à offrir à François, pour l'y résoudre, une compensation suffisante. Après s'être entendu avec son frère le roi des Romains, il avertit les ambassadeurs français que, quant au mariage qui lui avait été proposé à lui-même avec la fille du roi, il persistait à ne vouloir point se remarier; mais qu'il comptait unir les deux familles par le mariage de son fils D. Philippe avec Jeanne d'Albret, héritière de Navarre, et fille de la sœur de François Ier, et par celui de Charles, duc d'Orléans, second fils du roi, avec sa fille. Comme il comprenait que le roi de France verrait avec chagrin l'héritière de Navarre porter au roi de Castille les principautés de Béarn et de la Basse-Navarre, situées en France, il avait consenti à ce que le roi pût les racheter de lui; mais il les estimait au moins à deux millions (2). D'autre part, sa fille porterait pour dot au duc d'Orléans, ou

(1) Mart. du Bellay, T. XX, L. VIII, p. 296.

(2) Lettres des ambassadeurs français au connétable, de Gand, 11 avril 1540. Ribier, L. IV, p. 514.

le duché de Milan, ou mieux encore les Pays-Bas et les comtés de Bourgogne et de Charolais. Toutefois « l'empereur » feroit difficulté de donner si grande dot à sa fille, si le roi » ne faisoit au prince plus grand partage que celui qu'il » avoit (1). » Enfin, en retour pour un si riche mariage et un si grand démembrement de la monarchie espagnole, l'empereur demandait les assurances les plus positives de la coopération du roi à la guerre contre les Turcs, et à l'abaissement des protestants d'Allemagne (2).

On pourrait être surpris de la grandeur de l'offre que faisait l'empereur; elle n'allait à rien moins qu'à se dessaisir, en faveur d'un fils de France, de tout l'héritage de la maison de Bourgogne, héritage bien supérieur en valeur au duché de Milan. Autant qu'il peut être permis de deviner sa politique, il nous semble qu'il avait reconnu que ses possessions disséminées sur toute l'Europe ne se prêtaient point un mutuel appui, et que, pour en former une puissante monarchie, il fallait abandonner celles qui étaient détachées des autres, et agrandir celles qui pouvaient faire corps ensemble. Dans cet esprit, il avait déjà séparé de sa monarchie les provinces héréditaires d'Autriche qu'il tenait de son aïeul Maximilien, et il les avait données à son frère Ferdinand pour les lier à l'empire d'Allemagne, qu'il lui avait assuré d'avance en le faisant nommer roi des Romains. D'après le même système, il voulait encore détacher de sa monarchie tout l'héritage de son aïeule maternelle, Marie de Bourgogne, et en former, en faveur de sa fille de prédilection, un nouveau royaume, qui, avec le temps, pourrait s'étendre sur une grande partie de l'Occident. En même temps, il réservait à son fils, non seulement l'Espagne, mais l'Italie, qui, d'après ses arrangements avec la France, lui serait demeurée sans partage; il aurait été maître des îles Baléares, de la Corse, de la Sardaigne et de la Sicile; il avait rendu son tributaire le royaume de Tunis;

(1) Ribier, L. IV, p. 509 et 514.

(2) *Ibid.*, p. 514. — Nous n'avons point la note de l'empereur, et nous ne la connaissons que par les réponses des ambassadeurs français.

Digitized by Google

il comptait bientôt attaquer celui d'Alger; et la Méditerranée n'aurait presque été qu'un grand lac au milieu de ses possessions, qui les aurait réunies les unes avec les autres. Les liens du sang lui faisaient espérer que, pendant un certain temps, son frère et sa fille pourraient demeurer attachés à lui et à son fils, et que l'union même avec la France pourrait durer : avec l'aide de celle-ci, il se flattait d'arrêter tout au moins les conquêtes des Turcs, de subjuguer les protestants, de détruire le reste des libertés de l'Italie, de l'Espagne et de l'Allemagne ; mais il comprenait aussi que l'époque viendrait où les liens du sang seraient méconnus, où la reconnaissance ne serait plus entendue, et où les traités demeureraient sans force ; même alors cependant il croyait probable que les deux fils de France se brouilleraient l'un avec l'autre, au lieu de s'allier contre la maison d'Autriche. Ainsi, l'on avait vu les anciens ducs de Bourgogne, quoique princes français, devenir les premiers rivaux de la France.

Charles-Quint tenait à ce projet fortement conçu, et dont l'exécution aurait entraîné la destruction des libertés de l'Europe, et arrêté peut-être pour long-temps les progrès de l'esprit humain. Il ne se figurait point que la France pût le rejeter, car il offrait à François Ier, qui avait paru montrer de la prédilection pour son jeune fils, de plus grands avantages encore que celui-ci n'avait songé à demander. Il fut donc fort surpris, quand François en témoigna son mécontentement, et quand au lieu de venir lui rendre sa visite à Bruxelles, comme il l'avait annoncé, il s'éloigna de la frontière. François ne considérait pas si l'établissement offert à son second fils était plus considérable que celui qu'il avait demandé; il voulait le duché de Milan, et il le voulait pour lui-même. C'était le sieur de Peloux qui lui avait apporté les propositions de l'empereur ; il lui fit répondre par de Selve, évêque de Lavaur, et par Hellin, ses ambassadeurs auprès de Charles, en déclarant que le duché de Milan aurait dû être rendu en héritage perpétuel au roi et à ses enfants sans aucune condition, tandis que l'empereur offrait seulement de donner les Pays-Bas, le comté de Bourgogne et le Charolais à la princesse d'Espagne sa fille, en

la mariant au duc d'Orléans, en sorte que si elle mourait sans enfants, ces États retourneraient à l'empereur; toutefois, en vue du bien de la paix, le roi consentait, « si le duc d'Orléans » étoit impatronisé de l'héritage de Bourgogne, pour en avoir » pleine et entière jouissance, incontinent après le mariage » consommé, à ne faire autre demande pour le présent dudit » duché de Milan. Mais au cas que le duc d'Orléans décédât » avant sa femme, soit qu'il eût des enfants de ce mariage ou » non, le roi rentreroit dans tous ses droits sur le duché de » Milan; si, au contraire, c'est la princesse d'Autriche qui » meurt avant le duc, soit que leurs enfants soient mineurs » ou majeurs, leur père, et non point eux, demeureroit seul » possesseur des États de Bourgogne, jusqu'à ce que le duché » de Milan lui eût été restitué. » En même temps, le roi déclarait ne consentir à la suspension de l'hommage de la Flandre et de l'Artois que pendant la durée de ce mariage; il regardait les traités de Madrid et de Cambrai comme non avenus, et refusait de les ratifier : il se défendait de prendre aucun engagement sur les trois autres mariages dont il avait été question, de sa fille avec l'empereur, de la fille de sa femme ou de celle de sa sœur avec D. Philippe; enfin il déclarait vouloir retenir la possession des États du duc de Savoie jusqu'à ce que tous ces arrangements fussent conclus, et il offrait seulement d'accorder à ce duc des compensations en France (1).

L'empereur s'était attendu à ce que sa proposition reçût un accueil bien différent. « M. du Peloux nous a dit, écrivoient » les ambassadeurs, que les articles avoient été lus tant par » l'empereur que par MM. de Granvelle et Duprat, et qu'ils » trouvoient les choses un peu amères, et mêmement en » deux points, l'un étoit de la souveraineté de Flandre, dont » le roi rompoit la broche, ensemble de la ratification des » traités de Madrid et de Cambrai, et qu'il leur sembloit que » le roi maintenant dénioit ce qui par ci-devant n'avoit point » été révoqué en doute. L'autre point étoit touchant les af-

(1) Instruction aux Ambassadeurs du 24 avril 1540.—Ribier, L. IV, p. 509.

Digitized by Google

» faires publiques de la chrétienté, dont la réponse du roi » avoit été trouvée fort froide, disant seulement que les » députés y adviseront, sans montrer d'avoir la matière » affectée. »

L'empereur s'était plaint encore que le roi désirait beaucoup et voulait faire peu; que l'aide qu'il promettait contre les Turcs ne serait jamais requise, s'il arrivait, comme on commençait à le croire probable, que l'empereur fît une longue trève avec eux. Les ambassadeurs avaient répondu que les choses d'Allemagne ne seraient pas apaisées pour cela, donnant à entendre que l'assistance du roi contre les protestants serait la compensation des concessions faites par l'empereur (1).

Il semble que les ambassadeurs eux-mêmes étaient embarrassés de la froideur avec laquelle leur cour repoussait des offres qui leur paraissaient satisfaisantes. Ils pressaient le roi de ne point s'éloigner de la frontière, de ne point donner cet éclat à son mécontentement, d'attendre au moins cinq ou six jours pour donner le temps à l'empereur d'envoyer sa réponse définitive, afin de ne pas justifier les bruits de guerre qui déjà commençaient à se répandre. « Quand on nous remontre, » disoient-ils, combien l'empereur fait grand'chose pour le » roi, de lui bailler ou l'état de Milan ou celui de deçà, et » que l'on nous demande ce que l'empereur en amendera; » après que nous avons mis en avant la sûreté qu'il aura » acquise pour ses États et aide en ses entreprises, et que » l'on nous rebat cela en nous disant que tout cela ne sera » que choses réciproques, et que pareille sûreté acquerra le » roi, et que, s'il se fait entreprise, l'on veut qu'il ait part » au butin..... Nous ne savons à quelle autre raison nous » ranger. » Pour obtenir ce délai, les ambassadeurs envoyèrent un courrier au connétable, en étant sollicités par du Poloux. « Mêmement il nous a dit que M. de Granvelle le » trouvoit bon ainsi, nous donnant assez à entendre qu'il

(1) Lettre des ambassadeurs au connétable, p. 514-515. — Il y a probablement une erreur dans la date. Gand, 11 avril 1540.

» parloit du su et du vouloir de l'empereur (1). » Ce courrier, à son retour, rapporta une note du connétable, qui rompit toute négociation. La voici :

« Je vous avertis, messieurs, que M. de Saint-Vincent et » le sieur du Peloux m'ont fort sollicité de savoir du roi son » intention et dernière volonté sur deux choses : la première, » qu'ils disent que l'empereur est résolu, s'il venoit à don- » ner le duché de Milan, de ne le donner qu'à monseigneur » d'Orléans, et aux enfants descendants de lui, sans qu'il » puisse retourner au roi et à messeigneurs ses enfants; l'au- » tre est qu'en donnant les Pays-Bas à monseigneur d'Orléans, » pour le mariage de madame la princesse avec l'empereur, » il n'entend ni ne veut que le roi retienne le Piémont, ni » les pays de monsieur de Savoie, afin qu'il n'ait point de » pied en Italie. Sur quoi le roi m'a répondu pour toute » résolution, afin de vous le mander; c'est à savoir, quant » au duché de Milan, qu'il ne veut avoir ledit duché, sinon » en la même forme que contient l'investiture du feu empe- » reur Maximilien, grand-père dudit seigneur empereur; et » quant à la restitution des pays du duc de Savoie, il est » résolu de les retenir, pour ne faire tort à son royaume, » auquel il seroit grandement préjudiciable qu'intervenant » la mort de mondit seigneur d'Orléans, il eût abandonné » les pays et États que contient ledit Piémont et Savoie; » par quoi, si l'on vous parle desdits deux points, vous » leur répondrez résolûment, selon ce que je vous écris » ci-dessus, sans leur donner espérance d'en tirer davan- » tage; car je vous assure que de deçà ne se fera autre » chose (2). »

Cette note paraît refuser même fort au-delà de ce que l'empereur était disposé à offrir; mais ce fut plus encore au ton dont elle était écrite qu'on dut juger que toute négociation était rompue. François recommençait à se défier de Charles, à prendre contre lui des précautions hostiles; il ne

(1) Dernière lettre des ambassadeurs au connétable, p. 540.
(2) Résolution du Roi. Ribier, L. IV, p. 542.

Digitized by Google

pouvait plus être question d'union intime, d'abandon réciproque, il n'y avait donc plus d'avantage à payer à un si haut prix une alliance incertaine. Cependant les deux monarques restaient toujours liés par la trève de Nice, qui avait encore huit ans à courir. François ne voulait pas reconnaître les traités de Madrid et de Cambrai; il prétendait conserver tous ses droits sur le Milanez, sur la Flandre et l'Artois; mais il déclarait aussi qu'il n'avait point violé le dernier traité, et qu'il ne le violerait pas; il cessait seulement de demander comme une faveur, comme un acte de galanterie royale, la concession d'une grande souveraineté.

L'empereur, après avoir attendu quelques mois, comme pour lui donner le temps de renouer les négociations, investit à Bruxelles, le 11 octobre 1540, son fils don Philippe, du duché de Milan (1).

C'est aux intrigues du palais et aux caprices du roi qu'il faut attribuer une détermination si peu attendue et le changement qui en résulta dans la politique de la France; mais il s'en faut bien que nous ayons des documents suffisants pour pouvoir l'expliquer. Les écrivains français s'accordent tous à en rejeter toute la faute sur la mauvaise foi de l'empereur; les impériaux ne se sont donné aucune peine pour laver Charles de ce reproche (2), et les actes originaux publiés par Ribier ont été cités souvent sans être analysés ou compris par personne, pas même par leur éditeur.

Pendant que la France changeait si complétement le système de sa politique et de ses alliances extérieures, son administration intérieure éprouvait aussi de grands changements. Le chancelier Antoine du Bourg, renversé de son cheval à Laon au milieu de la foule, et meurtri sous les pieds des chevaux, était mort au mois de novembre 1538 (3); et Guillaume Poyet, fils d'un avocat d'Angers, et président du parle-

(1) *Muratori, Annali d'Italia,* T. XIV, p. 325. L'acte est dans Dumont, Corps diplomatique.

(2) *Pauli Jovii,* L. XXXIX, p. 424. — *Mariana,* L. III, c. 8, p. 170. — *Ferreras,* T. XIII, p. 258.

(3) Garnier, T. XIII, p. 103. — Ribier, L. II, p. 356.

ment de Paris, lui avait été donné pour successeur (1). Poyet était un très savant jurisconsulte ; mais il avait été formé à l'école du chancelier Duprat, et il croyait, à son exemple, que le savoir n'était utile que comme moyen de rendre plausibles les caprices du pouvoir. Il avait déjà été employé par le roi dans plusieurs négociations, dans celle entre autres qui avait pour but de brouiller la France avec la maison de Savoie, et de fournir un prétexte pour l'attaquer. Il s'attacha au connétable, dont il voyait le crédit tout puissant auprès du roi ; il nous reste un grand nombre de ses lettres, où il l'appelle toujours monseigneur, et lui demande ses ordres de la manière la plus humble (2). Il reconnut bientôt que Montmorency n'était jaloux que du seul amiral Philippe de Brion-Chabot, qui, comme lui, était dès son enfance attaché à François Ier, et qui, autant que lui, pouvait passer pour son favori. Ils avaient été élevés ensemble au château d'Amboise, et ils en avaient conservé des habitudes de familiarité et d'égalité, qu'aucun autre ne se permettait avec le connétable. En même temps Chabot, enrichi plus que personne des bienfaits du roi, offusquait Montmorency par son faste. Celui-ci, pour perdre l'amiral, rappelait comment il s'était arrêté devant Verceil, par respect pour la neutralité du Milanez et pour les injonctions du cardinal de Lorraine. Il répétait au roi que, si l'amiral avait alors montré plus de résolution, la Lombardie entière aurait été conquise. On ne pouvait cependant faire un procès à un général d'armée pour n'avoir pas dépassé ses ordres et violé les traités; mais le chancelier Poyet entreprit de le perdre d'une autre manière. Le 23 septembre 1538, il ordonna des informations secrètes sur la conduite de Chabot, tant comme amiral de France que comme gouverneur de province. Il était impossible, dans ce temps de désordre général, qu'aucun des grands fonctionnaires publics échappât au reproche de malversation ; et en effet,

(1) Lettres de provision du 12 novembre 1538. Isambert, T. XII, p. 547. — *Arnoldi Ferronii*, L. VIII, p. 200. — *Belcarii*, L. XXII, p. 701.
(2) Dans Ribier, L. III et IV.

Poyet affirma qu'il trouvait dans les informations qu'il avait prises, les preuves de vingt-cinq délits, qui tous méritaient la peine de mort. L'amiral Chabot fut arrêté en vertu de secondes lettres-patentes du 16 février 1539, qui ordonnèrent que son procès lui serait fait criminellement. Il fut enfermé au château de Melun, et de nouvelles informations eurent lieu en vertu de lettres du 8 août 1540 (1).

Tandis que ces informations se poursuivaient, le chancelier Poyet signalait la direction qu'il donnait à tout l'ordre judiciaire par des ordonnances importantes, soit quant aux finances, soit quant à l'administration de la justice. Ce fut lui qui, au mois de mai 1539, introduisit pour la première fois la loterie en France, « pour fournir, est-il dit dans son édit, jeux » et ébattements honorables et permis, aux nobles, bourgeois, » marchands et autres, appliqués par ci-devant, et s'appli- » quant encore à plusieurs autres jeux dissolus... Nous pro- » posant entre autres celui de la blanque, long-temps permis » ès villes de Venise, Florence, Gênes et autres villes et cités » bien policées, fameuses et de grande renommée (2). » Il aurait, avec plus de vérité, pu justifier la loterie par sa maxime connue, qui lui fut vivement reprochée par Duchâtel, que tous les biens des Français appartenaient au roi seul, et qu'en conséquence tout moyen était bon pour les faire revenir à leur maître (3). Dans le même mois, il rendit un édit pour réunir au domaine, à la mort du donataire, tout don fait par le roi, déclarant que, dans aucun cas, ils ne seront continués en la personne de leurs enfants ou autres successeurs; et pour obvier aux importunités de ces successeurs qui obtiendraient ou continuation ou nouveau don des choses ainsi données, l'édit porte, « que ceux qui auront ainsi obtenu lesdites con- » tinuations, seront tenus de restituer non seulement ce que » par vertu d'icelles ils en auroient levé, mais aussi tout ce » qui en auroit été levé et perçu en vertu des autres dons

(1) Isambert, Lois françaises, T. XII, p. 547.

(2) *Ibid.*, p 560.

(3) Biographie universelle. *Poyet*, T. XXXV, p. 594; et *Duchâtel*, T. XII, p. 115.

» précédents (1). » Par une ordonnance du 30 juin 1539, Poyet déclara le domaine de la couronne inaliénable, et soustrait à la prescription même centenaire (2). Le 26 juillet suivant, il publia une ordonnance pour remédier à l'abus scandaleux du don que faisait le roi des amendes et confiscations à ses courtisans. Souvent, en effet, les biens des prévenus étaient ainsi distribués d'avance à leurs ennemis, à leurs accusateurs, à leurs juges, ou au moins à des gens intéressés à les faire condamner. Mais la toute-puissance du roi, qui fait des lois contre elle-même, n'en est pas moins un spectacle bizarre. « Si, par importunité, dit cet édit, surprise *ou au-*
» trement, tels dons étoient par nous accordés, faits et oc-
» troyés, et par nos secrétaires signés, expédiés en forme et
» scellés, avons statué qu'ils soient néanmoins déclarés nuls et
» de nul effet.... et les impétrants indignes et incapables non
» seulement desdits dons, mais de toute autre munificence
» qu'ils pourroient attendre de nous (3). » Enfin, par un édit du 10 août 1539, Poyet, en confirmant la peine de confiscation pour tout crime de lèse-majesté, l'étendit « aux biens féo-
» daux et allodiaux, roturiers et meubles, même aux biens
» substitués, afin qu'aucun héritier mâle ou femelle, parents
» en ligne directe ou collatérale, ne puissent jamais rien re-
» couvrer de ce qui aura appartenu aux conspirateurs (4). »

En même temps, quelques unes des ordonnances civiles du chancelier Poyet ont servi de base à la jurisprudence de France, telle qu'elle se renouvelait à cette époque, et qu'elle a duré depuis le règne de François Ier jusqu'à celui de Louis XVI. Telle est entre autres celle de Paris en juillet 1539, sur la juridiction du grand conseil. Son but est de remédier aux lenteurs provenant des défauts, aux irrégularités résultant du manque de copies ou du manque de rôles et de registres; elle trace en même temps des règles nombreuses pour la conduite des procureurs et des avocats (5). L'ordonnance de Villers-

(1) Isambert, p. 565.
(2) *Ibid.*, p. 567.
(3) *Ibid.*, p. 573.
(4) *Ibid.*, p. 590. (5) *Ibid.*, p. 575, en 45 articles.

Digitized by Google

Cotterets, rendue au mois d'août 1539, est plus importante encore : dans le silence des autres lois, elle est considérée, aujourd'hui même, comme toujours en vigueur. C'est elle qui a déterminé les limites précises entre la juridiction ecclésiastique et la juridiction séculière, qui a institué les registres civils, pour constater les naissances et les décès; qui a ordonné que les actes notariés, procédures et jugements seraient écrits en français, qu'en matière criminelle, l'accusé répondrait lui-même aux interpellations qui lui seraient faites, que les parties, en matière criminelle, ne pourraient faire usage d'avocats, qu'enfin l'accusé ne pourrait entendre les dépositions avant de proposer ses récusations contre les témoins produits à sa charge. Cette ordonnance est composée de cent quatre-vingt-douze articles, et à elle seule elle forme presque tout un code de lois; mais les sujets les plus divers y sont introduits au hasard et sans ordre, en sorte qu'il est fort difficile de la comprendre (1).

Indépendamment de la rivalité entre les grands personnages qui gouvernaient l'État, le connétable, l'amiral, le chancelier, on attribue aussi les révolutions de la politique à la jalousie entre les deux fils du roi, et à l'inimitié entre la duchesse d'Étampes, maîtresse du roi, et Diane de Poitiers, maîtresse du dauphin. Les écrivains contemporains ne nous permettent pas de douter que François Ier ne fût souvent le jouet d'intrigues de femmes, mais il s'en faut de beaucoup qu'ils nous montrent clairement la coexistence de deux factions avec leurs intérêts opposés, comme les écrivains postérieurs, dans un siècle où on faisait consister la plus grande habileté à découvrir des dessous de cartes, ont prétendu l'avoir reconnu.

Le dauphin Henri était né le 31 mars 1519, et son frère Charles en 1521. Leur maison fut formée en 1536, lorsqu'ils avaient, l'un dix-sept et l'autre quinze ans. Tavannes raconte que le premier « choisit les braves Dampierre, Saint-André, » Descars, Andouin, La Noue; que M. d'Orléans refusa le reste » que son frère n'avoit voulu, et obtint permission de son père de

(1) Isambert, T. XII. p. 600 à 640.

Digitized by Google

» dresser son état des plus galants hommes de France, et qu'il » choisit les sieurs de Tavannes, Castel Paix, San Pietro Corse, » Castelnau, Jarnac, et quelques autres qui avoient réputation dans les provinces, et étoient connus par leur valeur (1). »

Il ajoute que « fols jeunes sont quelquefois les plus sages » vieux. D'une bande enragée suivant les enfants de France, » s'en fit une de grands capitaines..... Le temps étoit employé en exercices ; sauter, ruer la barre, lutter, combattre, » éprouver les périls en paix pour ne les craindre en guerre..... » Ils avoient promis un temps de ne marcher aux villes que » par-dessus les maisons, sautant de toit à autre les rues » étroites, se précipitant dans les puits, faisant passer les chevaux au travers les flammes..... se battant à coups d'épée » à inconnus, faisant embuscade aux siens propres pour s'éprouver ; blessés et blessant en se jouant ; faillant à étrangler Jarnac, sans qu'on lui coupât la corde ; se moquant des » dames, méprisant l'amour, et laissant un pendu couché avec » madame de Crussols, feignant l'entretenir (2). »

Dans cette gaîté désordonnée, nous ne devons guère chercher une ambition, une rivalité qu'on ne peut attendre de l'âge des deux jeunes princes. Le dauphin ne méprisa pas toujours tellement l'amour, qu'il ne se soit laissé uniquement dominer par une favorite. « On dit que le roi François son » père, qui le premier, avoit aimé Diane de Poitiers, lui ayant » un jour témoigné quelque déplaisir, après la mort du dauphin François son fils, du peu de vivacité qu'il voyoit en ce » prince Henri, elle lui dit qu'il falloit le rendre amoureux, et » qu'elle en vouloit faire son galant. » En admettant sur la foi de le Laboureur cette anecdote (3), on ne laisse pas d'être embarrassé sur l'époque à laquelle se peut rapporter le commencement de leur liaison. Diane était née le 3 septembre 1499; elle était fille de Jean de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier,

(1) Mém. de Gaspard de Tavannes, T. XXVI, c. 4, p. 38.
(2) *Ibid.*, p. 43.
(3) Addition aux Mémoires de Castelnau, T. I, p. 270.

Digitized by Google

condamné à mort comme complice du duc de Bourbon, et qu'on prétendit avoir obtenu sa grâce à cause d'elle. Elle perdit son mari, Louis de Brezé, le 23 juillet 1531, et elle porta son deuil, en noir et blanc, toute sa vie (1). Elle avait trente-sept ans à la mort du premier dauphin, et vingt ans de plus que le dauphin Henri. Cet âge était pour la duchesse d'Etampes un objet de railleries souvent amères. Cependant son influence se maintint entière sur Henri II, qui portait encore ses couleurs au tournoi du 29 juin 1559, où il fut blessé mortellement. Ce fut probablement quand elle devint la favorite reconnue de l'héritier présomptif qu'elle excita la jalousie de la duchesse d'Étampes, et non en 1540, lorsqu'elle partageait avec deux autres maîtresses, les dames de Leviston et de Coni, les attentions d'un étourdi de vingt ans.

Cet étourdi, qui avait choisi une vieille maîtresse, s'était aussi donné un vieil ami, le connétable de Montmorency, et il fut fidèle à tous les deux. « Auparavant qu'il n'étoit que » dauphin, dit Brantôme, il l'aimoit bien fort, aussi M. le con- » nétable le recherchoit fort, dont le roi en eut jalousie, et cela » lui aida bien un peu à être renvoyé de la cour (2). » On en voit aussi quelque indication dans la correspondance du connétable ; Montéjan lui écrivait de Turin, le 12 avril 1540 : « Je suis merveilleusement marri des propos qui se tiennent » ici ; c'est qu'il se dit de plusieurs endroits que le roi est mal » content contre vous, à cause de quelques propos que vous » avez avec monsieur le dauphin, et que vous en étiez allé à » Chantilly (3). »

Montmorency, à cette époque, n'était cependant pas encore disgracié ; mais le roi se montrait mécontent et de l'administration intérieure du royaume, qu'il avait jusqu'alors confiée sans partage au connétable, et de la politique étrangère, qui l'avait brouillé avec tous ses anciens alliés et laissé en froid avec l'empereur ; il se regardait comme joué par celui-ci ; il

(1) Biogr. universelle, T. XI, p. 292.
(2) Brantôme, Disc. 62, T. II, p. 418.
(3) Ribier, L. IV, p. 516.

Digitized by Google

sentait qu'aux yeux de l'Europe, il passait pour dupe; peut-être se reprochait-il à lui-même de n'avoir pas voulu accepter les offres brillantes qui lui étaient faites, parce qu'il ne recouvrait pas la souveraineté pleine et entière du duché de Milan, à laquelle il attachait son amour-propre. Dans son humeur contre l'empereur, contre ses alliés, contre l'Europe entière, François s'en prit à ses courtisans et à ses ministres des conseils qu'il avait suivis. Son caractère paraissait aigri et par les souffrances continuelles de ses honteuses maladies, et par le manque de succès de ses projets, et par la défiance propre à l'âge; et comme son pouvoir devenait tous les jours plus despotique, et qu'il ne rencontrait aucune résistance à ses volontés, il rendait tour à tour responsables tous ceux qui l'approchaient du mécontentement qu'il éprouvait en lui-même.

La poursuite de ses propres favoris, et de tous ceux auxquels il avait confié du pouvoir, était d'ailleurs, aux yeux de François Ier, un moyen de remplir ses coffres. Par un édit rendu à Fontainebleau, le 28 décembre 1540, il avait enjoint à tout possesseur de biens dépendants de la couronne, de le révéler dans les trois mois, sous peine d'amende arbitraire; promettant d'autre part à ceux qui viendraient ainsi se dénoncer eux-mêmes, qu'il leur laisserait, pendant leur vie, le dixième des revenus de ce que le fisc leur reprendrait (1). Il résolut ensuite de rechercher la conduite et d'examiner les comptes de tous ceux qui avaient eu quelque maniement des deniers publics. Les financiers furent arrêtés en effet, et condamnés, pour la plupart, à des amendes considérables (2). Les recherches ne s'arrêtèrent pas là; le roi voulut demander compte à ses propres favoris de la fortune qu'ils avaient acquise. Le premier qu'il songea à dépouiller, fut Galiot de Genouillac, grand-écuyer, et grand-maître de l'artillerie; on le lui représenta comme ayant fait bâtir dans le Quercy le château d'Assier avec une telle magnificence, qu'il devait avoir

(1) Isambert, T. XII, p. 703.
(2) Garnier, T. XIII, p. 132.

beaucoup volé dans ses charges pour pouvoir suffire à tant de dépense. Genouillac, alors âgé de soixante et seize ans, était retiré du service. François le fit venir à la cour, pour lui demander compte de ses richesses. Genouillac reconnut avec empressement qu'il était né pauvre, qu'il avait amassé toute sa fortune par ses emplois, par les faveurs du roi, enfin par ses mariages avec deux femmes riches, qu'il avait dues aussi, disait-il, aux bontés du roi. « Bref, ajouta-t-il, c'est vous qui m'avez » fait tel que je suis, c'est vous qui m'avez donné les biens que » je tiens; vous me les avez donnés librement, aussi librement » me les pouvez-vous ôter, et suis prêt à vous les rendre tous. » Pourquant à aucun larcin que vous aie fait, faites-moi trancher » la tête si je vous en ai fait aucun. » Le roi fut touché cependant. « Oui, mon bon homme, reprit-il, vous dites vrai de » tout ce que vous avez dit; aussi ne vous veux-je reprocher » et ôter ce que je vous ai donné. Vous me le redonnez, et moi je » vous le rends de bon cœur; aimez-moi, et me servez bien » toujours, comme vous avez fait, et je vous serai toujours bon » roi (1). »

L'amiral Chabot était toujours en prison à Melun; et plus Montmorency s'apercevait que sa politique avait échoué, que son crédit diminuait auprès du roi, plus il désirait se défaire d'un rival qu'il redoutait. Le chancelier Poyet, qui avait dirigé les informations contre l'amiral, avait plus encore d'intérêt de l'achever. Une commission judicaire fut formée par lettres du 3 novembre 1540, et définitivement réglée par lettres du 3 décembre (2). Elle était composée de maîtres des requêtes et de conseillers des divers parlements; mais Poyet lui-même s'en fit nommer président, et en même temps il se fit expédier des lettres-patentes qui lui assuraient une partie de la confiscation des biens du prévenu.

Malgré l'étalage qu'avait fait le chancelier des vingt-cinq délits capitaux dont il chargeait le prisonnier, l'accusation ne

(1) Brantôme, Hommes illustres, T. II, nº 34, p. 167. — Biogr. universelle, T. XVI, p. 335.

(2) Isambert, T. XII, p. 547.

Digitized by Google

roulait guère que sur des malversations obscures, qui pouvaient être le fait des subalternes de l'amiral, sans qu'il en eût aucune connaissance. Les principales de ces charges étaient, quant à son gouvernement de Bourgogne, de n'avoir pas employé aux fortifications des places de guerre des sommes qu'il avait levées dans ce but, et de s'être fait faire des présents considérables par les états, toutes les fois que ceux-ci avaient été assemblés; quant à ses fonctions de grand-amiral, d'avoir haussé les droits qu'il percevait sur les pêcheurs qui sortaient des ports pour la pêche du hareng. Il paraît que le roi était piqué contre Chabot de ce que celui-ci avait protesté trop hautement de son innocence, et avait paru braver la justice, en sorte que François avait demandé au chancelier, contre son ami, une condamnation à mort. En même temps, il déposa lui-même devant la commission, pour charger davantage l'amiral. Quoique les juges eussent été choisis par le chancelier parmi les plus dociles, quoiqu'il cherchât encore à exercer sur eux toute sorte d'influence par des menaces et des promesses, il ne put cependant en obtenir une sentence capitale. Ils condamnèrent seulement Chabot à autant d'amendes qu'il y avait de chefs d'accusation; réunies, elles formaient la somme de 1,500,000 livres, applicables aux différentes provinces ou aux particuliers auxquels l'amiral avait fait tort; ils le condamnaient de plus à la confiscation de ses biens et au bannissement. Poyet s'étant fait apporter l'arrêt, y ajouta quelques phrases de blâme, plus fortes que celles dont les juges avaient fait usage. Il introduisit les commissaires auprès du roi, qui leur dit, « que, bien qu'ils eussent usé de beaucoup d'in- » dulgence, il étoit content de leur conduite (1). »

Cependant François ne se contenta pas d'avoir ainsi influencé les juges, et d'avoir déposé devant eux contre son sujet, il reprit leur sentence comme si elle n'était qu'un avis et conseil dont il pouvait profiter, et il prononça lui-même la sentence par lettres royales, données à Fontainebleau le 8 février 1541. Dans cette pièce étrange, et qui boulever-

(1) Garnier, T. XIII, p. 137.

sait toutes les lois, il nous apprend lui-même comment les informations avaient été prises, comment Chabot avait été ouï, aussi bien que son secrétaire, mais sans qu'on lui allouât un avocat; comment une déclaration avait été faite par le roi sur aucuns faits dudit procès; comment enfin les conclusions du procureur-général, et l'avis et conseil des juges avaient été envoyés par-devers lui, pour qu'il prononçât lui-même son arrêt et jugement définitif. Cet arrêt était en effet celui des juges; mais le roi, entremêlant sa puissance législative avec la puissance judiciaire, prenait occasion de chacun des articles dispositifs du jugement, pour changer à son sujet les lois, la constitution même de l'État. Après avoir condamné Chabot pour ses malversations à l'amirauté, il défend à tous amiraux à venir de percevoir aucun droit sans expresse commission du roi. Après l'avoir condamné à la restitution au triple des présents qu'il avait reçus de l'étranger, il prohibe à l'avenir à tout conseiller de recevoir de tels présents; à l'occasion de quelques profits indûment faits sur des ventes de blés en Bourgogne, il ôte aux gouverneurs de province le droit de régler la traite des blés; enfin, à l'occasion des présents obtenus par le gouverneur des états de Bourgogne, il « ordonne » que dorénavant les assemblées des états dudit pays et du» ché de Bourgogne ne se feront plus séparément en trois di» verses chambres, ainsi que l'on a par ci-devant accoutumé » faire, mais se assembleront lesdits états en une seule et » même chambre, et délibéreront ensemble en ladite cham» bre, pour obvier à tous abus (1). »

Au reste, quelle qu'eût été la solennité de ce jugement, et quelque acharnement que le roi y eût fait paraître, la condamnation de l'amiral Chabot ne fut pas long-temps maintenue. La duchesse d'Étampes était dans ses intérêts, et elle ne cessa d'intercéder auprès du roi en sa faveur; Chabot lui-même avait été introduit devant François Ier, et celui-ci lui ayant demandé s'il se targuait toujours de son innocence, Chabot répondit qu'il avait trop appris que nul n'est innocent

(1) Lettres royales, dans Isambert, T. XII, p. 721-745.

Digitized by Google

devant Dieu et devant son roi. Il obtint d'abord des lettres qui le déclaraient exempt des crimes de lèse-majesté et d'infidélité au premier chef; puis, au mois de mars 1542, d'autres lettres qui déclaraient « abolies et éteintes toutes les offenses, » peines, confiscations et amendes contenues audit pro- » cès (1). » Il mourut lui-même le 1er juin 1543, par suite, à ce qu'assure Brantôme, de l'émotion que lui avait donnée sa sentence (2).

L'indulgence montrée par le roi à Chabot, après sa sentence, parut à Poyet comme un avertissement formidable du danger qui le menaçait lui-même, en sorte qu'il se hâta d'entrer dans les ordres sacrés au moment où l'on s'y attendait le moins. De son côté le connétable, au commencement de l'année 1541, se retira à Chantilly, et de là à Ecouen, où il vécut six ans dans une complète disgrâce ; mais assuré, d'autre part, de l'affection et de toute la confiance du dauphin.

La dernière lettre officielle du connétable au roi est du 31 décembre 1540 (3) : rien n'y indique encore l'approche de sa disgrâce ; cependant il est probable qu'il ne revint pas à la cour. Le roi ne le poursuivit point (4), mais il ne tarda guère à attaquer sa créature, le chancelier Poyet, qui, le 1er août 1542, fut arrêté et enfermé dans la tour d'Argilly ; son procès, qui dura plus de trois ans, commença aussitôt ; et le premier motif allégué pour sa disgrâce fut qu'il s'était fait céder quelques restes de la succession de Louise de Savoie, en prétendant qu'ils ne valaient pas plus de huit à neuf mille livres, tandis qu'en effet ils en valaient dix-neuf mille. Il se

(1) Isambert, T. XII, p. 773 et 777.

(2) Brantôme, Hommes illustres, T. II, § 50, p. 283. — Pasquier, Recherches de la France, L. VI, c. 9, p. 549. — *Fr. Belcarii*, L. XXII, p. 717.—*J. Sleidani*, L. XIII, p. 213, verso. — *Arn. Ferronii*, L. VIII, p. 202. — Biogr. univ., T. VII, p. 601.

(3) Ribier, L. IV, p. 555.

(4) Giovio assure que François fut pressé par les courtisans et par la duchesse d'Étampes de le faire périr, et de supprimer en même temps la charge dangereuse de connétable. Mais Giovio mérite le moins de confiance alors qu'il prétend être le plus au fait des secrets des cours, L. XLI, p. 492.

Digitized by Google

vit remplacé par François de Montholon, qui n'eut que le titre de garde des sceaux (1).

Ainsi, Montmorency avait continué près de neuf mois à diriger les affaires après la rupture des négociations avec l'empereur pour le mariage du duc d'Orléans, et il éprouva combien il était difficile de revenir en arrière au sujet de la politique qu'il avait fait adopter à son maître. Pendant que l'empereur traversait la France, Montmorency avait chargé les ambassadeurs français, non seulement d'en donner avis à toutes les puissances étrangères, mais de les bien convaincre de l'union intime qui régnait désormais entre ces deux souverains. Il avait en particulier chargé le maréchal d'Annebault, gouverneur du Piémont, de se rendre à Venise avec le marquis del Guasto, gouverneur du Milanez, pour annoncer à la république que les deux plus grands monarques de l'Europe étant désormais amis, s'uniraient avec elle contre les Turcs, en sorte qu'il ne convenait point au sénat de faire avec le sultan une paix désavantageuse (2). Les Vénitiens ne prêtèrent pas une foi entière à cette réconciliation, et n'en continuèrent pas moins leurs négociations. Bientôt les conseils de France, entrés en défiance de l'empereur, jugèrent utile pour eux de hâter cette paix de Venise avec les Turcs, que pour plaire à l'empereur ils avaient voulu retarder. L'évêque de Montpellier, ambassadeur de France à Venise, et Rincon, agent des Français à Constantinople, se prêtèrent à ces vues nouvelles avec empressement (3), mais ils se montrèrent peu délicats sur les moyens d'y réussir.

La seigneurie, profitant de la trève qu'elle avait auparavant obtenue des Turcs, envoya Louis Badoero en ambassade à la Porte, pour traiter de la paix. L'évêque de Montpellier, qui avait gagné des traîtres jusque parmi les secrétaires du conseil des Dix, eut communication de l'instruction secrète donnée

(1) *Arn. Ferronii*, L. VIII, p. 202. — *Fr. Belcarii*, L. XXII, p. 717. — Isambert, T. XII, p. 785. — Ribier, L. V, p. 560.

(2) Mart. du Bellay, T. XX, L. VIII, p. 290. — *Paolo Paruta, Hist. Venet.*, L. X, p. 725. — *Pauli Jovii*, L. XXXIX, p. 419.

(3) Ribier, L. IV, p. 503 et 540.

par le conseil à l'ambassadeur, et des dernières concessions que celui-ci était autorisé à faire aux Turcs; c'était l'abandon de Napoli de Romanie et de Malvagie, les deux dernières forteresses qui restaient aux chrétiens dans le Péloponèse, et le paiement de 300,000 florins pour les frais de la guerre. L'évêque de Montpellier envoya aussitôt cette instruction à Rincon, qui la communiqua au sultan; et celui-ci, en montrant à Badoero qu'il savait son secret, le força de se soumettre à des conditions beaucoup plus dures que celles que les Turcs comptaient demander. C'est ainsi que la paix fut signée entre les Vénitiens et le sultan (1). Les premiers cependant ne tardèrent pas à découvrir par qui leur secret avait été vendu. Les traîtres allèrent demander un asile à l'ambassadeur de France, mais le conseil des Dix l'avertit que s'il ne les livrait pas on les arracherait de force, et il fit avancer du canon. Les coupables furent arrêtés, condamnés et pendus. Le roi montra d'abord beaucoup de ressentiment de la violence faite à son ambassadeur, et refusa pendant deux mois de recevoir celui de la république; il sentit enfin que son intérêt devait le rapprocher des Vénitiens, et il accepta l'apologie adroite que l'ambassadeur lui présenta (2).

Montmorency ne se trouvait pas moins embarrassé à l'égard de ses anciens alliés d'Allemagne, qu'il avait voulu sacrifier à l'empereur. On savait qu'il avait communiqué à Charles-Quint, pendant son passage en France, toutes les lettres qu'il avait reçues des confédérés de Smalkalde (3). Aussi Guillaume, duc de Clèves, paraissait seul disposé à écouter encore les propositions de la France, non qu'il prît confiance en elle, mais parce qu'il ne pouvait trouver que là quelque protection contre l'empereur, qui lui disputait l'héritage du duché de Gueldres. Il était sur le point de se soumettre aux prétentions de Charles-Quint, lorsqu'il fut averti que les négociations entre les deux

(1) *Paolo Paruta, Storia Veneta*, L. X, p. 728. — *Fr. Belcarii*, L. XXII. p. 708. — *J. Sleidani*, L. XII, f. 199. — *Pauli Jovii*, L. XXXIX, p. 420.
(2) *Paolo Paruta*, p. 729.
(3) *Fr. Belcarii*, L. XXII, p. 708.

Digitized by Google

monarques étaient rompues (1). Pour l'attacher à la France, et lui donner la garantie qu'on ne l'abandonnerait point de nouveau, on résolut de l'unir à une princesse française. Le roi jeta les yeux sur Jeanne d'Albret, princesse de Navarre et fille de sa sœur; en la mariant à Guillaume de la Marck, duc de Clèves, il atteignait encore un second but. La demande que Charles-Quint avait faite de cette princesse, pour son fils don Philippe, avait alarmé la France. Si ce mariage s'était effectué, l'usurpation du royaume de Navarre, par les Espagnols, se serait trouvée légitimée; ils auraient même acquis des possessions importantes en deçà des Pyrénées. Mais ce mariage proposé était le sort le plus brillant que pût prétendre Jeanne d'Albret. Son père et sa mère le désiraient vivement; un grand nombre de leurs sujets qui réclamaient les biens de leurs ancêtres, dans la Navarre espagnole, ne le désiraient pas moins. Le cardinal de Grammont, archevêque de Bordeaux, et lieutenant du gouvernement de Guienne, surprit la correspondance du roi de Navarre avec l'empereur, et l'envoya au roi. Dès lors celui-ci ne désirait pas moins ôter Jeanne à Philippe que la donner au duc de Clèves; malgré l'opposition du père et de la mère, il fit arriver ce prince à Châtellerault, et célébrer la cérémonie du mariage, le 15 juillet 1540 (2), en exigeant, pour rendre l'union indissoluble, que l'époux, en présence de témoins, entrât dans le lit de l'épousée. Tout ce que la reine de Navarre put obtenir pour sa fille, qui, née le 7 janvier 1528, n'avait que douze ans et demi, fut que des matrones entourassent le lit pendant tout le temps qu'ils y seraient ensemble, en sorte que cette prétendue consommation ne fut qu'une vaine cérémonie. Le traité d'alliance entre la France et le duc de Clèves fut signé le 17 juillet; après quoi ce duc repartit seul pour l'Allemagne (3).

(1) *Fr. Belcarii*, L. XXII, p. 709. — Paradin, Histoire de notre temps. L. IV, p. 118.

(2) Les auteurs du temps parlent avec admiration des tournois, des joûtes aux flambeaux, des fêtes magnifiques célébrées à cette occasion à Châtellerault. — Paradin, p. 119. — Annales d'Aquitaine, P. IV, fol. 287, verso.

(3) *Arnoldi Ferronii*, L. VIII, p. 202. — *Belcarii*, L. XXII, p. 716. —

Pendant ce temps, une diète de l'empire s'était rassemblée à Haguenau, et le roi, sur la demande de l'empereur, y avait envoyé un député; car ces deux souverains déguisaient encore leur mécontentement, et continuaient à exprimer dans leurs actes officiels leur affection l'un pour l'autre. Le roi Ferdinand s'était rendu à cette diète, qui s'ouvrit le 25 juin; et il y annonça son empressement à adopter les mesures les plus conciliatrices envers les protestants, dont il désirait le concours pour la défense de l'empire. Il savait qu'il aurait bientôt besoin d'eux pour faire valoir ses droits sur la Hongrie. Par un traité signé en 1536 avec son concurrent à cette couronne, Jean Scépus, wayvode de Transylvanie, Ferdinand devait lui succéder. Ce traité même était une violation du droit des Hongrois, dont la couronne était élective. Malgré cet engagement, Scépus épousa, en 1539, Élisabeth, fille de Sigismond-Auguste, roi de Pologne; et celle-ci venait de lui donner un fils, lorsque ce roi mourut le 21 juillet 1540. L'enfant, âgé de peu de semaines, fut couronné par les Hongrois, et mis sous la protection de Soliman. Ferdinand, de son côté, prétendit à la couronne que son concurrent lui avait garantie; les armées turques et autrichiennes envahirent de nouveau la Hongrie; mais la guerre qui recommençait fut malheureuse pour Ferdinand; l'année suivante, le 30 juillet, ayant été défait devant Buda, la Hongrie entière fut occupée par les Turcs, et l'Autriche se vit menacée (1).

(1541.) C'était avec le pressentiment des embarras et des dangers qui commençaient pour lui, que Ferdinand faisait la cour aux protestants. L'idée de la coexistence des deux églises et du maintien de leurs droits mutuels n'avait point été de part ni d'autre admise comme pouvant présenter la solution convenable des querelles qui s'étaient élevées. On cherchait la réunion des chrétiens en une seule croyance, et pour se faire illusion au moins par des mots, on s'étudiait à trouver une

Sleidani, L. XIII, f. 209. — Ribier, L. IV, p. 539. — Garnier, T. XIII, p. 128.

(1) *Pauli Jovii Histor.*, Lib. XXXIX, p. 425.—*J. Sleidani*, L. XIII, f. 211; et L. XIV, f. 222.

Digitized by Google

confession de foi qui pût être également adoptée par les docteurs des deux Églises. Quelques théologiens des plus modérés dans les deux partis furent chargés de ce travail, commencé à Haguenau, continué dans une conférence tenue à Worms au milieu de l'hiver, et repris de nouveau dans une diète à Ratisbonne, au printemps de l'année 1541 (1). Mais, quelque zèle qu'apportassent et Charles-Quint et Ferdinand son frère, à la pacification de l'Église, quelque désir de s'entendre que fissent paraître plusieurs des théologiens, la confession à laquelle ils travaillaient ne pouvait être qu'une œuvre de déception. En évitant les questions, en les voilant sous des paroles ambiguës, on ne réussissait point à s'accorder, et le dissentiment fondamental reparaissait toujours. Quelques points moins importants avaient été décidés, ou plutôt encore dissimulés, mais il devenait chaque jour plus évident qu'on ne s'entendrait jamais sur les autres points. Charles-Quint, long-temps détourné de ses affaires par ces controverses religieuses, désirait retourner en Italie et en Espagne; et il commençait à proposer une tolérance réciproque, qui était repoussée par le pape et par ses légats avec la plus violente indignation. Ceux-ci répétaient avec les ducs de Bavière que c'était par les armes, non par des conférences, qu'on pouvait extirper les luthériens (2). Le temps pressait cependant : les Turcs s'avançaient en Hongrie, l'Allemagne était en danger; et Charles-Quint prit le parti de dissoudre la diète de Ratisbonne par un rescrit, en date du 28 juillet 1541, par lequel il ordonnait que la paix de Nuremberg, du 23 juillet 1532, servirait encore de règle à tout l'empire, jusqu'à ce qu'un concile œcuménique eût été convoqué en Allemagne, ou, à son défaut, un concile national; et, si le pape se refusait à convoquer l'un ou l'autre avant dix-huit mois, jusqu'à ce qu'une diète de l'empire eût décidé les questions controversées (3).

(1) *Sleidani Conventus Haganoæ*, L. XIII, f. 210. *Wormat.*, L. XIII, f. 212. *Ratisbonn.*, f. 213. v.

(2) *Raynaldi Annal. eccles.*, 1541, § 3.

(3) *Ibid.*, T. XXI, an. 1541, § 1, ad. 34. — *J. Sleidani*, L. XIV, f. 221.

Ainsi, le droit des protestants en Allemagne était reconnu ; ils traitaient d'égal à égal avec les catholiques : loin d'éprouver aucune persécution, ils étaient admis aux diètes de l'empire ; et, en présence de l'empereur, ils pratiquaient leur culte et ouvraient leurs églises au public. Leur confédération, ménagée par l'empereur et le roi des Romains, promettait en retour à la patrie commune des secours contre les Turcs. Mais, en raison même de cette indépendance, ils s'écartaient chaque jour davantage du roi de France, qui leur avait autrefois donné son appui, et qui, depuis que la ligue proposée par lui à l'empereur contre eux n'avait pu se conclure, recherchait de nouveau leur amitié. Les Allemands savaient que, dans chaque province de France, les persécutions continuaient, non pas avec violence et d'une manière uniforme, en exécution d'un plan général, mais avec des alternatives continuelles d'acharnement et d'indolence, selon qu'un frère dominicain ou un évêque se trouvaient plus ou moins ardents, ou qu'un parlement, un présidial, ou même un lieutenant criminel ou un juge-mage étaient plus ou moins empressés à faire preuve de zèle. Les victimes n'étaient pas nombreuses, mais chaque supplice présentait des circonstances remarquables d'atrocité de la part des juges, de constance et de foi de la part des martyrs. Leurs noms répétés volaient de bouche en bouche. On racontait comment le jacobin Jérôme Vindocin avait été brûlé à Agen, André Berthelin à Annonay, Étienne Brun à Gap, Aymon de la Voye à Sainte-Foi en Agénois, Constantin et trois de ses compagnons à Rouen, et Guillaume Husson à Blois (1). On faisait passer de mains en mains l'arrêt effroyable rendu par le parlement de Provence, le 18 novembre 1540, contre les Vaudois du bourg de Mérindol. Il portait « que les villages de Mérindol, Cabrière, les Aigues, » et autres lieux qui ont été la retraite et le réceptacle des » hérétiques, seront détruits, les maisons rasées jusqu'aux

— Schmidt, Histoire des Allem., T. VII, L. VIII, c. 28, p. 80-102. — *Robertson's*, B. VI, p. 209-214. — *Fra Paolo, Concilio di Trento*, L. I, p. 95-102.

(1) Théod. de Bèze, Hist. ecclés., L. I, p. 25 à 34.

Digitized by Google

» fondements, les cavernes et les autres endroits souterrains » qui leur servent de refuge démolis, les forêts coupées, les » arbres fruitiers arrachés, les chefs et principaux révoltés » exécutés à mort, et leurs femmes et enfants bannis à per- » pétuité de ces lieux (1). » Lorsque cet arrêt fut connu des princes protestants de l'empire, ils profitèrent des avances que leur faisait le roi de France pour lui écrire en faveur de leurs co-religionnaires, demander même qu'on n'exigeât plus leur abjuration pour les recevoir en grâce, puisque c'était une bien fausse conversion que celle qu'on obtenait aux dépens de la conscience (2). François, qui, à cette époque, avait résolu de ménager les Allemands, chargea le sieur de Langey, qui commandait pour lui en Piémont, de faire une enquête sur les Vaudois. D'après cette enquête, des lettres de grâce furent expédiées, le 8 février 1541, aux habitants de Mérindol, et à tous ceux qui étaient persécutés en Provence pour cause de religion. Ce répit, il est vrai, dura à peine quatre années (3).

A l'époque même où les protestants d'Allemagne obtenaient de l'empereur la reconnaissance de leurs droits et la garantie d'une paix de conscience qu'on n'osait plus leur disputer, tandis que leur influence sur le roi de France engageait celui-ci à suspendre les arrêts persécuteurs d'une de ses cours souveraines, on voyait naître l'ordre qui était destiné à les combattre par les armes du raisonnement et de l'adresse, et qui se proposait d'enrôler les génies supérieurs, et de faire servir leurs talents à la défense de l'obscurantisme. Ignace de Loyola, qui de soldat vaillant était devenu moine fanatique, vint à Rome pour y faire approuver par le pape l'institut des jésuites, dont le plan était arrêté dans sa pensée. Dès la fin de l'année 1539, il avait exposé son projet au pape Paul III par le cardinal Contarini; et ce pape s'était écrié en le lisant : « C'est bien l'esprit de Dieu que nous voyons ici (4). » Ce-

(1) Isambert, T. XII, p. 698. — Théod. de Bèze. L. I. p. 37.
(2) *J. Sleidani*, L. XIII, f. 207.
(3) Théod. de Bèze, L. I, p. 38.
(4) *Raynaldi Annal.*, 1539, *art. ultimus*.

Digitized by Google

pendant il renvoya à une commission de trois cardinaux l'examen de cette règle nouvelle; et ceux-ci, frappés surtout du vœu d'obéissance implicite et absolue au saint-siége, par lequel les jésuites devaient se distinguer des autres ordres monastiques, lui donnèrent leur approbation le 27 septembre 1540. Au commencement de l'année 1541, l'ordre n'était encore composé que de dix membres; mais l'avenir lui réservait des succès éclatants et rapides (1).

Dans le temps où François Ier et Montmorency mettaient toute leur étude à plaire à l'empereur, et à former avec lui une étroite alliance, ni les ambassadeurs qu'ils envoyaient à des puissances étrangères, ni les commandants militaires qu'ils chargeaient du gouvernement des provinces, ne croyaient à la sincérité de cette réconciliation. La plupart n'avaient acquis leurs honneurs et leurs richesses qu'en combattant l'empereur, et ils s'étaient accoutumés à le haïr, et à suspecter ses intentions; ce qui contribua probablement beaucoup à inspirer à leur maître la même défiance. « De sa na- » ture, l'empereur est malicieux, » disait du Bellay (2). Grignan, ambassadeur à Rome; Marillac, ambassadeur en Angleterre; Boisrigault, ambassadeur en Suisse, et Rincon, à Constantinople, avaient travaillé de tout leur pouvoir à rendre suspectes les intentions de Charles V (3). Dans le Piémont, où les troupes qui avaient récemment combattu étaient toujours en présence, l'animosité entre elles était encore plus prononcée, et les généraux croyaient devoir se préparer à la guerre future. Malheureusement cette situation critique ne leur inspirait point le désir de gagner l'affection du peuple par plus de sagesse et plus de ménagements. Le maréchal de Montéjan avait été nommé gouverneur et lieutenant-général de ce pays, tandis que du Bellay-Langey avait eu le commandement de Turin (4). Montéjan, non moins noté pour

(1) *Raynaldi Annal.*, 1540, § 67. — *Robertson's*, B. VI, p. 189-209. — *Minana*, L. III, c. 9, p. 172. — *Ferreras*, T. XIII, p. 260.

(2) Mart. du Bellay, L. VIII, p. 290.

(3) *Voyez* leurs lettres dans Ribier, p. 477, 486, 495, 505, 518, 540.

(4) Mart. du Bellay, T. XX, p. 279.

Digitized by Google

son imprudence que pour son courage, joua l'argent qu'il avait reçu pour deux mois de paye de ses soldats, et le perdit. Les soldats, qu'il laissait privés de tout, se soulevèrent, et le tinrent quelques heures assiégé dans son logis; le roi, disposé à pardonner les fautes dont il eût été lui-même capable, promit de lui envoyer 80,000 écus pour réparer sa perte (1); on ne dit point s'il effectua cette promesse. Heureusement pour le Piémont, Montéjan mourut au bout d'une année, et le maréchal d'Annebault lui fut donné pour successeur (2).

Toutefois, pendant que Montéjan était resté lieutenant en Piémont, il fut contraint, dit du Bellay « de permettre aux » soldats de vivre à discrétion; et mangèrent ce qui étoit de- » meuré. A cette occasion le peuple même, désespéré de » faim, n'avoit semé, en ladite année, qui fut cause que la » famine survint, telle qu'un sac de blé à Turin, qui n'avoit » accoutumé être vendu qu'un écu, se vendit dix et douze » écus; et s'il y avoit du blé au marché, il falloit y mettre » garde, à ce que le peuple ne s'entretuât pour en avoir. A » ce moyen les terres demeurèrent inutiles et incultivées. » Langey, considérant que c'étoit la perte du pays, car l'an- » née subséquente, si l'ennemi se mettoit en campagne, rom- » pant la trève, on seroit contraint de lui livrer les places » par faute de vivres, ou d'en amener de France, qui étoit » chose impossible, pour fournir les places, nourrir le peu- » ple, et semer les terres.... trouva moyen, par dons et au- » tres choses, d'obtenir congé du seigneur André Doria d'en » amener par mer à Savone, et de là par terre en Piémont. » Il y avait des blés en abondance en Bourgogne; il les fit descendre par la Saône et le Rhône, et il put les fournir à raison de trois écus le sac en Piémont; non sans avoir avancé pour les charrois une somme assez considérable, qui ne lui fut jamais rendue (3).

(1) Mém. de Vieilleville, T. XXVIII, c. 20, p. 175.
(2) Mart. Du Bellay, p. 286.
(3) *Ibid.*, T. XX, L. VIII, p. 299.

Langey faisait en même temps fortifier les places qui étaient de l'obéissance du roi, comme Turin, Pignerol, Cental et Bene; le marquis del Guasto de son côté munissait Asti, Verceil, Ivrée, Volpian, Fossan, Coni, Quiers, Quierasque, et autres lieux que tenaient les Impériaux (1). Pendant ce temps, le duc de Savoie demeurait dépouillé de tout son patrimoine, François Ier le pressait même d'échanger le comté de Nice contre des terres situées en France de la valeur de 20,000 livres de rente, en reconnaissant que le roi retenait, par forme de prêt, Turin, Montcallier, Pignerol et Savignan, jusqu'à la paix avec l'empereur (2). Plutôt que d'y consentir, le duc se rendit à la diète de Ratisbonne; il s'y fit reconnaître comme prince de l'empire, et il demanda aux princes et électeurs de lui faire obtenir justice des mains du roi de France. La diète lui promit, nonobstant les empêchements qu'y apportèrent les ambassadeurs français, de lui donner une assistance efficace (3).

Tout se préparait à la guerre, et le marquis del Guasto et le seigneur de Langey firent assaut d'intrigues pour se surprendre mutuellement. Langey se piquait d'être mieux servi en espions qu'aucun autre des officiers du roi. Il s'entourait d'hommes poursuivis pour de mauvaises affaires ou perdus de dettes, il les trouvait plus prêts au besoin, lorsqu'il avait quelque coup de main à ordonner, et qu'il ne voulait être arrêté par aucun scrupule de délicatesse; del Guasto ne lui cédait pas dans le choix de ces honteux instruments. Il avait toujours sous sa main un grand nombre de ces *bravi,* aventuriers et assassins dont le gouvernement des Espagnols avait introduit l'usage en Italie, et qui, sous prétexte de servir leurs maîtres dans les affaires d'honneur, se trouvaient toujours prêts pour le meurtre ou la violence, assurés d'être ensuite dérobés par eux aux poursuites des tribunaux. Les deux gouverneurs étaient sans cesse aux aguets pour faire arrêter

(1) Guichenon, T. II, p. 222.
(2) *Ibid.*, p. 220.
(3) *Ibid.*, p. 221. — *F. Belcarii,* L. XXII, p. 716.

et dévaliser les courriers l'un de l'autre; et Langey, en accusant son adversaire de cette violence, laissa assez deviner que lui-même en avait fait autant (1). De part et d'autre, ils tentaient aussi de se surprendre des places : del Guasto avait compté s'emparer de Turin par escalade, au moment où un traître mettrait le feu à la ville. Langey avait surpris Marano, ville du Friuli, au fond du golfe Adriatique, appartenant à Ferdinand, roi des Romains. Les Français qui se rendaient auprès de Soliman avaient à plusieurs reprises été interceptés par la garnison de Marano. Langey gagna un nommé Bertrand Sacchia, d'Udine, ami intime du gouverneur de Marano, qui, sous prétexte d'introduire deux vaisseaux chargés de blés dans cette ville, y conduisit des soldats français à la tête desquels il s'élança sur les gardes au moment où on lui ouvrit les portes, en tua un grand nombre, et envoya le reste prisonnier en France avec le gouverneur. Les étendards de France furent aussitôt déployés à Marano (2). Cependant Langey, dans son manifeste, prétendit que les Français n'étaient entrés à Marano que pour y ramener la paix, après une insurrection, et pour empêcher que les révoltés ne livrassent la ville aux Turcs (3).

L'invention des gazettes et la publicité européenne des grands événements, ont seules mis des bornes à l'effronterie des mensonges diplomatiques.

En effet, les Français songeaient de nouveau à s'allier aux Turcs, et Soliman offrait son assistance à la France contre la maison d'Autriche; Antonio de Rincon l'avait assuré que le roi était plus irrité que jamais contre elle. Soliman proposa donc à Rincon de faire un voyage en France pour mettre la dernière main au traité, en exigeant de lui qu'il fût de retour dans trois mois. Il s'agissait d'engager non seulement la France, mais la république de Venise, dans une alliance avec les Turcs contre Charles-Quint et son frère Ferdinand. Rincon vint à

(1) Manifeste de Langey adressé aux États de l'empire. Du Bellay, T. XX, p. 334, 337.

(2) *Arnoldi Ferronii*, L. IX, p. 223.

(3) Manifeste de Langey, T. XX, p. 339 et 341. — Ribier, L. II, p. 270.

Venise au mois d'avril 1541 ; il trouva le sénat décidé à ne pas s'écarter de la neutralité; toutefois il en obtint une escorte de chevau-légers pour le conduire jusqu'aux confins du territoire de la république, du côté des Grisons (1). Mais Rincon était fort chargé d'embonpoint, le voyage par les montagnes était très fatigant pour lui : aussi lorsqu'il eut accompli la commission dont il était chargé auprès du roi, et qu'il voulut retourner à Venise et à Constantinople, il résolut de s'y rendre en descendant le Pô, avec César Frégose, chevalier de l'ordre du roi, qui devait l'accompagner jusqu'à Venise (2).

Du Bellay-Langey connaissait bien le marquis del Guasto: il ne doutait pas que ce vieux politique ne fût informé du voyage de Rincon, et ne fût capable de tout pour découvrir les secrets de cet envoyé. D'ailleurs il ne regardait les deux agents de la France que comme très imparfaitement garantis par la trève ; ils n'étaient Français ni l'un ni l'autre, Frégose était Génois et déclaré rebelle à Gênes; Rincon était Espagnol, né à Médina del Campo, et proscrit par l'empereur; leur tête à tous deux était mise à prix , et ils comptaient traverser la Lombardie sans passe-port, sans sauf-conduit , en se dérobant aux autorités impériales (3). Du Bellay, qui, le 1er juillet 1541, vint les trouver à minuit à Rivoli , car ils se cachaient soigneusement même en Piémont, voulut les dissuader de passer à travers la Lombardie, ou au moins les engager à se mettre sous la conduite d'Hercule Visconti , capitaine milanais, qui les eût conduits de nuit sous une forte escorte jusqu'à Plaisance, en les faisant reposer de jour dans des châteaux appartenant à sa famille (4). Mais Rincon, qui avait une grande difficulté à monter à cheval, et qui, accoutumé à voyager dans des pays barbares, se fiait à son bonheur, repoussa les avertissements de du Bellay , et ne se détermina qu'avec

(1) *Paolo Paruta, Storia Veneta*, L. XI, p. 735. — *Pauli Jovii*, L. XL, p. 476.

(2) Martin Du Bellay, T. XX, L. IX, p. 305.

(3) *Muratori, Annali d'It.*, T. XIV, p. 327. — *Pauli Jovii*, L. XL, p. 477. — *Ferreras*, T. XIII, p. 265.

(4) Mart. Du Bellay, T. XX, L. IX, p. 307.

peine à lui laisser ses dépêches pour les faire tenir à Venise par une voie plus sûre : il entraîna Frégose, qui commençait à s'alarmer, et ils partirent à la nuit tombante, le 2 juillet, dans deux bateaux ayant chacun quatre rameurs. Le lendemain, vers midi, comme ils n'étaient plus qu'à trois milles de l'embouchure du Tésin, et à la même distance de Pavie, ils furent attaquées soudainement par deux barques chargés de gens armés : le bateau que montaient Frégose et Rincon fut abordé; ces deux malheureux furent tués, et leurs bateliers enfermés dans les cachots du château de Pavie. L'autre bateau, qui portait les hommes de la suite, eut le temps de venir s'échouer sur l'autre rive, et les passagers s'échappèrent dans les bois (1).

Ce ne fut qu'après s'être procuré toutes les preuves de cet attentat, et en avoir avéré toutes les circonstances, que Du Bellay en accusa formellement le marquis del Guasto : celui-ci nia, et voulut faire croire que les envoyés avaient été assassinés par des voleurs. Des mémoires furent publiés en latin et en français par Du Bellay et del Guasto, et envoyés aux princes de l'empire, pour s'accuser réciproquement et se défendre. Del Guasto se déclarait prêt à prouver, ou juridiquement, ou par les armes contre tout chevalier, qu'il n'avait donné aucune atteinte à la trève, tandis qu'il accusait les Français de l'avoir fréquemment violée; et les mémoires de l'un et de l'autre prouvent également de quels lâches moyens les chevaliers de ce temps ne rougissaient pas de se servir. Le capitaine Paulin, depuis célèbre sous le nom de baron de La Garde, fut présenté au roi par Du Bellay, pour remplacer Rincon et être envoyé à Constantinople (2).

Le meurtre de Rincon et de Frégose était un lâche assassinat, mais il ne pouvait guère être considéré, malgré les plaintes de la France, comme une violation de la paix publique; au lieu d'exciter l'indignation contre l'empereur, il faisait con-

(1) Martin Du Bellay, L. IX, p. 309.

(2) Les mémoires en note à Du Bellay, T. XX, p. 319.—*J. Sleidani*, L. XIV, p. 222. — *Alfonso da Ulloa, Vita di Carlo V*, L. VIII, f. 161. — *Pauli Jovii*, L. XL, p. 472 et 476. — *Belcarii*, L. XXII, p. 716.

Digitized by Google

naître à tous les liaisons de la France avec les Turcs, et il rendait par là le roi plus odieux, aux yeux des protestants aussi bien que des catholiques. François ne prenait pas un intérêt très vif aux deux agents d'intrigues qui venaient d'être sacrifiés ; toutefois, déterminé comme il l'était à renouveler la guerre, il voulut profiter de cet événement pour soulever l'opinion publique contre l'empereur, ainsi qu'il l'avait fait précédemment à l'occasion, soit du supplice de l'écuyer Maraviglia, soit de la mort du dauphin. Il savait que Charles-Quint préparait alors dans ses vastes États une expédition contre les corsaires d'Afrique ; il voyait que ce monarque se présentait aux peuples du Midi comme le champion de l'Europe et de la civilisation, le rédempteur des captifs, et le vengeur des souffrances de la chrétienté. C'était la gloire que François cherchait à lui disputer, en l'accusant d'un crime honteux, au milieu de ses préparatifs de conquête. Il fit arrêter à Lyon, George d'Autriche, archevêque de Valence, fils naturel de l'empereur, qui retournait d'Espagne en Belgique, et il déclara qu'il le garderait comme otage, jusqu'à ce que Rincon et Frégose, s'ils étaient encore vivants, lui fussent rendus (1). Sachant aussi que l'empereur et le pape devaient avoir une entrevue à Lucques, il voulut que son ambassadeur se présentât à eux, dans cette conférence solennelle, pour réclamer de nouveau ses deux envoyés, ou pour exiger le châtiment de leurs assassins (2).

L'empereur s'annonçait en effet comme prêt à diriger une nouvelle croisade contre les Musulmans ; et si l'enthousiasme qui avait armé les chrétiens dans les anciennes croisades était à peu près éteint, un sentiment nouveau, plus rationnel et plus légitime, associait les vœux de l'Europe aux efforts de Charles contre les infidèles ; ce n'était plus le tombeau du Christ qu'il s'agissait de reconquérir, c'était la civilisation, la liberté, la vie des chrétiens qu'il s'agissait de défendre. Les forces turques étaient dirigées par deux hommes doués de

(1) *J. Sleidani*, L. XIV, f. 222, v.
(2) *Pauli Jovii*, L. XL, p. 477.

rares talents pour la guerre, deux hommes qu'armait le fanatisme religieux des Musulmans, qui prétendaient porter dans toute l'Europe les drapeaux triomphants du croissant, et qui ne connaissaient d'autre droit de la guerre que la mort ou l'esclavage pour les vaincus. Soliman le Magnifique avait, chaque année, attaqué l'Europe orientale, la Transylvanie, l'Illyrie, la Hongrie, l'Allemagne même, et presque toujours avec succès; toujours du moins sa marche avait-elle été signalée par d'épouvantables dévastations. En même temps Barberousse, son vassal, son grand-amiral, et le chef de tous les pirates de la Méditerranée, s'était montré non moins grand homme de mer que le sultan était grand capitaine; mais il joignait les mœurs, la férocité et la cupidité d'un pirate à l'ambition d'un conquérant, et il avait paru plus impitoyable que son maître. Des extrémités de la Sicile et de l'Italie à celles de l'Espagne, il n'y avait pas une côte qui eût été à l'abri de ses ravages, pas une famille domiciliée à quinze ou vingt lieues de la Méditerranée, qui ne dût trembler chaque soir de voir sa demeure envahie pendant la nuit par les pirates africains. Alors les jeunes garçons et les jeunes filles que ces pirates enlevaient étaient vendus dans les harems des Maures; les hommes, plus robustes, étaient traînés en esclavage en Afrique; les vieillards, dont la vie était jugée moins précieuse, étaient menacés d'affreux supplices pour les forcer à renier leur foi.

Charles-Quint crut devoir à ses peuples d'Italie et d'Espagne et à l'honneur de l'Europe entière de mettre un terme à ces brigandages. Il avait annoncé cette expédition avant de traverser la France pour aller à Gand; et pendant les dix-huit mois qui s'étaient écoulés dès lors, il avait fait rassembler ses soldats et ses vaisseaux, en même temps que son frère Ferdinand, avec l'armée de l'empire, devait tenir tête aux Turcs en Hongrie. Après avoir présidé la diète de Ratisbonne, Charles-Quint était parti de cette ville à la fin de juillet 1541. Il fut reçu à Trente au mois d'août par le marquis de Guasto, gouverneur du Milanez, par le duc de Ferrare, et Octave Farnèse, petit-fils du pape. Le 18 septembre,

il rencontra le pape lui-même à Lucques, et il le pressa de nouveau d'assembler un concile général. Après avoir passé trois jours avec lui, il s'embarqua à la Spezzia pour Majorque, où il avait donné rendez-vous à toutes les forces qu'il voulait conduire contre Barberousse. Mais dès avant de quitter Lucques, il reçut la triste nouvelle que son frère Ferdinand avait été battu devant Bude, par les Turcs, et que Soliman était entré le 30 juillet dans cette ville.

Sans se laisser décourager par ce revers, et sans écouter les conseils des marins, qui lui représentaient que la saison était beaucoup trop avancée, Charles-Quint mit à la voile de Majorque le 18 octobre: sa flotte portait vingt mille hommes de pied et deux mille chevaux, qu'on pouvait regarder comme la fleur de ses armées italiennes, espagnoles et flamandes. Dès le lendemain ces malheureux entassés à l'étroit dans les vaisseaux furent en butte à une tempête furieuse ; elle se renouvela les deux jours suivants. Cependant, le 20 octobre, la flotte impériale put prendre terre entre Alger et la rivière d'El Harach ; mais à peine l'armée était-elle débarquée, et ses munitions restaient toujours à bord, quand une tempête plus épouvantable encore s'éleva sur cette mer orageuse, en même temps qu'une trombe terrible vint crever sur le camp de l'empereur. C'était le 25 octobre. Quinze vaisseaux de guerre, cent quarante transports, et huit mille marins, furent en moins d'une heure engloutis par les vagues. Avec le reste, André Doria trouva un refuge derrière le cap Métafuz, et il réussit à en informer Charles. Toutes les munitions de celui-ci avaient été détruites par les eaux ; une partie des soldats avait été noyée ; les autres, sans nourriture, harcelés par les troupes légères d'Assan-Aga, gouverneur d'Alger, pouvaient à peine se traîner dans la boue. Ce ne fut que le 31 octobre qu'ils rejoignirent leur flotte, éloignée seulement de quatre lieues. L'armée, vaincue par les éléments, ne pouvait plus rien entreprendre, il fallut la rembarquer ; mais de nouvelles tempêtes l'attendaient au retour, et dispersèrent la flotte impériale. Le 3 décembre seulement, l'empereur arriva presque seul à Carthagène. Chacun des vaisseaux qui avaient

Digitized by Google

échappé à tant de désastres, regagna un port différent (1).

La nouvelle d'une si grande calamité répandit la terreur et la désolation sur toutes les côtes de la Méditerranée, dont les habitants se virent plus exposés que jamais aux ravages des Barbaresques. Mais la cour de France accueillit cette nouvelle avec des transports de joie. Le rival qu'elle haïssait et qu'elle craignait avait été vaincu par la tempête, François Ier sentit que le moment était venu de l'attaquer à son tour, et de poursuivre une victoire qu'il n'avait pas remportée.

(1) *Pauli Jovii Hist.*, L. XL, p. 479-491. — *Alf. de Ulloa*, L. III, p. 162. — *G. B. Adriani*, L. III, p. 153. — *Fr. Belcarii*, L. XXII, p. 717.—*A. Ferronii*, L. VIII, p. 205. — *Muratori*, T. XIV, p. 329. — *Robertson's*, B. VI, p. 222-231. — *Minana*, L. III, c. 12, p. 186. — *Ferreras*, T. XIII, p. 269.

FIN DU TOME ONZIÈME.

TABLE CHRONOLOGIQUE

ET ANALYTIQUE

DU TOME ONZIÈME.

SUITE DE LA SIXIÈME PARTIE.

LA FRANCE DEPUIS L'AVÉNEMENT DE CHARLES VII JUSQU'A LA MORT DE LOUIS XII. 1422-1515.

CHAPITRE XXX. *Traités de Blois. Mariage projeté de la fille du roi avec Charles d'Autriche; il compromet l'indépendance de la France; il est rompu par les états de Tours. Révolte et punition des Gênois. Maximilien menace le Milanez; il est arrêté par les Vénitiens.*—1504-1508. . . . . *Page* 1

1504. Gonzalve, faute d'argent, ne peut poursuivre les Français dans l'Italie supérieure. . . . . *ib.*
25 février. Trève de trois ans entre la France et l'Espagne. . . 3
Négociations pour brouiller les rois d'Espagne avec leur gendre, sous prétexte de traiter la paix. . . . . *ib.*
La reine Anne, ne songeant qu'à la grandeur de sa fille Claude, veut la marier à Charles d'Autriche. 4
22 septembre. Trois traités signés à Blois pour ce mariage et pour une ligue contre Venise. . . . . *ib.*
Le mariage de Claude avec Charles aurait assuré à celui-ci la monarchie universelle. 5
Fréquentes maladies du roi; on s'attend à sa mort prochaine. . 6
1505. Avril. Danger du roi; la reine fait partir ses effets pour la Bretagne. 7
Le maréchal de Gié fait arrêter les effets de la reine; procès intenté contre lui. 8

Digitized by Google

1506. 9 février. Condamnation du maréchal de Gié par le parlement de Toulouse. . . . . *Page* 9
1505. 6 avril. Investiture accordée par Maximilien à Louis XII; serment de celui-ci pour Milan. 10
Querelle suscitée à dessein avec Philippe de Castille sur les régales de Flandre. 11
25 octobre. Accord que signe Philippe pour conserver la paix. . 12
Négociations pour la succession de Philippe à Isabelle de Castille, morte le 26 novembre 1504. 13
12 octobre. Germaine de Foix, mariée à Ferdinand, lui porte les droits de la France sur Naples. 14
Secrète résolution de Louis de rompre le mariage de sa fille avec Charles. 15
Révolte du duc de Gueldre contre Philippe; trève de deux ans entre eux. 16
1506. 10 janvier. Départ de Philippe pour la Castille; il est jeté sur la côte d'Angleterre. 17
Philippe retenu trois mois en Angleterre; Louis XII en profite pour rompre le traité de Blois. 17
14 mai. États de Tours; ils donnent à Louis XII le titre de père du peuple. 18
Les états supplient le roi de marier sa fille à François d'Angoulême. 19
Le roi leur accorde ce mariage, et en donne avis au gouverneur des Pays-Bas. 20
21 mai. Fiançailles de Claude avec François; préparatifs de guerre en Flandre. 21
28 avril au 25 septembre. Philippe trop occupé en Castille pour ressentir ce manque de foi. 22
Ferdinand à Naples; mort de Philippe; état de faiblesse des Pays-Bas. 23
La France s'unit avec Ferdinand, et s'éloigne de la maison d'Autriche. 24
Folie de Jeanne, veuve de Philippe; discussion sur la régence de Castille. 25
Silence des historiens sur l'intérieur de la France; santé chancelante du roi. 26
27 août. Jules II commence les hostilités contre les feudataires de l'Église. 28
13 septembre. Jules II soumet Pérouse à la directe du saint-siége. *ib.*
22 octobre. Il chasse de Bologne les Bentivoglio, secondé par les Français, qui avaient promis de les protéger. 29
Gouvernement des Français à Gênes; faveur qu'ils accordent à la noblesse. . . . . *ib.*
8 septembre. Commencement de guerre entre les nobles et les plébéiens à Gênes. 30
1507. 7 février. Le gouverneur du Castelletto arrête les bourgeois dans l'église et bombarde la ville. 31

1507. 3 avril. Louis XII part de Grenoble avec une armée pour soumettre Gênes. . . . . *Page* 32
29 avril. Les Génois sont défaits; ils ouvrent leurs portes à Louis XII 33
Punition de Gênes par le roi; supplice du doge 34
Juin à août. Diète de Constance; menaces de Maximilien contre la France. . . . . *ib.*
Jules II refuse d'avoir une entrevue avec Louis XII, et ne peut en avoir une avec Ferdinand. 36
Entrevue de Louis avec Ferdinand; leur défiance commune de Maximilien. . . . . *ib.*
Août. Préparatifs de guerre de Maximilien; Louis XII lui suscite des ennemis en Flandre. 37
Maximilien demande passage aux Vénitiens; ceux-ci restent fidèles à la France. 38
1508. 3 Février. Maximilien attaque sans succès les Vénitiens et les Français. 40
7 juin. Trève de trois ans pour l'Italie, signée par Maximilien et les Vénitiens. . . . . *ib.*

CHAPITRE XXXI. *Ligue de Cambrai. Premiers succès des Français contre les Vénitiens. Le pape se réconcilie aux derniers; ses efforts pour susciter des ennemis à la France. Louis XII est forcé de lui faire la guerre.* — 1508-1511 42

1508. Revue des historiens du règne de Louis XII, combien ils sont incomplets. . . . . *ib.*
Système de M. Rœderer sur ce règne, destitué de fondement . . 43
Honte et perfidie à cette époque dans les relations diplomatiques . 44
Louis XII lié à la république de Venise par les traités et par la reconnaissance. 45
La France, pour conserver le Milanez, devait surtout fermer l'Italie à l'empereur. 46
Danger futur d'agrandir Charles d'Autriche, petit-fils de Maximilien et de Ferdinand. 47
Louis XII propose à l'empereur une ligue contre Venise; conférences de Cambrai. 48
10 décembre. Premier traité de Cambrai sur la Gueldre et la Navarre. . . . . *ib.*
Second traité secret de Cambrai; ligue contre Venise; partage convenu de ses États. 50
Le pape offre aux Vénitiens de s'unir à eux; sur leur refus, il entre dans la ligue. 51
1509. Louis XII fait lever un corps d'infanterie française qu'il envoie en Italie. 52
15 avril. Premières hostilités à Triviglio; 27 avril, bulle du pape contre Venise. . . . . *ib.*

1509. 8 mai. Louis XII passe l'Adda; sa manœuvre pour tirer les Vénitiens de leur camp. . . . . *Page* 53
14 mai. Bataille d'Agnadel ou Vaila; défaite des Vénitiens; grandeur de leur perte. 54
15 au 31 mai. Conquête de l'État vénitien jusqu'à l'Adda; cruauté de Louis XII. 55
Succès des autres confédérés, le pape, le roi d'Aragon, le duc de Ferrare. 56
Maximilien seul n'envoie point d'armée; ses vassaux font la guerre à Venise. 57
Mi-juin. Maximilien manque au rendez-vous qu'il avait donné à Louis XII. 58
Louis XII retourne en France, laissant une troupe auxiliaire à Maximilien. 59
15 septembre au 3 octobre. Siége de Padoue par Maximilien; il est forcé de le lever. 60
Séjour de Louis à Blois; mariage du duc d'Alençon à Marguerite de Valois. 61
Diverses ordonnances sur la justice, rendues à Blois, à Rouen, etc. 62
Recueil, rectification et publication des coutumes. . . . . *ib.*
Le pape aliéné de la France; ses projets pour affranchir l'Italie. . 63
1510. 24 février. Jules II réconcilie les Vénitiens à l'Église; il intente un procès au duc de Ferrare 64
Jules II travaille à armer Ferdinand contre la France. 65
Il flatte Henri VIII, qui avait succédé le 22 avril 1509 à son père Henri VII. 66
Il veut persuader aux Suisses de prendre sous leur garantie la liberté de l'Italie. . . . . *ib.*
Il emploie Matthieu Schinner, légat en Suisse, à exciter la nation contre les Français. 67
L'alliance de la France avec la Suisse rompue; les Suisses s'allient au saint-siége. 68
25 mai. Mort du cardinal d'Amboise; Louis XII veut gouverner par lui-même. 69
Février. Mort de Pitigliano; cruautés des impériaux et des Français dans le Vicentin. 70
Mai et juin. Conquêtes des Français; ils prennent Légnago, Cittadella, Bassano, Monsélice. 71
Soulèvements des paysans vénitiens; Chaumont ramène les Français à Milan. 72
7 juillet. Le pape accorde à Ferdinand l'investiture du royaume de Naples; 9 août, bulle contre Alphonse d'Este. 73
Juillet. Le pape fait attaquer Gênes par Octavien Frégoso; il est repoussé. 74
Août. Le duc d'Urbin attaque les Ferrarois; le cardinal de Pavie s'empare de Modène. . . . . *ib.*

Digitized by Google

1510. Septembre. Invasion des Suisses en Lombardie, et leur retraite sans avoir rien fait. . . . . *Page* 75
14 septembre. Concile de Tours; il approuve Louis XII résistant au pape. 76
Protestation du clergé de Bretagne ; les généraux français excommuniés. 77
13 octobre. Chaumont joué par le pape, qu'il avait menacé à Bologne. 78
Mi-décembre. L'armée pontificale prend Concordia aux Français. . 79
1511. Janvier. Jules II vient assiéger la Mirandole; dangers auxquels il s'expose. 80
Chaumont attaque à son tour le pape ; Modène lui est soustraite par l'empereur. 81
Chaumont, découragé, tombe malade, et meurt le 11 mars. . . 82
Les hostilités suspendues pour recommencer à négocier. . . . *ib.*

CHAPITRE XXXII. *Louis XII, ne pouvant obtenir la paix de Jules II, fait attaquer son armée et convoque contre lui un concile à Pise. Le pape forme contre la France une ligue qu'il nomme sainte. Victoires et mort de Gaston, duc de Nemours. Les Français chassés d'Italie. La Navarre conquise par les Aragonais. Les ennemis de la France se divisent entre eux.* — 1511-1513. 83

Les Français ressentaient peu les malheurs de la guerre, et désiraient peu la voir finir. . . . . *ib.*
Point d'États-généraux ; nullité des États provinciaux. 84
Ils défendent cependant l'argent des provinces ; ils s'astreignent au secret. 85
Les parlements ; la justice passe des baillis d'épée à leurs lieutenants de robe. 86
Silence observé par tous les corps de l'État sur les affaires publiques. 87
Aucune communication du gouvernement au peuple ; ignorance des historiens du temps. . . . . *ib.*
Souffrances en Italie ; attente impatiente du congrès de Mantoue. 88
1511. Jules II veut gagner l'évêque de Gurck, et armer Maximilien contre la France. 89
25 avril. Querelle de l'évêque de Gurck avec le pape à Bologne ; rupture des conférences. 90
11 avril. Concile gallican à Lyon ; il n'y vient aucun évêque des Pays-Bas. 91
Trivulzio reprend Concordia ; il s'approche de Bologne. . . . . *ib.*
21 mai. Soulèvement de Bologne ; déroute de l'armée du pape ; journée des âniers à Casalecchio. 92
Louis voyant que Maximilien ne le seconde pas, licencie son armée. 93
16 mai. Cinq cardinaux, pour complaire au roi et à l'empereur, convoquent un concile à Pise. 94

1511. 1er septembre. Ouverture du concile de Pise; décri dans lequel il tombe. . . . . Page 95
5 octobre. Signature de la sainte ligue, entre le pape, le roi catholique et les Vénitiens. 96
Novembre. Invasion des Suisses; ils arrivent aux portes de Milan, et se retirent. 97
1512. 26 janvier. Cardone, avec les Espagnols et l'armée de l'Église, assiége Bologne. 98
6 février. Gaston de Foix fait lever le siége de Bologne, où il était entré deux nuits auparavant. 99
19 février. Gaston reprend Brescia sur les Vénitiens; massacre et pillage dans cette ville. 100
4 février. Henri VIII publie son accession à la ligue contre la France. 101
Projet de Ferdinand contre la Navarre; conduite équivoque de Maximilien. 102
Gaston veut livrer bataille à Raymond de Cardone, qui l'évite. . 104
6 avril. Trève signée par Maximilien, qui rappelle ses sujets de l'armée de Gaston. . . . . ib.
11 avril. Bataille meurtrière de Ravenne; défaite de l'armée de la ligue. 105
Résistance de l'infanterie espagnole; Gaston de Foix, duc de Nemours, est tué. 106
Les capitaines français, au lieu de profiter de la victoire, se retirent à Milan. 107
3 mai. Ouverture du concile de Latran; 16 juin, l'autorité de Jules suspendue en France. . . . . ib.
Maximilien permet aux Suisses de traverser son territoire pour s'unir aux Vénitiens. 109
Les Suisses forcent La Palisse et les Français à évacuer la Lombardie. 110
29 juin. Révolution à Gênes contre les Français; détresse de tous leurs alliés. . . . . ib.
Capitulation des places que les Français tenaient encore en Italie. 111
Mesures de défense de Louis XII en Picardie, en Bretagne en Guienne. . . . . ib.
Conquête de la Navarre par Ferdinand; Pampelune ouvre ses portes le 21 juillet. 113
Octobre. La Palisse entre en Navarre; il force les Espagnols à évacuer le Béarn. . . . . ib.
Plusieurs divisions éclatent dans la sainte ligue après ses victoires. 115
Prétentions opposées des Suisses, du pape, de Maximilien et de Ferdinand. . . . . ib.
25 novembre. Alliance de Jules II et de Maximilien, aux dépens des Vénitiens. 117

Digitized by Google

1512. 29 décembre. Investiture de Milan donnée à Maximilien Sforza par les suisses et la sainte ligue. . . . . *Page* 117
1513. Janvier. Rapprochement entre Louis XII et les Vénitiens. . . . 118
Projets de traité de Maximilien tour à tour avec Louis XII et les Vénitiens. 119
Vains efforts de Louis XII pour se réconcilier avec les Suisses. . . 120
21 février. Mort de Jules II au milieu de ces négociations contradictoires. . . . . *ib.*

CHAPITRE XXXIII. *Revers des Français; ils rentrent dans le Milanez, qu'ils perdent de nouveau par la bataille de Navarre. Journée des éperons à Guinegatte. Invasion de la Bourgogne par les Suisses. Trève avec toutes les puissances. Mort de la reine Anne. Troisième mariage et mort de Louis XII.* — 1513-1514. 121

1513. Louis XII réduit pour tous alliés au duc de Gueldre et au roi d'Écosse. . . . . *ib.*
11 mars. Élection du cardinal de Médicis, qui venait de combattre la France, pour le pape, sous le nom de Léon X. 122
Cardinaux réconciliés à l'Église; Louis XII et Anne désirent aussi se réconcilier à elle. 123
Négociations d'Anne avec la maison d'Autriche, de Louis XII avec les Vénitiens. 124
24 mars. Alliance de Louis XII avec Venise. . . . . *ib.*
1er avril. Traité d'Orthez; trève avec l'Espagne. 125
Ferdinand cache le traité d'Orthez à Henri VIII, et le pousse à la guerre. . . . . *ib.*
5 avril. Ligue de Malines, entre Maximilien, Henri VIII, Ferdinand et le pape, contre la France. 126
Mai. Armée française envoyée en Lombardie sous Louis de La Trémoille. 127
Soulèvement de toute la Lombardie et de Gênes en faveur des Français. 128
Juin. Maximilien Sforza assiégé à Novarre par La Trémoille, et défendu par les Suisses. 129
6 juin. Bataille de la Riotta près Novarre; La Trémoille défait par les Suisses. 130
Les Français repassent les Alpes, abandonnent les Vénitiens, et reperdent toute l'Italie. 131
Louis XII distribue les débris de son armée d'Italie sur les frontières de France. 132
Il est forcé d'augmenter les impôts, de demander des dons gratuits, et d'engager son domaine. 133
25 avril et 10 août. Deux combats sur mer entre les flottes anglaise et française. 134
Mai et juin. L'armée de Henri VIII passe à Calais; Maximilien lui annonce qu'il viendra l'y joindre. . . . . *ib.*

1513. 2 août. Danger que court Henri VIII à Tournehen; siége de Térouanne. . . . . *Page* 135
9 août. Maximilien vient servir au camp anglais comme volontaire. 136
16 août. Déroute des Français à Guinegatte; journée *des éperons*. 137
Les Francs-Comtois violent la neutralité à laquelle ils s'étaient engagés envers la Bourgogne. 138
17 août. Une armée suisse part de Zurich pour attaquer la Bourgogne avec les Comtois. 139
7 septembre. Les Suisses devant Dijon; assaut qu'ils livrent à cette ville; terreur des bourgeois. 140
Les armées suisses gouvernées en démocratie; intrigues dans celle devant Dijon. . . . . *ib.*
13 septembre. Traité de Dijon; grandes promesses que La Trémoille fait aux Suisses. 141
Peu de foi de La Trémoille; la diète suspecte les capitaines suisses de trahison. 142
Colère de Louis XII; elle s'apaise; il exécute en partie le traité, sans le ratifier. 143
9 septembre. Défaite et mort, à Flowden, de Jacques IV, roi d'Écosse, allié de la France. 144
15 septembre. Henri VIII et Maximilien assiégent Tournai, qui se rend à eux le 24. . . . . *ib.*
15 octobre. Traité de Lille pour continuer la guerre contre la France; retraite de Henri VIII. 145
Hésitation de Léon X à entrer dans la ligue contre la France; Louis XII renonce au schisme. . . . . *ib.*
1514. 13 mars. Trève d'Orléans, conclue par Ferdinand au nom des autres puissances. 147
9 janvier. Mort de la reine Anne à Blois; son affection pour la maison d'Autriche. 148
Ses tentatives pour renouer le mariage de sa fille avec Charles et rompre celui de François. 149
18 mai. François d'Angoulême épouse la fille aînée du roi. . . . 150
Deux princesses autrichiennes successivement offertes en mariage à Louis XII. . . . . *ib.*
Le duc de Longueville entre en traité avec Henri VIII, et lui demande sa sœur Marie pour le roi. 151
7 août. Trois traités de Londres; 13 août et 11 octobre, mariage de Louis avec Marie. 152
Galanterie de la nouvelle reine; François court risque de perdre la couronne. 153
1515. 1er janvier. Mort de Louis XII. 154

CHAPITRE PREMIER. *Avénement de François Ier à la couronne. Sa victoire sur les Suisses à Marignan. Ses traités avec tous ses voisins. Son concordat avec le pape.* — 1515-1518. 157

Digitized by Google

1515. L'avénement de François Ier est le commencement des temps modernes succédant au moyen âge . . . . . *Page* 157
Le nouveau souverain, né à Cognac le 12 septembre 1494, était âgé de vingt ans et quelques mois. 158
Louise de Savoie, sa mère; sa mauvaise réputation; ses dames d'honneur. 159
Son idolâtrie pour son fils; ambition de celui-ci; sa bravoure et sa magnificence. 160
La reine Marie, veuve de Louis XII, se remarie au duc de Suffolk. 162
Sacre du roi; grandes fêtes à Saint-Denis et à son entrée à Paris. *ib.*
François confirme les ministres de Louis XII, mais il fait aussi de nouveaux choix. 163
Antoine Duprat nommé chancelier de France; ses vices. . . . 164
Fortes études, austérité et vertus de la magistrature. 165
Premières ordonnances du chancelier Duprat; milices, enquêtes, octrois. . . . . *ib.*
1516. Mars. Une ordonnance sur la chasse produit un premier conflit avec le parlement. 166
1515. Toutes les pensées du roi tournées vers la guerre; il veut recouvrer le Milanez. 167
M. de Chièvres recherche l'amitié de François pour Charles d'Autriche. 168
24 mars. Traité de Paris pour le mariage de Charles d'Autriche avec Renée. 169
Traité de François Ier avec Henri VIII, les Vénitiens, le doge de Gênes. . . . . *ib.*
Force de l'armée française qui s'assemble au pied des Alpes; Louise de Savoie régente. 171
10 août. L'armée passe les Alpes et entre dans le marquisat de Saluces. . . . . *ib.*
15 août. Prosper Colonna surpris et fait prisonnier à Villa-Franca. 172
Trouble dans toute l'armée alliée; négociation avec les Suisses à Galerate. 173
Arrivée de nouveaux Suisses; ils rompent le traité de Galerate. . *ib.*
13 septembre. Position de quatre armées entre Milan et Plaisance. 175
Les Suisses attaquent le roi comme il allait se mettre à table à Marignan. . . . . *ib.*
Leur front chargé par les gendarmes, leurs flancs par les landsknechts, ils avancent toujours. 176
Au coucher de la lune, à minuit, les deux armées demeurent mêlées. *ib.*
14 septembre. Le combat se renouvelle; les Suisses, rebutés, se retirent en bel ordre. 177
Le roi se fait donner la chevalerie par Bayard, et la donne à Fleuranges. 178
Conquête de tout le duché de Milan; abandon de l'ancienne politique française. 179

Digitized by Google

1515. Négociations de François Ier avec le pape Léon X, qui le trompe. *P.* 181
13 octobre. Viterbe; premier traité entre le roi et le pape. . . *ib.*
7 novembre. Traité de Genève avec huit des cantons suisses. . . 182
10 décembre. Conférence de François Ier avec Léon X à Bologne; bases du concordat. . . . . *ib.*
Marchés scandaleux entre les cours de France et de Rome, au préjudice de l'Église. 183
1516. 1er février. Le roi de retour à Lyon, après avoir licencié son armée d'Italie. 185
23 janvier. Mort de Ferdinand-le-Catholique; situation critique de Charles, son petit-fils. . . . . *ib.*
Mars. Maximilien entre en Italie avec une puissante armée. . . 186
Défiance excitée par les Suisses des deux armées; Maximilien abandonne la sienne. 187
13 août. Traité de Noyon entre François et Charles, signé par Chièvres et Boissy. . . . . *ib.*
4 décembre. Maximilien accède au traité de Noyon; fin de la guerre de Cambrai. 188
29 novembre. Traité de paix perpétuelle avec les Suisses. . . . 189
1517. 8 octobre. Traité entre la France et Venise; négociation avec l'Angleterre. . . . . *ib.*
Envoi de l'amiral Bonnivet en Angleterre pour y gagner Wolsey. 191
1518. 14 octobre. Traité de Londres avec Henri VIII pour la restitution de Tournai. . . . . *ib.*
1516. 18 août. Signature du concordat; il devait être accepté par le concile et le parlement. 192
1517. 16 mars. Dissolution du cinquième concile de Latran; cette assemblée abdique ses pouvoirs. 193
5 février. La bulle pour le concordat et l'abolition de la pragmatique apportée au parlement. 194
Le parlement refuse l'enregistrement; emportement du roi. . . 195
1518. 28 février. Le roi congédie avec menaces une nouvelle députation du parlement. 196
16 mars. Le parlement enregistre le concordat par force, et avec protestation. . . . . *ib.*
Triomphe de la cour de Rome sur tous les organes publics de l'opposition dans l'Église. 197
La voix du peuple se fait entendre, et Martin Luther en appelle à la raison et à l'examen. . . . . *ib.*

Chapitre II. *Luxe et dissipation de François Ier. Il demande la couronne impériale. Elle est donnée à Charles-Quint. Entrevue de François Ier et de Henri VIII. La guerre s'allume entre François et Charles. Milan enlevé aux Français.* — 1518-1521. 199

1518. François Ier, à vingt-quatre ans, n'était retenu par aucun frein dans la poursuite des plaisirs. . . . . *ib.*

Digitized by Google

1518. Légation du cardinal Bibbiéna à la cour de France; ses observations sur le roi. . . . . *Page* 200
Voyage du roi, pendant l'été, de château en château; magnificence qu'il y déploie. 201
Largesses du roi aux courtisans; les nobles se plaignent de n'y avoir pas tous part. 202
Il maintient les tailles augmentées par Louis XII; autres édits bursaux. 204
Adresse de Louise de Savoie et de François dans leurs négociations avec les États voisins. 205
Efforts de Maximilien pour faire nommer Charles, son petit-fils, roi des Romains. 206
Négociations entre Léon X et François Ier sur cette élection. . . *ib.*
Dureté dans l'administration; avarice et cruauté des gouverneurs du Milanez. 207
J.-J. Trivulzio, dénoncé par Lautrec, vient à Paris se justifier. . 208
Lautrec s'était confié aux gibelins de Milan, qu'il opposait aux guelfes. 209
Les Trivulzi recherchent la protection des Vénitiens et des Suisses. 210
5 décembre. Mort du maréchal Jean-Jacques Trivulzio. . . . *ib.*
François sacrifie tous les anciens amis de la France au pape Léon X. 211
François, en recouvrant Tournai, refuse d'en confirmer les priviléges, et s'aliène les bourgeois. 212
François mécontente la maison de la Marck, qui levait pour lui des landsknechts. 213
Le roi continue cependant à être populaire en France. 214
1519. 11 janvier. Mort de Maximilien; intrigues pour l'élection de son successeur. . . . . *ib.*
Charles d'Autriche, roi de Castille, considéré comme étranger. . 215
1517-1519. Charles ne s'était fait ni aimer ni estimer pendant son séjour en Espagne. 216
1519. François s'offre pour candidat à l'empire. 217
Mai. Ambassadeurs français chargés de corrompre les électeurs. . *ib.*
L'électeur de Mayence propose Charles; il parle contre François. 218
L'électeur de Trèves parle pour François; Charles est cependant élu le 5 juillet. 220
Charles accepte l'empire, le 30 novembre, malgré les instances des Espagnols. 221
Conférence, à Montpellier, de Chièvres et Boissy, rompue par la mort du second. . . . . *ib.*
Faveur croissante de Bonnivet, frère de Boissy, qui pousse François à la guerre. 222
Différend entre Charles et François sur la Navarre; autres objets en dispute. . . . . *ib.*
1520. 22 mai. Charles laisse l'Espagne en feu, et s'embarque à la Corogne. 223
François augmente les taxes; États de Languedoc. 224

Digitized by Google

1520. Vénalité des charges introduites par le chancelier Duprat. . *Page* 224
L'argent arraché à la France est presque aussitôt prodigué au Champ du Drap-d'Or. 225
Juin. François Ier arrive à Ardres, et Henri VIII à Guines, pour leur entrevue. 226
7 juin. Entrevue des deux rois; ils passent trois semaines dans les fêtes. 227
Traité signé entre eux; démonstration d'affection qu'ils se donnent. 228
Wolsey reçoit des présents de Charles-Quint, et lui ménage une entrevue avec Henri VIII. 229
Danger que court François à la fête des Rois à Romorantin. . . 230
23 octobre. Charles V couronné à Cologne; controverses commencées par Luther. . . . . *ib.*
Premiers luthériens de France persécutés à Meaux. 231
1521. 6 janvier. Diète convoquée à Worms; Luther y parait le 6 mars. 232
François Ier, jaloux de Charles V, le vexe sans se résoudre à lui faire la guerre. 233
Invasion de Lesparre en Navarre; il est battu par les Castillans le 30 juin. 234
Robert de la Marck, réconcilié à la France, envoie défier l'empereur. 235
Léon X, par légèreté, excite à la guerre le roi de France et l'empereur. 236
Deux traités d'alliance contradictoires, signés par Léon X avec François et Charles. 237
24 juin. Échauffourée à Reggio, cruautés de Nassau dans le duché de Bouillon. . . . . *ib.*
Juillet. François donne des ordres pour lever quatre armées. . . 238
Fin d'août. Premières hostilités; les Impériaux prennent Mouson et assiégent Mézières. 239
Août. Conférence de Calais, présidée par Wolsey, sans résultat. . *ib.*
22 octobre. Le roi s'avance contre Nassau, il laisse échapper l'occasion de le défaire. 240
Lautrec demande 400,000 écus pour défendre le Milanez; ils lui sont promis. 241
On lui manque de parole; il soulève le peuple par ses exactions. . *ib.*
Échecs éprouvés par Lautrec; il est chassé de Milan, le 19 novembre; mort de Léon X le 1er décembre. 243

Chapitre III. *Puissance des ennemis de François Ier. Défaite de Lautrec à la Bicocque. Conjuration du connétable de Bourbon. Expédition de Bonnivet dans le Milanez; il est forcé à la retraite. Entrée de Bourbon en Provence. Retour de François en Italie. Siége et bataille de Pavie. Captivité du roi.* — 1522-1525. 244

1522. L'europe entière liguée par Charles-Quint contre la France. . . *ib.*
Demande d'argent pour relever les fortifications. 245

Digitized by Google

1522. Mesures financières; engagement de domaines, et vente d'offices. . . . . *Page* 246
31 janvier. Création d'une quatrième chambre au parlement de Paris. 247
Longue opposition du parlement à cette quatrième chambre; il se soumet enfin. 248
27 septembre. Création des premières rentes perpétuelles sur l'Hôtel-de-Ville. . . . . *ib.*
9 janvier. Élection du pape Adrien VI, Flamand mal disposé pour la France. 249
Perte de Tournai; offense donnée à l'Angleterre pour les affaires d'Écosse. . . . . *ib.*
29 mai. Henri VIII déclare la guerre à François Ier; Charles-Quint en Angleterre. 250
Le roi vient à Lyon, et fait passer des Suisses en Italie. . . . 251
Mars. Lautrec s'étant réuni aux Suisses, se rapproche de Milan, occupé par Prosper Colonna. 252
Lautrec sans argent; indiscipline de son armée. 253
29 avril. Lautrec forcé par les Suisses à attaquer les Milanais à la Bicocque. 254
L'imprudence et la désobéissance des Suisses font perdre à Lautrec la victoire. . . . . *ib.*
21 mai. Capitulation de Lescuns à Crémone; les Français évacuent la Lombardie. 255
Les frontières au levant de la France couvertes par des États neutres; traité de Saint-Jean de Losne, 8 juillet. 256
Campagne des Anglais et Flamands en Picardie; leur retraite. . 257
Les Espagnols repoussés devant Fontarabie; l'autorité de Charles V rétablie en Espagne. 258
Politique d'Adrien VI en Italie; il veut fermer cette contrée aux Français. 259
1523. Hésitation des Vénitiens; le 3 août ils s'allient à l'empereur contre la France. 260
Retour de Lautrec à la cour; son explication avec le roi. . . . *ib.*
La duchesse d'Angoulême, compromise, jure la perte de Semblançay, surintendant. 261
Jalousie entre la mère et la maîtresse du roi; haine de Bourbon pour la première. 262
Faste de Bourbon, il perd sa femme et veut se remarier; il refuse Louise. 263
Louise de Savoie intente un procès à Bourbon, pour le dépouiller de tous ses biens. 264
Le parlement de Paris évite de prononcer dans ce procès. . . . 265
Caractère de Bourbon; il se détermine à la vengeance. 266
Au lieu de transmettre la couronne à Henri VIII, Bourbon demande à démembrer la France. 267

Digitized by Google

1523. Désordres en France ; violences des gens de guerre dans les provinces. . . . . *Page* 268
Peste et tumultes à Paris ; siége et prise de Rhodes par les Turcs. *ib.*
Le roi médite une nouvelle campagne en Italie ; son séjour à Chambord. 270
Le roi fait échouer deux entreprises en Picardie, pour avoir voulu se trouver au combat. 271
Le roi fait passer des troupes dans le Midi, et se rend lui-même à Lyon. . . . . *ib.*
Le complot de Bourbon est dénoncé au roi ; il va le trouver à Moulins. 272
Bourbon feint d'être malade, et ne se laisse point prendre aux promesses du roi. 273
7 septembre. Bourbon se dérobe à ses surveillants et s'échappe de France. 274
Conspirateurs arrêtés ; aucun d'eux n'est envoyé au supplice. . . *ib.*
Invasion de douze mille landsknechts par la Franche-Comté ; précautions du roi. 276
Les landsknechts repoussés en Champagne ; les Espagnols échouent devant Bayonne. 277
Attaque du duc de Norfolk et du comte de Beaurain en Picardie. . *ib.*
Belle défense de la Trémoille en Picardie ; terreur à Paris, où le roi envoie Brion-Chabot. 278
Septembre. Bonnivet conduit en Italie la brillante armée du roi. . 280
3 août. Confédération signée par le pape pour la défense de l'Italie. *ib.*
14 septembre. Mort d'Adrien VI, entrée de Bonnivet en Lombardie. . . . . *ib.*
Lenteur de Bonnivet, qui perd l'occasion de s'emparer de Milan. . 281
Prosper Colonna force Bonnivet à lever le blocus de Milan, et à se retirer sur le Tésin. 282
1524. Siége d'Arona par la légion des émigrés italiens, au service de France, sous Renzo de Céri. 283
Détresse de l'armée française ; elle veut rejoindre les Suisses sur la Sésia. 284
Fin d'avril. Retraite de Bonnivet par Romagnano ; mort de Bayard. *ib.*
François Ier, de retour à Blois, cherche à rétablir l'ordre dans les provinces. 286
Ordonnances contre les gens de guerre ; contrôle établi dans les finances. . . . . *ib.*
Bourbon sollicite Charles-Quint de lui laisser envahir la France. . 287
7 juillet. Bourbon passe le Var avec l'armée impériale ; ses premiers succès en Provence. 288
19 août. Il met le siége devant Marseille, défendue par Renzo de Céri et les patriotes italiens. 289
28 septembre. Bourbon forcé à lever le siége ; il se retire sur Monaco. 290

1524. Les succès d'André Doria, sur mer, et l'approche de François Ier déterminent cette retraite. . . . . *Page* 291
Mort de la reine Claude; libertinage de François Ier. 292
François résolu à rentrer en Italie avec l'armée qu'il avait rassemblée. 293
Les Impériaux distribuent leurs troupes dans les places fortes, et Bourbon passe en Allemagne. . . . . *ib.*
François, au lieu de poursuivre les Impériaux, met, le 28 octobre, le siége devant Pavie. 295
Pendant le siége de Pavie, François paraissait le plus fort en Italie. 296
Tous les États italiens entrent en négociation avec les Français. . *ib.*
1525. Janvier. Le pape et les Vénitiens s'engagent à la neutralité, mais n'arment pas. 297
François Ier envoie le duc d'Albany à Naples, tandis que Bourbon conduit des renforts à ses ennemis. 298
25 janvier. Les Impériaux s'approchent de Pavie; François les attend dans ses lignes. 299
Les armées en présence pendant un mois; les Français éprouvent plusieurs échecs. 301
24 février. Pescara pénètre dans le parc de Mirebel. . . . . *ib.*
Bataille de Pavie perdue par l'imprudence de François Ier. . . . 302
Fuite des Suisses; massacre des landsknechts; grande perte dans la noblesse française. . . . . *ib.*
Le roi arrêté par des fusiliers espagnols, et fait prisonnier. . . 304
Tous les restes de l'armée française évacuent le même jour la Lombardie. 305
Entrevue du roi prisonnier avec Bourbon; il est enfermé à Pizzighettone. . . . . *ib.*
Lettre du roi à Charles-Quint, et à Louise de Savoie. 306

Chapitre IV. *Effroi que cause en France la captivité du roi. Négociations avec l'Angleterre et avec les États d'Italie. Traité de Madrid. François Ier remis en liberté ne veut plus l'observer. Il recommence la guerre. Ligue sainte. Il compromet tous ses alliés, et les abandonne ensuite par le traité de Cambrai.* — 1525-1529. 308

1525. L'État confondu avec le roi; danger du royaume par la captivité de François. . . . . *ib.*
Les mécontents s'adressent à Vendôme; il se réunit à la régente à Lyon. 309
Mesures de précaution à Paris et dans toutes les bonnes villes. . 310
Mouvement de troupes autour de Paris; le comte de Guise les conduit contre des paysans allemands. 311
Les paysans soulevés au nom de la réforme, sont massacrés en Lorraine. 312
La régente rassemble les restes de l'armée pour couvrir les frontières. 313

Digitized by Google

1525. La régente se recommande au parlement de Paris; remontrances de celui-ci. . . . . *Page* 313
Pour plaire au parlement, la régente fait brûler deux luthériens. . 314
Réconciliation de la régente avec Henri VIII d'Angleterre. . . . 316
30 août. Traité de Moore; alliance défensive entre la France et l'Angleterre. 317
Alarme des États d'Italie; leurs offres à la France. 318
La régente, le pape et les Vénitiens parlent d'alliance, et songent à se trahir les uns les autres. . . . . *ib.*
Craintes des Impériaux sur la sûreté de leur prisonnier; évasion du roi de Navarre. 319
Lannoy inspire à François Ier le désir de passer en Espagne. . . 320
15 juin. François arrive au port de Roses en Catalogne; il est conduit à Madrid. 321
Conduite mesurée de Charles V après sa victoire; il veut en profiter à la rigueur. . . . . *ib.*
Offres de François à l'empereur; il tombe malade, et est visité par lui. 322
Conjuration de Jérôme Morone, dans laquelle Pescara est engagé. 324
14 octobre. Pescara arrête lui-même Morone, trahissant le premier pour n'être pas trahi. 325
15 novembre. Bourbon arrive à Madrid; la duchesse d'Alençon retourne en France. . . . . *ib.*
Négociations à Madrid; dures demandes de l'empereur. 326
Le roi se détermine à abdiquer; il n'a pas le courage d'y persister. 327
1526. 14 janvier. Protestation du roi, et traité de Madrid. . . . . *ib.*
18 mars. Le roi échangé à la frontière contre ses deux fils. . . 329
Le roi refuse de ratifier le traité de Madrid, et cherche des alliés pour la guerre. . . . . *ib.*
Il cherche toutefois à compromettre ses alliés pour obtenir de meilleures conditions de l'empereur. 330
Première faveur d'Anne de Pisseleu, depuis duchesse d'Étampes. . 331
Assemblée de notables à Cognac, qui s'oppose à l'aliénation de la Bourgogne. 332
22 mai. Ligue de Cognac avec les États d'Italie. . . . . *ib.*
Le marquis de Saluces conduit une petite armée française en Italie. 333
Conduite odieuse des Impériaux dans le Milanez; capitulation du château de Milan. . . . . *ib.*
Découragement des Italiens; le Vatican pillé par les Colonna. . . 334
Les Italiens se croient trahis par la France. 335
Tableau de la cour et de la France, par un envoyé du pape. . . 336
Flotte française devant Gênes; elle arrive trop tard. 337
1527. Expédition de Vaudemont dans le royaume de Naples; il est forcé à la retraite. 338
30 janvier. Bourbon réunit les Espagnols aux soldats de Frundsberg. 339
6 mai. Prise de Rome par cette armée; effroyable pillage de cette ville. *ib.*

Digitized by Google

1527. Les rois de France et d'Angleterre avaient causé le malheur du pape. *P.* 341
Duprat s'empare des plus riches bénéfices ; ses querelles avec le parlement. . . . . *ib.*
24 juillet. Lit de justice pour élever Duprat au-dessus du parlement *ib.*
9 août. François Ier persécute et dépouille les financiers ; supplice de Poncher et Semblançay. 344
Procès de l'évêque de Paris, que Duprat poursuit de sa haine. . 345
Plaintes du roi des lenteurs du pape à condamner cet évêque. . . *ib.*
29 mai. Traité de François Ier et de Henri VIII pour la délivrance du pape. 346
Répugnance de François à convoquer les États-généraux. . . . 347
16 décembre. Lit de justice avec réunion de notables ; le roi leur expose sa conduite. 348
Le roi demande conseil, et un secours extraordinaire en argent. *ib.*
30 décembre. Les notables absolvent le roi de son serment, et lui offrent de l'argent. 350
Août. Entrée de Lautrec en Lombardie ; ses premiers succès. . *ib.*
1528. 10 février. Lautrec entre dans le royaume de Naples ; le roi l'y laisse sans argent. 351
1er mai-16 août. Lautrec perd son armée devant Naples, et y meurt lui-même. 352
22 janvier. Les hérauts d'armes de France et d'Angleterre déclarent la guerre à l'empereur. 355
Réponses provocantes de l'empereur aux deux rois. . . . . *ib.*
28 mars. François défie Charles à un combat singulier 356
10 septembre. François ne veut pas laisser expliquer une équivoque, et impose silence aux hérauts de l'empereur. . . . . *ib.*
François mécontente André Doria, et cause sa défection. . . . 357
Juillet. Envoi en Italie du comte de Saint-Pol avec une nouvelle armée. 358
1529. 21 juin. Défaite et captivité de Saint-Pol à Landriano. 359
Misère des peuples ; incapacité des deux souverains de continuer la guerre. . . . . *ib.*
Neutralité d'une partie des frontières ; trève avec les Pays-Bas. . 360
7 juillet. Conférence de Louise de Savoie et de Marguerite d'Autriche à Cambrai. 361
Situation critique de Charles V vis-à-vis des Turcs et des protestants. *ib.*
5 août. Paix de Cambrai ou des Dames ; abandon de tous les alliés de la France. 362

Chapitre V. *Protection accordée aux lettres par François Ier. Progrès de la réforme en France. Le roi la favorise et la persécute tour à tour. Ligue de Smalkalde en Allemagne. L'Angleterre se sépare de l'Église romaine. François fait épouser à son fils Catherine de Médicis, nièce du pape.* — 1529-1533. 364

1529. Le traité de Cambrai était bien plus honteux que celui de Madrid. *ib.*

Digitized by Google

1529. Les historiens nationaux ne parurent pas sentir la honte de ce traité. . . . . *Page* 365
29 novembre. Protestation du roi contre ce traité pour son seul intérêt. 366
Sort des alliés abandonnés par la France; François Sforza; les Vénitiens. 367
Le duc de Ferrare, les autres ducs d'Italie, le duc de Savoie. . . *ib.*
Horrible persécution des barons angevins dans le royaume de Naples. 368
Ruine de la république de Florence, la plus ancienne alliée de la France. 370
Henri II roi de Navarre, et Henri VIII roi d'Angleterre. . . . *ib.*
Henri VIII a besoin de la France pour son divorce d'avec Catherine d'Aragon. 371
Le pape évoque la cause à Rome, Henri consulte les universités. . 372
Henri renonce aux sommes que lui devait François, et celui-ci agit auprès des universités. 373
1530. 1er juillet. Échange des princes contre leur rançon, avec des précautions insultantes. 374
Grand nombre d'illustres émigrés qui se retirent à la cour de France. 376
Leurs flatteries ont contribué à faire regarder François comme le père des lettres. . . . . *ib.*
Luigi Alamanni, Primaticcio, Lascaris, etc. . . . . *ib.*
Érudits français, les frères Du Bellay, Guillaume Petit et Guillaume Cop. 378
Pierre Du Châtel, Guillaume Pellicier, Pierre Danès. 379
George de Selve, Guillaume de Budé. 380
Érasme; le roi veut vainement l'attirer en France. 381
Projet du collége royal de France, ou des trois langues. . . . 382
Les moines accusent l'étude des langues de mener à la réforme. . 383
Double progrès de la réforme en France; la richesse du clergé l'avait rendu odieux. . . . . *ib.*
Bénéfices en *commende;* indult; mœurs du clergé; mépris du peuple pour lui. 384
Les érudits commencent à examiner leur croyance, sans en faire encore un droit. 385
Luther ne porte d'abord son examen que sur l'abus qui l'avait choqué. 386
Appel de Luther à la Bible, qu'il croit soustraire à l'examen de la raison. . . . . *ib.*
Deux seuls principes possibles : l'autorité dans l'Église catholique, la liberté d'examen dans la protestante. 387
Les protestants ne comprennent pas immédiatement leur principe d'examen. 388
Leur ardeur pour étudier la Bible en hébreu, comme guide infaillible. 389

Digitized by Google

1530. Une partie des érudits demeure attachée à l'Église sans y croire, l'autre se divise en sectes. . . . . *Page* 390
Érasme, Rabelais, Marot ; intolérance de Luther ; présence réelle. *ib.*
Enthousiasme des masses ; impression que produit la connaissance du second commandement. 391
Les protestants profanent les images ; irritation du roi ; violence de Béda. 392
Procession du roi pour réparer la profanation. 393
Supplice de Louis de Berquin à Paris ; acte de foi à Toulouse. . 394
Conciles provinciaux ; ils recommandent la persécution des luthériens. . . . . *ib.*
Commencements de Jean Calvin ; fluctuation du roi dans sa conduite religieuse. 395
La sœur et la maîtresse du roi protégent les protestants ; sa mère leur est contraire. 396
1531. 29 septembre. Mort de Louise de Savoie ; richesse qu'elle laisse au roi. 397
1530. 15 juin. Charles V à la diète d'Augsbourg ; confession d'Augsbourg. . . . . *ib.*
19 novembre. La diète condamne la confession d'Augsbourg. . . 398
1531. 5 janvier. Ferdinand d'Autriche nommé roi des Romains ; ligue de Smalkalde. 399
François promet son aide aux protestants de Smalkalde et au concurrent de Ferdinand en Hongrie. 400
François offre à Charles de garder l'Italie avec cinquante mille hommes contre les Turcs. 401
1532. 23 juillet. Trève de Nuremberg avec les protestants ; les Turcs repoussés. 402
1531. Désordre dans le royaume ; commission du parlement pour les grands jours de Poitou. 403
Septembre et octobre. Justice prévôtale des grands jours de Poitou. . . . . *ib.*
Août. États de Bretagne convoqués à Vannes, pour la réunion de cette province. 405
Résistance de quelques Bretons, leurs priviléges confirmés ; réunion de la province. . . . . *ib.*
1532. Charles V dans les Pays-Bas ; François et Henri VIII resserrent leur alliance. 406
Henri VIII se sépare de tous les partis ; il rejette la suprématie du pape. 407
20 octobre. Entrevue à Boulogne et Calais, de François et Henri VIII ; leur traité. 408
Henri cherche à aigrir François contre le pape ; ce dernier est tenté par les richesses du clergé. 409
En même temps, François désire s'allier au pape, et lui fait des offres brillantes. 410

1532. Entrevue projetée du pape et de l'empereur; deux cardinaux français y sont envoyés. . . . . *Page* 411
Menaces que les cardinaux sont chargés de faire au pape; décimes accordés par le clergé français. . . . . *ib.*
Avances du pape à François Ier; ses projets pour la grandeur de sa maison. 413
10 décembre. Conférence à Bologne du pape et de l'empereur; concile. . . . . *ib.*
1533. 24 février. Ligue signée pour la défense de l'Italie; l'empereur mécontent du pape.. 414
Dot que Clément VII fait espérer, avec sa nièce Catherine de Médicis. 415
Le pape promet de venir trouver François Ier à Marseille. . . . 416
L'écuyer Maraviglia secrètement accrédité auprès du duc de Milan. 417
6 juillet. Maraviglia mis à mort pour un homicide; plaintes de la France. 418
Efforts de François pour se conserver un lieu d'enrôlement en Allemagne. 419
Les protestants veulent rétablir Ulrich, duc de Wurtemberg, dans ses États. 420
Mission de Du Bellay à la ligue de Souabe, avec des paroles de conciliation. . . . . *ib.*
Il aide le duc Ulrich à recouvrer le Wurtemberg; paix de Cadan avec Ferdinand. 421
13 octobre. Entrevue de Clément VII et François Ier à Marseille; habileté du premier. 423
28 octobre. Mariage de Henri d'Orléans et de Catherine de Médicis. 424
Divorce de Henri VIII; il épouse Anne Boleyn, et est frappé d'anathême par le pape. 425

Chapitre VI. *François se prépare à la guerre. Ses motifs pour différer la reprise des hostilités. Persécution des réformés. Négociations avec l'empereur, rompues à Rome avec éclat. Invasion des États de la maison de Savoie.* — 1534-1536. 426

1534. La présomption de François redouble après la paix de Cambrai. . *ib.*
Ses projets de guerre; alliés sur lesquels il compte, tous ennemis les uns des autres. . . . . *ib.*
Ordonnance sur la gendarmerie; autre pour former sept légions d'infanterie. 427
Paye; exécutions; sévérité des peines pour les légionnaires. . . 428
Atroce sévérité dans toute la législation; introduction du supplice de la roue. 429
Préparatifs pour attaquer le Milanez; difficulté de lever des Suisses depuis la réformation. 430
25 septembre. Mort de Clément VII, qui suspend les projets de François sur l'Italie. 431

Digitized by Google

1534. Propositions d'alliance que le comte de Nassau fait au nom de Charles V. . . . . *Page* 432
Grandeur des deux corsaires Barberousse; leur monarchie en Afrique. 433
L'empereur veut attaquer les Barbaresques, François forcé de respecter cette croisade. 434
Novembre. Placards affichés contre la messe; colère du roi. . . 435
Grand nombre de protestants arrêtés par Jean Morin, lieutenant criminel. . . . . *ib.*
1535. 21 Janvier. Procession expiatoire du roi, supplices atroces en sa présence. 436
Discours du roi dans lequel il s'engage à exterminer l'hérésie. . 438
29 janvier. Édit pour le supplice de ceux qui recèlent des hérétiques. *ib.*
Indignation de la ligue de Smalkalde; le roi dénoncé aux Allemands comme ami des Turcs. 440
François écrit aux protestants pour se justifier sur les persécutions et sur l'alliance turque. . . . . *ib.*
Le roi demande une conférence à Mélanchton; édit de tolérance de Coucy, 16 juillet. 441
L'électeur de Saxe s'oppose au voyage de Mélanchton en France. . 442
Les anabaptistes odieux aux protestants comme aux catholiques. . 443
Les anabaptistes maîtres de Munster; siége de cette ville, sa prise; supplice des sectaires. . . . . *ib.*
Calvin publie son Institution chrétienne, pour justifier les réformés de France. 444
9 juillet. Mort du chancelier Duprat; le roi saisit ses dépouilles; Antoine Dubourg lui succède. 445
Sédition à Lyon, et sa punition. 446
14 juin au 17 août. Campagne de Charles V en Afrique; il soumet le royaume de Tunis. . . . . *ib.*
24 octobre. Mort de François Sforza II, auquel le roi voulait faire la guerre. 447
Le roi tourne contre la Savoie l'armée destinée contre Milan; motifs de son ressentiment. 448
Prétendus droits de François Ier sur l'héritage de la maison de Savoie. 449
Peu de fondement de ces prétentions; insolence de Poyet au conseil de Piémont.. 450
Courage de la ville de Genève défendant ses libertés contre le duc de Savoie. 451
27 août. Genève adopte la réforme; François la défend contre le duc de Savoie. . . . . *ib.*
25 novembre. Charles V de retour d'Afrique à Naples; il désire la paix avec la France. 452
Charles offre le Milanez au troisième fils de France, sous certaines conditions. 453
Le roi, en même temps qu'il négocie, ordonne à son armée d'entrer en Savoie. 454

1535. Le roi offre d'assister l'empereur contre ses alliés, le Turc, Henri VIII et les protestants. . . . . *Page* 454
Mais le roi demande le duché de Milan pour son second fils, et l'usufruit pour lui-même. 456
1536. 5 février. Le roi laisse percer ses prétentions sur d'autres États d'Italie. 457
11 février. Ordre à l'amiral Chabot d'occuper la Savoie ; mécontentement de l'empereur. . . . . *ib.*
6 mars. Invasion du Piémont. 27 mars. Entrée des Français à Turin. 459
18 avril. Le cardinal de Lorraine engage Chabot à suspendre son attaque sur Verceil. . . . . *ib.*
7 avril. Conférence à Rome de l'ambassadeur Velly avec Charles V. 460
8 avril. Consistoire, dans lequel Charles V fait une violente sortie contre le roi. 461
Il lui offre le choix de la paix, d'un combat singulier ou de la guerre. 462
9 avril. L'empereur, en répétant son discours, l'adoucit quelque peu. 463

Chapitre VII. *François désarme au moment où l'empereur le menace. Il ravage la Provence au lieu de la défendre. Charles V en Provence. Sa retraite. La guerre languit l'année suivante. Trêve de dix ans signée à Nice.* — 1536-1538. 464

1536. On ne saurait rendre raison de la politique adoptée par François. *ib.*
Il est averti que l'empereur s'approche pour attaquer le Piémont. . 465
Le roi ordonne à l'amiral de garnir les forteresses et licencier le reste de l'armée. 466
Il le rappelle en France, et confie le Piémont au marquis de Saluces. 467
Le marquis de Saluces, prétendant au Montferrat, devait être suspect à la France. 468
7 juin. L'empereur, avec cinquante mille hommes, entre en Piémont, et attaque Fossano ; trahison de Saluces. 469
Difficultés du roi pour lever une nouvelle armée en Suisse et en Allemagne. 470
Le roi renonce à défendre la Provence ; il s'établit à Lyon avec Montmorency. 471
25 juillet. L'empereur, avec son armée, passe le Var et entre en Provence. 472
Montmorency fait parcourir la Provence pour détruire les vivres et les moulins. . . . . *ib.*
La ville d'Aix abandonnée à son tour, et tout ce qu'on y avait apporté est détruit. 473
Malgré la dévastation de la province, il y reste assez de vivres pour nourrir l'armée. 475
Arrivée à Aix, l'armée impériale commence à souffrir par le manque de farines. 476

Digitized by Google

1536. Charles, trouvant Aix abandonnée, ne peut s'y fait couronner roi de Provence. . . . . *Page* 476
15 août. Montluc détruit les moulins d'Auriol; Charles V devant Marseille. 477
20 juillet. Montmorency établit le camp français au confluent du Rhône et de la Durance. 478
11 septembre. Charles part d'Aix, et il ressort de Provence le 25 septembre. 479
Annebault et Burie avaient défendu le Piémont; armée italienne levée à la Mirandole. 480
Campagne en Picardie; perte de Guise; défense de Péronne. . . 481
La campagne se termine de toutes parts à l'avantage de la France. 482
10 août. Mort du dauphin François; soupçons d'empoisonnement. 483
7 octobre. Sébastien Montécuculi, son échanson, écartelé. . . . 484
Les états de Provence demandent une exemption de tailles, et ne peuvent l'obtenir. . . . . *ib.*
Jacques V, roi d'Écosse, rencontre François à Saint-Saphorin. . 485
Importance de l'alliance d'Écosse dans l'état agité où était l'Angleterre. . . . . *ib.*
Henri VIII, Charles V et François Ier offrent à l'envi une épouse à Jacques V. 486
1537. 1er janvier. Jacques V épouse Madelaine, fille du roi; sa mort; il épouse Marie de Guise. 487
Efforts de Paul III pour rétablir la paix entre Charles et François. 488
Il veut assembler un concile à Mantoue; tous les partis s'y refusent. 489
15 janvier. Lit de justice, où le roi fait citer Charles comme comte de Flandre. . . . . *ib.*
A la mi-carême, le roi, à la tête de l'armée de Picardie, attaque et prend Hesdin. 491
3 mai. Le roi licencie son armée de Picardie, et se retire à l'intérieur. . . . . *ib.*
Engagement du roi envers Soliman, qu'il appelle à la conquête de l'Italie. 492
15 juin. Les Impériaux prennent Saint-Pol; massacre. 30 juillet. Trève de Bommi. 493
Brouilleries entre les capitaines français en Piémont; échec reçu à Casal. 494
8 juin. Humières envoyé en Piémont; l'armée, mal payée, se mutine. 495
25 août. Guillaume Du Bellay annonce au roi que sans de puissants secours le Piémont est perdu. 496
Juillet. Barberousse débarque dans la terre d'Otrante l'avant-garde des Musulmans. 497
François rassemble son armée pour rencontrer Soliman en Italie. . 498

Digitized by Google

1537. 31 octobre. L'armée française ayant forcé le Pas-de-Suse arrive à Rivoli. . . . . *Page* 499
16 novembre. Armistice de trois mois, signé à Monçon en Aragon. 500
1538. Négociation pour la paix; la trève est prolongée à Locate. . . . *ib.*
19 février. Montmorency nommé connétable; alliance avouée avec les Turcs. 501
Paul III propose un congrès à Nice; on lui ferme, le 17 mai, les portes de cette ville. 502
Paul III, médiateur entre les deux souverains, qui ne veulent pas se voir. 503
18 juin. Trève signée à Nice pour dix ans, laissant chacun en possession de ce qu'il occupe. 504

Chapitre VIII. *Nouveau système politique de François Ier. Il veut s'unir à Charles-Quint contre tous ses anciens alliés. L'empereur traverse pacifiquement la France, puis se brouille de nouveau avec le roi. Procès de tous les anciens favoris de François. Celui-ci se résout de nouveau à la guerre.* — 1538-1541. 505

1538. François Ier, à quarante-quatre ans, déjà considéré comme un vieux roi. . . . . *ib.*
Passion de François pour recouvrer le duché de Milan. 506
Il s'était allié, par politique, à ceux qu'il détestait le plus, les bourgeois, les protestants, les Turcs. . . . . *ib.*
Ligue proposée, par Montmorency, contre les libertés civiles, les hérésies, l'islamisme. 507
Charles V désire, dans le même but, l'amitié de François, et est prêt à l'acheter à haut prix. 508
Les deux monarques s'étaient séparés à Nice, probablement plus d'accord qu'il ne semblait. 509
14 juillet. L'empereur, avec sa flotte, en vue d'Aigues-Mortes. François l'attendait. 510
Conférence des deux monarques à Aigues-Mortes; nouvelles persécutions des protestants. . . . . *ib.*
Maladie honteuse du roi; pouvoir absolu de Montmorency. . . . 511
Hauteur et rudesse de Montmorency; sa passion de s'enricher. . 512
Avidité de Montmorency; comment il acquiert l'héritage de Chateaubriand. 513
Montmorency unit le roi plus étroitement à l'empereur, et le brouille avec Henri VIII. 514
Dispute sur les paiements à faire à Henri; négociations pour un quatrième mariage. 515
L'ambassadeur d'Angleterre traité en France avec peu d'égards. . 516
L'empereur et le roi rompent également avec Henri VIII. . . . 517
Les protestants, alarmés sur les Turcs, sont en même temps menacés par la France. 518

Digitized by Google

1538. Ant. Rincon, résident de France auprès de Soliman; irritation de celui-ci contre la France. . . . . *Page* 518
1539. Ambassade française à Tolède; propositions de mariage. . . . 519
Projets hostiles, contre l'Angleterre, de Réginald Pole et de l'ambassadeur français. 520
Charles persuade à François d'attaquer les protestants d'Allemagne les premiers. 521
Le cardinal Pole, abandonné, renonce à son expédition. 522
Alarme que tous les anciens alliés de la France conçoivent de ses nouveaux projets. 523
5 août. Mission de l'élu d'Avranches à l'empereur; invitation répétée de passer par la France. 524
Le roi déclare qu'il ne tient pas au duché de Milan, mais l'empereur le lui promet. 525
Désordres dans les armées de Charles V, à Milan, à la Goletta, et en Sicile. . . . . *ib.*
Opposition que rencontre l'empereur dans les cortès de Castille et les états de Flandre. 526
Les Gantois offrent de se soumettre à François Ier, qui les refuse. 527
François livre leur correspondance à l'empereur, en l'invitant à passer par la France. 528
Le roi accusé, par les historiens, de duperie, et l'empereur de fraude. 529
L'offre du passage au travers de la France était peu avantageuse à l'empereur. 530
Charles accepte cette invitation; il entre en France, et refuse des otages. . . . . *ib.*
Ses entrées triomphales à Bayonne, Bordeaux, Poitiers et Orléans. 531
Luxe des provinces; habitudes despotiques de la cour. . . . . *ib.*
1540. 1er janvier. Entrée de Charles V à Paris, apparente amitié avec le roi. 533
Anecdotes qui montrent qu'on pensait au danger que courait l'empereur. . . . . *ib.*
Charles, ayant mis trois mois à traverser la France, arrive à Gand et punit cette ville. 5 4
Offres de Charles aux Français, pour une alliance intime, et un double mariage. 535
Il veut reconstituer l'ancienne maison de Bourgogne en faveur de son gendre. 536
Politique de Charles; il veut concentrer la puissance de son fils dans le Midi. . . . . *ib.*
Le roi refuse ces propositions; étonnement de l'empereur. . . . 537
L'empereur presse de nouveau le roi; notes échangées entre eux. . 539
Note du connétable pour rompre toute négociation 540
Les deux monarques se regardent cependant toujours comme liés par la trève de Nice. 541

1540. Changements dans l'administration; Guillaume Poyet, chancelier. P. 541
Procès intenté à l'amiral Chabot ; Poyet s'efforce de le perdre. . . 543
Diverses ordonnances fiscales du chancelier Poyet. . . . . ib.
Ordonnances sur la loi civile du même; ordonnance de Villers-Cotterets. 544
Formation des deux maisons du dauphin et du duc d'Orléans. . 545
Le dauphin amoureux de Diane de Poitiers ; railleries de la duchesse d'Étampes sur son âge. 546
Le dauphin avait choisi une vieille maîtresse et un vieil ami, Montmorency. 547
Le caractère du roi s'aigrit; procès de divers favoris; Galliot de Genouilhac. . . . . ib.
Suite du procès de l'amiral Chabot. 549
Irrégularités du procès de Chabot ; dépositions du roi contre lui. . 550
1541. 8 février. Sentence contre Chabot, mêlée de dispositions législatives. ib.
La sentence n'est pas exécutée ; Chabot obtient des lettres de grâce. 551
Disgrâce du connétable et du chancelier Poyet. 552
Changement dans la politique; négociations contradictoires à Venise. 553
Traîtres gagnés à Venise, et punis malgré la protection de l'ambassadeur français. 554
1540. 15 juillet. Mariage du duc de Clèves avec l'héritière de Navarre. . 555
Prétentions de Ferdinand à la Hongrie, qui attirent sur lui les armes des Turcs. 556
1541. 28 juillet. Recès de Ratisbonne, pour maintenir la paix religieuse. 557
Les protestants d'Allemagne s'aliènent toujours plus de la France. 558
Les persécutions continuent en France avec atrocité. . . . . ib.
Fondation de l'ordre des jésuites. 560
Tous les ambassadeurs et les commandants de provinces, ennemis de l'empereur. . . . . ib.
Souffrance et oppression du Piémont ; le duc de Savoie recourt à la diète de l'empire. 561
Assaut d'intrigues, de violences et de trahisons en Piémont, entre del Guasto et Langey. 562
Rincon vient de Constantinople en France, et s'obstine à y retourner par la Lombardie. 563
3 juillet. Rincon assassiné sur le Pô, par ordre du marquis del Guasto. 565
François demande vengeance de cet assassinat, comme violant le caractère d'ambassadeur. 566
Charles V passe en Italie, avec l'intention d'attaquer Barberousse à Alger. 567
18 octobre. Charles V, avec une puissante armée, met à la voile de Majorque. 568
31 octobre. Il se rembarque pour l'Europe avec les débris de son armée, détruite par les tempêtes. . . . . ib.

FIN DE LA TABLE DU ONZIÈME VOLUME.

SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE BELGE.

HISTOIRE DES FRANÇAIS, par J. C. L. Simonde de Sismondi. 2me édition. Format gr. in-8°.

Chaque volume de l'édition belge contient un vol. et demi de l'édition de Paris. 11 vol. ont paru.

ÉTUDES SUR LA SCIENCE SOCIALE : théorie des Constitutions libres. 1 vol. gr. in-8°.

DE LA LITTÉRATURE DU MIDI DE L'EUROPE, par J. C. L. Simonde de Sismondi, 4me édition, revue et corrigée, 2 vol. gr. in-8°.

HISTOIRE DE LA CHUTE DE L'EMPIRE ROMAIN, 1 beau volume in-8°, par le même.

ÉTUDES SUR L'ÉCONOMIE POLITIQUE, 1 vol. gr. in-8°, par le même.

SOUS PRESSE :

HISTOIRE DES RÉPUBLIQUES ITALIENNES du moyen âge, 8 volumes gr. in-8°.

On peut souscrire séparément pour chaque ouvrage de M. Simonde de Sismondi.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google